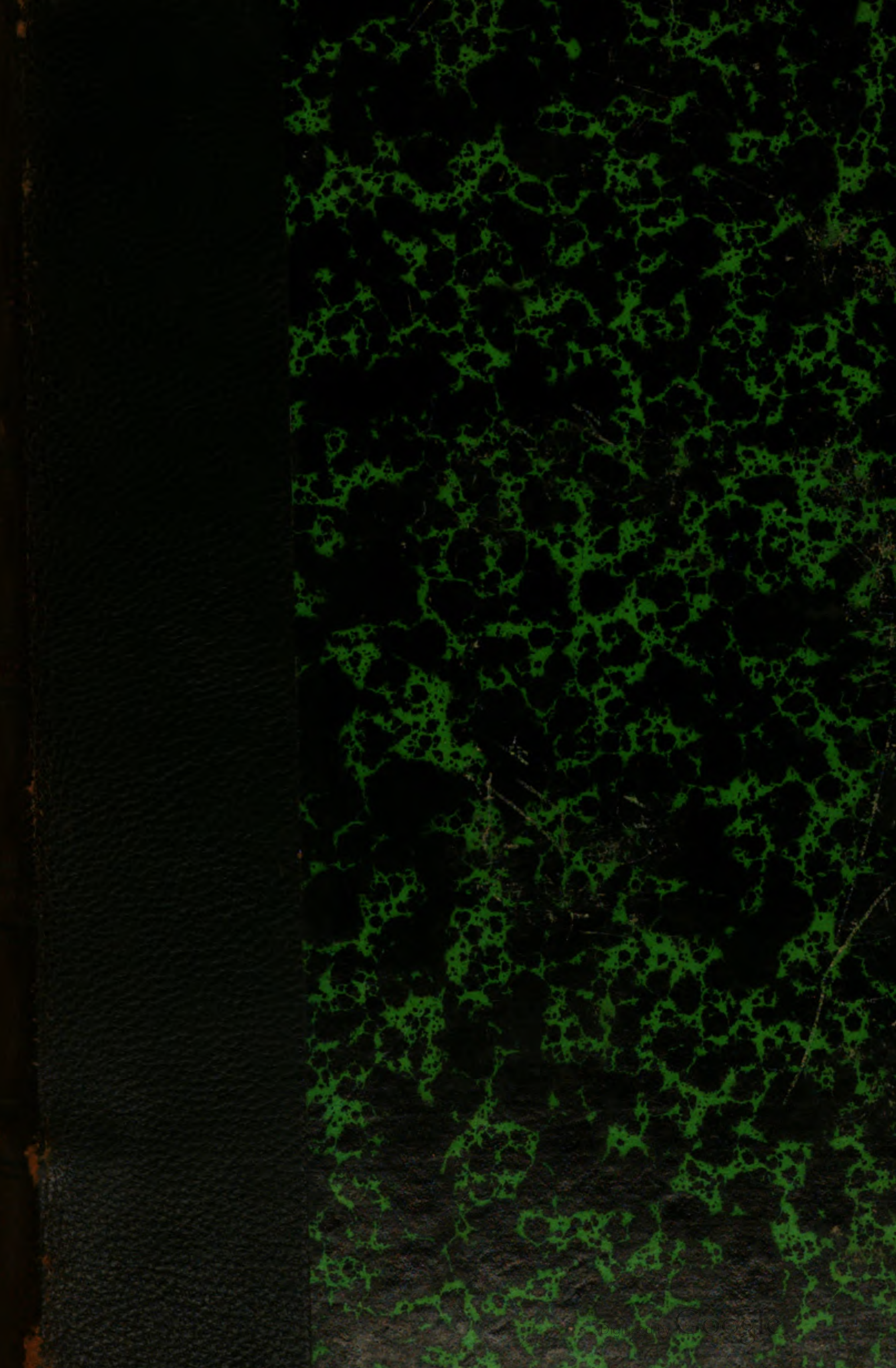
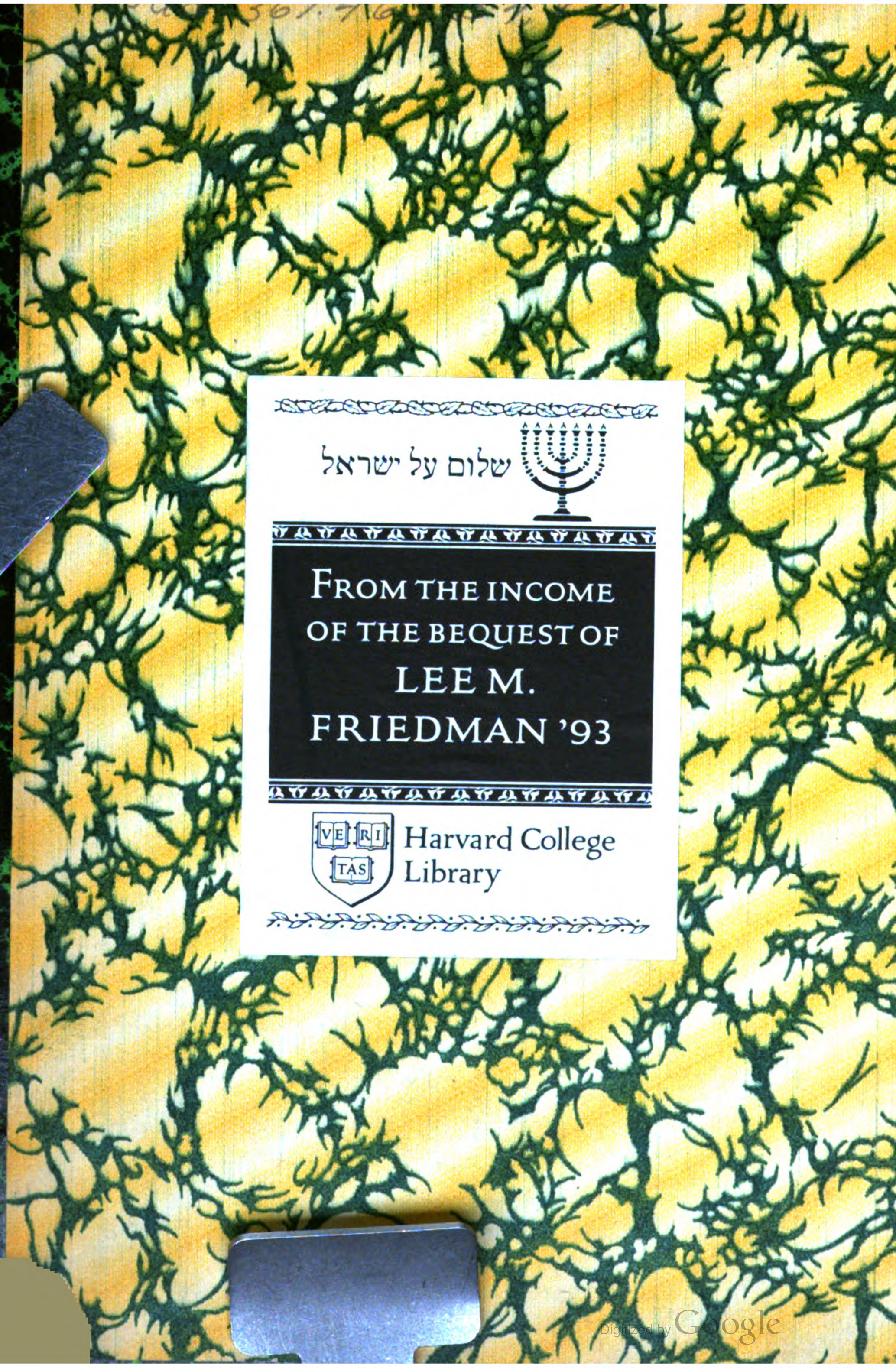
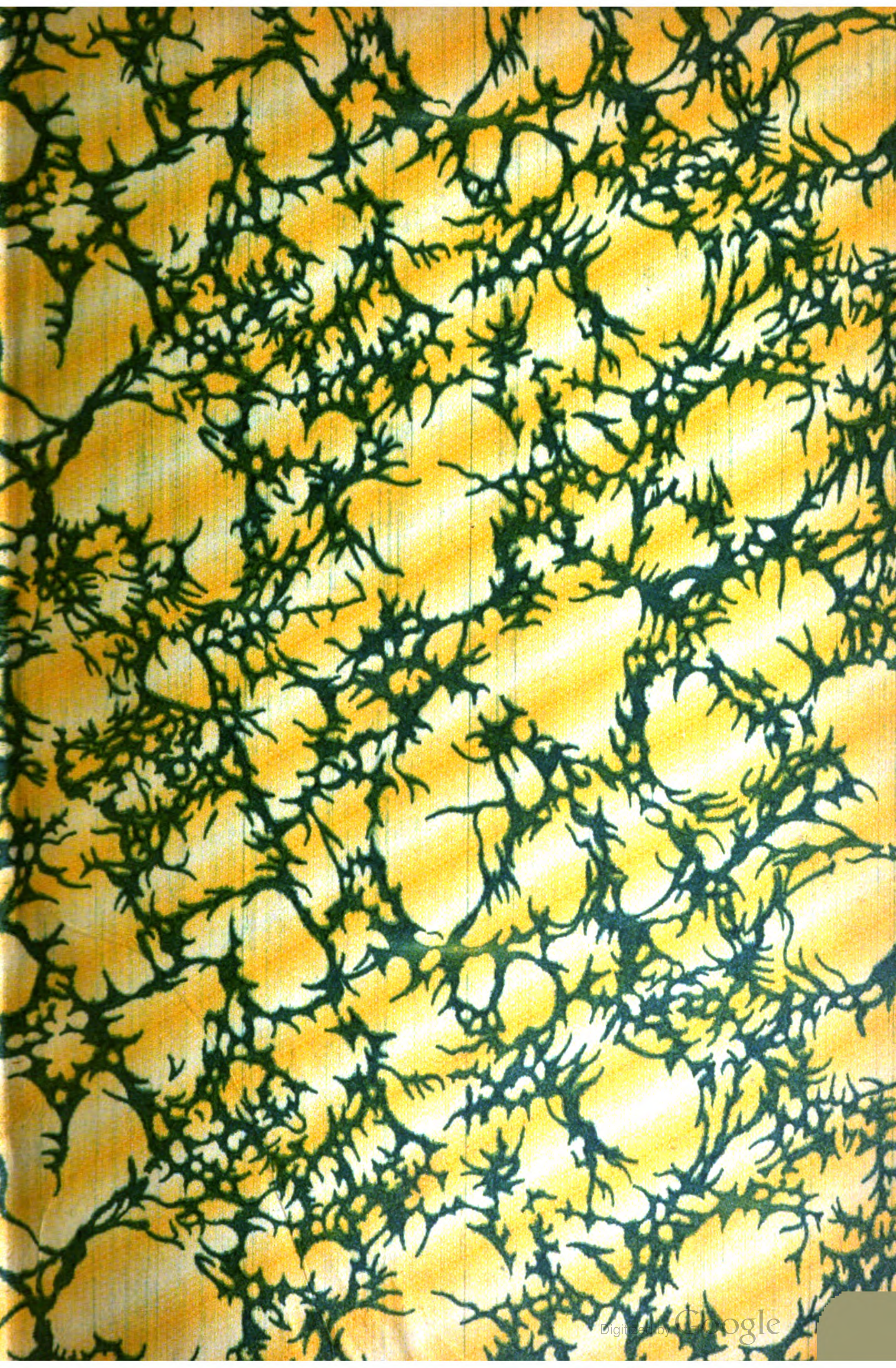




שלום על ישראל
FROM THE INCOME
OF THE BEQUEST OF
LEE M.
FRIEDMAN '93
VE RI TAS
Harvard College
Library
Digitized by Google



L'UNIVERS

ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם

(Exode, X, 23.)

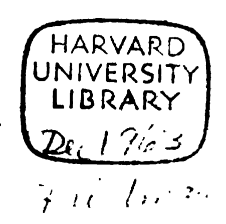
Cinquante-quatrième année

PREMIER TOME (numéros 1 à 26)

PARIS

7, Rue de Navarin, 7

1898-1899



Paris. — Imprimerie polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Actualités

Bibliographie

Correspondance

Culte, Instruction, Bienfaisance

Nécrologie

Religion et Sciences religieuses

Variétés



54e Année — N° 1 — 23 Septembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE St-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-D.-de-Lorette
et Place St-Georges

BELUZE & BANBANASTY

~ PARIS ~

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies, Meubles et etoffes d'Orient, Rideaux, Literie, Couvertures, etc., etc.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

Septembre.		Tischri.
24	Samedi. Sabbat Tschouwa (Fin du sabbat à 6 h. 30)	8
25	Dimanche. Veille de Kippour (Office de Min'ha à 2 heures; Office du Kol Nidré à 6 heures)	9
26	Lundi. Kippour (fin du jeûne à 6 h. 15)	10
27	Mardi	11
28	Mercredi	12
29	Jeudi	13
30	Vendredi. Veille de Souccot	14

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 heures)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 heures; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Lévy (Gaston), 11, rue du Petit-Thouars.
Simon (Gaston), 20, rue des Marais.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Galospilgel (Alfred), 11, rue Elzévir.
Rappaport (Abraham), 11, rue Titon.
Weill (Georges), 24, rue de l'Eglise (à Vincennes).

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Jeudi 29 septembre, à 2 heures. — M. Meyer (Georges), 26, banquier, rue Buffault, et Mlle Oulif (Denise-Lucie), 13, rue d'Uzès.

Jeudi 29 septembre, à 3 heures. — M. Markel (Henri), docteur en médecine, 34, rue Bonaparte, et Mlle Voititz (Charlotte, institutrice, 34, rue Bonaparte.

Jeudi 29 septembre, à 2 heures. — M. Jehl (Max), employé de commerce, 7, passage d'Allemagne, et Mlle Lévy (Jeanne), employée de commerce, 61, faubourg Saint-Martin.

Décès

14 septembre.	Mme Vve Bloch, née Bloch (Marguerite), 52 ans.
16 —	Riss (Moyse), 82 ans, rue de l'Olive, 5.
—	Mme Stiebel (Charles), née Lévy (Sophie), 73 ans, avenue Kléber, 57.
—	Mme Vve Rogues (Hte), née Loewensohn (Flore), 72 ans, rue Littré, 17.
—	Lévy (Simon), née Salomon, 69 ans, avenue Malakoff, 126.
—	Moseo (Aron), 65 ans, rue Pache, 11.
18 —	Mlle Ely (Octavie), 72 ans, au Vésinet.
—	Weill (Armand), 20 ans.
19 —	Mme Hennequin, née Weil (Aggié), 23 ans, rue Mirabeau, 4.
—	Milchtein (Joseph), 3 semaines, rue de Fourcy, 1.
20 —	Mme Bernheim (Marc), née Weyl (Marie), 65 ans, rue de Birague, 16.
—	Mme Vve Cahen (Lazard), née Lévy (Henriette), 85 ans, rue Poliveau, 17.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges.*

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

LA REVISION

L'ouverture de la procédure de revision dans l'affaire Dreyfus a causé à nos lecteurs, en même temps qu'à tous les amis de la vérité et de la justice, une joie assurément légitime et que nous ne voudrions ni diminuer ni troubler. Après tant de déboires et de déceptions, il était naturel de se réjouir d'un évènement auquel les plus optimistes n'osaient plus s'attendre, et qui, né d'un incident à la fois tragique et imprévu, a pris un caractère véritablement providentiel. Mais rien ne serait dangereux, à cette heure, comme de s'endormir sur le succès et de se reposer dans une confiance excessive. Elle est longue encore, et montueuse et semée d'obstacles, la côte qu'il nous faut gravir.

La revision est décidée mais non accomplie encore. Est-elle d'ailleurs bien réellement décidée? Cela même ne semble pas absolument certain. Un journal qui passe pour refléter la pensée de nos ministres, le *Voltaire,* écrivait hier encore ces lignes bien faites pour refroidir les enthousiasmes trop prompts à s'échauffer :

Il n'est pas matériellement exact de dire que le conseil des ministres se soit prononcé en faveur de la revision, car ce n'est pas à lui qu'il appartient de décider si les articles du code d'instruction criminelle relatifs à la revision d'un procès trouvent leur application dans le cas présent.

Le conseil s'est borné — mais c'est déjà là un fait capital — à autoriser le garde des sceaux à convoquer « la commission de revision » que la loi institue auprès du ministre de la justice et qui est chargée de lui donner son avis sur toutes les demandes en revision.

La feuille officieuse ne nous dit pas ce que ferait le ministère dans le cas où ladite commission émettrait l'avis qu'il n'y a pas lieu à revision. La présence au sein

de la commission de trois anciens magistrats du 16 mai ne rend pas ce cas absolument invraisemblable. Le garde des sceaux passerait-il outre, comme il en aurait le droit, ou bien encore, comme la note du *Voltaire* le laisse prévoir, s'inclinerait-il devant l'opinion de la commission consultative, croyant ainsi mettre à l'abri sa propre responsabilité ? Ou bien encore verrions-nous se produire dans le gouvernement de nouveaux débats et de nouveaux tiraillements, suivis de nouvelles démissions et d'une nouvelle crise ?

Qu'on ne nous dise pas que ce sont là des craintes chimériques. Qu'on relise la lettre de démission de M. Tillaye, ministre des Travaux publics : « Je ne peux, dit-il, accepter la responsabilité d'un acte gouvernemental par lequel, *à mon avis*, la procédure de la revision se trouve engagée ». Comme le « quoi qu'on dise », de Trissotin, cet *à mon avis* est plus gros qu'il n'en a l'air. Il nous autorise à supposer que, contrairement à l'avis de M. Tillaye, celui des autres ministres a été que par le fait de la convocation de la commission consultative, la procédure de revision ne se trouvait pas définitivement engagée.

Nous raisonnons dans l'hypothèse où il appartiendrait au ministère actuel de saisir la Cour de cassation ; mais il se peut fort bien qu'il n'en soit pas ainsi. Supposons que la commission consultative ne se hâte qu'avec une sage lenteur, qu'elle veuille se livrer à des recherches, prescrire des enquêtes, compulser des dossiers, recueillir des témoignages, et il ne sera pas téméraire de prévoir que, lorsque les Chambres se réuniront de nouveau dans le courant du mois prochain, elle n'aura pas encore formulé ses conclusions. Et si cette éventualité se réalise, qui peut nous répondre qu'une fois le Parlement réuni, le gouvernement ne reculera pas devant les menaces et les clameurs dont les antisémites et les nationalistes nous donnent déjà un avant-goût dans la presse ? Serait-ce donc pour la première fois que nous assisterions à des défaillances de cette nature ? Et qui peut affirmer surtout que dans une de ces heures d'affolement comme celle où fut voté l'affichage du discours de M. Cavaignac, la

Chambre ne renversera pas le ministère lui-même? Et alors, rien ne subsistant plus de ce qui a été fait, tout ne serait-il pas à recommencer?

Ainsi, loin d'être parvenus au but, nous ne sommes même pas au bout de la première étape. Il faut donc plus que jamais nous armer de résolution et de persévérance.

Ne nous étonnons d'ailleurs pas trop des résistances qui nous sont opposées. Il est naturel que la puissance de l'effort soit proportionnée à l'importance des résultats. Ce qui est en cause dans le débat actuel, ce n'est pas seulement l'honneur d'un homme, ni même celui de la race que l'on a solidarisée avec lui. Les intérêts en jeu sont de nature bien plus haute. Il s'agit d'arracher tout un peuple au mensonge, à la violence et aux menaces de dictature. Nous sommes en présence des éternels ennemis de la liberté et de la dignité humaine; rien d'étonnant dès lors que la lutte soit longue et la victoire difficile.

Ah! S'il n'était question que d'une erreur judiciaire à réparer, combien l'œuvre serait aisée et rapide! On parle souvent de rechercher la vérité et de faire la lumière; mais sur l'affaire Dreyfus, la lumière est faite et la vérité pleinement conquise. Si l'on débarrasse cette affaire des végétations que l'on a accumulées autour d'elle, des excroissances qui la rendent méconnaissable, elle se présente à l'esprit sous l'aspect le plus clair, le plus lumineux. On peut la résumer en deux mots. Un beau jour, on saisit un bordereau anonyme qui est évidemment l'œuvre d'un traître; on croit reconnaître dans ce bordereau l'écriture de Dreyfus, on le lui attribue et on condamne le malheureux capitaine pour haute trahison à la peine la plus terrible et la plus dégradante. Trois années s'écoulent, et on découvre qu'on s'est trompé. Non seulement le bordereau n'est pas de Dreyfus, mais il est avéré qu'il est de la main d'un autre. En même temps, les autres charges qu'on avait illégalement produites contre le condamné s'évanouissent en fumée. Et cependant on veut que cet homme soit coupable. Il n'a pas commis le crime particulier pour lequel il a été condamné; mais

lorsqu'on l'a arrêté en 1894, sous l'imputation d'avoir écrit le bordereau qui n'était pas son œuvre, il s'est trouvé, par un hasard miraculeux, que malgré l'erreur commise on n'en avait pas moins mis la main sur un traître authentique ; ce n'était pas le traître d'une trahison déterminée, c'était le traître absolu et symbolique. Voilà à quoi se résume, en définitive, toute la thèse des adversaires de la revision. Voilà le système absurde et puéril, contraire à la raison et au bon sens, contre lequel ont à lutter depuis un an les défenseurs de la justice, qui a été pendant longtemps la vérité officielle et qui, à l'heure qu'il est, n'a pas encore sombré sous le ridicule. C'est pour étayer ce système qu'on a fabriqué des faux et c'est pour ne pas l'abandonner que deux ministres de la guerre ont successivement résigné leur portefeuille. On a peine à concevoir qu'un pareil échafaudage d'insanité ne se soit pas écroulé dès le premier jour sous la risée publique. C'est à croire qu'un furieux vent de déraison et d'extravagance a soufflé sur nos contemporains.

Mais, encore une fois, tous ces défis au sens commun, tous ces outrages à la vérité ne peuvent s'expliquer que par les passions religieuses et politiques que l'affaire Dreyfus a fait si violemment fermenter. Les passions seules, en effet, aveuglent à ce point le jugement et la conscience. N'avons-nous d'ailleurs pas rencontré cette influence corruptrice du fanatisme religieux dès le début même de l'affaire Dreyfus? Il serait assurément excessif de prétendre que l'ancien capitaine ait été condamné parce qu'il était juif; mais, après toutes les révélations qui nous ont été faites dans ces derniers temps sur le rôle joué par la *Libre Parole* au moment du procès et sur ses accointances avec certains officiers mêlés à l'instruction, il est permis de soutenir que le préjugé religieux avait créé autour des juges du Conseil de guerre une de ces atmosphères malsaines et troublées qui sont peu compatibles avec une impartiale justice. Nous n'en voulons d'autre preuve qu'une phrase qui s'est glissée dans le fameux acte d'accusation du capitaine d'Ormescheville et dont on n'a pas jusqu'ici fait ressortir le caractère sin-

gulièrement significatif: « Le capitaine Dreyfus, lisons-nous dans ce document, est doué d'un caractère très souple, voire même obséquieux, qui convient beaucoup dans les relations d'espionnage avec les agents étrangers. Il était donc tout indiqué pour la misérable et honteuse mission qu'il avait provoquée ou acceptée ».

Il n'est pas douteux que le caractère du capitaine Dreyfus est tout l'opposé de celui que lui prête M. d'Ormescheville. Tous ceux qui l'ont connu sont d'accord pour lui attribuer un caractère extrêmement réservé, dans lequel ses ennemis voyaient de la morgue et que ses amis expliquaient par de la timidité. Mais que ce fût morgue ou timidité, il n'y avait là rien qui ressemblât de près ou de loin à de l'obséquiosité et à de la souplesse. Il est évident que lorsque M. d'Ormescheville a tracé le portrait de Dreyfus, il n'était pas renseigné sur son compte. Il voulait dire tout simplement que Dreyfus était juif et partant capable de trahir son pays. Il avait le mot de juif au bout de la plume, mais n'osant, par un reste de scrupule, l'écrire crûment, il a eu recours à une ingénieuse périphrase. Un homme comme M. d'Ormescheville devait penser nécessairement que tous les juifs sans exception, y compris le capitaine Dreyfus, sont souples et obséquieux. C'est de la psychologie quelque peu rudimentaire, mais l'ancien rapporteur du conseil de guerre n'en avait pas appris d'autre dans les colonnes de la *Libre Parole*. Il est fâcheux seulement que lorsqu'on apporte de pareilles préventions à juger les gens, on soit investi de fonctions qui vous permettent de disposer de leur liberté et de leur honneur.

Eh bien! la pensée qui, en 1894, animait M. d'Ormescheville et qui lui inspirait son célèbre acte d'accusation, cette même pensée, à la fois sotte et malfaisante, nous la retrouvons plus vivace encore, plus nette et plus éhontée dans tous les actes et dans tous les écrits par lesquels on tente de s'opposer au redressement de l'iniquité commise. Un juif a été condamné et il ne faut pas qu'il soit réhabilité, car si on le rehabilitait, il faudrait condamner les misérables sectaires qui, depuis trois ans, ont fait du

crime judiciaire dont Dreyfus est la victime, le fondement de leurs doctrines de haine et de proscription; il faudrait condamner, en outre, les faux patriotes qui cherchent à exploiter cette affaire au profit de leurs louches et suspectes entreprises. Le succès définitif de la revision, c'est là ruine des espérances césariennes et cléricales. C'est ce que l'on veut empêcher à tout prix, et voilà pourquoi la revision reste exposée encore à bien des traverses.

B.-M.

LES VOIES DE LA PROVIDENCE

Nous avons célébré solennellement samedi dernier le « jour de la justice » יום הדין. C'est ce même jour que le gouvernement français a commencé les opérations préliminaires de la revision d'un procès qui avait été mené en dépit de toute justice. Bien des esprits, aimant le merveilleux, seront frappés de cette coïncidence et y verront le doigt de Dieu. Ils insisteront sur les faits extraordinaires qui ont accompagné et suivi le procès, désormais fameux, de 1894. Le même ministre de la guerre qui fait condamner illégalement le capitaine Dreyfus, choisit, pour assister aux débats, un officier qui, deux ans après, découvre par hasard le vrai coupable. Un article, paru dans un journal hostile à Dreyfus révèle inconsciemment l'illégalité commise par le ministre. Un autre journal, également peu favorable au condamné, publie la pièce qui forme la base de l'accusation dirigée contre Dreyfus et force les gens de bonne foi à reconnaître que cette pièce ne peut lui être attribuée. Enfin quand les antisémites imposent un ministre de la guerre, adversaire absolu de la revision, celui-ci fait un discours par lequel il croit clore définitivement les polémiques. Ce discours est affiché avec enthousiasme, et deux mois après, le ministre est contraint de reconnaître qu'il s'est trompé dans la principale des preuves qu'il avait apportées, et il achève ainsi, bien malgré lui, l'œuvre que n'avaient pu réaliser

les efforts des lutteurs les plus ardents, les plus énergiques et les plus intelligents.

Certes, tous ces faits sont surprenants, mais il serait dangereux et même puéril de les interpréter à notre fantaisie et de vouloir que Dieu soit intervenu par des coups successifs dans le drame qui s'est déroulé sous nos yeux. Il est hardi de prétendre que nous connaissons dans leurs détails les voies de la Providence, et d'apercevoir dans un incident ou un accident particulier un décret spécial du Tout-Puissant. Nous qui avons tant de mal à apprécier les actes de nos semblables, nous n'avons pas le droit de nous croire dans les secrets de la cause suprême qui dirige le monde הנסתרות לה׳ אלהינו.

Mais on peut et on doit tirer de ces évènements un enseignement, en déduire une vérité dont nous parlions ici même, il y a quelques semaines, à savoir que les hommes, quel que soit le chemin qu'ils prennent, le bon ou le mauvais, travaillent à l'accomplissement des volontés divines. Si au lieu de servir la justice, ils veulent l'entraver, ils finissent par être les victimes de leurs propres machinations. La justice, comme un fleuve arrêté un instant par un barrage, acquiert une force irrésistible et arrache bientôt l'obstacle que l'on croyait d'une solidité à toute épreuve. Voilà la leçon qui ressort de l'affaire Dreyfus avec une évidence parfaite et qui doit nous attacher fermement aux principes sur lesquels est fondée toute morale et toute véritable religion : והנגלות לנו ולבנינו לעשות ככל דברי התורה הזאת.

En ce moment la France se retrouve exactement au point où elle en était — sans le savoir — il y a deux ans, lorsque le colonel Picquart découvrit que le traître n'était pas Dreyfus. Si à ce moment le deuxième bureau de l'état-major ne s'était pas insurgé contre son chef, Dreyfus aurait été rappelé des îles du Salut et on aurait jugé le vrai coupable. L'honneur de l'armée aurait été plus que satisfait. Tout au plus M. du Paty de Clam aurait-il été blâmé pour sa légèreté. Si, au lieu de prendre parti pour les subordonnés du colonel Picquart, l'état-major avait donné raison à cet officier, l'affaire eût été

grave pour le deuxième bureau, mais les chefs de l'état-major fussent restés indemnes. Si, les chefs de l'état-major défendant le deuxième bureau, il s'était trouvé un ministre de la guerre énergique et honnête, pour faire comprendre aux chefs militaires que, si haut placés qu'ils fussent, la justice primait leur amour-propre, la réputation de l'état-major eût été un peu ébranlée, mais au bout de quelque temps, on eût pensé à autre chose. Si, le ministre de la guerre ne faisant pas son devoir, le président du conseil avait fait le sien, il y aurait eu un petit remaniement ministériel et on n'aurait pas eu la honte de voir le gouvernement lancer des déclarations qu'il savait pertinemment fausses et s'allier avec tout les partis du désordre pour donner à ses déclarations une sanction pratique. Si les Chambres avaient rappelé les ministres au respect de la loi, le bon renom de la France n'eût pas été atteint. Or, à quoi a servi que le traître fût défendu par le deuxième bureau, que le deuxième bureau fût protégé par l'état-major, que l'état-major fût couvert par le ministre de la guerre, que le ministre de la guerre fût appuyé par le président du conseil, que celui-ci fût approuvé par les députés et les sénateurs? A amener une série de scandales, le suicide d'un officier, le déshonneur de plusieurs autres, la chûte d'un ministère et la démission du chef de l'état-major et de deux ministres de la guerre. Et l'on est arrivé à la revision que l'on voulait éviter à tout prix.

Quand le colonel Picquart eût fait son enquête, deux voies s'ouvraient : dans l'une on était engagé par la justice et par le véritable honneur de l'armée et de la France. En entrant dans l'autre on était contraint de maintenir coûte que coûte l'innocent au bagne et de laisser le traître impuni, et il fallait empêcher par la force les protestations des honnêtes gens. C'est cette voie qu'on a choisie. Et c'est là qu'éclate l'impuissance des hommes à diriger les évènements dans un sens contraire au droit et à la vérité. On n'a pas vu que la voie tortueuse aboutissait au même point que le chemin droit, et était, elle aussi, *une voie de la Providence.*

Il est donc permis de proclamer que la Sagesse divine dispose d'une infinité de moyens pour réaliser ses desseins, et qu'il vient toujours un moment où la justice triomphe. Les mortels aveugles forment beaucoup de projets, mais le plan tracé par Dieu seul s'accomplit: רבות מחשבות בלב איש ועצת ה' היא תקום:

R. T.

LES LEÇONS DE L'ANNÉE

(A propos de Rosch-Haschana)

Deuxième article

Dans un premier article nous avons montré que le succès de l'antisémitisme est dû avant tout à l'ignorance de la masse et qu'il est de toute urgence d'éclairer le peuple par une suite de conférences sur la doctrine et l'histoire juives.

C'est là un des moyens les plus efficaces pour dissiper les préventions ; mais ce n'est pas le seul. Il y a une autre façon de combattre l'antisémitisme, qui est, pour nous israélites, d'avoir la tenue qui nous convient.

Depuis quelque temps, nous sommes en vedette ; tous les regards sont fixés sur nous, on épie nos plus légers mouvements, on commente nos moindres gestes. Et ces regards qui nous suivent partout ne viennent pas d'une curiosité sympathique et les commentaires dont on accompagne nos actes ne s'inspirent pas d'une bienveillance préconçue.

Il est donc de la plus haute importance de déterminer la contenance que nous devons garder dans la situation singulière qui nous est créée ; il est certain que, si nous savons choisir le genre de conduite qu'il faut, nous modifierons l'opinion en notre faveur et nous forcerons l'estime et le respect publics.

Le moyen le plus sûr de n'avoir point les gens contre soi, c'est de ne pas les offusquer ; et le moyen le plus sûr de n'offusquer personne, c'est de ne pas s'offrir sans cesse aux regards, c'est de ne pas violenter l'attention, c'est de ne pas

s'arroger les premières places, en un mot, c'est d'être modeste. Assurément, nous avons les mêmes droits que les autres et il ne nous faut tolérer aucune usurpation là-dessus. Mais il y a manière et manière de jouir de ses droits; et c'est précisément la manière d'en jouir qui distingue l'homme de bonne compagnie de celui qui ne l'est pas.

Les antisémites nous accusent de tenir partout le haut du pavé et d'éblouir les yeux par l'étalage d'un luxe immodéré. A Dieu ne plaise que je souscrive à cette accusation ; adressée à la généralité des juifs, elle est fausse. Malheureusement, il faut confesser que quelques-uns de nos coreligionnaires y ont donné prise par un besoin de s'imposer à la vue des populations et de parler plus fort que le commun. Evidemment, ce faisant, ils n'ont pas commis de crime; ce n'est là qu'un travers. Mais nous sommes payés pour savoir combien la malignité des hommes est grande. C'est un tort d en vouloir à des individus pour les honneurs qu'ils ne cessent de faire à tout le monde de leur personnage; c'est un tort, je le sais et je le proclame. Mais enfin la malignité est au cœur de l'immense majorité des bipèdes qui errent sur le globe et il en faut tenir compte. Veillons à ne pas l'exciter ; gardons-nous des allures qui ont le don de remuer chez des gens qui sont déjà mal disposés envers nous un tas de mauvais sentiments. Ces gens sont trop heureux de surprendre nos petits défauts pour nourrir leur haine et la couvrir d'un prétexte. Soyons donc réservés et modestes, ne nous singularisons point et nous aurons enlevé à nos adversaires jusqu'à l'apparence d'une raison d'être.

Toutefois, point de méprise. Etre modeste ne signifie pas se rapetisser soi-même, s'enfermer dans une coquille, se rendre neutre, s'abstenir d'affirmer sa personnalité, s'humilier devant autrui. Oh, que non pas! La modestie n'est pas exclusive de cette sorte de noble fierté qui vient du sentiment qu'on doit avoir de sa propre dignité et qui se nomme le sentiment de l'honneur. Il faut savoir dans toutes les circonstances vous comporter de telle sorte que vous ne permettiez à personne de vous rabaisser en tant que juif et relever en des paroles prestes et énergiques les accusations qu'on pourrait proférer contre votre religion et votre race. Une réponse nette,

les yeux dans les yeux, d'un ton ferme et assuré, voilà votre devoir, il n'en faut pas plus pour tenir en respect l'ennemi le plus fougueux et lui faire rentrer dans la gorge ses sottises ou ses perfidies. Vous n'avez pas à grimper sur des tréteaux en place publique pour vous donner en spectacle, mais non plus à vous cacher dans un trou. Vous avez exactement le même droit que tout autre d'être ce que vous êtes et ce que vous voulez être et n'ayez rien à abdiquer entre les mains de qui que ce soit; vous êtes des hommes et des citoyens aussi pleinement et aussi légitimement que tous les autres.

Donc, sachons allier la modestie au sentiment de la dignité, ne nous faisons pas remarquer et en même temps affirmons hautement notre origine et nos convictions et nous ôterons tout aliment aux méchancetés qui nous guettent, et, ce qui est le principal, nous aurons progressé en moralité et nous aurons conquis la sympathie de notre propre conscience.

Louis Lévy.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Haazynou* »

« Ecoutez cieux et je parlerai! Que la terre entende les discours de ma bouche! »

Pourquoi Moïse, dans son chant du cygne, s'adresse-t-il d'abord aux cieux et à la terre? Ce solennel exorde dans la bouche de l'humble serviteur de Dieu et des hommes, détonne. Cette magnifique invocation aux espaces infinis, sur les lèvres du simple pasteur d'Israël, ne serait-elle donc qu'un motif oratoire?

Supposer au fils d'Amram un mobile aussi mesquin, tout au plus digne d'inspirer l'emphase d'un petit rhéteur, serait singulièrement méconnaître l'homme d'action qui ne parle jamais que pour convaincre et agir. La raison en fut tout autre : « Je suis un être de chair et de sang, et sur le point de mourir; mes successeurs seront mortels comme moi, et pourront disparaître du jour au lendemain. Si le peuple Israël

venait à oublier la Loi, à se montrer infidèle à la divine alliance qui viendrait lui rappeler sa désobéissance et son infidélité ? Nous, pauvres passagers, nous ne faisons que paraître sur la scène changeante du monde, pour la quitter aussitôt. Il faudra donc aux générations qui se succèdent, et qui forment une chaîne continue, une espèce d'avertisseur permanent. Je vais en prendre un d'éternellement durable. « Cieux et terre écoutez mes paroles ! » Que la nature tout entière témoigne de siècle en siècle de la grandeur et de la sagesse de Dieu ! Nous, conducteurs de peuples, nous passons; mais les splendeurs du ciel, mais les merveilles de la terre ne passent point. C'est donc elles que j'invoque ! j'en appelle aux astres suspendus dans l'espace, aux beautés répandues sur le globe terrestre, pour détourner Israël de la voie du mal et de l'ingratitude humaine ! Qu'ils demeurent, les éternels censeurs du peuple de Dieu ! »

Il existe encore d'autres interprétations midraschiques des mots האזינו השמים... « écoutez cieux ». Pourquoi, demande un Haggadiste, Samuel b. Nahman, le ciel « et » la terre ? Le ciel « ou » la terre, et cela suffirait ! Pourquoi les deux ? — Il y eut un souverain qui gouverna vingt contrées différentes, entre autres la Perse et ses colonies. Un jour, il donna une grande fête. Mais, se dit-il, lesquels de mes vassaux inviterai-je ? Si je fais venir les uns, et ne fais point venir les autres, je susciterai des jalousies et des haines. J'adresserai donc une invitation à chacun d'eux. Ainsi fit Moïse. Né sur la terre, il s'éleva jusqu'au ciel; pour éviter toute apparence de froissement et d'ingratitude, il les nomma tous les deux : « Cieux écoutez, terre entends... »

Une variante midraschique du même verset, rapportée au nom de R. Hannia ; « Un homme ayant déposé un gage chez un de ses amis, vint à mourrir. Son fils alla présenter ses hommages au gardien du gage de son père, ainsi qu'à la femme de ce gardien. Pourquoi aux deux, lui demande-t-on ? — Parce que j'ignore si c'est l'homme ou la femme qui veillèrent sur mon gage; pour être sûr de ne pas me tromper, j'honore les deux. — De même Moïse. A la veille de mourir, il ne sait pas si son âme ira au ciel ou à la terre; il est inquiet,

car il a le souci du repos de son âme. Il invoque donc « le ciel et la terre », et se confie paisiblement aux deux ! Voilà comment un petit verset devient pour nos anciens Sages un thème à dissertation variées, dont la naïve simplicité provoque quelquefois le sourire, mais plus souvent l'étonnement et la réflexion.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Hosannah! Hosannah!

C'est le cri, à l'heure actuelle, de tous les journaux antijuifs. Ils ont, en effet, trouvé leur homme en M. Laferrière et au meeting de samedi dernier, quand Morinaud a raconté avec emphase son long entretien de cinq heures avec le gouverneur général on a pu entendre des cris de « Vive le Gouverneur ! » qui, depuis bien longtemps, n'étaient pas sortis de bouches algériennes.

Le représentant de la République en Algérie a déclaré au député de Constantine qu'il aiderait la députation algérienne quand celle-ci demandera aux Chambres l'abrogation du décret Crémieux. C'est évidemment bien grave. Je ne sais pas comment un juriste de la force du vice-président du Conseil d'Etat peut croire qu'on pourra, d'un trait de plume, supprimer la condition des israélites qui vivent sur la loi française depuis vingt-huit ans, et résoudre les délicates questions d'état civil et de nationalité, questions qui, touchant à la fois au droit civil et au droit public, mettront en discussion le grave problème de rétroactivité ou de non rétroactivité des lois.

Quoi qu'il en soit, cette conduite qui a beaucoup étonné nos coreligionnaires, a réjoui au possible les antisémites algériens. Les journaux exultent; il n'y a que Max Régis qui tient à rester intransigeant, et qui recommande quand même la méfiance envers le fonctionnaire qui promet tant de choses. Le leader de ce bel antisémitisme dont Alger est malheureu-

sement doté, se recommande, en prenant cette attitude expectante, de son chef Drumont. L'abrogation du décret Crémieux le laisse absolument froid. Ce qu'il veut, c'est l'expulsion des juifs.

Il y avait bien longtemps que nous le savions, mais M. Milano Régis ne nous indiquait pas par quels moyens cette mesure radicale — et très cléricale aussi — devait se faire. Dame! nous voulions savoir au moins à quelle sauce nous serions mangés et nous étions impatients de connaître.

Au meeting, on avait parlé d'embarquer les juifs sur des bateaux à soupape, mais comme il fallait, pour les faire sauter en mer, quelques antijuifs résolus à ne pas participer au partage des biens et décidés à mourir avec les juifs par l'explosion, c'était là un moyen qui aurait sacrifié trop de disciples. Celui qu'indique l'ex-prisonnier de Barberousse dans un des récents articles de son antijuif est bien préférable. Il nous dit qu'il ne veut pas d'une expulsion qui *entraînerait infailliblement un grave conflit dans la rue.* Il conseille le boycottage, la lutte commerciale acharnée, les vexations sans nombre, et la persécution à petit feu tous les jours et sous tous les prétextes.

Et c'est bien là, en effet, ce que les antisémites sont en train du faire. On n'assomme plus pour le moment les juifs dans les rues d'Alger, mais on leur rend quand même la vie insupportable, qu'ils soient riches ou pauvres. D'ailleurs nos coreligionnaires favorisés de la fortune peuvent se retirer en France; mais les miséreux restent, et le jour n'est pas loin où leur sort sera plus malheureux que jamais. Bientôt, en effet, ils devront s'adresser à des non juifs pour recevoir des secours, que des mains juives leur distribuaient habituellement. La caisse de secours ne sera certainement pas bien alimentée, si les riches s'en vont, et si les antijuifs qui la gèreront y font du grabuge.

Ah! les temps ne s'annoncent pas heureux pour nous tous. Les juifs ne peuvent plus aller aux concerts, ils ne peuvent plus assister aux représentations du théâtre-cirque. Il y a des rues, où il ne serait pas bon pour eux d'être reconnus, et des promenades publiques où il ne faudrait pas qu'ils fussent vus. Ils sont privés de toute distraction. Nombre de cafés leur

ferment leurs portes. Naturellement nous ne parlons pas des provocations continuelles dont ils sont l'objet et des insultes dont on les abreuve quand ils ne peuvent répondre. Il est donc bien certain que si de telles avanies sont encore faites aux israélites, s'ils ne peuvent plus aller où bon leur semble, et s'il leur faut continuellement se tenir sur une réserve imbécile et être sur le qui-vive tous les jours, la vie n'est guère agréable pour eux.

Tels sont les fruits de l'apathie des juifs algériens depuis la campagne des frères Régis. Et maintenant seulement ils veulent réagir, quand ils ont contre eux toute une population, toutes les autorités et le gouverneur. Vraiment, il est bien temps.

Tandis que le calme régnait à Alger, c'est-à-dire pendant qu'on ne cassait ni devantures ni glaces de magasins et qu'on ne déambulait pas bruyamment dans les rues en criant : « mort aux juifs », qu'on laissait les commerçants juifs s'ennuyer à mourir dans leurs magasins vides de toute clientèle, des troubles avaient lieu à Médéah et à Constantine.

A Médéah, les israélites, au lieu de se laisser battre comme plâtre, ont courageusement riposté. Les autorités ont immédiatement pris de très sérieuses mesures d'ordre et ont arrêté... les israélites, laissant les agresseurs et les provocateurs en pleine liberté.

A Constantine, on est venu insulter les juifs jusque dans leurs quartiers en y vendant un nouveau journal illustré *la Guerre antijuive*. On mettait le journal sous le nez des juifs. Ceux-ci ont répondu à ces offres gracieuses à coups de pierre et les vendeurs se sont courageusement éclipsés. Illico, la ville s'émeut, des groupes se forment et parcourent les rues, acclamant la rédaction du journal nouveau-né. Le soir, à la musique,on chassa les juifs et le lendemain devant les mesures d'ordre et le calme de nos coreligionnaires, tout finissait. L'agitation ne cessera pas de sitôt, car nous aurons dans quelques jours les élections au Conseil général. Le 18 septembre nous verrons le résultat de la campagne de diffamations et d'injures. Régis élu président du comité central a désigné aussitôt ses candidats en ordonnant de voter pour eux, car ils ont seuls le courage de leurs opinions antijuives. Il est inutile de vous dire que tous ces gens-là veulent par des mandats

électifs, la récompense de leurs glorieux faits et gestes, et que presque tous les rédacteurs de l'*Antijuif* sont sur la liste. Du jour au lendemain, ils se sont réveillés avec toutes les aptitudes nécessaires pour le rôle de conseiller général, alors qu'il ne connaissent ni les besoins ni les desideratas de la circonscription qu'ils veulent représenter.

Mais l'union semble ne pas exister. D'autres candidatures antijuives surgissent déjà, avec des proclamations tout aussi enflammées et promettant l'expulsion des juifs.

Mais en attendant nous sommes continuellement sur le qui-vive. A tout moment, une discussion quelconque peut dégénérer en bagarre. Il serait temps que le gouvernement prît de sérieuses mesures pour empêcher une situation semblable de durer davantage. La police elle-même ne protège plus les provoqués et fait cause commune avec les agresseurs et les insulteurs. Quelques instructions sévères la feraient sortir de son apathie coupable et de sa complaisance criminelle. Nous verrons ce que fera le gouverneur pour nous assurer la sécurité qn'il a le devoir d'accorder à tous les israélites d'Algérie, citoyens de la France libre !

GEORGES NARBONI.

Dimanche a eu lieu le renouvellement par moitié des trois conseils généraux de l'Algérie.

Ce scrutin empruntait aux circonstances particulières que traverse notre colonie, une importance exceptionnelle. Hâtons-nous de dire que leur résultat n'a pas complètement répondu aux espérances de ceux qui comptaient, aux yeux de la France, faire passer l'Algérie pour un composé exclusif d'énergumènes.

Certainement, les antijuifs ont remporté les notables succès que le régime de la terreur, florissant en Algérie depuis un an, faisait prévoir. Ainsi, dans le département de Constantine, la majorité est déplacée en faveur des antijuifs. Mais dans celui d'Alger, le Comité central antijuif ne compte que neuf élus sur quinze candidats qu'il présentait, et, dans celui d'Oran, les antisémites militants ont éprouvé un véritable échec.

Nos coreligionnaires d'Algérie se sont généralement abstenus.

LE PIÈGE DU GOUVERNEUR

On lit dans les *Droits de l'Homme* :

Nous recevons d'Alger le récit d'un incident si invraisemblable que nous nous refuserions à y croire, si nous n'étions parfaitement sûrs de notre correspondant.

La semaine passée, une délégation de juifs notables se rendit chez le gouverneur général, pour lui présenter une juste requête. Peu rassurés par les paroles ambiguës que M. Laferrière avait prononcées au cours des présentations officielles, les délégués venaient signaler au gouverneur qu'il n'y avait plus aucune sécurité pour les Français israélites d'Algérie et lui demander de veiller, comme il convient, au respect de leurs droits. Le gouverneur général reçut assez froidement ses visiteurs et les congédia, après un vague entretien, sans leur avoir donné aucune assurance.

Deux ou trois jours après, M. Laferrière s'étant ravisé, fit rappeler la députation et la reçut à nouveau. (1)

Cette fois il déclara aux délégués qu'il pouvait leur garantir la paix, la tranquillité et la certitude de n'être ni pillés chez eux, ni même traqués dans la rue. Seulement, en échange d'un si grand bienfait, M. Laferrière posait une petite condition. Les délégués devaient simplement lui apporter une pétition signée de tous leurs coreligionnaires par laquelle tous les israélites algériens s'engageaient à renoncer désormais à l'exercice de leurs droits politiques et à ne plus prendre part à aucune élection.

M. Laferrière est un malin, comme on voit. Vous apercevez d'ici l'usage qu'il aurait pu faire de ce petit papier et l'effet qu'eût produit la pétition triomphalement exhibée un jour ou l'autre.

Le malheur est que, dès le lendemain, le gouverneur général reçut une lettre par laquelle ses visiteurs de la veille lui faisaient savoir que leurs coreligionnaires étaient prêts à

(1) *Les Droits de l'Homme* commettent ici une erreur de fait. Dans la seconde réunion, les délégués n'ont pas été reçus par M. Laferrière, mais par son chef de cabinet, M. Martin.

remplir sans exception tous leurs devoirs envers la patrie française, mais n'entendaient renoncer à l'exercice d'aucun de leurs droits de citoyen.

Il ne fallait pas grande perspicacité pour déjouer ce piège un peu grossier, mais il fallait une candeur un peu lourde pour l'imaginer. Est-ce que l'ex-président du Conseil d'Etat ressentirait déjà l'influence du milieu? F.

A PROPOS D'UN COMPTE RENDU

On lit textuellement ce qui suit dans une Revue :

Juste solution de la Question juive, par Marie-Joseph Frank, La Chapelle-Montligeon (Orne). — Franco 2 fr. 80.

La question juive est inscrite depuis longtemps dans le programme démocratique, et sa solution est des plus graves et des plus importantes. L'un de nos collaborateurs l'a approfondie lui-même, il y a quelques mois. Nous sommes donc heureux de signaler un livre qui nous paraît sérieux et recommandable. Voici la thèse de l'auteur : Chez tous les peuples qui leur ont donné asile, les juifs ont toujours formé une nation à part et poursuivi leur but national. Pour faire réussir son plan de conquête, Israël a été partout l'âme des hérésies et des révolutions. Il est le père, le soutien et le roi de la franc-maçonnerie, du protestantisme, de la révolution et du socialisme. Pour prouver tout cela, l'auteur entasse preuves sur preuves. C'est la première partie du livre. La seconde partie expose courageusement les moyens pratiques de faire échouer le plan de conquête de la juiverie. « Nous demandons une solution pacifique et légale : 1° Le juif est un étranger et notre irréconciliable ennemi. Nous devons lui enlever d'abord tout droit civil et politique et toute fonction publique. Ni élu, ni éligible, ni électeur, ni citoyen : voilà la formule patriotique à adopter; 2° La seconde mesure qui s'impose est de reprendre à la colonie juive tous nos biens, et c'est justice; 3° Notre fortune revenue entre nos mains, il faudra châtier les plus coupables parmi les sujets du Grand Sanhedrin, et les autres, les renvoyer en Judée ».

On voit que l'auteur n'y va pas de main morte. A-t-il tort? On fait bien passer en conseil de guerre les soldats traîtres. Pourquoi n'y aurait-il pas un Conseil national pour juger les ennemis de la nation? D'ailleurs, il faudra bien un jour ou l'autre prendre une résolution virile : c'est une question de vie ou de mort. Nous souhaitons donc grand succès à ce petit livre, et nous engageons vivement nos amis à se le procurer et à le répandre.

Nous avons oublié de dire que la publication où se lisent

ces édifiantes paroles est une revue catholique et a pour nom *la Démocratie chrétienne*, revue sociale. Qui ne reconnaîtrait pas là les sentiments chrétiens, serait, en vérité, aussi ignorant que coupable. N'est-il pas vrai que les prêtres qui dirigent ce recueil sont pénétrés de l'esprit de Celui qui disait : « Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent ! »

Mais ces docteurs font école, car on annonce, ceci sous toutes réserves, la publication prochaine d'une étude qui aura pour titre : *Juste solution de la question cléricale.* Voici quelle serait la thèse de l'auteur. Chez tous les peuples qui ont donné asile aux cléricaux, on a constaté à travers toute l'histoire qu'ils étaient toujours en opposition avec l'esprit national, à moins qu'ils ne l'asservissent. Pour reconnaître le gouvernement que le pays choisissait, ils attendaient que le pape lui accorde l'investiture nécessaire. On les trouve toujours mêlés à toutes les intrigues, et en France le fait a paru éclatant au cours de ces dernières années, d'une manière notable à l'époque du boulangisme et plus récemment dans l'affaire Dreyfus. L'auteur multiplie les preuves tout en demandant une solution pacifique et légale.

Il rappelle la célèbre parole « le cléricalisme est l'ennemi » et demande en conséquence que tous les droits civils et politiques soient enlevés aux cléricaux en raison de leur obéissance passive à une puissance étrangère. Il adopte pleinement la formule patriotique « Ni élu, ni éligible, ni électeur, ni citoyen ».

Il demande avec non moins d'insistance la revision des fortunes cléricales et très particulièrement celles des congrégations et il dit que ce sera justice. Après avoir exigé la punition sévère des meneurs, il réclame l'expulsion des adhérents de la secte cléricale.

Mais pourquoi insister plus ? quand donc les cléricaux comprendront-ils où conduit l'emploi de ces armes persécutrices, et comment le jour vient où elles se retournent cruellement contre ceux qui brûlaient de s'en servir ?

Que la *Démocratie chrétienne* soit donc digne de son beau non, et revienne simplement à l'Evangile qui dit : « Heureux ceux qui procurent la paix ! »

(*Signal*) F. P.

L'Origine de la Proposition sur le Désarmement

On sait que le correspondant pétersbourgeois du *Times* prétend avoir appris, d'une façon certaine, que l'origine de la proposition de désarmement du tsar devait être surtout attribuée aux réflexions suscitées dans l'esprit de ce monarque par l'examen des conclusions d'un travail considérable sur la « guerre de l'avenir » que lui aurait soumis un richissime ex-banquier israélite, au cours d'une audience particulière dans laquelle ce dernier se plaignait que le ministre de l'intérieur ne voulût pas lui octroyer le permis d'imprimer cet ouvrage.

L'ex-banquier aurait également appelé l'attention du tsar sur la malheureuse condition des juifs en Pologne, sans toutefois que le souverain crût devoir faire aucune espèce d'observation à ce sujet, tandis qu'il se serait entretenu longuement avec son interlocuteur des effroyables charges que l'état de paix armée faisait peser sur les peuples, et des pertes énormes que la société subissait de ce fait.

La *Gazette de Francfort* dit que l'interlocuteur du tsar, en cette circonstance, fût un M. Bloch, aussi connu à Berlin qu'à Saint-Pétersbourg ; une fille de M. Bloch a épousé le député polonais Kosielski, dont le nom a souvent été prononcé dans ces temps derniers et qu'autrefois l'empereur Guillaume Ier écoutait volontiers.

UNE LETTRE DE M. LOYSON

M. Hyacinthe Loyson a adressé la lettre suivante à M. Drumont, directeur de la *Libre Parole :*

Neuilly, près Paris, le 15 septembre 1898.

Monsieur,

Vous seriez l'un des grands criminels de ce temps, si vous n'en étiez l'un des grands hallucinés. Peut-être cependant êtes-vous l'un et l'autre à la fois.

L'antisémitisme, en tous cas, ce patriotisme antifrançais, ce jésuitisme antichrétien, cette mixture de haine et de déraison, dont la *Libre Parole* s'est constituée l'organe, est un de ces serpents qu'on écrase, non en lui marchant sur la queue, mais en lui mettant le pied sur la tête. Cela est vrai partout, en France comme en Algérie.

Il n'est point besoin pour cela de recourir aux moyens que vous



invoquez contre nous, au coup d'Etat d'un nouveau 2 Décembre ou au massacre d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Il suffit d'appliquer les lois et d'avoir, pendant vingt-quatre heures, un gouvernement qui sache et veuille gouverner.

Un tel gouvernement, je le souhaite à cette grande nation et à cette noble armée que vous et vos amis vous efforcez, inconsciemment sans doute, de déshonorer et de perdre.

Je vous le souhaite à vous-même, Monsieur, car il vous épargnerait une responsabilité de plus en plus lourde devant ce Dieu au jugement duquel vous croyez comme moi, et qui a pour premier ministre ici-bas les lois immanentes de l'histoire et la conscience des honnêtes gens.

Je serais bien aise, Monsieur, que vous voulussiez bien insérer cette lettre dans votre journal, car elle s'adresse à vos lecteurs autant qu'à vous, et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

HYACINTHE LOYSON.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 16 au 23 Septembre

MM. le baron de Rotschild (Edmond)...........	4.000
le baron de Rotschild (Alphonse)...........	3.000
le baron de Rotschild (Gustave)...........	3.000
Cahen d'Anvers (Louis)	800
Mayer (Ernest)........	600
Mme la baronne Léonino (Joseph),..............	500
MM. le baron Léonino (David)	500
May, 13, rue Bellefond	500
le baron de Rotschild (Henri)..............	500
le grand rabbin Cahen (Abraham) et Wolff (Armand)	400
Deutsch de la Meurthe (Emile).............	400
Louis Dreyfus (Léopold)	400
Winter (David)........	400
Lazard (Alexandre)....	200
Mme Marx (Emile)..........	200
MM. Marx (Isidore).........	200
Grumbach, à Rio-Janeiro................	121
Mme Aghion	100
MM. Cordon.................	100
Klotz (Victor).........	100
Leven (Louis).........	100
MM. Lévy (Henri), 11, blv Strasbourg.........	100
Mme Marsden	100
MM. Lévy (Albert), 33, rue Montholon..........	60
Ach (Samuel)..........	50
Cahen (Henry)........	50
Hirsch (Alphonse).....	50
Hirsch (David)........	50
Kahn (Zadoc), grand rabbin de France....	50
Mme Stern (Moïse)..........	50
MM. Laboschiner...........	40
Lambert-Vormus......	40
Weil (Emile)..........	40
Alexandre, 129, rue de Turenne,...........	30
Lévy (Isabeau).........	30
Baumgarten...........	25
Mayer (E.).............	25
Meyer (Daniel)...... .	25
Alexandre, 22, rue des Blancs-Manteaux....	20
Dennery (Robert).....	20
Gugenheim (Léon).....	20
Lévy (Lucien).........	20
Lévy (Simon), 22, rue Pigalle.............	20
Lévy (Sylvain).........	20
Marx (Michel).........	20

MM. Picard (Léopold)......	20
Theumann fils........	20
Dennery (Charles).....	10
Lambert (Gaston)......	10
Lévie (Abraham)......	10
Lévie (Simon).........	10
Métropolitanski (Hirsch)	10
Minel	10
Bloch (S.)............	5
MM. le commandant Kahn.	5
Lévy, 34, rue de l'Echiquier.	5
le rabbin Lévy (Raphaël)...............	5
Lévy (Séligmann), rabbin.................	5
le rabbin Mayer	5
Nissensohn...........	5

Nouvelles diverses

AVIS. — Le Consistoire a l'honneur d'informer les Fidèles que dimanche 25 septembre, veille de Kippour, à 5 h. 1/2, avant la prière de *Col-Nidré* qui commencera à 6 h. 10, il sera fait une quête dans les Temples de la rue de la Victoire, de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, de la rue des Tournelles, de la rue Buffault, et dans l'Oratoire du Séminaire israélite, 9, rue Vauquelin, en faveur des institutions de bienfaisance de la Communauté.

Le offrandes seront reçues également :

Chez M. J.-H. Dreyfuss, grand rabbin de Paris, 12, rue de la Victoire ;

Et au Secrétariat général de l'Administration consistoriale.

***

Paris.—A la suite du concours de 1898, ont été nommés agrégés des lycées pour l'ordre de la grammaire :

1er M. Frey (boursier à la Faculté de Paris ; 2e M. Waltz (boursier à la Faculté de Bordeaux) ; 7e M. Bloch (étudiant à la Faculté de Nancy).

***

— M. Job, juge d'instruction à Valogne, a été nommé procureur de la République à Redon. M. Aron, procureur à Belley (3e catégorie) est nommé substitut à Saint-Etienne (1re catégorie).

***

Ont été admis à l'Ecole de service de santé militaire à la suite du concours de 1898 : 1er Metzger ; 9e Rehm ; 18e Isaac ; 51e Baur.

***

— Mme Marc Markus, pensionnaire de la maison Léon, boulevard Picpus, qui tous les ans, à l'occasion de Roch-Haschanah, offre à l'oratoire de l'hôpital Rotschild, un ornement pour le *Sepher*, a offert cette année deux belles clochettes en argent.

***

Lyon. — Nous apprenons le mariage de Mlle Lucie Lévy, professeur de lettres au lycée de jeunes filles d'Anvers, fille de M. Alfred Lévy, grand rabbin de Lyon, avec M. Léon Lévy, professeur de lettres au collège d'Anvers. Nous adressons nos sincères félicitations aux époux et à leurs parents.

Montluçon. — Le Congrès national du parti ouvrier français, actuellement réuni à Montluçon, a délibéré, au cours de sa deuxième séanee, sur la question de l' « antisémitisme et de nationalisme ».

M. Delory a informé le Congrès du peu de succès que l'antisémitisme rencontre dans le Nord. Puis, M. Guesde, lit un rapport de l'agglomération de Toulouse, où il est dit en substance : On doit combattre l'antisémitisme par tous les moyens que la raison et la science mettent à notre disposition pour détruire une doctrine monstrueuse qui a pour but de détourner le protectorat de son idéal dans une misérable lutte de race et de religion.

Les délégués du Nord, MM. Ghesquière et Decraigne, ainsi que M. Zévaès, député de l'Isère, prennent la parole sur cette question. M. Lafargue résume les débats et la décision suivante est votée à l'unanimité :

« L'antisémitisme n'a jamais pu faire illusion à une fraction quelconque de la classe ouvrière consciente et organisée. C'est à l'unanimité des 19 nationalités représentées et aux applaudissements des travailleurs du monde entier que, dès août 1891, le Congrès international de Bruxelles repoussait avec horreur cette guerre de race et de religion, qu'on prétendait substituer à la lutte des classes — nécessaire celle-là — des prolétaires de toutes races et de toutes nationalités contre les capitalistes de toutes nationalités et de toutes races, et l'exécutait comme une simple déviation inutilement tentée par la réactiun gouvernementale et propriétaire aux abois.



Vienne. — L'impératrice d'Autriche, qui vient de mourir dans les circonstances que l'on sait, nourrissait un vrai culte pour Henri Heine. Alors que l'Allemagne a refusé une statue à l'un de ses plus grands poètes et au plus spirituel de ses écrivains, l'impératrice Elisabeth lui avait élevé un monument au centre de ses jardins de Corfou.

Le sculpteur Hassabried à Rome avait sans commande et pour sa seule satisfaction fait une maquette de Heine malade. L'impératrice en eut connaissance et on fit exécuter le monument.

Elle avait tenu à voir la sœur du poète, Charlotte Emden, qui habitait Hambourg. Elle eut avec celle-ci une longue conversation qui roula uniquement sur la vie et les œuvres de Heine.

La lecture qu'elle fit de la pièce de Heine sur le grand poète juif Juda Halévi, lui donna le désir d'étudier de plus près le chantre de Sion. Elle se fit apporter les publications qui avaient paru sur Halévi et la traduction de ses œuvres.

Après cela il n'est pas besoin d'ajouter que la défunte impératrice a détesté cordialement l'antisémitisme.

Italie. — Les dernières élections de fonctionnaires dans les conseils provinciaux ont ramené deux israélites comme présidents ; Signor Ulderico Levi, ancien député, à Reggio Emilia, et le commandant Aldolfo Cavalieri, à Ferrare.

***

Berlin. — Aux dernières élections législatives, les antisémites ont perdu en Prusse 16,463 voix par rapport à 1893.

***

Amsterdam. — Nos coreligionnaires de Hollande ont pris la part la plus vive aux réjouissances du couronnement de leur jeune reine. On conçoit la chaleur de leur enthousiasme, quand on se rappelle la bienveillance que la famille d'Oronge n'a cessé de leur marquer.

***

Sofia. — M. Sèches, rabbin de Saint-Etienne, avait accepté à titre provisoire le poste de grand rabbin de Bulgarie qui lui avait été offert. Mais en présence des nombreuses difficultés, auxquelles dès l'abord il s'est heurté, M. Sèches a renoncé à sa résolution primitive.

***

Alexandrie. — La victoire du général Kitchener à Omdurman a valu la liberté à plusieurs juifs qui étaient retenus prisonniers par le mahdi.

***

Beyrouth. — On mande d'ici que des israélites ont été expulsés du Hauran.

***

Tombouctou. — On signale l'existence de petites Communautés israélites dans le Sahara. Ainsi à Cano, des israélites marocains sont établis et possèdent une maison de prières qui consiste en une humble chaumière.

ERRATA

De nombreuses erreurs typographiques se sont glissées dans mes deux derniers articles, je ne relèverai que les plus grosses :

Page	827,	lire :	*Yôm Hazikarôn,*	au lieu de :	*Hazikarôn.*
—	830,	—	*et l'autre*	—	*et de l'autre.*
—	—	—	*la tourbe*	—	*la souche.*
—	831,	—	*acception*	—	*exception*
—	—	—	*à applaudir*	—	*à nous applaudir.*
—	—	—	*ravivé*	—	*revisé.*
—	—	—	*retentir*	—	*ressortir.*

Louis Lévy.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année N° 2 30 Septembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Octobre.		Tischri.
1	Samedi. 1er jour de Souccot (Fin du sabbat à 6 h. 10)	15
2	Dimanche. 2e jour de Souccot (Office du soir à 5 h. 45)	16
3	Lundi. Hol Hamoed Souccot	17
4	Mardi —	18
5	Mercredi —	19
6	Jeudi —	20
7	Vendredi. Veille de Schemini Atzéret	21

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 heures)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 heures; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Gompel (Roger), 1, bld Beauséjour.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Hauser (Ernest). 8, rue Martel.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Reichfeld (Paul), 69, rue des Archives.

Décès

21 septembre	Mme Vve Laurent, née Max (Sara), 54 ans, rue Diderot, 96.
23 —	Mme Abraham (John), née Delpuget (Rachel), à Vichy.
—	Delden (Simon), 15 ans, rue de Chabrol, 52.
25 —	Mme Wormser (Jacques), née Dreyfuss (Adéle), 70 ans, rue de Rambuteau, 4.

25 septembre		Mme Vve Hess (Adolphe), née Lichtenstadter, 69 ans, rue Geoffroy-Langevin. 16.
	—	Kahn (Jules), 13 ans, de Lunéville.
27	—	Neumann (Léon), 13 mois, rue Elzévir, 3.
28	—	Feist (Benjamen), 61 ans, impasse Fessart, 5.
	—	Mme Maladeski (Maurice), née Danska, 22 ans.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, *17, rue Saint-Georges*.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

TOUJOURS L'ALGÉRIE

C'est le jour de Rosch Haschana que le Conseil des Ministres a, en saisissant la Commission consultative instituée auprès du Ministère de la Justice, décidé en principe la révision du procès Dreyfus; c'est le jour de Kippour qu'il l'a définitivement résolue, en autorisant le Garde des sceaux à transmettre le dossier à la Cour de cassation. Après la חתימה, nous avons eu la כתיבה. Saluons avec joie cet heureux évènement, qui, il y a deux mois à peine, paraissait si lointain et si incertain et auquel des incidents soudains et foudroyants sont venus imprimer un caractère de providentielle fatalité. Sans nous dissimuler que le but final est loin d'être atteint, sans nous faire d'illusions sur la gravité des obstacles que peut soulever encore la mauvaise foi audacieuse d'adversaires aux abois, nous avons aujourd'hui le devoir de nous associer à la pensée d'apaisement qui est dans le vœu de tous les bons citoyens et nous n'aurons plus désormais qu'à suivre avec une anxieuse curiosité mais aussi avec une entière confiance, les travaux et les délibérations de la grande Compagnie judiciaire qui seule, entre toutes les autorités de l'Etat, a su, nonobstant le désarroi général et l'universelle défaillance, maintenir intactes ses traditions de haute et sereine impartialité. Nous ne nous arrêterons donc pas davantage à l'acte d'initiative gouvernementale qui a enfin rouvert les voies de la justice et nous nous occuperons aujourd'hui encore de nos malheureux coreligionnaires d'Algérie, qui eux aussi souffrent de l'arbitraire et réclament à grands cris la justice.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir revenir si souvent et avec une insistance qui peut sembler fastidieuse sur ce douloureux sujet. La situation des juifs algériens ne nous intéresse pas seulement parce qu'elle est digne au plus

haut point d'éveiller nos sympathies et notre pitié, mais surtout parce qu'elle offre des enseignements dont les israélites de la France continentale peuvent faire utilement leur profit. L'Algérie est devenue en quelque sorte le champ d'expériences de l'antisémitisme. C'est là que l'ignoble secte se fait la main et met à l'essai son système de proscription et de spoliation. Elle pense que l'exemple est contagieux et elle espère, non sans raison, que lorsque les juifs de la colonie seront complètement hors la loi, il deviendra d'autant plus aisé de persécuter et de dépouiller les juifs de la métropole. Par ce qui se passe en Algérie, nous pouvons juger de ce qui nous menacerait en France si les mœurs qui règnent de l'autre côté de la Méditerranée venaient également à s'y implanter. D'ailleurs s'agit-il uniquement d'un péril lointain ? Mais déjà la bande de Max Régis a trouvé sur le continent des imitateurs. Si à Alger nos coreligionnaires sont poursuivis et traqués dans les rues, n'a-t-on pas vu, dimanche dernier, à la suite d'une conférence de M. Deroulède, la chasse au juif se pratiquer dans Paris même, sur une des grandes voies publiques ? Qui de nous ne se souvient des manifestations auxquelles le procès Zola a donné lieu et qui, pendant la période d'effervescence que nous venons de traverser, ne s'est demandé avec angoisse ce qu'il serait advenu de notre sécurité si quelque incident particulièrement irritant avait mis le feu aux poudres et provoqué, sous l'influence des excitations nationalistes, la subite explosion des passions de la populace ?

Entre la situation des juifs algériens et la nôtre, il n'y a, en réalité, qu'une seule différence : c'est que les maux dont ils souffrent paraissent moins tolérables, parce qu'ils durent depuis plus longtemps. Et, malheureusement, ces maux ne sont pas près de prendre fin. Ce n'est pas, en tout cas, M. Laferrière qui y mettra un terme. L'administration du nouveau gouverneur général est visiblement inspirée par une seule préoccupation : il veut avoir le repos pour lui-même, par quelques moyens qu'il doive le conquérir. Il ne se soucie pas de subir le sort de M. Lépine ; il sait ce qu'il en a coûté à son prédécesseur

pour avoir timidement essayé de maintenir l'ordre public et d'assurer à tous les citoyens une égale protection. Il ne veut donc pas encourir les colères de Max Régis; il ne veut pas être outragé dans les journaux et hué dans les rues de la ville, s'il lui prend fantaisie de s'y aventurer. Il rêve même d'être populaire et, s'il pouvait récolter les acclamations que Régis lui a promises pour le cas où il se conduirait bien, sa vanité serait flattée et son ambition satisfaite.

Mais comment conquérir cette tranquillité qui, aux temps agités où nous vivons, est le vœu suprême de tout haut fonctionnaire? Ce n'est pas aux juifs que M. Laferrière a besoin de la demander. Les droits des juifs, les doléances des juifs, on peut aisément en faire abstraction. Le juif n'est-il pas l'éternel souffre-douleur qui jamais ne proteste et jamais ne se plaint? N'est-il pas habitué depuis des siècles à subir, sans regimber, les vexations et les dénis de justice?

Pleinement rassuré de ce côté, M. Laferrière pensa qu'il lui suffisait, pour obtenir cette paix après laquelle il soupirait, d'amadouer, de capter et d'apprivoiser le parti antijuif. La bête est féroce et n'est pas facile à dompter. Il jugea pourtant que la tâche n'était pas au-dessus de ses forces ou de ses faiblesses. Il commença par sacrifier aux antijuifs les honnêtes mais peu prévoyants fonctionnaires qui avaient eu le mauvais goût de vouloir réprimer le meurtre et le pillage. Ensuite, suivant l'expression de M. Paul Leroy-Baulieu, il leur jeta, comme un nouvel os à ronger, ce décret relatif aux Consistoires, sur lequel nous aurons bientôt à revenir en détail, mais qu'il n'est pas besoin d'examiner longuement pour y reconnaître un véritable monument d'incohérence et d'arbitraire. Puis vinrent les élections au conseil général. M. Laferrière poussa la condescendance jusqu'à s'employer à écarter du chemin des antisémites les candidatures rivales qui pouvaient les gêner.

Alger avait depuis de longues années à sa tête un maire qui, réélu lors des dernières élections municipales grâce au concours des juifs, avait néanmoins fait

preuve vis-à-vis des fauteurs de désordre des plus coupables complaisances. C'était un de ces politiciens habiles à louvoyer entre les partis, qui les servent et les trahissent tour à tour, suivant les nécessités de leur ambition et de leur intérêt. Lors des troubles de janvier, il avait, dans une affiche où il recommandait le calme à la population, qualifié les désordres qui venaient de se produire, « de belle manifestation de la furie française ». Cependant il ne réussit pas à trouver grâce auprès des antisémites qui, depuis quelque temps, l'abreuvaient d'injures et de menaces et le sommaient chaque jour de donner sa démission. Désireux de se refaire une virginité politique et de retremper dans le suffrage son autorité affaiblie, il résolut de se présenter au Conseil général dans le quartier même où les électeurs juifs se trouvent en grand nombre. Il comptait que les israélites, gens accommodants et peu rancuniers, lui prêteraient leur concours en vue de faire échec au candidat patronné par Régis. En quoi il se trompait. Les israélites résolurent de s'abstenir. Notre confrère des *Archives* les en blâme. Nous trouvons, nous, qu'ils firent bien. Trop souvent, nos coreligionnaires d'Algérie se sont laissés exploiter et duper par des politiciens sans scrupules, et nous ne pouvons que les approuver aujourd'hui de ne pas vouloir encourager plus longtemps les palinodies et les compromissions. Quoi qu'il en soit, l'annonce de la candidature Guillemin mit les antisémites en fureur. Ils firent connaître que, si elle n'était pas retirée, de nouveaux troubles éclateraient à Alger. La menace fit son effet; M. Laferrière eut peur; il s'entremit auprès de M. Guillemin, tant et si bien que ce dernier retira sa candidature et donna en même temps sa démission comme maire d'Alger. Le candidat de Régis fut élu sans concurrent, mais la tranquillité publique fut respectée : Régis avait bien voulu faire cette grâce à M. le gouverneur général.

Mais toutes ces concessions et toutes ces abdications ne suffirent pas à assouvir l'immense appétit des antijuifs. Ce à quoi ils tiennent avant tout, en attendant l'expulsion des juifs d'Algérie, c'est à l'abrogation du décret Cré-

mieux. M. Laferrière leur avait fait à ce sujet les déclarations les plus alléchantes ; il s'était même engagé vis-à-vis d'eux à appuyer le retrait du fameux décret auprès du Parlement. Mais les antijuifs d'Alger ne sont pas hommes à se contenter de promesses ; il leur faut des réalités. Or, il ne dépendait pas du gouverneur d'accomplir une mesure que les Chambres seules peuvent édicter et cela le rendit fort perplexe. C'est alors qu'il eut une inspiration de génie. Ah ! pensa-t-il, si l'on pouvait amener les israélites eux-mêmes à renoncer à leurs droits et à réclamer leur déchéance comme citoyens. Quel argument on en tirerait devant les Chambres ! Evidemment, il n'y aurait plus désormais au Parlement de républicain assez endurci ni de libéral assez impénitent pour se refuser à enlever aux juifs cette qualité de citoyen dont ils consentiraient à se dépouiller eux-mêmes. Et du coup, l'habileté politique du gouverneur général brillerait dans tout son éclat.

On lira plus loin l'édifiant récit des pourparlers qui s'engagèrent à ce sujet entre M. Laferrière et les délégués de la population israélite. On y verra quel honteux marché le représentant du gouvernement de la République a osé proposer aux juifs algériens, leur offrant de leur vendre la sécurité de leurs personnes et de leurs biens en échange de leurs droits et de leur dignité. Le piège était par trop grossier ; pour y échapper, nos coreligionnaires n'avaient besoin de nulle astuce, la franchise et la loyauté suffisaient. D'instinct et sans s'être concertés, ils ont avec une énergie indignée et toute spontanée, repoussé les propositions du gouverneur général.

Nous pensons que M. Laferrière se le tiendra pour dit. Il comprendra qu'il y a des choses dont on ne trafique pas. Il se rendra compte également que les israélites algériens ne sont pas, comme les meneurs antijuifs le lui ont probablement fait croire, des gens disposés à acheter leur tranquillité matérielle au prix de leur abaissement moral. Et s'il lui faut absolument une occasion d'exercer son machiavélisme, ce sont les antijuifs qui la lui fourniront. La discorde est, en effet, au camp d'Agra-

mant. La brouille s'est mise dans le parti ; Régis et Marchal, après s'être appuyés l'un sur l'autre, échangent dans les journaux et dans les réunions les propos les plus outrageants. Ce résultat était inévitable. La violence ne saurait rien créer de durable et un parti fondé non sur des principes mais sur des haines, dégénère nécessairement en cohue. Voilà donc pour M. Laferrière le moment venu de pratiquer la devise des politiciens de son envergure : Diviser pour régner. Quant aux juifs algériens, ils n'ont qu'à assister avec la plus entière sérénité aux dissensions de leurs adversaires. Qu'ils restent unis et disciplinés, qu'ils ne se départissent pas de la fermeté qu'ils viennent de montrer, qu'ils continuent à chercher la sauvegarde de leurs intérêts non dans de louches et dégradants marchandages, mais dans la fière revendication de leurs droits de citoyens français, et ils peuvent être assurés que l'heure des réparations finira par sonner pour eux.

B.-M.

LES OFFICES DE ROSCH-HASCHANA ET DE KIPPOUR

A LA SYNAGOGUE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Les solennités de Rosch-Haschana et de Kippour ont attiré comme de coutume une foule de fidèles, bien qu'un certain nombre de Parisiens n'aient pu s'arracher aux douceur de la villégiature.

L'assistance était, certainement, encore plus émue et plus recueillie que les autres années. Si elle pensait à la justice divine, qui, selon une touchante fiction, décide du sort des hommes dans la période des « jours redoutables », elle songeait aussi à la justice des hommes, émanation de la justice céleste. Les décisions du gouvernement, touchant la révision du procès Dreyfus, n'ont pas peu contribué à augmenter la ferveur religieuse de nos frères. Le Nouvel-An et le jour du Pardon de 5659 resteront une date mémorable dans l'histoire du judaïsme français et universel.

Il est inutile de louer nos officiants et le chœur pour la manière brillante dont ils ont récité les prières et chanté les mélodies traditionnelles. La voix de M. Beer est toujours aussi fraîche et aussi puissante. Notre premier hazan semble se jouer des fatigues que lui impose la journée de Kippour. Il pourrait, sans difficulté, recommencer Kol-Nidré après Neïla, et les auditeurs l'écouteraient avec plaisir... s'ils avaient encore des oreilles. Quant au chef de chœur, M. Franck, pour ne pas blesser sa modestie, nous lui dirons simplement : *yîschar kôhékha.*

Les sermons sont toujours attendus avec impatience par les fidèles, heureux de recevoir l'instruction sacrée de la bouche de nos pasteurs. Le premier jour de Rosch-Haschana. M. Dreyfus, grand rabbin de Paris, a conseillé et développé, avec son éloquence habituelle, la belle prière de *Alénou le schabbéah*, qui forme une partie importante de l'office de Moussaf. Nous y proclamons, d'une part, la grandeur de Dieu et notre soumission à ses volontés; de l'autre, nous affirmons nos espérances en un avenir de paix et de bonheur pour l'humanité entière.

Le soir de Kol-Nidré, M. Israël Lévi a traité un sujet qui lui tient à cœur, le culte des morts, et l'a rattaché ingénieusement à l'éducation de l'enfance. « Nous voulons, a dit l'orateur, passer à la postérité, nous recherchons l'immortalité, et cependant, notre souvenir disparaît au bout de deux ou trois générations. C'est donc surtout nos enfants que nous devons avoir en vue; nous devons réfléchir aux exemples que nous leur donnons, et cette pensée sera chez nous un frein contre le mal et un stimulant pour le bien.

Enfin, avant l'office de Moussaf, M. le Grand-rabbin de France a prononcé, avec une chaleur communicative, un sermon qui a remué profondément l'assistance. S'appuyant sur le verset du prophète : « Si vous êtes pour moi des enfants, où est le respect que vous me témoignez ? et si vous êtes des serviteurs, où est la crainte que je vous inspire? » M. Zadoc-Kahn a montré que c'est l'idée de Dieu qui a soutenu nos pères au milieu de toutes les persécutions, et qui a dirigé la conduite des belles figures de notre histoire. S'il est des hommes qui ne croyant pas en Dieu sont vertueux, nous

ne pouvons que les féliciter de cette heureuse inconséquence; mais il est d'autres hommes qu'il faut flétrir hautement, ce sont ceux qui prétendent parler au nom de Dieu, et qui, au lieu de l'honorer par l'amour de la justice et de la vérité, répandent la calomnie, soufflent la haine et glorifient les actes les plus odieux. Ces gens-là arrivent à pervertir le sens des mots, au point que les enfants d'une même patrie ne se comprennent plus. Pour nous, israélites, nous devons marquer notre amour pour Dieu et notre obéissance à ses ordres, en accomplissant tous nos devoirs et surtout en défendant partout et toujours le droit et la vérité. Telles sont les lignes principales de ce sermon qui a fait sur l'auditoire une vive et durable impression.

Notons pour mémoire un petit incident. M. le Grand-rabbin avait à peine commencé à parler, quand un pauvre fou, à l'entrée du temple, s'est mis à crier quelques paroles incohérentes. Il a été emmené aussitôt hors de la synagogue.

La nouvelle de la décision prise par le Conseil des Ministres, au sujet de l'affaire Dreyfus, qui est arrivée vers une heure de l'après-midi à la connaissance du public, a été accueillie avec grande joie par la communauté et l'a aidée à bien supporter le jeûne pénible de Kippour.

L'ENTREVUE DES DÉLÉGUÉS ISRAÉLITES ALGÉRIENS

AVEC M. LAFERRIÈRE

Sous le titre, LE PIÈGE DU GOUVERNEUR, nous avons résumé dans notre dernier numéro, d'après le journal, *les Droits de l'Homme*, l'entrevue des délégués israélites algériens avec le gouverneur général. Nous recevons aujourd'hui, au sujet de cette entrevue, d'un correspondant autorisé et bien placé pour être au courant de tous les faits, des détails très circonstanciés sur cette affaire. Nous les reproduisons, persuadé qu'ils intéresseront non seulement nos lecteurs, mais tous ceux qui s'intéressent à la question juive, en Algérie.

Après la nomination du nouveau préfet, le Syndicat des

tissus et nouveautés se réunissait et désignait deux de ses membres, MM. Chudaca et Ziza, pour porter ses doléances au préfet d'Alger. L'entretien fut assez long; les délégués exposèrent la situation des juifs algériens et notamment celle qui était faite aux ouvriers et aux colporteurs. Le préfet promit de remédier à la situation sans perdre de temps et engagea les délégués à avoir confiance en l'avenir.

Ici nous laissons la parole à notre correspondant :

« Quelques jours après, M. le gouverneur général fit son entrée à Alger; les journaux vous ont appris les évènements... Ce fut navrant, desespérant! Nous nous sommes demandés ce que nous allions devenir. Nous étions traqués comme les bêtes fauves, *sans aucune protection;* les couleurs nationales qui pavoisaient nos maisons étaient foulées aux pieds par les étrangers, à la tête desquels se trouvaient Régis et ses complices, nos magasins étaient mis à sac sous l'œil bienveillant des autorités . »

Les israélites se réunirent aussitôt et désignèrent MM. Chudaca, Ziza et Kanoui pour se rendre auprès du gouverneur général. Cette entrevue eut des résultats satisfaisants, et l'agitation de la rue prit fin momentanément.

Le lundi, 12 septembre, les délégués furent convoqués par M. Martin, secrétaire particulier du gouverneur général, qui leur tînt le langage suivant : « M. le gouverneur général a les meilleures intentions; il a la résolution ferme de faire cesser l'état d'agitation dans lequel agonise Alger, et il serait heureux de voir chacun lui faciliter sa tâche au moyen de quelques sacrifices. Pensez-vous que vos coreligionnaires, pour avoir la paix, renonceraient temporairement à leurs droits électoraux ? »

Cette proposition inattendue fut accueillie par les délégués avec une indignation manifeste. Ce que voyant, le secrétaire particulier s'empressa d'ajouter : « Si vous consentez à ce que je vous demande, la même mesure serait appliquée aux étrangers naturalisés en vertu de la loi de 1889 ».

Les délégués dirent qu'ils ne pouvaient prendre la responsabilité de répondre pour la collectivité qui ne leur avait confié aucun mandat à cet effet, mais que, pour leur compte person-

nel, ils ne pouvaient consentir à aucune déchéance de leurs droits.

« Vous avez raison, leur répondit M. Martin ; ayez l'obligeance de réunir vos mandants mercredi, et revenez au palais de Mustapha me faire connaître leur réponse ».

Des convocations furent adressées à une centaine de notables par les soins du secrétaire du Consistoire. Tout le monde répondit à cet appel, et les délégués soumirent à l'assemblée stupéfaite la proposition du gouverneur général :

« Non, répondit-on de toutes parts ; nous ne consentirons » jamais à un aussi outrageant sacrifice ; nous ne laisserons » entamer aucun de nos droits de citoyens et nous vous prions » de porter notre énergique protestation à M. le gouverneur » général ». — On se sépara, chacun commentant à sa façon l'attitude du gouverneur.

Le jeudi, 15 septembre, les délégués se rendirent, comme il avait été convenu, au palais de Mustapha, où ils furent reçus par M. Martin, en présence d'un sténographe.

L'entretien roula sur les évènements douloureux dont les juifs étaient les victimes. Les délégués refusèrent d'ailleurs de reconnaître l'existence d'une question juive, alors qu'il n'y a qu'une question de concurrence commerciale.

Quand la conversation toucha à sa fin, le secrétaire quitta une minute ses interlocuteurs et leur annonça ensuite que M. Laferrière désirait les entendre lui-même. Le gouverneur général déclara aux délégués que son secrétaire particulier l'avait mis au courant de la réponse négative de l'assemblée juive en ce qui concernait l'abandon des droits électoraux. « Je respecte, ajouta-t-il, vos convictions, sur lesquelles je n'entends exercer aucune pression ; je pensais que les israélites algériens pour faciliter la tâche difficile du gouvernement feraient un abandon spontané de leurs droits électoraux ; le décret Crémieux fut une faute grave dont vous subissez les conséquences et j'ai bien peur que s'il est maintenu, l'orage n'éclate de nouveau ».

Les délégués s'élevèrent vivement contre ces paroles : « Si, dirent-ils, le décret Crémieux a été une faute, elle a été commise par tout le monde. La naturalisation des juifs était désirée, en 1870, par la population tout entière ; elle avait été

réclamée par l'unanimité des conseils généraux et des corps constitués, et, à la suite de diverses enquêtes auxquelles l'administration avait procédé, le gouvernement impérial avait lui-même décidé d'élever les juifs d'Algérie au rang de citoyens français, de telle sorte que le gouvernement de la défense nationale ne fit que réaliser une mesure qui avait été projetée et préparée par l'empire lui-même. La faute, si faute il y a, a consisté dans la loi de 1889 qui a naturalisé de véritables étrangers et qui sont restés étrangers de mœurs et d'esprit ».

Devant ces protestations, le langage de M. Laferrière se radoucit. La conversation se prolongea pendant deux heures et finalement le gouverneur général s'exprima ainsi : « Veuillez dire à tous vos coreligionnaires que je n'ai jamais eu l'idée de leur imposer ma volonté ni de froisser leurs sentiments que je respecte ; avant de préparer mon travail pour la métropole, j'ai voulu, par votre intermédiaire, prendre l'avis des israélites algériens, vous m'avez apporté un refus franc et loyal, et je vous ai écoutés comme je le devais ; si vos coreligionnaires changeaient d'avis, revenez me voir. — Ne l'espérez pas, Monsieur le gouverneur, ont répondu les délégués, nous avons, du reste, préparé un petit travail que nous vous ferons parvenir demain, sous forme de lettre. »

Nous avons sous les yeux la copie du mémoire adressé au gouverneur général, le vendredi 16 septembre, et qui fut signé par les trois délégués Chudaca, Ziza et Kanoui. Ce mémoire très documenté relate l'historique de la question juive algérienne, montre les progrès faits par les juifs dans l'enseignement, dans le commerce, dans l'industrie et dans toutes les branches de l'activité sociale et établit que les israélites étaient préparés à leur émancipation civique et électorale.

Il se termine ainsi :

« Une dernière observation : Une comparaison entre nous et les étrangers proprement dits serait-elle exacte ? L'étranger a sa patrie à laquelle il peut se rattacher ; nous, israélites algériens fixés ici depuis un temps immémorial, nous ne pouvons êtes que Français. »

Nous ignorons, à l'heure actuelle, quelle sera la réponse que fera M. Laferrière aux *desiderata* si modestes des israé-

lites algériens qui demandent d'après les termes du mémoire : « La libre circulation dans les rues, les routes, les marchés et tous les lieux publics, en un mot, les droits assurés par les lois les plus usuelles à n'importe qui dans les pays qui ne tiennent pas à être qualifiés de barbares ».

Répondra-t-il seulement ?

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Zoth-Haberaka* »

« C'est ici la bénédiction...... »

Après le chant d'adieu du chapitre précédent, où une poésie tantôt riante, tantôt sombre, décrit le cours si varié des destinées d'Israël, Moïse n'adresse plus à son peuple que des paroles de foi et d'espérance.

Arrivé au terme de sa mission, il n'élève la voix que pour bénir. Plus de menaces, plus de réprimandes, mais des souhaits affectueux, des vœux de bonheur ! C'est la calme sérénité après les orages d'un pénible apostolat, le suprême apaisement devant les portes de l'éternité.

Tous les successeurs du grand vieillard se sont souvenus du dernier acte de Moïse. Les violents exordes de leurs discours sont adoucis par les tendres consolations des péroraisons. Les avertissements sévères, les censures véhémentes du commencement, sont rachetées par le cri d'espérance et de foi de la fin.

« Zoth-Haberaka » paraît, suivant la tradition, avoir inspiré les rédacteurs de notre rituel. En sorte, que le souvenir de « Mosché rabénou » domine notre littérature, notre histoire, la synagogue toute entière.

« Il l'ensevelit... en face de Beth-Peor... »

La mort de Moïse elle-même, devait servir de leçon à Israël. Il est dit : « Il l'ensevelit ». Qui donna la sépulture au prophète ? C'est lui-même. Il creusa sa propre tombe, y entra, et y attendit le baiser de Dieu. Il fut ainsi le promoteur du

culte des morts, et en fit apprécier par le peuple, l'inestimable prix. Israël ne l'a point oublié... Il vénère les morts.

Enfin il a voulu que sa mort tînt lieu d'expiation suprême aux enfants de Jacob, pour le crime qu'ils avaient commis à Beth-Peor. C'est pourquoi, rapporte le Midrasch, il choisit sa demeure dernière, vis-à-vis de Beth-Peor. Jusque dans sa mort, l'homme de Dieu bénit Israël! Puissions-nous apprendre de lui la véritable charité! C'est là la pensée avec laquelle il s'est endormi dans la paix du juste, c'est là le sens vrai de la fête de Souccoth que nous venons de célébrer.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

PHILON LE JUIF

(DEUXIÈME ARTICLE)

On ne connaît pas la date exacte de la naissance de Philon. Selon toute vraisemblance, il naquit vers l'an 30 avant l'ère chrétienne. Il appartenait à l'une des principales familles juives d'Alexandrie, puisque son frère était alabarque, magistrat juif représentant l'autorité romaine.

Si Philon aime l'Egypte en tant que pays, il la déteste en tant que nation. Il en veut aux égyptiens d'avoir, durant de longs siècles, opprimé les Hébreux et de s'abêtir au culte des animaux. Il ne porte pas les Alexandrins dans son cœur, car ils soumettaient les juifs à de continuelles vexations et à tout moment excitaient des émeutes pour mieux piller les juifs.

Par contre, notre philosophe professe la plus vive admiration et la plus profonde tendresse pour la patrie des lettres et de la philosophie, la Grèce. Philon veut une forte culture grecque. Il étudia Socrate, Platon, Aristote, le stoïcisme et l'épicurisme.

Mais si imbu et si entiché qu'il soit des idées grecques, Philon est et demeure juif par dessus tout. A-t-il été en Grèce ou en Italie? Nous l'ignorons. Mais ce qui est hors de doute, c'est qu'il a entrepris un pélerinage à Jérusalem.

Philon aimait à assister aux représentations de tragédies pour les réflexions que le spectacle de la scène ou celui des auditeurs lui suggéraient. Sa vie était toute de travail. Il avait appris la grammaire, la géométrie et la musique. Il faisait converger toutes ses études vers la pensée philosophique qui était comme la lumière de son esprit où baignaient toutes ses idées.

Il ne se désintéressa jamais des évènements de son pays; selon toute apparence, il joua un assez grand rôle politique dans Alexandrie. Mais l'âme de son activité, ce fut l'amour du judaïsme. A travers toutes les sciences et toutes les circonstances il demeura inébranlablement attaché à la foi de ses pères, la défendit contre les attaques et s'appliqua à lui faire rendre les hommages qu'elle lui semblait mériter. Il ne voulait pas qu'on touchât à la moindre tradition. « Nous acceptons la mort avec joie, dit-il dans sa *Légation à Caïus*, comme si nous recevions l'immortalité plutôt que de laisser toucher à aucun des usages de nos ancêtres, persuadés qu'il en arriverait comme de ces édifices auxquels on arrache une pierre et qui, tout en paraissant rester fermes, s'affaissent peu à peu et tombent en ruines. »

Les gouverneurs d'Alexandrie, au lieu de réprimer les excès auxquels la population se livrait contre les juifs, semblaient les encourager. Les juifs résolurent donc, en l'an 40, d'envoyer cinq députés, dont Philon, à Caïus César. Nous connaissons les tribulations de cette ambassade par le récit que Philon en a fait dans sa *Légation à Caïus.*

D'abord, les délégués juifs crurent à une réception bienveillante. Mais Philon, qui avait plus d'expérience, modéra leurs transports et leur communiqua son inquiétude. Le César avait appris que les juifs, dans leur horreur pour toute image, avaient refusé d'adorer les statues qui le représentaient comme un dieu. Cela n'était pas pour le disposer en faveur des députés. Aussi les accueillit-il d'une façon très brutale. Il les promena de chambre en chambre, leur posant des questions et les interrompant brusquement. A la fin il s'écria : « Ces imbéciles me semblent plus à plaindre qu'à blâmer de ne vouloir pas croire que je participe de la nature divine. » Là-dessus il les quitta et ordonna qu'on les laissât partir.

Il y eut probablement une seconde audience, où le grammairien Apion, un des plus fougueux antisémites de l'antiquité, chargea les juifs de tous les péchés devant l'empereur. Apion obtint gain de cause et les députés juifs durent quitter Rome en toute hâte.

Sur la fin de Philon, les renseignements qu'on possède ne permettent de dire rien de précis. Il aurait atteint un âge très avancé, il serait mort à l'âge de cent ans.

Philon a beaucoup écrit ; il nous reste de lui 58 traités. Nous ne suivrons pas M. Herriot dans l'énumération de l'examen critique qu'il a établi ; nous nous bornerons à donner la conclusion à laquelle il est arrivé après l'étude minutieuse des textes. « Philon, dit-il, a eu d'abord une manière grecque, représentée par des traités moins religieux que philosophiques et tout pleins encore de l'inspiration païenne. Il commença la grande œuvre de commentaires à laquelle il devait attacher son nom par une œuvre de transition, les *questions et solutions sur le Pentateuque.* C'est ensuite seulement qu'il composa ces deux grands ouvrages qui ne nous sont pas parvenus en entier, mais dont nous conservons des ruines très imposantes ; le *Commentaire allégorique et historique de la Genèse ;* l'*Exposition théorique de la Loi.*

Quelles sont les idées de Philon sur la philosophie en général et qu'est-ce qu'en particulier la philosophie de Philon? C'est ce que maintenant nous allons exposer.

Philon se forme la plus haute idée de la philosophie. « C'est le ciel qui l'a fait pleuvoir sur la terre, c'est l'entendement humain qui l'a reçue, c'est la vue qui la fit entrer dans l'esprit... Elle est la source de tous les biens qui sont vraiment des biens... ». « Etudier Dieu, le monde, tous les animaux, toutes les plantes qu'il renferme, les modèles intelligibles, et, inversement, les effets sensibles ; puis, dans chaque créature, la vertu et le vice, c'est l'état d'un homme, ami de la science, ami des beaux spectacles et vraiment philosophe ».

Mais cette science universelle peut servir au bien comme aussi au mal. Il y a une vraie et une fausse philosophie. Cette dernière est celle des Sophistes, celle que Ballaam représente dans l'Ecriture. Philon s'élève contre elle en termes

enflammés d'indignation. La vraie philosophie est « un ensemble de conceptions fermes et assurées que le raisonnement ne peut renverser ». Lorsqu'elle passe de la logique à la métaphysique, elle devient la route royale qui mène à Dieu, la parole de Dieu.

LOUIS LÉVY.

(*A suivre.*)

Lettre d'Algérie

Les élections départementales viennent d'avoir lieu.

Les antijuifs crient victoire et vraiment ils ont bien tort, car pour une victoire, elle est piètre. Nous étions habitués à voir plus d'emballement au jour des élections. Il n'y a pas eu le moindre incident à constater fort heureusement d'ailleurs. Ce que je veux dire, c'est le peu d'entraînement de la part des citoyens à aller remplir leur devoir. Beaucoup d'abstentions.

A Alger, les israélites qui avaient pris le parti de se retirer de la lutte, n'ont pas été les seuls à renoncer ce jour-là au droit de vote. Nombre de leurs concitoyens ont suivi leur exemple, et les conseillers généraux élus ne l'ont été qu'à quelques voix seulement de majorité. Malgré les cris de triomphe de la presse antisémite de France et d'Algérie, les beaux temps sont passés.

Et où sont les neiges d'antan ?

Il faut d'abord se réjouir de l'échec des candidats patronnés par le Comité central d'Union républicaine antijuive — quel nom d'épopée, hein! — dont Max Régis est le plus bel ornement et président.

Il patronnait et donnait ordre, selon son habitude, de voter pour—j'énumère — MM. Stephanopoli du Chevalier. (Circonscription Baille, (3e); Chaze (5e); Gérard de Mouricaud-des-Bessières (7e); Lionne (9e); Saurin Daniel (11e); Broussais (13e); Marchal (15e); Pechaud (17e); Say (19e); Hugues (20e); Joby (21e); Garrot (26e), et Lebailly (29e).

Parmi tous ces candidats, Marchal, Robert, Broussais étaient conseillers sortants et sûrs d'être réélus ; point ne leur

était besoin de l'investiture de qui que ce fût au monde; quant à Joby, à Mehanah, et Pechaud, à Coléa, ils étaient sans concurrents aucuns. La victoire était donc prévue et facile à prévoir.

Il n'en a pas été de même pour les autres.

Si M. Baille a été élu, c'est grâce à la démission de M. Guillemin, maire d'Alger, démission imposée par un violent article de la veille, paru au *Télégramme* et menaçant Alger de troubles très graves, au cas où Guillemin maintiendrait sa candidature. Et d'ailleurs, sur 1,358 inscrits dans la circonscription où se présentait M. Baille, beaucoup s'abstinrent, et 477 seulement votèrent, dont 385 pour le candidat de Régis.

C'est donc bien là une élection dont on était peu sûr, et il a fallu les violents moyens que vous connaissez maintenant pour en avoir assuré le succès.

De même pour M. Chaze, à Mustapha. Il n'a réussi que parce que son concurrent, M. Kling, n'a posé sa candidature qu'au dernier moment, et n'a pas eu le temps de placarder des affiches.

M. Stephanopoli devait facilement passer, car son adversaire n'était guère redoutable. M. Saurin également.

Il reste donc à constater les échecs. Ils sont nombreux. M. Lionne échoue à Douira; M. M. Gérard de Mouricaud est en ballotage à Cheragas; M. Gay n'a que 140 voix contre 299, accordées à M. de Malglaive, et 234 à M. Thuillier; M. Hugues est en ballotage à Cherchell avec MM. Lamothe et Valéry Blanc; M. Garrot échoue à Médéah.

M. Guerrouard échoue à Tizi-Ouzou, et M. Lebailly à l'Alma.

Si nous récapitulons nous voyons que Max Régis se voit battu et mérite de s'attirer les reproches que lui adresse M. Marchal dans le *Télégramme*.

« L'investiture du Comité Central, dit-il, n'ajoutait pas une grande force à leur candidature. De ceci il faut conclure que pour être choisi par les Algériens, il ne suffit pas seulement que le candidat soit patronné par le Comité Central ou par M. Max Régis, il faut aussi que les choix soient bons ou qu'ils paraissent tels aux citoyens. J'ajouterai encore que la violence nuit dans les réunions populaires, les exagérations et les violences amènent presque infailliblement les esprits

impartiaux et indépendants à réagir en faveur de ceux qui en sont les victimes.

» Les fiers colons peuvent recevoir des conseils, ils n'acceptent pas de commandement. Je ne saurai comme eux accepter ni subir la discipline d'aucun homme ni d'aucun pouvoir qui voudrait parler en maître, surtout si ce pouvoir ou cet homme prenait avec le public ou avec moi un ton que n'autorisent ni son âge, ni son talent, ni le caractère des services qu'il peut rendre au pays. »

C'est donc bien entendu. Dans la province d'Alger, la liste Max Régis a échoué. C'est de bon augure. On a assez de la violence et des manifestations. On veut du calme, et on en veut parce que c'est nécessaire, parce qu'on en a un besoin pressant et impérieux.

A Oran et à Constantine, les antijuifs n'ont pas non plus remporté la victoire qu'ils espéraient. S'il y a eu des conseillers généraux antijuifs d'élus, il y en a eu aussi de judaïsants — c'est le nom qu'on donne à ceux qui, en bons Français qu'ils sont, n'admettent pas l'arbitraire comme règle et l'intolérance violente comme maxime. —

La situation n'a donc pas changé au gré des agitateurs et le calme règne depuis quelque temps.

On le doit non aux soins de l'autorité — la façon dont M. Laferrière a voulu tromper la délégation juive, en lui arrachant une renonciation des israélites à leurs droits électoraux, le montre assez ; le gouverneur veut en effet rester tranquille et se met sous l'égide protectrice de Max Régis — on le doit à nos coreligionnaires, qui méprisent les provocations dont ils sont sans cesse l'objet et laissent aboyer comme des chiens hargneux, la bande antisémite lancée à chaque instant derrière eux.

Aussi, pouvons-nous espérer, maintenant, que la France entière se réveille au droit et à la justice, des temps meilleurs pour nous tous. Dieu veuille donc que l'année qui commence ne soit pas le moins du monde comme celle qu'elle suit, et qu'au lieu d'être souillée par les violences sanguinaires, elle soit le commencement de l'ère de paix et de justice que tous souhaitent du plus profond de leur cœur !

GEORGES NARBONI.



Aux élections au Conseil général, au scrutin de ballotage, ont été nommé dans le département d'Alger :

7e circonscription (Cheragas) : M. Bordo, conseiller sortant, est réélu par 471 voix.

19e circonscription (Marengo) : M. Thuillier, progressiste, 396 voix, élu.

20e circonscription (Cherchell) : M. Hugues, antisémites, 280 voix, élu.

A Cheragas et à Marengo, les candidats du parti du Comité central antijuif sont battus.

La rupture est complète dans le parti antijuif à propos des élections au Conseil général. Nous lisons, en effet, dans le *Temps* du 24 septembre :

« Une rupture vient de se produire entre M. Marchal, député d'Alger, et M. Max Régis. Notre correspondant nous envoie à ce propos la dépêche suivante :

» Alger, 23 septembre, 7 h. 15.

» Aux récentes élections pour le Conseil général, M. Max Régis avait patronné dans la circonscription de Cherchell la candidature de son ami Hugues. Mais, de son côté, M. Marchal, député de la 2e circonscription avait soutenu la candidature de M. Valery Blanc. Une polémique très vive s'engagea après les élections entre MM. Max Régis et Marchal.

» Dans le *Télégramme*, paru hier, M. Marchal publiait un article éditorial dans lequel M. Max Régis se crut visé. M. Max Régis lui envoya des témoins, mais M. Marchal déclara ne pas avoir eu l'intention d'offenser M. Régis.

» Hier soir, à onze heures, M. Régis et M. Marchal se rencontrèrent sur la terrasse du café Tantonville. Une altercation assez vive se produisit entre eux. A la suite de ces incidents, la *Dépêche algérienne*, parue ce matin, renferme la note suivante :

« Samedi soir, à neuf heures, au vélodrome de Mustapha, MM. Max Régis. Chaze et leurs amis prient le public de venir assister aux débats contradictoires entre eux et M. Marchal.

Puisque M. Marchal trouve que Max Régis est un gamin, un incapable et un homme néfaste au pays, nous le prions de venir prouver ses impudences. »

Cette rupture a été confirmée, en termes énergiques par M. Max Régis, lors de la manifestation organisée, le 26 septembre, sur la tombe de Grégoire.

Nous reproduisons le compte rendu du *Temps*, du 27 septembre :

M. Max Régis a prononcé un long discours. Il a rappelé l'œuvre de Grégoire, flétri la trahison de Marchal et terminé en disant que l'idée est aujourd'hui un sommet inaccessible : « Il y a un an les juifs n'osaient pas lever la tête; aujourd'hui, terrés dans leurs ghettos, ils songent à fuir, car ils sentent que les poitrines, lasses d'être oppressées, sont à la veille de pousser le cri qui doit tout exterminer. » (*Vifs applaudissements*).

M. Régis s'est retiré suivi par les manifestants. Le cortège descend en rangs serrés sur Mustapha, chantant sur l'air de la *Varsovienne* : « A bas Marchal ! » et poussant des cris de « Démission ! A bas les juifs ! » Arrivés près de la mairie de Mustapha, un colloque s'engage entre M. Max Régis et le commissaire de police. Les manifestants se portent sur le champ de manœuvres, où Max Régis, monté sur une voiture, a prononcé l'allocution suivante : « Vous savez que les troupes sont disséminées partout ; le commissaire de police vient de me prévenir ; notre gouverneur est un habile homme, mais c'est un fourbe ! il veut me faire passer pour un agitateur. Dispersons-nous donc ; mais, quant aux traîtres, la première fois que je les rencontrerai sur la voie publique, je les exécuterai aussitôt ! » Les manifestants se dispersent alors.

Les israélites de Bône s'étaient plaints au gouverneur général d'être insuffisamment protégés contre les agressions dont ils étaient l'objet. En réponse, M. Laferrière leur a fait connaître les instructions télégraphiques qu'il avait adressées au préfet de Constantine :

« Les israélites de Bône me dénoncent des agressions dont ils seraient victimes et des attaques contre les magasins et leur synagogue. Veuillez prendre d'urgence toutes les mesures pour que les personnes et les propriétés soient respectées et que tous les délinquants soient immédiatement arrêtés.

» Entendez-vous au besoin avec l'autorité militaire ».

Lettre de Hongrie

Monsieur le Directeur,

Il faudrait l'éloquence de Bossuet pour exprimer toute notre douleur. Jamais princesse n'a été adorée de ses sujets comme l'impératrice-reine Élisabeth, dont nous pleurons la mort tragique. La Hongrie, surtout, vouait à la défunte sou-

veraine une sorte de culte; ce sentiment prenait sa source dans le sentiment d'une profonde reconnaissance : la Hongrie vit dans l'impératrice-reine son ange gardien et sauveur.

Après les évènements terribles de l'année 1849, la Hongrie, vaincue, terrassée, fut privée de sa constitution; la cour, où l'influence cléricale dominait, fit de la Hongrie une sorte de province, alors qu'elle formait, auparavant, un royaume indépendant, lié à l'Autriche par la personne du monarque. Le pays n'offrait qu'une résistance muette, passive, mais d'autant plus forte. La jeune et belle princesse de Bavière, étant devenue impératrice de l'Autriche, tourna aussitôt ses regards vers le pays malheureux, qu'elle prit en sympathie au point de s'appliquer à apprendre la langue hongroise. C'était grâce à son influence puissante què la paix se fit entre la Hongrie et l'Autriche, et le couronnement de l'empereur-roi et de l'impératrice à Budapest était l'aurore d'une nouvelle ère. Vous comprendrez donc que notre *reine Élisabeth* était l'idole du peuple hongrois. La Hongrie, ressuscitée de ses cendres, prit un nouvel essor; des lois libérales la rendirent florissante, et, parmi ces lois, il faut nommer celle qui émancipa les israélites. Dans tout ce qui se faisait de beau et de généreux, on vit l'influence de l'impératrice-reine, qui réunissait aux charmes de sa personne toutes les vertus d'une souveraine. D'une piété rare, catholique fervente, elle était pourtant tolérante envers les autres cultes. Les haines basses et vulgaires de l'antisémitisme, son âme noble et généreuse ne pouvait les comprendre, elle planait trop haut au-dessus de ces affreuses ténèbres.

Nous autres, israélites, nous prenons une vive part au deuil où la Hongrie est plongée. Dans tous nos temples, des prières sont dites, l'on distribue des aumônes, on fait des fondations de charité, pour le salut de la défunte impératrice-reine. Je ne veux citer que la communauté Budapest, qui a fait distribuer la somme de 1,000 florins aux pauvres, puis a fait nne fondation de 20,000 florins, dont les intérêts seront distribués chaque année à l'anniversaire de la mort de Sa Majesté. La Chevra Kadischa de Budapest fera réciter « Kaddisch » pendant toute l'année. Elle a fait distribuer la somme de 500 florins aux pauvres, et a fait, pour sa part, une

fondation de 12,500 florins. La communauté des israélites orthodoxes fait dire des prières à Jérusalem; elle a fait distribuer des aumônes et a fait une fondation charitable en mémoire de la défunte impératrice. La Hongrie se propose d'ériger un monument à la souveraine adorée à qui le pays doit tant. Nos coreligionnaires, tous, riches et pauvres, apportent leurs offrandes, hélas, comme dernier témoignage de leur amour profond et de leur dévouement.

IDA GOLDBERGER.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 23 au 30 Septembre

MM.	le baron de Rothschild (Gustave)	1.000
	le baron de Rotschild (Edmond)	1.000
	Deutsch de la Meurthe (Henri)	600
	Alberti (Léopold)	300
	Cerf (Louis)	300
	Reitlinger (Sigismond)	300
	Bernheim (Jules)	250
	Michel-Lévy (Auguste)	200
	Reitlinger (Frédéric)	200
	Anonyme W., par M. Braun	100
	Lang, 45, chaussée d'Antin	100
	Lyon (Edmond)	100
	(plus une obligation consistoriale).	
	Waller (Jules)	100
Mme	Bechmann	50
MM.	Brisac, à Lyon	50
	Dreyfus, 31, rue Lafayette	50
Mme	Meyer, 65, rue de Prony	50
MM.	Bloch (Léopold)	40
	Bloch (Robert)	40
	Lazard (Georges)	40
	Levis (Eugène)	40
	Hackert (Maurice)	25
	Wormser (Jacques)	25
	Bernard (Gaston)	20
	Cahen (Henri)	20
	Gerst	20
	Marx (Michel)	20
	Netter, 178, blv Voltaire	20
	Meyer (Sylvain)	20
	Nunès	20
MM.	Rosenbaum (B.)	20
	Schorestène	20
	Sussfeld	20
	Suz	20
	Weill (Achille)	20
	Weinschenck	20
	Weismann	20
	Wolff, 11, blv St-Martin	20
	Zivy (Henri)	20
	Bernheim, 9, rue du Mail	10
	Job (Caïn)	10
	Lejeune	10
	Lévy, 11, rue du Petit-Thouars	10
	Nerson (Alexandre)	10
	Samuel (Joseph)	10
	Simon (Paul)	10
	Weisenbach	10
	Cahen (A.), 11, rue de Marseille	5
	Danziger (Joseph)	5
	Franck (Gaston)	5
	Fridmann (Marx)	5
	Haas	5
	le rabbin Haguenau	5
	Israël (Lazard)	5
	Kauffmann (Marx)	5
	Joseph (Justin)	5
	Lévy (Isaac), rue d'Aboukir	5
	le rabbin Lévy (Raphaël)	5
	le rabbin Mayer	5
	Pollack (Daniel)	5
	Samuel (Simon)	5
	Simon (G.)	5
	Weill (Simon)	5

Nouvelles diverses

Paris. — A la suite du concours de 1898, ont été admis à l'Ecole vétérinaire d'Alfort : 1er M. David; 34e M. Meyer.



— A la suite du concours de 1898, ont été admis à l'Ecole Polytechnique : 25e M. Schmoll (Jacques-Charles-Isidore); 52e M. Schwob (Eugène-Adolphe); 65e M. Citroën (André-Gustave); 92e M. Hesse (Henri); 145e M. Heftler (Victor-Raphaël); 152e M. Schwartz (Raoul-Salomon); 153e M. Happich (Paul-Georges); 157e M. Mannheimer (Félix-Charles); 166e M. Lambert (Jacques-Marcel); 200e M. Lévy (René).

***

— Il a été attribué une bourse de 1,500 francs aux candidats à l'agrégation qui suivent :

Faculté de Nancy (allemand) : M. Raphaël (Gaston), ancien boursier de licence.

Faculté de Paris (lettres) : M. Cahen (Georges-Jacob). Le père, contre-maître sellier à Paris (trois enfants).



— Les antisémites de France songeraient-ils a rééditer à Paris ce qui leur a si bien réussi en Algérie ? On pourrait le croire si l'on s'en rapporte à ce qui s'est passé après la conférence de M. Déroulède, à la salle Guyenet. Heureusement, comme on le verra par le compte rendu du *Temps*, les sectaires ont rencontré devant eux, non seulement des protestations platoniques, mais des défenseurs énergiques des droits de la minorité et ils ont abandonné leurs projets habituels. Voici ce que nous lisons, en effet, dans le *Temps* :

« Les nationalistes accompagnent M. Déroulède de leurs vivats, puis recommencent à chanter : « Conspuez Brisson ! » Ils pourchassent ensuite quelques personnes qu'ils accusent d'être israélites. L'une de ces personnes se réfugie dans un café proche des fortifications. Les manifestants essayent d'envahir l'établissement. La propriétaire du café, effrayée, veut expulser le consommateur réclamé par la foule, mais des ouvriers maçons, qui se trouvent là, lui ordonnent de n'en rien faire. Devant leur attitude, les antisémites, qui avaient pénétré dans l'établissement, se retirent, et le consommateur peut s'échapper par une porte dérobée.

» La manifestation est terminée sur l'avenue de la Grande-Armée. Mais elle va renaître sur d'autres points. En effet, les manifestants se divisent en plusieurs groupes.

» Un groupe composé de quatre à cinq cents personnes, se dirige du côté de la place Beauvau, en criant : « Mort aux juifs et conspuez Brisson ! » Rue de Monceau, les meneurs avisent une vingtaine d'ouvriers qui travaillent sur un échafaudage. Ils font arrêter la colonne, se massent au pied de l'échafaudage et engagent les maçons à se joindre à eux pour manifester contre le ministère. L'un des ouvriers, un charpentier à la large culotte bleue et à la cotte de toile, leur enjoint de laisser ses compagnons tranquilles, sous peine de recevoir sur la tête tout le matériel de l'échafaudage. Ses camarades font chorus avec lui, et la bande des manifestants, un peu interloquée, ne croit pas devoir insister. Elle reprend sa marche, au milieu des rires ironiques des curieux. Arrivés rue Cambacérès, les manifestants aperçoivent une escouade de huit gardiens de la paix qui sortent du ministère de l'intérieur, venant à leur rencontre. Cette apparition est le signal d'une débandade générale. »

***

Londres. — D'après les dernières statistiques, la population juive dans l'empire britannique serait la suivante. Londres compte 64,280 israélites, le reste de l'Angleterre 34,000 ; l'Ecosse 2,060 ; l'Irlande 1,780 ; l'Inde 17,190 ; l'Australie anglaise 15,270 ; Gibraltar 1,000 ; le Canada 5,310 ; l'île de Chypre 130.

***

Allemagne. — L'Association des citoyens allemands de confession juive s'était plainte auprès du commandant de la garde du corps que deux Compagnies de son régiment auraient chanté des chansons antisémites lors des manœuvres.

Le commandant a répondu après enquête que quelques hommes seulement avaient travesti dans un sens antisémite le refrain d'une chanson militaire, que certainement il n'approuvait pas la conduite de ses hommes, mais qu'il n'y avait pas là matière à sévir contre eux.

***

Berlin. — Les socialistes ont envoyé quatre députés juifs au Reichstag : Singer, Warm, Stadthagen et Haase.

***

Budapest. — Les Esterhazy, qui forment une des plus nobles familles de la Hongrie, ont toujours été les protecteurs des juifs. L'un d'eux créa jadis les שבע קהלות (sept Communautés), où les juifs purent se réfugier, lors de leur expulsion d'Autriche. Ces sept Communautés étaient Eisenstadt, Mattersdorf, Lackenbach, Kobersdorf, Funfkirchen, Kittsee et Kreuz.

***

Trieste. — Les antisémites ont profité des désordres provoqués contre les Italiens pour se livrer à des manifestations contre les

juifs. Ils ont lancé des pierres contre les maisons et les boutiques israélites.

***

Galicie. — L'antisémitisme prend une telle intensité et la misère est si grande parmi les juifs de cette province, qu'une émigration en masse est à redouter. Si des secours nombreux et prompts ne sont pas envoyés à nos pauvres coreligionnaires, des milliers et milliers de prolétaires juifs viendront submerger nos pays.

***

Constantinople. — Le Sultan vient de donner une nouvelle preuve de sa haute bienveillance à S. E. le vice-amiral Ilias pacha, oculiste du palais impérial. Le Souverain a bien voulu élever au rang de *salissé* son fils Djémil James Ilias bey, étudiant en Allemagne.

***

Jérusalem. — Les fondateurs de la Maison de Refuge pour les vieillards à Jérusalem (Altenhaus, *Moschab Sekenim*) nous adressent un pressant appel en faveur de leur fondation. Cette Maison abrite actuellement 61 vieillards, et malgré les faibles ressources dont ils disposaient, les administrateurs ont réussi à acheter un terrain, hors de la ville et ont déjà construit 14 chambres destinées à abriter 14 vieilles femmes. Les personnes généreuses peuvent adresser les secours directement à *Moschab Sekenim*, à Jérusalem, et suivant l'importance de l'offrande, elles seront assurées de plusieurs avantages religieux (*Mi Scheberach* ou *Kadisch*) qui sont énumérés tout au long dans les statuts de la *Maison*.

***

Buenos-Ayres. — Cette ville compte trois Communautés : la « Congregacion israelita de la Republica Argentina », à laquelle appartiennent les juifs français et allemands; la « Congregacion israelita latina », qui est sefardite, et la Communauté russe.

PRIME GRATUITE A NOS LECTEURS

Les Juifs, l'Antisémitisme et la Société moderne, par E. Lambert, avocat à la Cour d'appel de Paris.—Prix : 1 fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : L. BLOCH FILS

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année | No 3 | 7 Octobre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, No 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes



L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

Octobre.		Tischri.
8	Samedi. Fête de Schemini Atzéret; 8e jour de Souccot (Fin du sabbat à 5 h. 55...)........	22
9	Dimanche. Fête de Simhat Tora; 9e jour de Souccot (Office du soir à 5 h. 50)...........	23
10	Lundi..	24
11	Mardi..	25
12	Mercredi.....................................	26
13	Jeudi..	27
14	Vendredi.....................................	28

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 heures)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Bloch (Jacques), 39 *bis*, rue de Châteaudun.
Gradwohl (Lazard), 24, rue des Petits-Hôtels.
Weinstein (Edmond), 41, rue Cardinet.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Kauffmann (Robert), 47, rue de Meslay.
Ulmann (Georges), 130, rue de Turenne.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mercredi 12 octobre, à 2 heures 1/2. — M. Jacobson (Charles-Désiré), représentant de commerce, 20, rue Condorcet, et Mlle Coblentz (Rosa-Adelina), 2, rue Montenotte.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Mercredi 12 octobre, à 2 heures. — M. Arpels (Alexandre), négociant, 14, rue Rodier, et Mlle Ernst (Jeanne), 26, rue Joubert.

Jeudi 13 octobre, à 2 heures. — M. Lévy (Paul), employé de commerce, 4, rue Bochard-de-Saron, et Mlle Pioso (Rose), 32, rue Labat.

Décès

29 septembre.	Lion (Isaac), 87 ans, rue des Tournelles, 11.
30 —	Bernstein (Jules), 4 ans 1/2, rue Picpus, 76.
—	Mme Marx (Léon), née Horvilleur (Agathe), 50 ans, faubourg Saint-Denis.
2 octobre.	Mme Simon (Benoît). née Wolf (Clara), 50 ans, cité Dupetit-Thouars, 12.
—	Ahronsohn (Betzabel), 36 ans, quai des Célestins, 36.
—	Brunschwig (Martin), 40 ans, boulevard Rochechouart, 84.
3 —	Weissmann (Maurice), 60 ans. rue Blanche, 51.
4 —	Coblence (Eugène), 80 ans, rue Oberkampf, 25.
5 —	Dreyfus (Edouard), 11 mois, place de la Madeleine, 3.
6 —	Bregre (Emile), 64 ans, rue des Archives, 80.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, *17, rue Saint-Georges.*

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

La vitalité d'Israël est un des thèmes que nos rabbins traitent le plus volontiers. Ils aiment à montrer la protection divine s'étendant sur le peuple juif, le défendant contre les embûches de ses ennemis sur les bords du Nil, du Jourdain, du Tigre et de l'Euphrate. Tandis que les empires puissants se sont écroulés les uns sur les autres, Israël a continué à vivre et, à l'heure présente, il existe, plus vigoureux que jamais, toujours frappé et jamais terrassé.

Nous ne voudrions pas faire, sur la vitalité d'Israël, un nouveau sermon qui paraîtrait faible après tous les éloquents discours prononcés sur ce sujet. Mais si nos lecteurs ont été émus par la vive peinture des dangers de tous genres, auxquels nos pères ont été exposés, s'ils ont été saisis par le tableau des interventions éclatantes de la Providence, peut-être ne savent-ils pas encore en quoi consiste cette merveilleuse vitalité, où tant d'orateurs sacrés ont vu la preuve manifeste de l'élection d'Israël.

La vie des israélites a-t-elle été plus à l'abri des accidents que celle des autres hommes? Les guerres et les maladies n'ont-elles pas exercé chez eux leurs ravages? On sait que dans la lutte avec les Romains, des centaines de milliers de juifs sont tombés. Et plus tard, au moyen-âge, les persécutions sanglantes ont décimé nos pères. On les a brûlés et torturés de toutes les façons. Nous ne sommes guère plus nombreux que ne l'étaient les Hébreux de la Palestine au temps de David et de Salomon; nous le serions beaucoup plus, si l'on n'avait pas massacré tant de juifs dans tous les pays. Oui, il est arrivé que les israélites, en telle ou telle circonstance périlleuse, ont été sauvés, mais combien de fois ne l'ont-ils pas été?

Que si d'Israël nous passons à ses ennemis, on se tromperait en croyant que les Egyptiens, les Assyriens, les Babyloniens, les Grecs, les Romains ont tous péri. Les plaines de l'Egypte, de la Babylone, de la Grèce et de l'Italie sont encore cultivées par les descendants de ces antiques populations. Sans doute, les habitants de ces contrées sont de race plus ou moins mélangée, mais on a prouvé qu'Israël n'a pas davantage gardé la pureté de sa race. Nous n'avons qu'à lire la Bible pour voir que les Hébreux se sont assimilé une grande partie, sinon la majorité des populations cananéennes, établies avant eux dans la Palestine. Pour les temps plus modernes, il est inutile de redire ce que des savants comme Renan et Reclus ont démontré. La pureté de la race est un mythe que les poètes célèbrent après que les origines des peuples ont été oubliées, et dont les faux savants et les mauvais pamphlétaires se font une arme. Le sang d'Israël est donc mélangé comme celui des peuples auxquels il croit avoir survécu.

Mais si les nations d'autrefois ont conservé des descendants qui s'appellent d'un nom ou d'un autre, les gouvernements, tout au moins, que ces nations avaient fondé, ont disparu sans retour. Ils ont, les uns après les autres, cessé de dominer le monde. C'est vrai, seulement je ne vois pas qu'Israël ait acquis la suprématie universelle. On l'en accuse, mais l'accusation est fausse en tant qu'il s'agirait d'une domination politique. Où donc est notre avantage sur les Assyriens et les Romains ? Nous n'avons pas, à l'heure actuelle, des millions de soldats à faire marcher pour imposer notre joug par la force. Les sionistes, ou plutôt quelques sionistes, rêvent de refaire une nationalité juive qui aurait une armée et où le militarisme pourrait s'épanouir. Nous en sommes encore loin, heureusement pour nous. Nous n'avons même plus notre pauvre petit pays de la Palestine, malgré les combats héroïques de nos ancêtres. Aussi, au point de vue politique, au point de vue national, la destinée d'Israël a été aussi triste que celle de ses grands ennemis. Ne devrait-on pas plutôt proclamer la vitalité des Perses qui,

actuellement, possèdent un royaume indépendant dans le pays gouverné jadis par les Cyrus et les Drius ?

Israël n'a pas été défendu contre la mort physique, ni contre la ruine politique, mais il a échappé à la ruine morale, à la mort religieuse. Israël est resté invincible dans le domaine de la foi. Le judaïsme subsiste toujours, malgré les massacres et même malgré les désertions. Les attaques qu'on dirige contre lui et contre les idées essentielles qu'il représente, la solidarité universelle et la justice, prouvent la vitalité du judaïsme. En persécutant les juifs, on ne les vise pas eux seulement, mais tous ceux qui s'inspirent des idées dont la Bible est l'impérissable monument. Le judaïsme représente, par son existence même, les droits de la minorité en face la majorité et la liberté opposée au despotisme. Ce sont ces idées que les juifs répandent directement ou indirectement dans le monde, et voilà où se manifeste la vitalité d'Israël ; voilà en quoi Israël est supérieur aux grandes nations qui l'entouraient. Celles-ci ont eu leur rôle dans l'histoire, l'ont joué, puis sont parties. Israël continue toujours à être le prophète des nations. Si Israël se bornait à vivre pour vivre, ce ne serait pas la peine d'insister sur ce qu'il y a encore des hommes appelés israélites.

Mais, par contre, il est clair que les leçons que le judaïsme donne à l'humanité se perdraient bientôt, si la religion juive cessait d'avoir des fidèles, soit par l'indifférence de ses adeptes, soit par les persécutions qui mettraient les juifs dans l'alternative de la mort ou de l'apostasie. Le premier danger me paraît plus redoutable que le second. En effet, si les idées juives nous attirent des ennemis, elle nous suscitent aussi des défenseurs, parfois plus ardents que nous-mêmes à défendre notre cause. Nous avons contribué à la diffusion de l'idée de justice, et par un retour équitable des choses, c'est au nom de la justice que des hommes se lèvent pour combattre les haines religieuses dont nous serions les victimes. C'est la beauté et la bonté des idées juives qui protégeront Israël et non pas un charme magique et incompréhensible : « S'il y avait de la magie en Jacob, de la sorcellerie

en Israël, alors on pourrait dire de Jacob et d'Israël : Qu'est-ce que Dieu a fait ? » Telle est la parole de l'antique Balaam. Si Israël garde sa foi, sa foi le gardera צדיק באמונתו יחיה.

R. T.

A PROPOS DE SIMHATH TORAH

La religion a essentiellement pour objet l'éducation des hommes. Une éducation est d'autant plus efficace, qu'elle développe mieux les multiples puissances d'activité dont nous sommes doués et qu'elle en tire le meilleur parti dans le sens de la moralité. Une religion qui saura se servir de la richesse et de la complexité des sentiments qui s'agitent en nous pour nous conduire dans la voie de la perfection aura donné de solides preuves de sa vertu éducatrice et la mesure de sa supériorité sur les religions qui ne croient pouvoir atteindre au bien suprême qu'en sacrifiant toute une partie de nos aspirations.

Le judaïsme précisément s'ingénie à ne comprimer aucune des forces de notre être ; il n'en frappe aucun d'une déchéance préjudiciable ; bien plus, il leur offre issue et carrière, non pas dans le vide et pour le seul plaisir du jeu, mais *ad majorem Dei gloriam*.

Nos législateurs, prophètes et docteurs, se sont rendu compte qu'une race ne se laisse pas détruire ; qu'on peut bien la comprimer, mais que tôt ou tard elle fait explosion et qu'aussi bien l'individu et la société en sont victimes.

De cette préoccupation du judaïsme à mettre en valeur nos diverses énergies, afin de sanctifier nos moindres actes, le caractère des différentes fêtes qui viennent de se succéder fournit un excellent exemple.

D'abord, c'est la préparation au repentir qui précède Rosch Haschana. On commence à s'interroger soi-même, la conscience entreprend d'établir son propre inventaire.

Vient Rosch Haschana, qui affecte un caractère particuliè-

rement grave et solennel et nous porte à une contrition plus profonde. Puis ce sont les jours de pénitence, et cet état d'âme dure jusqu'au Kippour, heure suprême d'humilité, où la créature envisage tout l'éphémère et le fragile de son existence, ses infirmités et ses difformités et toute l'horreur de son néant, et qui s'achève sur cette affirmation sept fois rejetée : l'Eternel seul est Dieu. Et voilà un des moyens qu'emploie notre religion pour nous élever au bien ; ce moyen consiste à nous imprimer au cœur le vif sentiment de notre impuissance et de notre responsabilité.

Presque toutes les religions s'en tiennent à ce système de macérations et de contritions ; leurs pratiques ne sont que des exercices d'humiliation continue de la créature en face du Créateur. Or, cela est mauvais, parce que cela tend à annihiler les efforts d'expansion et d'activité et conduit à l'inertie et à la prostration. C'est ce que les directeurs d'Israël ont parfaitement compris. De là vient qu'après la période des expiations, ils ont ouverte celle de la joie, זמן שמחתנו, où nous nous réjouissons d'avoir secoué nos fautes, où l'agriculteur se repose de ses travaux, où tous, parents et enfants, patrons et ouvriers, maîtres et domestiques, communient dans une touchante fraternité et donnent l'essor aux douces affections dont le cœur ne peut pas plus se passer que la terre ne peut se passer de pluie.

Nulle part peut-être n'éclate mieux l'originalité de la conception religieuse d'Israël que dans la fête qui couronne toutes les autres, dans *Simhath-Torah*. C'est la fête de pleine allégresse, c'est la fête du cœur et de l'intelligence qui manifestent leur satisfaction d'avoir reçu en partage la Torah, c'est-à-dire le livre de la vérité et de justice. Israël, en ce jour, est heureux et proclame son bonheur. « Qui peut se flatter de jouir d'un bonheur égal au tien ? » אשריך ישראל מי כמוך. Israël ne met pas sa félicité dans les possessions territoriales ni dans les prouesses guerrières ; il la met dans la plus profonde science et dans la plus haute conscience. Le devoir, qu'on représente sous un aspect farouche et dur, les fils de Jacob l'acceptent avec joie et ils s'épanchent en hymnes de reconnaissance pour avoir été sacrés la légion du bien et du vrai. « Réjouissez-vous, chantez un de nos cantiques, de la joie de

la Torah et entourez la Loi d'honneurs, car, elle vaut plus et mieux que l'or et que les pierres précieuses » !

C'est cette assurance d'être les porteurs de l'Idéal et ce bonheur à se perfectionner par l'étude constante de la Doctrine qui a redressé Israël au cours de ses tribulations inouïes et lui a procuré quelques heures douces au milieu de ses innombrables tristesses. Nous serons fidèles à l'esprit de nos maîtres; malgré les trahisons et les rétrogradations, nous poursuivrons notre œuvre, nous émanciperons les peuples du joug de la superstition, nous ruinerons l'erreur sous toutes ses formes et nous travaillerons à l'avènement de la pleine justice.

LOUIS LÉVY.

L'ANTISÉMITISME ET LA POLICE

On lit dans l'*Aurore* :

M. Ulmann, adjudant retraité de l'infanterie de marine, décoré de la médaille militaire, demeurant 12 *bis*, rue de Rennes, et employé à la préfecture de la Seine, a été victime avant-hier soir, en compagnie d'un de ses amis, M. Bloch, chef du personnel de la maison d'édition Jules Rouff, des procédés les plus odieux, les plus arbitraires de la part de la police.

Voici les faits :

M. Bloch et M. Ulmann étaient allés avant-hier prendre l'apéritif boulevard Montmartre, à la brasserie de la Maxéville. Comme ils sortaient du café, un garçon de bureau de la *Libre Parole* en livrée, les désigne du doigt en criant : Encore des youpins !

Aussitôt, comme à un signal donné, des énergumènes, aux faces patibulaires, entourent, menaçants les deux amis.

— Sales juifs ! Vendus ! Traîtres ! Prussiens ! Telles sont les injures qu'ils leur lancent au visage.

M. Bloch, courageusement réplique par un cri énergique de : Vive la Revision !

A peine l'a-t-il prononcé qu'il est roué de coups malgré l'intervention de M. Ulmann. Des agents, voyants la bagarre,

accourent. Ils écartent la bande des antisémites et tombent sur M. Bloch, qu'ils emmènent brutalement, ainsi que son ami, au poste de la rue Drouot, en les traitant de sales juifs, de sales youpins, etc.

Au poste on les fouilla, tout en continuant de les invectiver et à les rudoyer. Ils demandèrent à ce qu'on leur fit apporter à manger. On ne daigna pas leur répondre. Ce ne fut que trois heures plus tard, sur l'ordre de l'officier de paix, qu'on leur servît à dîner.

Ils avaient décliné leurs noms et qualités. Et ils demandaient en vain pourquoi on ne les relâchait point. On les avait injuriés, frappés : c'était tout leur crime.

Ils paraît qu'ils avaient crié : A bas l'armée ! du moins les agents l'affirmaient. Cela devait suffire.

Sans rechercher ce qu'il y avait d'invraisemblable dans une telle accusation — M. Ulmann, notamment, étant décoré de la médaille militaire, comptant dans sa famille un général de division, enfin, ancien sous-officier — les deux amis durent passer la nuit au poste. On ne les relâcha qu'hier matin, à neuf heures, sur l'ordre du commissaire de police.

Ce magistrat se permit de leur adresser une petite admonestation. Voici ce qu'il leur dit en substance :

— Quand on est juif, on ne va pas se mêler à ces manifestations.

— Mais, quand on est juif, ne peut-on aller prendre son apéritif sur le boulevard ?

— Taisez-vous, où je vous envoie au dépôt.

Et, s'adressant spécialement à M. Ulmann, le magistrat continua :

— Vous êtes employé à la préfecture de la Seine. Rien ne me serait plus facile de faire un rapport sur vous, qui, transmis à votre chef, amènerait immanquablement votre révocation.

— Faites-moi perdre mon pain, s'il vous plaît ainsi, mais vos menaces ne m'empêcheront pas de protester contre l'arrestation dont nous avons été victimes.

— Enfin, je veux bien vous laisser aller. Mais ne recommencez pas.

Quelle ne fut pas la suprise de M. Ulmann, en rentrant chez lui, hier matin.

Pendant qu'on le retenait au poste, une descente de police avait eu lieu dans son appartement. On avait perquisitionné. Tous les tiroirs étaient ouverts; l'armoire bouleversée; le linge, les vêtements jetés pêle-mêle sur le parquet.

Pourquoi cette perquisition ?

Est-on un malfaiteur parce qu'on est juif?

Sur quel ordre cette violation de domicile?

Il faut qu'on nous dise quel en est l'auteur responsable et qu'il soit châtié.

Est-ce la police ou la loi qui nous régit ?

Voici une nouvelle violation du droit. La liberté de réunion nous est déjà refusée. On vient maintenant poursuivre les citoyens jusque dans leur domicile.

C'en est trop !

PHILON LE JUIF

(*Suite*)

Tout constructeur de système a une méthode au moyen de laquelle il prétend arriver à la vérité. La méthode que pratique Philon, c'est l'*allégorie*. Il n'en était pas l'inventeur ; nous avons vu que beaucoup des penseurs juifs, ses prédécesseurs, s'en étaient servi. Au reste, ce mode d'interprétation a été employé dans tous les pays.

Suivant Philon, la vérité est contenue dans l'Ecriture ; mais la vérité ne nous est pas donnée toute nue, elle s'enveloppe de voiles dont il faut la dégager. On devine les avantages et les inconvénients d'une méthode telle que l'allégorie : Elle laisse la plus grande latitude, et par là même, elle permet les plus étranges écarts.

Voici un exemple de la manière de Philon : il s'agit de la première page de la *Genèse*. « Les cieux et la terre qui ont été achevés signifient l'idée de l'entendement et l'idée du sens. Si Dieu a terminé son œuvre au septième jour, entendez qu'il l'a accomplie suivant le nombre parfait qui est le six. Au septième jour, Dieu ne s'est pas, à proprement parler, reposé ;

le propre de Dieu est de créer, comme le propre de la neige est de refroidir ; il a fait se reposer les créatures, et il a choisi pour ce repos le septième jour, parce que le sept est un nombre dont la nature « se réjouit »... Les plantes des champs que Dieu a faites avant qu'il y en eût sur la terre, ce sont des symboles. Entendez que l'idée de l'esprit et l'idée du sens sont comparables à deux champs ; l'intelligible et le sensible ont été créés par Dieu, avant la création des notions intellectuelles et des objets sensibles, etc. ».

Et ainsi à travers tous ses traités, Philon use du même procédé. Toutefois l'allégorie ne suffit pas pour lever toutes les difficultés du texte. De là vient que Philon fait un appel direct à l'inspiration divine, qu'il sollicite une lumière surnaturelle, en un mot qu'il a recours à l'*extase*. Notre philosophe distingue quatre sortes d'extase ; mais la vraie, la grande extase est « un transport divin et inspiré, celui qui fait les prophètes ». C'est de cette extase qu'il est question dans la *Genèse*, quand elle parle du sommeil où tomba Abraham. C'est de cette extase que Philon dit qu'elle procure une sainte ivresse et qu'il pratique lorsqu'il veut prophétiser sur des sujets qu'il ne connaît pas. « Si donc quelque désir entre en toi, ô âme, s'écria Philon, d'hériter des biens divins, quitte non seulement « la terre », le corps, et « son parent » le sens, et « la maison paternelle » la raison, mais toi-même fuis-toi et sors de toi-même comme les Corybantes et les possédés ; sois transportée et inspirée comme d'une agitation divine. Car lorsque la pensée est saisie d'enthousiasme, qu'elle ne demeure plus en soi-même, lorqu'elle est soulevée et affolée d'un amour céleste, lorsqu'elle est attirée en haut, la vérité la poussant et l'éloignant des choses terrestres, c'est alors qu'elle devient l'héritière des choses divines ». On voit comment l'allégorie conduit à l'extase ; l'allégorie est l'œuvre, non du jugement, mais de l'imagination et du sentiment ; et quand l'imagination et le sentiment s'enflent jusqu'à leur plus haute période d'exaltation, nous sommes en plein mysticisme.

Après avoir montré quelle est la méthode de Philon, il nous faut marquer ses conceptions.

Elles sont toutes suspendues à sa théorie du monde et de Dieu, à sa métaphysique. « Philosopher, dit-il, ce n'est pas

autre chose qu'étudier avec précision l'Être, son divin Logos et le monde sensible ».

Qu'est-ce que Dieu ? On ne saurait lui donner de nom, car il déclare à Moïse : « Je suis celui qui est ». Cependant, de par notre infirmité d'homme, nous lui assignons des noms; nous l'appelons *Seigneur*, en tant qu'il est le maître tout-puissant, en tant qu'il *peut* faire du bien ou du mal; *Dieu* en tant qu'il est bon, et qu'il *veut* seulement faire le bien.

Connaître l'essence de Dieu est impossible; et néanmoins nous sommes invinciblement poussés à étudier la nature de l'Être Suprême. Cette étude est la plus haute que puisse poursuivre l'entendement de l'homme et en même temps le plus doux des plaisirs. Si nous n'atteignons point l'essence de Dieu, du moins, pourrons-nous nous former une idée de son existence et de sa providence.

Il y a deux méthodes pour connaître Dieu. La première et la meilleure, c'est l'extase. Malheureusement, fort peu d'hommes y arrivent; seuls les Abraham et les Moïse y parviennent. Il faut donc nous rabattre sur une méthode plus terre à terre, mieux à portée du commun des intelligences. Elle consistera à rechercher dans l'étude des propriétés et des attributs de la créature, des propriétés et des attributs de Dieu. Car ce monde est l'effet visible d'une cause invisible qui est Dieu. De l'effet nous remonterons à la cause. Et nous la déterminerons par la considération même des imperfections, car celles-ci nous révèleront, par contraste, les perfections de Dieu.

Encore ne faut-il pas oublier qu'en définitive nous ne faisons que prêter à Dieu nos propres attributs. Nous ne pouvons rien concevoir que sous une forme humaine. Nous sommes enveloppés dans le mortel comme « les huîtres et les escargots dans leurs coquilles ». Aussi méfions-nous de l'anthropomorphisme et de l'anthropopathie, qui suppose chez Dieu les mêmes passions que dans nos cœurs.

Dieu est un, simple, immuable, éternel, immense, puissant, sage, bon.

Certains savants ont voulu faire de Philon un panthéiste; à tort. « Moïse, écrit-il, semble souscrire à la doctrine de l'affinité et de la sympathie des parties du monde en déclarant que le monde est un et engendré... Mais il ne croit pas que le

Dieu premier soit le monde ou l'âme du monde... Il croit que tout se tient en vertu de puissances invisibles que le démiurge a étendues des confins extrêmes de la terre jusqu'aux limites du ciel, ayant pris soin d'avance que ce qui a été bien lié ne fût pas délié... » Dieu est donc distinct de ses puissances, il est transcendant, volontaire et conscient. C'est le Verbe qui pénètre le monde et qui en est l'âme.

Dieu, par un acte de sa volonté, a créé le monde; il le conserve et il le gouverne. Il y a par conséquent une Providence. Ainsi que Descartes plus tard, Philon admet la création continuée, l'identité de l'acte créateur et de l'acte conservateur. « Comme c'est le propre du feu de brûler, c'est le propre de Dieu de créer, son activité étant le principe de toutes les autres activités ».

Donc, deux procédés pour connaître Dieu : le procédé populaire, par lequel on exclut de la nature divine tout ce qui est entaché d'imperfection et l'on transporte en Dieu tout ce qui porte le caractère de la perfection; et la voie ouverte aux seuls et rares élus qui est la connaissance intuitive.

LOUIS LÉVY.

(A suivre.)

Lettre d'Algérie

Le 23 septembre 1898.

La discorde est au camp d'Agramont!

Actuellement on ne s'ennuie guère à Alger. Très agréable la bataille antijuive du député Marchal et de Max Régis, et très amusantes les polémiques de presse de tous les jours.

L'origine du désaccord est l'article de M. Marchal dont je vous ai cité les quelques lignes significatives. Le député d'Alger y blâmait Régis de son ton de maître et de ses mauvaises manières de dictateur.

Immédiatement, Régis se sent insulté et envoie ses témoins à M. Marchal, qui déclare n'avoir pas voulu insulter le directeur de l'*Antijuif*. Les témoins voyaient donc leur mission



terminée et tout devait finir là. Mais on comptait sans les habitudes de Max Régis. Il arrive au Tantonville où était attablé son adversaire, le traite de vendu et de lâche, et avec l'aide de la foule qui s'amassait déjà, fait faire au député une conduite tellement peu sympathique, que ce dernier se retire sous la huée et la risée de tous, bien heureux de n'avoir pas succombé sous les coups de la bande amenée par le lieutenant de Drumont en Algérie.

Le soir même, Régis envoyait une note aux journaux, les avertissant qu'il organisait le samedi soir une réunion contradictoire, où il conviait Marchal. « Le peuple, y disait-il, après avoir entendu toutes explications, choisira son chef et nous verrons bien s'il hésitera entre Marchal et moi ».

C'est alors que ça se corse. Le *Télégramme*, dans un grand article, s'empresse de donner des conseils à Max, lui faisant comprendre qu'il commet une grande faute, la division du parti antijuif, si uni jusqu'à présent, qui a remporté de si belles victoires, grâce à cette union qui faisait sa force. Il l'adjure de ne pas compromettre la cause et la grande idée antijuive. Entre temps, Marchal faisait annoncer qu'il ne se rendrait pas à la réunion et que ne relevant que de ses électeurs, il n'accepterait de débat contradictoire que devant eux seuls, c'est-à-dire dans la deuxième circonscription.

L'article du *Télégramme* ne fit qu'augmenter la rage et la colère du président du Comité central d'Union républicaine antijuive — ouf! — Enfin la réunion a lieu. Malgré la pluie qui tombait sans discontinuer, le meeting eut un énorme succès, et quatre mille personnes, hommes, femmes et enfants, y assistaient. Quand les frères Régis font leur entrée, de longues acclamations se font entendre. On crie déjà : « A bas les traîtres! A bas les vendus! » Quand Laurens, directeur du *Télégramme*, monte à la tribune, on siffle.

Ecoutez la *Dépêche* : Max Régis invite l'assistance à laisser parler le rédacteur du *Télégramme* : « Nous avons défié Marchal, dit M. Régis, et il n'est pas venu. Il a envoyé M. Laurens pour le défendre ». Ecoutons ce dernier : « Je me charge de réfuter les arguments qu'il pourra produire ».

Le bruit cesse et M. Laurens peut faire sa déclaration : Je vous demande seulement dix minutes d'attention....

Le vaearme redouble.

Max Régis. — Il faut laisser à tous le droit de se défendre, même aux criminels......

Ne pouvant continuer à parler, M. Laurens se retire au milieu d'un tapage assourdissant.

Après le discours de son frère Louis, Max Régis, commence au milieu des acclamations : Il proteste violemment contre le *Télégramme*, qui l'accuse de vouloir agir en maître et d'imposer ses volontés.

Mais ce qui soulève l'indignation de Max Régis, c'est une récente note du *Télégramme*, où il est dit que vis-à-vis de M. Marchal, il a usé de « sa coutumière brutalité ».

A la veille de ma comparution aux assises, s'écrie-t-il, on comprend combien est grave pour moi cette expression employée à mon égard, si je suis condamné, c'est à son auteur que je le devrai certainement.

(Tumulte indescriptible, cris hostiles contre le *Télégramme*).

..... Enfin, l'ordre du jour suivant est voté par acclamation : « 5,000 citoyens, réunis en meeting, au Vélodrome du » champ de manœuvre; blâment l'attitude du traître Marchal » et décident que le drapeau auquel les antijuifs doivent se » rallier est celui que porte Max Régis et non celui qu'ont sali » Marchal et le *Télégramme*.

« A bas les juifs ! »

« A bas les lâches ! »

La pluie tombant toujours, la réunion est terminée. Mais la représentation ne faisait que commencer.

Max Régis annonçait dans l'*Antijuif* qu'il préparait au *Télégramme* une sérénade de sa façon. Immédiatement on s'émeut, et quand dimanche une foule de 7,000 personnes revinrent du cimetière de Mustapha célébrer l'anniversaire de Fernand Grégoire que Régis sacra immortel, un cordon de troupes et une brigade d'agents gardaient les entrées de la rue des Consuls, empêchant ainsi la manifestation hostile contre le journal de Marchal et de Laurens.

Ainsi, nous avons vu à Alger ce spectacle inénarrable du *Télégramme* sous la protection de la police et des pandores, du *Télégramme* qui jusqu'à présent a toujours prêché la ré-

volte contre les autorités et voué au mépris public la brutatité et la sauvagerie de ceux qui sont institués pour assurer l'ordre.

Ce n'est pas fini et pendant plusieurs jours l'*Antijuif* a ordonné de ne plus acheter le *Télégramme*. C'est la *Dépêche* qui, naturellement, profite de cet état de choses qui ne fait que nous désopiler la rate et nous montre l'accord de la presse antijuive.

La scission existe. Elle est complète.

Il y a un parti qui recommande le calme, parce qu'il est absolument nécessaire de désarmer puisque le gouvernement a accordé ce qu'on a demandé et à peu près tout ce qu'on désire, et il y a un autre parti qui veut continuer l'agitation, parce qu'il en a besoin pour ne pas disparaître à jamais de la scène politique algérienne.

La situation est donc bien nette. Quoi qu'il en soit, la division actuelle nous plonge dans la joie, car outre le ridicule de la lutte et le discrédit qu'elle jette sur l'idée antijuive aux yeux de tous les indépendants qui commencent à poindre en Algérie, elle a causé la chute de deux candidats de Milano qui étaient en ballotage dimanche dernier. M. Gay a échoué et M. Girard de Mouricaud de Bessières, malgré les voix des Trappistes a partagé son sort malheureux.

C'est un résultat et non un piètre.

L'agitation continuera-t-elle ?

Je n'en sais rien, mais elle n'aura pas sa raison d'être que lors des élections municipales. Actuellement, ce qui se passe en France a son contre-coup en Algérie et pour quelque temps le calme qui règne ne sera troublé que par les polémiques quotidiennes du *Télégramme* et de la *Dépêche*, ce qui est plutôt gai.

— Un évènement qu'on a beaucoup commenté à Alger, c'est la tentative d'assassinat de Mme Paulmier sur un rédacteur de la *Lanterne*. On approuvait généralement sa conduite. Je me suis demandé ce qu'on aurait dit si, parmi toutes ces juives insultées, si parmi toutes ces mères et ces sœurs de nos coreligionnaires, traînées dans la boue tous les jours et dans un langage plus qu'ordurier, ignoble, indigne d'un jour-

naliste, une femme sous la poussée de l'outrage s'était levée, révoltée et aurait vengé son honneur en tirant sur celui qui a importé en Algérie cette honteuse diffamation ! Qu'eut-on eut dit ? Rien. Mais elle n'aurait pas eu besoin de décharger en l'air les balles qui restaient en son revolver pour attirer l'attention. On l'aurait écharpée en pleins bureaux de l'*Antijuif* et la foule aurait vengé son chef en recommençant le pillage et le massacre dans les rues d'Alger. Mme Paulmier a bien de la chance de ne pas être en Algérie et de ne pas y être juive. Elle ne serait pas où elle est.

GEORGES NARBONI.

P. S. — Voici la lettre de démission du maire Guillemain.

Comme c'est loin de la « furia française » de janvier.

Pour lui comme pour le *Télégramme*, la popularité n'existe plus.

Après tout ce qu'ils ont fait contre nous, ils tombent méprisés ; tant mieux ! G. N.

« Mes chers concitoyens,

» Les agitateurs professionnels annoncent des troubles pour demain. Le prétexte invoqué est ma candidature au Conseil général.

» Maire d'Alger pendant 18 ans, je dois à la Ville de n'être pour elle l'occasion d'aucun mal : *Je retire ma candidature.*

» La tyrannie qu'Alger subit depuis près d'un an, le régime de terreur qui pèse sur elle, la permanence de l'émeute qui la ruine et la déshonore, voilà contre quoi, j'entendais protester.

» Il paraît que l'heure n'est pas venue. Puisque les évènements n'ont pas encore rendu aux hommes d'ordre toute leur liberté d'action, mieux vaut hâter les solutions logiques. *J'écris donc à M. le Préfet d'agréer ma démission de maire.*

» Simple citoyen maintenant, j'affirme de nouveau ma foi dans l'avenir d'Alger et dans le triomphe définitif de la liberté sur le fanatisme et sur la violence.

A. GUILLEMIN.



Plusieurs journaux publient la note suivante :

Le gouverneur général vient d'adresser au président du Conseil des rapports détaillés sur les questions algériennes et, en particulier, sur la situation des israélites indigènes naturalisés par le décret Crémieux et sur celle des étrangers naturalisés par la loi de 1879 à la suite d'une année de service militaire.

On croit savoir que les conclusions de ces rapports tendraient à ce que la politique et la législation de l'Algérie fussent orientées de manière à mieux assurer la prépondérance, grâce à une politique économique, des éléments français (?) de la population.

Lettre de Belgique

(Correspondance particulière de l'*Univers Israélite*)

Bruxelles, 6 octobre. — Jules Guérin, le fougueux directeur de l'*Antijuif*, de Paris, n'est pas content. Ça se comprend.

Avoir voulu implanter l'antisémitisme en Belgique, l'avoir annoncé à grand fracas, nous avoir menacé de ses foudres et puis... ne pas vendre son journal, c'est vraiment décourageant.

Comment, la Belgique se refuse à suivre les bons conseils de celui qui s'intitule modestement « le délégué général de la Ligue antisémitique de France », mais c'est l'abomination de la désolation ! Comment, les juifs de Belgique pourront impunément vaquer à leurs affaires, vivre en excellents termes avec leurs compatriotes catholiques et protestants, circuler librement dans les rues sans crainte d'être molestés, et moi, Guérin, je tolèrerais cela ?

Hélas ! oui, citoyen-délégué-antisémite, il faut bien vous faire une raison, vous tolèrerez cela malgré vous. Notre pays n'est pas mûr pour les guerres de religion, vous avez mal choisi le terrain pour vendre votre journal, vous avez été mal

conseillé. Peut-être avez-vous été roulé par ce roublard de Drumont qui, au point de vue galette, la connaît dans les coins. Je dis « peut-être », mais je ne suis pas loin de supposer que, à l'instar du Uhlan national de France, Drumont vous « a joué un tour à sa façon ». Il vous aura dit : « Mon » cher Guérin, tu veux fonder un journal antisémite, ne le » fais pas à Paris, tu n'y aurais aucune chance de succès. La » Ville-Lumière m'appartient : c'est moi qui l'inspire. En » Algérie, encore une mauvaise affaire pour toi, et puis tu ne » voudrais pas faire du tort au copain Max Régis ! Non, vois- » tu, il y a, pas bien loin d'ici, un petit pays épatant (je le » connais, y ayant joué la comédie de l'exil pour embêter » Rochefort) où l'*Antijuif* prendra avec la même facilité que » Cavaignac a pris le faux de notre grand et immortel Henry, » ce pays, c'est la Belgique; les youtres y sont tout-puissants » dans tous les domaines.

» Il y a les grosses maisons de grains d'Anvers, tape des- » sus, ce sont les affamateurs du pauv'peuple; il y a les grands » banquiers de Bruxelles, ne les rate pas; il y a les grands » magasins de nouveautés qui font travailler ces ouvrières » anémiques, tombe dessus et puis, n'oublie pas le petit juif » colporteur, commence par celui-là et monte tout douce- » ment l'échelle sociale. Ah ! cher Guérin, crois-en ton vieux » Drumont, il y a une fortune à faire en Belgique avec » un journal antisémite. Comme devise tu prendras ceci : « la » Belgique aux Belges » non pas ça, car tu te ferais f... à la » porte, mettons « la Belgique aux honnêtes gens »... Et Drumont rit dans son horrible barbe de juif polonais !

Ce qui précède, cher citoyen-délégué-antisémite, n'est qu'une conversation supposée entre vous et le maître, mais qui n'a rien d'invraisemblable. Quoi qu'il en soit, celui ou ceux qui ont conseillé d'agiter la ficelle antisémitique en Belgique, se sont moqués de vous. Vous vous en êtes aperçu et au lieu de reporter votre colère sur vos faux amis, vous vous en prenez à moi ! Vous m'en voulez, dans une colonne et demie de l'*Antijuif* du 11 septembre, parce que j'ai fait les démarches nécessaires pour vous faire défendre par nos pouvoirs publics d'outrager les juifs ! Vous me traitez une douzaine de fois de « juif », de « Jonas »; pourquoi faire, grands dieux ?

Pourquoi vous mettre en colère? Soyez beau joueur, vous avez perdu la partie et c'est tout. Je vous avais prévenu gentiment, vous ne pouvez ignorer que, tandis que les journaux du syndicat de Trahison se vendent certains jours jusqu'à 2 francs le numéro, votre journal — le pauvre antijuif — jaunit en piles pyramidales derrière les comptoirs de vos dépositaires et attend son heureux retour à Paris... Mais j'y songe: il y aurait un moyen de vendre votre journal: ce serait de donner en prime les portraits sur une grande carte album, d'Esterhazy et de Henry avec cette légende:

Vengeons ces victimes des Youpins.

La France aux Faussaires !

JONAS L.

UN VOYAGE EN PALESTINE (1)

Les descriptions de la Terre Sainte abondent; mais elles offrent, pour la plupart, un caractère purement géographique ou archéologique. La relation de M. Bambus n'a aucune prétention ; elle se borne au récit d'un voyage rapide à travers la Palestine et à des observations sur les colonies juives. Ce récit est fait d'ailleurs en un style facile et limpide et tout le livre respire une réconfortante bonne humeur.

Pour se rendre en Palestine, notre auteur passe par l'Italie. Il arrive la veille de Kippour à Bologne. Dans cette ville, à en croire M. Bambus, nos coreligionnaires ne sont pas bien pénétrés de la solennité du Grand Jour. Le minyan se réunit difficilement, bien que la Communauté comprenne 820 individus ; pendant les prières et le prêche, ce ne sont que conversations et va-et-vient. Les fidèles se rendent au temple en habits de semaine, débraillés, couverts de poussière, la canne à la main, la cigarette aux lèvres; c'est tout au plus s'ils jettent leur cigarette avant d'entrer.

Notre voyageur aborde à Jaffa, dans quels sentiments,

(1) *Palaestina*, par W. Bambus, chez Siegfriel Cronbach à Berlin, 175 pages, 3 fr. 75.

vous le devinerez, quand je vous aurais dit que M. Bambus est un orthodoxe et un sioniste déterminés.

Jaffa présente un spectacle rare : aschkenazim et sefardim, juifs russes, polonais et espagnols vivent en bonne intelligence sous la houlette d'un rabbin du rite allemand. De Jaffa, visites aux colonies agricoles ; à Mikweh-Israël, fondé en 1870 ; à Rischon-Letzion, la perle des colonies, élevée sur une étendue qui, il y a quinze ans, n'était qu'un steppe, et ceinte aujourd'hui d'une forêt d'eucalyptus pour se préserver des miasmes marécageux ; à Nachlath-Reouben, qui possède 150,000 ceps de vigne et de l'excellent miel ; à Rechôwôth, qui est riche de 650,000 ceps et de 30,000 arbres fruitiers de toute espèce ; à Ekron, remarquable pour ses céréales et l'élève du bétail ; Katrah, créée par des étudiants russes au prix d'efforts inouïs ; à Pethach-Tiqvah, la plus grande des colonies juives de la Judée ; à Chédéreh, qui va jusqu'à la mer, possède un petit port et des prairies, chose rare dans le pays ; à Zichrôn-Jacôb, une des localités les plus propres et les plus avancées, pourvue d'un million de ceps, de nombreux mûriers et eucalyptus, d'un parc, d'un hôpital, de quelques fabriques, d'un petit Louvre, etc. ; à Rosch-Pinah, très joliment situé et où l'industrie de la soie est activement poussée ; à Jeçond-Hamaaloh, qui a de beaux établissements d'horticulture et produit des huiles, des essences et des parfums.

Après avoir parcouru ces colonies, M. Bambus s'est rendu à Tibériade, si florissante au temps du Talmud et qui, aujourd'hui, n'est plus qn'une petite ville de 5,050 habitants. La plupart sont juifs, ils sont au nombre de 3,200. De là, à Nazareth, le berceau du fondateur du christianisme. A Nazareth, aucun juif ne réside, les chrétiens ne les y tolèrent point.

Puis ç'a été le tour de Jérusalem. Selon M. Bambus, les juifs de Jérusalem diffèrent complètement de ceux de Jaffa et des colonies : on se dirait dans un tout autre pays. Mais il oublie de nous marquer en quoi ils se distinguent du reste de leurs coreligionnaires.

La Palestine compte une population de 50,000 juifs, dont 5,500 colons. Leurs rapports avec les musulmans sont presque partout très bons, ils le sont moins avec les chrétiens. Les juifs n'ont pas à se plaindre du gouvernement, pourvu qu'ils acquittent les *bakchichs* d'usage.

Les israélites de Palestine ne forment pas une masse homogène. Ceux de colonies, de Jaffa et de Haïfa vivent presque tous du travail de leurs mains. Dans les autres villes, les Sefardim sont en grande majorité ouvriers; seuls leurs rabbins entretiennent leur existence au moyen des aumônes qu'on envoie d'Europe. Quant aux Aschkenazim, ils ont presque tous part à la Halouka et pratiquent la mendicité.

Pour diminuer le nombre des mendiants et des paresseux, il faut étendre le domaine de colonisation. Il y a encore place en Palestine pour des centaines de mille d'individus. Ce serait œuvre de haute humanité de favoriser le développement des établissements agricoles en Terre Sainte, et c'est à cette entreprise que nos efforts doivent s'appliquer.

Louis Lévy.

Origine araméenne du mot " Solive "

L'étymologie du mot *Solive* est assez obscure, et voici ce qu'en dit Littré dans son Dictionnaire de la langue française :

« Etym. Bas. lat. : *Soliva, sulivae;* origine incertaine. On le » tire, soit du latin *solum*, sol, soit de l'anglo-saxon, *syl*, » colonne, soit du celtique : bas-bret., *sol*, poutre, gaul. *sail*, » solive; mais les dérivés en *ive* sont tous des mots verbaux, » et cela rend ces étymologies bien douteuses. »

J'en offre une, qui échappe à cette dernière difficulté, en faisant dériver *solive* de l'araméen צליבא, *celiva*, traduction du mot hébreu עץ, dans le sens de poutre, pièce de bois. C'est avec cette acception qu'Onkelos l'emploie sur *Gen.*, XL, 19 et *Deut.*, XXI, 22, et que le donne aussi le Targoum dit de Jonathan sur *Josué*, X, 26 et II *Samuel*, XXI, 13. Quand les traducteurs araméens donnent au mot עץ le sens d'arbre, ils le rendent par אילן.

Du reste, le substantif צליבא, souvent accolé au verbe צלב, désigne exclusivement la pièce de bois, servant de potence; et cette double expression signfie : *fixer à une potence* ou *au*

gibet. A coup sûr, les chrétiens de Syrie l'emploient pour désigner une *mise en croix.*

Mais comment *celiva* a-t-il passé d'Orient en Occident pour devenir *solive?* Cet exode prête à plusieurs hypothèses ; en voici une assez plausible : on sait que les Maronites chrétiens établis en Syrie, parlent aujourd'hui la langue syriaque; ils ont pu parfaitement, à l'époque des croisades, transmettre ce vocable aux guerriers de France; et en effet, d'après le Glossaire de Ducange, les mots *soliva* et *suliva* paraissent empruntés à des documents postérieurs aux croisades; ils ne se rencontrent pas dans les dictionnaires classiques.

E. L.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 1er au 7 Octobre

MM.	le baron Gunzburg.....	1.200
	Bardac (Noël)...........	500
	de Poliakoff............	500
	Gompel et son fils Roger	250
	Lang (Ernest)..........	200
	Haas, à Elbeuf..........	150
	Bloch (Henri)..........	100
	Levot (Léon)	100
	Reitlinger (William)....	100
	Lévy, 49, rue Etienne-Marcel................	50
	Lévy (Edmond), 53, rue Rocroy..............	50
	Masse (David)..........	40
	Bernheim (Ernest).....	40
	Anonyme (le 29 septembre)......	30
	Derenbourg (Hartwig)..	20
	Dreyfus, 65, rue de la Victoire............	20
	Ducas-Alcan	20
	Emmerique	20
	Fribourg, 9, pass. Chausson	20
	Hackenbrock...........	20
	Liebschutz.............	20
	Schuhl.................	20
MM.	Willard................	20
	Woog (Jules)...........	20
	Zivy	20
	Baumann (Paul)........	10
	Birgé (André).........	10
	Birgé (Emile)..	10
	Hayem, 5, rue Oberkampf..............	10
	Job (Caïn)..............	10
	Kauffmann......	10
	Landau (Joseph).......	10
	Lehmann (Alexandre)..	10
	Rheims (Albert)........	10
	Wurmser...............	10
	Bernheim, 205, rue St-Antoine..............	5
	Brisac.................	5
	Dreyfus, 9, rue Birague	5
	Hauser (Ernest).........	5
	Lévy (Benjamin).......	5
	Lévy (Salomon)........	5
	Netter..................	5
	Novochelski............	5
	Scheid (Elie)..........	5
	Worms (Gratien)... ...	5
	Weill (Isaac)...........	5

Nouvelles diverses

Berlin. — Le Dr Bock, qui fut candidat antisémite aux dernières étections législatives, vient de publier une déclaration, où il reconnaît ses erreurs et manifeste son repentir d'avoir accusé les juifs d'être les auteurs du malaise économique actuel.



— Un des plus grands romanciers d'Allemagne, Theodor Fontane, est mort à la fin du mois dernier. Fontane était un adversaire déterminé de l'antisémitisme. Dans les ouvrages qu'il a publiés, les personnages juifs ne sont qu'au second plan. Il se proposait de publier une nouvelle, où une jeune juive de la haute finance berlinoise devait jouer le premier rôle ; mais le mort l'a empêché de mettre cette idée à exécution.

Rien ne marque mieux la générosité de Fontane que le fait suivant. Parmi ses poésies de jeunesse, s'en trouvait une intitulé : *La juive*. Un israélite fit observer au poète que cette ballade était de nature à nourrir des préjugés contre les juifs. Fontane promit de supprimer cette pièce dans les éditions postérieures, et il tint parole.

***

Ems. — Le prince George de Prusse qui est poète, a chargé un fonctionnaire d'Ems d'élever à ses frais un monument du peintre Emil Lœwenthal au cimetière israélite.



Vienne. — A propos du Kol-Nidré, nos confrères racontent que l'impératrice d'Autriche adorait assister à cet office si solennel, où la contrition a trouvé des accents comme dans nul autre composition. Elle s'était tellement éprise de cette partie de notre liturgie, qu'elle fit venir plusieurs fois le célèbre ministre officiant Sulzer pour la lui réciter et qu'elle la fit jouer souvent par ses orchestres.



— Un ancien député antisémite. Victor Istoczy, qui se vante partout d'être le père de l'antisémitisme européen, vient de perdre son fils, âgé de dix-neuf ans. Il a écrit dans un journal dont il est l'éditeur, que les juifs lui ont jeté un sort et ont en outre soudoyé le Dr Keler pour qu'il soigne mal son enfant. Le docteur a pris malheureusement trop à cœur ces inepties et s'est suicidé. Mais son fils a intenté un procès au diffamateur qui a été condamné à une forte amende pour accusation calomnieuse.

Vienne. — Les israélites de Vienne ont décidé de fonder, à la mémoire de l'impératrice Elizabeth, une institution pour former des garde-malades israélites. Il vont demander l'autorisation d'appeler cette fondation : « Institution Reine Elisabeth pour les garde-malades ». Ces femmes seront logées dans l'établissement et on les enverra auprès des malheureux qui, dans leurs maladies, n'ont personne pour les soigner.

***

Thizanow (Galicie). — Lors de l'arrivée du prince-évêque de Ponsina, les juifs avaient élevé un arc de triomphe qui portait en hébreu l'inscription suivante : « Béni sois-tu à ton entrée et béni à ta sortie ! » Le prélat adressa une lettre de chauds remerciements à la Communauté et dans ses sermons exhorta les fidèles à vivre en bonne intelligence avec les juifs et à prendre modèle sur leur travail, leurs bonnes mœurs et leur vie de famille.

***

Russie. — La population juive de la Russie est estimée à cinq millions d'âmes au minimum. M. Soloweitschick les divise en quatre catégories :

1° Ceux qui sont voués aux professions liberales. Leur nombre est très restreint et va en diminuant encore depuis les lois qui n'admettent que peu de juifs dans les écoles de l'État, et aussi à cause de leur exclusion des emplois publics et de plusieurs professions, telles que celles d'ingénieurs et de pharmaciens;

2° Les propriétaires de fabriques. Il faut constater que la Russie n'étant pas une contrée industrielle, le nombre de ces fabriques est très limité. De plus, beaucoup de lois restrictives et le manque de capitaux nuisent à l'établissement de fabriques israélites ;

3° Les marchands et les boutiquiers. Là il faut distinguer les grands commerçants dont le nombre est minime, et la faute des petits boutiquiers qui pullulent dans les villes, où ils ont le droit de faire le négoce ; à Kovno, par exemple, où ils se retirent littéralement le pain de la bouche. Mais leurs capitaux sont très exigûs ; souvent toutes les marchandises ne valent pas vingt francs ;

4° Les ouvriers et artisans. Jusqu'en 1880, il leur était permis de vivre dans toutes les parties de l'Empire. Depuis ce temps, on les a parqués dans certaines villes, ce qui les a rendus plus misérables qu'en aucune autre partie du monde civilisé.

***

Odessa. — L'Université d'Odessa avait adressé au Ministre de l'Instruction publique une pétition pour demander qu'on augmentât le chiffre des admissibilités juives à l'Université. Le gouvernement a répondu négativement.

***

Kief. — Le gouverneur général de Kief a prescrit des visites domiciliaires dans plusieurs villages de son gouvernement pour

découvrir les juifs qui y résident sans autorisation. Plusieurs d'entre eux, auxquels lé séjour de Kief avait été interdit, mais qui y gagnaient leur vie, se sont réfugiés dans les villages voisins où ils ont pu se cacher chez les paysans qui leur ont donné une amicale hospitalité.

***

Kiew.— A l'occasion de l'ouverture de l'école Polytechnique, le général Kossitcha a prononcé un discours animé d'un large esprit. Il a dit en terminant : « Nous espérons, bien plus, nous sommes convaincu, que sous le règne de notre jeune et déjà grand souverain, nous arriverons à une union telle que tous les membres des différentes nationalités de Russie pourront dire : Oui, je suis allemand, polonais, juif, mais en même temps un sincère patriote russe.

***

Palestine. — Les vendanges ont été excellentes dans les colonies juives.

***

— La colonie bulgare Artouf a obtenu de la Porte de nouvelles concessions; elle va donc pouvoir prendre une plus grande extension.

***

Jérusalem. — *Hôpital israélite* MISGAB LADACH. — Cet établissement donne gratuitement asile et assistance aux malades israélites réduits à l'indigence. Nous recommandons cette bonne œuvre à toutes les âmes charitables.

***

— L'empereur allemand visitera probablement et seulement Zichrôn Yakob entre les colonies juives. Nos coreligionnaires de Jérusalem dresseront un arc de triomphe au pied duquel les deux grands rabbins attendront l'empereur avec les rouleaux de la Loi.

***

Jaffa. — Nous avons parlé des entraves que le gouvernement turc mettait à l'entrée des juifs en Palestine. Ces mesures ont donné lieu à des conflits avec les consuls, parce qu'on voulait appliquer cette mesure à d'autres juifs qu'à ceux venus de Russie, de Galicie et de Roumanie, contre lesquels seuls la mesure avait été édictée. Les consuls anglais, allemand et surtout français sont intervenus d'une façon énergique auprès des autorités.

***

Tombouctou. — On dit qu'il y a dans le Sahara des familles juives installées sur divers points. Des juifs marocains habitent à Cano et ont aménagé une pauvre cabane pour y célébrer les offices religieux.

Varsovie. — Le 7e volume de la *Bibliothèque hébraïque* vient de paraître. Il contient les ספרי הזכרונות לסיר משה מונטיפיורי ורעיתו יהודית.

***

Ploesci. — Vient de paraître *La Alborada*, Revista literaria, israelito-española.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 4 — 14 Octobre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם

(*Exode*, X, 23.)

LE PRÉSENT NUMÉRO CONTIENT LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME TOME

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Octobre.		Tischri.
—		—
15	Samedi. (Fin du sabbat à 5 h. 40).............	29
16	Dimanche. (1er jour de Rosch-Hodesch)........	30
		Heschwan.
		—
17	Lundi (2e — —)........	1
18	Mardi......................................	2
19	Mercredi...................................	3
20	Jeudi......................................	4
21	Vendredi	5

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Schwab (André), 6, cité Rougemont.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Babuiski (Samuel), 9, rue du Foin.
Bloch (Hector), 34, rue Bagnolet.
Hemerdinger (Maurice), 2. rue du Temple.
Poneís (Adolphe), 164, rue du Temple.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 16 octobre, à 2 heures. — M. Hayem (Myrtil), employé de commerce, 19, rue Chaptal, et Mlle Samuel (Rosalie, 21 faubourg du Temple.

Dimanche 16 octobre, à 2 heures 1/2. — M. Salomon (Henri-Léon), représentant de commerce, 26, rue Sévigné, et Mlle Lehmann (Rose-Clémentine), institutrice, 21, rue Saintonge.

Dimanche 16 octobre, à 3 heures. — M. Landaut (Georges), voyageur de commerce, à Rueil, et Mlle Ullmann (Ernestine), 69, faubourg St-Martin.

Dimanche 16 octobre, à 3 heures 1/4. — M. Moritz (Paul), voyageur de commerce à Clermont (Oise), et Mlle Villard (Lucienne), 12, rue Pasteur.

Jeudi 20 octobre, à 2 heures. — M. Poliak (Robert), tailleur, 29, rue Saint-Lazare, et Mlle Simon (Jeanne), 5, boulevard Montmartre.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche, 16 octobre, à 2 heures 1 4. — M. Spira (Léopold), casquetier, 4, place Thorigny, et Mlle Raphaël (Rosalie), caissière, 3, rue Perdonnet.

Dimanche 16 octobre, à 2 heures 1/2. — M. Picard (Lipmann), feuillagiste, 95, boulevard Sébastopol, et Mlle Wolff (Clémence), 1, rue St-Claude.

Jeudi 20 octobre, à 2 heures. — M. Aulagnier (Georges), employé, 4, rue Paul-Lelong, et Mlle Siesking (Pauline), à Bouzowitz.

Décès

6 octobre. Keesing (David), 64 ans, boulevard Richard-Lenoir, 52 *bis*.
— Bloch (René), 17 ans, faubourg Saint-Denis.
7 — Ullmann (Abraham), 67 ans, rue Simon-le-Franc, 19.
— Hermann (Auguste), 27 ans.
— Weill (Edouard), 50 ans, rue de Belzunce, 13.
— Mme Vve Stock (Léon), née Kaan (Pauline), 69 ans, rue de Béarn, 13.
9 — Friedmann (René), 6 mois, faubourg Poissonnière, 40.
— Lévi (Baruch), 46 ans, rue Mayran, 12.
10 — Cahen (Mayer), 74 ans, avenue de la Grande-Armée, 55.
— Sisser (David), 50 ans, rue Picpus, 76.
— Bloch (David), 51 ans, rue du Louvre 42.
11 — Dreyfus (Achille), 80 ans, rue de Monceau, 83.
— Weinbert (Joseph), 66 ans, rue Picpus, 76.
— Mme Vve Lévi (Abraham), née Roos (Suzanne), 81 ans, rue de Turenne, 104.
— Marcus (Berthe), 23 mois.
— Golberg (Noëmie), 7 ans 1/2, rue Picpus, 76.
— Dennery (Georges), 43 ans, rue du Temple, 145.
— Balgley (Meyer), 36 ans, rue des Filles-du-Calvaire, 17.
— Haas (Armand). 16 mois, impasse Montferrat, 5.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges.*

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.



L'IDÉE RÉPUBLICAINE EN FRANCE

Un sociologue aurait voulu instituer une expérience sur le développement de l'idée républicaine en France, qu'assurément il n'aurait rien pu trouver qui le renseignât là-dessus comme l'affaire Dreyfus. L'affaire a permis de constater combien de Français sont et savent pourquoi ils sont républicains et combien se rendent compte des devoirs que comporte ce titre, s'il veut être une qualité réelle et non une simple épithète.

On me dira que nous n'avons pas eu besoin de la crise présente pour savoir à quoi nous en tenir sur ce point : n'avons-nous pas les élections qui nous éclairent sur les fluctuations de l'opinion publique, et les résultats des consultations nationales ne nous indiquent-ils pas le progrès continu de l'idée républicaine dans notre pays ?

Hé bien, non ! Le succès d'une candidature ne fournit aucune garantie de sûre et solide appréciation du sentiment des électeurs. Il intervient tant de facteurs dans une élection et l'étiquette couvre tant d'idées, tant d'aspirations diverses et mêmes contradictoires et tant d'intrigues : la personnalité du candidat, les intérêts personnels, les intérêts de clocher, l'art de la réclame, celui de la calomnie, etc., etc., que l'on ne saurait tirer de l'issue du vote des déductions rigoureuses.

Pour qui ne s'arrête pas aux surfaces, la majorité acquise aux représentants de gauche ne prouve pas que notre pays soit véritablement républicain. Cela est tellement exact, qu'en 1887, Boulanger voyait les neuf dixièmes de la population l'acclamer comme un sauveur, et que si ce général avait eu pour deux sous de décision, il aurait mis la France dans sa poche comme vous votre mouchoir. Cela est tellement exact, que nous avons pu assister depuis l'année dernière à des évènements et à un

déchaînement de passions qui eussent été impossibles chez une nation animée du vrai esprit républicain.

Comment se définit la République? D'un seul mot, c'est la cité morale.

Or une cité n'est telle, que si les membres qui la composent possèdent ces deux qualités : le sentiment de la dignité humaine et la capacité d'initiative.

D'une part, il faut que chaque individu sache qu'il est un être doué de conscience, de raison et de liberté, que c'est à ces facultés qu'il doit sa valeur de personne et qu'il s'estime en elles infiniment; mais en même temps, il faut qu'il n'oublie pas que les autres hommes jouissent des mêmes prérogatives, que, par conséquent, il nous est défendu d'entraver leur activité dans les limites de leurs droits. De là, respect de toutes les convictions et de leurs expressions, pour tant qu'elles n'usurpent pas sur la liberté d'autrui ; de là, toutes les garanties possibles assurées à l'accusé et suppression de toute mesure vexatoire et inquisitoriale ; de là, en un mot, justice.

D'autre part, il faut que chaque citoyen agisse en homme qui a atteint l'âge de majorité intellectuelle et morale, qu'il fasse œuvre de virilité. Il faut qu'il suive attentivement les discussions, où sont engagés les grands intérêts de la nation, afin qu'il puisse, l'heure venue, exercer sa portion de pouvoir en connaissance de cause. Il faut qu'il étudie par lui-même les questions, où l'avenir et l'honneur de son pays sont en jeu, et non pas qu'il reçoive ses opinions toutes faites de grimauds de gazettes ou des orateurs d'estaminet. Surtout, il ne faut pas qu'il s'endorme dans l'indifférence ni qu'il s'enferme dans l'abstention, sous prétexte que « c'est affaire au gouvernement ! » Il ne peut y avoir de bon gouvernement, si les citoyens sont indolents et lâches ; c'est à eux d'imprimer la poussée et de forcer les pouvoirs législatif et exécutif dans le sens du mieux. Et quand des fonctionnaires de l'Etat abusent de leur situation et commettent des prévarications et des iniquités, le premier devoir des citoyens est de se lever, de protester de toute leur énergie contre les méfaits et d'user de tous les moyens pour obtenir le châti-

ment des coupables et la réparation des injustices. Autrement la démocratie dégénère en démagogie, en une société amorphe qui oscille entre la dictature et l'anarchie.

Si tel est le tableau des vertus qui font les bonnes démocraties, il n'y aura, pour connaître l'état de l'idée républicaine en France, qu'à considérer la crise actuelle, où plus que jamais ces vertus ont été nécessaires et à se rappeler l'attitude de nos compatriotes lors de l'affaire Dreyfus.

Un crime judiciaire a été commis. Le cabinet Dupuy a laissé s'accomplir les plus odieuses violations du droit.

Le ministère Méline a défendu l'illégalité *unguibus et rostro* contre les quelques citoyens qui l'avaient dénoncée à l'indignation du monde civilisé. Le Parlement n'a rien voulu savoir; et députés et gouvernants ont comme monté la garde autour des infamies, pour qu'elles demeurassent intactes et pleines.

M Bernard Lazare, le premier, part en campagne et signale les irrégularités et le complot. Sauf quelques rares esprits, personne ne laisse entamer son opinion par ses brochures.

Vient M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat et homme de science, jouissant de la réputation la plus pure, qui après avoir cru à la culpabilité, a conçu des doutes, s'est attaché à une enquête longue et minutieuse, laquelle détermine chez lui la conviction d'une erreur judiciaire. A ce moment, si le pays avait été réellement républicain, tous bondissaient de leur siège, demandaient à savoir et écoutaient avidement les paroles du vieux sénateur. Hélas! en dehors de quelques milliers de citoyens, que les assertions de M. Scheurer-Kestner remuent au plus profond de l'âme, les Français l'accablent d'injures, le traitent de baderne et de traître!

Tour à tour, MM. Mathieu Dreyfus et le colonel Picquart, travaillant chacun pour leur compte et sans se connaître l'un l'autre, aboutissent à des conclusions identiques et dénoncent comme le vrai coupable le commandant Esterhazy. Il semble qu'il ne puisse plus y avoir d'hésitation, et que cette fois l'affaire est dans le sac.

Naïfs que vous êtes! Les colères s'amassent de plus en plus contre le Syndicat, dont on découvre alors l'existence et l'on crie : Mort aux juifs!

Devant cet aveuglement du peuple, M. Zola lance son accusation contre l'Etat-Major pour s'attirer un procès et faire éclater ainsi aux yeux de tous les turpitudes commises. On sait ce qui advint.

Quel était le premier devoir en cette occurence? C'était de suivre, sans en perdre un mot, toutes les phases du procès. Eh bien! la plupart se sont bornés à lire des comptes-rendus tronqués au gré des passions du journal; joli moyen d'éclairer sa religion! Et il s'est trouvé des législateurs qui n'ont pas éprouvé le besoin de connaître dans ses détails cette affaire à laquelle la vie nationale était suspendue; il s'est trouvé des hommes, qui actuellement sont ministres, et qui, à leur arrivée au pouvoir, n'en savaient pas plus que le dernier des Esquimaux!

Cependant, les passions se sont nourries de toutes ces erreurs, et sous le couvert de la République, les droits les plus sacrés ont été violés. Nous avons vu la liberté individuelle foulée aux pieds comme à plaisir, l'égalité devant la Loi réduite à néant, des bandes pousser impunément au massacre des juifs, des magistrats civils et militaires accumuler les forfaitures, proclamer blanc comme neige ce fourbe fourbu d'Esterhazy et mettre au secret un Picquart, la plus belle figure de l'histoire des deux mondes. Et la France ne s'est pas levée toute entière pour arracher à leur cachot les victimes de la persécution et pour flageller et pendre haut et court ceux qui la perdent d'honneur et de réputation! — Pauvre cité morale, pauvre cité républicaine!

LOUIS LÉVY.



VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Et la terre était tohou et bohou... »

Le Verbe créateur a tiré du Néant le ciel et la terre.

Une douce mélodie ébranle la voûte céleste et se répercute dans les espaces infinis. La divine harmonie semble apaiser la tourmente du Chaos.....

Les cieux racontent la gloire de Dieu !

Mais la terre est morne תהו ובהו. Un immense sanglot, suivi d'un long gémissement la secoue jusque dans ses entrailles. Des soupirs montent de sa surface informe, et une plainte déchirante s'élève lentement vers le ciel.

Maître du monde, quelle est cette musique mystérieuse qui vient bercer ma sombre mélancolie ? Quels séraphiques accents veulent endormir mon inapaisable douleur ?..... Que je souffre de cette calme sérénité des cieux ! Je suis agitée, et ils sont paisibles ; je suis triste, et ils sont gais ; je pleure, et ils chantent !

Et pourquoi ne serais-je pas troublée, quand tu me destines à devenir la scène où se jouent les drames de la Vie ? Et pourquoi ne serais-je pas inquiète, quand tu me choisis comme théâtre des scandales de la force, de l'iniquité, de la souffrance ? Et pourquoi ne serais-je pas anxieuse, quand tu me mesures la durée et l'étendue, quand tu m'assujettis à la décrépitude et à la mort ?

La joie est pour les cieux, qui ignoreront les misères terrestres, seront affranchis du temps et de l'espace, et libérés de la mort !... Le deuil et les larmes sont pour la terre !

Le Créateur tout puissant a entendu la plainte amère :

Courage, ma fille bien aimée ! Un jour viendra, où toi aussi tu « tressailliras de joie ». Ce sera le jour de l'éternelle justice. Tu deviendras alors, pareille aux célestes étendues, ma résidence favorite et tu diras avec allégresse : « Dieu règne, la terre se réjouit !.... »

« Et Dieu dit : Faisons l'homme... »

Faisons l'homme, dit Dieu aux anges assemblés. — Œuvre funeste, répondent-ils en chœur ! Il sera méchant et pernicieux, s'écrie le premier, fourbe et menteur réplique le second, irascible et querelleur reprend le troisième, pécheur et criminel repartit le dernier.

Je suis patient et longanime, et il y aura des justes et des pieux ! Allons, créons l'homme !

Toutefois, prenons-le dans la fange, aux quatre coins du monde, afin qu'il se rappelle partout et toujours son origine et sa fin !

« Et il créa l'homme... »

Pourquoi, demande le Midrasch, Dieu n'a-t-il formé qu'un seul homme lors de la Genèse ? C'est pour nous apprendre, que quiconque attente à la vie d'un seul homme, doit être considéré comme le meurtrier de tout le genre humain ; et que celui qui sauve un seul homme a autant de mérite que s'il était le sauveur de l'humanité entière.

C'est également dans l'intérêt de la paix et de la concorde. S'il y avait eu, lors de la création, plusieurs hommes, les uns auraient dit aux autres : « Nos aïeux furent plus nobles que les vôtres ! » De là jalousie, haine et discussion !

C'est aussi pour que les justes ne puissent point dire : nous sommes les fils de justes, et les méchants ; nous sommes les fils de méchants. Le mérite et les torts sont personnels.

« Et l'Eternel Dieu plongea Adam
dans un profond sommeil... et
lui prît une côte... »

Votre Dieu est un voleur, dit un jour à R. Gamaliel, un empereur romain ; il a endormi Adam, pour lui dérober une côte.

La femme du rabbin l'a entendu.

Des voleurs, s'écria la spirituelle compagne, nous ont enlevé pendant cette nuit, des sacs d'argent et nous ont laissé des sacs d'or.

J'aimerais assez des visites de ce genre, répondit l'empereur, même de la part de voleurs.

La femme sourit : Oseras-tu encore appeler voleur, celui qui prit une misérable côte, et la remplaça par le trésor que voici ; elle s'inclina, s'esquiva en lançant ce dernier trait : ton humble servante !

« Et l'Eternel Dieu forma une femme de la côte... »

Après l'assoupissement du premier homme, racontent avec esprit nos Sages, Dieu se dit : A présent, quel membre du corps d'Adam pourra servir à la formation de la première femme ? « Si je la forme de l'œil, elle aura le regard hautain ; si je la forme de l'oreille, elle deviendra curieuse ; si je la forme de la bouche, elle sera bavarde ; si je la prends du cœur, elle sera envieuse et passionnée ; si je la prends de la main, elle sera voleuse ; si je la prends du pied, elle sera coureuse. Je vais la former d'une des parties les plus cachées du corps, et elle sera modeste et humble ». Il choisit donc une côte.

Eh bien ! ajoute malicieusement le Midrasch, malgré toutes ces belles précautions, il se trouve que la femme a tous les défauts dont le Créateur tenait à la préserver !

« Et l'Eternel fit à Adam et à sa femme des tuniques de peau... »

La Torah, observe R. Simlaï, commence par un trait de charité et finit par un trait de charité. Il est dit ici : « Dieu confectionna à Adam et à sa femme des habits de peau et les en revêtit », et à la fin, il est dit : « Dieu ensevelit Moïse..... » N'est-ce pas un acte charitable que de donner des vêtements à ceux qui en sont dépourvus, ou de rendre les derniers devoirs à un mort ? Apprenons donc de lui, ajoute R. Hama, à couvrir ceux qui sont nus, à visiter les malades, comme il a visité Abraham languissant sous le chêne, à consoler les affligés, comme il a consolé Isaac après la mort de son père, à ensevelir les morts, comme il a enseveli Moïse. Sur l'amour et la charité, repose le monde.

« Caïn s'éleva contre Abel son frère et le tua ».

C'est ici, raconte le Midrasch, que le chien se révèle pour la première fois, le plus fidèle compagnon de l'homme. Gardien des troupeaux d'Abel, il pleure son maître, veille le corps

et le protège contre les bêtes des champs et les oiseaux du ciel.

Adam et Ève gémissent et regardent, hébétés, le cadavre de leur fils. Ils ne savent pas que la dépouille mortelle appartient à la terre..... Elle est là, sous leurs yeux hagards, gisant dans une mare de sang.

Soudain, ils voient un corbeau, creuser la terre de son bec et de ses ongles, pour y traîner aussitôt le corps meurtri d'un de ses camarades.

Adam et Ève ont compris. Ils préparent une tombe, et y couchent leur fils Abel..... Ils sont soulagés.

Depuis, les oiseaux du ciel et les bêtes des champs n'ont jamais manqué de pâture !

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Le 7 octobre 1898.

Je vous parlais la dernière fois de Mme Paulmier. Je ne saurais maintenant résister au désir de vous communiquer une partie d'un article passé dans la *Dépêche*, journal nettement antijuif, et sur son cas également. Voici en quels termes elle parle de la campagne vigoureuse que les amis de la justice mènent à Paris pour le triomphe du droit et de la vérité :

« Cette politique nouvelle n'a pas seulement jeté le discrédit sur ce que nous avons de plus sacré, plus encore, elle a inauguré des mœurs et des procédés de polémique, qui épouvantent les esprits les plus rassis.

» *Rien n'a été respecté.* On a fouillé le passé des ancêtres, on a violé la vie familiale, on a mis à nu, pour les besoins de la cause la moins défendable, les plaies les plus secrètes qui ne devraient appartenir qu'à ceux qui en souffrent.

» Les arguments manquaient ou ne portaient plus ; alors on a usé de la *diffamation*, de la *calomnie*, de l'*injure*. Un ennemi manifestait-il encore le courage ou la probité de l'indé-

pendance, on a cherché à l'assommer en *fouillant son père et sa mère*, en attaquant *sa femme*, en marquant du sceau de l'infamie *tous ceux qui lui sont chers*.

» La *bande* qui s'est donné la mission de montrer la vérité, la cherche dans l'ordure et l'outrage ; elle éclabousse tout de la fange dont elle vit.

» Hier encore, pour jeter bas un adversaire, elle ne trouvait rien de mieux que de couvrir d'ignominie, sa femme, une femme, une mère de famille.

» Elle s'est vengée... »

... Je m'arrête là. Le reste de l'article est du même ton indigné.

Ne trouvez-vous pas que ces véhémentes paroles s'appliqueraient bien mieux à l'odieuse campagne menée en Algérie par le journal de Régis, d'abord, le *Télégramme* ensuite et toute la presse antisémite ?

Ah ! est-ce que ça compte quand *on fouille le passé des ancêtres*, si c'est contre les juifs ! C'est de bonne guerre. Et la vie familiale, n'est-il donc pas permis par hasard, de la violer, quand c'est dans l'intérêt de l'idée antijuive qu'on opère ?

Envers les israélites, la diffamation, n'est-ce pas, est permise ? la calomnie, aussi ? et l'injure ? également. Quand l'ennemi est le juif, on peut fouiller son père, sa mère, on peut attaquer sa femme et marquer du sceau de l'infamie tous ceux qui lui sont chers !

Tout cela est légitime, tout cela est nécessaire. Quelle honte, quand même, hypocrite *Dépêche*, de vous sentir maintenant le rouge de l'indignation vous monter au front !

Vous avez perdu là une belle occasion de vous taire !



Puisque j'en suis aux citations, je ne veux pas vous laisser ignorer quelques faits suggestifs, dont un journal d'Alger, la *Lanterne*, a pris note.

Je ne sais pas s'il y a en France un syndicat de pharmaciens. En tout cas ils pourraient voir quelle est l'humanité d'un de leurs collègues algériens, et lui faire honte de son acte.

« Le sieur Casset, pharmacien rue de la Lyre, a refusé de soigner un israélite évanoui, sous prétexte qu'il était juif.

» Il convient de clouer au pilori ce sans-cœur, cet être qui n'a d'humain que la figure.

» Apprenez, maître Casset, potard inhumain, que la maladie, la misère et l'infortune n'ont ni patrie, ni religion. »

Et notez bien que c'est dans le quartier juif que ce fait s'est passé. Il ne manque pas de pharmaciens israélites à Alger et dans la rue de la Lyre. Mais j'ai bien peur quand même que les israélites, qui ont fait l'aisance du potard en question, n'y retournent encore, au lieu de déserter en masse son officine cruelle.

Autre fait, d'un ordre différent, mais qui vous montrera bien ce qu'il faut croire de ceux qui viendront nous dire que l'antisémitisme algérien n'est pas une guerre de religion.

« Deux de nos amis, chassant près de la Trappe, ont été témoins d'un fait qui ne manque pas d'originalité.

» Ils se reposaient à l'ombre d'un mur, quand ils entendirent des chansons antijuives chantées par dix mâles voix, accompagnées d'un chalumeau arabe.

» Etonnés de ce bruit insolite, car personne n'ignore qu'en dehors des offices, le silence est la règle absolue de la Trappe. Nos amis se firent la courte échelle et constatèrent que c'étaient bien des moines qui chantaient. »

Autre fait, et c'est le dernier, il n'en est que plus digne d'*être cité !*

« On nous rapporte le fait suivant : Un antijuif, fervent admirateur de Milano, voulut présenter à son *maître* le président et le vice-président du Comité antijuif de Guyotville.

» Or l'honorable président est borgne et le vice-président boîte légèrement. Alors Milano de dire : « Qu'est-ce que c'est, vous me présentez des infirmes, je ne *veux* que des gaillards solides et bien constitués dans les phalanges antisémites. »

» Les honorables habitants de Guyotville ont été outrés de ce manque de courtoisie et du ton autoritaire dont ces paroles ont été prononcées.

Le même journal *la Lanterne*, ajoute :

« Milano n'a jamais pu décrocher que des prix de gymnastique, il n'aime et ne considère que la force brutale. Pour

nous, nous préférons de beaucoup les qualités intellectuelles qui sont l'apanage de notre race aux qualités physiques qui sont l'apanage des bêtes.

***

Le monde entier sait que Max Régis fait ses vingt-huit jours. La *Libre Parole* a cru nécessaire de répandre le bruit sans fondement que, condamné à la cellule pour un dessin idiot, paru dans l'*Antijuif*, il n'avait été relâché, que sous la poussée des manifestations qui s'étaient produites.

Il n'y a pas un mot de vrai dans toutes ces histoires-là. Le dessin a paru, mais Régis n'a pas été puni pour cela, au contraire !

***

Je ne peux vous parler encore d'un mouvement qui se dessine de plus en plus à Alger. C'est celui en faveur de l'élément ouvrier français.

Le mouvement est très énergiquement mené contre tous ces étrangers qui, chassés de leur pays par la misère, viennent enlever leur pain aux travailleurs d'ici, et fomenter des troubles en manifestant à la suite de Régis.

Dans plusieurs réunions qu'ils ont eu à la Bourse du Travail, et après plusieurs ordres du jour, les ouvriers se sont adressés au gouverneur et à la presse, qui est prête à les soutenir. Rappelant la chanson antijuive :

Y a trop longtemps que nous somm' dans la misère,
Chassons l'étranger,
Ça fera travailler.

Ils demandent l'abrogation de cette funeste loi de 1889 et réclament comme remède à leur chômage, l'application des lois qui exigent en France qu'un dixième d'étrangers seulement soient employés dans les travaux. Ils veulent également qu'on les emploie, à la place des étrangers, dans les entreprises de l'État, des départements et des communes.

La dernière circulaire du gouverneur leur accorde satisfaction sur ce dernier point.

Le journal des étrangers, l'*Antijuif*, qui avait refusé à plusieurs reprises d'insérer leurs avis, a dû faire de plates excuses

à la dernière réunion de la Bourse du Travail, quand il a vu le mouvement s'étendre.

Les ouvriers avaient dit bien haut : l'*Antijuif* seul nous a refusé l'insertion des communications que nous lui portions. Il porte en tête : La *France aux Français*, il pourrait bien changer cette étiquette.

Les Régis ont dû capituler.

C'est de bon augure.

GEORGES NARBONI.

NÉCROLOGIE

LE RABBIN SIMON LÉVY

Une triste nouvelle nous est parvenue la semaine dernière. M. Simon Lévy, rabbin de Schirrhofen, est mort subitement le 2 octobre, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Avec lui, disparaît un des pasteurs les plus pieux, les plus instruits et les plus aimés. Il avait été condisciple de M. le grand rabbin Zadoc Kahn, du regretté Isidor Lœb et de M. Lehmann, directeur du Séminaire israélite.

Depuis de longues années, il exerçait le ministère dans la petite localité de Schirrhofen ; depuis de longues années aussi, il collaborait assidûment à l'*Univers Israélite*, donnant des articles sur nos institutions, nos pratiques, nos conceptions, et nous tenant au courant des évènements gros et menus qui composaient l'existence du judaïsme alsacien. Nos lecteurs ont pu apprécier le savant sans pédanterie et l'écrivain plein d'une charmante bonhomie.

Avec sa famille, sa Communauté et tous ceux qui l'ont connu, nous pleurons la perte de l'homme au cœur religieux et à l'intelligence élevée qui s'appelait Simon Lévy.

ת'נ'צ'ב'ה.

On nous écrit de Lille :

Lundi matin, 3 octobre, M. Séligman, de Valenciennes, capitaine au 1er régiment de territoriale d'artillerie, arrivait à Lille pour y accomplir une période d'instruction militaire de treize jours, quand, dans la cour du quartier, il s'affaissa brusquement, succombant à la rupture d'un anévrisme. Le corps fut transporté aussitôt à l'hôpital militaire. Ses obsèques ont été célébrées, mardi à trois heures de l'après-midi. La levée du corps a eu lieu à l'hôpital militaire,

par M. Emile Cahen, grand rabbin, en présence de la famille et des délégations des officiers de toutes les armes de l'armée active et de l'armée territoriale, ayant à leur tête M. le commandant Poulet, du 1er bataillon territorial d'artillerie. La cérémonie religieuse a été très émouvante, et les paroles prononcées par M. le grand rabbin ont vivement impressionné toute l'assistance.

Le corps fut conduit à la gare pour être transféré à Valenciennes, où auront lieu les funérailles. Le cercueil, qui disparaissait sous les fleurs, était entouré par six artilleurs. Trois superbes couronnes de fleurs artificielles étaient portées chacune par deux artilleurs. Sur les rubans de la première, était l'inscription suivante : « Les sous-officiers, brigadiers et canonniers de *la 1re batterie* du 1er bataillon territorial d'artillerie »; sur ceux de la deuxième : « *les officiers* du 1er bataillon d'artillerie », et sur la troisième : « les sous-officiers, brigadiers et canonniers du *1er bataillon* d'artillerie ».

Derrière le corbillard, marchaient le grand rabbin, la famille, les officiers délégués, les sous-officiers et brigadiers, et un piquet du 1er bataillon d'artillerie.

A la gare, lorsque le corps fut placé sur le fourgon, M. le commandant Poulet s'est avancé et a dit un dernier adieu au capitaine Seligman. Les officiers ont ensuite défilé devant la famille.

Le regretté capitaine était le beau-frère de M. Narcisse Leven, vice-président du Consistoire de Paris et l'oncle de M. Albert Wahl, professeur à la Faculté de droit de Lille, auxquels nous adressons, ainsi qu'à Mme Seligman, nos sympathiques condoléances. X...

UN JUIF PATRIOTE

(1784)

Nous publions ci-après le récit d'un acte de justice qui fut accompli quelques années avant la Révolution au profit d'un juif qui avait été devant le Parlement de Paris l'objet d'une calomnieuse accusation d'usure. L'histoire de Cerf Worms montre que, lorsque la Révolution proclama pour la première fois la liberté de conscience, elle ne fit, en réalité, que consacrer une réforme à laquelle les esprits étaient depuis longtemps préparés et qui était déjà dans les mœurs avant d'être écrite dans les codes.

Le 3 février 1785, on pouvait lire dans les *Mémoires dits de Bachaumont*, sorte de gazette fort bien renseignée sur les bruits de la ville et de la Cour : « Me de Sèze a passé du Châtelet à la Tournelle (1) et y a plaidé avec non moins de succès. Il a débuté par une affaire très piquante. Il s'agissait de défendre un juif du crime d'usure, crime si commun et si généralement reproché à toute sa nation. L'adversaire était heureusement un jeune libertin, abymé de dettes et perdu de débauches : au contraire, la partie de Me Sèze, un personnage estimé parmi ses concitoyens, *distingué par des actes patriotiques*, et dont mille traits généreux doivent faire conserver le nom chez la postérité.

» Le plaidoyer et la réplique de Me de Sèze ont fait la plus grande sensation au Palais, non seulement à raison du fond de l'affaire déjà très important, mais à raison du talent qu'il y a répandu. Il les a semés d'épisodes extrêmement curieux sur les juifs, sur leurs usages, leurs privilèges en France. Il a mis tant d'art dans cette cause qu'il a intéressé et pour son client et pour toute la nation juive, depuis trop longtemps en horreur aux autres; ce qui a fourni l'occasion à l'orateur de dire des choses sur la religion très hardies, mais placées de manière à ne pouvoir choquer.

» M. l'avocat-général qui portait la parole dans cette cause, n'a pu s'empêcher de faire un compliment flatteur à l'avocat bordelais, et de féliciter le barreau de Paris d'une aussi excellente acquisition.

» Le samedi 29 janvier, cette affaire a été jugée; l'accusation contre le juif a été déclarée calomnieuse, et il lui a été accordé tous les dépens, dommages et intérêts d'usage en pareil cas, avec autorisation de faire imprimer et afficher l'arrêt à Paris et dans sa patrie.

» Ce juif célèbre se nomme Worms, et sa partie était un militaire appelé de Saint-Janvier ».

Au moment où certains énergumènes voudraient ramener notre pays aux temps des autodafé et des Saint-Barthélemy, il nous a paru intéressant d'exhumer cette affaire centenaire et de faire revivre les éloquentes paroles d'un *avocat chrétien*

(1) Le nom de Tournelle était donné à la Chambre criminelle qui siégeait au Palais de justice.

qui devait, quelques années plus tard, défendre *la tête du roi de France.*

Nous avons pu reconstituer le procès (1) dont nous allons esquisser rapidement l'objet pour en arriver à la plaidoierie. Un sieur Louis de Saint-Janvier, fils de famille endetté et qui cherchait à se procurer de l'argent par tous les moyens, fut mis par l'entreprise d'amis communs en relation avec un honorable négociant israélite de Sarre-Louis, nommé Cerf Worms, entrepreneur des fournitures générales, au département des Trois-Evêchés. Ce négociant que ses affaires avec l'administration de la guerre appelaient tous les ans à Paris, voulut bien consentir, pour être agréable à ce jeune homme, à lui faire un prêt de 72,000 livres, à l'intérêt légal du temps, c'est-à-dire à 6 0/0.

Worms versa la somme intégralement devant témoins dignes de foi ; mais lorsque l'emprunteur eut dissipé follement cet argent, il renia sa dette, et déclara devant la justice n'avoir reçu que 14.000 livres. Il croyait pouvoir impunément mentir. Ne savait-il pas qu'en justice le juif accusé d'usure avait toujours tort? D'autre part, il avait en poche un brevet de lieutenant pour le régiment de Valvois prêt à partir pour l'Amérique; il avait même trouvé dans ce régiment des faux-témoins qui l'encouragèrent secrètement; l'un d'eux lui disait : « Rendez plainte en usure, ma déposition soutiendra la vôtre sur tous les points, nous effrayerons ce juif et nous vous tirerons d'affaire ! »

Heureusement pour lui, Worms avait des registres de commerce tenus d'une façon irréprochable, il jouissait d'une telle réputation d'honnêteté, qu'il lui fut facile de réduire à néant les calomnieuses imputations de son peu scrupuleux débiteur. De Sèze, qui avait mis son talent au service d'une si belle cause, commence ainsi la défense de l'accusé :

« Si la justice est due à tous les hommes, elle l'est surtout à ceux qu'un *préjugé barbare* poursuit et accable qui trouveraient une sorte d'excuse à n'être pas honnêtes dans l'opinion, trop générale encore, qu'ils ne le sont pas, et qui, n'ayant de patrie, nulle part, doivent en trouver une partout où il y a des

(1) Mémoire d'Elie de Beaumont, avocat, pour le Sieur Hayem Worms. Signé : Séguier, avocat général et L'heureux, procureur.

magistrats et des lois ; *si aux yeux d'une population insensée, le juif a toujours tort, parce qu'il est juif,* le magistrat ne voit dans le juif et le chrétien qui combattent sous ses yeux que deux hommes divisés d'intérêt, entre lesquels il est obligé d'appliquer la justice, il porte dans leurs discussions un examen impartial et sévère, et si c'est le chrétien qui s'est rendu coupable d'une accusation injuste, il venge d'autant plus solennellement le premier, qu'il y a bien peu d'honnêteté à profiter des grands avantages qu'on a encore sur lui, *malgré la lumière et la raison propres au siècle où nous vivons,* pour lui prendre à la fois, dans un combat trop inégal, son honneur et sa fortune. Voyons donc, avec le secours de la loi, et par les moyens qu'elle met dans nos mains, si le juif a dépouillé un chrétien, afin qu'il soit puni en ce cas comme il mérite de l'être ; ou si un chrétien n'a pas plutôt formé une fausse accusation, répandue et accréditée sur sa seule parole pour se dérober aux justes peines du Stellionat (1) et garder dans ses mains ce qu'il dénie faussement avoir reçu, et laissons aux magistrats le droit d'honorer leur justice.



» Le sieur Worms, domicilié de père en fils à Sarre-Louis depuis que cette ville existe, employé par le gouvernement à diverses opérations concernant le service des troupes du roi, service dans lequel il a eu le bonheur de faire quelque bien, est père d'onze enfants qu'il a élevés dans les sentiments de probité et d'honneur, dont il a fait toute sa vie profession, et qui lui ont mérité l'estime de ses compatriotes et de toutes les personnes avec lesquelles il a eu des rapports. Ses affaires avec l'administration du roi appellent souvent à Paris ou lui ou son frère avec lequel il est en société. S'y trouvant au mois de novembre 1781, il fut prié par un sieur Groult de Beaufort, qu'il connaissait, de lui prêter une somme de 1,200 livres. La modicité du service poussa Worms à le lui accorder.

» Mais cette première demande n'était de la part du sieur de Beaufort, qu'une tentative pour se ménager les moyens tant

(1) Stellionat, délit que commet un homme en vendant un immeuble qui n'est pas à lui ou en assurant quand il le vend qu'il est franc de toute hypothèque.

pour lui que pour le sieur de St-Janvier, son ami intime, de lier avec Worms des affaires plus considérables.

» — Autant qu'il est possible de juger les hommes par l'extérieur, le sieur de St-Janvier se montra très reconnaissant de la manière honnête dont le sieur Worms en avait agi avec eux. Il a beaucoup de lettres du sieur de St-Janvier, qui lui expriment autant d'attachement que de reconnaissance. Une lettre du sieur de Beaufort du 15 avril 1782 pourra répandre là-dessus quelque lumière. Nous rougissons pour le sieur de Beaufort d'avoir à la rapporter et la décence nous obligera d'en omettre plusieurs passages : mais elle est nécessaire à la cause, et il est bon que *la Cour sache que nos jeunes agréables recherchent infiniment plus les juifs (puisque juif il y a, et que c'est le mot de ralliement de ces messieurs pour ne pas payer leurs dettes) que les juifs ne les recherchent.* « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, mon cher Worms, et je vous assure que personne n'est plus que moi reconnaissant des témoignages que vous me donnez de votre confiance, je n'en abuserai point, elle me flatte trop pour ne pas chercher à me la continuer. J'ignore si j'irai au régiment de Jarnac, ma mère le veut, et si elle persiste, je serai bien forcé d'obéir. »

De son côté, le sieur de St-Janvier voyant avec effroi s'approcher la date des échéances, songe à se soustraire au paiement des sommes prêtées en accusant son créancier d'usure. A ce sujet, il y a dans le plaidoyer de l'avocat bordelais un passage des plus curieux :

« Le sieur Worms a-t-il eu le droit, nous disons même, droit rigoureux et légal, de prendre six pour cent d'intérêt ? Six pour cent sont l'intérêt usité dans tout le commerce du royaume, et il n'y a point d'exemple qu'on ait mis en jugement un négociant pour crime d'usure pour avoir retiré six pour cent par an de l'intérêt de son argent.

» Mais les juifs ont de plus un titre qui leur est propre, et que nos rois ont trouvé juste de leur accorder comme une sorte de compensation de toutes les privations qu'ils éprouvent, prohibition d'acquérir des terres, de se faire naturaliser, d'entrer dans les Arts et Métiers, etc.

» Des lettres-patentes des 18 octobre 1605 et 23 janvier 1632 ont permis aux juifs de Metz de prendre seize pour cent

d'intérêt par an. Un arrêt solennel et contradictoire, rendu au Parlement de Metz le 23 mai 1634, *portant règlement*, rapporte ces lettres-patentes dans son préambule.

» Le sieur Worms n'ayant point opéré avec le sieur de St-Janvier à Metz, mais à Paris, s'est fixé à l'intérêt du commerce qui y a lieu, à raison de six pour cent ; il l'a déclaré, sous la religion du serment dans les interrogatoires et confrontations. Personne ne doutera, que s'il eut plû au sieur Worms, domicilié dans les Trois-Evêchés, et fondé à user du bénéfice de ces lettres-patentes, de faire venir à Metz ou à Sarre-Louis le sieur de St-Janvier pour traiter avec lui, ce jeune homme ne s'y fut rendu avec un grand empressement, et alors il aurait été au pouvoir de Worms de toucher légalement l'intérêt permis par le Parlement, et même de faire comprendre dans les obligations une année de l'intérêt des sommes qu'il aurait prêtées. »

H. VIAL et G. CAPON.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE REFUGE DU PLESSIS-PIQUET

On nous communique le compte rendu de la sixième assemblée générale de la Société du Refuge. Nous avons parlé en juin de la cérémonie qui a eu lieu à l'occasion de la distribution des prix. Nous nous bornerons donc à analyser l'intéressant rapport de M. R. Dreyfus, rapport moral, financier et historique de l'œuvre.

C'est le 9 juin 1888, que la Société du refuge a été fondée.

L'acte constitutif avait défini de la manière suivante le but de la Société :

« Recueillir, élever, et moraliser les enfants abandonnés
» du sexe masculin appartenant au culte israélite de la circons-
» cription consistoriale de Paris. »

Il avait ensuite créé les organes de l'œuvre, savoir : un Conseil d'administration, un bureau pris dans le sein de ce Conseil et chargé d'en exécuter les délibérations, et des assemblées générales annuelles, composées de tous les bienfai-

teurs de l'œuvre. Il avait enfin, dans une disposition transitoire, désigné un certain nombre de personnes, pour former, sous le nom de Comité d'organisation, un premier Conseil d'administration, avec des pouvoirs étendus, et notamment celui de faire d'ores et déjà, si cela était possible, les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. Cette faveur fut accordée par décret du 3 juillet 1897.

Aujourd'hui donc, la Société est personne civile, capable de faire tous les actes de la vie juridique, de recevoir des dons et des legs, de se faire représenter devant toutes les juridictions, et demeure régulièrement propriétaire de l'immeuble où elle recueille ses pupilles. D'autre part, si l'on veut bien considérer que le décret de reconnaissance a été précédé d'une enquête minutieuse, portant sur le but et le fonctionnement de la Société, on reconnaîtra que cette faveur administrative consacre à la fois l'œuvre et ses moyens d'action.

Un nombre toujours croissant de nouveaux adhérents se sont intéressés à la prospérité de l'œuvre. Les souscriptions, qui ne dépassaient pas 3,000 à 4,000 francs dans les premiers exercices, se sont élevées à 7,600 francs en 1894, et à près de 10,000 francs en 1897. Il faut ajouter depuis 1893, une subvention de 600 francs du ministère de l'Agriculture. Le Comité de Bienfaisance israélite, alloue une subvention de 6,000 fr. Avec les revenus des valeurs et du capital, c'est un capital d'environ 24,000 francs, qui constituent des ressources annuelles assurées. Mais cette somme est bien loin d'être suffisante pour couvrir les dépenses.

Il est intéressant maintenant de montrer ce que cet établissement était il y a dix ans, et ce qu'il est devenu depuis.

Pendant de longues années, bâtiments et domaine étaient, pour ainsi dire, abandonnés, un seul ménage, à la fois gardien et jardinier, les habitait.

Le château était délabré, le parc humide, malsain, broussailleux.

Grâce au talent du regretté architecte A. Aldrophe, les bâtiments furent restaurés et pourvus de dortoirs, lavabos, salles de bain, salles de classes, parloir, ateliers, gymnase, cuisine, réfectoire, infirmerie et logements divers pour le

directeur et le personnel. De son côté le parc fut défriché, assaini, drainé. Un vaste potager, avec espaliers et contre-espaliers, un verger, un jardin-fleuriste à la française, un jardin botanique, une pépinière, etc..., furent créés. La serre fut restaurée, les murs d'enceinte relevés, palissés et plantés, la ferme réédifiée, les prairies refaites, les arbres des allées élagués et remis dans leurs anciennes formes.

Mais au bout de quelque temps, il devenait nécessaire de faire de nouvelles constructions. C'est seulement à la fin de l'année dernière et dans le courant de la présente année qu'on a pu les réaliser, grâce à une subvention ne 50,000 francs, accordée par la commission chargée de répartir les fonds provenant du Pari Mutuel, et grâce à un don particulièrement important, dû à une femme d'une charité aussi généreuse que modeste.

Ces diverses constructions terminent heureusement l'ensemble de l'installation et donneront le moyen de bien loger les enfants, de les tenir séparés en deux divisions absolument distinctes, et de leur procurer l'instruction professionnelle d'une manière irréprochable et complète.

Pour ce qui est de la situation financière, l'exercice 1897 accuse 77,911 fr. 55 de recettes et 76,613 fr. 85 de dépenses; il se solde donc par un excédent de 1,297 fr. 70. Ce résultat est dû à la quête de Hanouca, qui a donné plus de 33.000 francs.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître le fonctionnement de l'œuvre dans le détail, n'ont qu'à demander le compte rendu fort de 66 pages à M. Jules Kahn, directeur du Réfuge du Plessis-Piquet.

NOTICE LITTÉRAIRE

Les traducteurs arabes d'auteurs grecs et l'auteur musulman des Aphorismes des Philosophes, par Hartwig Derenbourg, chez Fontemoing.

Dans les *Mélanges Weil*, recueil d'études offertes par un groupe de savants à M. Weil, maître des conférences à l'Ecole Normale supérieure, M. Hartwig Derenbourg s'occupe de rectifier une erreur d'attribution littéraire.

Les *Aphorismes des Philosophes*, tel est le titre d'un ouvrage arabe qui comprend, d'une part, une suite de sentences et maximes dont on attribue la paternité aux philosophes grecs de l'antiquité, et d'autre part, à propos d'Aristote, une série d'épisodes qui ont pour héros son illustre élève, Alexandre-le-Grand.

On admet généralement que ce livre a pour auteur le médecin chrétien Aboû Zaid Honain ibn Iskâk Al-Abâdi, qui vécut à Bagdad au neuvième siècle et dont le métier consistait « à choisir et à guider une élite de collaborateurs capables de traduire en arabe les auteurs grecs que Honain leur désignerait ».

La plus ancienne rédaction des *Aphorismes* que nous possédions a été écrite en arabe. Outre des versions éthiopienne et espagnole, il existe une version hébraïque, les *Moussaré haffîlôsôfîm*, qui fut composée par Iehoudâh Al-Harizi vers 1200.

Des savants ont douté que Honain fût le rédacteur de l'original arabe, tel qu'il nous est parvenu. M. Derenbourg prouve que ce doute était justifié ; il le prouve par des considérations tirées du texte même et au moyen d'un document inédit, qui est un manuscrit de l'Excurial.

Il est désormais établi que le compilateur des *Aphorismes* n'est pas Honain, mais Mohammad ibn Alî ibn Ibrahîm ibn Ahmad Al-Ansârî.

L. L.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 7 au 14 Octobre

MM. Kahn (A.), 1, rue Lafayette	500
Leven (Stanislas)	350
Goudchaux (Germain)	200
Samuel, 34, rue Taitbout	200
Strasburger-Mortiner	200
Weinstein et son fils Edmond	200
Montefiore	150
Kahn (Zadoc), grand rabbin de France	120
Bloch (Achille)	100
MM. Cahen (Mayer)	100
Kapferer, 27, avenue de l'Opéra	100
le docteur Leven (Manuel)	100
Gradwohl et son fils Lazare	70
May (Jacques)	60
Akar (David)	50
Bloch (Isère et son fils Jacques)	50
Feuchtwanger	50

MM. Kaufmann et son fils Robert	40
Ulmann et son fils Georges	40
le docteur Weill (Anselme)	40
Marx (Léopold)	30
Samuel (Léonce)	25
Aron (Marchand)	20
Beer	20
Coblenze, 1, av. Trudaine	20
Franck, 88, blv Sébastopol	20
Franck (Jules)	20
Isidor (Ernest)	20
Kahn, 4, place des Victoires	20
Kahn, 62, blv Magenta	20
Lévy, 13, rue Lafayette	20
Lévy (Albert), 11, blv Sébastopol	20
Lévy (Auguste), 45, blv Magenta	20
Lévy (Eugène). 32 *bis*, blv Haussmann	20
Lévy (Louis)	20
Loeb (Emmanuel)	20
Paquin	20
Wiener	20
Arnold	10
Bloch, 44, blv Barbès	10
Abraham	10
Blum (Joseph)	10
Daltroff	10
Dennery (Charles)	10
Einhorn	10
MM. Franck (B.)	10
Jacobson	10
Kohn (Marx)	10
Lévy (Jacques)	10
May (Léopold)	10
Meyer (Simon)	10
Netter	10
Sinquèze	10
Vanderheym (Abraham)	10
Weill, 76, fbg St-Denis	10
Weil, 19, rue du Château-d'Eau	10
Franck (Isaac)	5
Goldschmidt père	5
Gougenheim	5
le rabbin Haguenau	5
Helbronner	5
Jacob	5
Klein (Joseph)	5
Kornreich	5
le rabbin Raphaël Lévy	5
Lehmann (Abraham)	5
Lehmann (Samuel)	5
Lippmann	5
Lunès (Ernest)	5
Samuel, 34, rue Montholon	5
Stern (Moïse)	5
Meyer (Aron)	5
Marbaum	5
Moïse, à Orléans	5
Rothemberg	5
Rozemberg	5
Weill (Aron)	5

Nouvelles diverses

Paris. — Mercredi dernier a été célébré, au Temple de la rue Bnffault, au milieu d'une affluence considérable d'amis et de notabilités, le mariage de Mlle Valentine Levaillant, fille de notre éminent rédacteur en chef M. Isaïe Levaillant, avec M. Isidore Prager.

***

— Nous avons constaté avec un véritable plaisir le nouveau succès remporté par notre jeune et si savant compositeur, M. Hirschmann. Un nouvel opéra *Lovelace*, qui vient d'être présenté au théâtre de la République, a eu un plein succès. Cette ravissante partition a été justement appréciée par la presse. Quelques morceaux ont été bissés et notre sympathique coreligionnaire a dû revenir plusieurs fois sur la scène appelé par les applaudissements des spectateurs.

***

Charmes. — M. André Blum, né le 3 novembre 1881, vient d'être reçu le 17e sur 73 candidats, à l'École supérieure de commerce à Nancy.

Allemagne. — Il a été fait défense aux soldats de la garnison de Berlin et des faubourgs de chanter des chansons qui pourraient être une insulte pour une classe de citoyens. Il convient d'ajouter que cet ordre a été donné par suite des protestations de l'Union centrale des citoyens allemands de religion israélite contre les chants antisémites des soldats ; l'un de ces chants avait pour titre : *Les juifs, il n'en faut pas*.

Nous recommandons cet exemple à M. le gouverneur général de l'Algérie.



Le rabbin Dr Maybaum, de Berlin et le rabbin Dr David, de Dusseldorf, ont obtenu une audience du ministre de l'intérieur pour lui représenter les difficultés qu'allaient faire naître les entraves apportées à la Shechita dans l'abattoir municipal de Rheydt. Le docteur Maybaum mit sous les yeux du ministre un résumé des opinions d'un grand nombre de savants allemands qui tous déclaraient que le mode israélite de tuer les animaux était le meilleur et le plus humain. Il ajouta qu'à l'usine de Mayence, qui prépare les conserve destinées à l'armée, la Shechita avait été introduite comme plus humaine et plus hygiénique ; que le gouvernement hollandais l'avait également adoptée et pour les mêmes raisons. Le ministre avoua que la décision de la commission avait créé une situation insoutenable et qu'il fallait trouver un moyen pour en sortir. Le ministre du commerce qui reçut aussi les délégués des Communautés, promit qu'une prompte solution serait donnée à l'affaire.



Berlin. — Il vient de paraître la dernière statistique de la criminalité en Allemagne. Tandis que le nombre des délinquants chrétiens, en 1896, s'est élevé de 444,806 à 447,212, celui des délinquants israélites est descendu de 4,767 à 4,556.



Berlin. — Le drame de M. Max Nordan, intitulé *Doctor Kohn*, paraît ce mois-ci chez Ernst Hofmann.



Cassel. — Les antisémites se proposent de tenir ici une réunion où ils porteront la motion suivante : « Considérant la grossièreté progressive des couches profondes de la population, laquelle est déterminée par la littérature judéo-libérale, judéo-démocratique et judéo-socialiste, et convaincus que l'assassinat de l'impératrice d'Autriche et autres attentats de ce genre sont dûs à cette mauvaise littérature, nous demandons le dépôt d'un projet de loi, tendant à rétablir la bastonnade pour ces sortes de méfaits ».



Vienne. — L'Académie des sciences prépare une expédition dont le but est de faire des recherches scientifiques dans l'Arabie méridionale. De cette expédition fait partie le professeur D.-J. Muller, qui s'occupera de recueillir des inscriptions hébraïques et des monuments de l'archéologie pré-mahométane.



Copenhague. — La reine Louise de Danemark, qui vient de mourir, était animée des meilleurs sentiments envers ses sujets israélites. On raconte qu'elle s'employa en faveur des juifs russes auprès d'Alexandre II et d'Alexandre III. Récemment, dans un dîner à la Cour, auquel avaient été invités des savants juifs, elle déclara être convaincue de l'innocence du capitaine Dreyfus.



Amsterdam. — L'illustre peintre Josef Israels met la dernière main à un tableau qu'il a commencé depuis de longues années. Cette œuvre représente David et Saül.



Kowno. — A Kelm est mort récemment Rabbi Haïm Sussel Brando, fondateur de la secte « Moussrim ». Cette secte qui a de nombreux adeptes en Lithuanie, rejette l'étude du Talmud et pose en principe que l'Essence de la religion c'est le jeûne et la macération. On les tient pour des gens de mœurs très pures et aussi pour des illuminés.



Constantinople. — Ordre est donné aux autorités d'empêcher les israélites, même de nationalité turque, d'acquérir des terrains en Palestine. Des négociations entamées par les représentants du baron de Rothschild, de la baronne de Hirsch et de l'Alliance pour l'achat de terrains ont été rompues.



Grèce. — Le nouveau grand rabbin, M. Nathan Lévy, vient de débarquer à Corfou et a été chaudement accueilli.



Jérusalem. — Au dire de quelques journaux, des capitalistes allemands ont l'intention de fonder des établissements sanitaires aux endroits les mieux situés de la Palestine.



Chicago. — Le rabbin Rosenblum qui voulait sauver un enfant des mains d'un individu qui le brutalisait, a été assommé par cet individu.

Maroc. — Un architecte avait été envoyé par le grand vizir, afin d'examiner les plans concernant l'agrandissement du quartier juif de Mogador. Sous la direction du gouverneur de la ville, des administrateurs des douanes, des notaires et de toutes les notabilités mauresques, l'architecte compléta les plans avec un grand zèle et les fit approuver par les autorités.

Il partit pour soumettre ces projets à la signature de son maître, mais en route, il gagna une fièvre épidémique, et mourut quelques heures après son arrivée à Marrakesh. Ce triste accident retardera certainement l'exécution de ces projets, et l'on craint même qu'il n'empêche tout à fait la construction du nouveau quartier israélite.



— Un temple a été consacré récemment à Mogador. C'est un très bel édifice qui a été bâti par M. Isaac de A. Coriat sur sa propriété.



— L'*Alliance Israélite* vient de nouveau d'envoyer 400 francs pour les pauvres de Mogador.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : L. BLOCH FILS

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 5 — 21 Octobre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)
TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parchath *Noach.*

Octobre.		Heschwan.
22	Samedi. (Fin du sabbat à 5 h. 25)	6
23	Dimanche	7
24	Lundi	8
25	Mardi	9
26	Mercredi	10
27	Jeudi	11
28	Vendredi	12

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Horn (Armand), 14, rue Lamartine.
Imbridezeck (Marcel), 242, rue de Rivoli.
Slamowitz (Alfred), 157, rue Saint-Antoine.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Leval (Lucien-Emmanuel), 11-13, rue des Filles-du-Calvaire.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Jeudi 27 octobre, à 2 heures. — M. Cornély (Edouard-Daniel, éditeur, 14, rue Pierre-Charron, et Mlle Bloch (Marthe-Eugénie, 30, boulevard Malesherbes.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Mardi 25 octobre, à 2 heures. — M. May (Henri), négociant, 149, rue Saint-Antoine, et Mlle Lévy (Jeannette), employée de commerce, 105, rue de Flandre.

Jeudi 27 octobre, à 2 heures. — M. Nemarq (Alphonse), fabriquant de meubles, à Saint-Mihiel (Meuse), et Mlle Isaac Eugénie-Esther, 45, boulevard Saint-Martin.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 23 octobre, à 2 heures. — M. Broido (Abraham), cordonnier, 68, rue Doudeauville, et Mlle Schœnlank (Jenny), couturière, 7, rue de Lamblardie.

Jeudi 27 octobre, à 2 heures.— M. Leibowitz (Michel), tailleur, 53, rue Marcadet, et Mlle Viedzweski (Ida), employée de commerce, 23, rue des Ecouffes.

Décès

12 octobre. Bloch (Henri), 50 ans, rue Clavel, 21.

14 — Mme Vve Dumortier, née Wormser (Ernestine), 72 ans, boulevard des Italiens, 28.

— Lévy (Alexandre), 68 ans, rue de la Boétie, 3.

— Cahn (Royer), 9 mois, à Fontenay-sous-Bois.

— Mme Vve Goldschmidt (Charles), née Beer (Baruch), 78 ans, boulevard Voltaire, 49.

— Mme Auscher (Paul), née Weyl (Alice), à Saint-Servan.

— Ackermann (Max), 23 ans, avenue des Gobelins, 40.

16 — Mme Vve Herzog (Michel), née Strauss (Caroline), rue de Rambuteau, 20.

— Sachsé (Henri), 3 ans, impasse Guémenée, 4.

— Mme Vve Kahn (Meyer), née Kahn (Gotton), 78 ans, rue de Rivoli, 222.

— Mme Vve Caïn, née Weill (Caroline), 59 ans, rue Béranger, 23.

— Tenenbaum (Bernard), 23 ans. rue des Jardins-Saint-Paul, 33.

— Heimann (Elie), 87, ans, rue Meslay, 16.

17 — Marchauf (Julien), 19 mois, rue Vieille-du-Temple, 45

— Mme Herschberg, née Cohen (Rachel), 27 ans, rue Pigalle, 5.

— Gorodetzky (Paul), 2 mois, boulevard Barbès, 8.

19 — Mme Bergstrasser (Jules), née Cahen (Rose), 53 ans, rue des Francs-Bourgeois, 13.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges.*

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

(DEUXIÈME ARTICLE)

Nos ancêtres n'ont pas eu le privilège d'échapper individuellement à la mort et collectivement à la ruine politique. Mais nous pouvons être fiers, à bon droit, de ce que notre religion s'est maintenue depuis des siècles, je ne dis pas immuable, ce qui serait faux, mais inébranlable. Quand les juifs furent exilés et transportés en Babylonie, ils empruntèrent peut-être aux vainqueurs quelques usages et quelques légendes, mais ils restèrent juifs. Plus tard, les efforts d'Antiochus pour supprimer la religion juive échouèrent. Les Romains parvinrent à détruire le temple, ils n'abolirent pas le judaïsme. Enfin, notre religion sut tenir tête au christianisme et à l'islamisme, d'autant plus acharnés contre elle qu'ils lui devaient davantage. Malgré leur supériorité écrasante, quant au nombre de leurs adhérents, ils n'ont pu tuer le judaïsme. Notre religion jouit donc d'une force vitale incontestable.

Mais si la religion seule a pu conserver moralement le peuple juif, c'est elle aussi, il faut bien le dire, qui a amené sur lui les plus grands dangers. C'est par elle qu'ils existent, mais c'est pour elle qu'ils ont dû endurer les plus terribles persécutions; et c'est ce qui doit nous rendre notre foi encore plus chère.

Que les juifs aient excité la haine dans divers pays, on ne peut le nier. L'antisémitisme ne date pas d'aujourd'hui, et il a eu des causes variées. Ici ou là, des commerçants païens ou chrétiens ont pu chercher à éliminer leur concurrents juifs; ils étaient inspirés par la jalousie de métier, non par la haine religieuse. Mais la principale raison pour laquelle on n'aimait pas les juifs en Perse, en Egypte, à Rome et ailleurs nous est donnée par le livre d'Esther :

« Il y a un peuple disséminé et dispersé parmi les peuples, dans toutes les provinces du royaume, leurs lois diffèrent de celles de tout peuple, et ils n'observent pas les lois du roi ». Le mélange de vérité et de mensonge, dont se composent les calomnies adroites, est très bien caractérisé dans cette phrase; nous y trouvons la formule même de l'antisémitisme déguisé en nationalisme. Pouvait-on être Perse sans révérer Ormuzd et Ahriman? Pouvait-on être citoyen romain, sans adorer Jupiter-Capitolin? Peut-on être patriote, en allant à la Synagogue, quand la majorité des citoyens va à l'Eglise? Parce que les juifs avaient des lois religieuses particulières, on les accusait de ne pas observer les lois du pays. Les anciens ne connaissaient que des religions nationales. Le judaïsme a le premier séparé l'amour de la patrie et l'amour de la religion. « Religion et patrie », ces mots n'exprimaient pas pour les anciens deux idées distinctes. Le peuple le plus religieux a été le grand laïcisateur du monde, et cette laïcisation lui a attiré bien des colères. Nos nationalistes modernes prétendent que les juifs ne sont pas français, parce qu'ils ne sont pas catholiques. C'est toujours l'idée d'une religion nationale qui hante les cerveaux et on en veut aux juifs de ne pas adhérer à cette religion et d'en combattre même l'idée par leur seule présence.

Voilà pourquoi, dans certains pays, les juifs ont été odieux à leurs concitoyens. Mais cette haine soi-disant patriotique eût été insuffisante contre les juifs, sans la rivalité religieuse. Ce n'est pas le clergé chrétien qui pouvait s'offusquer de l'internationalisme juif. Mais le judaïsme représentait une direction morale autre que celle du christianisme. Le christianisme a conquis le monde civilisé; le pape en est devenu le maître spirituel, et il y avait des hommes qui échappaient à son autorité, c'étaient les juifs. On pouvait édicter des lois restreignant leurs droits matériels, réglant leur habillement et leur logement, leur interdisant certaines professions, mais on ne pouvait leur imposer la théologie officielle. Ces hommes gardaient la liberté de penser, et tenaient ainsi l'Eglise en échec. Si

attachés qu'ils fussent à leurs propres traditions, ils n'en ont pas moins préparé la liberté de conscience par leur opposition aux doctrines dominantes. C'est là la principale raison pour laquelle le christianisme a voulu asservir le judaïsme, mais il n'y a pas réussi.

C'est que la dispersion des juifs, qui semblait pour eux une cause de faiblesse, a été leur sauvegarde. Il était difficile de faire disparaître d'un coup des hommes répandus sur la surface du globe. Or, il suffisait que les juifs subsistassent sur un point de la terre pour que le judaïsme restât vivace. Quand la force d'un peuple réside dans ses idées, le nombre d'individus qui le compose n'a plus qu'une importance secondaire. La victoire n'est pas dans la lutte morale avec les gros bataillons, car les « combats de Dieu » ne sont pas les combats des hommes. N'est-il pas évident que les grandes idées ne sont d'abord défendues que par une minorité, qui, soulevée par son enthousiasme, finit par l'emporter sur la majorité ?

Le judaïsme ne s'est pas emparé du monde, c'est vrai, mais il n'a pas cédé au monde, et là est sa véritable grandeur. L'Eglise, pour expliquer la persistance du judaïsme, disait que les juifs servaient à attester par leur abaissement la puissance de la vraie religion. Mais elle se fût volontiers débarrassée de ces témoins gênants.

Il n'eut d'ailleurs pas suffi d'exterminer tous les juifs ; il eût fallu exterminer aussi tous leurs livres, tâche encore plus chimérique. La lecture de la Bible aurait fait surgir des juifs, qui n'eussent pas été les descendants de Jacob. Ce livre qui a été pour nos ancêtres une *source de vie,* aurait ressuscité le judaïsme, si le judaïsme avait pu mourir.

Si la violence n'a pu vaincre Israël, dans des temps où la vie des hommes comptait pour peu de chose, à plus forte raison échouera-t-elle maintenant qu'un siècle s'est écoulé depuis la Révolution française. Réussirait-elle en France, qu'elle se verrait impuissante ailleurs. Les peuples comprennent bien que si on transgresse les lois à l'égard des juifs, on ouvre les portes à l'anarchie. Les persécutions peuvent donc se produire sur tel ou tel

point. On peut rendre la vie intolérable aux juifs de Roumanie et d'Algérie. Le judaïsme lui-même ne peut être atteint. Les vexations réveillent, au contraire, le sentiment religieux. Nous en avons eu la preuve dans des circonstances récentes. Seulement il ne faut pas nous faire d'illusions quand l'émotion causée par l'affaire Dreyfus se sera calmée, il y a de grandes chances pour que nous retombions dans notre apathie habituelle. Ce ne sont pas les crises soudaines qu'il faut le plus redouter, mais les maladies lentes. Bien des israélites ont dû se demander, en ces derniers temps, à quoi servait d'être juif. Puisque le problème s'est posé, étudions-le. Voyons comment notre religion se maintient, et quels sont les périls qui la menacent. Si nous répétons ce que nous avons déjà dit, on nous en excusera. Tant que le judaïsme français ne changera pas, nous aurons toujours à traiter les mêmes sujets.

R. T.

L'ENVERS DU SIONISME

Andrinople, le 6 octobre 1898.

Il est toujours pénible de combattre des généreuses illusions, mais quand leur propagation menace de créer un véritable danger, c'est un devoir pressant pour tout homme de conscience de crier : cassecou ! Il a été dit et imprimé beaucoup de belles et séduisantes choses sur le sionisme ; cependant les promoteurs de ce mouvement ne semblent pas se douter qu'ils vont précisément, avec la plus insigne maladresse, à contresens des intérêts du judaïsme qu'ils se donnent la mission de servir. L'on dirait que, de propos délibéré, ils ont écarté l'argument décisif qui entraîne la condamnation absolue de leur doctrine : je veux parler de la situation pleine des plus redoutables périls que ne peut fatalement manquer de créer à leurs coreligionnaires vivant dans l'empire ottoman l'affirmation de tendances et d'aspirations qui se résument dans le mot de *Sionisme*. Si par son charme évocateur d'une glorieuse

époque abolie, ce prestigieux vocable résonne agréablement à des oreilles israélites, il a par contre l'inconvénient de prêter le flanc à de fâcheuses équivoques dont la plus grave serait celle qui aurait pour résultat de susciter les vives méfiances du gouvernement de Sa Hautesse. Inutile, n'est-ce pas, de préciser... Déjà le venin du doute et de la suspicion a commencé son œuvre. Le premier jour de la fête de Soukkoth, un avis affiché dans la synagogue centrale de notre ville et émanant du grand rabbin de Constantinople, informait le public, d'ordre supérieur, que l'entrée était interdite en Turquie des journaux sionistes parmi lesquels était cité le journal hébreu *Hasefira*.

Il m'a paru utile d'emprunter la grande autorité de votre journal pour signaler ce fait aux sérieuses méditations des représentants attitrés du sionisme : au fond ce n'est peut-être pas eux que nous avons le plus à redouter, mais plutôt certains de leurs disciples par trop exaltés comme il en existe quelques spécimens parmi nos voisins, les israélites de Bulgarie ; c'est à eux que j'adresse plus particulièrement ces observations, non pas que l'effectif de ces sionistes soit bien gros, mais ils ont su faire illusion sur le nombre par tout le branle-bas qu'ils font ; c'est la mise en pratique de ce principe : dix personnes qui crient font plus de bruit que mille qui se taisent. Aucune occasion n'est donc perdue pour eux de se livrer à de grandiloquentes et théâtrales déclamations. La plus retentissante et aussi la plus malséante de leurs manifestations est à coup sûr celle par laquelle ils ont accueilli M. Sèches, rabbin de Saint-Etienne, qui s'était rendu à Sofia pour y signer les conditions de son acceptation de la haute dignité qui lui avait été confiée de grand rabbin du Consistoire central des israélites de Bulgarie et pour prendre un premier contact avec ses futures ouailles. A sa descente de wagon, au quai de la gare de Sofia, les premiers saluts à peine échangés, M. Sèches, encore qu'il fût harassé de fatigue, fut longuement harangué par un jeune homme qui lui expliqua docilement le programme du Sionisme et termina en lui demandant d'y souscrire solennellement. Cette mise en demeure dont l'impertinence était soulignée par l'heure et le milieu insolites où elle se produisait non moins que par les termes et le ton dans lesquels elle était formulé par le jeune présomp-

tueux qui se disait être le porte-paroles d'un groupe nombreux d'amis, la suprême inconvenance des manifestations hostiles, qui suivirent la réponse pleine de réserve et de dignité de M. Sèches, n'ont pas certainement été étrangères à la résolution que prît celui-ci de décliner l'honneur de diriger le grand rabbinat de Bulgarie. Il est temps de mettre le holà aux agissements de ces intelligents amis du judaïsme et de leur demander de renoncer à ces puériles et creuses déclamations qui leur valent une facile popularité auprès de la masse ignorante du public, mais qui nous causent à nous, israélites de Turquie, le plus grave tort.

Que s'ils persistent, après cet avertissement, dans leurs dangereux errements, nous serons en droit de suspecter jusqu'à la sincérité des sentiments généreux dont ils se disent animés, car au seul profit de leur gloriole, et assurés pour leur propre compte contre tous risques, ils auront immolé le repos et la quiétude dont plus qu'en aucun autre pays nos coreligionnaires jouissent sur le sol hospitalier de la Turquie. Le sionisme, ainsi entendu et pratiqué, ce serait le cas de le stigmatiser par cette définition qui a été donnée de certain patriotisme à l'usage des charlatans qui s'en font un tremplin pour leurs ambitions : LE SIONISME, C'EST LE SANG DES AUTRES.

Il est du devoir de la presse israélite d'éclairer ces Messies au petit pied sur les dangers qu'ils nous font bénévolement courir sans aucun profit pour la cause qu'ils prétendent servir. Tout récemment il s'est fondé à Sofia un journal en judéo-espagnol *La Verdad;* eh bien! s'il veut justifier son titre, il ne doit pas mâcher ses vérités à ces jeunes écervelés qui s'engagent dans une voie au bout de laquelle il ne saurait y avoir, pour eux et pour nous, que mécomptes et déboires. Déjà les plus fougueux tenants du mouvement sioniste affectent de se détacher de l'*Alliance Israélite universelle*, parce que celle-ci — avec infiniment de raison — a refusé d'accepter leur compromettante solidarité. Et cependant, voilà près de quarante ans que cette admirable association, née du plus généreux idéal, grâce aux nombreuses écoles, aux œuvres d'apprentissage, aux colonies agricoles, qu'elle a fondées un peu partout en Orient, a puissamment contribué au relèvement moral et matériel de nos coreligionnaires : elle n'a jamais cessé d'éle-

ver sa voix — et souvent avec succès — en faveur de nos malheureux coreligionnaires qui souffrent de l'intolérance et de la persécution. Voilà, si je ne me trompe, du sionisme pratique et utile. Qu'importe que le mot n'y soit pas, si la chose y est? Malgré toutes les bonnes intentions dont ses adeptes se disent animés, c'est l'inverse qui se produira pour le sionisme et on le verra bien, quand des paroles il faudra passer aux actes.

JACQUES-N.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Noah* »

« ... L'Eternel dit en son cœur : dès sa jeunesse, les penchants du cœur de l'homme sont portés au mal... »

« Quelle honte pour la pâte, s'écrient nos docteurs, quand le boulanger lui-même la déclare mauvaise! Quelle honte pour le levain quand le préparateur reconnaît lui-même qu'il est mauvais! Quelle honte pour la plante, quand le planteur lui-même avoue qu'elle est mauvaise! Comment saurions-nous avoir confiance en la bonté du cœur humain, quand Celui qui l'a créé n'en a pas? Quel bien pourrions-nous en attendre, quand Celui qui le connaît le mieux, n'en attend point? »

« ... Il planta la vigne... »

« Que fais-tu là, dit un jour Satan à Noé qui cultivait la terre? — Je plante la vigne, dont le fruit vermeil réjouira à jamais le cœur de l'homme. — Je t'offre mon concours, répondit le démon plein de malice; si tu veux, nous travaillerons ensemble ton champ. — Accepté, répliqua Noé.

Aussitôt, Satan amena une brebis, un lion, un porc et un singe, immola ces bêtes, et en versa le sang sur la terre fraîchement remuée.

Ça y est, se dit Satan, rayonnant de joie. Qu'ils boivent maintenant leur vin, Noé et ses semblables! Ils prendront les

défauts des animaux dont j'ai mêlé le sang à la vigne. Quand ils auront bu la première coupe, ils seront doux et caressants comme le mouton; quand ils auront vidé la deuxième et la troisième coupe, ils deviendront hautains et redoutables comme le lion; à la quatrième, ils se vautreront dans le fange comme le cochon; à la cinquième, ils sauteront comme le singe, feront le clown, et débiteront des insanités ».

« Il y avait alors sur toute la terre un seul langage et les mêmes expressions...; ils se dirent...: bâtissons-nous une tour... »

« Pourquoi, dit le Midrasch, la génération qui a provoqué et blasphémé la Divinité en construisant la tour de Babel, fut-elle épargnée, tandis que celle du déluge, moins coupable, fut détruite? Parce qu'elle vivait dans la paix et la concorde, alors que la génération diluvienne s'usait dans la violence et les dissensions. La discorde appelle les catastrophes, l'union les éloigne. L'inimitié désagrège les sociétés, la fraternité les raffermit. Israël serait-il idolâtre, mais pacifique, qu'il mériterait encore la protection divine. C'est en ce sens, que le Midrasch interprète le verset énoncé ci-dessus. L'entente était si complet, qu'il n'y avait en quelque sorte « qu'un seul et même langage, qu'une seule et même parole ».

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Le 15 octobre 1898.

Effet bienfaisant d'une scission complète et désirée, le calme règne à Alger.

Les polémiques de presse entre les journaux des Marchal et Régis continuant de plus belle, et la question de boutique montrant déjà le bout de l'oreille, on est en droit d'espérer pour quelque temps encore une période d'ordre relatif.

Le parti antijuif avait bien compris l'effet détestable de la

querelle et le mal considérable qu'elle ne manquerait pas de faire à la cause. Mais tous les moyens d'arriver à une entente ont été tentés et rien n'a réussi. Les frères Régis ont énergiquement repoussé toute tentative de réconciliation. Pour se rendre au désir de Firmin Faure, ils avaient dès l'abord accepté l'arbitrage. Mais les arbitres s'étant récusés ou plutôt n'ayant pas voulu de pareille mission parce qu'ils n'y auraient pas pu mélanger la chèvre et le chou, l'affaire n'a plus eu de suite.

Il va même arriver ceci : Le *Télégramme* ne se vendant presque plus depuis qu'il est contre Régis ouvertement, c'était la *Dépêche* qui bénéficiait de l'histoire. Mais l'*Antijuif* annonçant qu'il paraîtra bientôt quotidiennement — grâce aux 24,000 fr. d'une collecte cléricale qui vont lui permettre l'achat d'une presse rotative — la concurrence va alors faire des siennes. La *Dépêche* n'y trouvant plus son compte, nous assisterons au spectacle peu commun de deux journaux antijuifs. La *Dépêche* et le *Télégramme* (ils s'allieront pour triompher), combattant le journal de Max Régis, devenu leur quotidien confrère, avec acharnement.

Qui vivra en verra... de belles.



Les Conseils généraux de nos trois départements se sont occupés du décret Crémieux. Celui d'Oran et celui de Constantine ont demandé l'abrogation du décret de 1871 et incidemment l'abrogation de la loi de 1889. Quelques conseillers d'Oran, ne comprenant pas bien comment le Parlement pourrait abroger un décret de loi qui supprime le statut personnel de 50,000 individus et leur donne des droits civils et politiques, pour avoir raison de leur résistance, on leur a expliqué que le Parlement avait bien pris la même mesure contre les membres de la famille d'Orléans.

Et on a ainsi enlevé le vote.

C'est très flatteur pour les israélites, mais jamais une Chambre française n'assimilera une famille, fut-elle royale, à toute une catégorie très nombreuse de citoyens Français de religion juive. En tous cas, le raisonnement qui a convaincu les conseillers généraux ne fait guère honneur à l'intelligence de celui qui l'a conçu.

Le Conseil général d'Alger n'a encore rien dit. Il s'est contenté de voter une adresse à l'armée et de demander des poursuites contre ceux qui insultent nos chefs. Là encore nous avons assisté à un drôle de spectacle : l'abstention de quatre conseillers généraux, dont deux farouches antijuifs. L'un, M. Chaze, est le rédacteur en chef de l'*Antijuif;* l'autre, M. Saurin, est le beau-frère de Régis. Quand on les eut interwiewés sur leur abstention qu'on trouvait abominable, ils se sont expliqués d'une façon assez embrouillée : « Je suis socialiste, disait le premier, par conséquent antimilitariste; l'état-major est réactionnaire, disait le second. Et tout en trouvant, les deux, néfaste la campagne dreyfusarde et disant des juifs pis que pendre, ils avouaient franchement qu'ils aimaient mieux voir le sabre des officiers traîner sur les routes de l'Afrique au service de la civilisation, que dans les bureaux de la police militaire de l'état-major.

Et avec l'unanimité de leurs collègues, ils votaient une adresse de félicitations au commandant Marchand.

D'ailleurs, au sujet de cette abstention, les deux autres conseillers généraux qui ont imité l'exemple de MM. Chaze et Saurin, en ont donné avec courage les véritables raisons. MM. Allan et Ladmiral se sont énergiquement déclarés dreyfusards et ont demandé le triomphe de la justice et du droit.

Ce sont d'ignobles judaïsants..... comme dit l'*Antijuif.*

Il y a plus même dans cette adresse à l'armée. M. Gérente, sénateur et conseiller général, qui l'a votée, a tenu à s'expliquer publiquement, et dans des termes qui lui font le plus grand honneur, à la séance du lendemain.

« L'objet du vœu était, dit-il, de réclamer le respect pour notre armée et la répression de toute injure proférée à son encontre.

» Nous ne pouvions qu'être unanimes en ce sens. Mais les termes prêtaient à contestation. Aussi, pour ne pas me refugier dans l'abstention, j'ai voté.

» Seulement comme je persiste à ne pas vouloir d'équivoque, j'ai, sur les termes mêmes que je ne saurais aucunement adopter de ce vœu, à expliquer et à préciser mon sentiment.

» L'armée, aujourd'hui, n'est que la nation en armes. Nous

lui devons le respect que nous nous devons à nous-mêmes. Et elle-même, à son tour, doit le respect aux lois qui nous régissent, comme à la République où nous vivons.

» Personne n'a le droit de l'injurier, et les injures contre elle, d'où qu'elles viennent, doivent être réprimées. *Mais ce n'est, en aucune façon, l'injurier ni l'attaquer que d'apprécier ou de discuter calmement tel ou tel de ses actes et que de vouloir toujours énergiquement la maintenir, elle comme nous, dans l'obéissance absolue à nos lois et à notre justice.*

» Une grave question, qui émeut intimement tous les esprits dans notre pays, est aujourd'hui même soumise à cette justice, et au corps constitué, qui en est chez nous l'interprète souverain, la Cour de cassation. Nous n'avons qu'à attendre la décision qui sera rendue.

» Mais, républicains, nous exigeons que tous les pouvoirs, civils aussi bien que militaires, s'inclinent devant la Loi et devant la Juridiction suprême. Il ne *faut point de syndicat pour l'Etat-Major ; il n'en faut point contre et il n'y en a point.*

» Nous estimons donc que si toute injure — d'où qu'elle vienne, je le répète — contre l'Armée Nationale, doit être réprimée, l'Armée, de son côté, a pour premier devoir, dans notre République, de respecter la prédominance du pouvoir civil, la prédominance notamment du pouvoir judiciaire, que représente la Cour suprême de cassation.

» *Ce n'est nullement, à aucun degré, injurier ni attaquer notre Armée républicaine que d'exiger d'elle, avec la dernière rigueur, cette subordination, cette discipline, sans lesquelles il y aurait vraiment danger public.*

» Voilà l'explication que je tenais à donner de mon sentiment : et c'est sous le bénéfice seul de cette explication — après avoir répudié nettement les termes mêmes de la proposition qui nous ont été lus — que je me joins à l'unanimité de nos collègues en témoignant de mon respect pour notre armée, mais en témoignant aussi de mon respect supérieur pour le droit, pour la justice, et de mon amour profond pour la République, en laquelle s'incarne notre patrie. (*Applaudissements.*)

***

Il est de mon devoir de vous annoncer la triste nouvelle

du fiasco du Théâtre municipal. Les abonnements n'ont donné — quel grand malheur! — que 10,500 francs cette année, au lieu des 70 et 80,000 francs des années précédentes.

Comment expliquer cette déveine, se sont dits les journalistes algériens, qui se sont bien gardés d'indiquer le véritable motif?

Et on a fait retomber la faute sur les fonctionnaires. Ils ne vont pas assez au théâtre. C'est à cause d'eux qu'il est dans le marasme.

Ce sont là toutes sortes de mauvaises raisons. La vérité c'est que nos coreligionnaires se sont abstenus cette année de faire tomber leur argent dans la caisse directoriale.

Souvenez-vous des troubles MM. les Algériens!

***

Un mot que j'ai entendu en train, pour finir :

X... — Je viens de me disputer avec des juifs.

Z... — Tiens! encore! et pourquoi?

X... — Ils ont traité de buse un ingénieur de la Compagnie.

Z... — Il y avait peut-être une raison, que diable! Il ne fallait pas vous mettre de suite en colère!

X... — Oui! mais eut-il *cent fois raison*, *jamais un juif n'a le droit* de traiter un *Français* de buse!

Et voilà!

GEORGES NARBONI.

UN JUIF PATRIOTE

(1784)

(*Suite et fin.*)

Le compte fourni par le négociant était appuyé par son registre, qui faisait foi, par ses réponses en justice sous la religion du serment qui fait foi jusqu'à preuve du contraire, par son titre qui faisait également foi jusqu'à inscription de faux. Il voulut démontrer que le sieur de Saint-Janvier n'était qu'un maladroit menteur, à qui il suffisait d'opposer, pour le convaincre d'imposture, et ses propres aveux et ses propres

témoins. En effet ceux-ci, le marquis de Bièvre et le sieur Garon, négociant, vinrent déposer tenir du sieur de Saint-Janvier lui-même que le sieur Worms n'avait pris que six pour cent d'intérêt.

— » Montrons donc d'abord le sieur Worms tel qu'il a le droit d'être vu. Jusqu'à présent il a soutenu sans se plaindre le personnage d'accusé, et les humiliations qu'il a éprouvées plus d'une fois dans l'instruction ; il a suivi pied à pied toutes les parties de l'accusation, il s'est même offert par une requête précise à un décret de prise de corps, si la justice croyait en avoir besoin pour s'éclairer davantage ; il n'a rien emprunté dans tout ce qu'on vient de lire des titres que l'opinion publique lui donne à celle des juges : il est temps enfin, maintenant qu'il a renversé de fond en comble l'accusation, en la combattant en elle-même et par elle-même, qu'il prenne la véritable place et qu'il assigne le sieur de Saint-Janvier à la sienne.

» Voici donc ce qu'est *le nommé Worms, Worms, le juif Worms, le juif,* pour employer les expressions honnêtes du sieur de Saint-Janvier.

» Les sieurs Hayem et Cerf Worms sont deux frères domiciliés de père en fils à Sarrelouis, dans le ressort du Parlement de Metz : ils y jouissent d'une confiance publique héréditaire ; ils font un grand commerce avec la France et l'Allemagne. Le sieur Worms vient passer tous les ans quelque temps à Paris, pour suivre les affaires de sa maison, tant au point de vue des particuliers que vis-à-vis du gouvernement avec lequel son frère et lui ont depuis très longtemps des traités pour des fournitures considérables pour les troupes. Dès l'année 1770, ils avaient été à portée, l'un et l'autre, de donner des preuves honorables de leur zèle pour le service public et pour les malheureux, et avant qu'on sût dans le monde qu'il existait un sieur de Saint-Janvier fils, ils avaient déjà par devers eux des traits inconciliables avec le besoin ou le désir de faire quelque profit mercantile sur des bijoux et bien moins encore avec la supposition d'une usure aussi monstrueuse que criminelle.

» Le sieur Worms, pour abréger, se contentera de rapporter deux des déclarations données alors, et il indiquera en substance le contenu des autres.

» Nous, Nicolas Laurent, président, lieutenant-général au

» siège, baillage, et présidial de Sarrelouis, et Laurent Maillefaire, tenant le siège de police de ladite ville, certifions » que les sieurs Hayem et Cerf Worms, juifs, marchands établis en la même ville, de père en fils, depuis la construction » de ladite ville, ont bien voulu pour le soulagement du peuple, pendant la disette qui a duré depuis les premiers jours » de juin dernier jusqu'à la récolte suivante, distribuer successivement de leurs greniers la quantité de quatre cents » sacs de froment, à raison de 10 livres la quarte tandis qu'elle » se vendait *treize et quinze;* de plus, sur nos invitations, » qu'ils ont fait venir par eau, du pays étranger, pareille » quantité de quatre cents sacs de froment, pour être distribués au *prix coûtant* et pour trois mois de crédit ; que ces » quantités n'ayant point, à beaucoup près, suffi aux besoins » publics, dans la vue d'opérer le bien proposé, ils avaient » ouvert leurs magasins destinés à la subsistance des chevaux » du régiment de Montecler, dragons, de laquelle fourniture, » ils sont chargés par la Cour en cette place, depuis la nouvelle composition des troupes, pour distraire de leurs approvisionnements ordinaires de deux années, la quantité » de trois mille sacs d'avoine qu'ils ont *cédés à bas prix*, afin » d'aider de cette ressource tant les habitants de cette ville et » de la campagne, jusqu'à dix lieues de distance, où le pain » manquait et où la disette était extrême et totale, que dans » la vue de favoriser également les personnes en place ou » chargées du service de S. M., sans que l'emploi de ces » moyens les ait mis dans le cas de laisser manquer leur service, auquel nous avons la preuve qu'ils ont satisfait avec » beaucoup d'exactitude, d'où il résulte qu'ils ont donné dans » cette occasion, ainsi que dans celles qui l'ont précédée, soit » par les sacrifices qu'ils ont faits, leurs offres ou leurs démarches, les témoignages les plus satisfaisants d'humanité et » de désintéressement ; en foi de quoi nous leur avons délivré » le présent certificat, pour servir et valoir à ce qu'il appartiendra, après y avoir fait apposer le sceau de notre juridiction. Fait à Sarrelouis, le quinze septembre mil sept cent » soixante-dix (1). Signé Laurent et Maillefaire, et scellé d'un

(1) A cette époque les fermiers généraux chrétiens accaparaient les blés; cette ligue monstrueuse, le pacte de famine, étaient la cause de ces disettes fréquentes.

» sceau sur pain à chanter rouge au bas duquel est écrit :
» Scellé le dit jour ».

» Le sieur comte de Romanet, lieutenant pour le roi, commandant au gouvernement de Sarrelouis ; le sieur Baconière de Salverte, commissaire des guerres, au département de la même ville et le sieur Serrier, major de la place, donnèrent le 20 du même mois de septembre 1770, une déclaration semblable, scellée de leurs sceaux, qui finit en ces termes :

» *Le zèle patriotique* qu'ils ont marqué dans cette circonstance et les sentiments de désintéressement dont ils étaient animés, leur ont acquis l'estime générale et mérité les témoignages particuliers de notre satisfaction.

» Le sieur de Montecler, mestre de camp, le lieutenant-colonel et le major du régiment de Montecler, dragons, lui ont donné le 25 du même mois une autre déclaration non moins honorable, dans laquelle ils ont cru devoir placer un fait du sieur Worms et de son frère, en faveur de leur régiment, en ces termes : « Qu'ils ont de plus fourni aux dragons, pendant certain temps de l'année la viande à six deniers et à un sol la livre au-dessous du prix ordinaire ». En 1771, la même disette accabla les malheureux habitants du pays. Même zèle, même patriotisme, mêmes services de la part des sieurs Worms, mêmes témoignages honorables donnés par les chefs de l'administration publique : « Ils ont bien voulu, pour satisfaire à nos nouvelles invitations, ainsi que sur les assurances que nous leur en avons données, de les faire dédommager de la perte qu'ils avaient faite, et de celles qui pourraient résulter des mêmes secours que nous étions dans le cas de leur demander cette année, vu le renouvellement presque certain de la disette, s'employer de toutes leurs forces et de leur crédit pour se procurer, par la voie de l'Etranger ou autrement, la quantité de mille sacs de froment et de seigle qu'ils ont distribués, *à trente sols par quarte moins cher qu'elle leur avait coûté, soit en n'en fournissant qu'aux plus nécessiteux,* soit en faisant transporter sur le marché aux jours y affectés, *lesdits grains pour faire baisser ceux qui y seraient apportés* et en donnant la quarte à dix sols au-dessous du prix qu'étaient vendus ces derniers ».

» En 1777, la même sensibilité, le même amour du bien

public éclatent chez les frères Worms ; les mêmes services leur méritent encore d'aussi honorables témoignages d'estime et de reconnaissance.

» Ils s'engagent à avoir toujours un approvisionnement de douze à quinze cents sacs de grains dans l'emplacement qu'on leur désignerait pour subvenir dans les moments de presse aux besoins des plus nécessiteux. Le régiment de cavalerie Royal-Lorraine a crû devoir en 1780 le même témoignage à leur patriotisme. Il est consacré dans une déclaration donnée le 28 septembre 1780 par le comte de Marmier, mestre de camp en second, commandant de ce régiment, et par le baron de Galiffet, major. On y lit : « Qu'ils ont fourni aux cavaliers de la viande de très bonne qualité à six deniers ou un sol la livre au-dessous du prix ordinaire de la ville.

» Leur réputation de patriotisme et de désintéressement leur mérita qu'en 1779, les régisseurs généraux chargés de la fermeture de la viande de l'Hôtel Royal des Invalides et des Hôpitaux généraux de Paris s'adressassent à eux pour leur demander des services de même nature, et le même amour du bien public porta les frères Worms à s'en charger. C'est pour constater ce fait honorable que les régisseurs généraux donnèrent aux deux frères, le 20 mars 1779, une déclaration légalisée par le lieutenant-général de police en ces termes : « Nous nous sommes persuadés qu'en faisant venir des bœufs de l'étranger nous travaillerions d'autant à la balance si nécessaire de l'espèce avec la consommation, avons chargé les frères *Hayem et Cerf Worms, négociants juifs, à Sarrelouis, dont nous connaissons depuis longtemps l'activité, l'intelligence, le désintéressement et le zèle pour le service du roi*, et qu'ils ont prouvé en diverses circonstances, tant aux armées que dans l'intérieur du royaume, d'acheter, pour les différents services dont nous sommes chargés, chez l'étranger, et absolument hors du royaume de France, la plus forte partie de bœufs qu'il leur sera possible ».

C'est cette conduite soutenue des sieurs Worms qui leur a mérité la confiance honorable du gouvernement pour les fournitures les plus essentielles, et pour les grandes opérations de guerre et d'administration.

» Tel a toujours été, tel est depuis quatorze ans au moins,

en ne parlant que des déclarations qu'on vient de lire, *le juif Worms*. Il est de l'exacte justice d'examiner maintenant quelle foi peut mériter aux yeux des magistrats dans une accusation capitale le *chrétien Saint-Janvier*. »

L'avocat stigmatise la conduite du jeune débauché qui n'avait pas craint d'employer des moyens vils pour perdre définitivement un malheureux qui l'avait obligé. On avait, dit Elie de Beaumont dans son mémoire pour Worms, répandu des bruits horribles contre lui en Lorraine, en Alsace, les Trois-Evêchés, et au sein de sa propre patrie, depuis et à l'occasion de cette affreuse accusation. Il ne sera jamais au pouvoir de la cour, quelque satisfaction que sa justice lui accorde, de réparer tous les maux qu'on lui a faits. Il ne faut qu'une ligne pour calomnier ; il faut des volumes pour justifier ; jamais les plaies que fait la calomnie ne se ferment entièrement, la cicatrice reste toujours : grande et terrible vérité qu'on ne peut trop souvent et trop fortement rappeler aux magistrats !

Nous allons, pour terminer, reproduire les conclusions de l'avocat de Sèze :

« Le sieur Worms doit être déchargé de l'accusation avec dommages-intérêts, sauf à M. le Procureur général à prendre pour la vindicte publique telles conclusions qu'il appartiendra.

» Cette proposition n'est qu'une conséquence nécessaire de tout ce qui précède. Car si le sieur de Saint-Janvier n'a pas prouvé l'accusation par lui intentée, si au contraire le sieur Worms l'a prouvée fausse et calomnieuse, si d'ailleurs le sieur de Saint-Janvier doit être déclaré non recevable et mal fondé dans sa plainte particulière contre une requête du sieur Worms, il en résulte nécessairement que celui-ci doit être déchargé, et qu'il doit l'être avec des dommages-intérêts proportionnés à la gravité de l'accusation et à la grandeur du péril (1) dans lequel on a mis par là son honneur. A cet égard une seule réflexion suffit. Sans les deux témoins oculaires que le sieur Worms a eu le bonheur d'avoir et de recouvrer, sans les témoignages honorables et multipliés de générosité, de bienfaisance et de patriotisme, qu'il a eu le bonheur de méri-

(1) Worms risquait, en cas de condamnation, le carcan, l'amende honorable, le bannissement ou les galères.

ter bien des années avant de connaître seulement l'existence du sieur de Saint-Janvier, il n'est que trop vrai que ce préjugé injuste et barbare, qui imprime d'avance à tout juif, accusé d'usure, la présomption qu'il en est coupable, le livrait pour ainsi dire à son adversaire qui a tiré dans l'origine de cette affaire un si grand avantage de la différence de religion entre l'accusateur et l'accusé ».

H. VIAL et G. CAPON.

SIMON LÉVY

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort de notre regretté collaborateur M. le rabbin Simon Lévy. Le *Journal d'Alsace*, nous donne sur ses obsèques, les détails suivants que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« La mort vient d'enlever subitement, dimanche 2 octobre, par la rupture d'un anévrisme, un de nos rabbins de l'Alsace-Lorraine les plus instruits, les plus dévoués à la religion et à l'humanité. Le rabbin Simon Lévy, né à Balbronn le 11 décembre 1838, a fait ses études préparatoires chez feu le rabbin Salomon Lévy, de Brumath, jusqu'à son entrée à l'Ecole rabbinique de Metz en 1857, qu'il a suivie à Paris jusqu'en août 1864, en même temps que ses condisciples de la promotion de MM. les grands rabbins actuels de Strasbourg, de Colmar, de Paris et de Bordeaux. Simon Lévy s'était distingué constamment par sa puissante volonté qu'anime le feu sacré, par son infatigable assiduité, pour atteindre le but d'entrer dans le saint ministère. Bon prédicateur, excellent écrivain, tant en français qu'en allemand, il collaborait au *Journal d'Alsace*, à l'*Univers Israélite*, de Paris, ainsi qu'à plusieurs recueils religieux de Berlin par des articles littéraires d'incontestable mérite. Il maniait la langue hébraïque avec une rare perfection, était très versé dans les études sacrées. Comme rabbin, il a fonctionné onze ans à Ingwiller et vingt-trois ans à Schirrhofen.

» L'enterrement a eu lieu à Schirrhofen, mardi 4 octobre,

à trois heures. Y présidait M. le grand rabbin de Strasbourg. Le Consistoire israélite de la Basse-Alsace était représenté par M. Arthur Moch, de Haguenau, et par M. Asch, secrétaire. Ont participé aux honneurs funèbres : MM. les rabbins Lévy de Haguenau, Dr Staripolsky de Saverne, Dr Lévy de Lauterbourg, Dr Koch de Wissembourg; ses collègues infirmes ou malades, ou empêchés se sont fait excuser. Ont pris rang au convoi funèbre : MM. les curés de Schirrhofen, le maire de Bischwiller et le conseiller municipal M. Braun, le maire de Schirrhofen et le Conseil municipal. Les notabilités de ces deux communes, les professeurs du gymnase de Bischwiller et un grand nombre d'amis et de connaissances, venus de près et de loin, se sont fait un devoir de rendre les derniers honneurs à ce digne et respectable ministre de Dieu.

» Le convoi funèbre, précédé des élèves de l'Ecole israélite, a quitté la maison mortuaire, où se tenaient éplorés la fille du défunt et son gendre, M. Marx, ministre officiant à Bischwiller, et la belle-sœur, dont le défunt était l'unique soutien, pour se rendre au temple israélite pour le service divin. Eu égard aux prescriptions traditionnelles, la fête religieuse de ce jour, en coïncidence avec le deuil, ne permettait pas d'oraison funèbre en due forme. C'est pourquoi, au temple, où le cercueil a été porté, après la récitation des psaumes 130, 16 et 91, M. le grand rabbin de Strasbourg, ami d'enfance de près de cinquante ans, condisciple à tous les degrés de scolarité et de promotion, inspiré des regrets profonds que laisse la disparition du rabbin Simon Lévy, a adressé des paroles d'adieux au cher défunt, dans un langage pathétique, rappelant les qualités d'esprit et de cœur, les vertus du prêtre, épris des sentiments du vrai, du beau et du bien, ne connaissant que la satisfaction du devoir accompli : la mémoire du juste rabbin Simon Lévy restera gravée dans nos cœurs ! La foule émue et recueillie suivait, avec attendrissement, les dépouilles mortelles du digne pasteur jusqu'au cimetière. Devant la tombe, M. Arthur Moch, au nom du Consistoire israélite de la Basse-Alsace et de la Communauté de Schirrhofen, adressa au défunt ses suprêmes paroles d'adieu, suivies de la prière traditionnelle récitée par M. le rabbin de Haguenau, et de la prière de clôture, dite par M. le rabbin de Strasbourg. »

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 14 au 20 Octobre

Mme Dreyfus (Emile)	500	»
MM. Kiefé (Max)	300	»
Aron (Armand)	200	»
Mme Fuld (E.)	150	»
Anspach	100	»
M. Weill (Vite)	50	»
Mme Biedermann, à Londres	50	»
MM. Franck (A.), 91, rue St-Lazare	50	»
Gerst	40	»
Schwab (Moïse) et son fils André	30	»
Lévy (Raphaël), 4, rue de l'Echiquier	25	»
Moline	20	»
Polack (J.)	20	»
Sée (Armand)	20	»
Weill, 59, av. Kléber	15	»
Aaron (Eugène)	10	»
Bloch	10	»
Blum (Joseph)	10	»
Brach	10	»
MM. Créhange (Siméon)	10	»
Job (Caïn)	10	»
Lévy (Hayem)	10	»
Lévy (Raoul)	10	»
Meyer, 6, cité Rougemont	10	»
Salomon	10	»
Schwob	10	»
Terquem	10	»
Agi	5	»
Cahen (Herment)	5	»
Kahn 1, rue du Plâtre	5	»
Bloch (Hector)	5	»
Hayem	5	»
Hayum	5	»
Kisch	5	»
Lévy (Lazard)	5	»
Meyer (Charles)	5	»
Silberschmidt	5	»
Ulmann	5	»
Weill (Meyer)	5	»

En mémoire de M. Achille Dreyfus et conformément à ses dernières indications, la famille de M. Achille Dreyfus a fait aux Œuvres de la Communauté un don de cinquante mille francs à répartir comme suit :

Refuge du Plessis-Piquet (création d'un musée horticole et agricole)	15 000	»
Comité de Bienfaisance	10.000	»
Caisse de la Communauté	5.000	»
Hôpital de Rothschild	5.000	»
Ecoles	5.000	»
Ecole de Travail	2.500	»
Orphelins	2.500	»
Caisse de Retraite (Consistoire central)	5.000	»

QUÊTE DE KIPPOUR (1898)

MM. Fould (Paul)	300	»
Chan (Bernard)	100	»
Dreyfous (Georges)	100	»
Einhorn (S.)	100	»
Kiefé (Max)	100	»
Lehmann (Albert)	100	»
Meyer (Paul)	100	»
Oulf (Emile)	100	»
Propper (E.)	100	»
Mmes Reitlinger	100	»
la baronne de Rothschild (James)	100	»
Sauerbach	100	»
Anonyme par M. Dreyfuss, grand rabbin de Paris	50	»
MM. Bach (L.)	50	»
Goldschmidt (Frédéric)	50	»
Keim (Nephtalie)	50	»
Kohn (Alexis)	50	»
Lehmann (Mathias)	50	»
Mme Levylier, 9, rue St-Lazare	50	»
M. Neuburger (Gustave)	50	»
Mmes Rheims (Bénédic)	50	»
Ottensooser (G.)	50	»
Oratoire d'Enghien	45	»
Temple du rite portugais	36	90
Mmes Elias	30	»
Mayer (Henri)	25	»
M. Tréfousse (D.)	25	»

Mmes Lion (Gustave-Léopold)	20	15
Aron (Moïse)	20	»
Bloch (Louis)	20	»
MM. Brunschwig (J.)	20	»
Cahen (André-Salomon)	20	»
Mme Gerson (G.)	20	»
MM. Hannaun (M.)	20	»
Lejeune (S.-H)	20	»
Lippmann (Edouard)	20	»
Neuburger (Léon)	20	»
Ottenheimer (Edouard)	20	»
Schneider, 15, rue d'Uzès	20	»
Mme Tarbé des Sablons	20	»
MM. Weil (Albert)	20	»
Aaron (Ismaël)	10	»
Mme Beer et M. Leder	10	»
MM. Bernheim (J.)	10	»
Cahen (Nathan)	10	»
Cerf, 62, fbg Poissonnière	10	»
Mme Falkenberger	10	»
MM. Godchaux (Daniel)	10	»
Goldschmidt (Elie)	10	»
Haas (Otto)	10	»
Mme Lellouch	10	»
MM. Lévi (Michel)	10	»
Levis (Edouard)	10	»
Lévy (Armand)	10	»
Lévy (Simon)	10	»
MM. Lévy (Jacques)	10	»
Métropolitanski (Benjamin)	10	»
Schnerb (J.)	10	»
Willard (Lucien)	10	»
Zébaume (Jules)	10	»
Zébaume (Georges)	10	»
Anonyme (M.-L)	5	»
Ampont (Elie)	5	»
Mmes Bloch, 30, rue N.-D.-de-Nazareth	5	»
Bloch (Edouard)	5	»
MM. le docteur Cahn (L.)	5	»
Cerf (Lion)	5	»
Gradwohl	5	»
Mme Hollander	5	»
Israël (Alphonse)	5	»
Mme Lévis (Edouard)	5	»
MM. Lévy (Eugène), 12, rue Béranger	5	»
Lévy (Paul)	5	»
Lion	5	»
Médaisko	5	»
Anvokolski (J.)	5	»
Mlle Nathan	5	»
M. Perlstein	5	»
Mmes Salomon, 21, rue d'Angoulême	5	»
Spira (Emile)	5	»
M. Weislitz	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — M. Séligmann, substitut près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris.

***

— M. Bensaude, docteur en médecine, a été nommé chef des travaux d'anatomie pathologique de la clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine.

***

— M. Nettre, juge de paix à Bar-sur-Aube, est nommé au siège de Compiègne.

***

— A la suite du concours de 1898 ont été admis à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, les candidats dont les noms suivent : 26e Woog; 36e Jacob; 91e Katz, 111e Dreyfus (Jean); 117e Bloch; 190e Isaac; 192e Mayer; 199e Weissmann.

***

Saint-Cyr. — Nous donnons ci-après, par ordre de mérite les

noms des candidats admis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr : 6e Blin (Louis-Emile-Charles-Henry); 21e Hauser (Gaston-Amédée); 48e Simon (Ernest-André); 192e Weill (Marcel-Emile); 277e Stora (Gaston-Messaoud); 408e Mayer (Auguste); 450e Weissemburg (Charles-Auguste); 519e Blin (Louis-Victor-Robert); 539e Bénédic (Emmanuel-Edouard).

***

— *Union scolaire.* — Le mardi 25 octobre, M. Monteux, avocat à la Cour d'appel, fera une conférence sur *les Erreurs judiciaires et leurs causes.*

***

Nancy. — Il vient d'être procédé par les délégués de toutes les Caisses d'épargne de France au choix de huit membres de la Commission supérieure instituée par la loi du 20 juillet 1897.

Le *Journal Officiel* du 9 octobre, enregistre, parmi les huit élus, le nom de M. Lambert, président de la Commission de surveillance de la Caisse d'épargne de Nancy.

M. Lambert, ancien avoué et membre du Consistoire israélite de Nancy, est fils de l'ancien grand rabbin de Metz.

***

Alger. — La Cour d'appel d'Alger sera très prochainement appelée à trancher deux procès intentés par des commerçants israélites à un journal de Constantine.

Ces commerçants lui reprochent l'insertion dans ses colonnes, des deux avis suivants :

Français, n'achetez rien chez les juifs ; et : *Oh, hommes, parmi les Arabes et les Kabyles, n'achetez rien chez les juifs.*

Ce dernier avis formulé en langue arabe.

***

Haguenau. — Le lendemain de Simchath-Torah a eu lieu au cimetière de cette ville la consécration de la pierre tumulaire de feu Lazare Bloch, ancien rabbin de Haguenau, dont nous avons relaté le décès, il y a près d'un an. M. Isaac Weill, grand rabbin de Strasbourg a prononcé, à cette occasion, un éloge funèbre du pasteur, dont le souvenir reste durable par ses vertus et ses bonnes œuvres. ז״צ״ל.

***

Londres. — Un procès original s'est plaidé dernièrement dans une petite ville d'Angleterre. Dans certaines Communautés, on a l'habitude d'offrir une petite somme d'argent à celui qui monte à la Torah, lors de la Tochachâh (chapitre des malédictions). Or, dans ladite ville, l'individu qui a accepté « l'honneur » en question, fut mécontent de la somme qu'on lui donna. Il déposa une plainte contre ses coreligionnaires qui, prétendait-il, l'avaient « maudit » en pleine synagogue. Le juge l'a débouté.

— Le 3 octobre, une réunion des sionistes a eu lieu dans l'Assembly Hall. Près de 7,000 israélites russes et polonais se trouvaient dans la salle. Ils ont fait une ovation enthousiaste au Dr Herzl. Un orateur ayant voulu prendre la parole contre le chef du sionisme, a été sifflé et conspué.

***

Berlin. — On a voulu faire de Gustave Freytag, l'illustre romancier, un ennemi des juifs. Assurément, dans son ouvrage « Doit et Avoir ». les juifs qui y paraissent ne sont pas des personnages très sympathiques. Mais depuis, Freytag eut l'occasion de regarder des juifs et il l'a fait dans des termes qui n'ont rien que de flatteur. Ainsi dans le seizième volume de ses œuvres complètes, il réprouve l'antisémitisme et écrit : « En politique, en société, en science, nos compatriotes israélites sont de précieux alliés pour de belles entreprises... Longtemps les israélites ont passé pour des spéculateurs sephardis et de gros usuriers; ils ont cédé à des chrétiens cette sorte de gloire. A l'heure présente, ce sont les descendants de la vieille noblesse qui favorisent les affaires risquées et qui attirent par leur nom les gogos d'actionnaires... Quiconque veut se former une haute idée des progrès de notre nation depuis cent ans, n'a qu'à considérer les transformations de nos concitoyens juifs au souffle de la culture moderne. Par-ci par-là il surnage quelque reste d'ancienne singularité; c'est qu'ils se ressentent encore de la longue oppression, qui depuis tant de siècles a pesé sur eux ».

***

Turin. — On annonce la mort du professeur Simone Tubini, qui était le chef de l'Ecole médicale de Pise.

***

Budapest. — L'année dernière, il y avait 4,923 étudiants d'inscrits à l'Université, dont 1,500 israélites.

***

Saint-Pétersbourg, — On annonce la mort d'Edouard Bellamy, le fameux auteur de « Coup d'œil rétrospectif sur l'an 2000 ». Bellamy était israélite.

***

Kief. — Les visites domiciliaires prescrites dans les environs de Kief ont eu un résultat désastreux : 5,200 israélites, à qui on a dénié le droit de résidence, seront expulsés dès qu'ils auront arrangé leurs affaires. Les policiers jubilent ; ils ont eu l'audace de demander au conseil municipal, par l'entremise du gouverneur, de leur allouer une certaine somme provenant de la taxe sur la viande; cette expulsion étant bien, disent-ils, une affaire juive et la taxe devant être employée pour les besoins des juifs. Cela a l'air d'une plaisanterie et n'est pourtant que l'exacte vérité.

Panama. — Les israélites de Panama se sont réunis pour les fêtes et ont célébré les services religieux avec un grand recueillement. L'office de Rosh Hashana a été chanté par M. Samuel de Castro assisté par M. Isaac Delvaille.



Cherson. — Cette province compte actuellement 21 colonies agricoles juives avec 13 établissements scolaires.



Cracovie. — Comment on se débarrasse des juifs: La cour criminelle de Cracovie juge en ce moment un cas qui n'a pas eu son pareil depuis l'affaire Tisza-Eszlar. Deux habitants aisés de Zakopane sont accusés d'avoir tué un paysan sans qu'il y ait la moindre preuve contre eux. Zakopane est une ville d'eaux fashionable de la Galicie; le propriétaire de ce sanatorium est le comte Zamoyski, très riche magnat, mais antisémite ardent. Il s'était mis en tête de débarrasser la ville sélect des israélites et y réussit par toutes sortes de vexations. Un seul individu, Chaim Färber, tenancier d'une brasserie dans les faubourgs, osa lui résister.

L'année dernière, au mois d'août, le corps d'un paysan fut trouvé à quelques centaines de pieds de la demeure de Färber, et, avant toute enquête, on déclara qu'il y avait eu assassinat, le cabaretier et son fils, accusés du crime, furent immédiatement arrêtés. L'instruction préliminaire eut lieu devant la Cour de Neu-Sandec; le corps du paysan fut exhumé et deux médecins chrétiens déclarèrent qu'il y avait là un cas de mort naturelle. Le procureur impérial abandonna l'accusation et les deux prisonniers furent rendus à la liberté. Ils purent se croire sauvés pendant une semaine. La femme du défunt en appela devant la Haute-Cour de Cracovie qui retint l'affaire. Soudainement, et neuf mois après le soi-disant meurtre, une femme se présenta et déclara qu'un matin elle avait aperçu les deux Färber sortant de leur maison avec un corps qu'ils déposèrent dans la rue. D'un autre côté, des paysans chrétiens assurèrent que le jour où l'évènement avait eu lieu, cette femme n'était pas dans la localité, et qu'en outre, si les cabaretiers avaient commis le meurtre, rien ne les aurait empêchés de jeter le corps dans la rivière voisine où on ne l'aurait peut-être jamais découvert. Les médecins de cette ville, en contradiction avec les premiers docteurs, ont affirmé que l'homme avait péri de mort violente. Le journal antisémite de Cracovie excite la population contre les accusés. Le président du tribunal est aussi, par malheur, un antisémite enragé.

***

Washington. — La nouvelle synagogue a été inaugurée en présence des autorités et d'ecclésiastiques appartenant à tous les cultes. Le président Mac Kinley s'était excusé de ne pouvoir assister à la cérémonie, par suite du nombre et de l'importance des affaires en cours.

— Nous recommandons à nos lecteurs deux ouvrages suivants de notre collaborateur, M. Lévy, grand rabbin, à Bordeaux :

1° « Cours d'instruction religieuse ; développement des treize articles de foi. » Prix : 0.75.

2° « Heures de recueillement, prières pour tous les sabbats, et fêtes de l'année et pour des circonstances diverses. » Prix : 2 fr.

Ces deux ouvrages sont en vente chez Mme Durlacher, libraire, rue Lafayette, 83 *bis*, Paris.

VERSAILLES (25 minutes de Paris)

Famille de fonctionnaire du culte prendrait jeunes pensionnaires (garçons) qui pourraient suivre les cours du lycée Hoche.

Vie de famille très confortable. — Maison avec installation moderne, grand jardin. — Leçons de français, d'allemand, d'anglais, d'hébreux.

S'adresser pour références à MM. les grands rabbins de France, de Paris, à M. le rabbin de Versailles, ainsi qu'à M. le Dr Klein, 94, rue d'Hauteville ;

Et pour tous renseignements à M. Kahn, *ministre officiant,* 10, rue Albert-Jolly, Versailles.

PRIME GRATUITE A NOS LECTEURS

Ceux de nos amis qui désirent des vins garantis absolument purs et naturels à des prix consciencieux peuvent s'adresser en confiance à

MM. Ph. Guérin et Cie, à Congénies (Gard)

Fournisseurs de la Clientèle israélite en France et à l'étranger

Cette Maison offre à nos lecteurs, comme *PRIME GRATUITE,* un *baril Muscat ou Malaga* à tout acheteur d'une pièce ou deux demi-pièces des vins suivants :

VIN
Montagne supérieur, 89 fr. les 220 lit. — 49 fr. les 110 lit.
St-Georges, 1er cru, 95 fr. les 220 lit. — 52 fr. les 110 lit.
Supér. Vieux, 3 ans, 105 fr. les 220 lit. — 57 fr. les 110 lit.
Blanc de Graves, ext. 110 fr. les 220 lit. — 59 fr. les 110 lit.

Le tout rendu à Votre Gare Fût perdu et droits de régie compris.

L'Escompte de 2 0/0 sera fait à toute personne qui, en même temps que la commande, enverra la bande d'abonné.

כשר BOUCHERIE DES FILLES-DU-CALVAIRE כשר

G. COBLENTZ

18, Rue des Filles-du-Calvaire, 18

Viandes de premier choix. — Livraisons à domicile.

כשר GRAND RESTAURANT Vve DREYFUS

(Le plus ancien de Paris)

SALON DE 150 COUVERTS — SALON DE SOCIÉTÉ

NOCES ET BANQUETS

SERVICE DE PREMIER ORDRE

25, Rue d'Aboukir, 25 — *(Man Spricht Deutsch)*

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. / Six mois. . . 12 fr. / Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année | N° 6 | 28 Octobre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parchath *Lêch-Leha*.

Octobre.		Heschwan.
29	Samedi. (Fin du sabbat à 5 h. 15)	13
30	Dimanche	14
31	Lundi	15
Novembre.		
1	Mardi	16
2	Mercredi	17
3	Jeudi	18
4	Vendredi	19

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Bollack (Robert), 95, avenue Victor-Hugo.
Trèves (Robert), 76, rue de Prosny.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Bernays (Camille), 103, avenue de Villiers.
Bloch (André), 35, rue Etienne-Marcel.
Netter (Edmond), 39, rue Palestro.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Worms (Adolphe), 44, rue Vieille-du-Temple.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 30 octobre, à 2 heures. — M. Roubalski (Joseph), tailleur, 33, rue Marbeuf, et Mlle Kahn (Alexandrine), couturière, 8, rue Nonnains-d'Hyères.

Dimanche 30 octobre, à 2 heures 1/4. — M. Loubelchik (Bernard), tailleur, 46, rue des Gravilliers, et Mlle Bourstein (Fanny), employée de commerce, 60, rue des Gravilliers.

Décès

20 octobre.		Mlle Lévy (Jules), 36 ans.
23	—	Mme Vve Dorn (Samuel), née Villenberg (Rosalie), 76 ans, rue de Sévigné, 10.
	—	Mlle Franck (Marie), 77 ans, rue des Ecouffes, 18.
24	—	Mme Klein (Alphonse), née Meyer, 28 ans, boulevard de Ménilmontant, 30.
	—	Mme Vve Moyse (Simon), née Lévy (Caroline), 90 ans, rue Saint-Antoine, 152.
	—	Mlle Glashaendler (Rachel), 19 ans, rue Geoffroy-St-Hilaire, 11.
25	—	Bernheim (Charles), 76 ans, boulevard du Temple, 12,
	—	Mme Vve Yohaun (Salomon), née Uhri (Régine), 73 ans, rue Picpus, 76.
	—	Mlle Mendès Da Costa (Hanna), 70 ans.
26	—	Mlle Halévy (Mélanie), 55 ans, rue Berton, 31.
	—	Mme Vve Isidore (Elie), née Michel (Désirée), 85 ans, rue Saint-Lazare, 11.
	—	Schmoll (Gaspard), 79 ans, rue de Turenne, 80.
	—	Mme Vve Hirtz (Rachel), née Dreyfus (Rosalie), 70 ans, rue Choro.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYE OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom, au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

Les Consistoires algériens

Lorsque le *Journal officiel* a publié le décret du 23 août dernier relatif à la réorganisation des Consistoires israélites algériens, nous avons immédiatement protesté contre la pensée qui l'avait inspiré, en même temps que nous en signalions les incohérences et les impossibilités. Nous avons montré que cette œuvre hâtive et improvisée, qu'on a préparée dans l'ombre comme un mauvais coup, sans qu'aucune enquête ne l'eût précédée, sans qu'on l'eût soumise au jugement des hommes compétents aboutirait nécessairement aux plus irritants conflits.

En revenant aujourd'hui sur ces critiques pour les compléter et les préciser, nous constatons, non sans regret, l'approbation à peu près unanime que le décret a rencontré dans la presse française. Ce n'est pas un des symptômes les moins frappants de la confusion qui règne dans les esprits, que le succès tout à fait éclatant obtenu par une mesure dont l'arbitraire saute pourtant aux yeux et qui consacre de criantes injustices. En vérité, le nouveau gouverneur général a le droit d'être fier ; non seulement la presse antisémite lui a prodigué les éloges et les encouragements, mais même les organes qui se piquent d'ordinaire de défendre les droits des minorités ont joué également leur partie dans ce concert flatteur. Le *Temps* a feint de voir dans le décret sur les Consistoires un retour au droit commun ; M. Hugues Le Roux l'a salué comme un véritable chef-d'œuvre d'art politique ; il n'est pas jusqu'au journal les *Droits de l'Homme* qui n'ait tenu à adresser à M. Laferrière ses félicitations à peine atténuées par quelques réserves de détail. Nous pourrions même citer des journalistes juifs et judaïsants qui, en France et en Algérie, ont considéré la réorganisation des Consistoires dans la colonie comme une chose éminemment utile et opportune.

Une telle unanimité serait bien faite pour nous ébranler dans nos propres convictions, si elle ne s'expliquait pas tout naturellement par l'ignorance qui règne dans le public et dans la presse sur toutes les questions qui touchent au judaïsme. Les préjugés qui ont cours sur les choses juives sont si nombreux et si invétérés, ils mettent autour des esprits les moins prévenus un bandeau si épais et si difficile à pénétrer, que les questions intéressant le judaïsme risquent presque toujours d'être obscurcies et dénaturées par le parti-pris et les préventions. Ce qui, d'ailleurs, dans le cas présent, a singulièrement facilité les erreurs et les malentendus, c'est la confiance que, très naturellement, on était tout d'abord disposé à accorder à M. Laferrière. Qui aurait pu s'imaginer qu'un ancien vice-président du Conseil d'Etat, qui a consacré sa vie à l'étude et à l'application du Droit, pût, en préparant une réglementation touchant au culte, c'est-à-dire à la matière la plus délicate qui soit au monde, s'inspirer d'une pensée qui ne fût pas absolument désintéressée et impartiale ? Comment croire qu'il mettrait les pouvoirs dont il était investi au service de haines aveugles et d'inavouables passions? Non, cela était invraisemblable, et c'est pour cela précisément qu'on n'a pas vu tout de suite dans le décret sur les Consistoires les intentions qui avaient présidé à sa naissance. Mais les événements qui se sont produits depuis quelques semaines en Algérie, sont venus jeter un jour très vif sur les visées de M. Laferrière. Ils ont montré que le décret sur les Consistoires, loin d'avoir été dicté par le souci de la justice, n'a été que la première des concessions faites aux antijuifs, en vue d'apaiser leurs fureurs. Ce n'est pas une œuvre d'administrateur, c'est un simple stratagème de politicien. Et, ce qui le prouve, c'est que l'initiative n'en appartient pas à M. Laferrière lui-même, mais à l'un des députés antijuifs de l'Algérie, M. Marchal. Le journal de M. Marchal en a fait lui-même l'aveu : « Il faut bien le proclamer hautement, dit-il, c'est sur les pressantes et décisives indications du député de la deuxième circonscription et de ses collègues que nous devons le décret

relatif à la réorganisation des Consistoires israélites algériens. Ce n'est pas tout ce que nous demandions, assurément, mais c'est un pas énorme fait dans l'enceinte de l'arche sainte ». Nous aimons à penser que lorsque le *Temps* et les *Droits de l'Homme* ont, avec un empressement quelque peu candide, applaudi à ce qu'ils croyaient être une conception politique de M. Laferrière, ils ne se doutaient pas que c'est aux élucubrations sectaires de M. Marchal qu'ils accordaient leurs suffrages.

On sait que le décret sur les Consistoires algériens réalise deux mesures distinctes. D'une part, il crée, au lieu d'un Consistoire par département, un Consistoire par arrondissement, de telle sorte que chaque Consistoire, ayant désormais juridiction sur un moins grand nombre de fidèles, verra son influence diminuée. D'autre part, il enlève aux Consistoires, pour la confier aux bureaux de bienfaisance municipaux, la mission de distribuer aux indigents israélites les secours provenant des taxes alimentaires et notamment de la taxe établie sur la viande kascher.

Par quelles raisons justifie-t-on ces graves modifications apportées au régime du culte israélite en Algérie? C'est vainement que nous chercherions des lumières sur ce point dans le rapport explicatif qui précède le décret. Ce document, après avoir constaté que les Consistoires algériens font fonction de bureaux de bienfaisance à l'égard d'une partie considérable de la population, ajoute : « Est-il besoin d'insister sur les inconvénients que présente cet état de choses, inconvénients qui peuvent devenir, sous l'influence des circonstances, des abus et des dangers ? » Au moment où nous croyons que l'auteur du rapport va dérouler sous nos yeux l'effrayant tableau des abus et des dangers engendrés par les Consistoires algériens, il se dérobe subitement par la plus misérable des échappatoires. » Je ne veux pas, s'écrie-t-il, chercher ici la justification de ces craintes dans des souvenirs récents que les idées d'apaisement dont le gouvernement s'inspire doivent me faire passer sous silence ». Ainsi c'est par esprit de modération, par condescendance pour les Con-

sistoires que l'on ne veut pas réveiller d'irritants souvenirs. Mais si l'auteur du rapport osait dire toute sa pensée, il n'hésiterait pas à affirmer que si l'Algérie est profondément troublée, si elle a été hier le théâtre d'abominables désordres, et si aujourd'hui encore la tranquillité publique y est à la merci du moindre incident, la faute n'en est ni aux excitations d'une secte criminelle, ni aux complaisances d'une administration défaillante, mais uniquement à la manière dont les Consistoires usaient de leurs pouvoirs et distribuaient les secours entre les israélites indigents. Voilà l'audacieuse thèse qui se cache sous les réticences hypocrites du rapport officiel. Elle présente avec la réalité des faits une contradiction si manifeste, qu'il n'est pas nécessaire, en vérité, de la réfuter.

Les inspirateurs du décret ont évidemment voulu exploiter, en la grossissant et en la dénaturant, une légende qui s'est formée autour des Consistoires algériens. On représente ces assemblées comme des corps tout puissants exerçant sur leurs ressortissants un ascendant irrésistible et une influence tyrannique, leur inspirant leur conduite, leur dictant leurs votes, trafiquant de ces votes au profit d'un intérêt personnel ou de coterie et arrivant ainsi à fausser les élections législatives. C'est pour briser cette influence abusive, c'est pour décapiter, comme on l'a dit, les Consistoires que le nouveau décret aurait réduit l'étendue de leur juridiction et les aurait dépouillés en même temps des ressources qui constituaient leur principal moyen d'action. Mais cette légende est-elle fondée? Nous n'avons jamais, pour notre part, entendu citer un fait qui, même exagéré et mal interprété, permette d'accuser les Consistoires algériens d'être sortis de leur rôle et de leurs attributions. S'ils s'étaient livrés à de pareils écarts, on ne manquerait pas d'en citer des exemples. La seule chose qui ait été alléguée, à tort ou à raison, c'est que certains présidents de Consistoire ont individuellement mis l'autorité que leur situation leur assurait sur leurs coreligionnaires au service d'un parti politique. Il est sans intérêt de savoir actuellement si

ce grief n'est pas plus apparent que réel. Nous ne voulons pas même rechercher si ce n'est pas l'administration algérienne, beaucoup plus que les Consistoires, qui a le plus souvent désiré, provoqué et sollicité des abus d'influence qui favorisaient ses desseins. Mais en admettant même que l'accusation soit pleinement justifiée et qu'elle ne soit atténuée par aucune excuse, nous avons le droit de nous demander si, pour remédier à l'état de choses contre lequel on s'élève, il était absolument nécessaire de bouleverser toute l'organisation des Consistoires ou s'il n'était pas possible de le faire cesser par un moyen infiniment plus simple. Ce moyen a été indiqué récemment par l'*Algérie nouvelle*, dans un article sur lequel nous aurions bien des réserves à faire, mais qui contient aussi nombre d'aperçus judicieux. Voici la solution que cet organe propose :

Le remède à cet état de choses est facile. Pourquoi ne serait-ce pas dans le département le grand rabbin, dans l'arrondissement le rabbin qui serait président du Consistoire ? Dans les consistoires protestants, c'est toujours le pasteur qui est président.

Le rabbin, en général et de par ses fonctions, ne s'immisce guère dans les choses politiques, dans les querelles de parti. Il reste neutre, il s'abstient, et s'il ne le faisait point au surplus, il pourrait en sa qualité de fonctionnaire, être rappelé à l'ordre. Le rabbin presque toujours a été élevé en France, on pourrait même exiger qu'il en soit ainsi : il est, de par son origine, étranger aux querelles algériennes et, de par son éducation, très disposé à entrer dans les petites intrigues, qui, dit-on, se trament souvent là-bas. L'influence qu'il aurait par la présidence du Consistoire, il ne saurait l'employer que pour maintenir la bonne harmonie parmi les fidèles, pour multiplier les œuvres charitables, pour remplir en un mot son vrai rôle de pasteur ; alors le Consistoire, étranger aux luttes des partis, ne servant les ambitions et les intérêts laïques de personne, ne serait pas plus en vue ni plus attaqué que ne le sont les Consistoires protestants ou les fabriques de paroisses catholiques.

Nous adhérons pleinement à la réforme suggérée par notre confrère algérien et nous ne craignons pas d'ajouter qu'on pourrait, sans inconvénient, l'étendre aux Consistoires de la métropole. Nous ne voyons aucune raison pour que les Consistoires israélites ne soient pas, tout

comme les Consistoires protestants, présidés partout par le ministre du Culte, qui seul a qualité et compétence pour représenter ses coreligionnaires. Le jour où nous pourrions revenir sur ce sujet, que nous ne pouvons aujourd'hui qu'effleurer, nous montrerons au contraire que toutes sortes de raisons s'élèvent contre le système actuellement en vigueur.

Quant au morcellement que l'on opère dans les Consistoires algériens, nous cherchons inutilement les avantages que l'on peut s'en promettre. Ces assemblées ne seront pas décapitées parce qu'elles seront devenues plus nombreuses et l'influence de leurs présidents laïques, pour s'exercer sur un groupement moins considérable, n'en sera que plus efficace. A un autre point de vue, la réglementation nouvelle rompt la symétrie et l'uniformité de l'organisation du culte israélite en France. Il y aura désormais en Algérie des Consistoires qui seront assistés d'un grand rabbin; il y en aura d'autres qui devront se contenter des lumières moins éclatantes d'un simple rabbin. Il convient d'ajouter que le décret va occasionner à l'État un supplément de dépenses, puisqu'il suppose la création de trois rabbinats nouveaux. Mais ces réserves faites, nous ne faisons aucune difficulté pour avouer que la multiplication des Consistoires algériens nous laisse parfaitement indifférent. Il nous importe peu qu'au lieu de trois Consistoires, nos coreligionnaires de la colonie en aient désormais neuf ou même une douzaine. C'est là une question qui ne touche ni aux intérêts du judaïsme ni aux intérêts du culte. Ce qui est infinement plus grave et ce qui doit soulever nos plus énergiques protestations, ce sont les dispositions adoptées en ce qui concerne la répartition des fonds prélevés sur les contribuables juifs en faveur des indigents juifs. Nous démontrerons, dans un prochain article, que ces dispositions, loin d'être justifiées, comme on l'a prétendu, par les règles du droit commun, constituent une audacieuse violation du droit en même temps qu'un scandaleux abus de la force.

B.-M.

LE MACCABEAN CLUB

M. Yves Guyot, directeur politique du *Siècle*, ne borne pas son intelligente activité à soutenir dans son journal sa vaillante lutte pour le triomphe de la vérité et de la justice. Libre-échangiste en même temps que libre-penseur, M. Yves Guyot s'est rendu récemment à Londres, pour, avec son autorité et son talent, fournir à nos coréligionnaires anglais des données exactes sur l'affaire Dreyfus qui passionne le monde, surtout depuis le jour où M. Emile Zola est entré dans la lice avec son prophétique réquisitoire C'est aux membres du Maccabean Club que M. Yves Guyot apportait ses lumineuses explications. Nous n'avons pas en France de Société de ce genre. Le Maccabean Club met son honneur à ne compter dans ses rangs que des hommes étrangers aux affaires. Il se recrute exclusivement parmi ceux qu'en France les chevaliers de l'Eteignoir ont cru flétrir par l'épithète d'intellectuels, des savants, des artistes. Avant de donner la parole à son hôte, M. J. H. Lévy, de *l'Education office* et sécrétaire honoraire du *Political Economy Club et du National Libéral Club,* a lui-même prononcé une petite allocution qu'il nous paraît utile de reproduire en partie pour les enseignements qu'elle comporte à notre adresse en même temps qu'à celle de nos frères d'outre-Manche.

M. J. H. Lévy s'est exprimé ainsi :

« Frères Maccabéans et Messieurs,

« Plus de quatre ans se sont passés depuis que vous avez reçu mon ami M. Yves Guyot, quatre années dans lesquelles se sont passés les plus graves événements pour la cause que nous avons à cœur.

» Je vous dirai alors que si jamais arrivent en France une grande crise pour les hommes de notre race, vous pouvez être certains que M. Yves Guyot serait au premier rang de vos défenseurs, non point parce qu'il est un partisan des juifs : il n'est rien de ce genre, ni moi non plus. Ce qui le préoccupe et ce qui me préoccupe aussi, ce sont les droits

de l'homme, soit qu'ils soient violés dans la personne d'un Anglais ou d'un Français, d'un jésuite ou d'un juif, d'un homme à peau blanche ou d'un homme à peau noire ; malheureusement les haines de race et de religion jouent encore un grand rôle dans l'histoire humaine. Le patriotisme sert souvent à masquer les pires choses que le Dr Johnson a signalées. S'il y a une race sur la face du globe qui est intéressée dans la doctrine des droits de l'homme et de l'égalité devant la loi, c'est la race juive, et s'il y a une race qui fait peu pour étendre cette doctrine ou la maintenir, c'est elle. Les juifs sont absents de toutes les Sociétés qui poursuivent cet objet. »

Les reproches que M. J. H. Lévy adresse à ses compatriotes, nous les méritons également. Si Mirabeau et l'abbé Grégoire, qui nous ont trouvés à l'état de parias, nous ont élevés à la dignité de citoyens français, ce n'est pas pour faire de nous des jouisseurs égoïstes. En souvenir des douze siècles d'iniques persécutions que nous avons miraculeusement supportées, et par reconnaissance pour nos libérateurs, le devoir s'impose à nous de prendre place au premier rang des défenseurs de ce patrimoine de l'humanité : les droits de l'homme. Combien sommes-nous dans cette grande communauté parisienne qui avons répondu à l'éloquent appel de M. Trarieux ?

M. Yves Guyot remplace M. J.-H. Lévy à la tribune du Maccabean club, et dans une conférence qui restera comme un chapitre de notre histoire contemporaine, a rappelé toutes les phases de la conspiration ourdie contre les libertés républicaines, par leurs irréconciliables ennemis, les hommes noirs incorrigibles. L'homme qui n'aurait rien lu de l'affaire Dreyfus jusqu'à ce jour, s'il est possible encore de rencontrer ce phénomène, sera, après la lecture de cette conférence, aussi bien renseigné sur les phases diverses de cette prodigieuse entreprise de ramener la France au temps de la révocation de l'Édit de Nantes, que le plus attentif lecteur de journaux, brochures, documents de tous genres. Résumer ici ce travail, que seul pouvait entreprendre le journaliste qui, depuis quatre ans, est sur la brèche, ce serait rappeler la stupeur dont nous avons été tous saisis, en apprenant qu'un offi-

cier alsacien était accusé de trahison, l'abattement qui a suivi la mystérieuse condamnation prononcée dans le huis-clos le plus ténébreux; puis, au bout de deux ans de silence, les indiscrétions de la presse antisémite, les publications de documents, le dossier tout entier livré par morceaux; et alors le réveil, la lutte, la discussion, la démonstration de la vérité, la décision datant d'hier de s'en remettre à la Cour de cassation. C'est une lecture douloureuse, mais, en même temps, consolante. Qui voudra s'en donner l'émotion se procurera aisément le *Siècle* du 19 octobre, contenant et le discours de M. J.-H. Lévy, et toute la conférence de M. Yves Guyot.

M. LAZARD.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Le'h-Le'ha* »

« Et l'Eternel dit à Abram : Va-t-en de ton pays... »

C'est ici que commence le chapitre comme dans l'histoire sainte, sous le nom de vocation d'Abraham. « Quitte ta terre natale, voyage, visite des contrées nouvelles, afin que le parfum de ta légitime renommée se répande au loin, pour la gloire du peuple dont tu seras l'illustre patriarche; si au contraire, tu n'abandonnes pas ta demeure paternelle, le lieu de ta naissance, tu empêcheras ce parfum de franchir les limites de ton foyer, et tu ne deviendras pas le glorieux fondateur de la nation juive. Tel un vase rempli de suaves et pénétrantes senteurs, mais hermétiquement couvert, et reposant toujours dans un même endroit; nul n'en jouit. Cependant découvrons-le, déplaçons-le, les parfums s'en échapperont et laisseront partout derrière eux, une traînée odoriférante. Voilà pourquoi l'Eternel dit à Abram : Va-t-en de ton pays... »

« Je bénirai ceux qui te bénissent, et maudirai ceux qui te maudissent... »

Nos sages professent un tel culte pour la justice, qu'aucune récompense ne leur paraît digne du mérite de celui qui

l'exerce. Ils n'admettent pas qu'il puisse être proposé un autre objet à leur vénération. Le monde et l'humanité eux-mêmes — on l'a vu dans une de ces variétés — n'ont été créés qu'à cause du juste. Le verset cité plus haut, fournit à leur thème favori, un argument inattendu. « Dieu, disent-ils, tient plus à la glorification du juste qu'à sa propre glorification. N'est-il pas écrit à propos d'Abraham : « Je maudirai ceux qui te » maudiront ». et dans le premier livre de Samuel : « Ceux » qui me méprisent, seront méprisés ». D'où l'on peut conclure que Dieu est plus sensible à la gloire du « tsadik » qu'à la sienne, puisqu'il voue à la malédiction le contempteur du juste et non son propre contempteur ». Cette manière d'argumenter est familière à nos docteurs; elle dénote un esprit d'observation naïvement ingénieux.

« Abram emmena sa femme... les personnes qu'on avait « formées » à Haran... »

« Que signifie l'expression נפש אשר עשו « les personnes ou » les âmes qu'on avait formées »? Le verset nous apprend apparemment qu'Abraham avait fait plusieurs conversions, initié de nombreux païens à la connaissance du Dieu un. Et c'est à dessein que le texte dit : נ׳א׳ע׳ « créer des personnes » ; car éclairer les esprits, purifier les consciences et les convertir au culte du vrai Dieu, c'est en réalité les recréer, c'est leur donner une nouvelle personnalité et surtout la véritable. Donc, quiconque enseignera à son prochain les saintes notions du devoir et de la religion aura autant de mérite que s'il lui insufflait la vie. Façonner les cerveaux, pétrir les cœurs, il n'est pas pour un juif de plus impérieuse obligation ».

« Et à Abram fut fait du bien à cause d'elle... »

S'il plaît parfois à nos sages, lorsqu'ils parlent de la femme, de s'échapper en quelqu'amusante facétie, de décocher à son adresse quelque trait inoffensif, ils ne lui en témoignent pas moins avec empressement et à tout propos les marques du plus sincère et du plus profond respect. Ils ne résistent jamais au plaisir d'exalter son mérite. « Que l'homme prenne à cœur d'honorer sa femme; c'est grâce à elle que la

bénédiction pénètre dans la maison; n'est-il pas écrit : « à » cause d'elle il fut fait du bien à Abram? » Qu'il prenne garde d'affliger sa femme, car elle est sensible, elle pleure volontiers, et ses larmes seront son châtiment. Que ta femme te soit toujours chère, s'écria un jour Raba, alors seulement tu prospéreras! »

« Sara dit à Abram : Mon injure vient de toi... »

Parce que Sarah, rapporte le Midrasch, accusa Abraham de son malheur, elle mourut la première. Rien ne paraît plus vil à nos docteurs que de dénoncer, d'accuser quelqu'un. Le מוסר, vulgairement dit le cafard, leur est surtout odieux. Ce triste personnage a de tout temps inspiré au juif une vive répulsion. « Celui qui dénonce son prochain, dit le commentaire midraschique du verset, sera puni le premier. Malheur à celui qui se plaint de son semblable! il sera châtié avant celui dont il se plaint. Il y a trois cas où Dieu se souvient particulièrement des fautes du pécheur : c'est quand l'homme passe devant un mur qui branle, bravant ainsi sottement la mort, quand il lui adresse des prières impératives et quand il dénonce son prochain ».

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

LA QUESTION ALGÉRIENNE

Justement émus des scènes de violence dont l'Algérie vient d'être le théâtre, des citoyens français, dont on trouvera les noms ci-dessous, ont adressé à M. Brisson, au nom de l'humanité et de la patrie française, la protestation suivante :

Paris, 20 août 1898.

Les soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention de M. le Président du conseil, ministre de l'intérieur, sur les dangers que fait courir à notre colonie de l'Algérie le débordement des passions antisémitiques auquel nous assistons depuis quelque temps.

Il n'y a pas lieu de refaire ici l'historique des scènes barbares

qui ont affligé les villes algériennes, aux approches de la dernière période électorale; elles ne sont que trop connues, et nul ne peut en être mieux informé que M. le Ministre de l'intérieur. Les soussignés se bornent à dire que tous les faits dont s'est émue l'opinion publique leur ont été confirmées, avec des détails navrants, par des correspondances particulières.

Des attentats sans précédents ont été commis contre les personnes et les propriétés. Alger a présenté, pendant plusieurs jours, le spectacle désolant d'une ville livrée au pillage et au meurtre. Et ces abominables violences n'ont pas été la conséquence d'une colère passagère; elles ont été préparées, organisées par des excitations factieuses dont une presse en délire a propagé les échos. Les israëlites ont été menacés, non seulement dans leur sécurité personnelle, mais encore dans leur travail et dans leur existence économique.

Leur crime est d'avoir été des citoyens paisibles et laborieux dans le pays où ils sont nés, et où la France émancipatrice leur avait promis l'égalité devant la loi. Des journaux ont pris à tâche de signaler aux vengeances de la foule les Français coupables de s'approvisionner dans des maisons juives; ils ont menacé des mêmes vengeances tout industriel, tout commerçant qui ne s'empressait pas de licencier les ouvriers ou employés israélites qu'il pouvait avoir à son service.

Des faits incroyables, tant ils s'éloignent de notre conception de justice, sont rapportés par des journaux qui se font gloire de les approuver : l'*Antijuif*, d'Alger, déclare avoir reçu une protestation d'un groupe d'employés du télégraphe, qui réclament l'élimination de leur chef, dont la faute, à leurs yeux, est d'être israélite; un autre journal, de Paris, reproduit un discours prononcé à Alger, où il est dit que trois femmes françaises ont été « fessées » en pleine rue, pour avoir osé pénétrer dans un magasin juif.

C'est l'*Antijuif* encore qui signale une protestation des élèves de l'école des beaux-arts d'Alger au sujet de la présence, à leurs côtés, de camarades israélites.

L'ancien gouverneur de l'Algérie, M. Lépine, fidèle aux devoirs de sa fonction, a eu le courage de ne pas se montrer disposé à tolérer ces excès : on a ouvert contre lui une campagne d'outrages et de diffamation; on a fait plus : on a injurié publiquement les femmes de sa famille, si bien que son rappel qu'il n'avait sans doute pas sollicité, a dû être considéré par lui comme une délivrance.

Les représentants de l'antisémitisme avaient fait de ce rappel un des articles de leur programme, et les groupes qui marchent derrière eux ne dissimulent pas qu'on entend faire de même repasser la Méditerranée à tout gouverneur général qui ne serait pas nettement ennemi des juifs.

N'est-il pas permis de dire ici que l'état d'esprit qui a rendu possibles tant d'inexcusables égarements avait été amené, développé par des faiblesses antérieures de l'autorité ?

N'avait-on pas vu, peu de temps auparavant, à Alger, un professeur de Faculté répudié par ses élèves parce qu'il était israélite ? et n'avait-on pas vu le gouvernement donner raison aux étudiants rebelles, par le rappel du professeur ?

Ces choses se sont produites, à la honte de notre époque, dans un pays français. Ce harcèlement sans répit de toute une race que n'avaient eu a déplorer ni les monarchies qui se sont succédé depuis la conquête de l'Algérie, ni même, dans des temps plus anciens, la domination turque, les représentants de la République ont eu la douleur d'y assister !

Il est juste de reconnaître que les fauteurs de ces désordres ont été, dans une grande proportion, non des Français, mais des étrangers. Ceux qui mènent avec le plus d'ardeur la campagne contre une fraction de la population algérienne, ceux qui crient le plus haut : « Mort aux juifs ! » ce sont pour la plupart des naturalisés d'hier ou des résidents espagnols et italiens, chez qui le sentiment des responsabilités morales de la France n'existe pas, et qui n'ont aucun souci de la tranquillité d'un pays où ils ont à peine pris racine. Ces éléments de toutes origines occupent dans notre colonie une place considérable, et beaucoup d'Algériens, des moins prévenus, s'accordent à reconnaître qu'il y a là un péril.

Il y a un péril, en effet, si, comme on le dit, dans tous les conflits qui se produisent en Algérie, ces étrangers interviennent pour souffler la discorde.

Ni les condamnations prononcées contre les auteurs ou instigateurs des actes coupables commis pendant la période des derniers troubles, ni l'indulgence dont le gouvernement a usé par la suite à l'égard de ces hommes trop justement punis n'ont pu ramener la paix dans notre malheureuse colonie : les agitateurs, à peine graciés, se sont remis à l'œuvre ; des signes précurseurs de nouveaux désordres apparaissent sur plusieurs points ; les excitations les plus condamnables continuent à s'étaler dans les feuilles publiques.

Et pour qu'au jour de la prochaine explosion on ne soit pas pris au dépourvu, on prépare la substitution au conseil municipal actuel d'Alger d'un nouveau conseil plus résolument antijuif. La municipalité en fonctions est cependant bien la même sous laquelle les troubles ont éclaté, il y a quelques mois ; il a semblé alors qu'elle avait peut-être mérité le reproche d'avoir laissé, par une organisation défectueuse, des mesures d'ordre, un peu trop de latitude aux tourmenteurs de juifs. N'importe, elle est jugée maintenant insuffisamment antisémite, et elle sera remplacée par des hommes qui se prêteront sans doute mieux à la grande liquidation.



On espère aussi obtenir une épuration du personnel judiciaire, les magistrats actuels ayant eu le tort de condamner, sans sévérité excessive cependant, les dévaliseurs de boutiques juives. Plusieurs de ces magistrats sont désignés comme déjà sacrifiés, et l'antisémitisme applaudit à l'avance à cette victoire de ses répondants.

Le but hautement avoué des principaux meneurs de ces persécutions renouvelées d'un autre âge, c'est l'expulsion en masse des juifs. Mais une pareille proposition ne se discute pas et l'on sait bien que les moyens pratiques de la mettre à exécution feraient défaut. On croit, en conséquence, faire preuve d'habileté en limitant ces prétentions, et on se borne à demander, pour le moment, l'abrogation du décret du 24 octobre 1870, qui a conféré les droits politiques aux israélites algériens.

L'Algérie sera-t-elle plus calme et plus prospère quand les juifs auront cessé d'être électeurs ? C'est au moins douteux. Mais il convient d'ajouter que, même au point de vue de cette élimination politique de l'élément israélite, l'abrogation demandée ne résoudrait rien, à moins qu'il ne se trouvât en France des pouvoirs publics qui voulussent aller jusqu'à la suppression complète des garanties que le gouvernement impérial lui-même avait spontanément accordées aux populations indigènes.

Les israélites algériens, de même que les musulmans leurs congénères, sont Français, parce que leur pays, par le fait de la conquête, est devenu une fraction du territoire français.

Mais la qualité de Français n'implique pas nécessairement l'exercice des droits politiques.

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 avait nettement établi la distinction entre ces deux sortes de naturalités, et il avait mis à la disposition des israélites comme des musulmans, Français les uns et les autres, un moyen d'acquérir les droits politiques. Il leur suffisait pour cela d'accepter l'application de la loi française, sans aucune réserve quant à leur statut personnel. L'effet du décret de 1870 a été de faire cesser, pour les israélites le caractère facultatif de cette acceptation. Les israélites algériens se sont trouvés dès lors soumis à toute la loi française.

C'était le dernier acte d'une série de transformations antérieures, et ce dernier acte, on sait que l'Empire lui-même, sur les propres sollicitations de l'opinion publique algérienne, avait résolu de l'accomplir.

Personne n'oserait sans doute soutenir que, par le fait de l'abrogation du décret du 24 octobre 1870, qu'on a appelé, assez improprement, d'ailleurs, le décret Crémieux, ces citoyens d'aujourd'hui dussent être ramenés à un état de droit inférieur à celui dont jouissent encore, à l'heure qu'il est, les indigènes musulmans. Ils n'auraient donc, pour conserver leur capacité électorale, qu'à déclarer qu'ils entendent accepter la loi française, et cette dé-

claration leur serait d'autant plus facile qu'ils n'ont pas d'autre loi depuis vingt-huit ans. On voit par là que cette abrogation du décret Crémieux, dont on fait tant de bruit, n'est qu'une formule de guerre civile, vide de sens quant aux explications effectives. Elle pourrait bien armer des citoyens les uns contre les autres; elle serait impuissante à empêcher des acquisitions de droits qui résultent déjà de la législation fondamentale de l'Algérie, et encore plus à faire perdre ces droits à ceux qui les ont légalement acquis. La loi qu'on attaque a produit tout son effet, et une loi nouvelle, si, par impossible, elle était accordée, n'aurait pas d'effet rétroactif.

Le gouvernement ne voudra pas faire sur ce point, les soussignés en ont l'espérance, des concessions qui seraient le signal de nouvelles calamités. Forts de cette victoire, qu'elle qu'en fût l'effet immédiat, les hommes qui travaillent à rétablir le moyen-âge en Algérie, croiraient pouvoir demander plus encore, jusqu'au jour où la nécessité s'imposerait absolument de mettre une barrière à leurs prétentions.

Il convient, au contraire, de rassurer dès à présent les victimes de leur intolérance. Déjà un certain nombre d'israélites manifestent l'intention d'abandonner l'Algérie et de transporter ailleurs leurs familles, leur industrie, leur commerce. Si ce nouvel exode se produit, les antisémites y verront une manifestation de leur puissance, mais la France y perdra peut-être quelque chose. Elle sait à quel déficit matériel et moral conduisent les persécutions religieuses. Elle n'a pas oublié la révocation de l'édit de Nantes.

Toujours est-il que les israélites de l'Algérie, malgré les promesses d'apaisement qui avaient été faites, se sentent encore menacés. Ils font appel à la justice française, qui doit être égale pour tous Français, quelles que soient leur race et leur religion. Une pétition aux deux Chambres se signe en ce moment parmi eux.

Le gouvernement de la République ne peut pas fermer l'oreille à ce cri de détresse. Il est impossible que les principes d'où est sortie notre Société moderne soient plus longtemps foulés aux pieds sur une terre française.

Les israélites d'Algérie ont droit à la protection des lois comme tous les autres Français; rien ne peut prévaloir contre une telle revendication: les soussignés ont la confiance que le gouvernement le dira, et qu'il le dira de façon à ce que sa volonté soit obéie.

Avronsart; docteur J. Héricourt; Lucien Herr; Al. Isaac, sénateur; Mathias Morhardt; Joseph Reinach; Francis de Pressensé; Trarieux, sénateur; Vaughan, directeur de l'*Aurore*.

DEUX PESTES

On lit dans le *Temps:*

La peste ! Voilà un mot qui, à lui seul, fait frémir. Il suffit de le prononcer pour voir se dresser devant l'imagination épouvantée un spectre affreux. C'est tantôt une vision d'Orient; sous un ciel d'un implacable azur, dans des ruelles étroites, dans des maisons jalousement closes, des spectacles d'horreur ; la mort déchaînée ; la résignation fataliste des victimes ; une sorte de nuage sombre pesant sur une ville maudite. Et tantôt c'est une vision du moyen-âge ; à l'ombre des cathédrales, dans les masures, dans les maisons à pignons, dans les hôtels à tourelles, une atmosphère de terreur superstitieuse ; l'étranger, l'hérétique, le juif, accusés d'empoisonner les puits ; le bourreau et la torture appelés à la rescousse, au lieu du *mire* et de la médecine.

Allons-nous donc revoir quelque chose de ces jours de lugubre affolement ? Cette fin d'un siècle, si fier de sa culture, de ses progrès, va-t-elle, après avoir assisté à la résurrection des préjugés les plus absurdes, des superstitions les plus malsaines, des fanatismes les plus brutaux se donner l'excitation morbide d'une nouvelle peste, comme celle qui sert de fond aux élégantes et inutiles arabesques de Boccace ou à l'instar de celle dont Manzoni a tracé dans ses *Promessi Sposi* l'inoubliable tableau ?

En vérité, on dirait qu'il est réservé à notre génération orgueilleuse de connaître toutes les humiliations de ces retours offensifs du passé. C'est Vienne, la joyeuse capitale des Habsbourg, Vienne, la ville gaie, patriarcale, bonhomme, la cité où semblent flotter éternellement dans l'air quelques mesures d'une valse de Strauss, mélancolique et voluptueuse, ironique et mélodieuse, — c'est Vienne qui, tout à coup, voit avec stupeur la peste dresser au cœur même de son réseau de larges voies modernes sa tête hideuse — et, en même temps, l'antisémitisme, ce fanatisme sans foi, s'emparer de ce malheur pour lancer la populace à l'assaut du juif.

On sait comment s'est produit ce grave accident. Le laboratoire bactériologique de l'institut pathologique attaché à l'hôpital François-Joseph avait reçu des médecins et physiologistes envoyés pour étudier, cliniquement et micrographiquement, la peste à Bombay une trentaine de tubes chargés de bacilles. En dehors de deux spécialistes chargés de la culture de ces microbes et de la poursuite des expériences sur les animaux soumis à l'inoculation, un seul garçon de laboratoire, le nommé Barisch, avait accès dans le local contaminé.

C'était son office de nourrir les animaux, de balayer leurs cages ainsi que le parquet et de verser à flots le sublimé corrosif partout où pouvaient se dissimuler des germes infectieux. Barisch était exceptionnellement intelligent. Il avait fini par être traité par ses chefs, le professeur Weichselbaum, les docteurs Albrecht et Ghon, plutôt en assistant qu'en simple manœuvre.

A force de familiarité avec le danger, en perdit-il la salutaire appréhension? Négligea-t-il les minutieuses précautions personnelles sans lesquelles il ne saurait y avoir d'immunité dans un local saturé d'éléments morbides? Faut-il attribuer ce relâchement au fait que, d'après le témoignage de sa veuve, il se serait dérangé ces derniers temps et aurait deux fois passé la nuit à boire plus que de raison en compagnie de joyeux associés?

Toujours est-il que Barisch tomba malade le vendredi 14. On crut que c'était l'influenza. C'était la peste bubonique et sous la forme la plus maligne, celle qui s'attaque aux poumons. Il fallut se rendre à l'évidence quand on eut constaté dans les crachats du malade la présence des *spuma* caractéristiques. Barisch fut isolé. Il fut traité avec un zèle admirable par le docteur Muller, retour de Bombay, et deux infirmières. On tenta tout pour le sauver, y compris l'injection de sérum — moyen thérapeutique, par parenthèse, dont il fallut chercher hors de Vienne les éléments et qu'on ne put employer que le lundi soir, trop tard.

Le malade mourut. On croyait que c'était fini, qu'il s'agissait d'un accident individuel. Toutefois, par prudence, on isola les deux infirmières. Quelle ne fut pas l'angoisse, quand

on constata que l'une d'entre elles présentait une hausse de température, puisque les symptômes de la peste bubonique se manifestaient, que les *spuma* accusateurs apparaissaient, que les poumons se prenaient.

En même temps, le docteur Muller était pris d'une indisposition. On l'attribua à un excès de fatigue. Vain espoir! La peste a réclamé son dû. On a dû isoler le docteur. Un de ses confrères, le docteur Pœch, trois infirmières ont offert leurs services pour le poste du péril.

A cette heure, les nouvelles victimes doivent être mortes. C'est donc une invasion de l'épidémie. La cause en est à l'Institut pathologique dans les tubes de bacilles. Il y aurait à rechercher les moyens de concilier la sécurité du public avec les intérêts de la science et de la thérapeutique.

C'est le cadet des soucis des antisémites. Ils voient un avantage de parti à tirer de ce drame; ils l'exploitent sans merci. Le docteur Muller était juif. Son chef, le professeur Nothnagel, cette gloire, est président de la Société de défense contre l'antisémitisme. Vite, sus aux juifs! On empoisonne Vienne! Mort aux assassins!

Voilà le cri de guerre de ces hommes de haine et de désordre qui n'ont même pas l'excuse de croire à ce qu'ils disent! Certes, une épidémie de peste est une chose terrible. Il est permis de se demander si une épidémie d'antisémitisme n'est pas plus épouvantable encore, et si tous les hommes de liberté et de vérité ne devraient pas tout subordonner à la nécessité d'écraser ce monstre difforme et de restaurer la tolérance, ce bien suprême de l'humanité moderne.

BIBLIOGRAPHIE

E. Kautsch, *Die Apokryphen und Psendepigraphen des Alten Testaments*, Mohr, Fribourg, 1898

La Bible grecque contient un certain nombre d'écrits qui n'ont pas été admis dans la Bible hébrahïque, par exemple la Sagesse de Ben-Sira, dont le texte original a été en partie re-

trouvé. C'est ce qu'on appelle les apocryphes. En outre, il existe divers ouvrages, composés par des juifs et se rattachant à la littérature des apocryphes, mais qui sont restés en dehors du canon de l'Eglise. Tels sont le livre d'Hénoch, le livre des Jubilés, qui ont été conservés en éthiopien. Il y a quelques années seulement, on a découvert un texte grec du livre d'Hénoch. On nomme de tels écrits pseudépigraphes.

M. Kautsch, professeur à Halle, aidé de plusieurs collaborateurs, vient d'entreprendre la traduction allemande de tous les apocryphes et pseudépigraphes. Cette œuvre sera le complément de la grande traduction de la Bible que M. Kautsch a publiée en 1894 et qui a eu un tel succès, qu'une seconde édition en a paru deux ans plus tard, et qu'une troisième est en préparation. La publication que nous annonçons et dont le premier fascicule vient de paraître, est d'autant plus importante que les pseudépigraphes n'ont jamais été encore réunis, et il en est qui sont difficilement accessibles. Les noms de M. Kautsch et de ses collaborateurs nous garantissent que les textes grecs, latins, syriaques et autres, seront traduits d'une manière vraiment scientifique. Chacun des apocryphes et pseudépigraphes est précédé d'une introduction et la traduction est accompagnée de notes critiques.

Le prix de l'ouvrage, qui paraît en livraisons à 50 pf., n'atteindra pas 15 mark (18 fr. 75).

Nous le recommandons bien volontiers à l'attention de nos lecteurs.

MAYER LAMBERT.

Ueber die Vortheilen der rituellen Beschneidung, par le Dr P. Müntz, médecin à Nuremberg. (Extrait de la *Semaine médicale* de Munich.)

La religion israélite a à subir à notre époque de nombreuses attaques. On ne dénigre pas seulement les principes sur lesquels elle repose, mais aussi les pratiques qu'elle recommande. Une de ses prescriptions les plus importantes, la circoncision, a été récemment prise à partie en Allemagne.

Dans un article intitulé : *Des dangers de la Circoncision*, et

qui parut dans les colonnes de la *Semaine médicale* de Munich, M. le professeur Petit a voulu persuader à ses confrères et au public que la circoncision est une opération dangereuse et nuisible à la santé.

M. le Dr Müntz a vigoureusement réfuté les erreurs volontaires ou involontaires du professeur. Il a prouvé que la circoncision est un préservatif contre des maladies qui pouvaient survenir plus tard et rendraient souvent nécessaires des opérations chirurgicales plus douloureuses et plus périlleuses que celle qui est pratiquée chez les israélites sur les enfants âgés de huit jours.

Il démontre ensuite, en s'appuyant sur sa propre expérience et sur les témoignages d'éminents docteurs, que la circoncision n'offre aucun danger. La Metsitsa qui pouvait présenter autrefois certains inconvénients, a été abolie en beaucoup d'endroits. Dans d'autres, elle est prodiguée à l'aide d'un instrument spécial qui ne laisse plus subsister les périls auxquels elle exposait autrefois les enfants. Quand à la Périah, elle n'a jamais été dangereuse.

Il résulte de la belle étude de M. Müntz pour tout lecteur impartial que, non seulement les périls attribués par le professeur Petit à la circoncision sont purement imaginaires, mais que l'opération si injustement attaquée préserve de beaucoup de maladies et de souffrances ceux qui l'ont subie. Quand on a lu le travail de M. Müntz, on ne comprend plus que des hommes de science se posent en adversaires d'une mesure qui n'offre aucun inconvénient dans le présent et qui ne peut avoir pour l'avenir que des suites heureuses. Il faut savoir gré à M. Müntz de sa publication qui aide à la défense du judaïsme.

ISAAC LÉVY,
Grand rabbin de Bordeaux.



DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 20 au 27 Octobre

Mmes la baronne de Rothschild (Nathaniel)	10.000	»
la baronne de Rothschild (James)	3.000	»
Anonyme H. R., par M. Braun	2.000	»
M. May (Jacques)	100	»
Mme Fuld (L.)	50	»
MM. Nathan	25	»
Imbrizeek et son fils Marcel	20	»
Koenigswarter, rue Cardinet	20	»
Lévy (Anselme)	20	»
Netter (Mathieu)	20	»
Créhange	15	»
Anonyme du 19 octobre	10	»
MM. Aron (Eugène)	10	»
Bargas	10	»
MM. Birgé (Victor)	10	»
Bloch (Jules)	10	»
Horn (Armand)	10	»
Isaï	10	»
Lévy (A.), 9, rue Béranger	10	»
Maibaum	10	»
Singer	10	»
Weill (Nathan)	10	»
Birgé (Emile)	5	»
Brach	5	»
Cahen (Moïse)	5	»
Diedisheim	5	»
Gerson (Elie)	5	»
Hirsch (Salomon)	5	»
Leval (Lucien)	5	»
Lévy (Fernand)	5	»
Weill (Achille)	5	»

Erratum. — Dans les dons de la semaine dernière, M. Vite-Weill a été inscrit, par erreur typographique, pour une somme de 50 francs. Il avait fait un don de 100 francs.

Nouvelles diverses

Paris. — La préfecture de police a communiqué aux journaux une note faisant connaître les mesures de police qui ont été prises à Paris en prévision des manifestations dont la rentrée des Chambres devait être l'occasion. Cette note prescrit l'arrestation des individus qui auraient poussé sur la voie publique des cris injurieux et notamment : « A bas les juifs ! » « Mort aux juifs ! »

C'est pour la première fois que de pareilles dispositions ont été prescrites. En vérité, ce n'est pas trop tôt. On pouvait croire jusqu'ici que les juifs étaient hors la loi. Espérons que l'exemple donné par M. le préfet de police sera suivi par toutes les autorités qui sont chargées en France de maintenir l'ordre public et de veiller à la sécurité des citoyens et notamment par M. le gouverneur général de l'Algérie.

— *Tournées rabbiniques.* — On sait la décision prise par le Consistoire, dans les premiers mois de l'année, de faire visiter par les rabbins de Paris les Communautés de son ressort. Nous avons déjà rendu compte des visites pastorales que, à la suite de ces décisions, M. le rabbin Weill avait fait au Havre, M. le rabbin Haguenau à Tours, et M. le rabbin Israël Lévi à la Ferté-sous-Jouarre.

Dans le courant de l'été, M. le rabbin Mayer a eu plusieurs entrevues importantes avec la Communauté de Fontainebleau, au milieu de laquelle il a été en villégiature, au mois d'août. Il s'est surtout attaché à obtenir de la Commission administrative qu'elle ouvre son temple régulièrement le vendredi soir et le samedi, et qu'elle établisse un cours d'instruction religieuse. La bonne volonté manifeste de nos coreligionnaires de Fontainebleau sera certainement excitée par les paroles pleines de chaleur que M. le rabbin Mayer leur a fait entendre du haut de la chaire.

M. le rabbin Raphaël Lévy a fait une visite pastorale à Elbeuf et à Orléans.

A Elbeuf, dans un discours prononcé à l'office du samedi, M. le rabbin Lévy a engagé nos coreligionnaires à élever un temple qui leur appartienne et qui soit tout à fait digne d'eux. Il s'est mis en contact avec chaque famille et il n'a eu qu'à se louer des sentiments juifs qui animent les Elbeuviens.

La Communauté d'Orléans compte une douzaine de familles. Toutes sont animées d'un zèle profondément religieux. Là, M. Raphaël Lévy s'est surtout préoccupé de l'instruction religieuse des enfants et il a donné à nos coreligionnaires des conseils sages qui seront fidèlement suivis.

En résumé, on ne peut qu'approuver la décision du Consistoire. L'intérêt qu'il prend aux Communautés qu'il administre, l'influence active des rabbins appelés à s'y rendre, auront sur le développement de ces centres religieux les meilleurs résultats.



— M. Weil, professeur de mathématiques spéciales au collège Chaptal, a été nommé directeur de cet établissement.



— Ont été admis aux Écoles Supérieures de Commerce, reconnues par l'État, à la suite des concours d'entrée ouverts le 3 octobre 1898 :

École des hautes Études Commerciales. — 1er Romain (Adrien-Abraham); 6e Reiss (Lucien-Lazard); 10e Klotz (Maxime-Robert); 11e Michel (André-Pierre); 38e Weill (Fernand); 56e Marix (Salomon-Edmond); 76e Simon (Jacques); 80e Picard (Camille-Henry); 82e Loew (André-Jacques); 84e Stora (Raoul-Juda); 96e Simon (Paul); 109e Daniel (Gustave); 116e Michel (Henry); 119e De Rotschild (Maurice-Edmond-Charles).

École supérieure de Commerce de Paris. — 8e Mendel (Paul); 10e Rosenberg (Maxime); 41e Schwartz (Jean-Pierre); 70e Weill (René),

Institut commercial de Paris. — 1er Bloch (Albert); 3e Paras (Benjamin-Maurice); 5e Blin (Ernest); 13e David (Lucien-Louis); 16e Crombac (Georges); 17e Fallek (Pierre); 21e Haas (Lucien-Lazard); 25e Strauss (André-Edmond); 30e Benda (Fernand).

École supérieure de Commerce de Lyon. — 46e Simon (Edouard).

École supérieure de Commerce de Marseille. — 57e Lévy-Valens. (Abraham-Félix).

École supérieure de commerce de Montpellier. — 8e Raynal (Maurice-Charles-Joseph); 28e Cahen (René).

Ecole supérieure de Nancy. — 11e Worms (René); 12e Fribourg (Edmond); 17e Blum (André-Jacques); 27e Cahen (René).



— Un grand malheur vient de frapper une des familles les plus estimées de notre Communauté. M. Gaspard Schmoll, oncle de notre administrateur, est décédé lundi, à l'âge de quatre-vingts ans.

Cette perte sera vivement ressentie par tous ceux qui ont connu cet homme de bien. D'une bonté sans égale, d'une charité proverbiale, M. Gaspard Schmoll fut toute sa vie le bienfaiteur des malheureux. Que sa mémoire soit bénie!

Ses obsèques ont eu lieu mercredi, au cimetière du Père-Lachaise, au milieu d'une grande affluence. M. le rabbin Israël Lévi a, dans une courte allocution, ému les assistants, en rappelant les vertus de notre regretté coreligionnaire. Que son âme repose en paix!



Rome. — Tandis que l'antisémitisme sévit sur la plupart des nations, l'Italie en est demeurée indemne. Cela explique le nombre relativement considérable de sénateurs et députés israélites que compte le Parlement italien. Nous empruntons à l'*Israelit* quelques renseignements sur ces hommes politiques.

Les membres du Sénat sont nommés par le roi. Cinq de nos coreligionnaires font partie de la haute assemblée. Ce sont MM. Isacco Artom, qui a combattu pour la liberté de l'Italie, fut secrétaire de Cavour et qui a rempli plusieurs missions diplomatiques; Graziado Isaïa Arcoli, universellement connu comme philologue, président de l'Académie de Milan; Enrico Iano, un des plus grands avocats de son pays; Giacomo Malvano, secrétaire général du ministère des affaires étrangères; Tullo Massarani, poète et critique éminent.

Parmi les députés, se trouvent MM. Barzilaï, radical; Pavia et Riccardo Luzzatto, appartenant également au groupe modéré, qui

dirige la *Tribuna*; Léopold Franchetti, très versé en matière de finances, futur ministre; Elio Melli; Elio Morpurgo, qui s'occupe spécialement des questions économiques; le baron Guiseppe Weil-Weiss, banquier et sporsman; Léone Romani Jacur, ingénieur, président de la commission du budget; Luigi Luzzatti, depuis 1869 une des personnalités les plus marquantes de la Chambre: il a été à plusieurs reprises ministre du Trésor; Leone Wollenberg, connu pour sa fondation de banques populaires, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

***

Berlin. — La semaine dernière on a lu à l'Urania-Theater un drame en quatre actes, *Moïse*, qui a pour auteur M. Klausner-Dawoc. Le nœud de la pièce consiste dans un attentat dirigé par Toré contre Moïse; le dernier acte représente Moïse mourant en face du pays de Canaan.

***

Cassel. — Le parti allemand social a décidé d'intervenir pour empêcher les juifs de changer de nom et d'être anoblis.

Le délégué Zimmermann a expliqué pourquoi aux dernières élections le parti antisémite avait subi une si cuisante défaite. « Ce qui nous a manqué, a-t-il dit, ce sont les krachs des Cohn et Sommerfeld comme en 1893! »

***

Vienne. — Des électeurs israélites s'étaient rassemblés pour protester contre le rétablissement des écoles confessionnelles. Des sionistes présents à la réunion se levèrent pour approuver ce rétablissement et demandèrent que tous encourageassent le gouvernement dans cette voie. La-dessus, tumulte indescriptible, si bien que la police dut dissoudre la réunion.

***

Budapest. — A Comarno, la police a surpris des individus qui s'étaient introduits dans la synagogue, au moment où ils cachaient des crucifix dans le sanctuaire. C'est à l'instigation de certains prêtres que ces individus avaient enlevé dans l'église ces crucifix et les enfouissaient dans la synagogue, pour pouvoir charger plus tard les juifs d'une abominable accusation. Une enquête est ouverte. Que penser de la perversion satanique de ces ministres de Dieu qui ne reculent pas devant la profanation de ce qu'ils considèrent comme des objets sacrés, pour perdre les juifs? Malédiction sur des êtres aussi infâmes!

***

Roumanie.— Un correspondant du *Jewisch Chronicle*, à Bucharest, lui écrit que l'affaire Dreyfus est suivie avec un profond intérêt par toutes les classes de la population et que la sympathie pour le malheureux déporté y est presque générale. A Rosh-Hashana

et à Kipour, des prières ont été dites pour le prisonnier de l'île du Diable, et, pendant ce temps, les femmes pleuraient amèrement. Dès que l'on sut que le cabinet s'était déclaré pour la revision des télégrammes furent envoyés au président du Conseil de toutes les parties du royaume.

***

Galicie. — On se rappelle les excès dont les paysans s'étaient rendus coupables à l'égard des juifs. Nous savons maintenant, par leurs dépositions devant le tribunal, ce qui les avait déterminés à ce déchaînement. L'un d'eux raconte avoir lu dans les journaux que jusqu'en décembre, il n'y aurait plus de juifs dans le pays; un autre rapporte qu'il a vu dans la feuille du P. Stoyalowski que le pain serait meilleur marché quand on aurait pendu 3,000 juifs, etc.

***

Amsterdam. — On annonce la mort de M. Henriques de Castro, qui s'est occupé de recherches sur l'histoire et la littérature juives.

***

Palestine. — En vertu d'une récente décision, les israélites arrivant en Palestine ne doivent pas y séjourner plus de trente jours et sont tenus, en débarquant à Jaffa, à donner une garantie qu'ils repartiront dans ce délai.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. Six mois. . . 12 fr. Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 7 — 4 Novembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)
TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parchath *Vayéra*.

Novembre.		Heschwan.
—		—
5	Samedi. (Fin du sabbat à 5 heures)............	20
6	Dimanche..................................	21
7	Lundi.....................................	22
8	Mardi.....................................	23
9	Mercredi..................................	24
10	Jeudi.....................................	25
11	Vendredi..................................	26

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Perchier (Robert), 30. rue Le Peletier.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Heymann (Mayer), 13, rue de l'Arsenal.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Dimanche 6 novembre, à 2 heures 1/2. — M. Dreyfus (Edmond), négociant, à Valparaiso (Chili), et Mlle Moyse (Berthe), 41, rue Cardinet.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 6 novembre, à 2 heures. — M. Chorès (Charles), représentant de fabriques, 10, rue Paradis, et Mlle Arone (Marguerite), 34, rue des Petites-Ecuries.

Dimanche 6 novembre, à 2 heures 1/2. — M. Immerglück, Chapelier, 78, rue du Chemin-Vert, et Mlle Israël (Julie), modiste, 25, rue de la Roquette.

Jeudi 10 novembre, à 2 heures. — M. Lévy (Lucien), employé de commerce, 9, rue Jules-César, et Mlle Dalsace (Jeanne), employée de commerce, 114, rue de Rivoli.

Décès

26 octobre.		Rubinstein (Edmond), 17 ans, rue des Guillemites, 9.
27	—	Mme Vve Worms (Salomon), née Nètre (Napoline), 88 ans, rue Quincampoix, 35.
	—	Marx (Léon), 92 ans, rue Keller, 36.
28	—	Blum (Armand), 35 ans, rue Béranger, 15.
	—	Mme Vve Worms (Isidore), née Caïn (Clémentine), 51 ans.
30	—	Bernheim (Elie), 52 ans, rue d'Angoulême, 27.
	—	Beer (Reine), 8 mois 1/2, avenue de l'Opéra, 31.
	—	Apolon (Fernand), 29 ans, cité Gailhard, 6.
31	—	Kohos (Charles), 49 ans, rue de Trévise, 42.
	—	Picard (Léon), 20 ans.
	—	Hesse (Léon), 54 ans.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA JUSTICE

Nos lecteurs ne m'en voudront pas si j'interromps pour cette fois la série de mes études sur la vitalité d'Israël. Au moment où la Cour de cassation vient de rendre son arrêt, peut-on penser à autre chose qu'à la Justice, à laquelle les membres de la Cour suprême ont rendu un hommage solennel? Voilà les *hommes courageux, craignant Dieu*, *hommes de vérité*, *haïssant le lucre*, dont parle la Bible. Ces magistrats ont mis en pratique la sentence talmudique : « Que le droit perce la montagne! יקוב הדין את ההר », et ce sera pour eux un beau titre de gloire.

Bien des gens croient que l'idée de la justice est inhérente à la conscience humaine, et que dès qu'il y a eu un homme sur la terre, il a dû être porté naturellement à respecter les biens et la vie d'autrui. La violence n'existerait que chez les êtres dégénérés. Mais ce que nous savons de l'histoire des anciens peuples ne confirme guère cette supposition. La force paraît avoir été à l'origine de la société le seul droit que l'on connût; la guerre entre individus et entre races était le seul argument dont on se servît pour décider de prétentions contraires. Et maintenant que des milliers et des milliers d'années ont passé sur le globe, nous nous ressentons encore des mœurs de nos premiers ancêtres.

Comment le sentiment de la justice, le respect du droit du plus faible, sont-ils venus s'opposer à l'esprit de violence? Là-dessus les philosophes discutent et discuteront encore longtemps. Dans la Bible, les principes de la justice sont admirablement exposés; mais combien de temps a-t-il fallu pour que les hommes fussent en état de les comprendre? Il est si difficile, même de nos jours, de faire accepter aux nations l'arbitrage et aux citoyens l'obéissance aux lois établies pour le bien de tous. La

lutte entre les idées libérales et les idées autoritaires, entre le régime républicain et le régime césarien, ne fait que continuer le combat entre la justice et la violence, et l'affaire Dreyfus en restera un des épisodes les plus extraordinaires.

Le droit prime la force, voilà une maxime brutale qu'on n'ose plus proclamer franchement; mais on présente la même idée sous des dehors trompeurs, on la revêt de formules propres à en imposer à la foule, et peu nombreux sont ceux qui ont le courage de penser autrement que la foule. Afin de conserver à certains personnages puissants les honneurs et la considération dont ils jouissaient, malgré leurs erreurs et leurs fautes, les adversaires du droit ont invoqué les uns — c'étaient les plus cyniques — la raison d'Etat, les autres — c'étaient les plus hypocrites — la force de la chose jugée. Commençons par ces derniers. Il est évident que si le coup porté à la chose jugée n'avait pas dû atteindre en même temps des hommes de haute situation, personne n'aurait jamais songé à se servir de cet argument. Ce n'est pas la *chose* que l'on voulait défendre, mais la *personne* des juges ou plutôt de ceux qui, par de faux témoignages, avaient abusé de leur bonne foi. Seulement on n'osait pas l'avouer. Lorsqu'un ministre de la justice, aux applaudissements de quelques sénateurs, s'est écrié : « J'ai le respect de la chose jugée », cela voulait dire en bon français : « Je serai toujours aux ordres des puissants pour empêcher qu'une injustice commise par eux ne puisse être reconnue et réparée ».

D'autres à l'esprit moins tortueux ont invoqué la raison d'État. Jadis, quand il était admis que le souverain était au-dessus des lois, il pouvait y avoir une raison d'État. Il valait mieux cacher les fautes du roi que d'étaler publiquement son mépris pour les lois auxquelles ses sujets étaient soumis. La Bible ne reconnaît pas la raison d'État, parce que selon elle, le chef du peuple est tenu de se conformer aux commandements divins comme le plus humble de ses serviteurs. L'histoire de David et d'Urie montre clairement ce que les prophètes pensaient à cet

égard. David, roi de Juda et d'Israël, commet un adultère avec Betsabé et pour en cacher les conséquences, il résout de faire périr Urie, un de ses plus fidèles officiers, mari ne Betsabé. Il pourra de la sorte épouser celle-ci sans scandale. Il enjoint donc à Joab, son général en chef, de placer Urie dans un endroit périlleux et de l'abandonner. Joab, soldat d'une bravoure exemplaire, mais à la conscience élastique, qui a déjà écarté un concurrent possible en l'assassinant, qui plus tard tuera le fils du roi, contrairement à la volonté expresse de David, et finira par trahir David lui-même, Joab donc se conforme aux instructions du roi et fait périr Urie avec quelques soldats. Il envoie un messager à David pour lui annoncer l'événement. Si le roi s'irrite de la mort de ces hommes, dit-il au messager, tu n'as qu'à dire : « Urie aussi est mort ». David reçoit le messager et envoie dire, de son côté, à Joab, qu'il ne doit pas se chagriner de l'accident. A la guerre le glaive dévore tantôt l'un, tantôt l'autre. Puis Betsabé prend le deuil de son mari, et après le deuil David l'épouse. Un forfait a donc été accompli par le roi, mais personne ne le connaît. Ne vaut-il pas mieux le laisser ignoré à tout jamais? A-t-on le droit de faire savoir à tout le peuple que le souverain a commis une faute, et que pour dissimuler cette faute, il a commis un crime? Et à quoi peut servir que ce crime soit révélé? Urie n'est-il pas mort? Le prophète Nathan ne fait pas ces beaux raisonnements. Il se rend chez le roi et le contraint à avouer son infamie.

Dans un pays comme la France, où tout les citoyens, du premier au dernier, sont tenus d'obéir aux lois, il ne peut y avoir de raison d'Etat. Mais, nous dira-t-on, nous n'entendons pas par raison d'Etat l'intérêt de hauts personnages, mais celui de la nation entière. Si la révélation de pièces secrètes amène la guerre, doit-on risquer la vie de cent mille hommes pour la réhabilitation d'un seul individu? Nous répondrons deux choses. Les hypothèses par lesquelles on veut justifier des injustices sont toujours absurdes. Comment un pays étranger pourrait-il nous déclarer la guerre à propos d'une affaire intérieure? Il n'ont pas craint d'engager le procès, alors qu'on avai.

tant de moyens à sa disposition pour se débarrasser d'un traître; comment la revision de ce procès serait-elle plus périlleuse? Mais si cette hypothèse absurde se réalisait, la guerre vaudrait mieux que l'injustice. On n'a pas le droit de déshonorer un homme, fût-ce pour sauver le monde entier. Quand il s'agit de principes qui sont la base même de la société humaine, il vaut mieux pas de société qu'une société sans foi ni loi.

Sans doute on a beaucoup raillé la phrase fameuse : Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Mais tout dépend de l'importance de ce principe. Une règle bureaucratique peut aussi être décorée de ce nom. Or, il vaut mieux déranger quelques fonctionnaires dans leurs habitudes que de perdre le domaine colonial. Mais, si, par impossible, il fallait que la France commît un acte honteux pour garder ses possessions, la France perdrait plus en le commettant qu'en perdant ses colonies. Mais encore une fois, c'est être insensé que de craindre que le respect des lois puisse faire du tort à la patrie. Et c'est cependant cette crainte qui a entraîné tant de gens à protéger l'illégalité.

Honneur à tous ceux qui ne se sont pas laissé égarer par de fausses raisons et qui ont voulu rétablir en France le règne de la justice. Ils ont trouvé enfin des juges pour qui la conscience n'est pas un vain mot. L'arrêt de la Cour de cassation peut avoir une influence énorme sur les destinées de la France, car il place au-dessus de tous les pouvoirs la suprématie de la loi.

R. T.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« Vayéra »

« Il leva les yeux, regarda, et voici trois hommes..., il courut au devant d'eux... »

L'hospitalité, cette vertu patriarcale, tend à disparaître, semble-t-il, dans notre société policée. Je ne sais si je m'abuse,

mais j'ose déclarer, au risque de paraître ridiculement maussade, que les gens deviennent moins ouverts, plus empesés, plus froids, que leur accueil perd de sa spontanéité, de sa simplicité et de sa cordialité.

Dans tous les cas, l'hospitalité fut une des vertus les plus cultivées des Orientaux et la plus belle parure de notre ancêtre Abraham. « Il attend à l'entrée de la tente le voyageur languissant, court au devant de lui, le prie de restaurer ses forces défaillantes. Ni la chaleur du jour, ni la maladie, rien ne l'arrête dans ce qu'il considère comme la plus sainte des obligations. Et le Midrasch d'ajouter : Celui qui invite à sa table le passant, l'étranger qui chemine péniblement sur la route poussiéreuse, l'héberge, a plus de mérite que celui qui séjourne dans la maison d'étude ou de prière. Six vertus, dit R. Yohanan, procurent à l'homme un bonheur dont il touche l'intérêt en ce monde et dont le capital lui est réservé pour le monde à venir : l'hospitalité, la visite des malades, le recueillement pendant la prière, la fréquentation de l'école, l'instruction et l'éducation des enfants et le devoir de juger son prochain avec indulgence ».

« ... Il se tenait près d'eux sous
l'arbre, et ils mangèrent ».

Certains accusent parfois le juif — ne faut-il pas toujours l'accuser de quelque chose, ne serait-ce que pour n'en pas perdre l'habitude — de s'isoler dans la société où il vit, de s'y sentir étranger, d'en repousser les usages et les coutumes. Au surplus, l'accusation ne date pas d'hier. Il est vrai que d'autres lui reprochent précisément le contraire, et lui font un grief de sa trop prompte assimilation. Touchant accord, éloquent témoignage de leur sincérité !

Cependant ce qui est indéniable, c'est que nos Sages n'ont jamais perdu une occasion pour inviter le juif à se conformer aux usages des personnes avec lesquelles il vit et aux coutumes du pays qu'il habite, לעולם אל ישנה מן המנהג. « Si lors de la visite faite à Abraham, les trois anges firent semblant de manger, c'était pour nous apprendre qu'il faut toujours suivre les usages de ceux avec qui l'on se trouve. Quand Moïse monta sur le Sinaï, il vécut de la vie divine et ne prit aucune nourriture; lorsque les anges descendirent sur la terre, ils

vécurent de la vie de l'homme et acceptèrent le repas d'Abraham. N'oubliez donc jamais que, lorsque vous entrez dans une ville, il faut en adopter les coutumes ».

« Il est indigne de toi de faire mourir le juste avec le méchant... »

Le débat sublime entre Dieu et Abraham qui fait un pathétique appel à sa justice miséricordieuse, pour lui arracher la grâce des Sodomites, forme avec le drame de Job une des plus belles pages que l'antiquité nous ait transmise. C'est l'éternel problème de l'équitable rétribution des œuvres humaines. Il a de tout temps hanté l'esprit et la conscience d'Israël. L'histoire, la littérature des Hébreux, n'est en quelque sorte qu'une longue et douloureuse interrogation sur la souffrance imméritée du juste, sur la solidarité inique qui enchaîne alternativement le bon au mauvais, et le mauvais au bon. La justice intégrale, absolue, tel fut et tel est encore leur idéal. « Hé quoi! paraphrase le Midrasch, il ne te suffit pas de ne point sauver le méchant à cause du juste, tu exiges encore la mort du juste à cause du méchant! Tu te parjures, et c'est indigne de toi! N'as-tu pas fait le serment de ne plus envoyer aux hommes une calamité pareille à celle du déluge? Et si tu me réponds que tu n'es pas parjure, puisque tu fais périr Sodome et Gomorrhe par le feu et non plus par l'eau, je te dirai que c'est là une chose indigne de toi, indigne de Celui qui veut être le grand justicier! »

« Après ces événements, Dieu éprouva Abraham... »

Après quels événements, demande le Midrasch? Après la dénonciation de Satan. Lorsque fut sevré son fils Isaac, Abraham fit un grand festin et Satan accusa aussitôt le patriarche d'ingratitude.

Tu vois, dit-il à Dieu, ton Abraham est comme les autres. Me feras-tu toujours l'éloge de son attachement? Me le citeras-tu toujours comme un modèle de fidélité? Il invite tous ses amis à un grand festin, il se livre à des réjouissances, et il ne songe pas à t'apporter la moindre offrande. Pas la plus petite tourterelle, pas la plus menue colombe!

Et que m'importent les pigeons et les colombes! J'ai con-

fiance en lui. Tu sais que si je lui demandais de me sacrifier son fils unique, il me le sacrifierait. Et sur le champ « Dieu éprouva Abraham ».

« Dieu, en effet, éprouve surtout le juste, ה' צדיק יבחן, car de lui seul, il est sûr. Vous avez deux génisses : l'une est pleine de force et de santé, l'autre est faible et peu valide. Laquelle prenez-vous pour lui mettre le joug ? La plus résistante. Ainsi Dieu, il envoie l'épreuve au juste, parce que le juste seul est capable de peiner et de souffrir »

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Le 23 octobre 1898.

J'ai, pour cette semaine-ci, deux sortes de faits à vous conter. La fameuse histoire d'arbitrage d'abord et la honteuse séance du Conseil général sur l'abrogation du décret Crémieux.

Comme le texte de l'arbitrage a été publié en entier dans la *Libre... Calomnie* et reproduit par les autres journaux, il est inutile que j'insiste sur les attendus pleins d'imbécillité et qui ne prouvent rien du député Morinaud l'arbitre cher aux Algériens. Point n'est besoin, non plus, d'insister sur le peu de valeur de cet arbitrage qui n'a été institué que pour essayer de montrer que la scission du parti antijuif n'existe plus.

Malgré tous les arbitrages du monde et tous les duels Régis-Laurens avec balles sans résultat à l'appui, malgré toutes les marques d'amitié et de reconciliation, le *Télégramme* n'en reste pas moins le journal officiel du gouverneur et l'*Antijuif* celui de son concurrent, Max Régis, autre gouverneur, bien plus écouté et bien plus obéi que l'ex-vice-président du Conseil d'Etat.

D'ailleurs l'*Antijuif* va bientôt paraître tous les jours et nous verrons bien alors ce que sera devenu l'arbitrage quand la question de boutique réapparaîtra plus exigeante que ja-

mais. Et ce ne sera pas seulement le *Télégramme* qui entrera de nouveau en lice ; la *Dépêche* sera son alliée. Leurs efforts combinés seront-ils couronnés d'un succès éclatant ? La popularité des Régis nous est un sûr garant que la victoire ne sera pas remportée si vite que l'on pourrait le croire.

La séance du Conseil général a été on ne peut plus suivie par nos coreligionnaires. M. Chaze y demanda l'abrogation pure et simple du décret Crémieux. Il poussa l'héroïsme pour ses mandants jusqu'à exiger l'effet rétroactif, sachant très bien que jamais une Chambre française ne violerait l'article fondamental du code civil que les lois n'ont pas d'effet rétroactif. Il le comprenait tellement bien que, prenant un air de commisération profonde pour ces malheureux fils d'Israël, il faisait appel à leur bonne foi et leur conseillait de ne pas attendre les terribles évènements qui se produiront lorsque le Parlement n'aura pas résolu la question suivant ses désirs. Et évoquant le spectre de la guerre civile, il montrait le peuple dans sa colère jetant les juifs à la mer et solutionnant ainsi la question juive pour l'éternité !

Et comme ces appels révolutionnaires ne ralliaient pas à son vœu tous ses collègues, il consentit à descendre sur le terrain légal et rappela l'exemple de l'expulsion des jésuites et des prétendants. L'exemple des prétendants, j'en ai déjà montré l'inanité. Quant à celui des jésuites, il est malheureux pour M. Chaze de l'évoquer encore. Car s'il désire qu'on applique aux juifs les mêmes mesures qu'aux trop célèbres disciples de Loyala, il ne connaît donc rien de l'histoire ou feint de l'ignorer. Est-ce vrai que l'on a expulsé les jésuites de France ? On ne le dirait guère, car aujourd'hui plus puissants que jamais, ils gouvernent la France et entretiennent l'antisémitisme qui leur permet de régner sur le pays d'où ils ont été chassés. L'antijuif Chaze le sait fort bien et, s'il choisit cet exemple, c'est malheureux pour la cause qui le fait vivre, car l'histoire se chargerait de redonner aux juifs expulsés cette influence qu'on leur reconnaît à cor et à cri et qui n'est guère prouvée jusqu'à présent. A voir d'ailleurs tout ce qu'ils souffrent, on se demande vraiment où elle est cette influence dont on nous corne les oreilles et que le bon populo prend au sérieux ?

L'exemple était donc bien mal choisi. Quoiqu'il en soit, le vœu Chaze ne ralliant pas tous les suffrages, il fut morcelé. On vota à l'unanimité le vœu Haunedouche qui laissait aux juifs leurs droits civils et abrogeait les effets politiques du Décret (bientôt on dira le *Décret* comme on dit l'*Affaire*). On vota également pour la proposition Gerente qui exigeait l'institution de deux degrés de naturalisations, la petite naturalisation avec tous les droits civils et la grande naturalisation — à accorder seulement à la 3e génération — avec tous les droits politiques. Enfin on fut d'accord pour voter un petit morceau du vœu Chaze excluant les juifs de toute fonction publique.

Naturellement le préfet, représentant le gouvernement, fit toutes ses réserves au sujet des votes émis et l'on se sépara. Le lendemain, tous d'accord votèrent l'abrogation de la loi de 1889, dont l'application à l'Algérie permit à des étrangers de devenir en un jour citoyens français et de faire tant de mal à la colonie qui les avait adoptés. A cette séance, on pût assister à l'éloge des troubles fait par un tout frais émoulu du suffrage universel, M. Baille. Ce conseiller général, peu ordinaire, demandait qu'on rapportât les arrêtés d'expulsion pris contre les étrangers pris en flagrant délit de pillage lors des derniers troubles. Mais il a été mouché de fort belle façon par le préfet qui lui a rappelé avec humeur que le gouvernement de la France, en accordant le bénéfice de ses lois à des étrangers, n'entendait nullement leur permettre de les violer impunément.

D'ailleurs, il n'y a eu que les antijuifs élus, grâce à Max Régis, qui ont pris la défense des étrangers et ont essayé de donner peu d'importance à la question des étrangers, bien plus irritante que toutes les autres. Cela prouve une fois de plus, que l'élément étranger qui fait les manifestations, a pour chef Régis et pour champions tous ses partisans.

***

Régis est passé en correctionnelle samedi à une heure. Libéré de ses vingt-huit jours à midi, il comparaissait en grande redingote devant ses juges. La foule était immense, et des mesures d'ordre exceptionnelles avaient été prises pour éviter tout conflit.

On est toujours obligé de consigner la troupe quand les juges osent faire paraître devant eux l'ancien élève d'un professeur juif.

Il a été condamné à huit jours de prison et 25 francs d'amende pour s'être livré à des voies de fait sur M. Gobel, élu conseiller général contre son candidat Lebailly, qui a remporté, grâce à la violence de son maître, la brillante défaite qu'il ne souhaitait pas.

Régis jurait n'avoir donné qu'une gifle. Mais une gifle qui vous retient huit jours malade n'est pas une gifle, a jugé le tribunal, et il a octroyé au jeune Max cette légère condamnation, huit jours de prison. Vous allez me demander pourquoi M. Gobel a reçu une gifle ou des coups. Je vous répondrai qu'il avait traité Max Régis de juif.

— C'est pour moi la plus sanglante des injures, a expliqué le directeur de l'*Antijuif* aux juges. Je n'ai pu retenir mon indignation et j'ai giflé M. Gobel.

Le ministère public a été plutôt doux pour le prévenu.

Il ne fait que reprocher à Max Régis son caractère emporté, cause de l'acte de violence qu'il a commis dans toute la vigueur de sa jeunesse.

Il n'estime pas que la réflexion faite par M. Gobel soit outrageante, qu'elle ait mérité des voies de fait de la part de celui à qui elle s'adressait de ce propos, il dit :

« Je ne sais pas ce que les juifs ont sur les lèvres, mais comme tout le monde, je n'ignore pas qu'ils n'ont rien dans le cœur ».

Comment trouvez-vous ce représentant du ministre de la justice, faisant risette aux antisémites, et pour se bien faire voir de leur bande ignoble, distinguant entre les citoyens et injuriant toute une catégorie d'entre eux. Il daube sur les juifs pour mériter les éloges de l'*Antijuif!*

Ah! il était poli ce jour-là le représentant de la République !

J'oubliais de vous dire qu'il s'appelle M. de la Vigne, et que sous le gouverneur Lépine, il avait soutenu l'accusation contre Max Régis d'une façon très énergique.

Autres temps, autres mœurs !

C'est honteux ! GEORGES NARBONI.



On télégraphie d'Alger au *Temps :*

Hier soir, à huit heures et demie, a eu lieu au théâtre d'Alger un grand meeting organisé sous les auspices de M. Max Régis. La salle était comble. Les femmes y étaient fort nombreuses.

M. Max Régis a été acclamé président. Plusieurs orateurs ont prononcé des discours pour traiter la question juive. M. Lionne, parlant des prochaines élections municipales, a proposé de choisir M. Max Régis comme maire d'Alger.

Cette qualité, a dit M. Lionne, lui donnera un mandat et l'inviolabilité. Les jurés de Grenoble hésiteront à condamner le maire d'Alger.

Après quelques paroles de M. Max Régis qui fait le procès du gouverneur général, l'ordre du jour suivant a été acclamé.

Les électeurs d'Alger, au nombre de dix mille, acclament M. Max Régis comme maire d'Alger ; le somment, au nom de l'intérêt supérieur du parti, d'accepter cette délicate fonction.

M. Max Régis remercie en disant : « Si je suis maire, les juifs partiront tout seuls. Je qrendrai des arrêtés les mettant partout à l'écart, dans les écoles et les lieux publics ; je les tracasserai tellement qu'ils partiront d'eux-mêmes. »

La soirée s'est terminée à onze heures par ce nouvel ordre du jour, également acclamé :

Les citoyens, assemblés en réunion publique au théâtre, décident d'accorder leur confiance à Max Régis qui n'a jamais ni failli, ni faibli ; réclament à grands cris que le gouverneur prouve l'intérêt qu'il a promis de porter à la cause antijuive ; décident, en outre, d'accorder leur confiance à la liste municipale présentée par les comités antijuifs d'Alger ; envoient leurs sympathies encourageantes aux héroïques députés français qui, au nom de la patrie, luttent contre les menées odieuses du syndicat Dreyfus ; veulent enfin l'union, féconde pour la colonie, de tous les Français d'origine et de naturalisation.

La sortie s'est effectuée sans incident. M. Max Régis a harangué la foule et est parti aussitôt en voiture.

Un fort groupe de manifestants a parcouru la rue Bab-Azoun en chantant des refrains antijuifs et a essayé d'arriver dans le quartier israélite par la rue de la Lyre, mais ils se sont heurtés partout à des agents de police qui barraient le passage et, grâce aux sérieuses mesures d'ordre qui avaient été prises, aucun incident sérieux ne s'est produit.

L'agence Havas apprend de Constantine qu'avant-hier, rue Thiers, on ne sait encore pour quel motif, des israélites en vinrent aux mains avec quelques indigènes installés devant le café Maure. La police mit fin à la bagarre qui se termina sans effusion de sang.

Cet incident, qui avait causé en ville une certaine effervescence était de nature à faire craindre des troubles à l'occasion de l'enterrement d'un rabbin qui a eu lieu hier. Mais tout s'est passé dans un calme absolu.

Lettre de Belgique

(Correspondance particulière de l'*Univers Israélite*)

Liberté de la presse?...

Bruxelles, 25 octobre. — Ma reconnaissance éternelle sera acquise à celui qui voudra bien m'expliquer le sens qu'il faut attacher, à l'époque où nous vivons, à ces mots : liberté de la presse ; il me serait agréable d'avoir, à ce sujet, les appréciations de qui de droit.

Au point de vue des israélites français, j'entends par « liberté de la presse » le droit que s'arroge n'importe quel chenapan de vous traîner dans la boue, de vous accabler d'injures, de vous appeler voleur, assassin, de vous appliquer, en un mot, tous les qualificatifs qui émaillent le répertoire ordurier de la bande Rochefort-Drumont.

Voilà presque dix ans qu'une certaine presse à un sou, la plus influente grâce à son prix modique, déverse des torrents d'injures sur tout ce qui est juif et même sur tout ce qui a un nom juif. On a laissé faire, on a laissé injurier, on a haussé les épaules ; on se bornait à dire quand la conversation roulait sur ce sujet : cela n'a pas d'importance, c'est un moment, un mauvais moment à passer et ce sera fini. C'était il y a quelques années...

Or donc, où en sommes-nous aujourd'hui ? Est-ce fini ? La réponse, hélas ! est négative. De plus en plus violents, de plus en plus venimeux, de plus en plus enragés, les journaux antisémites ne reculent plus devant rien.

Et pourquoi se gêneraient-ils ? Pourquoi se tairaient-ils ? Qui donc le leur défend ? Qui donc parmi nous se rebiffe publiquement contre ces honteuses excitations ? Qui donc ose leur montrer à ces écrivassiers qui manient la plume comme le rôdeur de barrières manie le couteau, qu'il existe en France une institution qu'on appelle des tribunaux et que, à défaut de tribunaux, il y a ce que le code dénomme l'état de légitime défense. Qui ? La réponse est encore négative.

Quand Burdeau fut diffamé par Drumont, ce dernier passa en Cour d'assises et fut condamné à trois mois de prison et à un nombre respectable d'insertions ; du coup les attaques contre Burdeau cessèrent et Drumont, pour se rattraper, pendant les trois mois qu'il passa à Sainte-Pélagie, dauba presque chaque jour sur M. Mariage, le président de la Cour d'assises devant laquelle il avait comparu.

L'apôtre de l'antisémitisme n'avait pas pour la « chose jugée » les mêmes sentiments qu'il affiche aujourd'hui. Croit-on un instant que si Burdeau n'avait pas traîné son diffamateur en justice, celui-ci eût cessé ses violentes attaques ? Non, n'est-pas ? Eh ! bien — et je le constate avec regret — nombre de juifs sont journellement vilipendés dans les feuilles antisémites et rares sont ceux qui ont recours aux tribunaux de leur pays.

Et cependant il n'y a que ça de vrai. Frappez à la caisse, cet endroit sensible de la horde antisémite et vite, bien vite, les injures cesseront. D'autre part, qu'est-ce que le droit de légitime défense ? Si, parmi les femmes juives, qu'un jour Drumont, dans un de ces accès de rage qui lui sont familiers, traita de « catins » dans sa *Libre Parole*, il s'en fût trouvé une qui lui eût brûlé la cervelle, quel jury, je vous le demande, aurait osé condamner cette femme, cette mère de famille, outragée dans son honneur ?

Je ne prêche pas l'assassinat ; je sais qu'il est écrit quelque part qu'on n'a pas le droit de se faire justicier. Mais, quand au nom de la liberté de la presse — délicieux euphémisme — transformée en arme empoisonnée on cherche à vous déshonorer, à vous tuer moralement, vous vous devez à vous-même d'abattre, n'importe comment, cette bête immonde qui mange au ratelier de la calomnie.

Car, croyez-moi, ceux qui rêvent de nous revêtir de « chemises soufrées » comme l'a écrit Drumont, ou de nous faire « sucer les yeux par des araignées » comme l'a écrit Rochefort, sont, sortis de leurs bureaux de rédaction, des froussarts et des lâches. Rochefort, pendant son séjour à Bruxelles, ne faisait jamais deux pas dans la rue sans regarder derrière lui ; un jour qu'il se trouvait place de la Bourse, quelqu'un, passant devant lui, cria : A bas Rochefort ! et vite, le vieux marquis,

pris d'une jolie frayeur, s'engouffra dans l'Hôtel Central qui se trouve sur la dite place de la Bourse ; j'ignore s'il changea de culotte !

Drumont n'est pas plus brave ; je le vois encore, le jour de sa rentrée triomphale à Paris, à la douane de Feignies, seul dans un coin, regardant, en vrai jésuite, en-dessous de ses lunettes, pendant que les autres voyageurs, transis de froid — c'était en février — entouraient le poêle et faisaient des gorges chaudes du trac visible qui agitait le chef antisémite. Les voilà bien, ces farouches bonhommes qui n'ont, pour arguments, que des tombereaux d'injures !

Et on voudrait me faire accroire que la liberté de la presse s'applique à ces individus ? Allons donc !

Liberté de la presse pour ceux qui écrivent avec une plume trempée dans la boue ? Non, les faire renfermer dans une prison ou dans un asile de fou furieux ; en tous cas, leur ôter toute velléité de baver leur venin. Voilà ce qu'on leur doit. Un exemple suffira.

JONAS L.

Les Juifs sous la Révolution

Notre ami et ancien rédacteur en chef, M. Léon Kahn, à qui l'on doit déjà de si curieuses études sur les « juifs de Paris sous Louis XV » et les « juifs de Paris au XVIIIe siècle » fera paraître mardi prochain, à la librairie Ollendorf, un nouveau livre qui est consacré aux « juifs de Paris sous la Révolution ». En attendant que nous puissions rendre compte de cette importante publication, nous sommes heureux d'en faire connaître à nos lecteurs un des chapitres les plus intéressants :

LE CULTE DE LA RAISON

Voici donc les juifs — et particulièrement les juifs de Paris — dans la garde nationale, dans l'armée, concourant à la surveillance de la ville, à la défense du pays, et y concourant, non pas seulement par leurs contributions patriotiques, mais aussi de leurs personnes. Cette attitude leur concilia définitivement les sympathies

du peuple. La nation ne douta plus qu'ils étaient avec elle dans ses revendications, ses espérances, ses joies, ses douleurs.

D'ailleurs leur fusion dans la société les pousse peu à peu à suivre la marche de la Révolution, à en franchir les diverses étapes, à en accepter les conséquences : ils sont comme pris dans l'engrenage qui entraîne tous ceux que la misère, l'esclavage, les souffrances ont portés d'instinct vers la grande libératrice. Ils figurent dans tous les partis, dans les camps modérés comme dans les factions extrêmes. Mais où qu'ils soient, ils ont à cœur d'être bons et loyaux patriotes. Tous en effet, sont jetés maintenant dans la mêlée, dominés par un sentiment de profonde gratitude pour la Révolution qui les a définitivement tirés de la servitude.

Déjà, pleins de foi en un avenir meilleur, ils avaient prêté le serment de fidélité à la Constitution de 1789. Ils ne furent pas moins prompts à jurer hommage à la Constitution de l'an III. « Vivre libre ou mourir ! » le cri révolutionnaire du moment devint leur cri personnel. Ils le proclament comme juif et comme français.

Partout, à l'exemple des républicains, ils demandent à « vivre en hommes libres », à se régénérer », suivant l'expression si fréquemment usitée à cette époque.

En Alsace, près de Colmar, les juifs de Witzenheim ont demandé à la municipalité d'être admis à la prestation du serment civique. A Strasbourg, les journaux annoncent que Marx Berr, Baruch Berr, son frère, Samuel Seligmann, Alexandre et Wolf Lévi, ses beaux-frères, « pénétrés du sentiment de la liberté et des droits dont ils allaient jouir sous son empire », prêtent serment et s'écrient ; « Vivre libres ou mourir ! »

A Paris, les registres des Comités révolutionnaires contiennent maintes traces de cet acte de foi accompli par les juifs : « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir l'égalité, la liberté, et de mourir en les défendant. » Berr Ratisbonne, Jacob Salomon, Silz, L. Alcan ont signé sur le livre de la *Section de* 92, à côté de Carra et Girey-Dupré, deux des plus vaillants journalistes de cette époque.

Dans la section de la Réunion, les noms abondent. C'est Isaac Raphaël, Salomon Jacob, Samson Isaac, Pacra, Jacob, Nathan, Joseph Lévy, Bernard Lévy, Aron Schmoll, Lazare Oppenheimer, et les certificats de civisme qui leur sont délivrés prouvent que leur protestation de dévouement n'est pas une parole vaine.

Dans la même section, en effet, le comité arrête, le 12 ventôse an II, « qu'il sera écrit au Comité de Surveillance d'Hazebrouck, afin de l'engager à remettre en liberté le citoyen Salomon Jacob, motivé sur ce qu'il ne nous est rien parvenu contre lui et que sa compagnie nous a rendu un bon compte de sa conduite... »

Du 22 ventôse : « Le Comité, délibérant et considérant la demande du citoyen Joseph Bernard, rue Grenier-Lazare, n° 670,

arrête qu'il lui sera donné une attestation de civisme, vu son patriotisme... »

Du 17 : « Le Comité, délibérant sur la demande que lui fait le citoyen Bernard, rue Michel-le-Peletier, après examen des pièces dont il est porteur, qui annoncent sa bonne conduite et son patriotisme attestés par la presque totalité du comité, arrête qu'il lui sera délivré une attestation de civisme pour lui valoir que de raison. »

Du 18 messidor : « Le Comité, délibérant, arrête qu'il sera écrit aux autorités constituées de Troyes à l'effet qu'il n'est jamais parvenu à notre comité aucune plainte contre le citoyen Cerf-Lyon, qu'au contraire il s'est toujours montré bon patriote et bon républicain... »

Joseph Allemand, Abraham Azur, Lazard, Louis Spire, acteur, Joseph Weill..., beaucoup d'autres encore, passent à l'épurement ou à la censure, et sortent purs du creuset. Tous n'avaient point cette satisfaction. Il en fut de suspects, qui, pour incivisme, pour agiotage ou encore pour royalisme étaient sans hésitation jetés par-dessus bord. Nous en retrouverons quelques-uns plus tard.

Les juifs de Paris se mettaient donc « au pas ». Rien ne les sépare plus des autres citoyens, car la République ne connaît plus de « secte » ; elle ne connaît que des patriotes. On dénonce, un jour, aux Jacobins un arrêté de la Société de Nancy tendant à expulser les juifs de la République. La réunion déclare que « la République, ne connaît plus le mot *juif*, puisqu'il ne sert plus à nommer un peuple, mais une secte ; or, la République ne connaît plus les sectes et ne prétend déporter des sectaires que quand ils troublent l'ordre social ».

L'Eglise ne pouvait assister indifférente à un tel spectacle. Désemparée, troublée profondément dans la déchéance de ses droits, de son prestige, de son pouvoir, elle chercha encore à se maintenir au-dessus du flot toujours montant qui allait bientôt l'engloutir, continuant à s'attaquer aux juifs et aux protestants, auxquels elle attribuait son discrédit et sa chute. Elle croit encore en son relèvement, semble faire fi des sans-culottes et compter sur les restes de sa puissance pour dominer de nouveau la France : « La contre-révolution ne sera donc pas difficile ; elle est d'autant plus assurée que, sur toutes nos frontières, comme dans l'intérieur, à l'exception des protestants, des juifs et des brigands révolutionnaires, les habitants des campagnes la désirent et la demandent. »

Et elle expose ingénument son plan : « dès que la contre-révolution sera faite, on chassera de France tous les juifs et les protestants qui ne paieront pas un marc d'or de contribution. »

Mais ce sont les juifs surtout qui lui sont en horreur. On pouvait se demander, en 1790 et en 1791, si son acharnement était dû surtout à sa haine contre « le peuple déicide ». Cela pouvait être vrai alors que le clergé était en mesure d'empêcher qu'on leur accordât les

droits de citoyen. Mais lorsque, après avoir assisté au triomphe du droit des juifs, elle vit que la loi se retournait contre elle, sa colère ne connut plus de bornes. Avec le temps, la question devient donc tout autre. Le fanatisme religieux se confond avec la passion politique. Ce n'est plus « le peuple déïcide » qu'elle veut frapper, mais la race qui se fond dans la race française et augmente le nombre et la valeur de ses ennemis.

Elle fait retomber sur eux la responsabilité des décisions prises par la Constituante et l'Assemblée législative contre elle, comme s'ils avaient pu exercer une pression ou une influence quelconque sur l'une ou l'autre de ces « législatures ». Les décrets rendus contre le clergé pour le dépouiller de ses biens au profit de la nation, pour annihiler son autorité sur les âmes « sensibles », pour le frapper dans ses ministres mêmes, ébranlent l'Église dans ses fondements. La suppression des dîmes de toute nature, l'envoi de l'argenterie des églises à la Monnaie, la vente des biens ecclésiastiques sont autant de coups redoutables. Lorsque, le 13 avril 1790, l'Assemblée nationale refusa d'adopter la motion de dom Gerle et de reconnaître le culte catholique, apostolique et romain comme la religion dominante de l'État, elle comprit qu'elle n'avait plus rien à attendre du mouvement révolutionnaire qui avait enthousiasmé la nation entière, et qu'elle espérait diriger à son gré. Ce jour-là, définitivement vaincue, elle essaya de soulever le peuple. Mais le peuple gronda. Les défenseurs de l'autel coururent les plus grands risques de vie au sortir de cette fameuse assemblée. L'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, entre autres, furent injuriés, menacés, pressés par la foule frémissante; Mirabeau, essayant de se frayer un chemin, tira son épée, mais il n'échappa qu'à grand'peine à la lanterne la plus proche; et l'abbé Maury ne dut son salut qu'à un juif, sergent de la garde nationale, qui lui jeta sa « redingote » sur les épaules. C'était « venger noblement les juifs de l'opposition que le député chrétien mettait à la justice réclamée par toute la nation juive. »

Bientôt, cependant, l'Assemblée nationale chercha à atteindre l'Église, non plus dans sa fortune, mais dans ses ministres mêmes. La suspension des vœux monastiques qui en réduisait le nombre, le paiement des prêtres qui rabaissait leur caractère, l'élection des évêques qui les mettait au pouvoir du peuple, le serment civique imposé aux ecclésiastiques et qui les mettait au niveau des autres citoyens, enfin le décret contre les prêtres séditieux et non assermentés... toutes les forteresses du catholicisme tombaient une à une, s'écroulant dans la joie et dans la haine.

L'arrêté du Directoire de Paris, qui ordonnait la vente des églises non paroissiales, les mettait à la disposition de qui voudrait les acheter, même pour y célébrer un culte quelconque, et commettait un *préposé laïc* à la surveillance des édifices religieux des prêtres assermentés, porta le dernier coup à son omnipotence.

« Voilà donc, s'écria l'abbé Couturier dans la séance où l'Assemblée nationale approuva cet arrêté « au bruit des plus vifs applaudissements », voilà donc qu'on veut établir l'abomination de la désolation dans le lieu saint! On vous propose de convertir nos temples en synagogues, en mosquées, en temples de luthériens et d'anabaptistes... Quels effrayants et funestes progrès n'ont pas faits les idées depuis dix-huit mois!... »

Les journaux religieux s'associèrent à cette protestation, effrayés non pas seulement de « ce premier acte de persécution légale contre les catholiques », mais aussi « de voir une synagogue, une mosquée, un temple protestant, rivaliser dans la même rue avec une église ». Ils en tiraient les plus sombres pronostics, et, eux qui s'y connaissaient en « fanatisme », craignaient « le fanatisme du peuple », pressentant « qu'il laisserait des juifs et des musulmans exercer publiquement à Paris leur culte et qu'il se jetterait avec fureur sur les églises des catholiques romains ».

Ces terreurs, que partageait Louis XVI, puisqu'il opposa son veto au décret confirmatif de cet arrêté du 29 novembre, n'eurent aucune influence sur l'Assemblée nationale. L'Église et le Roi, d'une part; les représentants du peuple et le peuple, de l'autre : qui donc verrait triompher sa cause? L'Église dut s'abaisser. La Constituante le lui fit durement sentir. L'Église est dans l'État, disait-elle, et non pas l'État dans l'Église. Si elle veut être conservée et protégée par l'État, il faut qu'elle se soumette aux lois de l'État. Et du même coup, elle la menaça de traiter sur le même pied les ministres de tous les cultes, de les salarier à l'égal des prêtres.

De telles décisions, de si graves conjonctures exaspérèrent le clergé. Il n'était pas cependant arrivé au terme de ses déboires, de ses tristesses, de ses humiliations. La Commune de Paris se chargea bientôt d'y mettre le comble.

A dire vrai, l'attitude de la population facilitait la tâche de l'Assemblée nationale. Le scepticisme du XVIIIe siècle avait dégénéré en indifférence religieuse, et cet état d'esprit allait bientôt devenir de l'athéisme. Le *Journal général de France* le constatait déjà en 1790, et, chose étrange, il adressait le même reproche aux juifs que, jusque-là l'Église accusait d'une ferveur presque barbare, « Ils ne sont plus ces hommes à la tête dure, *durâ cervice*. ils n'ont plus cette obstination et cette ténacité dans leurs opinions religieuses qui les caractérisaient; ils se dispensent sans scrupule de ces pratiques que nous regardions, nous, comme minutieuses et ridicules, et qu'ils regardaient, eux, comme sacrées et très obligatoires pour leur conscience. » Et il concluait — était-ce pressentiment ou accès de mauvaise humeur? — que dans dix ans, prêtres catholiques, ministres protestants et rabbins auraient infiniment perdu de leur crédit.

Ce gazetier, si bien avisé, se trompait seulement de quelques

années. Le vrai est que peu à peu les passions religieuses et civiles s'exaltaient, et qu'à l'opiniâtreté que mettait l'Église à défendre son antique puissance, la République répondait par un acharnement plus grand encore à défendre ses nouvelles conquêtes. Les patriotes traçaient alors, dans leurs clubs, un tableau très sombre de la néfaste influence des prêtres qui, « enveloppés du manteau sacré de la religion, confondaient l'intérêt de la divinité dans leurs intérêts propres, portant partout le trouble et la terreur ». Un pareil portrait devait ouvrir les yeux des moins clairvoyants. Mais l'Église ne voulait rien voir : seul réfractaire au mouvement puissant des idées et des passions, elle devait être broyée dans la lutte.

Encore une fois, la Commune de Paris y porta tous ses efforts. Elle n'avait d'ailleurs qu'à achever la besogne que les trois législatures avaient successivement accomplie.

Elle interdit d'abord la fermeture des théâtres pendant la quinzaine de Pâques. « Lorsque la France se courbait sous une religion dominante, le lieutenant de police pouvait bien faire une loi avec les prêtres. Mais, quand une Constitution protège tous les cultes comme toutes opinions, c'est au peuple seul à commander des fêtes, les fêtes de la patrie. » Elle réglementa ensuite les processions, en laissant à chacun la liberté de tendre ou de ne pas tendre les maisons, de tenir boutique ouverte ou fermée ; puis, s'attaquant aux prêtres, leur défendit de porter le costume religieux hors des temples. « Toutes les espèces de mascarades sont prohibées », disait Chaumette. Et il demandait que les patrouilles fussent autorisées « à arrêter tout individu qui porterait un costume bizarre ». Et pour assurer à son arrêté une plus sûre exécution, le Conseil de la Commune fit connaître, quelques jours après, aux « rabbins, prêtres grecs, protestants, catholiques et autres », qu'il leur serait défendu d'exercer leur culte hors des édifices consacrés. Il ordonna enfin à tous les marchands de fermer boutique, « les jours ci-devant appelés dimanches », sous peine d'être regardés comme suspects et poursuivis comme tels. Seuls les jours de décade pouvaient être religieusement observés.

(La fin au prochain numéro.)

PHILON LE JUIF

(Suite)

Philon, avec Platon, distingue le monde sensible du monde intelligible. Le monde sensible est, dans la hiérarchie de l'être, ce qu'il y a de plus bas et de plus grossier. Il est com-

posé du ciel, des astres et de la terre. Il n'est pas éternel, mais perpétuel, à la fois créé et impérissable.

Dieu devait créer le monde, parce que la Bonté est une de ses Puissances souveraines. « Le néant *il* l'a appelé à l'être ; il a remplacé le désordre par l'ordre, l'indéterminé par le déterminé. Il a mis partout du rapport et de l'harmonie... » Dans le *De mundi opificio*, Philon traite longuement de la création d'après la *Genèse*. Le premier jour il n'y a pas eu de création sensible ; ce jour-là marque la création du monde intellectuel, c'est-à-dire que Dieu conçut le plan de l'univers, comme un architecte, avant de construire un palais, en dispose l'ordonnance dans son esprit. Et Philon poursuit en commentant la description de la Pentateuque.

Arrivé au sixième jour, notre philosophe se demande, pourquoi l'homme, qui est la plus haute des créatures, a été créé en dernier. A cette question il donne quatre réponses : 1. L'homme a besoin du monde pour vivre ; 2. Le monde, créé avant les hommes, leur témoigne par sa fécondité et sa richesse naturelle, que s'ils sont vertueux, ils auront l'abondance et le bonheur, sans avoir à se donner aucune peine ; 3. Dieu avait commencé par le Ciel qui est le plus parfait des êtres incorruptibles et sensuels, il a voulu finir par l'homme qui est supérieur à tous les êtres corruptibles de la terre ; 4. Il fallait que l'homme apparût le dernier pour que les animaux le considérassent comme leur maître.

Toujours le Seigneur a créé le genre avant l'espèce. Il a donc créé d'abord l'homme en général, réunissant les deux sexes, puis l'être particulier qui s'appelle Adam. Dieu lui communiqua une âme parfaite. Ce qui en nous est à l'image de Dieu, c'est l'entendement.

Mais si le monde a été créé, il est impérissable. Un objet peut être détruit par le dedans ou par le dehors. L'airain est détruit par le dedans, quand la rouille l'attaque ; une maison qui brûle est anéantie par le dehors. Or le monde ne peut périr par le dehors ; il n'y a rien à part lui ; ni par le dedans, car il faudrait que la partie fût plus grande et plus puissante que le tout.

Après avoir étudié les deux êtres qui sont aux pôles opposés, Dieu et le monde sensible, il nous faut passer à l'étude

des êtres intermédiaires entre Dieu et le monde qu'il a réunis sous le nom de Logos. Dieu est trop pur et trop élevé pour être en relations directes avec ce monde; c'est le Logos ou Verbe qui s'intercale et établit la communication entre les deux extrêmes. Cette théorie du Verbe est d'une importance capitale par suite du rôle qu'elle a joué dans les conceptions chrétiennes. « Le Logos, écrit Philon, est le fils premier-né de Dieu ; il est l'ange le plus ancien, l'archange ; il est le nom de Dieu ou l'image de Dieu ; il est l'homme à l'image de Dieu ; il peut enfin être appelé, par métaphore, Israël voyant ».

Dieu a autour de lui ses Puissances qui sont, pour ainsi dire, ses gardes du corps. Elles unissent entre elles toutes les parties du monde et le monde à Dieu. On distingue la Puissance créatrice, la royale, la prévoyante, la législative, la Sagesse. Elles sont comparables à des cachets ; elles impriment leur figure et leur qualité aux objets, sans rien perdre de leur nature éternelle.

Philon admet l'existence d'anges. « Il est nécessaire, dit-il, que le monde tout entier soit animé en toutes ses parties ; chacune de ces parties contient les êtres qui lui sont propres : la terre, les animaux terrestres ; la mer et les fleuves, les animaux aquatiques ; le feu, les insectes qu'il engendre ; le ciel, les étoiles. Donc l'air aussi doit être rempli d'êtres ». Ces âmes sont de deux sortes : les unes ont été unies à des corps, les autres sont les messagères de Dieu, qu'on peut appeler indifféremment démons, héros et anges.

Ainsi le Logos, c'est l'ensemble des Puissances qui maintiennent l'ordre dans le monde et le relient à l'Être suprême ; c'est encore l'ensemble des Idées, telles que Platon les concevait, modèles parfaits et incorruptibles sur lesquels les objets et les créatures sont façonnés ; en un mot, c'est la raison de Dieu considérée dans ses multiples manifestations au sein du monde sensible.

Dieu est la cause première ; mais le Logos est son instrument ; « c'est Dieu qui, comme pasteur et roi, conduit souvent la loi et la justice, le monde, la terre, l'eau, l'air, le feu, les plantes et les animaux ; ce qu'il y a de mortel ou de divin ; le ciel, les étoiles, le soleil, la lune, les révolutions harmonieuses des astres. Mais il a recours pour cette œuvre à sa droite rai-

son, à son Verbe. Il lui confie ce gouvernement ; il lui donne le soin de ce troupeau ; le Verbe est pour lui ce qu'est un lieutenant pour un grand roi. Aussi le Verbe est-il la raison cachée de ce que les hommes appellent, en général, le Hasard. » Le Logos soutient l'âme dans son aspiration vers l'Absolu et « fait pleuvoir pour lui la manne divine », c'est lui enfin qui guide l'homme vertueux et affermit la morale sur la terre.

LOUIS LÉVY.

(A suivre.)

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 28 Octobre au 4 Novembre

MM.	Ephrussi (Jules, Ignace et Charles)	400 »
Mme	Bloch (Gabriel)	200 »
M.	Trèves (Albert), 76, rue Prony	200 »
Mme	Sauphar (H.)	100 »
MM.	Bloch (Alfred) et son fils (André)	50 »
	Crémieux (Eugène)	50 »
Mme	Dreyfus (Adolphe)	50 »
MM.	Kahn (Arthur)	50 »
	Sarassin (Léopold)	50 »
	Simon (Edouard)	50 »
Mlle	Sauphar (Isabelle)	50 »
MM.	Sauphar (Jean)	50 »
	Dreyfus (Armand)	40 »
	Bloch (Eugène)	20 »
	Bollack (Robert)	20 »
	Bernays (Camille)	20 »
	Paquin (Ferdinand)	20 »
	Paquin (Léon)	20 »
M.	Schwartz (Henri)	15 »
Mme	Wilhelme (Georges)	15 »
	Anonyme	10 »
MM.	Créhange (Siméon)	10 »
	Dreyfus (Maurice)	10 »
	Lévy, 105, blv Magenta	10 »
	Lévy (Kifa)	10 »
	Netter (Edmond)	10 »
	Weill (Justin)	10 »
	Beer, 22, rue Le Peletier	5 »
	Bloch, 15, rue du Bouloi	5 »
	Lehmann, 7, rue Choron	5 »
	Vanderberg	5 »
	Worms (Adolphe)	5 »
	Worms, 36, rue du Bourdonnais	5 »
	Wormser, 4, rue Rambuteau	5 »
	Zeitlin, rabbin	5 »

Nouvelles diverses

Haguenau. — Les quelques lignes parues dans un des derniers numéros de l'*Univers*, sous la rubrique *Haguenau*, ont causé ici quelque surprise et ont pu faire croire au dehors ou que le rabbinat de Haguenau n'était pas occupé ou que le rabbin n'a pas assisté à la consécration de la pierre tumulaire de feu son prédéces-

seur. Il n'en est rien cependant, et M. Lévy, successeur de feu L. Bloch ז"ל, s'est acquitté à cette occasion d'un double devoir en se faisant à la fois l'interprète de sentiment de gratitude de la Communauté envers le défunt et de ceux qu'il lui conserve lui-même, comme son ancien élève.



Berlin. — Les élections au Landtag prussien vont avoir lieu dans quelques jours. Trois candidatures israélites sont posées, à Berlin, à Posen et à Moguilno.

⁂

— Un duel au pistolet a eu lieu à Berlin dans le jardin zoologique entre un lieutenant des gardes et un jeune avocat. Celui-ci, en montant dans un tramway avait marché par mégarde sur le pied de l'officier qui l'injuriat en l'appelant maladroit, manant juif. L'avocat a été dangereusement blessé par une balle qui a traversé l'omoplate.

⁂

Leipzig. — On annonce la mort du savant Fabius Mieses, qui collabora à de nombreux journaux juifs, écrivit sur la kabbale, sur la philosophie, etc., et composa des poésies en néo-hébreu.



Hambourg. — Mme Charlotte Embden, la sœur de Henri Heine, vient d'entrer dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Elle jouit d'une excellente santé et de la plénitude de ses facultés.



Vienne. — Dans une réunion organisée par le parti chrétien-social, le député Schneider s'occupant des cas de peste qui se sont produits à Vienne, prétendit citer des passages du Talmud, qui permettent aux médecins juifs de se livrer aux expériences les plus dangereuses sur des chrétiens. Un grand vacarme s'ensuivit, et la police dut dissoudre la réunion.



— Les israélites de Vienne se sont réunis en grand nombre dans une vaste salle pour protester contre la nouvelle loi ordonnant la séparation des élèves israélites des catholiques dans les écoles publiques. Comme il est d'usage dans toutes les réunions, des membres du gouvernement et du parlement y assistaient. On décida qu'une pétition monstre serait adressée au ministre de l'instruction publique pour lui demander l'abrogation d'une loi qui porte atteinte à la liberté et aux droits des citoyens.



Budapest. — Le député antisémite, P. Stoyalowski avait été mis en état d'arrestation pour ses violentes excitations. Mais il a

réussi à s'échapper et il s'est établi à Presbourg, où il continuera ses menées.

***

La Haye. — L'un des israélites néerlandais les plus éminents et les plus estimés, M. T. Tal, grand rabbin de La Haye, vient de mourir, à l'âge de cinquante-deux ans. Il avait cumulé pendant plusieurs années les fonctions de grand rabbin de la Haye, d'Utrecht et de Zélande.

M. Tal était connu par de savantes études sur le Talmud et les Evangiles, et ses discussions avec le professeur Oort ont fait beaucoup de bruit vers 1880.

M. Tal, qui possédait des dons oratoires remarquables, était membre de nombreuses sociétés savantes, entre autres de la « Société néerlandaise de littérature ».

***

Constantinople. — Le gouvernement vient d'interdire tous les journaux à tendance sioniste.

***

Bessarabie. — Le baron de Gunzbourg a installé dans ses domaines de Bessarabie une colonie juive. Les israélites qui en feront partie devront se livrer uniquement à l'agriculture.

***

New-York. — L'Etat d'Orégon vient d'élire sénateur M. Joseph Simon, un des plus éminents avocats de Portland. M. Simon est le seul israélite qui fasse partie du Sénat.

***

New-York. — Il s'est fondé il y a quelques années une Société pour l'histoire des juifs en Amérique, qui s'occupe de réunir des matériaux sur l'établissement de nos coreligionnaires dans le Nouveau-Monde. Cette Société fait paraître une publication.

C'est à Newport que s'organisa la première Communauté israélite. En 1658, seize familles s'y fixèrent, auxquelles se joignirent bientôt d'autres venues de Hollande, d'Espagne, de Portugal et de la Jamaïque. Ces juifs montèrent des fabriques et contribuèrent puissamment au développement de la ville. En 1758, Isaac Touro poussa à la construction d'une synagogue et fut le premier rabbin de Newport. Cependant la Communauté déclina et faillit disparaître. Longfellow a composé une belle poésie sur le cimetière juif de Newport.

A New-York, les juifs eurent d'abord beaucoup à souffrir. Le gouverneur Stugvessant ne voulut pas permettre aux juifs chassés du Brésil de résider dans la ville. Cependant, à la suite d'importantes démarches, il finit par les accueillir. C'est en 1692 que la cité vit s'élever la première synagogue. Isaac Henriquez fut le premier

juif qui reçut en 1687 les droits civils. L'égalité politique ne fut accordée aux israélites qu'en 1777. La plus ancienne Communauté de New-York est celle qui s'appelle « Schearith Israel ».



Bibliographie. — Vient de paraître : HISTOIRE DES ISRAÉLITES *depuis le retour de la captivité de Babylone jusqu'à nos jours*, par M. Fresco.

Voilà un petit livre de 95 pages qu'il faudra mettre entre les mains de nos jeunes élèves. Ils acquerront, en l'étudiant, une notion exacte et suffisante de notre histoire et de notre littérature. M. Fresco a puisé aux meilleures sources; il a su mesurer les proportions des chapitres à l'importance des événements et des personnages; il a très intelligemment mis en relief les beautés de la morale juive. Quant au style, il est ce que ce genre d'ouvrage veut qu'il soit : bref, simple et clair.

(Pour se procurer ce livre, s'adresser à M. Danon, 59, rue d'Auteuil, à Paris, ou à l'auteur, à Galata, Constantinople).

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année N° 8 11 Novembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם.
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)
TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Hayeï Sarah.*

Novembre.		Heschwan.
12	Samedi. (Fin du sabbat à 5 heures)	27
13	Dimanche	28
14	Lundi	29
		Kislew.
15	Mardi (Rosch-Hodesch)	1
16	Mercredi	2
17	Jeudi	3
18	Vendredi	4

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 heures.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Berl (Raymond), 8, rue Mogador prolongé.
Caen (Antonio , 2 avenue de Villiers
Goldberg (Maurice), 28, rue Louis-le-Grand.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Alkan (Alfred), 85, rue des Pyrénées
Jacob (Henri), 3, place des Victoires.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Baron (Lazard), 12, place de la Bastille.
Dulaar (Jérôme), 64, rue des Tournelles.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Jeudi 17 novembre, à 2 heures 1/2. — M. Jacobson (Jérome-André), avocat, 45, boulevard Sébastopol, et Mlle Aron (Marcelle-Rose), 5, avenue de l'Opéra.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 13 novembre, à 2 heures. — M. Grunberg (Moïse), tailleur, 50, rue Rodier, et Mlle Schwartz (Clémence), 26, rue des Trois-Bornes.

Mardi 15 novembre, à 2 heures. — M. Sartossky (Morris), pâtissier, à Londres, et Mlle Cohen (Namy), 84, rue Marcadet.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Mardi 13 novembre, à 2 heures. — M. Goldberg (Raphaël), comptable, 7, faubourg Saint-Antoine, et Mlle Bank (Rosalie), institutrice, 24, rue des Taillandiers.

Décès

2	novembre.	Jaskiewiez (Fanny-Eva), 5 ans, rue Oberkampf, 10.
4	—	Klein (Salomon), 66 ans.
6	—	Meyer (David), 65 ans, avenue Ledrue-Rollin, 77.
	—	Polski (Nathan), 11 ans, rue Picpus, 76.
	—	Meyer (Jacques), 86 ans, rue Sedaine, 31.
	—	Segré (Joseph), 52 ans, rue Etienne-Marcel, 28.
	—	Aron (Eugène), 71 ans, boulevard Magenta, 84.
	—	Mme Bernheim (Jacques), née Aron (Esther), 72 ans, rue d'Allemagne, 149.
8	—	Bloch (Samuel), 78 ans, Hôtel-Dieu.
	—	Mme Vve Kahn (Salomon), née Klein (Pauline), 77 ans, rue Saint-Maur, 164.
9	—	Mlle Lévy (Lucie), 45 ans, avenue de Saint-Ouen, 25.
	—	Mme Weill (Alexandre), née Weill (Babette), 54 ans, rue des Archives, 6,
	—	Mlle Van Amerongen (Golda), 74 ans, rue Picpus, 76.
	—	Essel (Georges), 6 ans.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

Les Consistoires algériens

(DERNIER ARTICLE)

On sait en quoi consiste la principale innovation créée par le décret relatif a la réorganisation des Consistoires algériens. D'après un usage qui n'était reconnu par aucun texte législatif mais qu'une vieille tradition avait consacré, les Consistoires et Communautés israélites percevaient sur certaines denrées et notamment sur la viande Kascher des taxes dont une partie servait à couvrir les frais d'administration du culte et dont le surplus était employé à secourir les juifs indigents. En vertu du nouveau décret, le produit de ces perceptions sera désormais versé, déduction faite des dépenses d'administration et de culte, à la caisse du bureau de bienfaisance, avec affectation spéciale à l'assistance des indigents israélites. Il ne s'agit pas d'ailleurs, comme il serait trop naturel de le supposer, d'un bureau de bienfaisance particulier, composé d'israélites, mais du bureau de bienfaisance ordinaire de la commune, où les israélites ne sont presque jamais représentés.

En termes plus concis et qui feront mieux ressortir encore toute la hardiesse du système imaginé par M. Laferrière, les sommes destinées à secourir les indigents juifs continueront à être payées par les seuls juifs ; mais ce ne sont pas des juifs qui auront le droit de les distribuer.

Et pour justifier cette disposition extraordinaire, on ose, par une amère dérision, invoquer le droit commun !

Mais ce droit commun, où le pratique-t-on ? Ce n'est pas assurément en France. Quelle que puisse être la science administrative de l'ancien vice-président du Conseil d'Etat, nous le défions de trouver dans tout l'arsenal de la législation française un seul texte qui paraisse sanctionner des anomalies aussi monstrueuses. C'est un

principe de notre droit public que tout impôt doit être consenti et personne n'a jamais imaginé que l'emploi d'un fonds de charité pût appartenir à ceux qui ne contribuent pas à l'alimenter.

On se souvient des clameurs poussées récemment par une grande partie de la presse à propos d'un avis émis par le Conseil d'Etat et qui attribuait aux seuls bureaux de bienfaisance le droit de quêter pour les pauvres dans les églises. Les protestations furent si vives que le gouvernement dut publier une note désavouant cette doctrine. Et pourtant, il s'agissait là, non pas de taxes imposées, mais de dons volontaires et si l'argent recueilli dans les églises provient de bourses catholiques, les bureaux de bienfaisance auxquels le Conseil d'Etat voulait réserver le droit de le distribuer, sont en majeure partie composés de membres également catholiques.

Ces derniers jours encore une lettre de M. de Selves, prescrivant aux notaires de porter à la connaissance de l'Assistance publique les legs concédés aux ecclésiastiques dans un but charitable, fut violemment prise à partie par la presse cléricale. Le *Temps* lui-même, au nom de ce libéralisme transcendant dont il aime à se dire l'organe, s'éleva énergiquement contre les instructions du préfet de la Seine. Et c'est là ce même *Temps* qui avait salué la règlementation adoptée en ce qui concerne les indigents israélites de l'Algérie comme un heureux retour au droit commun! L'administration, pour apaiser les scrupules du *Temps* et de ses congénères, s'est hâtée de déclarer que la lettre de M. de Selves avait été mal comprise et que si l'Assistance publique tenait à être informée des libéralités testamentaires faites aux curés, elle n'avait nullement l'intention de les revendiquer. Mais est-ce que par hasard les principes du libéralisme perdraient de leur force et de leur autorité quand les juifs sont appelés à en profiter? Et comment s'expliquer qu'un gouvernement qui montre pour les susceptibilités des donateurs catholiques une déférence si respectueuse ne craigne pas de soumettre les ressources affectées à la bienfaisance

juive à de véritables mesures de spoliation et de confiscation?

Nous n'ignorons pas le prétexte dont on a essayé de colorer cette audacieuse violation des droits de la minorité israélite. Les Consistoires algériens faisaient fonction de bureaux de bienfaisance à l'égard d'une partie considérable de la population et cela est contraire, dit le rapport explicatif qui précède le décret, « au principe de la spécialité des établissements publics qui, en France, renferme les établissements religieux dans leurs attributions d'ordre ecclésiastique ». Cela signifie que les Consistoires, qui sont uniquement chargés de l'administration du culte, n'ont pas qualité pour distribuer des secours aux indigents. Il serait facile de répondre à cela, que du moment qu'on admettait l'existence d'un fonds prélevé exclusivement sur la population israélite, il fallait, en toute justice, que l'administration de ce fonds fût confiée au seul corps qui représente officiellement cette population. Mais si l'on tenait absolument à appliquer avec la plus pharisaïque rigueur le principe de la spécialité des établissements publics, on pouvait atteindre ce résultat à l'aide d'une solution bien simple. Il n'y avait qu'à créer en Algérie des bureaux de bienfaisance israélites, comme il s'y trouve déjà des bureaux de bienfaisance musulmans. Cette solution conciliait tous les intérêts en jeu, en même temps qu'elle sauvegardait toutes les règles administratives. Et si l'on ne voulait pas aller jusque-là, de crainte de s'exposer aux colères des antijuifs, on pouvait décider, à tout le moins, que lorsque le bureau de bienfaisance aurait à répartir les secours réservés aux indigents israélites, il serait tenu de s'adjoindre des délégués de la Communauté israélite. On prouvait ainsi qu'on n'était pas insensible à toute préoccupation d'équité et qu'on avait quelque souci d'assurer aux indigents juifs une distribution de secours éclairée et impartiale. Mais exclure totalement les juifs de la répartition de ressources provenant de juifs et consacrées à des juifs, c'est un acte d'arbitraire violent et odieux, qui n'a de précédent dans aucun pays civilisé.

Une pareille dérogation à toutes les règles de la justice devrait être réprouvée alors même que les bureaux de bienfaisance algériens ne renfermeraient dans leur sein que des hommes d'une scrupuleuse loyauté et complètement affranchies de toute haine de race ; car, faute de connaître suffisamment la population juive, ces hommes éprouveraient peut-être quelque embarras à remplir leur mission avec compétence et discernement. Mais il s'en faut, hélas! que les administrateurs de la bienfaisance publique dans la colonie, soient tous animés à l'égard des israélites de cet esprit d'impartialité et de bienveillance, sans lequel la charité risque de devenir la plus révoltante et la plus méprisable des persécutions. Nous sommes là dans un pays en proie, depuis des années, à la fureur antisémite, et où les dénis de justice contre les juifs sont œuvre méritoire. Dans quelques jours, Max Régis sera probablement maire d'Alger, — Max Régis, qui, il y a quelques mois, a provoqué le pillage des magasins juifs, qui a inscrit dans son programme l'expulsion des juifs en masse, qui, en attendant que cette mesure de proscription puisse s'accomplir, a promis à ses électeurs d'user de ses pouvoirs de maire pour n'épargner aucune vexation aux juifs et qui s'est engagé notamment à exclure les enfants juifs des écoles communales. Or, c'est cet homme qui sera appelé, suivant la loi, à présider le bureau de bienfaisance d'Alger. C'est à lui qu'il appartiendra, d'après le nouveau décret, de diriger la distribution aux indigents israélites des secours qui leur reviennent. C'est lui que les juifs malheureux devront tendre la main; c'est à lui qu'ils devront implorer; c'est à lui qu'ils devront faire confidence leurs misères. N'est-ce pas abominable? N'y a-t-il pas là de quoi soulever d'indignation toutes les consciences honnêtes? Et comment faut-il qualifier une règlementation qui aboutit à d'aussi monstrueuses conséquences?

Ce n'est pas sans effroi que nous pensons aux iniquités dont les nécessiteux de religion juive vont être les victimes en Algérie. Nous savons par expérience que les antijuifs sont inaccessibles aux considérations de pitié et

d'humanité. Un exemple entre beaucoup d'autres montrera de quels excès ils sont capables. Il y a quelques mois, à la veille du 14 juillet dernier, le Conseil municipal d'Oran délibérait sur la distribution des secours qui devait être faite aux indigents à l'occasion de la fête nationale. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le procès-verbal de la séance :

« M. Faurie est d'avis que la distribution des bons de pain et de viande soit faite devant l'Hôtel de Ville, par les soins des membres du Conseil, afin d'*écarter les juifs*. »

Et cette proposition fut adoptée avec enthousiasme, et le Conseil décida qu'en effet une distribution de bons de pain et de viande serait faite, le matin du 14 juillet, *aux pauvres français*, par les soins des conseillers municipaux ».

Et ce qu'il y a de plus stupéfiant, c'est que le préfet d'Oran ne songea même pas à annuler cette délibération scandaleuse comme entachée d'illégalité.

Voilà où l'on en est en Algérie ! Voilà à quel degré de rage bestiale y est montée la haine des sectaires ! Et l'administration, au lieu de contenir et de refrêner ces honteux débordements, les encourage et leur fournit un nouvel aliment. C'est au moment même où les juifs algériens, mis non seulement hors la loi, mais hors de l'humanité, se voient dénier tout droit à l'assistance, qu'un gouvernement tutélaire leur enlève la disposition des ressources destinées à les secourir.

Il est à peine besoin de montrer tous les motifs d'irritation, toutes les sources de conflit qui naîtront nécessairement du décret sur les Consistoires. Que d'abus et de fraudes en perspective ! Et aussi que de froissements et de luttes ! Ce qui peut toutefois nous rassurer dans une certaine mesure, c'est que le nouveau décret porte en lui-même la cause de sa ruine. Il constitue une violation si flagrante de tous les droits de la conscience religieuse, il contient le germe de difficultés si nombreuses et si aiguës qu'il est impossible qu'il puisse durer. Ce n'est d'ailleurs pas une œuvre administrative créée pour

résister à l'épreuve du temps et de l'expérience. Ce n'est qu'un expédient imaginé pour procurer à une certaine politique le concours des antisémites du Parlement. Mais cette politique-là, c'est celle que pratiquait M. Brisson au début de sa courte carrière ministérielle, et elle est déjà morte. Comment le décret sur les Consistoires pourrait-il lui survivre ?

B.-M.

JUDITH RENAUDIN

Ce n'est pas une chronique théâtrale que nous voulons inaugurer ici. Nous n'avons reçu de M. Antoine aucun service de première qui nous fasse un devoir de rendre compte de la pièce de M. Pierre Loti, qu'il vient de représenter. C'est dans la revue de Paris, du 1er novembre, que nous avons lu le drame intitulé : *Judith Renaudin*, et c'est l'impression que nous a laissée cette lecture qu'il nous paraît utile à la liberté de conscience de fixer en quelques lignes. La mère en pourra permettre la lecture à sa fille. L'œuvre de M. Pierre Loti nous met sous les yeux les mesures d'exécution dites « Dragonnades », que la révocation de l'Edit de Nantes a nécessitées, les concours intéressés que la conversion forcée a facilement trouvés, les résistances trop rares auxquelles cet acte de despotisme s'est heurté.

Nous sommes, en 1685, dans l'île d'Oléron. Une Compagnie de dragons, sous le commandement du capitaine Philippe d'Estclan vient de débarquer pour prêter son concours aux moines convertisseurs, enlever les enfants à leurs parents, dépouiller les religionnaires de leurs biens, s'opposer à la fuite de ceux qui préfèrent l'exil à l'apostasie.

La famille Renaudin est à la tête des réformés. C'est à son chef que le capitaine de dragons vient notifier l'ordre de se convertir, lui et les siens, dans les trois jours, s'il ne veut y être contraint par la force des armes, violemment séparé de tous les siens, réduit à la mendicité. Le capitaine de dragons revoit, derrière son père, Judith Renaudin, qu'il a déjà aperçue

un matin, donnant, à la porte de la maison familiale, du linge et des vêtements aux pauvres gens du pays. Il s'est même permis, à l'égard de la belle jeune fille, une impertinence dont il s'est ensuite gracieusement excusé. Cette nouvelle rencontre l'émeut ; la résistance de ces braves gens qui n'ont commis d'autre crime que de prier Dieu en Français et non en latin et de lire la Bible, qui veulent rester fidèles à ces pratiques religieuses, le dispose à leur accorder quelque répit, à tempérer la rigueur des ordres qu'il a reçus.

A ce moment Philippe d'Estclan est encore un soldat soucieux de sa consigne. Mais déjà la beauté de Judith Renaudin, l'énergie de ses convictions, le milieu simple et patriarcal dans lequel se meut son existence pieuse et charitable, ont, à son insu, insensiblement modifié ses dispositions premières, amolli son cœur, et quand plus tard Judith Renaudin viendra courageusement, sous la seule garde d'une pauvre servante, le trouver en secret, la nuit, pour solliciter un nouveau répit indispensable aux Huguenots qui se préparent à fuir, elle rencontrera un homme transformé par la passion, qui lui offrira sa fortune et son nom. Et comme fidèle à sa famille et à sa foi, Judith Renaudin ne se laissera pas tenter par ses séduisantes propositions, c'est le capitaine de dragons qui abandonnera son titre, son épée, sa patrie, pour suivre dans l'exil, en Hollande, la malheureuse famille dans laquelle il espère entrer par tant de dévouement et d'abnégation. C'est, pourrait-on dire en riant, la conversion du dragon convertisseur. Ces deux figures de Judith Renaudin et de Philippe d'Estclan n'ont pourtant rien de banal. Jusqu'à l'heure du départ, Judith Renaudin ignore l'étendue de son triomphe, et Philippe d'Estclan suit de loin la famille de la femme qu'il aime sans en recevoir ni encouragement ni promesse. Au-dessus de ces deux héros du drame se place le personnage de Pierre Baudry, curé d'Oléron, apôtre de la tolérance. A la lecture des édits royaux il s'écrie, au milieu du cercle des protestants :

« Que notre Seigneur Jésus ait pitié de nous tous ! Qu'il ait pitié aussi de notre prince que de mauvais conseillers ont pu jeter dans un égarement à ce point inconcevable ».

Il pénètre aussitôt, pour la première fois, chez les Renaudin et leur dit :

« Mes chers amis, pardonnez-moi d'être entré ainsi. C'est vrai que nous nous connaissons à peine. Mais depuis trente ans nous vivions voisins les uns des autres dans une estime réciproque, n'est-ce pas? Alors j'ai éprouvé le besoin d'accourir chez vous, pour vous dire... quoi... je ne le sais pas bien moi-même..., car je ne puis rien, hélas! contre l'égarement des princes, mais pour vous témoigner au moins que notre sainte religion, dont vous êtes séparés, ne peut point commander de pareilles choses et que celui qui a fait cela, fût-il le roi de France, est un bien grand coupable devant notre Dieu à tous ».

Le vénérable curé ne se bornera pas à témoigner avec cette largeur d'esprit l'indignation qu'il éprouve. Il n'hésitera pas à passer des paroles aux actions. Il cachera dans un coin de son église les petits Huguenots que cherchent les dragons, il les nourrira, leur prodiguera, avec le concours de sa dévouée servante, tous ses soins jusqu'au moment où ils pourront fuir en sécurité. Et quand, devenu le confident de Philippe d'Estclan, il annoncera à Judith Renaudin que l'officier, démissionnaire, s'embarquera en même temps qu'elle pour la Hollande, ce sera sans crainte des peines de l'enfer qu'il envisagera la probabilité de la conversion de Philippe d'Estclan. Ses sentiments d'humanité dominent son zèle religieux. Il pense, comme nos sages docteurs, que les justes de toutes les nations ont part au salut éternel.

Toute la presse a constaté le succès de ce drame. Le rôle du prêtre ni celui du soldat n'ont choqué personne, si ce n'est un collaborateur du grand inquisiteur qui a installé son saint office en plein boulevard. Ce pieux écrivain a découvert que la pièce de M. Pierre Loti est « *sournoisement haineuse,* qu'il y circule un je ne sais quoi rappelant irrésistiblement Scheurer-Kestner et l'ex-colonel Picquart. C'est l'esprit de ces gens-là qui anime les personnages, et au fond, toute l'œuvre donne l'impression d'un dreyfusisme qui ne s'avoue point ».

Cette critique n'est pas pour nous déplaire; nous la prenons pour un éloge direct. L'esprit de Scheurer-Kestner et du

colonel Picquart ne court pas les rues depuis longtemps. La vérité et la justice ont subi un exil prolongé. Il y a seulement huit jours que la plus haute autorité judiciaire de France est en mouvement pour leur rendre leur place, et le président du Conseil vient de déclarer que rien n'entravera la marche de la justice. Nous comptons aujourd'hui un ami de plus à l'Académie française. Ce ne serait pas un miracle, si à un moment donné, Judith Renaudin recevait les applaudissements des abonnés du Théâtre-Français. Le curé d'Oléron y ferait bonne figure à côté du rebbe de l'ami Fritz.

M. LAZARD.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

Hayé-Sara

« La vie de Sarah fut de cent-vingt-sept ans »

« Pourquoi la mort de Sarah est-elle immédiatement mentionnée après la naissance de Rebecca? Pour nous apprendre le dicton traditionnel, que Dieu envoie le remède en même temps que le mal; avant de rappeler à lui les âmes pieuses, il en appelle d'autres à la vie. A la mort de Sarah, naquit Rebecca. Il en fut ainsi toutes les fois qu'un juste disparut en Israël. Lorsque mourut l'illustre Akiba, vint au monde R. Yehouda Hanaci, le rédacteur de la Mischna; le jour où R. Yehouda s'en alla, apparut R. Ada bar Ahaba; à la mort de ce dernier, naquit R. Abin; lorsque mourut R. Abin, naquit R. Anschya... Quand le soleil se coucha pour l'un d'eux, il se levait pour un autre ». Que signifie ce Midrasch, sinon que Dieu n'abandonne jamais complètement Israël, qu'il lui suscite toujours des guides éclairés pour lui inspirer le courage et l'espérance?

« Il fit plier les genoux aux chameaux... vers le soir au temps où sortent celles qui vont puiser de l'eau ».

On sait que le judaïsme est irréductiblement hostile au célibat, que le mariage, suivant nos Sages, est obligatoire et ne souffre aucune exception. Au célibataire seul qui s'occupe

de science religieuse, ils seraient peut-être tentés d'accorder quelque circonstance atténuante. Mais si tout juif, pour obéir aux prescriptions de sa religion et aux lois de la nature, a le devoir de se choisir une compagne, il est du moins tenu, ajoutent nos docteurs, à ne faire ce choix qu'à bon escient. Il ne saurait être assez circonspect, disent-ils, assez soucieux d'utiliser les moindres éléments d'informations. Les faits en apparence les plus insignifiants devront concourir à la révélation du caractère, du tempérament de sa future ; il ne devra rien négliger ; l'incident secondaire, l'indice futile, tout pourra servir à la psychologie de l'âme féminine. Voyez Eliézer, le serviteur d'Abraham : Parce que Rebecca lui offrit d'abreuver ses chameaux, elle apparut aussitôt à son esprit, comme la plus digne de devenir la femme d'Isaac. Bonne envers les animaux, il présuma qu'elle le sera à plus forte raison envers son mari. « Lorsqu'un homme, dit R. Houna, se présente chez la femme qui lui est proposée en mariage, qu'il prête une oreille attentive à ce que disent les chiens ». Qu'il daigne observer les animaux domestiques qui vivent autour d'elle ; ils pourront peut-être l'édifier sur les sentiments intimes de la jeune fille. Si la présence de la femme ne les effarouche pas, s'ils viennent la caresser, on pourra affirmer qu'elle est pleine de bonté et d'affection ; si au contraire, le chien, le chat, les poules... paraissent se défier et s'éloigner d'elle, on sera autorisé à la déclarer mauvaise et antipathique. *Et nunc erudimini.,......!*

« ... Il prit Rebecca, elle devint sa femme, il l'aima, et Isaac se consola de la mort de sa mère. »

« Isaac pleura pendant trois ans, rapporte R. Yocé, la mort de sa mère, puis se maria et oublia son deuil. Le célibataire ne songe qu'à ses parents, mais le mari ne pense qu'à sa femme. « Isaac fut consolé, dès qu'il eut pris Rebecca ». S'attacher indissolublement à sa femme, tel est donc le premier devoir de l'époux. N'est-il pas dit, l'homme quittera son père et sa mère, demeurera lié à sa femme, et ils formeront une seule chair. Agir autrement, c'est méconnaître la sainte loi du mariage ».

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Le 4 novembre 1898.

Pendant que la Cour de cassation, suprême Refuge de la Justice et du Droit, ordonne, dans son arrêt vengeur, l'enquête redoutée, et va bientôt interroger ministres et généraux sur la « nécessité » de maintenir au bagne un innocent, donnant à tous une crainte terrible, Max Régis, ici, se prend à trembler à l'idée de sa comparution prochaine devant les assises de Grenoble, et il n'oublie rien pour empêcher le verdict d'être accablant pour lui et ses sanglantes théories.

C'est le 24 novembre qu'il comparaîtra devant les jurés de Grenoble et pour atténuer la condamnation qui l'attend, pour l'annihiler même, il a décidé de se faire nommer maire d'Alger et de se rendre, ceint de l'écharpe municipale, devant la justice de son pays d'adoption. Il profite de la bêtise du gouvernement qui, sachant très bien qu'il passerait le 24 à Grenoble, a fixé néanmoins les élections municipales au 13 novembre. Le chef de l'antisémitisme algérien, admirablement servi par les événements, a donc saisi la balle au bond et sera maire d'Alger dans quelques semaines. Point n'est besoin d'insister sur les malheurs qui attendent la ville d'Alger avec un pareil chef. La ville d'Alger est conduite à la ruine, mais personne ne s'en plaindra. Tout le monde l'aura voulu. Ce n'est donc pas le moment de s'appesantir en lamentations inutiles sur l'ironie même de pareille situation, sur la honte de confier à un chef de bandes le soin de mettre de l'ordre dans les finances et dans les rues de la ville d'Alger.

Je ne veux vous parler, pour le moment, que de la comédie supérieurement jouée par Régis et ses comparses pour décider le peuple algérien à saluer comme maire un prévenu devant les assises d'apologie de meurtres et pillages. Il est même très curieux de voir avec quel art enfantin la farce a été jouée et quels applaudissements aussi nombreux qu'idiots l'ont accueillie.

Régis veut être maire d'Alger... malgré lui. C'est du moins

ce qu'il a fait croire aux Algériens qui ont merveilleusement donné dans le panneau.

Et voici comment il s'y est pris.

Il annonça pour vendredi dernier, avec grand fracas, un meeting pour y traiter des élections municipales. Il eut lieu au théâtre. Naturellement, salle comble, pas une place de vide. Discours plus ou moins violents pour commencer sur l'affaire Dreyfus, sur l'attitude du conseiller Bard, sur les étrangers, expulsion des juifs, etc., etc. Escarmouches que tout cela. C'est pour exciter la curiosité des spectateurs et la question à l'ordre du jour n'a été qu'effleurée.

Enfin le moment est venu. Lionne se lève et commence par exprimer toute son admiration aux femmes algériennes pour leur énergique concours. Après s'être félicité des victoires du parti antijuif, il arrive à la question des élections municipales ; attaque à l'encontre de la municipalité déchue et conseils aux comités de quartier sur le choix des hommes qu'ils auront à désigner pour former la liste antijuive. Il se demande alors quel est celui parmi eux qui devra accepter la tâche de diriger les affaires municipales, de diriger le Conseil.

A ce sujet, dit-il, je vous soumets ma proposition que je crois bonne et que j'espère voir bien accueillie... Je ne parle pas comme rédacteur à l'*Antijuif*, mais comme un citoyen quelconque; alors que nous, vieux antijuifs, n'avions pas encore bougé, il s'est trouvé un jeune homme qui, avec l'aide seul de son frère, a entretenu vigoureusement la lutte et a donné l'impulsion à ce mouvement formidable que vous connaissez.

Ce jeune homme qui a risqué sa vie (?), sacrifié sa liberté (? !), sa fortune (? ? ?) pour le triomphe de la cause, n'a-t-il pas droit à une compensation ?

Que pensez-vous de Max Régis comme maire d'Alger ?

Une explosion d'enthousiasme éclate à ses paroles, nous dit la *Depêche*. Pendant plusieurs minutes, ce sont des applaudissements à tout rompre.

Max Régis se lève pour refuser. (La comédie commence). Il dit que, ainsi qu'il l'a déclaré déjà, il refuse tout honneur, toute fonction élective.

Mais Lionne reprend :

Max Régis est traqué par la justice. Il doit être investi pour avoir un caractère d'inviolabilité qui le mette à l'abri des entreprises judiciaires.

Que sa jeunesse ne voit pas un obstacle, puisqu'il sera entouré d'hommes âgés et expérimentés dont les conseils le guideront.

Et puis ne vaut-il pas mieux que le champion de nos revendications algériennes comparaisse devant les assises de Grenoble sous la protection de nos bulletins de vote avec le titre de maire d'Alger?

Les acclamations redoublent; les assistants se lèvent agitant chapeaux et cannes, criant : « Vive Régis ! » et chantant « Maire d'Alger ! » sur l'air des lampions.

Il y a là une scène d'enthousiasme difficile à décrire, redit toujours la *Dépêche*.

M. Max Régis remercie bien vivement de cette magnifique preuve de sympathie à son égard, mais il réitère son refus d'accepter l'écharpe municipale (la comédie continue). Il dit que la lutte devient de plus en plus pénible pour lui; que depuis qu'il a refusé de se laisser acheter par Laferrière, lequel lui offrait deux mille francs par mois, la justice le poursuit avec acharnement; qu'il est journellement menacé de saisies; qu'il est menacé aussi de la prison.

— Eh bien! soyez maire d'Alger, crie-t-on de toutes parts.

Après quelques paroles de Max Régis, M. Lionne lit son ordre du jour, il est ainsi conçu :

Les électeurs d'Alger, au nombre de 10,000, acclament Max Régis comme maire d'Alger et le somment, *au nom de l'intérêt supérieur du parti* (oh! là-là!) d'accepter cette délicate fonction.

Sur la demande de Max Régis, la première phrase est ainsi modifiée :

Les électeurs d'Alger, *malgré la volonté contraire exprimée par Max Régis*, etc.

Et l'ordre du jour est ensuite voté par acclamations.

A la sortie les manifestants se rendent rue de la Lyre, mais ils en sont empêchés, sans violence, par les agents que dirige le commissaire central.

La comédie n'était donc pas finie. Car au lendemain du meeting, Régis adressait aux journaux une lettre pour remercier les Algériens de leur grande sympathie. Il y réiterait son refus d'être maire et faisait comprendre qu'il ne refuserait pas l'argent qu'on lui enverrait pour ses amendes.



Enfin, après un incident survenu lundi dernier — il s'agissait d'un président de quartier, Sudrand qu'on déclara traître à la cause antijuive, ainsi que son fils, parcequ'il avait eu l'audace de battre en brêche la candidature Régis, en sous-mains, — le Comité central d'Union républicaine antijuive — vous connaissez déjà ce trop long titre — se réunit à nouveau et Max Régis, son président, après quelques discours enflammés de ses compères, pour le prier de se dévouer à la cause, finit par accepter d'être maire d'Alger.

La comédie était jouée.

Nous aurons donc Régis pour maire. La liste de son Comité passera, car dans ces temps de veulerie et de lâcheté, personne ne résistera, et Alger aura son Conseil municipal nettement antijuif.

C'est bien entendu. Ceint de l'écharpe municipale, Régis paraîtra devant les Assises. Mais je ne veux pas encore penser que la comédie réussira et que les braves jurés de Grenoble s'y laisseront prendre.

J'espère qu'ils ne verront pas dans celui qui sera assis au banc d'infamie le maire de la ville d'Alger, mais Max Régis, le dévaliseur de coffres-forts et le chef des assassins qui déshonorèrent cette fin de siècle par les massacres, le meurtre et le pillage dont Alger a été le théâtre!

GEORGES NARBONI.

Les Juifs sous la Révolution

(Suite et fin.)

Mais ce n'était pas assez de frapper l'Église dans ses œuvres vives. La Commune voulut rabaisser son prestige par analogie et comparaison. Elle mit avec une persévérance particulière, les catholiques en opposition avec les protestants et les juifs. L'Eglise ne pouvait, à ce moment, s'en prendre qu'à elle de la piètre posture où elle était mise, car elle n'avait jamais manqué l'occasion, se prétendant sacrifiée aux juifs et aux protestants, d'imaginer les tableaux les plus trompeurs des privilèges accordés à son détriment aux cultes non-catholiques. Assemblées délibérantes, sections,

clubs, sociétés patriotiques, usèrent à leur tour de ce détestable procédé de rabaissement.

Déjà en 1791 lorsqu'il s'agissait d'imposer le serment civique aux prêtres, François de Neufchâteau, rapporteur du Comité de législation, avait en termes brefs, mais précis, posé la question et reproché son insoumission à l'Eglise : « Aucun autre culte, s'écriait-il, ne présente ce système de résistance à la loi. Les protestants, les juifs, ont des maximes religieuses différentes des nôtres : mais ils sont soumis à la loi, mais ils respectent toutes les autorités constituées. » Et il ajoutait : « Voyez s'ils n'obéissent pas aux magistrats : voyez si leurs ministres refusent de prêter le serment civique ; voyez s'ils abhorrent la proposition de partager les peines comme les biens de la société. » Quelques mois auparavant, les *Amis de la Constitution* s'élevaient déjà contre la rebellion de l'Eglise, et proclamaient qu'ils « respecteraient » les juifs et les protestants qui viendraient établir leur culte en France, mais qu'ils ne tolèreraient point des « factieux... des prêtres réfractaires à la loi qui veulent faire croire au peuple que l'obéissance à la loi est un crime religieux. »

La Commune, à son tour, usa de cet argument. Lorsqu'après avoir réglementé les processions, elle s'opposa à ce que la garde nationale y apportât son concours, elle formula cette vérité « que la force armée n'appartient à aucun culte ». — « Serait-il digne d'un peuple libre et ami de la raison, écrivait le maire de Paris, de forcer un juif ou celui qui professe tout autre religion, de prendre part aux cérémonies du culte catholique? Ce juif ne pourrait-il pas vous répondre : demain, mes frères se promèneront en pompe dans les rues avec les marques extérieures de leur culte, et, par réciprocité, je demande pour eux ce que vous avez exigé de moi ; la loi doit être égale pour tous ».

La situation des juifs que l'Eglise voulait faire passer pour privilégiée, dura peu. La lutte du pouvoir civil contre l'Eglise catholique atteignit bientôt les églises de tous les cultes. La société des Jacobins passait à l'ordre du jour sur l'arrêté de Nancy tendant à l'expulsion des juifs du royaume, « motivé sur ce qu'elle ne connaît d'autre religion que celle de la liberté et de l'égalité »; Manuel, le procureur de la Commune, écrivait au commandant général des forces de Paris, en blâmant « les sentinelles de la Constitution qui, sous le fusil, forcent le citoyen de fléchir, la tête découverte, devant le prêtre qui porte son Dieu dans ses mains » : « il est enfin permis de ne pas plus croire à la châsse de Geneviève qu'au sabbat, parce qu'un curé n'a pas plus de privilèges sur les consciences qu'un rabbin... »; et Chaumette, à son tour, requérait, le 3 frimaire an II, la fermeture immédiate de « toutes les églises ou temples de quelque religion ou culte qu'ils soient dans Paris ». Tout individu qui demanderait l'ouverture d'un temple devait être arrêté comme suspect. Le culte catholique semble alors céder à la force. Il se

contente de réclamer pour lui « la liberté qu'ont le juif et le protestant de se réunir en société particulière et de célébrer leur culte comme ils le jugent convenable. »

Mais voici que la lutte politique est close. La guerre religieuse éclate, passionnée, furieuse, des deux côtés. Il n'est plus question de l'Eglise, de ses biens, de ses privilèges, de ses ministres. L'esprit de la nation s'est transformé. C'est la religion même qui est discutée, profanée, reniée. On veut substituer à la foi en un Dieu, la foi en la religion de la liberté et de l'égalité : le culte de la Raison est né.

On assiste alors à un spectacle pénible. Les prêtres réfractaires se cachent, les prêtres constitutionnels perdent tout courage et toute dignité. Sous la pression violente de la Commune, sur les injonctions du peuple, ils abjurent « l'état » de ministres du culte ; on les encourage, on les oblige à « se déprêtriser ». Tout ecclésiastique, qui abandonne ses lettres de prêtrise, a bien mérité de l'humanité et de la vérité. « La morale est tout; le culte n'est rien ».

On voit alors les curés se presser à la barre de la Convention, renoncer au sacerdoce, déclarer que « les peuples ne seront heureux que quand il n'y aura plus ni prêtre, ni roi sur la terre ». Ils demandent le baptême civique, afin de se régénérer. Ils ne croient plus « à aucune religion qu'à celle de la vertu et de la patrie ».

Le culte de la Raison est célébré par tout le royaume. De tous côtés les patriotes jurent de n'avoir plus d'autres objets de culte que la liberté, l'égalité, la vérité, la patrie, la raison. L'évêque Gobel, donnant le signal de l'abjuration, se prête à une honteuse mascarade, dans la fameuse séance du 17 brumaire à la Convention, et danse la Carmagnole, le bonnet rouge sur la tête. Cela lui vaut d'être proclamé « homme libre régénéré ». A son exemple, « les prêtres s'empressent de tous côtés d'avouer qu'ils n'ont été que les organes de l'imposture, des arlequins, des pierrots, qui endormaient les hommes pour vivre à leurs dépens ».

Plus de prêtres, partant plus d'églises. « La boutique du mensonge, de l'hypocrisie et de l'oisiveté » est partout fermée. Le 14 brumaire, le procureur de la Commune requiert que l'or et l'argent qui se trouvent dans les édifices religieux soient portés à la Monnaie. Toutes les sections viennent affirmer solennellement à la Convention que, ne voulant plus de prêtres, ils ne veulent plus des saints, des images, des confessionnaux qui meublent les édifices de leurs quartiers. L'un après l'autre, les comités révolutionnaires apportent à la Convention les dépouilles de leurs temples · Saint Roch, saint Marcel, saint Crépin, que la section des Marchés envoie en paradis « faire des souliers à ses camarades les saints », sainte Madeleine « pour y pleurer ses fautes », défilent une dernière fois devant les représentants du peuple avant de passer au creuset. La Convention devint alors le théâtre des scènes les plus grotesques qui faillirent compromettre sa grandeur et sa dignité.

L'élan d'irreligion était donné. Il gagna les citoyens de tous les cultes. Les protestants et les juifs n'échappèrent pas à la contagion. Les sans-culottes s'en réjouirent. « Le Dieu farouche d'Israël, l'implacable Jehova, le Dieu équivoque des chrétiens, les dieux de toutes les nations vont donc courber leurs têtes superbes devant la seule divinité des hommes libres, la Raison de tous les temps; ils vont donc tous s'évanouir comme de vains fantômes à l'aspect bienfaisant du *Dieu de la nature et de la liberté.* » Les yeux de tous s'ouvrent enfin; chacun rit maintenant de ses vieilles erreurs et foule aux pieds ce qu'il a adoré. « Le catholique, le juif, le protestant, qu'une différence d'opinion et de culte divisait depuis tant de siècles, heureusement réunis, ne reconnaissent plus d'autre divinité que la liberté, la nature, la raison... » « Tous n'ont plus maintenant pour culte que l'amour de la liberté et de la patrie. »

Le 23 brumaire, Maron, ministre du culte protestant, s'était présenté devant la Commune, au nom du « Consistoire de la Société religieuse des Protestants de Paris ». Il avait donné lecture d'un arrêté l'autorisant à déposer « en offrande patriotique les quatre coupes ou calices, seules pièces d'argenterie employées à son culte ». Tous les citoyens confondus, dit l'orateur, buvaient dans ces coupes l'égalité, la fraternité, compagnes inséparables de la liberté.

Les citoyens, « connus sous le nom de juifs », se mettaient eux aussi, à la hauteur des principes. On l'assurait de différents côtés.

A Avignon, ils avaient apporté au département « toutes les machines d'or et d'argent » qui servaient à leur culte. A Baxviller et à Ingwiller, en Alsace, où les églises ont été « métamorphosées en temples de la Raison », le premier orateur qui se présente est un juif. A Metz, tout ce qui rappelle un culte public est renversé. « Les tables de Moïse ont subi le même sort. Les lois de cet habile imposteur, écrites sur de la peau, vont servir à des tambours pour battre la charge et renverser les murs d'une nouvelle Jericho. » Nul, dit-on, ne s'en est affecté, sauf « quelques femmes dont l'esprit sera encore longtemps imbu de sots préjugés ». A Nancy, sur les injonctions de l'officier municipal Bigerot, les juifs durent faire l'offrande de leurs « chartes mystiques », ainsi que tous les effets d'or ou d'argent, meubles, ornements, emblèmes, qui servaient à leur culte. — Enfin le représentant du peuple, Lequinio, contait avec satisfaction qu'à Rochefort, à Saint-Jean-d'Angély, etc., les juifs abjurèrent, aussi publiquement que les autres, les mensonges de leurs prêtres et dévouèrent leurs livres d'impostures aux feux des bûchers patriotiques qui portaient dans les airs les flammes épuratrices de la Raison.

Les juifs de Paris n'étaient pas restés en arrière. « Est-il possible ? Les juifs aussi sont devenus raisonnables. Le peuple circoncis, ce peuple dur qui, disaient nos prêtres, avait été frappé d'un éternel aveuglement, cette nation, séparée de toutes les autres nations,

s'éclaire et se réconcilie avec nous par sa sagesse et par sa générosité. » Les journaux célébraient ce grand évènement et proclamaient que maintenant les juifs méritaient vraiment de faire partie de la nation française : « Ils se déclarent citoyens, fraternisent avec nous, pensent comme nous, agissent comme nous. »

En effet, les temples se dépouillaient de leurs richesses, fermaient sans doute leurs portes, et les deux seuls maîtres d'école que les juifs eussent alors à Paris, Aron Polonais et Jacob Cahen, conduisaient leurs élèves, les jours de décadi, au Temple de la Raison.

La première synagogue qui se présenta à la Convention fut celle de la rue des Boucheries, n° 94, au faubourg Saint-Germain. Elle apporta « les dépouilles de son petit temple », le 21 brumaire an II, et la députation qui fut reçue à la barre s'écria : « Nos pères nous ont transmis des lois émanées du haut d'une montagne ; celles que vous donnez à la France émanent d'une montagne que nous ne vénérons pas moins. Nous venons l'en remercier. »

Le 22 brumaire, une scène du même genre, mais plus théâtrale, se produisit au conseil de la Commune.

Avant la lecture du procès-verbal, le Comité révolutionnaire de la section de la Réunion apporta au Conseil général de la Commune, des croix, des calices, soleils, bannières, etc., objets appartenant aux ci-devant cultes juif et catholique. Des membres de la députation observèrent au Conseil que, parmi les objets déposés, il s'en trouvait quelques-uns qui appartenaient à des individus de la secte juive ; ils demandèrent quel parti ils devaient prendre à l'égard de ces objets. Diverses propositions furent faites. — Que se passa-t-il alors ? Les journaux sont sobres d'indications à cet égard. Tout ce que nous savons, c'est qu'à un certain moment « la discussion commençait à devenir orageuse.

Le citoyen Jacob Benjamin « de la religion de Moïse, Abraham et Jacob », y mit rapidement fin en demandant au nom de ses cosectaires, à n'être plus regardés comme appartenant à telle ou telle secte, mais comme citoyen français. Quant à lui, il renonçait volontiers, au profit de la nation, à tous les objets qui pourraient lui appartenir. Le Conseil général applaudit vivement aux expressions philosophiques du citoyen Benjamin et à son désintéressement, en arrêta la mention civique au procès-verbal, et Benjamin reçut du président le baiser fraternel.

Un membre du Comité révolutionnaire de la section de la Réunion rendit hommage au zèle patriotique et éclairé des citoyens ci-devant juifs de l'arrondissement de la Réunion ; presque tous, disait-il, avaient prévenu le vœu du Comité révolutionnaire, en apportant eux-mêmes toutes les reliques et les ornements auxquels les jongleurs attachaient tant d'importance ; entre autre la fameuse chape qui, dit-on, a appartenu à Moïse, et que ses descendants ont portée, de père en fils, jusqu'à nos jours.

Le Conseil arrêta pareillement la mention civique de tous ces citoyens, ordonna que tous les objets déposés seraient portés sur le champ à la Monnaie, conformément aux décrets de la Convention, sans en excepter la « chape » de Moïse.

Le président entonna ensuite l'hymne des Marseillais, dont tous les citoyens répétèrent le refrain. Le Comité révolutionnaire emporta tous les saints, les calices, etc., aux acclamations de toute l'assemblée.

Les particuliers, — fut-ce conviction, entraînement ou scepticisme religieux? — ne résistèrent pas à ce mouvement « philosophique ». On cite même un « prêtre juif », Salomon Hesse, qui, le 20 brumaire, déclara n'avoir « plus d'autre dieu que celui de la liberté, d'autre croyance que celle de l'égalité » et déposa sur le bureau de l'Assemblée générale de la section des *Amis de la Patrie* « l'étoffe et gallons tissus d'argent de ses ornements judaïques ». Il accompagna son offrande d'une adresse où il se déclarait heureux de remettre entre les mains des patriotes ses « hochets judaïques », qui n'avaient « servi qu'à cacher plus longtemps la vérité aux hommes ». L'Assemblée l'en félicita; le président lui donna l'accolade fraternelle; mention civique de cette offrande fut faite au procès-verbal, et l'adresse, tirée à douze cents exemplaires, fut envoyée aux sections, aux sociétés populaires et aux autorités constituées.

Il ne faut pas croire, cependant, que les juifs de Paris eussent si complètement renoncé aux pratiques de leur religion. Si l'exercice de leur culte fut, comme chez les catholiques et les protestants, entravé par les passions révolutionnaires qui s'étaient si furieusement déchaînées; si, pour ne pas courir le risque de la vie, ils avaient dû ouvertement abandonner leurs temples modestes et les quelques « brimborions » qui les ornaient; s'ils avaient, pour ne pas être suspects, transporté en quelque sorte l'observance apparente du samedi au décadi, ils continuaient cependant à rester juifs.

Et cette ténacité dans leur ferveur religieuse faillit leur être fatale. Tout à coup, en effet, les feuilles à la dévotion des sans-culottes vinrent à « sonner le tocsin contre un abus » qui, écrivaient-elles, « outrage la nature ».

On dit que les citoyens connus sous le nom de juifs sont encore dans l'usage de circoncire les nouveau-nés. On assure aussi que des enfants d'une complexion délicate périssent souvent des suites de cette opération. La loi de la circoncision, nécessaire peut-être dans les contrées où elle fut faite, est inutile dans nos climats. L'observer ici, c'est outrager la nature; et l'humanité réclame contre cette *pieuse* barbarie. Sans doute la raison, dans sa marche rapide, renverserait bientôt devant elle cet abus *sacré* dont la religion des juifs fait un précepte à ses sectateurs; mais, avant que l'erreur soit dissipée, combien d'enfants peuvent périr victimes de cette observance judaïque? Cet objet qui intéresse la société, n'a pas encore fixé

l'attention de nos législateurs. Il faut une loi précise qui défende aux *descendants d'Abraham* de circoncire les enfants mâles. Ce n'est point porter atteinte à la liberté des opinions religieuses; c'est épargner des crimes involontaires à des hommes que le bandeau de la superstition empêche de voir la lumière.

La Convention, il faut le dire à sa louange, ne répondit pas aux injonctions qui lui étaient faites. D'ailleurs, il n'y avait dans ce précepte rituel rien qui, s'il contrariait les sentiments d'humanité de quelques âmes sensibles, pouvait porter atteinte aux lois ou aux décrets concernant l'exercice public du culte.

Il est même à présumer que ces clameurs n'effrayèrent pas les juifs outre mesure. Ils donnèrent, en effet, la preuve d'une témérité rare à cette époque où la moindre manifestation de religiosité était un motif immédiat de suspicion. Or on sait que tout suspect était à deux doigts de la guillotine. Cette perspective n'empêcha pas Moïse Pimentel, de la section de Marat, de demander à la Commune de Paris, le 16 pluviôse an II, la farine nécessaire pour fabriquer des pains azymes.

Voici sa lettre. Elle est curieuse à plus d'un titre :

Notre auguste Sénat, écrit-il, a, par son décret, admis la liberté des cultes. Les Israélites, reconnus citoyens français, sont dans l'usage, pendant huit jours de chaque année, de ne manger que du pain azyme, préparé par leurs mains.

Le citoyen Moïse Pimentel, de la section de Marat, entrepreneur de la fourniture du pain qui se consomme pendant ces huit jours, vous demande citoyen maire, qu'il lui soit permis d'acheter la quantité de 24 septiers de bled, qu'il fera moudre; et dans le cas où il ne pourroit obtenir cette quantité en nature, que vous, citoyen maire, l'autorisiez à acheter le nombre de 8 sacs de farine du poids de 325 livres. Ces 24 septiers de bled, ou ces 8 sacs de farine suffisent pour la nourriture des 220 Israëlites, qui consommeroient chez les boulangers 2.517 livres pesant de pain ordinaire au lieu que pendant cette huitaine, dans laquelle les Israëlites manipulent leur farine, ils n'emploient que 1.264 livres pesant; la différence est donc de 1.253 livres, qui se trouvent réparties sur les consommateurs; et afin, citoyen maire, de vous convaincre de la pureté des sentimens des Israëlites, de leur soumission aux lois, de leur zèle pour tout ce qui tend au bien public, le citoyen Pimentel se propose d'en assurer l'emploi à la section.

Signé : PIMENTEL, cul-de-sac-du-paon.

Un membre du Conseil demanda l'ordre du jour pur et simple, et un autre le renvoi à l'administration des subsistances.

Un troisième dit que ce serait accorder un privilège à une secte, ce qui était contraire aux lois. Il était d'avis que l'on renvoyât Pimentel à se pourvoir par-devant sa section, à laquelle il se présenterait comme devant fournir du pain à un certain nombre de citoyens, sans mention aucune de la secte à laquelle il se proposait de la fournir.

Un quatrième observa enfin que ce serait renouveler l'usage de faire des hosties; d'ailleurs, d'après un arrêté de la Commune, il ne pouvait être fabriqué qu'une espèce de pain; et c'est sur ce motif que le Conseil passa à l'ordre du jour.

On sait que Robespierre mit fin à cette comédie lugubre du culte de la Raison. Le 1er frimaire an II, le dictateur, aux Jacobins, rappela que ce n'était pas en vain que la Constitution avait proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant souriait à ce sombre mystique qui s'écria : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer »

Le culte de la raison succombait. L'Être suprême était né! Mais la terreur continuait à dominer toutes les âmes.

BIBLIOGRAPHIE

Vocabulaire manuel d'Economie politique, par ALFRED NEYMARCK

Bien que ce livre, par son titre, semble un peu sortir de notre cadre spécial, il nous a paru juste de le signaler à nos lecteurs. Outre l'utilité pratique qu'il présente, il est l'œuvre d'un de nos coreligionnaires les plus distingués et dont le nom fait honneur au judaïsme. Par ses travaux antérieurs, par sa connaissance profonde de toutes les questions économiques et financières, par la haute estime dans laquelle il est tenu dans les Conseils supérieurs dont il fait partie, M. Alfred Neymarck était plus que tout autre à même de faire le petit ouvrage que vient de publier la maison Armand Colin et Ce.

Petit ouvrage, certes ; élégant aussi ; mais combien profitable, surtout à ceux que l'aridité de l'économie politique peut rebuter, et qui trouveront dans ce Manuel des explications si claires et si précises que cette science, d'apparence un peu rude, leur sourira.

Dans l'avant-propos, M. Alfred Neymarck dit que « l'économie politique est plus facile à connaître qu'on ne le pense ». D'accord ; mais cette facilité, c'est à lui que nous la devrons. Il faut d'ailleurs ajouter que des questions de morale et de religion ont été traitées dans ce livre avec une véritable élé-

vation d'esprit, et que M. Neymarck a eu le soin de s'appuyer, dans ses considérations, sur des autorités telles que notre vénéré grand rabbin de France.

A ce titre au moins, nous devrons appeler l'attention de nos coreligionnaires sur cet excellent livre. Nous faisons plus ; nous leur recommandons.

COMMUNAUTÉ DE PARIS

M. J.-H. Dreyfuss, grand rabbin de Paris, vient d'adresser à la Communauté la circulaire suivante :

Mes chers coreligionnaires,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Office solennel de *Mincha* recommencera au Temple de la rue de la Victoire le samedi 19 novembre, à *quatre* heures du soir, et au Temple de la rue des Tournelles, à *deux* heures. Il se continuera jusqu'au samedi 11 mars inclusivement.

Les cours d'instruction religieuse, organisés au Temple de la rue de la Victoire, pour les enfants — garçons et filles — seront faits les dimanches et jeudis, par MM. les Rabbins E. Weill et Israël Lévi, à partir du dimanche 6 novembre. Ils auront lieu, chaque fois, à *neuf* heures du matin.

Un cours analogue, dirigé par M. le Rabbin Haguenau, fonctionnera au Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, les dimanches et jeudis à *neuf* heures du matin, à partir du dimanche 6 novembre.

En 1899, les cérémonies de l'Initiation religieuse auront lieu les *jeudi 19 et 25 mai*. Les enfants des familles, de la lettre A à K, appartiennent à la première série et participent à la première cérémonie ; ceux des familles de la lettre L à Z sont de la deuxième série et participent à la seconde cérémonie.

Les familles sont instamment priées de faire inscrire à l'avance les enfants qui se préparent à l'Initiation et aux examens qui la précèdent.

Veuillez agréez, chers coreligionnaires, l'assurance de mon profond dévouement.

J.-H. Dreyfuss,
Grand rabbin.

N.-B. — Les inscriptions pour les cours de religion et pour l'Initiation seront reçues :

Chez M. Dreyfuss, grand rabbin, 12, rue de la Victoire ;

Et chez MM. les rabbins Meyer, 14, place des Vosges ; E. Weill,

53, rue Condorcet; D. Haguenau, 23, rue d'Hauteville; Raphaël Lévy, 6, rue du Pas-de-la-Mule (place des Vosges); Israël Lévi, 69, rue Condorcet; et au Secrétariat du Consistoire, 17, rue Saint-Georges.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 4 au 11 Novembre

M. et Mme Weinbach (Max.)	500	»
La Société de la Loi sacrée	450	»
MM. Nathan (Henri)	200	»
Sauerbach	100	»
Peschier et son fils Robert	60	»
Sauphar (Lucien)	50	»
Anonyme	10	»
Howilleur	10	»
Lajeunesse (Cerf)	10	»
Meyer (Armand)	10	»
Weill (Alexandre), homme de lettres, 11, fbg Saint-Honoré	10	»
MM. Aron (Jules)	5	»
Blum (Lehmann)	5	»
Dreyfus, 135, blv Sébastopol	5	»
Flexner	5	»
Joseph, 87, blv Magenta	5	»
Jacob, 50, rue du Château-d'Eau	5	»
Kauffmann	5	»
Picard, 8, rue Erlanger	5	»
Schwab	5	»
Weill (Moïse)	5	»

Nouvelles diverses

AVIS

Suivant l'habitude, un Service religieux sera célébré au temple de la rue de la Victoire, le *samedi, 12 novembre, à quatre heures du soir,* à l'occasion du départ des séminaristes et conscrits israélites pour l'armée.

Suivant le désir exprimé par la Société Nationale « le Souvenir Français », un service religieux, en mémoire des soldats et marins, morts pour la patrie, sera célébré dans la synagogue de la rue de la Victoire, *le samedi, 19 novembre à quatre heures.*

Le Comité de bienfaisance israélite de Paris procédera, suivant l'habitude, avant la fin de l'année, à l'attribution d'une dot de *Neuf Cent francs.*

Les demandes devront être adressées au *Bureau de secours du Comité, rue Saint-Claude, n° 1,* d'ici au 15 décembre, au plus tard.

Paris. — M. Durand, vice-président du tribunal de la Seine, a été nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris.



— Notre coreligionnaire Signor Luigi Luzzatti, ancien ministre du Trésor en Italie, en ce moment à Paris, a été reçu par le Président de la République en audience privée. Il a visité la ville de Guise, entièrement habitée par des ouvriers, au nombre de 6,000 environ, qui lui ont fait un accueil enthousiaste. Il était en compagnie du marquis di Rudinì à la séance de la Chambre où le cabinet démissionna. Et avant de quitter Paris, il a exprimé le désir d'être présenté à Mme Dreyfus.



— Le vendredi 4 novembre, la Communauté de Paris a perdu un de ses membres les plus pieux et les plus dévoués, M. Eugène Aron. Au champ de repos, M. le rabbin Debré, de Neuilly, le président de la « Terre promise », et M. Dorville, président de la « Bienfaisante », ont tour à tour rendu hommage à la piété, à la modestie et à la bonté du défunt.



Nancy. — Mme Rosalie Lang, femme de M. Raphaël Lang, membre du Consistoire de Nancy, et belle-sœur de M. Ury, grand rabbin de Metz, vient de mourir. Ses obsèques ont eu lieu, au milieu d'une assistance attristée. M. Bloch, grand rabbin de Nancy s'est fait l'éloquent interprète des regrets que cette femme de bien, cette israëlite d'élite laisse après elle. ת'נ'צ'ב'ה.



Berne. — Mlle Tumarkin vient d'ouvrir ses conférences à l'Université en qualité de privat-docent de littérature.



Berlin. — Le Dr Gutzmann publie les observations qu'il a faites sur 5,000 malades israélites. Il a constaté que beaucoup avaient une façon particulière de prononcer la lettre *s*. Du reste, on se rappelle que la Bible déjà parle de cette prononciation. « Et les Galaadites s'emparèrent des passages du Jourdain, avant que ceux d'Ephraïm y arrivassent. Et quand quelqu'un de ceux d'Ephraïm, qui s'étaient échappés, disait : Laissez-moi passer, les gens de Galaad lui demandaient : Es-tu Ephratien? Et il répondait : Non. Alors ils lui disaient : Dis un peu Schibboleth ; et il disait Sibboleth, car il ne pouvait pas prononcer comme il faut; alors le saisissant, ils le mettaient à mort » (*Juges*, XII, 5, 6.)

— De plus, M. Gutzmann a constaté que le nombre de sourds-muets était beaucoup plus grand chez les israélites que chez les chrétiens; sur 1,000 catholiques, il y aurait 3 sourds-muets, sur

1,000 protestants, 6, sur 1,000 juifs, 27. Enfin, c'est parmi les enfants issus de mariages consanguins qu'on rencontre le plus de ces infirmes.

***

Komarno (Autriche). — Une synagogue a été profanée à Komarno, à l'instigation de quelques prêtres. Un agent de police, passant un soir devant le temple, vit de la lumière à une heure indue. Pensant qu'il s'y passait quelque chose d'anormal, il envoya chercher du renfort et pénétrant dans le temple, ils virent les sépharims, dispersés sur le sol et, dans l'arche sainte, des crucifix et d'autres objets du culte catholique. Ils firent des recherches dans le voisinage et découvrirent dans une boutique deux hommes déguisés en juifs polonais qui contrefirent les sourds-muets. On apprit bientôt que les crucifix avaient été pris dans une église dont l'autel avait été souillé ; tout cela avait été machiné par des prêtres pour exciter la populace contre les juifs.

***

Olmutz. — Un complot a été découvert à Olmutz (Moravie). On devait faire sauter la synagogue pendant le service divin, auquel assistaient cinq à six cents israélites. Un vase de zinc, contenant de la dynamite et une mèche, avait été placé de manière à détruire l'édifice de fond en comble.

***

Saint-Pétersbourg. — Le ministre de l'instruction publique vient de faire une part à l'enseignement de la religion juive dans les lycées.

***

Kiew. — Sur 5,369 juifs une enquête avait été ouverte, à l'effet d'examiner leur droit de résidence dans la ville. Voici les résultats de l'enquête : 2,434 juifs, qui y habitaient dès avant 1882, sont autorisés à continuer d'y vivre ; 1,924 doivent se soumettre à une enquête supplémentaire et 1,006 ont reçu l'ordre de vider les lieux.

***

Palestine. — Depuis quelque temps, le Jourdain possède un vapeur, *le Prodrome,* qui fait le service de Jéricho jusqu'à la Mer Morte.

***

Jérusalem. — Après le consul français, l'empereur a reçu une députation israélite, qui lui a remis un album contenant les vues des colonies juives. A l'allocution du chef de la députation, Guillaume a répondu que tous ceux qui s'occupaient de développer l'agriculture en Palestine au mieux du gouvernement turc et avec le plein respect de la souveraineté du sultan pouvaient compter sur sa bienveillance.

VERSAILLES (25 minutes de Paris)

Famille de fonctionnaire du culte prendrait jeunes pensionnaires (garçons) qui pourraient suivre les cours du lycée Hoche.

Vie de famille très confortable. — Maison avec installation moderne, grand jardin. — Leçons de français, d'allemand, d'anglais, d'hébreux.

S'adresser pour références à MM. les grands rabbins de France, de Paris, à M. le rabbin de Versailles, ainsi qu'à M. le Dr Klein, 94, rue d'Hauteville ;

Et pour tous renseignements à M. Kahn, *ministre officiant*, 10, rue Albert-Jolly, Versailles.

TÉLÉPHONE BOUCHERIE LAMARTINE כשר

MAISON J. BACCARAT

(ALBERT LEVY, Successeur)

33, Rue Montholon, 33, Paris

PRIME GRATUITE A NOS LECTEURS

Ceux de nos amis qui désirent des vins garantis absolument purs et naturels à des prix consciencieux peuvent s'adresser en confiance à

MM. Ph. Guérin et Cie, à Congénies (Gard)

Fournisseurs de la Clientèle israélite en France et à l'étranger

Cette Maison offre à nos lecteurs, comme *PRIME GRATUITE*, un *baril Muscat ou Malaga* à tout acheteur d'une pièce ou deux demi-pièces des vins suivants :

VIN
- **Montagne supérieur, 89 fr. les 220 lit. — 49 fr. les 110 lit.**
- **St-Georges, 1er cru, 95 fr. les 220 lit. — 52 fr. les 110 lit.**
- **Supér. Vieux, 3 ans, 105 fr. les 220 lit. — 57 fr. les 110 lit.**
- **Blanc de Graves, ext. 110 fr. les 220 lit. — 59 fr. les 110 lit.**

Le tout rendu à Votre Gare Fût perdu et droits de régie compris.

L'Escompte de 2 0/0 sera fait à toute personne qui, en même temps que la commande, enverra la bande d'abonné.

כשר GRAND RESTAURANT Vve DREYFUS

(Le plus ancien de Paris)

SALON DE 150 COUVERTS — SALON DE SOCIÉTÉ

NOCES ET BANQUETS

SERVICE DE PREMIER ORDRE

25, Rue d'Aboukir, 25 — *(Man Spricht Deutsch)*

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : L. BLOCH FILS

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 9 — 18 Novembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE St-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-D.-de-Lorette
et *Place St-Georges*

BELUZE & BANBANASTY

PARIS

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies, Meubles et étoffes d'Orient, Rideaux, Literie, Couvertures, etc., etc.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Tolédoth.*

Novembre.		Kislew.
19	Samedi. (Fin du sabbat à 5 heures)............	5
20	Dimanche..................................	6
21	Lundi......................................	7
22	Mardi......................................	8
23	Mercredi...................................	9
24	Jeudi......................................	10
25	Vendredi	11

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Gumpel, 56, rue Notre-Dame-de-Lorette.
Terquem (Jean), 19, rue Scribe.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dorn (Fernand), à Levallois-Perret
Lehmann (Marcel), 15, rue des Petits-Hôtels.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Foester (Charles), 42, rue Sedaine.
Lerner (Joseph), 55, rue Alexandre-Dumas.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 20 novembre, à 2 heures. — M. Emschwiller (Henri), chemisier, à Nantes, et Mlle Wolff (Berthe), 35 *bis*, rue Saint-Quentin.

Dimanche 20 novembre, à 2 heures 1/2. — M. Picard (Louis), négociant, 134, rue Turenne, et Mlle Birgé (Ernestine), 25, rue d'Angoulême.

Dimanche 20 novembre, à 3 heures. — M. Fildermann (Max), photographe, 63, rue des Vinaigriers, et Mlle Worms (Hélène, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.

Jeudi 24 novembre, à 2 heures. — M. Dembof (Maurice), bijoutier, 6, rue des Francs-Bourgeois, et Mlle Lehmann (Lucie), 11, rue des Arquebusiers.

Jeudi 24 novembre, à 2 heures 1/2. — M. Schentowski (Israël), négociant, 4 et 6, rue de l'Essai, et Mlle Novachelsky (Ida), 28, avenue des Gobelins.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 20 novembre, à 1 heure 3/4. — M. Itzikowitz (Elias), casquetier, 17, rue de Rivoli, et Mlle Loëb (Alice), corsetière, 8, rue de la Grange-Batelière.

Dimanche 20 novembre, à 2 heures. — M. Lefévre (Albert), employé de commerce, 34, rue Notre-Dame-de-Nazareth, et Mlle Alexandre (Amélie), brodeuse, 13, rue Saint-Paul.

Décès

10 novembre. Coblence (Mayer), 66 ans, rue de Rambuteau, 6.
11 — Mme Oppenheim (Emile), née Schuster (Henriette), 48 ans, rue de Provence, 14.
— Goldstein (Samuel), 32 ans, rue Picpus, 76.
— Mme Samuel (Joseph), née Lévy (Flore), 68 ans, rue d'Angoulême, 21.
— Mme Rouff (Auguste), née Isaac, dit David, 45 ans, rue Rochechouart, 45.
13 — Mayer (André), 15 mois, faubourg Saint-Martin, 96.
— Mme Hermann (Jean), née Helbronn (Rosine), 71 ans, à Puteaux.
— Mme Vve Mayer (Lion), née Ascher (Sara), 87 ans, rue de Provence, 7.
14 — Franck (Isaac), 68 ans, rue des Lombards, 31.
15 — Dreyfus (Jacques), 60 ans, rue Lafayette, 237.
— Cahn (Léon), 35 ans, à Fontenay-sous-Bois.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

L'Unité du Judaïsme

Une religion doit être l'expression des idées communes de ses adeptes et la règle générale de leurs actes. Voilà une vérité qui semble indiscutable. La première condition pour qu'une religion mérite ce nom, c'est qu'elle soit *une*. Voyons cependant ce qui se passe autour de nous avant d'examiner l'unité du judaïsme. Le catholicisme obéit tout entier au pape, et le pouvoir absolu de ce chef donne à la religion catholique une grande puissance. Le protestantisme n'a pas d'autorité suprême. Aussi a-t-il donné naissance à une foule de sectes, à commencer par les luthériens et les calvinistes. Il semblerait que cette division dût être funeste pour le protestantisme. Or, il n'en est rien. La religion protestante est au moins aussi vivace que le catholicisme. C'est que, à côté de l'unité positive, il y a l'unité négative. Le protestantisme est un, parce qu'il n'est pas catholique. Il est fort par son opposition au catholicisme, et à moins d'une Saint-Barthélemy générale et peu vraisemblable, il ne s'affaiblira qu'avec le catholicisme lui-même.

Ce qui est vrai de la religion réformée, c'est à plus forte raison du judaïsme. Après avoir fait face au paganisme, il résiste maintenant au christianisme, et par là il conserve son unité, quand même il s'éparpillerait en groupes distincts. Mais la religion juive a-t-elle aussi gardé et gardera-t-elle une unité positive? C'est ce que nous allons rechercher.

Lorsque les Israélites revinrent de l'exil de Babylone, ils formèrent un petit groupe religieux autour de Jérusalem et du temple. C'est là que le judaïsme reçut une forme sinon définitive, du moins durable. La religion

juive prédominait dans un territoire à peine grand comme un département français. Peu à peu le judaïsme s'étendit. Il rayonna d'abord dans toute la Palestine, après avoir rompu avec les Samaritains, qui formèrent une secte séparée, et dont à l'heure actuelle, il ne reste plus que quelques familles, puis en Egypte et dans d'autres contrées. De leur côté, les juifs restés en Babylonie, acceptèrent la direction morale du clergé et des docteurs de Jérusalem. La Bible ou plus exactement le Pentateuque était reconnu comme le code sacré, dont les rabbins n'étaient que les interprètes.

Au sein même du judaïsme, une scission ne tarda pas à se produire, mais qui eut plutôt des causes politiques que religieuses. Deux partis principaux s'étaient formés : celui des Saducéens et celui des Pharisiens. Les premiers représentaient l'aristocratie du clergé et étaient très conservateurs en religion. Les seconds étaient recrutés parmi les docteurs de la Loi, les intellectuels d'alors, et étaient soutenus par le peuple. Ils cherchaient à diminuer la puissance des prêtres. Les deux partis passèrent par des alternatives de succès et de revers; mais les Pharisiens finirent par l'emporter et la destruction du temple, en supprimant les fonctions du clergé, supprima du même coup le sadduçaïsme.

Dans les écoles où l'on enseignait la loi orale, diverses tendances existaient. Les unes inclinaient à rendre plus sévères les descriptions religieuses, d'autres cherchaient à les adoucir. La rédaction de la Mischna par Rabbi Juda le saint rétablit l'unité du judaïsme, en fournissant un code dont l'autorité s'imposa à tous les israélites. La Mischna, à son tour, fut, en Palestine et en Babylonie, la base de nouvelles études et de nouvelles discussions qui aboutirent à la composition de deux recueils, la Guemara de Jérusalem et la Guemara babylonienne. Il aurait pu y avoir concurrence entre ces deux livres dont l'esprit n'est pas tout à fait le même. Le talmud babylonien montre plus de finesse et de pénétration, le code palestinien plus de justesse. Mais les écoles de Palestine tombèrent en décadence, par suite des persécutions, et le Talmud baby-

lonien acquit une autorité prépondérante et forma une seconde haie autour de la religion. Sans doute, l'unité religieuse était absolue; bien des usages différaient d'un endroit à l'autre, comme le Talmud lui-même en témoigne; mais les divergences n'étaient que très secondaires. La Bible, la Mischna, le Talmud avaient force de loi et imprimaient une direction religieuse unique à toutes les Communautés d'Asie, d'Afrique et d'Europe.

Cependant la haie talmudique fut ébranlée par le Caraïsme. Anan ben David, écarté de l'exilarchat par l'opposition des Gueonim ou chefs des écoles talmudiques, s'en prit au Talmud et fonda une secte qui ne reconnaissait que l'autorité de la Bible. Après avoir fait des progrès rapides, le Caraïsme déclina et il ne compte maintenant que bien peu d'adhérents. D'autres sectes se sont formées notamment au XVIIIe siècle, mais elles ont eu une destinée éphémère ou n'ont pu acquérir d'importance. Les *hassidim* de la Pologne ne paraissent pas appelés à jouer un grand rôle dans le judaïsme.

La dispersion des juifs n'a donc pas porté atteinte à leur unité religieuse. C'est tout au plus si en Ethiopie, dans l'Inde, dans la Chine, dans les déserts d'Afrique on rencontre des populations juives isolées du reste de leurs frères, avec des coutumes religieuses particulières et n'ayant aucune notion du Talmud. Il n'y a pas eu jusqu'ici de judaïme géographique, si l'on nous pardonne ce mot. Nous n'avons rien de semblable au christianisme gallican ou anglican. En sera-t-il toujours ainsi?

Quand les juifs se répandirent en Europe, la religion avait pour eux une plus grande importance que la nationalité. Tant que le temple dura, les yeux des israélites étaient tournés vers Jérusalem. Même après que le temple fut détruit, l'espérance de le voir bientôt reconstruit remplit le cœur de nos ancêtres. Ils étaient dévoués aux pays qu'ils vivaient, et ils l'ont prouvé à maintes reprises, mais ils n'étaient pas patriotes au sens moderne du mot. Ils étaient tous sionistes. Ils étaient considérés et se considéraient en Europe comme des étrangers. Si l'église chrétienne, par haine religieuse, n'avait cherché et réussi à

séparer les juifs de leurs concitoyens, il est probable que ces sentiments auraient changé de part et d'autre. On fût arrivé à comprendre que des hommes peuvent avoir les mêmes idées patriotiques tout en adorant Dieu de façons différentes. Mais les persécutions établirent entre les juifs et les chrétiens, une barrière qui ne tomba qu'à la Révolution française.

L'émancipation des juifs a complètement changé leur situation non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue religieux. Il y avait auparavant des juifs vivant en France, en Allemagne, en Angleterre. Il y eut désormais des juifs français, allemands, anglais. Par cela même que les juifs d'un pays ont été assimilés à leurs concitoyens, qu'ils ont eu les mêmes charges et les mêmes droits, ils se sont trouvés séparés des juifs des autres pays. Ce n'est pas que nous devions répudier toute solidarité avec nos coreligionnaires de Russie, de Roumanie ou de Palestine. Loin de là. Mais nous vivons d'une vie autonome, et nous pouvons nous occuper de nos besoins religieux sans attendre qu'un sanhédrin vienne siéger à Jérusalem. En fait, la majorité des juifs français a d'autres idées religieuses, que les juifs polonais, bien qu'en théorie, le judaïsme soit identique en Pologne et en France. Doit-on pour sauvegarder une unité chimérique créer un véritable abîme entre la doctrine et la réalité? On arrive ainsi à l'anarchie religieuse. D'une part, on hésite devant la moindre modification à nos croyances ou à nos usages, et de l'autre, on nous déclare que des israélites qui se mettent au-dessus (!) des pratiques, peuvent avoir néanmoins l'esprit religieux. Comment se reconnaître dans cette confusion des idées!

Soyons francs, et sans nous placer *au-dessus* des pratiques ou des dogmes, reconnaissons que nous aurions besoin d'un judaïsme qui satisfasse la majorité des juifs français. L'unité du judaïsme universel y perdra peut-être, mais l'unité du judaïsme français y gagnera.

R. T.

LES CLASSES SOCIALES & L'ANTISÉMITISME EN FRANCE

Dans un pays qui, comme la France, a une longue histoire et une nombreuse population, il y a nécessairement différentes classes sociales. Ces classes ne sont pas séparées les unes des autres par des compartiments étanches; il est impossible de dire où chacune commence et où chacune finit; il y a entre elles communication continue et perpétuelle relation d'échanges. Et néanmoins elles existent chacune avec leur physionomie, avec leurs tendances et leurs idées particulières.

Dire que ces classes représentent chacune un groupement d'intérêts et d'opinions propres, c'est prétendre dès l'abord qu'elles n'auront pas toutes la même attitude en face de la question juive. Il nous a semblé curieux de rechercher quelle avait été cette attitude, le jour où il a fallu se prononcer, et d'en découvrir les raisons.

Les catégories qu'on pourrait envisager s'établiraient ainsi : celles qui représentent le passé, les anciens nobles et le clergé catholique; celles qui figurent le présent, les classes possédantes et dirigeantes, la haute finance, la grande industrie, la bourgeoisie; celle qui est mécontente du présent, le petit commerce, les employés et les petits fonctionnaires; celle qui se préoccupe de la cité future, la masse prolétarienne; et enfin, celle qui, essentiellement soucieuse de l'idée, est pour ainsi parler au-dessus du temps, la catégorie des intellectuels.

Il va sans dire que le parti des ducs, comtes et marquis ne porte pas les enfants d'Israël dans son cœur. Ces gens trouveraient même étrange qu'on parlât de classe, c'est le mot caste qu'il faudrait employer. Et nous voilà aussitôt ravalés à l'état de parias, comme autrefois. Ah! ce bon temps de jadis! l'exaltent-ils assez et en ont-ils des regrets? On était le maître alors et le juif ça ne comptait pas; au lieu qu'aujourd'hui...... Vous voyez d'ici une brave vieille vicomtesse dans son fauteuil, au coin d'une immense cheminée, glousser et s'épancher, le chef branlant, en doléances sur l'amertume de l'heure présente et sur la décadence de la nation. Tout ce qu'il y a

d'inutilité, de paresse, de fausse grandeur, de muguettisme, dans les débris de l'ancien régime se blesse aux exigences de notre organisation démocratique et a en sainte horreur une société, où le juif compte à l'égal des anciens seigneurs et où, par son travail et son intelligence, il peut conquérir postes et dignités.

Le clergé catholique, sauf quelques rares exceptions, nous a marqué une grande hostilité. Il n'y a qu'à se rappeler les prêtres qui assistèrent jadis au Congrès de Lyon, les articles qui parurent dans les *Semaines* et les *Croix*, l'assiduité et la volupté avec laquelle nos curés dégustent la *Libre Parole*, comme certains ecclésiastiques nous exécutèrent en effigie, comme d'autres dans leurs sermons appelèrent sur nous la malédiction du ciel et la colère des hommes, les engagements qu'on fit signer à des fidèles de ne rien acheter chez les juifs, etc., etc. Quel est l'évêque qui, au nom de la charité chrétienne, laissa tomber de ses lèvres une parole d'apaisement et gourmanda les excès de l'antisémitisme? Pour ma part, je n'en connais point; mais, par contre, j'en sais qui jetèrent de l'huile sur le feu et qui n'auraient pas mieux demandé que de nous passer à la broche pour nous voir rôtir.

D'ailleurs, cette haine que l'Église nourrit à notre égard s'explique. Quel est l'objet de ses efforts? C'est la domination universelle. Or, nous juifs, depuis des siècles et des siècles nous résistons à l'asservissement et nous procurons à l'ambition catholique les plus amers déboires. Nous sommes, savez-vous, des incarnations de l'esprit satanique, la rébellion en face de l'autorité absolutiste, l'insolence de la libre pensée devant le dogme impératif, en un mot, le peuple à la nuque endurcie. L'Église nous regarde comme des éléments essentiellement désorganisateurs de l'économie sociale qu'elle poursuit; dès lors, rien d'étonnant qu'elle nous exècre et nous fasse la guerre.

Pour ce qui est des classes dirigeantes, de la haute finance et de la grande industrie, elles ne sont généralement pas antisémites. Elles n'ont pas trop à se plaindre de l'existence, puisqu'elles jouissent d'un grand bien-être et qu'elles sont maîtresses du marché et du gouvernement. D'un autre côté, elles sont trop avisées, elles ont le jugement trop pratique et

elles savent trop le mécanisme des affaires, pour ne pas reconnaître les services que les juifs rendent au pays. Elles n'ignorent pas non plus ce qu'il faut penser du prétendu accaparement qu'on nous reproche et des quarante milliards que nous avons centralisés dans nos coffres-forts. Enfin, elles sont appelées journellement à entrer en relation avec des juifs, elles peuvent les voir de près, et ce contact perpétuel suffit pour leur enlever les préjugés courants et pour qu'elles nous accordent leur estime et leur confiance.

Si maintenant nous passons aux petits commerçants, c'est une autre paire de manches, comme on dit vulgairement. Ah! ceux-là, pour le coup, nous mangeraient tout crûs. C'est pénible à avouer, mais les petits bourgeois nous détestent cordialement. Au reste, ils ont tout ce qu'il faut pour faire de robustes antisémites. Ils ont l'esprit étroit et ils sont mesquins à souhait, ils possèdent une moitié ou un tiers d'instruction, ce qui engendre le pire état intellectuel; si l'on veut se faire une idée de ce qu'est la générosité, ce n'est pas à eux qu'il faut le demander. Leurs conceptions et leurs qualités se mesurent à l'aune de leur boutique. Ils ne connaîssent que le détail. Depuis quelques années, ils sont fort mal en point; les grands magasins les tuent. Aussi ont-ils la bile échauffée. Ces grands magasins appartiennent presque tous à de braves chrétiens, donc ce sont les juifs qui sont cause de la ruine générale; et haro sur le juif, à mort! à mort! Il est évident que lorsqu'il n'y aura plus de fils d'Israël en France, le petit commerce ne souffrira plus de la concurrence du Louvre, du Bon Marché, du Printemps et autres grands bazars.

Les petits fonctionnaires mettent aussi l'enseigne d'antisémites. Ce sont des personnages convaincus de leur importance, et qui ne traîtent pas le reste des citoyens de pair à compagnon. Il se trouve que leur situation, tant au point de vue de l'autorité que du rapport, n'est pas brillante ; de là, double sources de mécontentement : vanité froissée et gêne matérielle. Ajoutez à cela une intelligence et une éducation médiocres, et comme nourriture spirituelle, la lecture du *Petit Journal*, de la *Libre Parole* et de l'*Intransigeant*, et vous aurez de quoi obtenir un antisémite de première marque.

La masse ouvrière, elle, n'entretient pas la haine du juif.

Elle est trop instruite et trop intelligente, elle souffre trop elle-même, pour réduire la question sociale à une question de religion ou de race et pour dénier à un être humain quelconque le droit de vivre. Elle a le plus profond mépris des théories sociales de M. Drumont qui s'emporte en vociférations contre le capitalisme, mais seulement quand il est juif; dès l'instant que les grosses fortunes ont été aspergées d'eau bénite, elles sont sacrées pour l'illustre sociologue. D'ailleurs, nos ouvriers sont les ennemis déclarés du cléricalisme et il n'y a pas à craindre que par leur faute se rétablisse jamais ce qu'ils ont appelé « le gouvernement des curés ». Ensuite, ils se plaignent d'être exploités, et ils proclament que tous leurs efforts vont à remplacer la société bourgeoise, qui est égoïste et corrompue, par une société où fleurira la pleine justice. Donc, la classe des travailleurs ne connaît qu'un ennemi : la classe des exploiteurs, qu'ils soient juifs, catholiques, protestants ou boudhistes; et les prolétaires considèrent comme leurs frères tous ceux qui, comme eux, peinent à gagner misérablement leur vie, qu'ils descendent de Sem, de Cham ou de Japhet. Je sais bien qu'à un moment les alarmes d'un faux patriotisme ont failli conduire beaucoup d'entre eux dans les eaux antisémites; mais alors les Jaurès et les Fournière se sont levés, et les ont vigoureusement rappelés à eux-mêmes, leur ont expliqué leur erreur, et tout le parti socialiste s'est ressaisi, a répudié toute compromission avec les antisémites, bien mieux, a résolu de les combattre et de les réduire à l'impuissance.

Enfin, les intellectuels se sont élevés avec indignation contre les menées de la racaille dont la *Libre Parole* est l'organe attitré. L'Université surtout a montré l'exemple, et les savants sont sortis de leurs laboratoires et les philosophes sont descendus de leurs tours pour jeter leur protestation à la face des fauteurs de réaction et leur crier : *Vade retro Satanas !* Comment ces hommes qui passent leurs jours dans la recherche du vrai, dans la contemplation du beau et dans l'étude du bien, auraient-ils pu tolérer plus longtemps les erreurs, les mensonges, les laideurs et les iniquités qui s'accumulaient en France, comment n'auraient-ils pas arraché les masques et dénoncé les hypocrisies, comment n'auraient-

ils pas désespérément lutté, pour maintenir l'affranchissement de la pensée et défendre les droits de la science et pour empêcher notre pays de tomber dans l'amorphisme intellectuel et moral? Ceux-là sont les adversaires déterminés de l'antisémitisme, parce qu'ils en connaissent les origines et les adeptes, et parce qu'ils vivent selon la raison, faculté de l'ordre, faculté du vrai et du juste.

Telles sont les différentes classes sociales et leur attitude en face de la question juive. Il est bien entendu que ce que j'en ai dit n'est vrai que d'une manière générale; on trouverait partout des exceptions tant en notre faveur que contre nous.

Louis Lévy.

DE FACE ET DE PROFIL

I

M. ZADOC KAHN

Penseur profond. Orateur sacré plein de feu. Écrivain délicat. M. Zadoc Kahn nous apparaît de nouveau sous ce triple caractère dans le recueil d'oraisons funèbre qu'il vient de publier, à la librairie Durlacher. *Souvenirs et Regrets*. Couverture grise, adéquate au sujet, avec quelque chose d'attendri et de voilé. Il n'y manque que le cadre de deuil.

Mais ouvrez le livre. Tout de suite les pages s'animent, se colorent, se vivifient, sous la radieuse clarté de l'éloquence. L'oraison funèbre, d'ordinaire monotone, a ici des accents multiples, sans cesse renouvelés. Tendresse religieuse infinie; charité éclairée; patriotisme ardent. La parole est tour à tour émue, caressante, vigoureuse, et au delà du découragement, de l'affliction, montre l'Espérance qui se dresse, rayonnante.

Tel M. Zadoc Kahn est au champ de repos, tel il est dans la chaire. Voyez-le à la Synagogue. Le bras droit appuyé sur le rebord de l'étroite tribune, le corps légèrement penché en avant, il semble que, dans un silence communicatif, il veuille prendre contact avec son auditoire. Et subitement l'affinité

se produit. Alors l'œil, habituellement malicieux, se transforme sous le reflet de la pensée; la voix, d'abord douce et grave, s'élève, grandit peu à peu, s'enflamme, vibre. L'assistance est à lui. La pensée se presse sur ses lèvres, abondante, improvisée, imprévue; puis se condense, trace son sillon, et s'écoule, très pure. Le torrent se canalise.

Très rarement, M. Zadoc — comme on dit familièrement — écrit ses discours avant de les prononcer. Il les médite, les réfléchit, les pense. L'esprit replié sur soi-même, il s'isole une heure. Pelotonné dans un fauteuil de son cabinet, rue Saint-Georges, il suit des yeux, dégagés de leurs lunettes, les spirales capricieuses de son cigare. Le regard, devenu vague, semble perdu dans un rêve. Non. L'esprit suit son chemin avec une sûreté sans égale. Si bien que l'importun qui, à cette heure, fait irruption chez lui, peut troubler son recueillement, mais ne l'égare jamais.

Et l'importun est légion. Mais qu'importe! La maison de la rue Saint-Georges est, c'est le cas de le dire, la maison du Bon Dieu. Quiconque y vient chercher aide, conseils, consolations, est accueilli avec une aménité infinie, une patience que rien ne lasse, une bonne grâce qui apaise, et sort de là plus vaillant, plus aguerri contre la mauvaise destinée. M. Zadoc Kahn? Le monde entier sait son nom. Des quatre coins de l'univers, des milliers de malheureux tendent vers « Son Excellence » des mains suppliantes. Il n'est pas le Grand-Rabbin de France. Il est le Pasteur juif des peuples.

Et malgré tant de misères, il est et il reste un opiniâtre optimiste. Il ne désespère jamais. C'est sa force et la nôtre. Il a la confiance en l'avenir qui exalte le cœur, l'énergie souriante qui élève l'âme. Regardez-le, quand tintent les heures sombres. Le premier sur la brêche, transfiguré, serrant nerveusement la hampe du drapeau, il est pour nous le Guide, la Foi. Et soudain toutes les têtes se redressent, les énergies se réveillent. Sa mâle vigueur et son optimisme même sont la sauvegarde du judaïsme.

RAOU.



VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Toledoth* »

« Vends moi « dès aujourd'hui » כיום ton droit d'aînesse ».

Le Midrasch traduit כיום par « autrefois » : Vends-moi ton droit d'aînesse, comme tu m'as cédé « jadis » la propriété du monde futur. A quel époque? Lorsqu'ils se trouvaient encore dans le sein de leur mère. « Mon frère, disait alors Jacob à Esaü : deux mondes se tiennent devant nous, le monde présent et le monde futur. Dans le monde présent, l'homme ne songe qu'à satisfaire ses instincts, ses passions, ses appétits; il mange, il boit, se livre au négoce, se marie, procrée des fils et des filles; dans le monde à venir, l'homme est affranchi de tout cela. — Je te laisse volontiers le dernier, répondit Esaü, moi, je réclame le premier. Voilà pourquoi le verset dit : Vends-moi ton droit d'aînesse « comme autrefois », tu as renoncé à la vie future; car le texte continue aussitôt : « Esaü répliqua : « Puisque je vais vers la mort », à quoi me sert le droit d'aînesse ? » Et dire que nous devons cette interprétation au seul mot de כיום, ou plutôt à l'unique consonne « כ »! Le moindre vocable contient, aux yeux de nos Haggadistes, une foule de choses. Heureux Haggadistes !

« ... Je serai à ses yeux comme un trompeur et je m'attirerai une malédiction... »

« Jacob résiste d'abord aux instances de sa mère; il ne veut pas tromper son père et se substituer à Esaü. A la fin, il cède et se laisse entraîner à la supercherie que lui conseille Rébecca. Cette faiblesse, disent nos Sages, ses enfants durent cruellement l'expier à travers les siècles. Car le même cri lamentable, צעקה גדלה, qu'Esaü poussa lorsqu'il apprit la duperie de son frère, les juifs persans le poussèrent, quand Aman, le descendant d'Esaü, décréta leur extermination. Rien, en effet, ne paraît plus grave à nos docteurs que de

tromper son prochain. Celui qui abuse de la bonne foi de son semblable n'est pas moins coupable, dit R. Eléazar, que celui qui se prosterne devant des idoles. Et d'aucuns voudraient assimiler la morale si pure de nos rabbins, à celle dont les Provinciales de Pascal ont stigmatisé la duplicité corruptrice!

Puissions-nous, à notre tour, ne jamais fournir à Esaü l'occasion de se plaindre et éviter même envers nos ennemis jusqu'à l'apparence d'un préjudice!

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

L'Election de Bône

Les députés antisémites algériens oublient leurs succès pour ne songer qu'à leurs trop rares échecs. Ils n'ont pas réussi à empêcher l'élection de M. Thomson, à Bône, mais ils n'ont pas pour cela renoncé à leurs desseins, et ce qu'ils n'ont pu obtenir des électeurs, ils ont tenté de l'arracher à la Chambre par voie d'invalidation d'une élection qui fait tache dans le bouquet antisémite.

L'honorable M. Thomson voit son élection soumise à une enquête, après une discussion qui a occupé deux séances. Mardi dernier, M. Morinaud, l'un des acolytes de M. Drumont, a longuement entretenu la Chambre des nombreux griefs que les électeurs battus avaient réuni dans un volumineux dossier, à la confection duquel, en sa qualité d'avocat et d'adversaire, il n'avait pas ménagé sa plus ardente collaboration. Les accusations variées de pression sur les électeurs, de déplacements de fonctionnaires, de menues faveurs gouvernementales procurées à propos, tout ce bagage commun à à tous les protestataires n'a pas pris M. Thomson au dépourvu. Reproduire même par analyse sommaire tout ce qui a été dit de part et d'autre, est une tâche à laquelle il faut renoncer. L'attaque des antisémites très développée, noyée dans des détails infinis, se réduit finalement à cette conclusion très simple : M. Thomson a pu représenter les Algériens

avant l'invasion du philoxéra antisémite, mais maintenant que le fléau exerce ses ravages dans la presque totalité des circonscriptions de la colonie, l'unité de direction exigea le remplacement d'un vieux député républicain par un adepte de l'inquisition. De cette façon le faisceau de la députation algérienne brillera par sa cohésion. Il lui sera dès lors plus facile de tenter d'amener la Chambre entière à adopter la doctrine antisémite, à ne pas se restreindre dans les limites de la simple abrogation du décret Crémieux, à aviser aussi à abroger la déclaration des droits de l'homme, à rouvrir tous les Ghettos ou si, comme il est à craindre, ils ont disparu, à en créer de nouveaux sur un modèle que M. Drumont, architecte expert, tient prêt depuis longtemps.

Dans sa réponse, M. Thomson n'a rien laissé debout de toutes les accusations amassées contre lui, M. Thomson ne s'est pas contenté de se défendre; il a su prendre une offensive vigoureuse et mettre à nu le fond de l'antisémitisme, le but qu'il poursuit avec une audace tempérée par l'hypocrisie. Empruntons à son discours quelques lignes :

« M. Morinaud a parlé de ceux de ses adversaires politi- » ques qui ne voient dans la politique qu'une question d'ar- » gent, et il a dit: la politique, ce sont les crédits de banques. »

« Quand on porte de pareilles accusations il faut les préciser, il ne faut pas procéder par insinuation. Il faut voir quels sont les hommes qui exercent une pression sur les banques et notamment sur la Banque d'Algérie.

» En 1887, des ordres sévères furent donnés par le Ministre des Finances pour que la Banque d'Algérie rentrât dans ses statuts et pour que ses débiteurs fussent poursuivis. Ces ordres devaient amener des mesures bien rigoureuses contre les petits colons; cependant la Banque d'Algérie était tenue d'agir. Le 20 juin 1887, elle décide de poursuivre un gros débiteur, qui lui devait la bagatelle de 450,000 francs, dont il ne payait pas les intérêts. Elle ordonne de commencer les poursuites, mais le Conseil d'administration hésite, parce que ce débiteur a un protecteur naturel ayant un journal qui pèse sur les établissements publics. La direction n'ose pas exercer les poursuites. Nouvelle intervention du Ministre des Finances, qui décide que la Banque rentrera dans ses statuts.

Elle est mise cette fois en demeure d'agir et la direction de la Banque se résigne à poursuivre le débiteur.

» Mais le protecteur dont je vous parle se rend à Alger. Il intervint auprès de la Banque. N'oublions pas qu'à ce moment l'antisémitisme est tout puissant, et le directeur de ce journal très influent. Et alors *sur la demande faite par M. Morinaud fils, elle a fait à M. Morinaud père un cadeau de 240,000 francs* ».

Et sur la vive protestation de M. Morinaud fils qu'on ne peut lui reprocher aucune pression, ni même aucune démarche, M. Thomson réplique :

« Je n'aurais pas mis en cause la personnalité du père de M. Morinaud, s'il n'y avait pas eu *la demande faite à la Banque d'Algérie par M. Morinaud fils, déjà candidat* ».

Et sur une nouvelle dénégation du fils Morinaud, M. Thomas ajoute péremptoirement :

« *J'apporte ici des choses certaines* », et réduit le bon fils au silence.

On aperçoit dans ce fait la quintessence de la question antisémite. C'est à supposer que la Banque d'Algérie ne compte que des actionnaires sémites et que c'est faire œuvre pie que de les dépouiller et de s'enrichir en même temps à leurs détriments.

M. Thomson a terminé sa défense par ces mots :

« Nous avons protesté contre l'antisémitisme, nous nous sommes rappelé le mot de Michelet : « *Ne croyez jamais que les ennemis de la liberté religieuse puissent être les amis de la liberté politique* »

» J'ai protesté avec mes amis que se rappellent que l'Algérie est une terre libérale, ouverte à toutes les croyances, et qui se demandent avec terreur si elle va continuer à être en proie à toutes ces agitations, au bout desquelles il ne peut y avoir que la déchéance et l'abaissement.

» Voilà la lutte que nous avons soutenue mes amis et moi, lutte difficile, avec des armes loyales, contre des adversaires qui souvent étaient de mauvaise foi ».

Ne regrettons pas la mesure d'instruction à laquelle s'est arrêtée la Chambre. Souhaitons que la Commission d'enquête

soit composée d'hommes sans prévention, uniquement désireux de contrôler sur place les allégations des adversaires de M. Thomson. Et si les enquêteurs profitent de leur voyage pour s'informer des procédés qu'ont employés MM. Drumont et consorts, députés validés sans contradiction, pour conquérir leurs sièges, leur rapport nous réserve de singulières révélations.

M. LAZARD.

COLONISEZ LA FRANCE !

On combat l'antisémitisme par la parole, le livre, le journal; on organise des conférences, on écrit des volumes, on imprime des gazettes; on s'adresse à la raison et au cœur, on essaye de convaincre et de persuader; on en appelle à l'histoire, à la logique, à l'équité. On discute, on s'échauffe, et à la fin on se bute. L'antisémitisme demeure rebelle aux remèdes ordinaires de l'erreur et du préjugé! Ni le raisonnement, ni le sentiment n'ont de prise sur lui. Cherchons autre chose pour le désarmer. La situation paisible et prospère de certaines familles juives, établies isolément dans plusieurs de nos bourgs et de nos villes, nous en suggère l'idée. Nous avons en effet pu remarquer, et d'autres auront fait la remarque comme nous, que le juif qui réside seul parmi ses concitoyens catholiques, jouit de l'estime générale. Nous pourrions citer tel village, où on l'honore à l'égal des plus notables de l'endroit; on l'aime, qu'il soit commerçant, artisan ou rentier. Nous visitions dernièrement un petit village où n'habite qu'une famille juive, et où tous les habitants lui témoignent le plus sincère respect et regardent comme un honneur — ne souriez pas! — d'entretenir son feu le jour du sabbat. N'est-ce pas touchant, et comme cela console de certaines vilenies des grandes cités!

A quoi attribuer cette situation privilégiée des juifs de la campagne et celle souvent intolérable des juifs de la ville? Evidemment aux rapports quotidiens, continus, qui existent entre le juif isolé du hameau et ses concitoyens. Ces relations

constantes, normales, édifient les esprits les plus prévenus. Et le voisin de se répéter : Mais l'honnêteté de ce juif ne le cède pas à la nôtre ! il n'est pas moins loyal, moins intègre que nous ! Où sont donc les défauts qu'on lui prête, les crimes dont on l'accuse? Et toutes les histoires malveillantes qu'on nous conte sur lui, ne sont donc que d'odieuses fables ! Et toutes les extravagances que nous débite notre feuille dominicale, se réduisent à de ridicules et monstrueuses légendes !

Telle est la puissance du fait; il est plus persuasif que les discours, les livres et les journaux. L'on voit, l'on constate et l'on juge. En contact journalier avec le juif, notre villageois a appris à connaître les juifs ; il est à jamais guéri de l'antisémitisme.

Il nous semble qu'il serait sage d'inviter les juifs à déserter certains centres, à s'établir à la campagne, à peupler les villages, et très prudent de ne pas encourager leur agglomération dans les grandes villes. Il existe des départements entiers où n'habite aucun fils d'Israël. Qu'ils y aillent, et montrent que le juif est un citoyen laborieux, paisible et respectueux de toutes les croyances ! Tant de juifs vivotent dans les faubourgs populeux des vastes cités ! Qu'ils les quittent ! Ils sauront aussi bien exercer leurs facultés et leurs bras dans les hameaux et les bourgs; ils gagneront en santé physique et morale; ils feront plus pour la défense du judaïsme que les harangues des conférenciers, les traités des historiens et les chroniques des journalistes. Allez ! Colonisez la France !

MATHIEU WOLFF.

L'ANTISÉMITISME A LA CHAMBRE

Au cours de la discussion à laquelle a donné lieu devant la Chambre des députés la question de M. Fournière, relative aux poursuites engagées contre M. Urbain Gohier, il s'est produit entre M. Drumont et M. Klotz, un incident que nous reproduisons ci-après d'après le compte rendu sténographique du *Journal Officiel*. Autant nous avions trouvé étrange l'atti-

tude qu'avait prise l'honorable M. Klotz dans l'affaire Dreyfus, autant il nous est agréable aujourd'hui d'applaudir à l'excellent langage qu'il a tenu à la tribune du Parlement en réponse aux odieuses excitations du chef de l'antisémitisme. On remarquera que l'intervention du député juif a eu cet heureux résultat de rappeler le président de la Chambre au sentiment de ses devoirs et de lui imposer une déclaration d'impartialité.

M. DRUMONT. — En ce qui me concerne je n'ai jamais réclamé de poursuites contre un écrivain. J'ai demandé que l'on arrête et que l'on poursuive pour haute trahison, les agents cosmopolites, les banquiers juifs, les banquiers allemands qui ont été les commanditaires de cette monstrueuse campagne...

M. L.-L. KLOTZ. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Klotz, je vous ferai remarquer d'abord que M. Drumont n'a la parole que pour un fait personnel, et ensuite il n'a pas terminé sa phrase.

Un membre au centre. — Et qu'il n'a nommé personne !

M. L.-L. KLOTZ. — J'ai le droit de demander la parole.

M. EDOUARD DRUMONT... les banquiers juifs, les banquiers allemands qui ont organisé cette monstrueuse campagne pour le compte de l'étranger... (*Vives interruptions sur les bancs à l'extrême gauche. — Bruit prolongé.*)

Je répète que j'ai demandé que l'on poursuive pour haute trahison les banquiers juifs et allemands qui ont organisé et payé cette monstrueuse campagne, afin que la France, divisée et désunie, affolée et doutant d'elle-même, fût obligée de subir toutes les humiliations de l'Angleterre. (*Applaudissements sur divers bancs. — Bruit.*)

M. L.-L. KLOTZ. — Je demande à dire un mot pour un rappel au règlement.

M. le PRÉSIDENT. — La parole est à M. Klotz pour un rappel au règlement.

M. L.-L. KLOTZ. — Messieurs, si j'ai demandé la parole pour un rappel au règlement, c'est parce que j'estime qu'un orateur appartenant à un parti quelconque de la Chambre ne doit pas, à cette tribune, mettre en cause la religion de certains de ses collègues.

M. DU BREIL, COMTE DE PONTBRIAND. — Ce n'est pas une question de religion.

M. L.-L. KLOTZ. — Si M. le président n'avait pas toléré certaines expressions, je ne serais pas monté à cette tribune. (*Interruptions sur quelques bancs à l'extrême gauche. — Très bien ! Très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

M. MORINAUD. — Encore une fois, il ne s'agit pas de religion.

M. L.-L. KLOTZ. — M. Morinaud, vous avez déjà pris assez sou-

vent ici la parole; c'est la première fois que je monte à cette tribune, je vous prierai de me laisser m'expliquer. (*Parlez !*)

Je suis député et juif, je suis israélite...

M. LASIES. — Antisémite ! (*Bruit.*)

M. L.-L. KLOTZ ... et, par conséquent, lorsqu'on met en cause une collectivité...

M. MORINAUD. — Je ne savais pas qu'il y eût des députés juifs ; je croyais qu'il n'y avait ici que des députés français!

M. L.-L. KLOTZ. — C'est mon sentiment, et je prie la Chambre de vouloir bien me permettre de répondre d'un mot aux phrases qui ont été prononcées par M. Edouard Drumont.

M. Drumont a demandé la parole pour un fait personnel. Je viens lui dire simplement ceci : Il est détestable de voir, dans un pays comme le nôtre, se propager et se développer des doctrines de division et de haine. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche.*)

C'est à M. Drumont qu'on le doit! (*Très bien! sur divers bancs à gauche. — Bruit.*)

M. LASIES. — Vous manquez à votre programme, monsieur Klotz.

M. MARCEL HABERT. — Vous avez été faire à Etampes une conférence antisémite!

M. L.-L. KLOTZ. — Il n'y a pas ici, pas plus dans la Chambre que dans le pays, de distinctions à établir entre les juifs, les protestants et les catholiques. Il y a les Français et ceux qui ne le sont pas.

M. FIRMIN FAURE. — Les juifs ne le sont pas !

M. L.-L. KLOTZ. — Vous dites, monsieur Firmin Faure, qu'il y a des juifs qui ne sont pas Français, c'est-à-dire qui ne sont pas patriotes; mais il y a aussi des catholiques et des protestants qui ne sont pas de bons patriotes, et il y a aussi des catholiques et des protestants qui sont des accapareurs et des spéculateurs véreux.

M. FIRMIN FAURE. — J'ai dit et je répète que les juifs ne sont pas Français.

M. L.-L. KLOTZ .... et puisque M. Drumont est venu apporter ici sa théorie extraordinaire sur la caserne et l'armée, qu'il me soit permis de dire simplement ceci : M. Drumont est venu faire la critique de l'armée républicaine et affirmer sa sympathie pour quelques chefs seulement, alors que tous les soldats français, que toute cette armée que nous aimons et que nous respectons, qui, sous la grande Révolution, a remporté sur tous les champs de bataille de l'Europe et contre tous les états-majors de l'Europe d'admirables victoires, il y a cent ans, sont dignes avant tout de cette sympathie. Ces soldats sortaient du peuple et de la nation elle-même, et M. Drumont, exposant sa théorie, a décrit en termes que vous n'oublierez pas un détestable « nationalisme ». Il ne suffit pas de faire l'éloge de certains juifs... (*Bruit*)

M. DU BREIL, COMTE DE PONTBRIAND. — Les chefs se confondent avec l'armée elle-même ! On voit que vous la connaissez peu !

A droite. — Parlez du rappel au règlement !

M. L.-L. KLOTZ. — J'ai fini, messieurs. Je remercie la Chambre de m'avoir écouté et de m'avoir prêté quelques minutes de sa bienveillante attention. Je tiens simplement à dire ceci : Je désire — et j'y invite la Chambre et le pays — voir cesser ces divisions qui sont détestables...

M. FIRMIN FAURE. — Que les juifs commencent !

M. L.-L. KLOTZ... et j'espère qu'il ne sera question ici des juifs que lorsque véritablement ils ne sont pas bons patriotes. Mais il y en a qui, autant que vous, messieurs les antisémites sont de bons Français. (*Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Klotz a demandé la parole pour un rappel au règlement.

Au centre. — Il a parlé de tout excepté du rappel au règlement.

M. KLOTZ. — J'ai dit incomplètement ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Si une attaque, si une injure s'était produite ici contre la religion ou contre la personne de tel ou tel de nos collègues, je l'aurais immédiatement réprimée. Mais au moment où M. Klotz a demandé la parole, M. Drumont n'avait pas encore achevé sa phrase, et, dans la fin de cette phrase, il a visé non pas telle ou telle religion, tel ou tel culte, telle ou telle race, mais une collectivité indéterminée. Cela s'est fait déjà souvent ici. (*Applaudissements*), et toutes les fois que l'on a apporté à la tribune une personnalité — ce qui a eu lieu fréquemment aussi — j'ai aussitôt averti les orateurs. (*Très bien ! très bien !*)

La Légende du Pape juif (1)

Le rabbin Simon, de Mayence, avait un fils qui, un jour, lui fut enlevé pour être violemment converti au christianisme et instruit dans un couvent en vue de l'état ecclésiastique.

Le rabbin Simon était grand joueur d'échecs, et de bonne heure il avait initié son fils à ce jeu difficile. Celui-ci avait pris goût à l'amusement paternel et il n'avait pas cessé de le pratiquer.

Le jeune prêtre fut envoyé à Rome ; il se distingua dans le

(1) D'après la *Neuzeit*.

ministère par son intelligence autant que par les vertus du cœur ; il devint évêque, puis cardinal et enfin pape.

Le nouveau pape marqua une grande bienveillance aux juifs, à l'exception toutefois de ceux de Mayence. La Communauté de cette ville fut bouleversée de l'attitude du Saint-Père à son égard ; elle tint assemblée pour prendre une résolution. « On nous a sûrement calomniés auprès du chef de l'Église, déclarèrent les juifs, envoyons-lui une députation pour tirer la chose au clair ».

Et à la tête de quelques notables, R. Simon partit pour la Ville éternelle.

Le pape reçut la délégation et montra la plus froide indifférence au discours du rabbin. Quand celui-ci eut terminé, le pape lui adressa cette bizarre question : « Jouez-vous aux échecs ? »

Sur la réponse affirmative de R. Simon, il l'invita à engager une partie avec lui. Notre rabbin, passé maître en la matière, eut bientôt fait d'acculer son apostolique adversaire à une position d'où il n'y avait qu'une issue. Or cette issue n'était connue que de R. Simon seul, et il n'en avait jamais communiqué le secret qu'à son fils jadis enlevé par des mains inconnues.

Mais, ô stupéfaction ! Voici le pape qui use de ce moyen caché et sort vainqueur !

Le rabbin bondit de son siège comme mû par un ressort, regarde fixement dans les yeux du pape, et, tremblant de tout son corps, s'écrie : « Elchanan, mon fils, toi qu'on m'avait volé ; car, c'est toi, car nul autre ne soupçonne ce coup-là. Aussi bien je te reconnais ! »

« Oui, c'est bien moi, répondit le pape, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, tandis qu'ils pleuraient longuement. Tu sais, ajouta-t-il, ce que j'ai déjà fait pour les juifs ; je continuerai à m'employer en leur faveur »

Le rabbin répliqua : « Tu peux beaucoup pour les juifs, mais Dieu peut davantage encore. Pour moi, ce que je cherche par-dessus tout, c'est la vérité et la droiture. Si tu es encore juif au fond du cœur, alors jette la tiare et proclame-toi enfant d'Israël ! »

« Mon pauvre père, répondit le pape, mais je ne sortirais plus vivant de ce Vatican! »

R. Simon s'en retourna chez lui, le cœur meurtri, et se mit à composer une élégie sur son fils Elchanan.

On raconte que le pape mourut subitement; un mystère plane sur sa fin. L. L.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 18 au 25 Novembre

MM. le baron de Rothschild (Alphonse)	3000	»
le baron de Rothschild (Gustave)	3000	»
le baron de Rothschild (Edmond)	3000	»
Mme Oppenheim (Paul)	2000	»
La Compagnie d'Assurances générales contre l'Incendie	500	»
MM. Séligmann	300	»
Aron (Henri)	200	»
Rosenheim	200	»
Mme Witsenhausen	200	»
MM. Pollack, 67, rue Chabrol	150	»
Scheid (Elie)	100	»
Worms (Emile)	100	»
Reitlinger (B.)	50	»
Berl (Raymond)	50	»
Hirsch, blv Saint-Germain	50	»
Jacob (Emile) et son fils (Henri)	30	»
Alekan	25	»
Spitzer (Jacques)	25	»
Caen (Antonin)	20	»
MM. Goldberg	20	»
Picard, 15, av. Villiers	20	»
Lévy, 23, rue Croix-des-Petits-Champs	20	»
Weil (Albert)	20	»
Wogue (Alphonse)	20	»
Abraham	10	»
Lambert, 40, fbg Poissonnière	10	»
Lévy (Désiré	10	»
Nunès (Ernest)	10	»
Sternberg	10	»
Ulmann	10	»
Ulmann, 70, blv Poissonnière	10	»
Baer (Salomon)	5	»
Jacob	5	»
Hermann	5	»
Kleemann (Félix)	5	»
Lehmann, à Montrouge	5	»
Meyer (Samuel)	5	»
Métropolitanski (David)	5	»
Sacerdotte	5	»
Schorestène	5	»
Weill (Nathan)	5	»
Winphen (Alfred)	5	»

Nouvelles diverses

AVIS

Suivant le désir exprimé par la Société Nationale « le Souvenir Français », un service religieux, en mémoire des soldats et marins, morts pour la patrie, sera célébré dans la synagogue de la rue de la Victoire, *le samedi, 19 novembre à quatre heures.*

Paris. — M. Levylier, substitut à Rambouillet, a été nommé substitut à Troyes.



— L'Académie royale des sciences de Berlin a élu comme membre correspondant M. Michel Lévy, membre de l'Institut de France et membre du Consistoire israélite de Paris.

***

— Par décret du 27 octobre, M. Albert Weill est nommé Conseiller du Commerce extérieur de la France.

Nos félicitations au nouveau conseiller qui est le plus jeune administrateur de la Société de Secours mutuels *Les Enfants de Japhet*.

***

— *Une conversion*. — On lit dans les *Droits de l'Homme :* Le *Cri de Paris* annonçait dernièrement qu'il n'est bruit, dans le monde des lettres, que de l'imminente conversion au judaïsme, de la femme d'un jeune écrivain qui vient de publier un roman à succès et qui était célèbre déjà parmi les lettrés, pour avoir instauré le vers libre dans notre poésie. Cette catholique — du plus pur type arlésien — a galamment choisi ce temps d'antisémitisme pour adopter la religion de son mari, malgré les représentations de celui-ci, israélite sans ferveur.

Le mariage, qui date de quelques années et qui n'avait que la consécration civile, sera prochainement béni à la synagogue. Et la gracieuse catéchumène a promis au grand rabbin de faire tous ses efforts pour convertir... son mari.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'il s'agit de la conversion de Mme Gustave Kahn, la femme de l'exquis poète et du profond romancier dont les lecteurs des *Droits de l'Homme* ont tant de fois apprécié le rare talent.

***

Alger. — On nous écrit d'Alger : Le 15 octobre s'est embarqué à bord d'un Transatlantique, à destination de Marseille, M. le lieutenant Veil, du 1er régiment de zouaves, qu'une mutation récente a désigné pour servir au Soudan.

Un grand nombre d'officiers de tous grades avaient tenu à accompagner jusqu'au paquebot le lieutenant Veil, et à témoigner ainsi les sentiments de vive sympathie et de particulière estime qu'ils avaient pour le jeune et brillant camarade qu'une décision très flatteuse pour lui enlève à la garnison d'Alger.

Le lieutenant Veil est un officier admirablement noté et ses qualités militaires lui réservent, nous l'espérons bien, un brillant avenir.

Nous prions notre coreligionnaire d'agréer nos félicitations pour cette nomination qui l'envoie ainsi à l'avant-garde, au combat.

Mais ce n'est pas sans un sentiment de regret que nous voyons s'éloigner cet officier dont la conduite, ici, durant ces derniers mois, si douloureux, a été si correcte et si digne.

M. le lieutenant Veil n'est pas de ceux que le titre d'israélite embarrasse et il eût considéré comme une lâcheté de ne pas revendiquer très haut sa qualité de juif; ses camarades, ses chefs ne lui en ont témoigné que plus d'estime.

Il était de notre devoir, bien que M. le lieutenant Veil n'ait pas cherché à se mêler à nous, il était simplement de notre devoir de saluer cet officier distingué au moment où il quitte notre pays et de lui exprimer notre sincère gratitude pour la dignité avec laquelle, sans forfanterie comme sans faiblesse, il a su dans des circonstances difficiles — et même périlleuses — montrer les qualités d'Israël. GEORGES NARBONI.

***

— Dimanche soir, au cours d'une réunion électorale tenue par les antijuifs, au faubourg de Bab-el-Oued, sous la présidence de M. Max Régis, un nommé Arganaud, tailleur de pierres, âgé de soixante-quatre ans, ayant voulu réfuter des arguments que venait de développer celui-ci, fut brutalement expulsé de la salle et frappé si violemment qu'il dut être transporté à l'hôpital et y est mort cette nuit.

Arganaud était membre de la Ligue algérienne des travailleurs français, et figurait comme candidat ouvrier sur la liste modérée opposée à celle de M. Max Régis, pour les élections municipales de demain.

***

— *Elections municipales d'Alger.* — La liste de M. Max Régis passe tout entière, M. Max Régis en tête avec 3,865 voix. Le moins favorisé de sa liste obtient 3,539 voix.

Le candidat qui vient en tête de la liste opposée obtient 2,675 voix.

***

Oran. — Devant le tribunal correctionnel d'Oran est venu le procès pour diffamation intenté par M. Conquy, négociant israélite, au journal l'*Antijuif*. MM. Max Régis, directeur, Peretti, gérant, ont été condamnés, chacun par défaut, à quinze jours de prison, 100 francs d'amende, 2,000 francs de dommages-intérêts.

Sur une deuxième assignation, MM. Peretti, gérant, et Laffitte, rédacteur au même journal, ont été condamnés chacun à quinze jours de prison, 400 francs d'amende, 5,000 francs de dommages intérêts.

Cette seconde affaire était indépendante de la première.

***

Tunisie. — *Manifestation antijuive.* — L'agence Havas a reçu de Tunis la dépêche suivante :

« Quelques manifestations se sont produites hier soir au théâtre, où l'on jouait l'*Assommoir*.

» Dès le premier acte, il y a eu de nombreux cris de : « A bas Zola ! » auxquels répondaient des applaudissements.

» Au second acte, la manifestation a été plus sérieuse. La représentation a été à peu près interrompue.

» Les manifestants se sont répandus ensuite dans les rues, en chantant des chansons patriotiques et en criant : « A bas les juifs ! »

» La police était sur pied, le poste des zouaves avait été renforcé.

» Après quelques expulsions, la représentation a continué sans encombre.

» Les cafés sont fermés. Grâce aux mesures énergiques prises, la manifestation paraît terminée ».



Bâle. — Un certain nombre de dames israélites ont rédigé un appel aux femmes juives, pour réveiller l'amour du judaïsme dans les cœurs et aider le mouvement sioniste. Cet appel est signé par Mmes Wolffsohn de Cologne, Bodenheimer de Cologne, Schapira de Heidelberg, Gottheil de New-York, Sidonie Kahn de Vienne, Ellmann de Braïla, Herbst de Sofia, Markus de Meran, Marie Schach, agrégé de l'Université de Versailles, Marié Sokolow de Varsovie, Steinberg de Wilna, Imas de Lausanne.



Turin. — On annonce la mort du célèbre poète David Levi, à l'âge de 77 ans. Il était né à Chieri ; il a raconté lui-même sa vie dans son autobiographie. Son chef-d'œuvre est le poème : *Il profeta e la passione di un popolo*. Contre l'antisémitisme a écrit *Il Semitismo*, qui est une chaleureuse apologie du judaïsme. David Levi était aussi un ardent patriote ; il fut un des grands champions de l'unité et de l'affranchissement de l'Italie.



Berlin. — Le nouveau Landtag prussien compte deux de nos coreligionnaires, MM. Max Hirsch, élu à Berlin, et Peltasohn, élu à Posen.



Leipzig. — Ceux qui se tiennent au courant des études bibliques savent qu'aujourd'hui certaine critique indépendante dénie à Moïse la paternité du Pentateuque et admet plusieurs rédacteurs. M. Paul Haupt a entrepris de publier un texte de la Bible, où chaque portion du texte a une couleur spéciale, suivant qu'il est présumé parvenir d'un document différent.



Koenigsberg. — Le gouvernement n'autorise les israélites

russes à résider ici que sous certaines conditions. Ainsi, certains n'ont obtenu une permission de séjour qu'à condition de ne pas se marier ; et d'autres, nouvellement mariés, ont reçu l'ordre d'expédier leur femme de l'autre côté de la frontière.



Vienne. — Quatre de nos coreligionnaires se sont particulièrement dévoués lors des récents cas de peste; ce sont les médecins Poech, Max Mayer, Knoepfelmacher et Marmorek. Ce dernier fait partie de l'Institut Pasteur de Paris.



Bucarest. — Un sénateur a déposé sur le bureau du Parlement un projet de résolution tendant à interdire aux juifs de se faire baptiser.

***

Salonique. — Un violent cyclone a soufflé sur la ville et y a causé de grands dommages; le quartier juif a beaucoup souffert.



Jérusalem. — Aux renseignements que nous avons déjà donné sur l'entrevue de Guillaume II avec la députation juive, nous ajouterons quelques détails.

Avant l'arrivée du souverain, des grands rabbins avaient informé le consul d'Allemagne du désir des israélites de présenter leurs hommages à l'empereur. Le consul écrivit à Berlin ; on lui répondit que l'empereur recevrait avec plaisir la délégation juive.

Après les bénédictions en usage, le grand rabbin Elyaschar s'avança et dit : « Les juifs de Jérusalem souhaitent respectueusement la bien bienvenue à Leurs Majestés dans cette ville antique et vénérable, sanctifiée par l'histoire d'Israël ! » Puis le grand rabbin Salant présenta une adresse rédigée en hébreu et en allemand. L'empereur répondit là-dessus dans les termes que nous avons reproduit la semaine dernière.



New-York. — M. Barnet Pruzan de Kansas-City a conçu le projet d'établir des colonies juives à Porto-Ricco.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — No 10 — 25 Novembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath *Vayetsé*.

Novembre.		Kislew.
26	Samedi. (Fin du sabbat à 5 heures)............	12
27	Dimanche....................................	13
28	Lundi.......................................	14
29	Mardi.......................................	15
30	Mercredi....................................	16
Décembre.		
1	Jeudi.......................................	17
2	Vendredi....................................	18

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Hayem (Georges), 190, rue Saint-Denis.
Weill (Marcel), 10, rue de l'Arrivée.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Tombowski (Bernard), 9, rue Beautreillis.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Jeudi 1er décembre, à 2 heures. — M. Salomon (Gustave), négociant, 15, rue du Conservatoire, et Mlle Lévy (Jeanne), 24, rue d'Aumale.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 27 novembre, à 2 heures. — M. Joseph (Maurice), employé de commerce, 40, rue des Gravilliers, et Mlle Zwand (Clara), modiste, 127 *bis*, boulevard Voltaire.

Décès

16 novembre.		Rens (Edouard), 62 ans, boulevard Beaumarchais, 14.
	—	Oppenheimer (Fernand), 23 mois, rue Oberkampf, 5.
17	—	Rabinowitz (Samuel), 16 mois, rue Vieille-du-Temple, 43.
18	—	Gourvitz (Ida), 6 mois.
20	—	Caen (Joseph), 85 ans, rue Lafayette 98.
21	—	Lévy (Gustave), 79 ans, rue Lafayette, 66.
	—	Hat (Bernard), 11 mois.
	—	Ben-Hamau (Jacob), 30 ans, avenue de Choisy, 37.
22	—	Mme Vve Lévy (David), née Gougenheim (Pauline), 53 ans, rue Vieille-du-Temple, 53.
	—	Sanzesko (Eléazar), 34 ans.
23	—	Keitt (Mendel), 22 ans.
	—	Goldstein (Isaac), 63 ans, rue de Lappe, 8.
24	—	Israël (Isaac), 57, rue des Patriarches, 5.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

L'AFFAIRE DREYFUS & L'ANTISÉMITISME

On ne peut assurément pas dire à cette heure que nous soyons au bout de l'affaire Dreyfus. Sur la pénible route que parcourt si lentement la vérité en marche, chaque jour voit surgir de nouveaux obstacles et nombreuses sont les étapes qui lui restent à franchir encore. Mais au point où en sont les choses, nous n'avons plus d'inquiétudes; tant de barrières ont été renversées déjà, que nous ne nous effrayons pas des traverses ou des embuches que l'obstination des uns et la mauvaise foi des autres peuvent faire naître encore. C'est avec une entière sérénité que nous assistons aux derniers et convulsifs efforts de l'iniquité et de l'imposture; car nous avons désormais la certitude que, quoi qu'on puisse tenter, nous verrons la justice triomphante et l'innocence réhabilitée.

Oui, il est proche, le jour qui semblait ne devoir jamais venir, où l'horrible aventure prendra fin et où s'évanouira le cauchemar qui opprime le pays. Ce jour-là, les israélites français pourront, dans la délivrance de Dreyfus, célébrer leur propre délivrance, puisqu'entre eux et lui on avait créé une indissoluble solidarité. Mais la libération sera-t-elle pour eux comme pour lui, complète et définitive? En même temps que cessera le supplice qui était infligé à Dreyfus, verrons-nous s'arrêter également la campagne de calomnies et de mensonges qu'on a dirigée contre les juifs de France? Beaucoup de nos coreligionnaires le pensent. Ils croient que l'antisémitisme s'éteindra tout naturellement lorsqu'il aura perdu, avec l'affaire Dreyfus, son principal levier de propagande. Nous ne partageons pas, pour notre part, ces belles espérances, et nous jugeons nécessaire de dire pourquoi. Ceux qui aujourd'hui s'abandonnent ainsi à une

confiance prématurée sont les mêmes qui, il y a quelques années, lorsque Drumont commença son œuvre néfaste, proclamaient que jamais l'antisémitisme ne prendrait racine sur le sol généreux de la France. On sait où nous a menés cet optimisme imbécile. Mais il ne faudrait pourtant pas, au sortir de la crise terrible que nous venons de traverser, retomber dans les mêmes fautes et la même imprévoyance.

Certes, on ne peut nier qu'il n'y ait entre l'affaire Dreyfus et l'antisémitisme une étroite connexité. Il semblerait donc que la solution de l'une dût entraîner la ruine de l'autre. C'est en effet une des vérités que les derniers événements ont le mieux mis en relief aux yeux de tous les esprits non prévenus, que la condamnation de Dreyfus n'a été qu'un crime de l'antisémitisme. Beaucoup de gens s'étaient longtemps refusés à admettre qu'un officier avait pu être condamné à la plus terrible des peines parce qu'il était juif, et c'est précisément pour cela qu'une grande partie du public avait opposé à l'hypothèse de l'innocence de Dreyfus une résistance si tenace et si prolongée. Mais quand on eut pénétré tous les mystères qui avaient enveloppé pendant longtemps le procès de 1894, quand on put se rendre compte de la pauvreté des preuves sur lesquelles la condamnation avait été appuyée, il fallut bien reconnaître que l'origine de Dreyfus et le culte auquel il appartenait avaient exercé sur la sentence une influence décisive. On ne mit pas en doute la loyauté des juges ; mais on se dit que les excitations d'une presse odieuse avaient dû troubler leur conscience. Et l'on arriva à cette conclusion désolante mais rigoureuse, que si l'accusé n'avait pas été juif, ils auraient été moins disposés à le croire coupable et auraient soumis les charges relevées contre lui à une critique plus sévère, à une vérification plus scrupuleuse. Une pareille constatation devait nécessairement produire, dans tous les cœurs honnêtes, un mouvement de révolte et d'indignation contre les sectaires dont les abominables prédications avaient eu pour conséquence de fausser jusqu'à la notion même de la

justice. Effectivement l'affaire Dreyfus a eu cet heureux résultat de détacher de l'antisémitisme un grand nombre d'esprits de bonne foi, qui sous l'empire de préjugés ataviques, s'étaient laissé abuser d'abord par les sophismes et les mensonges de la *Libre Parole* et qui, éclairés par les événements récents, ont confessé leurs erreurs. Le colonel Picquart n'a-t-il pas été antisémite ? Et tout récemment, M. Octave Mirabeau n'a-t-il pas désavoué publiquement les attaques qu'il avait dirigées jadis contre la race d'Israël et contre un de ses plus éminents représentants, M. Joseph Reinach ? Et d'une manière plus générale, n'est-ce pas à l'affaire Dreyfus, aux révélations qu'elle a amenées, aux enseignements dont elle a été la source, que nous devons le réveil de l'opinion libérale qui se manifeste depuis un an ? Il y a un an, à pareille époque, la presse antisémite ne rencontrait pas de contradicteur et rien ne venait entraver son œuvre de division et de haine. Il y a un an, aucun organe de la presse républicaine n'osait élever la protestation la plus timide contre les menaces et les outrages dont les juifs étaient les victimes. Il y a un an, le parti de la liberté et de la Révolution avait perdu tout ressort à tel point qu'il semblait avoir abdiqué. Or, à l'heure où nous sommes, une ligue puissante, la *Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen* a pris en mains la défense des principes de 89 menacés par une réaction furieuse. Et nombre de journaux pleins de résolution et de vaillance combattent le bon combat pour la justice et la liberté.

Tels sont les incontestables bienfaits que nous a procurés l'affaire Dreyfus, grâce aux commotions généreuses qu'elle a déterminées dans les âmes. Mais que d'ombres à ce tableau ! Et à côté des motifs que nous avons de nous rassurer, que de dangers et de menaces la situation contient-t-elle encore ! D'abord, on peut tout redouter de la rage exaspérée où la revision du procès de 1894 a jetée nos antisémites et nos nationalistes. Par ce qu'ils ont déjà tenté, on peut juger de ce qu'ils sont capables d'entreprendre encore. Ce n'est pas sans résistance qu'ils se laisseront arracher leur proie ! Songez donc ! ils sont ex-

posés à perdre cette inépuisable mine de déclamations chauvines qui assurait leur influence sur une foule égarée. Pour maintenir cet ascendant, ils ne reculeront devant aucune violence et iront au besoin jusqu'au crime. Ne parlent-ils pas déjà de soulèvements et de massacres et n'annoncent-ils pas que Dreyfus sera assassiné lors de son retour ? Mais quoique ces menaces ne soient pas vaines, ce ne sont pas elles qui nous effrayent le plus. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est l'extraordinaire état d'esprit où se trouve une grande partie de la population française. Car, si l'élite de la nation a été émue des effroyables désastres produits par l'antisémitisme et si, jugeant la doctrine d'après ses fruits, elle l'a rejetée avec horreur, la foule, au contraire, est restée réfractaire à la leçon des derniers événements. Voilà ce que nous ne devons pas perdre de vue sous peine de nous exposer à de douloureuses surprises.

Si l'antisémitisme a donné naissance à l'affaire Dreyfus, cette affaire à son tour a été génératrice d'antisémitisme. Lorsque le procès de 1894 fut jugé, la campagne de Drumont avait déjà exercé bien des ravages, mais elle n'avait pas pénétré encore dans les couches profondes de la nation. Pour que le mal pût s'étendre et s'envenimer, il a fallu qu'une accusation de trahison portée contre un officier juif vînt greffer sur la propagande antisémite la propagande bien plus redoutable d'un patriotisme égaré et surexcité. Ce mélange de préjugés religieux et de passions chauvines a fait naître cette mentalité particulière à laquelle une fraction considérable du peuple de France est en proie et qui, à la grande surprise du monde civilisé, la rend rebelle à tout raisonnement, impénétrable à toute lumière. Sans cette perversion étrange de l'esprit public, comment comprendre que, si souvent depuis un an, l'évidence ait pu être niée, que les faits les plus éclatants aient pu être méconnus et que d'autre part les fables les plus absurdes aient pu trouver créance ? Comment s'expliquer, pour ne citer qu'un exemple entre tant d'autres, que la découverte du faux Henry n'ait pas emporté immédiatement toutes les résistances organisées contre la

vérité et la justice ? Et ne dirait-on pas que depuis un certain temps une portion notable de la population est atteinte d'une véritable cécité intellectuelle ? Eh bien ! il serait puéril de penser que cette mentalité disparaîtra avec la question Dreyfus. Pour effacer le pli d'esprit qu'elle manifeste, il ne faudra rien moins qu'une réforme complète des idées et des mœurs. Et ceci, ce n'est pas un arrêt de la Cour de cassation qui l'accomplira.

Et puis, il faut tout dire. Ce qui survivra surtout à l'affaire Dreyfus, c'est l'esprit clérical dont elle n'a été en somme que l'expression la plus aiguë. L'ulcère crevé, la gangrène dont il émanait subsistera tout entière. S'il est une chose que les luttes de ces derniers mois aient mis hors de conteste, c'est que l'antisémitisme n'est en définitive qu'une forme rajeunie, mais avilie du cléricalisme. Ç'a été une chose digne de remarque que sur la question Dreyfus, qui divisait tous les partis, toutes les classes et même toutes les familles, le parti clérical ait été uni et compact. Pas une voix autorisée ne s'est élevée de son sein pour protester en faveur de la justice outragée. On a vu jadis des prêtres catholiques se faire les champions de la tolérance ; c'est un religieux qui, au dernier siècle, a poursuivi la réhabilitation de ce Raphaël Lévy, dont M. Joseph Reinach nous racontait naguère la tragique histoire. Mais nous n'avons vu cette année ni prêtre régulier, ni prêtre séculier opposer au fanatisme déchaîné une parole de charité et de miséricorde. Des papes se sont honorés autrefois en prenant les juifs sous leur protection ; mais le pape actuel, sollicité par la plus touchante des prières, est resté inaccessible à la pitié. Il a couvert de son silence les pires excès et les plus coupables débordements. Que faut-il conclure de là, sinon que les haines qui nous poursuivaient hier, nous poursuivront encore demain et que s'il nous est permis de nous réjouir de l'heureuse issue de l'affaire Dreyfus, nous n'avons pas le droit d'oublier que cette affaire n'a été qu'un épisode de la guerre sans merci et sans trêve qui nous est faite et en présence de laquelle le moment n'est pas venu de nous départir de notre énergie et de notre vigilance. — B.-M.

DE FACE ET DE PROFIL

II

MADAME LUCIE DREYFUS

Grande élancée, avec des épaules un peu tombantes et comme lassées sous un faix trop lourd pour une femme. Les yeux, bleus, d'une douceur caressante, ont maintenant ce reflet grave qui décèle les souffrances longuement supportées, les soucis cruels et persévérants. Le teint est mat, d'une pâleur de recluse, pâlissant davantage sous l'acuité de la douleur, rehaussé parfois d'une coloration rose, toute fugitive — impression momentanée d'espérance et de joie.

La physionomie réfléchit toutes les délicatesses de la Femme. L'Ame en révèle toute l'énérgie, la grandeur sainte. Et de quel admirable limon cette âme est pétrie ! Faite pour les délices du foyer, pour cette vie intime et familiale qui est la gloire du Judaïsme, elle a dû, brusquement, s'armer pour le combat. Adieu, les premiers et doux rêves d'épouse et de mère ! L'étreinte attendrie des enfants s'est faite nerveuse. Oh ! les caresses de la petite Jeanne ! Et les tendresses de Pierre !... que de larmes elles font couler ! Car la machination infâme a fait son œuvre : le foyer est détruit ; le silence y règne profond, troublé seulement par les questions inquiètes des petits. Et tout, en même temps, menace de s'écrouler autour de la sainte femme.

Mais non. Elle ne s'abandonne pas. Dès la première heure, plus l'accusation s'accumule, forgée par des mains traitresses, plus elle se redresse, disant, proclamant, criant l'innocence de l'être aimé et respecté. Le deuil est partout. Les défaillances ? Les abandons ? Humaine faiblesse que cela. Mme Dreyfus ne la connaît pas. Elle seule est restée forte ; elle et sa mère. Car pour ceux qui les ont vues, c'est un spectacle inoubliable que celui de ces deux âmes unies de nouveau dans l'Amour, dans la Foi en l'innocence, dans la sereine vision du retour.

Alors, dans l'opinion, dans le peuple, à l'indifférence succéda le doute, au doute le scrupule, au scrupule le remords... Et autour de cette famille, désolée mais non désespérée, on vit venir, peu à peu, se grouper, se serrer, tous ceux dont l'esprit s'éclaire au rayonnement du Droit et de la Justice. Et devant cette jeune femme, par sa foi seule remuant le monde, les femmes se sont levées, respectueuses, émues, touchées dans leur maternité comme dans leur amour conjugal.

C'est une chose admirable et qu'il faut dire : alors que des âmes se troublaient, que des cœurs saignaient, que des esprits hésitaient, dans la tristesse infinie de la conjuration triomphante, on trouvait chez Mme Dreyfus la consolation et l'espérance. Combien sont sortis réconfortés de ce salon clos de la rue de Châteaudun, qui y étaient entrés pleins d'angoisse! Combien d'autres encore — amis inconnus, êtres timides, qui n'osèrent pas mêler leurs pleurs aux pleurs que fit couler l'absent — et qui, pourtant, communièrent d'âme, d'esprit et de cœur avec Mme Lucie Dreyfus!

Et voilà que, subitement, la Cour de cassation est saisie. Des hommes! des juges! quel cri de délivrance et de soulagement! C'en est donc fait de tous les outrages, de toutes les alternatives déprimantes d'espérance et d'affliction! Ah! quelle heure de suprêmes délices! Quels projets! Quelle attente! Et le soir même, le lendemain, de tous les coins de Paris, de la France, du monde, des mains se sont tendues, des cœurs tout prêts se sont donnés... Ce fut l'accomplissement d'un nouvel Hymen. Épousailles de l'Humanité et du Droit. Et, tandis que, à côté, on entend les éclats de rire de Jeanne et de Pierre — fusées qui illuminent la dernière obscurité — dans le salon, où maintenant monte le bonheur attendu depuis quatre ans, le soleil, filtrant à travers les rideaux, jette son nimbre d'or sur les fleurs qui parfument la maison, noie sous son doux rayonnement la chevelure de Mme Lucie Dreyfus, et fait à celle qui peut être comparée aux Femmes Fortes de la Bible l'auréole pure dont le ciel entoure la tête des saints et des martyrs.

RAOU.



L'ABSINTHE ANTISÉMITE

Aucune manifestation de l'activité humaine ne paraît plus pouvoir échapper aux atteintes de ce microbe de l'antisémitisme, artificiellement créé un vilain jour par un ennemi de la paix entre les hommes. Les ravages de cette nouvelle sorte de peste ne se comptent plus et ils se répandent jusque dans les milieux qui, par état, devraient être considérés comme inaccessibles à la contagion. C'est ainsi que nous voyons en pleine France continentale un tribunal de première instance briser une convention commerciale d'une inattaquable régularité au préjudice du contractant israélite, indemne de toute faute, mais coupable d'appartenir à une race que réprouvent MM. Drumont et consorts.

C'est le tribunal civil de Montbéliard, jugeant commercialement qui, dans son audience du 28 octobre dernier, a inauguré cette jurisprudence nouvelle, destinée, si elle prospère, à nous mettre tout doucement hors la loi.

Les faits de la cause ne sont pas compliqués. Nous en empruntons l'exposé au jugement lui-même.

Au mois de décembre 1897, la Société Edouard Pernot et Compagnie a accordé à M. Léon Tabet la représentation générale de ses produits pour l'Algérie et la Tunisie à des conditions déterminées, et ce pour une durée de six années. Le douze mars 1898, M. Edouard Pernot, au nom de la Société, a transmis à M. Léon Tabet la décision suivante du Conseil d'administration :

« En raison du mouvement très accentué qui se dessine en Algérie, le Conseil décide qu'il y a lieu de prévenir M. Léon Tabet, qu'il sera impossible dorénavant de lui confier la représentation des intérêts et des affaires de la Société ».

M. Léon Tabet ne pouvait accepter une semblable décision. Il intenta contre la Société Edouard Pernot et Compagnie une action en résiliation, aux torts de la Société, des conventions intervenues et en dommages-intérêts.

A cette légitime réclamation, la Société opposa deux moyens. Elle soutint d'abord que la convention était nulle

comme entachée d'erreurs sur la personne, M. Léon Tabet, lui ayant caché, prétendait-elle, sa qualité de juif algérien, et ensuite qu'elle devait être résolue sans dommages-intérêts, parce que l'exécution en avait été empêchée pour force majeure. Le tribunal de Montbéliard ne s'est pas arrêté au premier moyen. Il a reconnu qu'il n'est pas d'usage dans les affaires commerciales de considérer l'origine des contractants ou le culte qu'ils professent, mais sur le second argument, il s'est exprimé dans les termes suivants qu'il importe de reproduire sans y rien changer :

» Mais, attendu que la Société Edouard Pernot invoque à bon droit le cas de force majeure comme l'ayant dégagée de son obligation ;

» Attendu, en effet, que dès le commencement de l'année 1898, l'agitation antisémitique s'est déchaînée de la façon la plus violente sur Alger et sur les principaux centres de l'Algérie et de la Tunisie ; que ce mouvement était de caractère surtout économique ; qu'il avait pour cause véritable le rôle de l'élément juif indigène, en matière commerciale et financière, vis-à-vis des populations européenne et musulmane ; qu'il a eu immédiatement pour conséquence le pillage et la fermeture des magasins juifs, la mise à l'index des *trafiquants de cette race ;* que le mot d'ordre a été répandu par la presse locale : « ne rien acheter aux juifs, ne négocier quoi que ce soit avec eux » ; que ces conseils ont été suivis, répondant bien au sentiment public, ainsi qu'il a été attesté par le résultat des élections législatives au mois de mai ;

» Attendu que cette situation particulière ne permettait plus à une maison française d'écouler sa marchandise en Algérie par l'intermédiaire d'un agent juif ; que les correspondants de la maison Edouard Pernot lui ont fait part de l'état de surexcitation des esprits, de l'impression causée par le choix de Léon Tabet et du refus par la clientèle d'un produit passé par des mains juives ; que les uns ont retiré leur commande, que les autres ont menacé de le faire, si la Société persistait à être ainsi représentée ; qu'il est donc établi que la Société Edouard Pernot, en renonçant à conserver Léon Tabet comme mandataire, a cédé à la nécessité ; que c'est là le cas de force majeure, que, par application de l'article 1148 du Code civil, la con-

vention dont l'exécution est rendue impossible par des circonstances indépendantes de la volonté des contractants, est résolue, sans qu'il y ait lieu à des dommages-intérêts ;

» Attendu que si Léon Tabet est privé des bénéfices qu'il comptait retirer de l'exécution du traité, ce n'est pas par le fait de la Société Edouard Pernot; qu'il subit les conséquences du soulèvement populaire *qui a disqualifié en quelque sorte ceux de sa race* près de la clientèle algérienne ; que la Société Edouard Pernot a souffert également du même événement, ayant encouru en Algérie, pour s'y être présentée sous les auspices de Léon Tabet, la mévente et le discrédit, et ayant dû, afin de regagner le marché, à des moyens extraordinaires de publicité et de réclame.

» Par ces motifs :

» Déclare résolues, par force majeure, sans qu'il y ait faute d'aucune des parties, les conventions du 15 décembre 1897 ; dit en conséquence Léon Tabet mal fondé en sa demande de dommages-intérêts basée sur la rupture du contrat et le condamne aux dépens. »

Sans vouloir entrer dans la discussion de la théorie du tribunal de Montbéliard sur les éléments constitutifs de la force majeure, il nous est permis d'affirmer avec la jurisprudence de la Cour de Cassation qu'il n'y a force majeure de nature à libérer le débiteur que quand l'exécution de l'obligation est devenue impossible ; qu'il ne suffit pas qu'elle soit, par suite des circonstances, plus difficile et impose au débiteur des sacrifices considérables. Nous espérons que M. Léon Tabet ne se tiendra pas pour battu et portera le débat devant la Cour d'appel et au besoin devant la Cour suprême.

Indépendamment de l'inexacte application de la loi dans cette affaire, ce qui retient notre attention c'est le tableau que présente le tribunal de Montbéliard des événements qui ont désolé la ville d'Alger au mois de janvier 1898, l'impassibilité avec laquelle il les envisage, les conséquences qu'il en déduit, sans un mot de blâme pour les auteurs de ces déplorables désordres, sans une expression de sympathie pour leurs victimes. Des actionnaires de la *Libre Parole* ne s'exprimeraient pas autrement. A aucun point de vue, une telle décision ne saurait devenir définitive.

M. LAZARD.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayétsé* »

« Jacob partit de Beèr-Chébâ et alla à Haran ».

« C'est Dieu lui-même qui protège et guide Jacob, qui le conduit paisiblement jusque dans la maison où l'attendent Rachet et Léah. Car c'est Dieu qui choisit à chacun sa femme, et chacun a la femme qu'il mérite. On demanda un jour à R. Yocé : Depuis que Dieu a créé l'Univers, ne fait-il plus rien ? Ce serait un repos fatiguant! Et s'il travaille, à quoi travaille-t-il? Il est occupé, répondit le bon rabbin, à assortir les couples, à choisir à chacun sa femme! » Le Midrasch veut sans doute exprimer par là l'opinion populaire que nul n'échappe à sa destinée.

« Pourquoi, objecte un Haggadiste, est-il écrit : « Jacob partit de Beèr-Chêbâ » et s'en alla à Haran? Il suffisait de dire : « Il alla à Haran ». Quitter Beèr-Chébâ, est-ce donc si extraordinaire? C'est que, répond le Midrasch, l'abandon d'un endroit par un homme pieux est digne de mention, et ne saurait passer inaperçu. Le juste donne de l'éclat à la ville qu'il habite; il en est la gloire la plus pure, le plus bel ornement; quand il la quitte, la ville perd son éclat et sa gloire! Les mots: il partit de Beèr-Chébâ, ne sont donc pas superflus ».

« Et voici l'Eternel était placé au-dessus... »

Il existe diverses interprétations midraschiques de la vision de Jacob, dont plusieurs ont déjà paru dans ce journal. En voici une nouvelle, sur le verset : והנה יי נצב עליו « et voici, l'Éternel était placé au-dessus ». « Est-ce sur l'échelle ou sur Jacob lui-même, demande R. Hama bar Hanina? C'est sur Jacob. Dieu voulut que le patriarche fût instruit de sa mission; et l'on ne s'instruit que lorsqu'on est à deux. Comme le fer aiguise le fer, comme la lame d'un couteau s'aiguise par une autre lame, ainsi deux savants qui étudient ensemble s'instruisent l'un l'autre. Il n'est rien de tel, pour fortifier la

pensée, que l'étude en commun; la discussion trempe l'esprit, la contradiction l'aiguillonne, lui donne de la finesse et de la pénétration ».

... Et il en fallut à Israël !

« Lorsque Rachel vit qu'elle ne donnait pas d'enfants à Jacob..., elle dit à Jacob : « Accorde-moi des enfants, sinon je suis morte ».

Nos juifs occidentaux, à l'instar des Ariens, puisqu'Ariens il y a, ne saisissent peut-être plus le sens de ces paroles. Hé quoi! souhaiter la mort, parce que l'on n'a pas d'enfants, disaient-ils volontiers, cela paraît excessif. Israël semble oublier les saines traditions de ses pères et ne plus se soucier outre mesure de laisser une nombreuse postérité. Avoir beaucoup d'enfants, ou même n'en avoir pas du tout, cela ne l'émeut pas; il s'en accommode aisément. Il lui coûte de se rappeler que ses ancêtres considéraient comme une bénédiction la naissance d'un enfant, et comme un devoir sacré l'obligation d'y contribuer. Aussi Rachel, préféra-t-elle la mort à la stérilité. Quatre hommes, dit R. Samuel bar Nahman peuvent être assimilés à un mort : l'aveugle, le lépreux, celui qui n'a pas d'enfants et le pauvre.

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

Lettre de Belgique

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'*Univers Israélite*)

Quel Juif!.....

BRUXELLES, 20 NOVEMBRE. — Que Drumont me pardonne, que Rochefort et Verwort m'excusent; c'est à leur intention que je vais raconter l'histoire suivante, authentique et facile à contrôler : Il y avait une fois à Bruxelles un juif estimé de tous ses concitoyens; pas un de ces juifs qui suivent assidûment les offices de la synagogue, qui s'imaginent qu'ils ont fait leur devoir de juifs en se morfondant dans des prières qu'ils ne comprennent pas; non, celui dont je parle est juif

par le cœur, par le sentiment, juif qui est l'honneur de sa race, qui, malgré sa fréquentation de la haute noblesse chrétienne, ne se cache pas d'être juif; j'ai nommé Montefiore-Lévy, le distingué sénateur de Liège.

C'est grâce à la générosité de cet homme que Bruxelles a pu créer en 1889 sa première école ménagère; en effet, de 1889 à 1891, tous les frais de cette utile institution, frais qui se sont élevés à 18,000 francs, ont été couverts par la générosité de M. Montefiore-Lévy. Mais cet acte de sollicitude éclairée n'est pas le seul dont nos concitoyens soient redevables à ce généreux philanthrope; son nom figure en première ligne parmi les créateurs et les protecteurs les plus dévoués et les plus généreux de toutes les écoles professionnelles qui rendent de si signalés services aux classes populaires : aucune misère ne le laisse indifférent, et les pauvres le compfent parmi leurs bienfaiteurs les plus généreux.

Je signalerai pour mémoire — et pour prouver que M. Montefiore étend sa sollicitude à toutes les classes de la société — les admirables instituts électro-mécaniques qu'il a créés à Liège, dont la renommée est universelle et qui rendent de si grands services à la science.

Enfin, M. Montefiore-Lévy vient de donner à la ville de Bruxelles une nouvelle preuve du grand intérêt qu'il porte à l'enseignement commercial, et spécialement à cet enseignement qui est destiné à améliorer la situation économique de la classe ouvrière; il prend à sa charge une nouvelle dépense de 17,000 francs pour créer une troisième école ménagère et subvenir aux frais qu'occasionnera cette institution nouvelle pendant deux années.

Le Conseil communal, qui comprend des catholiques, des libéraux et des socialistes a, dans sa dernière séance, adressé *à l'unanimité* des remerciements à notre éminent coreligionnaire et de plus a décidé — toujours *à l'unanimité* — qu'une médaille commémorative en or, aux armes de la ville de Bruxelles, lui sera offerte au nom de toute la population bruxelloise.

Et maintenant, antisémites imbéciles qui déshonorez la France, venez donc chez nous, comme vous l'avez rêvé dans un moment de folie, et essayez de nous faire la guerre : vous

serez reconduits à la frontière pendant que le peuple, ce peuple que vous cherchez à tromper, vous crachera à la figure.

En voulez-vous la preuve ? C'est que dans ces derniers temps, vous, antisémites français, avez fait l'impossible pour créer à Bruxelles un organe antijuif. La presse quotidienne représentée par la *Gazette*, le *Petit Bleu*, l'*Etoile Belge*, la *Chronique* et même par le clérical *Bien Public*, s'est élevé avec énergie contre cette lutte des races que vous vouliez implanter chez nous.

Cela n'a pas pris, parce que le peuple belge sait à quoi s'en tenir sur vos desseins ignobles ; notre excellent confrère, la *Chronique*, l'a démontré dans un merveilleux article.

Pour vous, le juif, c'est l'homme qui gagne beaucoup d'argent, c'est un concurrent ; de là cette haine mortelle que vous lui vouez. Vous êtes incapables de vous attendrir sur le sort d'un juif ; les lettres sublimes de cet innocent Dreyfus qui hurle lamentablement sa protestation du fond de la nuit sombre et froide où ses bourreaux l'ont plongé, vous font ricaner ; cet époux qu'on a arraché à sa femme fidèle et aimante vous amuse et vous le trouvez fade parce qu'il est tendre ! Vous vous tordez à la pensée que ce père est privé du sourire et des caresses de ses enfants.

Des larmes mouillent mes yeux, quand je pense à la joie du retour, aux effusions d'amour, aux cris de ces enfants à qui leur père sera rendu, ce père qui était jeune et fort quand il partit et qui reviendra voûté, blanchi, cassé, avec aux pieds la marque des anneaux que Lebon lui a fait mettre.

Et vous, les gueulards et immondes individus que vous êtes, vous criez dans vos feuilles : « Nous l'écharperons » pendant que vous vous faites la main en écharpant les juifs d'Algérie.

Ne le niez pas : votre Drumont faisait dernièrement cette réflexion monstrueuse ! « Je m'imagine la joie qu'avaient les Espagnols à voir gigoter les juifs dans des chemises soufrées ».

Et votre bande voudrait faire des jeunes chez nous ? Allons donc ! Nous mettrions le pied sur la portée et nous l'écraserions !

Avis aux amateurs.

JONAS L.

PHILON LE JUIF

(Fin)

Morale de Philon

« Il y a des sciences qui sont purement contemplatives, comme la géométrie, l'astronomie ; d'autres qui sont purement pratiques, comme l'architecture et la ferronnerie ; mais la connaissance de la vertu est une science à la fois contemplative et pratique ». La vertu « c'est à la fois un bel arbre à voir et un fruit à manger ». Philon admet deux parties dans la morale, une spéculative, qui est la science du bien ; une pratique, qui est la science des devoirs. Ainsi la morale est à la fois une science et un art.

La morale de Philon est étroitement rattachée à sa métaphysique ; toutes les prescriptions de la Loi sont des commandements de Dieu. Notre philosophe ne couronne pas sa morale de sanctions ultra-terrestres ; dès ce monde, la vertu trouve en elle-même sa récompense par la vue parfaite de Dieu.

Nous avons dans la conscience la faculté de juger nos actions et celles des autres. Cette sorte d'instinct nous fait connaître le bien et le mal. Le vice est la qualité d'un acte mauvais, la vertu celle d'un acte bon.

Le vice est en lui-même un châtiment ; il frappe l'homme qui se fait le centre de tout et qui s'occupe uniquement des intérêts du corps. La vertu est en elle-même une récompense ; elle est le partage de ceux qui songent principalement à leur âme et qui rapportent tout à Dieu. Les premiers sont « les amateurs d'eux-mêmes », les seconds « les amateurs de Dieu ». Le méchant est puni par les malédictions (1), dont il est question dans le Pentateuque. Philon a écrit là-dessus tout un traité. « Si tu te livres au mal, les ennemis te gâteront ton blé ou te le moissonneront ; les sauterelles le ravageront, les vers vendangeront ta vigne, etc. » La plus terrible des puni-

(1) *Deutéronome*, XXVIII, 15-68.

tions, c'est d'être privé de la connaissance de Dieu. Le méchant sera plein de ténèbres et n'aura aucune part à cette lumière divine qui nous permet de voir et de comprendre.

Toutefois l'homme perverti n'est pas irrémédiablement perdu ; il peut revenir au bien, grâce à trois interventions : 1° la mansuétude du Seigneur ; 2° la sainteté des chefs de la nation, dont les requêtes seront exaucées ; 3° l'effort personnel pour s'amender.

L'homme n'est pas radicalement méchant; c'est l'ignorance qui est la cause des péchés. Aussi c'est à sa ruine que le législateur doit donner ses soins.

L'œuvre de Philon n'est qu'un éloge perpétuel de la vertu, qui doit être « l'œuvre de toute notre vie ». Dans la vertu réside la vraie joie et le bonheur. Elle relie la terre au ciel, elle est en nous l'image de Dieu. Pour arriver à la vertu, l'homme doit s'affranchir de ses passions. Il doit surtout se défier du sophiste, qui, par son langage artificieux et ses arguments captieux, nous prend le cœur et nous corrompt l'esprit.

La vertu fondamentale, c'est la bonté ; d'elle dérivent le bon sens, le courage, la prudence et la justice. Toutefois il convient d'y ajouter deux autres qui sont les plus hautes, la piété et la sainteté.

A la piété, Philon rattache la philanthropie, l'amour des hommes « que Moïse a montrée à son peuple lors de sa mort, en ne choisissant pas lui-même son successeur, mais en priant Dieu de le lui désigner ; vertu qui s'étend non seulement à nos rapports avec les hommes, mais aussi à nos rapports avec les plantes et les animaux ».

C'est par la vertu seule que l'homme arrive à la vraie noblesse. Ceux-là sont vraiment nobles, qui pratiquent la sagesse et la justice, fussent-ils descendus d'esclaves. « Quel profit peut apporter à celui qui a perdu la vue le fait que ses ancêtres avaient la vue claire et perçante. A celui qui ne sait pas bien parler, que sert-il d'avoir eu des aïeux éloquents ? A celui qui est sec et décharné, que sert-il d'avoir eu des ancêtres couronnés aux jeux olympiques ? Sont-ils pour cela plus robustes et plus forts, ces hommes qui se vantent ainsi de leur longue race ? »

De même, c'est la vertu seule qui donne la liberté. Les

maîtres des corps sont les hommes ; les maîtres des âmes sont les péchés, les passions, les affections. Dès lors est véritablement libre celui qui n'obéit qu'à Dieu, qui ne craint ni l'adversité, ni la pauvreté, ni la mort.

Philon a décrit la vie idéale dans son traité *De vita contemplativa.* Il y parle des Thérapeutes, qui pour lui, sont comme les représentants de la moralité. Ils abandonnent leurs biens, ils recherchent la solitude, s'efforcent de mourir à la vie sensible, se nourrissent des plus hautes maximes philosophiques, et s'appliquent à l'extase, etc. Nous nous bornons à ces quelques indications, car nous avons consacré ici même une étude aux Thérapeutes, lorsque parut le livre de M. Wendland sur ce sujet.

Comme on a pu le voir, Philon n'est pas un philosophe de grande envergure ; il n'a ni l'originalité ni la profondeur d'un Platon ou d'un Aristote. Mais son œuvre respire un doux parfum de moralité et de poésie. Philon est aussi un écrivain de premier ordre. S'il n'est pas un de ces génies qui ont révolutionné le monde par la puissance de leurs conceptions, sa place, néanmoins, est très importante dans l'histoire des idées. Il a rapproché les idées helléniques des idées juives et il a fourni sa bonne part des théories qui entreront dans la composition de la doctrine chrétienne.

Louis Lévy.

ÉCHOS DE LA CHAIRE

La paix

A l'occasion de Rosch-Haschana, M. Isaac Bloch, grand rabbin de Nancy, a prononcé un sermon sur la paix. Nous donnons ci-après quelques passages et l'analyse de cet intéressant discours, qui respire au plus haut point l'amour de la patrie et de l'humanité.

Tandis que des cris de haine retentissaient dans notre pays, une voix s'éleva au dehors, qui faisait appel à l'esprit de paix et de concorde. Le monde, impassible témoin d'une lutte inégale et lointaine, en était encore à en recueillir à travers la distance les

derniers échos, lorsqu'un puissant monarque excita la surprise et l'admiration, en proposant aux peuples un désarmement général, qui leur assurait à jamais le repos et le bien être. Chez nous, dans le même temps, il y eut aussi des symptômes de détente et d'apaisement. Un rayon de lumière pénétrait violemment dans les ténèbres. Il semble que l'esprit public veuille se ressaisir et incliner vers la modération. De même que nous applaudissons, comme hommes, à la généreuse initiative dont l'humanité espère une diminution des charges qui l'écrasent, de même nous souhaitons ardemment, comme Français, de voir bientôt le calme succéder à l'orage, et tous les citoyens, trop longtemps divisés par des passions regrettables, se reconcilier dans une estime réciproque et dans le travail pacifique en vue du bien-être et du salut communs.

L'objet du sermon sera de chercher comment, entre les peuples, entre citoyens, dans la conscience individuelle, la paix est possible et durable.

Pour assurer la paix de l'âme, la seule condition nécessaire, c'est la sincérité. Le pécheur reconnaîtra qu'il a mal fait et se repentira du mal qu'il a fait.

La religion a placé des haltes périodiques le long du chemin périlleux, Rosch-Haschana et Kippour, où chacun vient dans la maison de Dieu, au milieu de ses frères, se régénérer par l'aveu et le pardon. La plupart sont fidèles au rendez-vous : mais combien ne le font que par un reste d'habitude d'enfance, par respect humain, par déférence filiale pour de vieux parents qui pratiquent, et non point poussés par un sentiment de piété, par un besoin du cœur, pour obéir à la loi de Dieu !

On ferme les yeux si aisément sur ses fautes, soit qu'on les oublie réellement, soit qu'on leur trouve toutes sortes d'excuses plausibles.

Imitez l'aveu sincère que fit David après sa faute. Il se jeta aux pieds de Dieu et s'écria : j'ai péché contre toi seul, et j'ai fait ce qui est mal à tes yeux.

Une fois que, grâce à un repentir sincère, vous êtes en paix avec vous-même, allez plus loin et faites la paix avec celui que vous avez offensé. Pour que la paix troublée se rétablisse, il faut le vouloir sincèrement, il faut tendre la main avec promptitude, sans chercher qui a eu les premiers torts et qui doit faire les premiers pas, et il faut la tendre franchement, et non point en courbant la tête sous la nécessité et en ajournant sa vengeance à des temps plus propices.

Au lieu de prêter à votre frère des intentions méchantes, dites-vous qu'il est comme vous capable d'aimer le bien et non moins digne que vous d'estime, de respect et de sympathie. La paix serait sauvegardée si l'on se souvenait en toute occasion du conseil de nos sages. Jugez tout le monde avec bienveillance !

Ah ! si l'on savait obéir à cette règle salutaire, combien la pa-

trie serait plus tranquille et plus heureuse ! Alors qu'un terrible problème obsède sa conscience, pourquoi faut-il que les passions se déchaînent pour l'obscurcir et l'envenimer ? Qu'il se lève enfin, le jour béni, le jour inévitable, qui lui procurera l'apaisement et lui permettra de reprendre le cours interrompu de ses glorieuses destinées.

La gloire que notre patrie bien-aimée ambitionne, ce n'est pas celle qui se récolte sur les champs de bataille, bien qu'elle puisse tout espérer de ses forces reconstituées, de son armée solide, disciplinée, dévouée, que des défaillances individuelles ne sauraient atteindre, et qui est plus que jamais digne de notre confiance, de notre respect et de notre amour. Elle préfère aux lauriers sanglants ceux qui poussent dans les champs de la science et de la civilisation, et qui fleurissent au soleil bienfaisant de la paix. Elle a assez fait pour la cause de la liberté et de la justice pour avoir le droit d'en être fière. Aussi a-t-elle tressailli à l'appel généreux dont j'ai parlé en commençant, et qui a pour but de fournir aux nations les moyens de diminuer leurs ruineux armements. Et nous, qui sommes en même temps que ses enfants dévoués, les descendants pacifiques des patriarches, les adorateurs fidèles du Dieu d'amour et de justice, nous avons cru reconnaître dans cette voix qui s'éleva majestueusement un écho de celle des prophètes, annonçant la reconciliation finale aux nations, ou plutôt un signe avant-coureur des temps prédestinés où elles ne rivaliseront plus que pour le bien.

Mais, comme dit le prophète, la paix doit être l'œuvre de la justice : והיה מעשה הצדקה שלום (1). Cette parole est surtout vraie lorsqu'il s'agit des rapports des peuples entre eux. L'injustice ne profite que pour un temps à la nation qui s'en rend coupable. Un grand peuple, qui a subi des revers immérités, ne peut pas s'incliner devant la sentence du glaive : le recours n'est jamais fermé. La France, qui a toujours combattu pour la justice dans le monde, ne peut pas la trahir à son détriment. Notre patrie ne peut accueillir la paix pour tous qu'au jour souhaité où s'évanouira le culte de la force. Alors le respect de la justice aura pour résultat la confiance et le repos des peuples : והיה מעשה הצדקה שלום ועבודת הצדקה השקט ובטח עד עולם.

(1) *Isaïe*, XXXII, 17.

LOTERIE DE BIENFAISANCE POUR L'ANNÉE 1898-1899

La Loterie a été autorisée à émettre pour 100,000 fr. de billets.

Liste des Dames Patronnesses :

Mme la baronne Nathaniel de Rothschild, présidente, 33, faubourg Saint-Honoré.

Mmes Aron (Armand), 28, avenue de l'Opéra.
Bechmann (Georges), 1, place de l'Alma.
Cahen d'Anvers (Louis), 2, rue Bassano.
Cohen (Alexandre), 100, avenue Malakoff,
Dreyfuss (J.-H.), grand rabbin, 12, rue de la Victoire.
Dreyfus (Jules), 2, rue de Compiègne.
Fould (Léon), 38, cours la Reine.
Goldschmidt (Léopold), 19, rue Rembrandt.
Heilbronn (Ernest), 38, boulevard de Courcelles.
L.-Henry-May, 7, rue Logelbach.
Hirsch (Salomon), 3, place Wagram.
Lévy (Bernard), 62, rue Lafayette.
Mayer (Louis), 22, avenue Friedland.
Reinach (Joseph), 6, avenue Van Dyck.
Richard-Bloch, 80, rue de Monceau.
Richtemberger, 52, boulevard Malesherbes.
Sauphar (Lucien), 22, avenue Friedland.
Stern (Louis), 68, faubourg Saint-Honoré.
Weill (David), 36, avenue Friedland.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 18 au 24 Novembre

MM. Bamberger (Henri).... 1000 »
Cahn (David)......... 1000 »
Goldschmidt (Ferdinand).............. 1000 »
Goldschmidt (Léopold) 1000 »
Ephrussi (Jules)...... 500 »
Heine (Michel)........ 500 »
Cohen (Alexandre).... 300 »
Weill (David)......... 250 »
Adler (J.)............ 200 »
Anonyme L. R........... 200 »
Mme Anspach, 83, rue Monceau............... 200 »
MM. Bardac (N.)........... 200 »
Brühl (David)........ 200 »
Colaço-Osorio (D.).... 200 »
Mme Dreyfus Emile)....... 200 »
MM. Falco (Alphonse)...... 200 »
Hadamard (David).... 200 »
Herrmann. .... 200 »
Hecht (Etienne)... ... 150 »
Goldschmidt (Frédéric-H.)............ 100 »
Guastalla............. 100 »
Haas (Bernard)....... 100 »
Halphen (Eugène).... 100 »

MM. Heilbronn (H.)	100	»
Nonez (Adrien)	100	»
Lehmann et son fils Marcel	75	»
Terquem et son fils Jean	70	»
Bechmann (Alfred)	50	»
Bechmann (Georges)	50	»
Beer (Guillaume)	50	»
Blum (Gustave)	50	»
Enos	50	»
Mme Feist (B.)	50	»
MM. Gans (Alfred)	50	»
Lévy (Anselme)	50	»
Mme Mayer (Adolphe)	50	»
MM. Rodrigues (Georges)	50	»
Sée (Lucien)	50	»
Spielmann (E.)	50	»
Belmann (Ferdinand)	40	»
Bollack (Alfred)	40	»
Bollack (Eugène)	40	»
Mirtil	40	»
Dorn et son fils Fernand)	30	»
Moussani-Stora (Benjamin)	30	»
Brisac (Max)	25	»
Brühl (Henri)	20	»
Brühl (Paul)	20	»
Dreyfus (Sylvain), à Versailles	20	»
Goldschmidt (Elie)	20	»
Hesse (Edouard)	20	»
Horvilleur	20	»
Lévy (Armand)	20	»
Lévy (Edmond)	20	»
Lyon (Jules)	20	»
Moussani-Stora (André)	20	»
MM. Dennery (Charles)	10	»
Dennery, 45, rue Jeoffroy	10	»
Lehmann, 5, rue de la Michodière	10	»
Lévy (Alfred)	10	»
Meyer (Marius)	10	»
Rheims (Emile)	10	»
Rhein (Léon)	10	»
Sachse	10	»
Samuel (Joseph)	10	»
Sommer	10	»
Steinherz	10	»
Tabet (Ab.)	10	»
Coblence (Georges)	8	»
Alter (Elias)	5	»
Bellais	5	»
Elias (Otto)	5	»
Forest	5	»
Gompel (Georges)	5	»
Heymann	5	»
Mmes Herzog (Fernand)	5	»
Herzog (Nathan)	5	»
MM. Hermann (Daniel)	5	»
Hirsch, 75, rue Rochechouart	5	»
Krasslitt	5	»
Lehmann, rue St-Fiacre	5	»
Lévy, 18, rue Laffitte	5	»
Lévy (Théodore)	5	»
Mayer (Edmond)	5	»
Le docteur Mendel	5	»
Schweisch	5	»
Stora (Félix)	5	»
le docteur Stora (Raymond)	5	»
Soffer	5	»
Sudaka (Joseph)	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — *Ecole de Travail.* — C'est dimanche dernier qu'a eu lieu la distribution des prix de l'Ecole de Travail. Cette distribution avait été retardée pour des raisons indépendantes de la volonté du Conseil d'administration; d'autre part, cette fête a lieu d'ordinaire dans une des salles de la mairie du IVe arrondissement; cette fois-ci on l'a tenue dans l'intérieur de l'Ecole.

Le président, M. le Dr Manuel Leven, n'avait pu assister pour cause d'indisposition. C'est M. Hartwig Derenbourg, l'éminent professeur des Hautes-Etudes, qui occupait le fauteuil. Il a adressé aux élèves une allocution toute simple et paternelle; après lui, M. Maurice Bloch, directeur de l'Ecole Bischoffsheim, a prononcé quelques paroles marquées au coin de ce bon sens humoristique qui lui est propre.

Puis un élève a récité *la Conscience* de Victor Hugo, et l'on a procédé à la distribution des prix, en partie. Afin de relever et d'égayer la monotonie du palmarès, le directeur l'avait fait couper par le chant d'*Adonaï Zechoronou* et la récitation de l'*Epave* de François Coppée.

Avec la distribution des prix, la fête n'était pas terminée pour les élèves; en effet, M. Bruhl, gendre de M. le grand rabbin de France, leur offrait un délicieux déjeûner à l'occasion de la naissance d'un fils.

***

— *Refuge du Plessis-Piquet.* — Cet établissement vient de remporter un grand succès à la dernière Exposition de fruits et chrysanthèmes; il a obtenu quatre distinctions : une grande médaille vermeil, dans le concours des cinquante plus belles variétés; une grande médaille d'argent, dans le concours des douze plus belles touffes basses; une grande médaille d'argent, pour les plus belles corbeilles de fruits; une médaille d'argent, pour un lot de légumes variés.

Lors de sa visite à l'Exposition, le Président de la République s'est entretenu pendant quelques instants avec M. Kahn, le sympathique directeur du Refuge, il s'est enquis du but et des ressources de l'établissement, et a prié Mlle Lucie Faure qui, comme on sait, est présidente de la Ligue des Enfants de France, de s'intéresser à cette œuvre.



— *Ecole Bischoffsheim.* — L'Ecole Bischoffsheim a célébré le mardi, 15 novembre dernier, sa fête scolaire annuelle, nous parlons de la distribution des prix.

M. Bloch, directeur, a présenté le rapport habituel, qui contient des détails fort intéressants sur la marche prospère de l'établissement et sur les progrès des élèves. — Les examens de l'Hôtel de Ville ont valu à l'Ecole Bischoffsheim son succès accoutumé : 13 élèves ont été reçues — sur 13, — tant au brevet élémentaire qu'au brevet supérieur. On voit que la moyenne est satisfaisante.

Après le rapport du directeur, il a été donné lecture du palmarès. Nombre de beaux ouvrages et de livrets de caisse d'épargne ont été distribués.

Une matinée musicale et littéraire a suivi la distribution des prix. Plusieurs scènes des *Femmes Savantes* ont été jouées avec très grand succès par des élèves de l'établissement. Nommons les jeunes artistes : Mlles Pauline Bloch, Jeanne Dalern, Gilbert et Jéramec. — Une élève du Consistoire, Mlle Bloch-Beker, s'est fait également applaudir, en récitant des monologues fort amusants. N'oublions pas les morceaux de piano exécutés par les jeunes artistes de l'Ecole Bischoffsheim.

Assistaient à la cérémonie la famille Bischoffsheim, les dames patronnesses, les grands rabbins de France et de Paris, MM. Albert Lévy, le Dr Klein, Bigart, et les professeurs de l'établissement.



— *Quête en faveur du Refuge de Neuilly.* — Le dimanche, 11 décembre, à quatre heures, dans le temple de la rue de la Victoire, un sermon sera prononcé par M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France, à l'occasion de la fête de *Hanoucah.*

Le service religieux sera suivi d'une quête, en faveur du *Refuge de Neuilly.* Nous avons déjà montré l'importance de cette œuvre, dans notre numéro du 29 octobre 1897.

Les personnes qui ne pourraient assister à cette cérémonie, sont instamment priées d'envoyer leur offrande à M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France, 17, rue Saint-Georges, ou à M. Dreyfus, grand rabbin de Paris, 12, rue de la Victoire.



— En prenant possession de la présidence du Groupe des républicains progressistes de la Chambre, M. Barthou a prononcé un important discours auquel nous sommes heureux d'emprunter le passage suivant:

Il n'est personne parmi nous qui veuille les juger (les difficultés) et les résoudre par des distinctions entre les citoyens français contraires à la fois de l'esprit de la Révolution et à l'esprit républicain. Nous avons protesté contre la guerre des classes. Nous restons fidèles à nous-mêmes en répudiant, au nom des mêmes principes, avec la même ferme volonté, les querelles de religion ou de race. Tous les Français ont droit à la même égalité et à la même protection de la loi.



Biarritz. — On mande de Biarritz que M. Hyacinte Loyson a fait hier, devant une assistance considérable, une conférence très applaudie sur l'antisémitisme et sur l'affaire Dreyfus.

L'orateur a, dit-il, refusé en 1869 d'enseigner l'infaillibilité du pape ; il a préféré le mariage au célibat.

Le mot antisémitisme est un non-sens ; le mot antijuif serait plus exact.

Les juifs sont fondus dans l'unité française comme les Normands, les Corses, les Provençaux, les Basques.

La race juive n'est pas malfaisante ; ses qualités sont l'intelligence, l'économie, le travail la solidarité. Ils sont devenus commerçants et changeurs par suite de l'interdiction qui leur a été faite au moyen-âge de posséder des terres et d'occuper des emplois.

Le judaïsme est la base de la civilisation chrétienne.

Les trois solutions proposées à leur sujet sont impossibles et

injustes, ce sont l'extermination, la privation des droits de citoyens, le rétablissement par force du royaume juif en Palestine. La Révolution et le vrai catholicisme accordent les mêmes droits et imposent les mêmes devoirs à tous sans distinction de classe.

L'orateur s'élève contre les révolutions socialistes et cléricales. L'antisémitisme prépare la persécution contre les protestants, les libres-penseurs, les francs-maçons.

M. Loyson dit que l'empire n'eût pas toléré le langage actuel de certaine presse. Il veut que la France soit aux Français, mais à tous les Français. Il critique l'immixtion du pape dans la nomination des ecclésiastiques et se déclare catholique républicain.

***

Alger. — M. Max Régis a été élu maire d'Alger par 36 voix et un bulletin blanc, sur 37 votants.



Vienne. — Des rixes ont de nouveau éclaté entre les étudiants juifs et les étudiants nationaux-allemands, nuance Schœnerer. Une association d'étudiants israélites, la Libanonia, ayant décidé de porter la casquette, à l'instar des corporations allemandes, celles-ci déclarèrent interdire aux juifs le port de la casquette. Ces derniers refusèrent d'obtempérer. Les étudiants allemands se jetèrent alors sur leurs camarades israélites ; la bataille fut si violente qu'il y eut grande effusion de sang. Malgré le nombre grossissant de leurs adversaires, les étudiants juifs, qui étaient à peine cinquante, restèrent dans l'aula de l'université et se défendirent de leur mieux. La lutte durait de midi à deux heures et demie, quand le recteur parut et demanda aux étudiants juifs de quitter l'aula. Ils répondirent qu'ils partiraient à condition que leurs ennemis seraient également priés de vider les lieux. Là-dessus le recteur ordonna aux juifs de sortir, sous peine de châtiments disciplinaires. Devant ces menaces, ils s'exécutèrent.



Lodz (Russie). — La police a opéré 72 arrestations parmi les israélites de cette ville, accusés de faire du socialisme sous couleur de sionisme.



Jérusalem. — A propos du voyage de Guillaume II en Palestine, on a raconté sa visite aux tombes des rois d'Israël. Selon la tradition, c'est David qui fit construire le caveau à plusieurs appartements. Lors de la destruction de la Ville Sainte, par Nabucodonozor, le caveau demeura indemne. Plus tard, le roi Hyrleau, ayant besoin d'enrichir son trésor, fit ouvrir quelques tombes et s'empara des objets précieux qu'elles renfermaient. Lors de la destruction de Jérusalem par Titus, il y eut un nouveau pillage, et Titus transporta à Rome l'or et les joyaux qu'il découvrit dans

les tombeaux. Quand les croisés s'emparèrent de Jérusalem, ils élevèrent une croix sur l'emplacement du caveau, que Saladin fit renverser plus tard. Actuellement le tombeau de David est seul accessible. Il est éclairé au moyen de lampes à huile et le sarcophage porte une couverture de soie verte que le sultan y a fait mettre. Ce caveau est propriété du gouvernement français; ce sont les fils du banquier Péreire qui lui en ont fait présent.



Bibliographie. — Dans une très curieuse étude *Jésus et la Religion d'Israël,* qui vient de paraître chez l'éditeur Fasquelle en un volume de la Bibliothèque-Charpentier, le très érudit M. Jules Soury, prenant comme documents les trois premiers évangiles, nous révèle un Jésus nouveau, une manière de fanatique, déchaîné contre la Société de son temps. Infiniment attrayante, cette version de la vie très mouvementé de l'Homme-Dieu, sera lue par tous, sans distinction de religion ou de croyance, avec un égal intérêt.

VERSAILLES (25 minutes de Paris)

Famille de fonctionnaire du culte prendrait jeunes pensionnaires (garçons) qui pourraient suivre les cours du lycée Hoche.

Vie de famille très confortable. — Maison avec installation moderne, grand jardin. — Leçons de français, d'allemand, d'anglais, d'hébreux.

S'adresser pour références à MM. les grands rabbins de France, de Paris, à M. le rabbin de Versailles, ainsi qu'à M. le Dr Klein, 94, rue d'Hauteville ;

Et pour tous renseignements à M. Kahn, *ministre officiant*, 10, rue Albert-Jolly, Versailles.

TÉLÉPHONE BOUCHERIE LAMARTINE כשר

MAISON J. BACCARAT

(ALBERT LEVY, Successeur)

33, Rue Montholon, 33, Paris

PRIME GRATUITE A NOS LECTEURS

Ceux de nos amis qui désirent des vins garantis absolument purs et naturels à des prix consciencieux peuvent s'adresser en confiance à

MM. Ph. Guérin et Cie, à Congénies (Gard)

Fournisseurs de la Clientèle israélite en France et à l'étranger

Cette Maison offre à nos lecteurs, comme *PRIME GRATUITE*, un *baril Muscat ou Malaga* à tout acheteur d'une pièce ou deux demi-pièces des vins suivants :

VIN
Montagne supérieur, 89 fr. les 220 lit. — 49 fr. les 110 lit.
St-Georges, 1er cru, 95 fr. les 220 lit. — 52 fr. les 110 lit.
Supér. Vieux, 3 ans, 105 fr. les 220 lit. — 57 fr. les 110 lit.
Blanc de Graves, ext. 110 fr. les 220 lit. — 59 fr. les 110 lit.

Le tout rendu à Votre Gare Fût perdu et droits de régie compris.

L'Escompte de 2 0/0 sera fait à toute personne qui, en même temps que la commande, enverra la bande d'abonné.

כשר GRAND RESTAURANT Vve DREYFUS

(Le plus ancien de Paris)

SALON DE 150 COUVERTS — SALON DE SOCIÉTÉ

NOCES ET BANQUETS

SERVICE DE PREMIER ORDRE

25, Rue d'Aboukir, 25 — *(Man Spricht Deutsch)*

Le *Guide du Croyant israélite*, de M. le grand rabbin Wogue, se trouve à la librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, Paris. — Prix : 4 fr. 50.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année No 11 2 Décembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, No 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath *Vayischlah*.

Décembre.		Kislew.
3	Samedi. (Fin du sabbat à 5 heures)	19
4	Dimanche	20
5	Lundi	21
6	Mardi	22
7	Mercredi	23
8	Jeudi (1er soir de Hanoucca)	24
9	Vendredi (1er jour —)	25

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Loeb (Roger), 12, rue du Quatre-Septembre.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Créange (André), 6, rue de Braque.
Salomon (Ruben), 18, rue du Temple.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Zacharyous (Georges), 9, passage Emile-Lepeu.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 4 décembre, à 2 heures. — M. Lehmann (Léon), fabriquant de parapluies, 6, rue Jarente, et Mlle Hasenfeld (Mathilde), 12, plaee de la Bourse.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 4 décembre, à 2 heures. — M. Halsband (Jacques), sculpteur, 6, rue des Taillandiers, et Mlle Finkelstein (Anna), casquetière, 6, rue des Taillandiers.

Jeudi 8 décembre, à 2 heures. — M. Moïse (Arthur), marchand, 11, rue des Haies, et Mlle Lévy (Malthide), marchande, 5, rue des Partants.

Décès

24 novembre.	Glanternich (Samuel), 21 ans, rue Marcadet, 65.
—	Mme Vve Lipmann (Benjamin), née Sée (Rosine), 69 ans, avenue de Lamotte-Piquet, 64.
25 —	Salomon (Isidore), 64 ans, faubourg Poissonnière, 90.
—	Mme Vve Lyons, née Godchau (Esther), 82 ans.
27 —	Mme Vve Heymann (Samuel), née Schneeberg, 82 ans, rue de la Roquette, 69.
—	Blum de la Motte (Moïse), 89 ans, rue de Clichy, 67.
—	Mme Vve Falkenstein, née Kulp (Jeanne), 87 ans, rue du Général-Blaise, 9.
—	Mme Vve Kauffmann (Raphaël), née Lévy (Julie), 70 ans, rue de Lancry, 54 *bis*.
—	Bacherig (David), 85 ans, rue Labat, 56.
—	Dorville (Georges), 54 ans, rue Ordener, 164 *bis*.
28 —	Mme Vve Schnerb (Simon), 67 ans, à Enghien.
—	Schweitzer (Léopold), 86 ans, rue des Amandiers, 17.
29 —	Bloch (Ephraïm), 77 ans, rue Favart, 6.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

Comment et pourquoi nous restons juifs

Le judaïsme étant une religion, il semblerait que ceux-là seuls sont juifs qui pratiquent la religion mosaïque. Pourtant on appelle également juifs ceux qui descendent de gens ayant professé la religion juive, tant que leur origine reste connue et qu'ils n'ont pas accepté formellement une autre religion. Encore, en ce dernier cas, on les traite de juifs... renégats.

Au point de vue de la loi juive, aucun israélite, qu'il soit tel par naissance ou par conversion, ne peut perdre sa qualité de juif. Il la conserve quand même il se tiendrait absolument à l'écart de la Synagogue, quand bien même il se ferait chrétien ou musulman; et cette qualité la femme juive la transmet à ses enfants. En ce sens, la religion crée une race, le judaïsme étant héréditaire par voie féminine. Mais cette race peut avoir des origines très diverses, car les conversions au judaïsme ont dû mêler au sang des enfants d'Israël proprement dit celui de populations étrangères. On peut comparer la race juive à un fleuve formé par des ruisseaux sortis de sources différentes. D'un autre côté, il ne faut pas exagérer l'influence de l'hérédité. L'éducation, le milieu, le climat lui-même, me paraissent avoir plus d'action sur l'homme que l'atavisme.

Quoi qu'il en soit, on peut distinguer deux sortes d'israélites, ceux qui se déclarent juifs et veulent que leurs enfants restent juifs, et ceux qui nés juifs, se détachent du judaïsme. Ces derniers sont eux-mêmes de diverses sortes. Les uns, et ce sont les plus nombreux, s'allient par le mariage avec des familles chrétiennes. Si eux-mêmes restent juifs, il est très rare que leurs enfants

le soient. En effet, le judaïsme n'admet pas que les parents vendent la conscience de leurs futurs enfants, et les stipulations que font les prêtres catholiques pour bénir les mariages mixtes, nous paraissent odieuses et immorales. De plus, la religion chrétienne étant bien plus commode que la religion juive, les parents seront tout naturellement portés à faire de leurs enfants des chrétiens. Ils est donc tout à fait exceptionnel que les enfants issus de mariages mixtes fassent retour au judaïsme.

D'autres israélites se donnent pour libres-penseurs et se refusent à pratiquer un culte quelconque. Ceux-là sont en très petit nombre et ils finissent fatalement, eux ou leurs descendants, par s'agréger à l'une ou l'autre religion. En effet, les libres-penseurs ne forment pas une société fermée. Ils n'évitent pas de s'allier par le mariage avec des adeptes d'un culte quelconque, et leurs enfants, quoi qu'ils fassent, pencheront d'un côté ou de l'autre. Il y a des individus sans religion; mais on ne doit guère rencontrer de familles libres-penseuses.

En tout cas, les juifs qui rompent absolument avec la foi de leurs ancêtres peuvent être traités comme une quantité négligeable. La grande masse se maintient dans le judaïsme par les pratiques. Je dis par les *pratiques* et non par les *croyances*, car « la foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ? » Ceux qui disent : Je ne pratique pas, mais j'ai les idées juives, seraient fort embarrassés pour définir leurs idées. S'ils croient à la révélation, ils doivent observer les lois révélées, sinon ils montrent qu'ils ne savent pas ce qu'ils disent. Et en dehors de la révélation, que peuvent-ils bien croire ? Attendent-ils la venue du Messie, fils de David, ou la résurrection des corps ? C'est peu probable. Ils entendent alors par idées juives l'amour de l'égalité et de la justice. Certes, le judaïsme a le plus contribué à répandre ces notions dans le monde ; mais s'il suffit d'aimer la justice et l'égalité pour être juif, tous les républicains seraient juifs. Que dis-je ? Les vrais catholiques le seraient aussi. Les jésuites seuls seraient exclus du judaïsme. Ou les juifs croyants sont en même temps des pratiquants, ou ils ne sont pas plus juifs que

les chrétiens qui rendent hommage au mosaïsme et aux idées proclamées par la Bible.

Quelques-uns de nos israélites modernes se déclarent juifs de *sentiment*. Ou bien ce sont des mystiques, qui aiment le judaïsme dépouillé de ses pratiques et de ses dogmes, c'est-à-dire réduit au néant ; ou bien ce sont des hommes qui n'ont pas de sympathie pour leur religion, mais pour leurs coreligionnaires. Ces derniers — nous laissons les premiers de côté — se reconnaissent solidaires de tous les juifs. Ils ont le sentiment de famille très développé, et ils se souviennent de leur origine quand on attaque leurs frères et ils revendiquent hautement leur titre d'israélite. Il est certain que ces juifs-là peuvent être en dehors de leur résistance à l'antisémitisme complètement libres-penseurs ; mais se préoccupent-ils de l'avenir? Cette solidarité qu'ils ressentent à un si haut point la communiqueront-ils à leurs enfants? Ils devront pour cela les maintenir dans le judaïsme; sinon leurs petits enfants ou arrière-petits enfants ignoreront qu'ils sont juifs si cette éventualité n'inquiète pas les israélites de sentiment, c'est qu'ils sont moins israélites qu'ils ne le croient, et s'ils s'en préoccupent, ils agiront en conséquence et deviendront pratiquants.

Pour terminer l'énumération des différentes espèces de juifs, nous devons mentionner les nationalistes, autrement dit sionistes, qui ne sont qu'une variété du genre d'israélites dont nous venons de parler. Pour eux, le judaïsme n'est pas une religion, mais une patrie fondée sur l'idée de race. On n'a pas, je crois, assez remarqué que le pays où le sionisme s'est développé, c'est l'Autriche-Hongrie, le seul grand Etat d'Europe où les races se fassent une guerre acharnée. On y trouve les Allemands, les Hongrois, les Tchèques, les Roumains, sans parler de quelques autres. Pourquoi les juifs n'émettraient-ils pas à leur tour la prétention d'arborer leur drapeau national? Il est vrai qu'ils n'ont pas de pays à eux, mais il leur reste le souvenir de la Palestine et l'espoir de la reconquérir. Nous ne voulons pas faire ici la critique du Sionisme, mais il est clair qu'il faut autre chose que des

regrets et des désirs pour maintenir une société. Ou les sionistes garderont les usages juifs et alors ils feront ce que font tous leurs coreligionnaires, ou bien ils se dissoudront promptement.

Nous concluons que les pratiques seules conservent le judaïsme. Mais ces pratiques elles-mêmes, comment se maintiennent-elles? C'est ce que nous examinerons prochainement.

R. T.

PROPHÉTIE SUR LES CHEFS & LE PEUPLE DE SARFATH

---

1. La parole de l'Eternel me fut ainsi adressée, et il me dit :

2. Fils de l'homme, fais connaître à Sarfath ses abominations. J'ai nourri des enfants et je leur ai donné la gloire, mais eux se sont rebellés contre moi.

3. Malheur à toi, nation pécheresse, peuple chargé d'iniquités, race de méchants, enfants perdus de corruption! Ils ont abandonné l'Éternel, ils ont conspué le Saint d'Israël.

4. Pourquoi vous attirer de nouveaux châtiments? pourquoi accumuler crime sur crime? déjà toute votre tête est malade et tout votre cœur est atteint.

5. Depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, rien qui soit intact; ce ne sont que blessures et plaies ouvertes, qui n'ont été ni pansées, ni bandées, ni adoucies avec de l'huile.

6. Ecoutez la parole de l'Eternel, princes de Sodome, prête l'oreille à l'enseignement de notre Dieu, peuple de Gomorrhe!

7. Levez-vous et purifiez-vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions, cessez vos forfaits;

8. Apprenez à bien faire, recherchez la justice, protégez l'opprimé, prenez en mains la cause de l'orphelin et de la veuve.

9. Comment s'est-elle prostituée la cité fidèle? jadis elle était remplie de justice, la droiture s'était installée dans ses murs, et maintenant c'est un repaire de bandits.

10. Ton argent s'est changé en scories, ton vin a été coupé d'eau;

11. Tes chefs sont devenus des factieux et les auxiliaires des larrons; tous aiment les présents et poursuivent les récompenses; ils ne rendent pas justice à l'orphelin et la cause de la veuve n'arrive pas jusqu'à eux.

12. Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal! à ceux qui changent les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres; à ceux qui proclament doux ce qui est amer et amer ce qui est doux;

13. A ceux qui acquittent le coupable par intérêt et refusent à l'innocent son droit;

14. Pour sûr, comme une langue de feu dévore le chaume, comme la flamme consume l'herbe sèche, leur racine s'en ira en putréfaction et leur fleur se dissoudra comme la poussière.

15. Parcourez les rues de la ville, regardez et cherchez sur toutes ses places publiques, si vous trouvez un homme, s'il y en a un seul qui pratique la justice et s'attache à la vérité, je pardonnerai...

16. Ils se sont raillés de l'Eternel et ils ont dit : « Aucun malheur ne nous frappera, nous ne verrons ni l'épée ni la famine;

17. Et les prophètes ne sont que du vent et leurs paroles ne pourront rien contre nous ».

18. Publiez donc ce qui suit dans la nouvelle Babylone :

19. Ecoutez ceci, esprits déments, hommes sans cœur, qui avez des yeux et ne voyez point, des oreilles et n'entendez point;

20. Il s'est trouvé dans mon peuple des pervers, qui sont comme celui qui tend les filets; ils prennent les hommes dans leurs pièges;

21. Comme une volière est remplie d'oiseaux, leurs maisons sont remplies de fraude; c'est par ces moyens qu'ils ont grandi et qu'ils se sont enrichis;

22. Ils s'engraissent et sont repus, ils excèdent les bornes de l'iniquité, de ma maison ils font une caverne de bandits...

23. Tonds ta chevelure, malheureuse cité, et jette-la loin de toi, et entonne une complainte sur ton sort;

24. La cigogne connaît dans les cieux ses saisons; et

l'hirondelle et la tourterelle observent leurs lois, mais mon peuple a désappris les prescriptions de la justice.

25. Je suis brisé par le marasme où languit la fille de mon peuple, je suis dans le deuil et le désespoir m'envahit.

26. N'y a-t-il plus de baume en Galaad? n'y a-t-il plus de médecin?

27. Ah! que ne suis-je une source de pleurs! Ah! que mes yeux ne sont-ils des fontaines de larmes! Je pleurerais jour et nuit les morts de mon peuple.

28. Ils ont porté à leurs lèvres la coupe de vertige, ils ont bu et ils titubent et ils roulent sur le sol;

29. Aussi, voyez la joie de ses ennemis, ils s'amusent de ses fautes et battent des mains sur sa chute;

30. Elle a été bien coupable, ma nation; elle, la couronne du genre humain, est devenue la risée du monde, et tous ses admirateurs la couvrent de mépris et sifflent et huent;

31. Des hommes vendus à l'iniquité t'ont conté des choses mensongères et fallacieuses; ils ne t'ont point décelé tes erreurs et t'ont enchevêtré dans les égarements;

32. C'est l'abomination de la désolation, point de vision pour les prophètes, point de science chez les prêtres, point de conseils chez les vieillards;

33. Ils persécutent le juste et vendent le pauvre pour une paire de sandales, ils convoitent la poussière qui couvre la tête des misérables;

34. Etendus sur des lits d'ivoire, couchés sur des divans, ils se nourrissent d'agneaux du troupeau, ils fredonnent au son des lyres, ils boivent du vin aux amphores, ils se parfument d'essences exquises...

35. C'est pourquoi les belles maisons bâties par vous, vous ne les habiterez pas, et les délicieuses vignes plantées par vos mains, vous n'en goûterez pas le vin;

36. Vous irez en tête des captifs et les cris de vos orgies s'éteindront...

37. Et encore maintenant, dit l'Eternel, revenez à moi de toute votre âme, déchirez vos cœurs et non vos manteaux;

38. Et revenez à l'Eternel, car il est bon et miséricordieux, longamine et riche en grâce, et il répare le mal qu'il envoie;

39. Que le droit jaillisse comme une source, et la justice comme un fleuve qui ne tarit pas!



40. O homme, on t'a dit ce qui est bien ; ce que le Seigneur te demande, c'est de pratiquer la justice, d'aimer la charité et de marcher humblement avec ton Dieu ;

41. Que la justice soit la ceinture de tes reins et la vérité l'écharpe de tes flancs ;

42. Alors l'Eternel brisera le sceptre des méchants et le bâton des tyrans et ils seront jetés loin de leurs sépulcres, comme un bout de bois qu'on dédaigne, comme un débris de charogne...

48. Debout, debout, Sion ! revêts ta force et ôte les chaînes de ton cou, bannis de ton sein l'oppression et la calomnie...

44. Et vos aires se rempliront de grains et vos cuves déborderont de moût et d'huile, tes montagnes seront ruisselantes de vin doux et tes collines submergées de flots de lait ;

45. Mon peuple fleurira comme le lys, il jettera des racines comme le chêne, sa beauté sera comme celle de l'olivier, et sa renommée sera parfumée comme le vin du Liban ;

46. Les voies de l'Eternel sont droites, les justes y marchent sans trébucher et les impies chancellent.

Louis Lévy.

LE RÉVEIL

Le suicide de l'officier faussaire, quelques jours après l'affichage du faux, a entraîné le gouvernement à proposer la revision du procès Dreyfus, la Cour de cassation a décidé que cette demande était recevable en la forme à raison des faits nouveaux qui venaient de se révéler, et sans désemparer, avec une ardeur à s'acquitter de sa tâche qui nous remplit de reconnaissance et d'espérance, la Cour suprême a entrepris l'examen approfondi du dossier si mince à l'origine, si démesurément développé depuis quatre ans. A ce moment, M. le lieutenant-colonel Picquart, attendait avec sérénité, dans la prison de la santé, que la justice civile se prononçât sur l'inculpation brusquement soulevée contre lui d'avoir communiqué des secrets d'Etat à un avocat non officiellement accrédité près du ministère de la guerre. La préven-

tion était si faible que le complice du prétendu délit, l'honorable Me Leblois, avait été laissé en liberté. C'était sur M. le lieutenant-colonel Picquart que le subtil M. G. Cavaignac, ministre éphémère, épuisait sa toute-puissance pour le punir de son offre de démontrer la fausseté du fameux document alors affiché sur tous les murs, sur un vote unanime de la Chambre. Le faussaire mort, le ministre démissionnaire, l'accusation effondrée, les portes de la prison devaient s'ouvrir. Elles s'ouvrirent pour livrer M. le lieutenant-colonel Picquart à la prison militaire du Cherche-Midi, au secret absolu, sous une nouvelle accusation, aujourd'hui connue, d'avoir commis un faux, d'en avoir fait usage dans l'unique but de substituer un innocent à l'officier justement et légalement condamné, selon le cliché invariable de tous les membres du cabinet Méline. C'est en vain que pendant une période de plus de soixante jours la presse républicaine a élevé la voix, a protesté contre cette peine préalable du secret infligée sans nécessité à un officier supérieur que tous les faits connus démontrent martyr de son dévouement à la vérité et à la justice. Rien n'a prévalu contre l'omnipotence militaire. C'est d'hier seulement que les portes du Cherche-Midi s'entrebaillent pour laisser entrer quelques amis, pour permettre au prévenu de conférer avec son défenseur, car l'instruction si longue, si secrète, n'a pas été inutile à la prévention : elle lui a démontré, paraît-il, que l'ancien chef du bureau n'est qu'un vulgaire faussaire, qu'il a inventé le petit bleu, ou que tout au moins il l'a falsifié au préjudice du vertueux M. Esterhazy, qu'il lui faut répondre de son crime devant un conseil de guerre dans le plus bref délai, sans attendre l'issue de l'instruction que poursuit si laborieusement la Cour de Cassation. Mais si le parquet militaire a imperturbablement poursuivi son œuvre, la presse républicaine ne s'est pas découragée. Son ardeur s'est montrée à la hauteur des circonstances. Elle vient d'organiser la manifestation de la conscience publique. Elle invite tous ceux qui connaissent l'affaire à signer la formule de protestation suivante :

Les soussignés protestent, au nom du droit méconnu, contre les poursuites et les persécutions qui frappent le colonel Picquart, l'heroïque artisan de la revision, à l'heure même où celle-ci s'accomplit.



Cet appel, à peine lancé, a été entendu de toutes parts. Hommes de lettres, hommes de sciences, médecins, avocats, professeurs, industriels, employés, ouvriers, tous accourent et apportent leur adhésion. Les colonnes des journaux se remplissent de signatures. Il leur faut des suppléments pour publier tous les noms. En quelques jours, l'agitation s'est propagée avec une intensité telle qu'elle a gagné les régions politiques.

Nous ne pouvons rester étranger à ce mouvement qui va gagner la France entière. Depuis le procès Zola, notre opinion est faite sur M. le lieutenant-colonel Picquart. C'est l'homme du devoir en qui prédomine l'idée supérieure de la justice à rendre à qui a été victime d'une iniquité. Sans lui, sans sa courageuse et lumineuse déposition devant la Cour d'assises de la Seine, nous errerions encore dans les ténèbres. Nous avons, par conséquent, l'impérieux devoir de nous associer tous à l'initiative de la presse républicaine et de contribuer avec elle au réveil de l'opinion si longtemps égarée par les sectaires et les faussaires.

M. LAZARD.

UNE LETTRE DE M. SYLVAIN LÉVY

M. Sylvain Lévy, professeur au Collège de France, a adressé la lettre suivante, à la « Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen » :

Monsieur,

Tant qu'il s'est agit de Dreyfus seul, j'ai cru devoir m'imposer le silence. La cause d'un innocent n'avait rien à gagner devant l'opinion publique, à l'adhésion d'un juif, elle risquait d'y perdre. Mais aujourd'hui le silence serait une lâcheté; la protestation est un devoir. Ceux qui ont voués leurs efforts désintéressés à la recherche de la vérité, ne peuvent pas assister sans une angoisse poignante au spectacle de la justice méconnue, de la loyauté persécutée et de l'honneur martyrisé.

Puisse au moins leur sympathie consoler et soutenir parmi tant d'épreuves l'homme admirable qui a déjà sacrifié si simplement à la vérité son repos, son avenir et presque sa vie. Veuillez ajouter mon nom à votre liste de protestation, et recevez, toutes mes félicitations pour la belle initiative que vous avez prise.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

DE FACE ET DE PROFIL

III

M. LÉON DORVILLE

Président de la *Bienfaisante israélite*. Une puissance. Mais puissance aimable et aimée. Nullement arbitraire. Il pourrait être glorieux de son influence ; il n'en est fier que pour le bien à accomplir. Il pourrait tirer vanité de son crédit ; il ne l'emploie que pour sauver les malheureux. Et aussi pour maintenir la Société au premier rang des associations de ce genre. Il se flatte d'y avoir réussi ? Il a raison.

Que les anciens se lèvent et disent ce qu'étaient les Assemblées générales, jadis. Une désolation. Dans la vieille salle Saint-Jean, on entrait intimidé, effrayé de ce local sans fin ; chacun, malgré soi, étouffait le bruit de ses pas, comme s'il pénétrait dans une maison de deuil. Et dans le silence du grand hall, la séance s'ouvrait. Nous étions là une dizaine de sociétaires, nous regardant, étonnés de nous voir. La parole de M. Créhange se noyait dans les lointaines tentures. Parfois des passes d'armes entre le président et M. Lunel. L'Opposition était aux prises avec le Pouvoir. C'était jour de fête. Rares et courtes joies.

Aujourd'hui, quel rajeunissement ! Quelle vie ! Quel mouvement ! La salle consistoriale est bondée de mutualistes, fidèles à l'œuvre, fidèles à son président. Et, devant eux, sur l'estrade, reliant le passé à l'avenir, M. Léon Dorville, correct en son frac, souriant en sa cravate blanche, se tient entouré du Rabbinat et du Bureau. Signe distinctif : sa boutonnière est vierge de décoration. Et cela choque le regard. On aimerait à voir son habit rayé d'un mince filet rouge. Il l'aura.

Il l'aura, quoiqu'il le mérite. Bien peu en sont plus dignes. Auxiliaire ardent du regretté Gustave Dalsace, il lui succéda en 1891. La Société distingua tout de suite ce jeune. On l'avait vu à l'œuvre. On le connaissait. Le souvenir de son père planait sur la *Bienfaisante*, vénéré. De timides oppositions s'étaient

dessinées avant l'élection. Elles s'évanouirent vite. Aux uns il dit : « Nous travaillerons ensemble ». Aux autres : « Vous m'aiderez ». Et tous furent gagnés par sa poignée de mains loyale. Car la main s'ouvre toute large — : franchise et droiture.

La voix, bien timbrée, s'échauffe encore au feu de l'inspiration. L'élocution, facile, puise dans la bonté de l'âme des accents que l'éloquence professionnelle ne donne pas toujours. La physionomie, en son ensemble, ajoute à la sympathie. Le front est bombé : indice de volonté forte, mais non d'entêtement; le sourire est avenant, quoique ironique parfois. Les yeux, noirs, sont extrêmement mobiles. Dans la causerie, soudain, le regard se fonce davantage. Il se projette au-delà, loin, très loin. Rêverie? Vision? Pensée aiguë ou profonde? On attend. C'est une raillerie qui tombe sans que bouge un muscle du visage.

Pince-sans-rire, disent volontiers ses amis. Soit. Mais foncièrement bon. Modeste, discret, l'esprit vif, le cœur vite ému, le dévouement prompt, l'ardeur sans cesse en éveil : une société s'honore qui met un tel juif à sa tête. M. Léon Dorville est le digne fils d'Armand Dorville. C'est ce que, dans une chaleureuse improvisation, M. le rabbin Raphaël Lévy disait — mieux — l'autre jour, au cimetière, en disant un dernier adieu à l'un de ses frères que la mort venait d'enlever. La Société n'est que juste en unissant, dans un même sentiment d'affection et de reconnaissance, et le père qui fut le fondateur de l'Œuvre, et le fils qui en est l'un des plus passionnés et des plus nobles artisans.

RAOU.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayischla'h*

« Jacob eut peur et devint anxieux... »

Il est singulier, dit le Midrasch, que Jacob, entouré et protégé par des anges מלאכי אלהים, tremble à l'approche d'Esaü, invoque, plein d'angoisse, le Dieu d'Abraham et

d'Isaac et le supplie de l'arracher aux mains de son frère. Est-ce que la présence de tant de messagers divins ne devraient pas le rassurer? C'est que les hommes justes et pieux n'espèrent pas qu'un miracle s'accomplisse en leur faveur; ils n'oseraient s'en déclarer dignes; ils ont trop conscience de leur petitesse et de la médiocrité de leur mérite pour croire à une intervention immédiate de la Providence. Ils ne se croiseront donc pas les bras, en attendant le secours céleste. Ils commenceront par prendre eux-mêmes quelques mesures défensives, ensuite ils imploreront seulement Dieu. Aide-toi et le ciel t'aidera, dit le proverbe. Ainsi semble agir Jacob. Il apprend d'abord avec terreur, malgré la protection des anges, la venue d'Esaü; puis il divise son monde en deux camps; enfin il adresse une prière fervente au Dieu de son père, et reconnaît qu'il est « trop petit pour les bienfaits et la confiance » que l'Eternel lui a accordés. — Leçon édifiante pour tous ceux qui doutent et espèrent!

« ... Il se prosterna à terre sept fois, jusqu'à ce qu'il se fût approché de son frère ».

Il y eut à toutes les époques des adulateurs de la force et de la violence. De tout temps, on a trouvé plus commode de plier l'échine devant l'iniquité des puissants, que de se redresser fier de son droit. Les consciences inflexibles se rencontrent peu dans les carrefours de ce monde. Les vrais caractères sont rares sous tous les régimes et toutes les latitudes. Nos sages, souvent contraints à la prudence par quelque tyranneau asiatique, ne sont jamais habiles jusqu'à la platitude et la lâcheté. Aussi se refusent-ils à admettre que Jacob se soit prosterné sept fois devant Esaü et ait pu obéir au dicton talmudique : « Lorsque le renard règne, courbe-toi devant lui ». Le texte, en effet, nous fait entendre qu' « il se prosterne sept fois », mais ne dit point לפניו « devant lui ». Après sa prière, la majesté divine lui avait apparue, et c'est devant elle, et non devant Esaü, qu'il s'inclina, jusqu'à ce qu'il fût parvenu auprès de son frère. « Rien ne fera courber la tête au juste, si ce n'est le respect du droit et le sentiment du divin ».

« Tous ceux qui sortaient par la porte de la ville obéirent à Hemor... et se firent circoncire ».

Sichem, prince du pays, enleva un jour Dinah, la fille de Jacob et la prit pour femme. Pour faire agréer son mariage par les frères de Dinah, il fit circoncire tous ses sujets. Que rapporta à ces pauvres gens leur circoncision? demande avec esprit le Midrasch. « Sichem se marie et c'est Migbaï qui se fait circoncire ». Tragi-comédie, à laquelle nous assistons souvent en ce bas monde! Les petits peinent pour le seul profits des grands!

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Société Nationale « le Souvenir Français »

Le samedi 19 novembre, la Société Nationale « le Souvenir Français », qui s'est donnée pour mission l'entretien des tombes des soldats morts pour la patrie, a fait célébrer au Temple de la rue de la Victoire, sa cérémonie annuelle. Cette solennité a fourni à M. le grand rabbin Dreyfuss l'occasion de prononcer un éloquent discours dont nous extrayons le passage suivant :

Saint et fécond patriotisme, béni sois-tu! Nous saluons avec enthousiasme ta clarté éblouissante, car aussi bien tu as déchiré tous les voiles et tu apparais dans toute ta splendeur. Nous ne te dirons pas : « Viens, nous t'attendons; vient répandre les rayons de ta lumière dans nos cœurs prêts à la recevoir », — car déjà tu as triomphé, déjà tu règnes victorieusement sur tous les Français; — mais nous te dirons : « Ces cœurs que tu as conquis, ces cœurs qui s'élèvent vers toi d'un même élan et d'un élan irrésistible, réunis-les, confonds-le sous l'égide de ton nom invoqué par tous, réunis-les, confonds-les en un seul faisceau, indissolublement affermi par les liens de la tolérance, par les liens de la fraternité, par les liens d'une affectueuse solidarité ».

Au reste, mes frères, pourquoi hésiterais-je à formuler

nettement sur ce point mes fermes espérances ? Est-ce parce qu'une agitation superficielle où émergent de vieux préjugés semble révéler un certain trouble dans les esprits, je ne dis point, dans les cœurs ? Faut-il réellement s'en émouvoir ?

Nous aimons en ce moment la France, notre patrie, de toutes les énergies de notre être, nous l'aimons avec une ferveur extraordinaire. Nous sommes comme des enfants qui, chérissant chacun leur mère d'une affection ardente, se jalousent quelque peu les uns les autres, comme poussés par une sorte de rivalité dans l'expression de leur dévouement envers celle qui est le commun objet de leur adoration : de là une certaine défiance mutuelle qui, en se prolongeant, risquerait de compromettre le charme et la sûreté de nos rapports, d'affliger celle-là même que nous entourons de notre vénération, et ce qui serait plus grave encore, d'affaiblir par la contrariété de nos efforts, l'efficacité de notre tendresse filiale et de notre dévouement.

Mais qu'il survienne dans la placidité de la vie familiale, mes frères, quelque événement grave, que notre mère soit souffrante, ou que les circonstances lui imposent telle préoccupation ou telle résolution qui nécessite le concours de tous ses enfants, ô alors, plus de défiance jalouse, plus de farouche égoïsme : nous ne songeons plus à nous déprécier mutuellement, mais au contraire, nous nous estimons les uns les autres à notre propre valeur, et nous unissons nos volontés et nos efforts.

Tels seront, mes frères, les enfants de la France, quand ce vent de jalousie soupçonneuse et injuste aura cessé de souffler. La France a besoin de tous ses enfants.

ENCORE LE SIONISME

En réponse à l'article l'*Envers du Sionisme*, de M. Jacques N..., paru dans notre numéro du 21 octobre dernier, nous recevons la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

M. J. N..., parle de jeunes écervelés qu'il traite de quantité négli-

geable. Comment, si ces écervelés ne représentent pas la majorité des israélites de Turquie et de Bulgarie, peuvent-ils éveiller la susceptibilité du Sultan?

Il est vrai que l'on pourrait m'objecter les mesures prises par le gouvernement turc contre les israélites émigrant en Palestine. Mais, il y a lieu de remarquer que ces mesures ne datent pas d'hier, mais qu'elles existent depuis huit ans. J'ajouterai même que sans les excitations cléricales, ces mesures n'eussent pas été édictées. D'ailleurs, que demandent les Sionistes? Vivre paisiblement en Palestine sous la domination de la Turquie, dont ils seraient les premiers à observer les lois. En quoi cette prétention si modeste pourrait-elle effrayer, comme le prétend M. J. N..., le gouvernement de Sa Hautesse?

L'auteur de l'article auquel je réponds, prétend que le mouvement sioniste troublerait le repos des israélites de la Turquie, et il parle d'*insigne maladresse*, de *contre-sens des intérêts du judaïsme*, etc., etc. Ce sont là de bien gros mots pour une question bien simple. Certes, les israélites de Turquie ont droit, malgré leur infime minorité, à tous nos égards et à toute notre bienveillance, mais la tranquillité de 200,000 juifs peut-elle être mise en parallèle avec la sécurité de huit millions d'israélites, en admettant même, ce qui est très douteux, que la sécurité de la majorité ait une influence tant soit peu fâcheuse sur le repos des 200,000?

M. N... lui-même, approuve hautement les « promoteurs de l'idée », lorsqu'il dit qu'il ne s'en prend pas aux représentants attitrés du Sionisme. Il s'en prend à qui? « Aux jeunes et peu nombreux écervelés de Bulgarie ». Mais ceux-ci ne devraient pas entrer en ligne de compte, puisqu'ils ont contre eux ces deux défauts : et d'être écervelés et d'être peu nombreux.

Et quand même, le mouvement sioniste tirerait de leur torpeur les israélites de Turquie, où serait le mal? Vous ne voyez donc pas que les israélites, sur le sort desquels vous vous apitoyez, se meurent moralement? qu'ils végètent dans une apathie méprisable? Que craignez-vous donc pour eux? Des massacres, comme il y a deux ans? Je n'ai pas cette crainte, parce que je connais la Turquie et que je connais l'Europe qui ne permettrait pas, le cas échéant, le renouvellement de ces boucheries. La Turquie, sait que ses sujets israélites ne s'occupent pas du mouvement sioniste, parce qu'ils ne le comprennent pas, et quant aux étrangers, promoteurs du mouvement, ils ont déclaré loyalement et publiquement qu'ils ne veulent réaliser leur idée que par les moyens pacifiques, en faisant appel à la bienveillance du Sultan.

Je trouve donc les craintes de M. N... très exagérées. Je ne demande pas mieux cependant que d'être éclairé sur cette question, et si M. N... peut trouver de nouveaux arguments, plus probants, à l'appui de sa thèse, je serai le premier à m'incliner.

M. DASSA.

UN OBITUAIRE JUIF DU MOYEN-AGE [1]

(*Le Memorbuch de Nuremberg*)

De cet obituaire, M. Siegmund Salfeld vient de publier une édition complète. Il a contrôlé et éclairé les données de ce livre par une critique minutieuse et au moyen d'ouvrages similaires; il a accompagné le texte de notes substantielles et il l'a fait suivre d'une traduction littérale. Pour donner plus de vie aux sèches nomenclatures du martyrologe, M. Salfeld y a annexé onze élégies qui disent en versets émouvants les effroyables malheurs qui frappèrent Israël aux IX[e] et XIV[e] siècles; des notices sur les rabbins, dont le Memorbuch cite les noms, des éclaircissements sur les noms propres qui ont une origine romane et germanique, etc. L'ouvrage se termine par deux registres géographiques, l'un en hébreu, l'autre en allemand; par un registre des personnes et enfin par un index des poèmes historiques hébreux cités dans le livre.

C'est une antique coutume en Israël de rappeler le souvenir des morts. A quelle époque cette coutume s'est-elle établie? c'est ce qu'il est impossible de fixer avec précision. Toujours est-il qu'aux offices du Sabbat et des fêtes on avait depuis longtemps pris l'habitude de célébrer la mémoire des défunts et, en première ligne, des chefs spirituels, des hommes particulièrement charitables et des martyrs. Cette cérémonie se nommait la *Hazkârath Neschâmôth*, c'est-à-dire la commémoration des âmes. Bientôt on consigna les différentes listes des morts dans des livres *ad hoc*; ces nécrologes ou obituaires portent dans la littérature juive du moyen-âge le nom de *Memorbücher*.

Jusqu'à ces dernières années on avait négligé d'étudier ces nécrologes avec l'attention qu'ils méritent. Ce sont, pourtant là, de précieuses sources pour l'histoire des israélites. Ces documents nous renseignent sur la densité de la population

(1) D'après *Das Martyrologium des Nurnberger Memorbuches*, par Siegmund Salfeld, chez Léonhard Simion, à Berlin, *XXXIX* + 520 pages.

juive, sur nos savants, sur la liturgie, sur les persécutions, sur l'héroïsme de nos malheureux pères, etc. Lors de la *Hazkârâ*, on donnait lecture de ces livres ; toutefois on réservait la liste des martyrs pour le Sabbat qui précède la Pentecôte et pour celui qui précède le 9 Ab.

Le plus ancien Memorbuch qui nous soit parvenu est celui de Nuremberg que commença en 1296 Isaac b. Samuel de Meiningen. Après une rapide introduction et le rituel de la commémoration venait la liste d'environ 1,280 membres défunts de la Communauté de Nuremberg et la liste des dons en leur souvenir. Pour que le lecteur se forme une idée de la nature du livre, j'en donne un court extrait :

« On mentionne les âmes suivantes à tous les Sabbats de l'année.

» Mar Salomon et dame Rachel, qui se sont employés au bien de la Communauté et ont empêché des persécutions.

» Notre maître, R. Guerschom, qui, par son enseignement de la doctrine, a éclairé les israélites dispersés dans l'exil.

. . . .

» Mar Isaac et dame Bela, qui ont obtenu l'abolition de l'impôt à Coblence.

» Après la commémoration, on recite le Yiskôr suivant :

» Dieu veuille se souvenir, comme il s'est souvenu de l'âme d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, des âmes de tous les membres de la Communauté, qui ont été tués, lapidés, brûlés, étranglés, égorgés, noyés, roués, pendus et enterrés vivants, pour être restés fidèles à leur croyance en le Dieu un et unique. Parce qu'ils ont enduré ces cruelles souffrances, Dieu se souviendra d'eux en même temps que de tous les hommes pieux, qui reposent au paradis. Là-dessus, disons : *Amen !* »

L'auteur poursuivit son travail jusqu'en 1298. Après lui, d'autres dressent les listes funèbres, et ainsi le Memorbuch va jusqu'à 1392.

Les élégies publiées par M. Salfeld dans son édition du Memorbuch de Nuremberg sont trop poignantes, pour que nous n'en donnions pas un échantillon. Voici une selicha composée sur des martyrs de l'an 1196. L'auteur est inconnu :

« Je pleure amèrement quand je considère ce qui est arrivé. La honte couvre notre face à cause des persécutions répétées. On nous a massacrés, on nous a déchirés, on nous a piétinés et l'on a livré Israël aux pilleurs et Jacob aux brigands.

. . . .

» Dans le déchaînement de sa colère, il a anéanti toute la vigueur d'Israël, et le Vigilant a retiré sa droite, comme s'il était impuissant. Aussi l'ennemi nous frappe par derrière et par devant et fait œuvre de destruction; car il dit : Dieu ne voit point et n'observe point !

» O combien j'ai souffert en l'année 5956 (1195-1196 de l'ère chrétienne) lorsqu'on dressa la croix contre moi, l'on me vola mon honneur et qu'on me dit : Adore-la, ou tu es marqué pour la mort! Comme j'ai refusé, j'ai été accablé.

» Ils commencèrent par torturer un de nos hommes religieux, afin qu'il fît selon leurs vœux; mais lui répliqua d'une voix haute et angoissée et blasphéma leur dieu : « Je n'échangerai point contre une chose mortelle le Dieu vivant qui m'a créé ! » Il fut égorgé par les ennemis; Salomon fut frappé par ta justice, ô Eternel !

» Comme il clamait : « Toujours je reconnaîtrai mon Dieu » comme le Dieu unique, et jamais je n'échangerai contre un » mortel celui qui lui aussi m'a nommé son fils unique », l'impie lui perça le cœur et le flanc de sa lance et lui arracha l'anneau du doigt.

» Ils le meurtrirent davantage encore; mais il s'arma de force pour ne pas pâlir, puisa du courage dans la violence de sa douleur et brisa leur crucifix, et ils le tuèrent avec la lance, et lui fermèrent la bouche, qui était pure comme de l'argent. Puis ils dirent : Joseph vit encore.

» Celui-ci voyant le sang jaillir, s'écria d'une voix farouche : « J'ai toujours affirmé ma foi en Dieu et aujourd'hui je me » tairai! Je lève mes bras vers lui et je ne l'abandonnerai » pas ! »

» Il fut immolé et avec lui Moïse.

. . . .

» Assistant à la mort de ces hommes pieux, il dit : « Je ne » crains rien, car le chemin où je marche est celui de la vie.

» Je suis un prêtre dévoué corps et âme à l'Eternel, et sur la
» place publique s'avança Mardochée.

» Il s'avança pour sanctifier devant tous le nom du Sei-
» gneur et il dit cette prière : « Dieu miséricordieux, aie pitié
» des autres, épargne-les ! » Il avait ainsi proclamé sa croyance; on jeta son corps à terre et on le tua là où il avait prié.

. . . .

» Enflammé par ce spectacle, Scheschet mit sa confiance en toi et dit, quand l'ennemi vint pour lui enlever la vie : « Ecoute, Israël, l'Eternel est un et unique! » On se saisit de Scheschet et son âme alla rejoindre celle d'Akiba et de ses compagnons.

« Vous, avait-il déclaré, attachez-vous à l'idole; nous,
» nous demeurons fidèles à Dieu. Êtres maudits et insensés,
» vous voudriez que nous fussions apostats? Par mon sang
» vous irez en enfer; quant à moi, Dieu me fera ressusciter ».

» Quand il vit partout les adversaires l'entourer, il quitta l'étude de la Loi et rugit comme un lion : Mon Dieu! pourquoi m'as-tu abandonné? Mon Père, pourquoi n'arrives-tu pas à mon secours? Quiconque est fidèle à l'Eternel, qu'il vienne à moi! — et il réunit autour de lui tous les fils de Lévi.

» Et joyeux, ils se dirent l'un à l'autre : « Ne déserte pas
» le chemin de la lumière; notre nom sera gravé pour l'éter-
» nité et il y aura pour tous nos frères, qui sont opprimés
» dans l'exil, expiation par notre sang comme par le sacrifice
» d'Isaac ».

. . . .

» Un tendre rejeton fut brisé sur le giron de sa mère; les impies égorgèrent le même jour la mère et l'enfant. Fais comparaître devant toi leur cruauté et punis-les au septuple.

» Tous ces fidèles furent massacrés ensemble et jetés dans la rue, de leur bouche léchant la poussière. Ils gisaient là tels des charognes et ils étaient tout nus... Ah! comme les cèdres du Liban sont tombés!

. . . .

» Seigneur, si nous avons failli, et si nous continuons à pécher, considère le sang versé et efface nos taches. Descends

du trône de la justice et monte sur celui de la miséricorde. Nous reconnaissons que nous sommes coupables, notre méchanceté nous a valu l'humiliation. Une main terrible nous a jetés sur le sol, tous les jours nous sommes égorgés et on nous traite en bétail d'abattoir. Sauve-nous par ta grâce et dissipe l'amertume et le deuil. Retire-nous du sépulcre et de la servitude, conduis-nous à la liberté et au bonheur. Place le joug sur la nuque de nos ennemis et rends-nous l'honneur. Roi Tout-Puissant qui siège sur le trône de miséricorde, exerce sur nous ta charité ! »

L'édition du Memorbuch de Nuremberg avec sa traduction, ses notes et ses appendices est un pieux monument que M. Salfeld a élevé à la mémoire de nos pères d'il y a six cents ans. Ce travail a coûté plusieurs années de recherches ; il fait honneur à la science, au soin et au labeur de son auteur.

LOUIS LÉVY.

EN ALGÉRIE

PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER

Le nouveau Conseil municipal d'Alger a tenu sa première séance.

Les nouveaux élus ont été acclamés par une nombreuse assistance. La séance a été ouverte par M. Max Régis aux cris de : « A bas les juifs ! »

Après les nominations de diverses commissions, M. Girard de Mouricaux a engagé la municipalité à s'occuper de la question de la vente de marchandises neuves aux étalages de la place de Chartres, tenus principalement par les juifs.

La séance a été levée aux cris de : « A bas les juifs ! »

On télégraphie d'Alger :

Hier, à deux heures, a eu lieu, au Vélodrome de Mustapha, la fête dite du Souvenir.

Le nouveau Conseil municipal s'y est rendu également. L'entrée de M. Max Régis a été saluée par des refrains antijuifs joués par plusieurs musiques.

Plusieurs discours ont été prononcés. Avant de partir, M. Max

Régis a pris la parole pour exposer quelques-unes des mesures déjà prises par la nouvelle municipalité, telles que la suppression de la présence des rabbins dans l'abattoir ; l'interdiction faite aux agents de verbaliser contre ceux qui pousseront le cri de : « A bas les juifs ! » qui n'est pas un cri séditieux.

La sortie du public a eu lieu sans incident.

Mais, vers dix heures, une bande de jeunes gens et de gamins antijuifs ont assailli le café israélite du bar des Réclames, situé à l'extrémité de la rue de la Lyre, qui, lors des troubles derniers, a été l'objet de plusieurs attaques. Les manifestants antijuifs ont lancé des cailloux contre la devanture, brisant les verres, les glaces, les bouteilles. Ils brisèrent également plusieurs chaises et deux volets. Les agents de police, qui arrivèrent quelques instants après eux, les dispersèrent.

Le tribunal correctionnel d'Oran a rendu son jugement dans le procès pour diffamation intenté par M. Conquy, négociant israélite, contre le journal l'*Antijuif* d'Alger.

MM. Laffitte, secrétaire de la rédaction, auteur de l'article, et Peretti, gérant, ont été condamnés chacun à deux mois de prison, 100 francs d'amende, 5.000 francs de dommages-intérêts et plusieurs insertions.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 24 Novembre au 2 Décembre

MM. Reinach (H.-J.)	3.000	»
Bischoffsheim (Ferdinand)	1.000	»
Halphen (Georges)	1.000	»
Klotz (Victor)	1.000	»
Beer (Jules)	600	»
Fould (Léon)	500	»
de Gunzburg (Jacques)	500	»
Hirsch (Joseph)	500	»
Mannheim (Charles)	500	»
Oppenheim (Alexandre)	500	»
Pam (J.)	500	»
Rehns (A.-M.)	500	»
Lehmann (Albert)	350	»
Dreyfus (Moyse)	300	»
Halphen (Emile)	300	»
Kohn (Georges)	300	»
Taub (Louis)	300	»
Boris frères	200	»
Einhorn (S.)	200	»
MM. Goudchaux (Henri)	200	»
Haarbleischer	200	»
Istel (Henri)	200	»
Kann (Adolphe)	200	»
Lœwenstein (Max.)	200	»
Paul (Meyer)	200	»
Mme Sciama (Edmond)	200	»
MM. Sulzbach (M.-S.)	200	»
Chan (Bernard)	150	»
Anonyme L., par M. Braun	100	»
MM. Blumenfeld	100	»
Caen (Aron)	100	»
Hadamara (David)	100	»
Immerwahr (Louis)	100	»
Kulp	100	»
Montefiore (E.-L.)	100	»
Weill-Martignan (Gabriel)	100	»
Alexandre, 63, rue Turbigo	50	»

MM. Boris, 65, rue de la Victoire	50	»
Carlbach	50	»
Daltroff (Julien)	50	»
Kahn (Arthur)	50	»
Leser (Samuel)	50	»
Lévy (Léon), 2, rue Logelbach	50	»
Levylier (Adrien)	50	»
Levylier (Michel)	50	»
Oppenheim (David)	50	»
Ottensooser	50	»
Paquin (Edmond)	40	»
Pallester	30	»
Stern (René)	25	»
Klötz (L.-L.)	20	»
Lehmann (Edmond)	20	»
Lévy, 60, blv St-Germain	20	»
Lévy (Isabeau),	20	»
Paquin (Ferdinand)	20	»
Weil et son fils Marcel, 10, rue de l'Arrivée	20	»
Weil (Charles), 30, rue Lemercier	20	»
Brunschwig père et fils	10	»
Cohen, 83, rue Maubeuge	10	»
MM. Flateau	10	»
Jaroslawitzer	10	»
Keim (Eugène)	10	»
Keim (Louis)	10	»
Lévy (Emile), 11, blv Strasbourg	10	»
Lévy (Henri)	10	»
Meyer, 30, rue de l'Echiquier	10	»
Simon, 54, rue Blanche	10	»
Wolf (Isidore)	10	»
Anonyme (27 novembre)	5	»
MM. Bauer	5	»
Bloch (Abraham)	5	»
Brisac	5	»
Hayem (Georges)	5	»
Hirsch (David)	5	»
Kaufmann, 150, avenue Parmentier	5	»
Lambert (Daniel)	5	»
Lévy (Léon), 38 *bis*, rue des Blancs-Manteaux	5	»
Lévy (Maurice), 89, blv de Clichy	5	»
Mayer, 96, fbg Saint-Martin	5	»
Raphaël, 35, rue Bourg-Tibourg	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — Nous apprenons que Mmes Coralie Cahen et de Hirsch sont gravement malades; nous formons les vœux les plus ardents pour leur prompt rétablissement. Puissent les voix reconnaissantes et les prières de tous ceux et de toutes celles dont ces vaillantes entre les femmes vaillantes d'Israël ont soulagé la souffrance leur obtenir du ciel une rapide et complète guérison !



Berlin. — Une délégation des écoles de Berlin s'occupe en ce moment de la demande faite par le Dr Hermes, de rapporter le décret rendu au mois d'avril dernier par le conseil provincial des écoles. D'après ce décret, toutes les femmes israélites professeurs qui, au commencement du second semestre de l'année, n'ont plus d'élèves israélites dans leur classe, perdent leur position. Cette ordonnance a été exécutée rigoureusement contre trois maîtresses qui avaient servi de seize à vingt-deux ans. Il n'est pas d'usage que les maîtresses changent de classe avec leurs élèves, de sorte, que si l'une d'elles a dix élèves israélites, et qu'à un certain moment, ces dix élèves montent à une classe supérieure; si en même temps,

des écoles israélites ne viennent pas les remplacer, les maîtresses perdent leur place. La délégation est d'avis que cette mesure est injuste et impraticable, et demande au conseil des écoles de la rapporter.

***

Berlin. — L'Allemagne possède actuellement cent associations pour l'étude de l'histoire et de la littérature juives. Cela fait juste 99 de plus que la France, qui n'a que la *Société des Etudes juives.*

***

Stuttgart. — Dans le journal *Die Warte des Tempels,* un templier qui a vécu de longues années en Palestine, prétend qu'il y a encore place pour l'activité de 500,000 cultivateurs.

***

Italie. — Parmi les trente nouveaux sénateurs, nommés par décret royal, figure Signor Ulderico Levi, président du Conseil provincial de Reggio Emilia.

***

— La conclusion du traité commercial entre la France et l'Italie est due presque entièrement aux démarches de Signor Luigi Luzzatti qui, depuis six ans, travaillait assidûment à ce projet. Son récent voyage à Paris avait pour but d'aplanir les dernières difficultés.

***

Budapesth. — Le ministre de l'Instruction publique a envoyé à Mme la baronne de Hirsch une lettre très cordiale pour le remercier de son don généreux de 700,000 couronnes destiné à l'entretien de l'asile des orphelines fondé par le Comité des dames israélites de Budapest.

***

Lemberg. — Le célèbre critique, Georges Brandès, publiait récemment un ouvrage sur la Pologne. On accueillit le livre avec enthousiasme, et les « patriotes », à leur tête, le P. Gnatowski, invitèrent Brandès à venir, pour lui marquer leur reconnaissance. Mais voilà que la semaine dernière, on apprit que Brandès ne viendrait pas, et voici pour quelle raison : Gnatowski et sa bande avaient appris qu'il était juif, et aussitôt ils avaient retiré leur invitation !

***

— Les journaux polonais publient un soi-disant appel de l'*Alliance israélite* à nos coreligionnaires de Pologne.

D'après ce document l'*Alliance* pousserait les juifs à refouler insensiblement les chrétiens de la Galicie, afin de s'emparer du pays et elle leur aurait mis des sommes colossales à la disposition des juifs, pour qu'ils puissent mener à bonne fin leur entreprise. — Inutile de dire que ce document est inventé de toutes pièces.

Saint-Pétersbourg. — Un nommé Schloïmo Schneersohn, qui était en possession du droit de résidence à Michaïlowka, avait modernisé son prénom de Schloïmo en Salomon. Là-dessus, les autorités locales prétendirent qu'il n'était plus le même individu et qu'il avait à vider les lieux. Notre pauvre homme en appela au Sénat, qui annula cette décision ridicule.



Lodz (Russie). — La gendarmerie de Varsovie s'est transportée à Lodz et a procédé à l'arrestation de 72 israélites appartenant aux sociétés sionistes et accusés en outre d'être affiliés aux socialistes. On a découvert des presses appartenant à des israélites et des manuscrits ont été saisis. Parmi les prisonniers se trouvent neuf femmes toutes institutrices, sauf la fille d'un fabricant.



— Un journal russe antisémite relate ce fait qu'un grand nombre de juifs de Russie sont arrivés à Port-Arthur où ils ont ouvert des magasins et installé des fabriques. La feuille antisémite juge que c'est très fâcheux, car les juifs vont ainsi acquérir une grande influence sur les affaires dans la nouvelle colonie russe.



— Les autorités de Lotz ont interdit les représentations théâtrales en Yddish. Une troupe d'acteurs israélites a dû quitter la ville et, partout où elle arrivait, des ordres avaient été donnés pour l'empêcher de jouer. Cependant, rien dans la loi n'autorise une telle défense.



Kiew. — Suivant l'exemple du baron de Gunzbourg, le grand industriel L. Brodsky va créer des colonies agricoles juives dans le gouvernement d'Odessa.



Roumanie. — Un incendie considérable a détruit une partie du quartier juif de Jassy et a réduit à une extrême misère les pauvres habitants. On a à déplorer la mort de plusieurs personnes parmi lesquelles trois jeunes filles.



La Canée. — Les israélites émigrent les uns après les autres pour Smyrne et Salonique ; tant que les mahométans étaient les maîtres, ils n'étaient pas inquiétés, mais depuis que les chrétiens grecs prennent la direction, ils sont l'objet de nombreuses vexations.



Amsterdam. — Au mois de février prochain, la librairie Joachimsthal mettra en vente plusieurs collections de livres hébreux

de la plus haute valeur. Nous espérons que l'*Alliance israélite* ne manquera pas cette occasion d'enrichir sa bibliothèque d'ouvrages aussi rares et aussi précieux.

***

Jérusalem. — Nous disions dernièrement que la Palestine était fermée à nos coreligionnaires nouveaux arrivants. Cette nouvelle se trouve confirmée par plusieurs israélites appartenant à différentes nationalités, qui n'ont pu pénétrer dans la Terre-Sainte qu'après avoir fourni une caution assez forte et qui n'ont obtenu l'autorisation d'y séjourner que pour un délai de 30 jours. Les ambassades turques refusent de viser le passeport des israélites qui veulent se rendre en Palestine ; cela est arrivé, il y a quelques jours, à sept israélites galiciens qui s'étaient présentés à la légation ottomane pour se faire délivrer le visa.

***

Téhéran. — Des troubles ont éclaté à la suite d'un accident survenu dans un quartier juif. Un charpentier musulman qui se trouvait sur l'échafaudage d'une maison en construction, ayant laissé échapper une poutre, celle-ci tomba sur un ouvrier musulman et le tua net. Aussitôt le bruit se répandit que les juifs avaient massacré un mahométan et le peuple se précipita vers le quartier juif; il y eut de nombreux blessés. Les troubles ne cessèrent qu'à l'arrivée de la police.

***

Chine. — Le journal russe antisémite *Nowoyé Wremya* gémit sur le nombre des israélites qui se sont établis à Port-Arthur et sur le rôle qu'ils y jouent dans le commerce et l'industrie.



Pour répondre au désir formé par M. le grand rabbin de France, qui voudrait voir mettre à la portée de toutes les bourses cet ouvrage d'édification religieuse, le prix du *Guide du Croyant israélite*, de M. le grand rabbin Wogue, librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, est abaissé à 3 fr. 50, et tous les nouveaux souscripteurs de l'*Univers* recevront comme prime l'ouvrage au prix de 2 francs.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 12 — 9 Décembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13,**
(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)
TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

12

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Vayéscheb.*

Décembre.		Kislew.
10	Samedi. (2e j. de Hanoucca; Fin du sab. à 5 h.)	26
11	Dimanche (3e —)...................	27
12	Lundi (4e —)..................	28
13	Mardi (5e —)..................	29
		Tébet.
14	Mercredi (6e —) Rosch Hodesch...	1
15	Jeudi (7e —)...................	2
16	Vendredi (8e —)...................	3

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Bloch (René), 26, avenue Niel.
Weil (Armand), 17, rue Drouot.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Kahn (Robert), 44, rue Etienne-Marcel.
Schénowitz (Albert), 174, rue Saint-Maur.
Schreiber (Jacob), 26, rue du Roi-de-Sicile.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 11 décembre, à 2 heures. — M Grunberg (Simon), tailleur, 37, boulevard Rochechouard, et Mlle Stern (Sara), couturière, 46, rue de la Goutte-d'Or.

Jeudi 15 décembre, à 2 heures. — M. Spier (Jacob), diamantaire, 145, rue Saint-Maur, et Mlle Pantel (Rose), 96, rue Lafayette.

Décès

1er décembre.		Factorowitch (Aron), 49 ans, à Vilennes (S.-et-O.).
2	—	Mme Kovo (Joseph), née Rodrigues (Louise), 35 ans, rue Brochant, 12.
2	—	Lévy (Gaston), 2 mois, boulevard du Temple, 16.
	—	Aron (Gaston), 28 ans.
	—	Léon (Maurice), 20 ans, rue Greuze, 16.
5	—	Beer (Louise), 59 ans, rue des Amandiers, 90.
6	—	Mme Kaufmann (Lucien), née Deitz (Anna), 23 ans, rue Picpus, 76.
	—	Oestreicher (Joseph), 78 ans, rue Beaurepaire, 27.
	—	Lunteschutz (Joseph), 69 ans, rue Tesson, 15.
7	—	Lévy (Ferdinand), 30 ans.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

L'Opinion publique et l'Antisémitisme

La quinzaine qui vient de s'écouler a été bonne entre toutes pour la cause de la liberté et de la justice. Il faut la considérer comme heureuse moins à cause des révélations nouvelles qu'elle nous a apportées sur l'affaire Dreyfus que parce qu'elle nous a permis de constater un véritable réveil de la conscience publique. Nous ne méconnaissons pas assurément l'importance des déclarations faites à la tribune par M. Poincaré et qui ont porté le coup décisif à la légende des aveux de Dreyfus; nous ne contestons pas non plus que la découverte, due à certaines perquisitions, des relations ayant existé entre Henry et Esterhazy éclaire d'un jour imprévu quelques points de l'affaire qui étaient restés jusqu'ici obscurs. Mais tous les faits qui ont été divulgués ces derniers jours et ceux que l'enquête de la Cour de cassation pourra encore mettre en évidence ne font en somme que confirmer et renforcer ler résultats déjà acquis; ils ne créent pas la lumière, ils lui donnent seulement plus d'intensité et plus d'éclat. La lumière, il y a longtemps qu'elle s'est dégagée de tous les nuages qui l'obscurcissaient et l'affaire Dreyfus paraît aujourd'hui si claire, si limpide que toutes les enquêtes du monde ne sauraient plus rien nous apprendre. Aussi bien, si le sort du prisonnier de l'île du Diable était seul en cause, nous suivrions avec une curiosité très vive, mais avec la plus sereine quiétude les investigations de la Cour suprême; car si le sombre drame auquel nous assistons depuis trois ans, a été plein d'émouvantes péripéties qui nous ont longtemps tenus oppressés et haletants, il nous permet de respirer à l'aise maintenant que nous pouvons en prévoir avec certitude l'heureux dénouement.



Mais dans les événements dont nous sommes les témoins; il y a autre chose en jeu que la destinée d'un homme. Depuis longtemps il ne s'agissait plus de savoir si la vérité triompherait auprès des juges chargés de la proclamer et de lui donner sa sanction légale, mais si elle finirait par être comprise et acceptée de l'opinion publique. Précisément parce que cette vérité est simple et lumineuse, on s'étonnait qu'elle eût tant de peine à pénétrer dans un grand nombre d'esprits. On se demandait si, sous l'influence des préjugés et des haines, le clair génie de la France n'avait pas subi quelque altération irrémédiable. On s'inquiétait de cette mentalité dont nous parlions récemment, de ce singulier état d'âme qui semblait avoir rendu la foule réfractaire aux données les plus élémentaires du bon sens. Comme, en outre, ce pays avait assisté sans s'émouvoir aux iniquités les plus révoltantes, qu'il avait toléré et presque encouragé de monstrueuses violations du droit et de la loi, on craignait que l'aberration intellectuelle ne se fût aggravée chez lui d'une véritable aberration morale. Eh bien ! parviendrait-on jamais à le délivrer des hallucinations qui le troublent et à lui rendre la saine perception des choses? Arriverait-on à lui arracher le triple bandeau dont la mauvaise foi, l'ignorance et la passion ont enveloppé son jugement? Retrouverait-il aussi cette générosité de sentiments, cet amour de la justice, qui ont fait jadis sa force et sa gloire? Voilà les questions que se posaient anxieusement un grand nombre de bons citoyens et de sincères patriotes et que nous nous posions surtout, nous autres israélites, membres d'une minorité religieuse qui ne peut trouver le repos et la sécurité qu'au milieu d'une nation où la liberté est respectée et le droit en honneur. Or, à cette question, le mouvement d'opinion qui vient de se manifester à Paris dans de nombreuses et imposantes réunions publiques, fournit la réponse la plus satisfaisante et qui nous permet d'envisager l'avenir avec une entière confiance.

Oui, le peuple de Paris s'est ressaisi et est redevenu lui-même. Tant d'injustices et d'ignominies avaient été accumulées qu'à la fin ses instincts naturels se sont ré-

veillés. Dans les réunions qui viennent d'avoir lieu, il s'est montré tel qu'on l'a connu aux époques les plus glorieuses de la Révolution, avec ses indignations vigoureuses et ses enthousiastes élans. L'affaire Dreyfus n'aurait pu produire ce résultat, car les horreurs qu'elle recèle ont été amorties en quelques sorte par une trop longue accoutumance. Pour déterminer un revirement aussi profond, il a fallu que l'affaire Picquart fît apparaître soudain l'odieux et répugnant spectacle de la justice mise cyniquement au service de la plus basse vengeance. C'est ainsi que nous avons pu voir, dans les meetings du Pré-aux-Clercs et du Grand-Orient, toutes les classes sociales se confondre dans un même sentiment de protestation, le savant fraterniser avec l'artisan, l'Institut descendre dans les clubs et les clubs devenir le refuge de la raison et de l'équité. C'est ainsi encore que — chose plus extraordinaire — nous avons vu une foule en transport acclamer Bernard Lazard et Reinach, conspuer Drumont et bafouer l'antisémitisme. Qui aurait prévu cela aux temps peu lointains du procès Zola! Et que de progrès accomplis en quelques mois!

Ce mouvement, qui n'a rien de factice ni d'artificiel, — car il procède des plus nobles tendances de la nature humaine, — ne peut que s'étendre et se développer. Déjà de Paris, il commence à gagner la province. Il sera d'autant plus durable qu'il a rencontré plus de résistance. Les Israélites de France ont le droit de s'en réjouir, parce qu'il constitue pour eux une précieuse garantie d'avenir, nons osons même dire leur seule et unique garantie. Ils y trouveront, contre les vexations dont on les poursuit et les persécutions dont on ose les menacer, une protection beaucoup plus efficace que dans la fermeté des Chambres et dans l'énergie du gouvernement.

B.-M.

La force brutale et la force morale

(A PROPOS DE HANOUKKA)

Il y a une conception matérialiste de l'histoire comme il existe une conception matérialiste du monde. Selon certains, tout s'explique par le seul jeu des forces et des besoins matériels et ils écartent tout élément d'ordre moral. Cette manière d'expliquer est superficielle et erronée. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater le rôle de l'idée dans l'histoire de l'humanité. Et ce n'est pas un de nos moindres étonnements que de voir l'esprit, par la seule force qui réside en lui, l'emporter sur toutes les violences coalisées. Il suffit que la vérité se soit fortement installée dans quelques consciences, pour qu'elle triomphe — après de longs efforts, il est vrai — mais enfin pour qu'elle soit assurée d'avoir le dernier mot. Car ceux qu'elle a élus pour être ses porteurs, la foi les anime, c'est-à-dire que leur être tout entier, intelligence, sentiment et volonté, s'exalte, et se donne, et se dévoue et cherche sans relâche à gagner des prosélytes, et ils en gagnent chaque jour par la sincérité et la chaleur de leur accent. Désintéressement et enthousiasme, voilà ce qui les pousse et voilà qui est plus fort que la force brutale.

Ne sommes-nous pas, depuis de longs mois, les témoins de cette lutte entre la vérité et tous les pouvoirs humains conjurés pour l'étouffer? Avec quelles armes s'est-elle montrée aux peuples? elle n'en avait aucune; elle n'avait pour elle que la beauté d'être elle-même. Quelques hommes commencèrent de l'entrevoir, lui jurèrent fidélité, et aussitôt se vêtirent de courage et la proclamèrent à la face du monde. Ils étaient quelques individus, ces hommes; et contre eux, il y avait une immense nation de 38 millions d'âmes et tout ce qu'il y a de force dans l'inertie, dans la passion, dans la haine, dans le mensonge, dans tous les pouvoirs depuis le suprême magistrat jusqu'au dernier caporal. Et néanmoins,



la vérité était en marche et elle finira par s'imposer aux plus bornés et aux plus obstinés.

Aussi bien, toute l'histoire d'Israël, qu'a-t-elle été, sinon partout et toujours l'affirmation de l'esprit en face de la force, et la démonstration de cette vérité, que la foi accomplit des prodiges imprévisibles et déconcertants pour la raison, et que, petite comme le germe dans le rocher, comme lui elle fait sauter les plus gros obstacles.

J'en pourrais citer de nombreux exemples; mais puisque nous célébrons en ce moment la fête de Hanoukka, il en est un tout indiqué, c'est celui de la révolte des Asmonéens contre Antiochus IV. Qu'on se rappelle les faits.

Antiochus IV Epiphane (175-164 avant l'ère chrétienne), après une première expédition en Egypte en 170, avait marché contre Jérusalem, y avait fait de nombreux massacres et pillé le trésor du temple. Les juifs n'étaient pas au bout de leurs peines.

En 168, Antiochus entreprit une nouvelle guerre contre l'Egypte. Mais cette fois, le général Popilius Lénas lui signifia de ne pas poursuivre, sous peine d'être déclaré ennemi du peuple romain; le monarque syrien s'inclina. Furieux d'avoir été arrêté dans ses projets, il se tourna contre la Judée et résolut de se venger sur elle. Il envoya un de ses lieutenants avec mission, d'helléniser complètement Jérusalem. Ceux qui se refusèrent à ces tentatives furent l'objet de terribles violences : les hommes étaient égorgés, les femmes et les enfants vendus comme esclaves. Quiconque pouvait s'échapper, s'enfuyait. Des étrangers s'établirent dans la ville, qui devait être transformée en une cité grecque. Une garnison syrienne s'installa à demeure dans Jérusalem.

Le but d'Antiochus était d'anéantir la religion juive et de la remplacer par le polythéisme grec. On interdit, sous peine de mort, l'observation du sabbat et la pratique de la circoncision. Dans toutes les villes de Judée, ordre fut donné de sacrifier aux dieux du paganisme. Afin d'assurer l'exécution des prescriptions royales, des inspecteurs avaient été créés qui recouraient à la contrainte, dès qu'un israélite faisait mine de résister. En 168, un autel païen fut élevé dans le temple; c'est là l'abomination de la désolation dont parle

Daniel, שקוץ משמם. (*Dna*. XI, 31 ; XII, 11). On y sacrifia à Zeus. Lors des Dionysies, les juifs, couronnés de lierre, devaient prendre part à la procession bacchique.

Malgré les menaces et les châtiments, certains juifs s'obstinaient à suivre leur culte et ne se courbaient pas devant les injonctions. Un vieillard, du nom d'Eléazar, puis sept frères subirent le dernier supplice plutôt que de mentir à leur foi.

Mais bientôt on ne se contenta plus de ne pas obéir, on prit l'offensive. C'était là une entreprise absolument folle. Les juifs étaient une infime poignée, tandis que le roi syrien disposait de forces immenses. Il semblait qu'Antiochus n'en ferait qu'une bouchée. Le moindre bon sens, la raison commandaient de se tenir coi ; on ne pouvait traiter que de dangereux utopistes, ceux qui auraient prétendu se soulever contre le pouvoir syrien. Oui, mais c'est ici qu'éclate l'indomptable puissance de l'enthousiasme et comment la foi sait transporter des montagnes.

A Modéin habitait Matathias l'Asmonéen avec ses cinq fils. Lorsque l'officier royal, Apellès, se présenta pour l'exhorter à sacrifier au Dieu des Grecs, il s'écria : « Jamais ! quand bien même toutes les nations du monde, soit par crainte, soit par intérêt, obéiraient aux ordres de ton maître, jamais, ni mes fils, ni moi, nous ne renoncerons au culte de nos aïeux ». Un juif s'étant avancé pour offrir le sacrifice imposé, Matathias et ses fils se précipitèrent sur lui et l'égorgèrent. Ils infligèrent le même sort à Apellès et à son escorte, puis se réfugièrent dans les cavernes du désert.

La lutte dura trois ans, jusqu'à ce qu'enfin en 165 Juda Macchabée remporta la victoire décisive de Beth-Tsour, purifia le temple, restaura le culte et institua la fête de Hanoukka, en l'honneur de la liberté reconquise.

Et voilà comment les Asmonéens, qui n'étaient pas des soldats de profession, qui ne disposaient pas de troupes aguerries et qui n'étaient qu'une petite poignée, eurent raison du monarque syrien qui, lui, avait la force, le nombre et la puissance.

De l'histoire des Macchabées se dégage en pleine évidence cet enseignement que la force morale est le facteur essentiel des victoires et que l'idée brise le glaive. Dès lors, nous pou-

vons cultiver l'espoir qu'après tout, aujourd'hui comme autrefois, la vérité aura son jour d'éclatant triomphe et la justice son jour d'éclatante réparation.

LOUIS LÉVY.

DE FACE ET DE PROFIL

IV

M. EUGÈNE MANUEL

Les premiers jours d'hiver apportent avec eux une tristesse infinie. Le ciel gris et bas a une mélancolie profonde. Dans l'épaisse nuée que forme le brouillard, l'angoisse de l'inconnu nous étreint. La vie s'arrête; le cœur bat moins vite; l'âme, si forte aux rayons réchauffants du soleil, se replie et se referme, désolée. Et lorsque à ce moment l'âge nous surprend dans les audacieux projets d'un avenir douteux, déchirant sous la souffrance notre misérable enveloppe humaine, un cri de détresse lasse s'échappe de nos lèvres, et plus d'un est tenté de s'écrier : « J'ai trop vécu! »

M. Eugène Manuel subit cette douloureuse crise. Poète, il a ce cruel privilège des poètes doués d'une sensibilité aiguë de vivre la vie double — de l'homme asservi par le devoir, et du rêveur qui

... fait au bon Dieu la leçon
Et vous arrange à sa façon
Un autre monde.

Que les esprits forts sourient de cette faiblesse! Elle n'aura rien qui surprenne ceux qui connaissent cette âme délicate et tendre. Après s'être donné à tous pendant tant d'années, après avoir relevé tant de courages abattus ou défaillants, un vide immense s'est fait en lui, et que rien ne peut combler. C'est qu'une déception subsiste plus grande que toutes, c'est que l'isolement l'a touché de son aile frissonnante,

C'est qu'au logis décoloré
Il a manqué le bien suprême :
C'est que l'enfant n'a pas pleuré,
C'est qu'il manque un chant au poème!

Ni les jouissances du poète, ni ses rêves, ni ses succès, ni les honneurs, ni les dignités, n'ont pu adoucir cette amertume. Et cependant le maître fut de tout temps estimé, aimé, révéré. Et cependant le poète fut acclamé. A chaque apparition de ses œuvres, on admira davantage l'éclat et la richesse du style, l'harmonie et la grâce du vers. Les *Pages Intimes* furent une révélation. On eût dit la caresse d'une femme. Quand *les Ouvriers* parurent sur la scène de la Comédie-Française, ce fut un régal pour les lettrés. Quelle joie aussi pour ses anciens élèves!

Combien en avait-il vu passer de ces jeunes gens par ce Lycée Bonaparte, où il faisait la classe de seconde! « Où sont-ils aujourd'hui?... Ils ont grandi, vieilli... »

Dans le livre de vie où la jeunesse épelle
Ils tournent chaque jour une page nouvelle.

Mais alors nous écoutions, recueillis plus ou moins,

L'enseignement du maître ou plutôt de l'ami.

Les professeurs étaient en classe vêtus de la toge. Cela imposait à nos âmes timides. Le Maître, en ses gestes, onctueux et souples, faisait dans une explication flotter ses larges manches tombantes. Sa toque, déposée sur le rebord de la chaire, saillait, point de mire des yeux coupables qui se dérobaient. La tête inclinée sous la force de la pensée, les cheveux bouclés, noirs, coupés déjà de fils d'argent, le regard très vif sous les lunettes, la voix douce et s'animant à la lecture des grands auteurs, M. Manuel nous laissait une impression de bienveillance et de bonté, nullement affaiblie par la rigueur du devoir...

Aussi, combien de nous l'ont suivi de ce petit hôtel de la rue du Rocher, où il y eut tant de jeunesse, de vie et d'éclat, à ce nid plus discret, plein de verdure, juché sur les hauteurs de Passy et qu'il a fallu abandonner pour la rue Mignard, afin d'éviter les montées fatiguantes... Ici, là et là, que d'encouragements aux jeunes, d'affabilité pour les anciens, d'espérances pour tous! Quel accueil empressé des maîtres de la maison! interrompu seulement par les cabrioles de Follette, jappant, ou les éclats de rire des bambins-neveux et nièces rem-

plaçant, dans leurs joyeux gazouillis, l'être tant souhaité qui

Dans les limbes du ciel est encore enfermé !...

Mais maintenant les années ont blanchi nos cheveux. Rien, hélas ! ne peut arrêter le mouvement humain. Le chemin franchi n'est qu'une étape de la route.

Le niveau de notre âme est trop bas sur la terre !
Il faut monter encore, il faut monter toujours !

Et du sommet qu'il a atteint, M. Manuel, jetant un regard en arrière, comptant les jours qui se sont évaporés dans le creuset du temps, peut, le front serein, contempler mieux et plus

Qu'une blanche lueur au bout de l'horizon !

Aujourd'hui, o poète ! il faut te ressaisir. Ton œuvre, où tu t'es dépeint tout entier, crie vers toi. Relis ces *Pages intimes* où ton âme apparaît dans sa lumineuse fraîcheur et dans sa chaude croyance ! Relis ces admirables stances où l'amour du passé s'affermit de la foi dans l'avenir ! Relis *Le Verset* touchant que ta vénérée grand-mère t'enseigna, symbole du dogme juif ! Relis ces mots magiques, — talismans pieux, émouvantes reliques,—inspirés par l'ancêtre aimée ! Et crois !

» Dans le doute et dans le chagrin,
» A l'heure où l'homme a besoin d'aide,
» Ils sont un baume souverain :
» Enfant, souviens-toi du remède ! »

RAOU.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayéscheb* »

« Jacob resta dans le pays... »

On lit dans les Proverbes : « le méchant fuit sans qu'on le poursuive, mais les justes demeurent avec confiance comme un jeune lion ». Voyez Jacob et Esaü. L'un fixa sa résidence dans le pays où son père avait séjourné, tandis que Esaü « s'en alla à cause de son frère Jacob ». Le juste se sent partout en sécu-

rité, le méchant, nulle part. Pourtant, ajoute le Midrasch, même la paix du juste ne dure point. Celle de Jacob fut troublée par les aventures de Joseph. Ainsi va le monde!

> « Israël aimait Joseph plus que ses autres enfants... il lui fit une robe bizarre ».

« Gardez-vous de faire une distinction entre vos enfants ; que tous vous soient également chers. La tranquillité de la famille est à ce prix, ainsi que sa prospérité. Un père ne doit pas avoir de préférence pour un de ses enfants. A cause d'une misérable tunique, Joseph fut haï et vendu par ses frères; deux sicles de laine que Jacob lui avait donnés de plus qu'à ses autres frères, jeta la discorde dans la maison paternelle, et prépara la servitude égyptienne. Cette robe diversement colorée פסים, symbolisait déjà les événements futurs. La lettre פ"א forme l'initiale de Putiphar; le סמ"ך celle des marchands סוחרים; le יו"ד celle des Ismaélites ישמעלים, et le מ"ם celle des Midianites מדינים, auxquels fut vendu Joseph ». Voilà comment une destinée peut dépendre quelquefois d'une belle robe. Exemple digne de méditation !

> « Il n'écouta pas la femme de Putiphar ».

La pauvreté, la richesse et la passion troublent d'ordinaire l'honnête homme. On demanda à un pauvre diable pourquoi il négligeait l'étude de la loi. — « Parce que je suis pauvre, et la pauvreté me trouble l'esprit ». — « Puisse Hillel l'ancien te servir de modèle ! » Un jour, Hillel ne disposa pas de la modique somme que chaque étudiant payait pour suivre le cours de l'école. Il ne se découragea pas; il monta sur le toit, se coucha dans la gouttière et écouta les leçons de ses maîtres Schemaya et Abtalion. C'était un vendredi et dans le mois de Tébeth. La neige se mit à tomber et bientôt Hillel disparut sous une blanche couverture. Au lever du jour, Schemaya dit à son collègue : Comme il fait sombre ce matin et comme la lumière pénètre difficilement dans notre chambre ! Ils regardèrent, et aperçurent une forme humaine qui en bouchait l'ouverture. C'était Hillel, enseveli sous trois coudées de neige. Ils le saisirent, le frictionnèrent, le ranimèrent en

s'écriant : « Pour lui, nous pouvons transgresser le Sabbat! » Au riche, on demanda pour quel motif il délaissait l'étude de la loi. « Parce que je suis riche, et que la richesse m'accable de soucis et m'enlève la sérénité indispensable à ce genre d'occupations ». « Tu ne connais donc pas l'histoire de R. Elazar b. Harçoum qui possédait d'immenses propriétés et dont d'innombrables vaisseaux chargés de riches cargaisons sillonnaient tous les océans? — En dépit de sa fortune, il consacra sa vie entière à la science. Un jour ses serviteurs lui annoncèrent la perte de tous ses bateaux. Ben Harçonm ne les écouta point et continua d'étudier.

Enfin on demanda au libertin la raison de son libertinage et de l'abandon de ses études : « Parce que je suis le jouet de mes passions et la victime de mes agréments physiques ». « Tu n'as donc jamais entendu parler d'un certain Joseph, fils de Jacob, qui malgré sa réputation de beauté יפה תאר, malgré des appels passionnés, des tentations perfides, des excitations voluptueuses, demeura pur! Sa vertu ne devint-elle pas proverbiale? Hillel, Harçoum et Joseph indiquent donc éloquemment le devoir, au pauvre, au riche et au passionné! »

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

« A bas les Juifs! »

On lit dans les *Droits de l'Homme :*

Ce cri stupide et féroce, nous l'avons tous entendu. La police de Dupuy l'encourage, comme l'encourageait celle de Méline. Le préfet Blanc sourit quand les voyous le lui jettent aux oreilles ; et l'on m'assure que Viger se délectait à l'écouter alors que Drumont, sinistre, en déshonorait la première séance de la Chambre.

Mais, du moins, à Paris, il n'a jamais été poussé en chœur par une assemblée délibérante. Si bas que soient tombés nos représentants, ils ne sont pas unanimes dans la coquinerie. Une certaine pudeur retient même les pires. Déroulède a quelquefois honte de Castelin ; de Mun, de Georges Berry et sans doute, Cavaignac de lui-même.

Il en va autrement à Alger.

Depuis que cette ville affolée et scandaleuse, s'est donné pour premier magistrat Massimiliano Régis, c'est aux cris de : « A bas les juifs ! » que le Conseil municipal ouvre ses séances ; aux cris de : « A bas les juifs ! » qu'il les clôt.

Quand à la signification de ce cri, elle est bien simple : A bas les juifs ! c'est d'abord : Hors la loi, les juifs ! C'est ensuite : A la mer, les juifs !

Hors la loi ! Ils y sont déjà. Plus aucune garantie ne leur demeure de celles que la loi française reconnaît aux citoyens français. Ils n'ont même plus la sécurité que la loi française donne à tous.

A la mer ! On les y jettera. L'universelle lâcheté ne laisse pas d'autre issue possible.

Lâcheté de Brisson, qui n'a étendu les pouvoirs du gouverneur général que pour se laver les mains de ce qui adviendrait ; lâcheté du Parlement, qui redoute de provoquer, en touchant aux choses d'Algérie, les aboiements des chiens antisémites ; lâcheté de Laferrière, qui s'écroule sous le gourdin levé de Massimiliano Régis ; lâcheté des juifs français qui redoutent de se solidariser avec leurs malheureux coreligionnaires.

A la mer donc !

Ou bien que des hommes braves s'en mêlent !

Dans une très belle lettre, M. F. Uhri, ancien conseiller général de Constantine, sollicite l'intervention de la *Ligue des Droits de l'Homme*. Il lui demande de s'émouvoir. Il lui demande de protester.

Je joins ma prière à la sienne.

Sauver Dreyfus, défendre Picquart, ce n'est pas assez. Il y a là-bas, en terre française, toute une population de citoyens français dont la barbarie d'une tourbe italo-hispano-maltaise fait des parias.

La *Ligue* doit redresser cette injustice. Elle doit s'armer. Elle doit combattre. Non pas demain : tout de suite. Ce sera sa gloire et c'est son devoir de ne pas mesurer le péril, de ne reculer devant aucune tâche, de représenter partout, fièrement, la conscience du pays.

Conférence à l' « Union scolaire »

Le mardi 29 novembre, M. Benoît-Lévy, l'avocat bien connu, a fait une conférence à l'*Union scolaire*. Il avait pris pour sujet l'analyse du livre que notre collaborateur et ami M. Léon Kahn vient de publier sur *les Juifs sous la Révolution*.

Il était bien difficile de choisir dans un volume dont toutes les pages sont palpitantes d'intérêt et qui valent d'être lues attentivement l'une après l'autre. Aussi bien l'objet de l'orateur n'a-t-il pas été de faire des extraits, mais de montrer la valeur documentaire et morale de l'ouvrage et de mettre les auditeurs en goût d'enrichir leurs connaissances en matière d'histoire juive et de se pénétrer des leçons qu'elle renferme.

Le livre ouvre par un aperçu sur les juifs au XVIII[e] siècle; par un aperçu seulement, car M. Léon Kahn a jadis décrit tout au long l'histoire de nos pères sous Louis XV et Louis XVI. Dans les années qui précèdent la Révolution, les juifs dépendent du lieutenant de police, c'est-à-dire du bon plaisir. En 1784, le roi abolit le droit de péage corporel que les juifs acquittaient à l'entrée de certaines villes comme les animaux. Un mouvement se dessine en faveur des juifs vers 1785, à partir du moment où la Société des Arts de Metz a mis au concours cette question, si l'on peut faire des juifs des hommes utiles. Sur neuf concurrents, deux seulement furent défavorables. Le prix fut partagé entre l'abbé Grégoire, Thierry et le juif Zalkind Hourwitz. La presse d'alors suivit avec attention le mouvement, et le *Mercure de France* publia un chaud plaidoyer en l'honneur des juifs. Louis XVI ne demeurait pas non plus indifférent; il engagea Malesherbes à s'occuper de la question et le ministre entra en relations avec des israélites.

Sur ce, la Révolution éclate. Les juifs qui avaient été autorisés par Necker à présenter leurs cahiers, réussirent à intéresser des gazetiers et des représentants à leur sort. Le premier débat où l'on parle des juifs, a lieu le 22 août 1789 à l'Assemblée nationale. Mirabeau et Rabaut-Saint-Etienne s'élèvent énergiquement contre l'intolérance. Encouragés, les juifs adressent le 26 août une pétition tendant à leur accorder l'égalité. L'abbé Grégoire manifeste l'intention de soutenir leurs revendications; mais d'autres questions font reléguer la requête des juifs. On prend l'habitude à l'Assemblée de jeter l'Alsace en travers de toute tentative en faveur des israélites; l'Alsace, dit-on, se soulèverait et il y aurait des massacres. Tout comme aujourd'hui avec l'Algérie, remarque M. Benoit-Lévy. Les juifs d'Alsace envoient une délégation, ayant à sa

tête Berr Isaac Berr. A la fin, on reçoit les délégués, mais aucune résolution n'est prise. Le 21 décembre, un député de Nérac veut qu'on étende l'égalité des droits aux non-catholiques, et Clermont-Tonnerre demande qu'on la confère en même temps aux juifs; ce qui prouve que les juifs étaient moins que des non-catholiques. Pas de décision encore. Le parti catholique propose l'exclusion des juifs de la nation; la proposition est rejetée. Les journaux cléricaux fulminent contre les biens nationaux et contre l'abbé Grégoire.

La situation des juifs portugais était de beaucoup supérieure à celle de leurs coreligionnaires du Nord. Aussi demandent-ils simplement à l'Assemblée de leur confirmer les droits dont ils jouissent. Talleyrand soutient leur requête, tandis que l'abbé Maury et Rewbell la combattent. Les juifs portugais obtiennent gain de cause. D'un autre côté, la Chronique de Paris prend la défense des juifs de Paris et d'Alsace. Ceux de Paris s'adressent à la Commune le 28 janvier 1790. Celle-ci procède à un plébiscite; sur soixante districts, cinquante-trois sont favorables aux israélites. La Commune demande à être introduite devant l'Assemblée pour faire l'éloge des juifs. Néanmoins, pas de résultat, et la question revient à diverses reprises, jusqu'à ce qu'enfin le 27 septembre 1791 Duport fasse une motion pour la collation des droits civils et politiques aux juifs, et le 28, la Constituante proclame les juifs citoyens. L'opinion publique, même en Alsace, accepta sans protester cette promotion des fils d'Israël. Il est vrai, qu'à ce moment l'on se préoccupait de faire face à l'étranger et l'on courait à la frontière.

Après l'historique de ces péripéties, le conférencier signale le contenu des autres chapitres du livre de M. Kahn. Les juifs prennent part à toutes les manifestations de la vie nationale et savent tenir leur place. Des accusations sont portées contre eux, mais les poursuites sont toujours abandonnées. Ils s'engagent dans les Compagnies qui partent contre l'ennemi et dans la garde nationale. Quelques rares juifs portent leur tête sur l'échafaud pour des motifs futiles. Les dernières pages sont consacrées aux juifs sous Napoléon Ier.

M. Benoît-Lévy termine en lisant et en approuvant hautement l'éloquente conclusion de l'ouvrage et il ajoute : Nous

ne démériterons pas de nos pères qui n'ont rien négligé pour s'élever de leur condition de parias à celle de citoyen et nous, les descendants, qui jouissons de la plénitude des droits, nous ne permettrons pas qu'on touche à ce qui fait notre valeur d'homme et notre dignité.

La conférence a obtenu un vif succès, tant pour le livre qui en fournissait la matière que pour l'orateur qui parle avec une grande aisance, d'une voix bien timbrée, et qui sait égayer ce que l'histoire a d'austère par de spirituelles allusions.

L. L.

Lettre de Belgique

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'*Univers Israélite*)

La poutre et la paille.....

BRUXELLES, 5 DÉCEMBRE. — L'usage veut qu'on jette au panier une lettre anonyme; mais il est des circonstances où pareille missive mérite d'être reproduite malgré la lâcheté de son auteur. C'est pourquoi j'accorde l'hospitalité de ce journal aux lignes suivantes signées : « Un Gaulois », et venant de Nancy :

« L'affaire Dreyfus étant essentiellement française, me » direz-vous à quel titre les journaux belges se permettent » de mener une campagne revisionniste et de quel droit, vous » qui pontifiez dans l'*Univers*, vous permettez-vous de nous » faire la leçon à nous autres Français? »

Mon honorable (!) correspondant ne me paraît pas descendre des Croisades en droite ligne; si « Gaulois » il y a, il se rapproche, à mon avis, des Meyer, Pollonnais et autres juifs qui font risette à l'antisémitisme, de ces juifs qui sont la honte de notre race et qu'on devrait clouer au pilori. Mais là n'est pas la question. Aussi bien n'est-ce pas la première fois que les journaux et certains Français critiquent vertement l'attitude des étrangers dans cette campagne en faveur de la Justice.

L'affaire Dreyfus, en 1894, était une affaire essentiellement française et aucun étranger ne s'est permis à ce moment d'élever la voix en faveur du malheureux condamné. Tous, nous étions convaincus de sa culpabilité, tous, et particulièrement les juifs, nous étions attérés d'un pareil crime. C'était en 1894. L'imagination la plus féconde n'aurait osé supposer qu'un homme, un Ministre de la Guerre, le chef de l'armée française descendrait assez bas, souillerait toute l'histoire de sa vie en faisant condamner un innocent sur une accusation qui devait rester inconnue du condamné et de son défenseur !

Et ce n'est que le jour où le général Mercier, témoin au procès Zola, refusa de répondre aux questions des avocats du courageux auteur de *J'accuse*, questions relatives à la communication de documents faite par son ordre au conseil de guerre, à l'insu du malheureux Dreyfus et de son avocat, ce n'est que de ce jour-là que notre opinion fut ébranlée, qu'une immense indignation nous fit frissonner et que tous ceux-là qui, à l'étranger, ont un culte pour la France, jurèrent de faire l'impossible pour arriver à la Vérité. De ce jour, l'affaire Dreyfus cessa d'être une affaire française ; elle devenait universelle et quiconque avait un cœur qui battait avait non seulement le droit mais encore le devoir de s'en occuper.

On aime trop la France à l'étranger et particulièrement en Belgique, pour se désintéresser de ce qui s'y passe. Pendant les désastres de 1870, on a été, ici, sublime de dévouement pour les soldats français. Nous estimons que si, par nos efforts, nous pouvons avertir la France du danger qui la menace, la détourner de la guerre civile qui arrive à pas lents, empêcher cette lutte de races, nous lui rendons service.

Et c'est pourquoi, « Gaulois » anonyme, nous continuerons à aller de l'avant par amour pour cette France qui, elle la première, — nous ne sommes pas des ingrats — a établi les Droits de l'Homme.

Nous ne nous occupons pas des affaires intérieures de votre pays, tandis que vos journaux ne cessent de se gausser des petits Belges. Il ne s'agit pas de certains de vos journalistes alcooliques dont les hurlements antisémites sentent l'absinthe ; ceux-là, on peut les dédaigner. Mais vous qui voulez nous empêcher de parler des affaires de France, de-

mandez-vous donc comment vous nous traitez ? Tenez, pas plus tard qu'aujourd'hui, l'austère *Temps* se moque agréablement d'une institution éminemment humanitaire qui existe à Bruxelles depuis nombre d'années et qui s'appelle : la Société des Enfants Martyrs. Et, dans un autre ordre d'idées, avez-vous assez ridiculisé Léopold II pendant son séjour à Paris ? et comme vos journaux n'y suffisaient pas, vous l'avez même transporté sur les planches dans les *Fêtards* ou vous l'appelez le roi d'Illyrie ! Si nous nous étions ainsi occupés de Félix Faure, qu'eussiez-vous dit, grands dieux ? La Toison d'Or et l'Annonciade nous laissent froids, ses histoires de famille ne nous intéressent guère, les chasses mondaines qui occupent des colonnes dans vos journaux... républicains nous font hausser les épaules ; nous ne nous mettons pas Martel en tête pour si peu. Et maintenant, bon « Gaulois », méditez l'histoire de la paille et de la poutre.....



Avant de fermer cette lettre, laissez-moi vous signaler le grand, le très grand succès qu'a obtenu notre jeune coreligionnaire, virtuose du violoncelle, Marix Loëwensohn, au concert donné à la Grande-Harmonie. Le tout Bruxelles des premières avait tenu à venir applaudir le déjà célèbre artiste qui a été vivement félicité par lady Plunkett, femme du ministre d'Angleterre, Karatheodory Pachu, ministre de Turquie, par Mme la baronne Lambert de Rothschild, par... mais j'oublie que c'est dans l'*Univers* que j'écris : retenez toutefois ce nom de Marix Loëwensohn.

JONAS L.

Un Projet d'Encyclopédie hébraïque (1)

Le Dr Isidore Singer n'est pas inconnu en France. Il a publié pendant quelque temps la *Vraie Parole*, se proposant d'opposer une digue au courant des calomnies lancées par Drumont, mais il n'y réussit pas.

(1) La rédaction de l'*Univers israélite* fait toutes ses réserves sur le caractère de la publication annoncée par notre correspondant de Manchester et qu'elle jugera quand elle aura vu le jour. — *N. D. L. R.*

Il se rendit à New-York, où il espère mettre à exécution un plan qui rendra un signalé service au judaïsme, et pour lequel déjà, il avait reçu en Europe, l'approbation et l'encouragement de personnages, tels que feu prof. Graetz, et les célèbres grands rabbins Jellinek, Kahn et Adler, sans parler d'une foule d'autres illustrations de la littérature et de la philosophie. Il s'agit de la publication d'une vaste Encyclopédie, rendant compte de la contribution apportée par les juifs de marque à l'œuvre de la civilisation ancienne et moderne.

Les éditeurs Junk et Wagnalles, de New-York se sont chargés de l'entreprise, qui entraînera une dépense d'un demi-million de francs. L'œuvre consistera en douze gros volumes de 1,000 pages chacun, avec deux mille gravures de toute sorte.

Un prospectus en a été publié il y a quelque mois, qui a donné lieu à une vive polémique, parce que le livre ne paraissait pas s'inspirer de la plus stricte orthodoxie. Les noms des savants chrétiens qui y étaient annoncés comme futurs collaborateurs, firent naître le soupçon qu'on était en présence de quelque tentative de conversion. L'alarme était si chaude que l'*American Hebrew*, où la lutte s'était engagée, déclara y mettre un terme, en condamnant irrévocablement le projet du docteur Singer.

Mais celui-ci ne se découragea point et poursuivit ses efforts. Il se rendit au Séminaire israélite de New-York, dont il désirait connaître à fond l'origine et l'organisation. Un professeur de cet établissement, le Dr Bernard Drachman, voulut profiter de l'occasion pour se renseigner en détail sur ce que M. Singer allait faire. Il en a emporté une excellente impression, qu'il a communiquée au public judéo-américain dans le même organe de la presse et qui disposera en faveur de l'œuvre les esprits de nos frères d'outre-mer.

Nous empruntons à cet échange de vues quelques détails intéressants.

L'initiateur de l'Encyclopédie, qui est né à Vienne (Autriche), n'est pas très religieux, mais comme tous les israélites de véritable culture, il est amoureux de l'histoire et de la littérature de sa race. En lisant Renan, Darmesteter et Salvador, il éprouva une profonde affliction de ce que le monde ignore

ou méconnaît la part de bien que des juifs éminents et des hommes d'origine juive ont fait à l'humanité, et l'idée lui vint de combler cette lacune. C'est alors qu'il conçut le plan de l'Encyclopédie en question, qui fut approuvé par feu Adolphe Franck et le prof. Jules Oppert, membres d'une Commission chargée de l'étudier.

L'œuvre traitera en détail tous les sujets ayant trait à l'histoire générale du peuple ou à l'histoire individuelle des personnages de distinction, aux antiquités, à la littérature, à la philosophie et à la religion. Elle doit être le tableau complet de l'histoire et de l'évolution intellectuelle des israélites. Au point de vue de la biographie, on n'oubliera aucun des personnages qui se sont distingués dans la politique, les arts, la littérature, l'armée et dans l'exercice de la philanthropie, toutes choses qui ont donné au judaïsme sa position et son renom actuels.

L'Encyclopédie s'occupera de la question du Sionisme dans un sens hostile, paraît-il.

Non seulement les écrivains chrétiens, religieux ou laïques, sont appelés à envoyer des articles, mais d'ici à quelques semaines, la maison éditrice, qui est chrétienne, convoquera une réunion de théologiens et d'orientalistes de tout culte pour établir d'une façon définitive les bases de la publication.

Tous les articles seront empreints d'une impartialité absolue. Dans les questions où il y a divergence d'opinion, on ne manquera pas d'insérer les avis des différentes écoles, ainsi qu'on l'a fait dans la Grande Encyclopédie Française pour le mot *Jésus*.

Le christianisme étant un produit de la nation juive, il en sera parlé dans cette Encyclopédie, mais le tout sera fait d'une manière tout à fait objective et dans le seul but d'accroître les connaissances du peuple. Quoique l'œuvre soit destinée aux savants, qui y pourront trouver des matériaux solides pour leur études, elle n'en sera pas moins accessible au commun des lecteurs.

Heine, Beaconsfield et d'autres qui ont tourné le dos au judaïsme, n'en seront pas moins compris dans la partie bibliographique. Personne ne voudra nier que du sang juif coulait

dans leurs veines ni oublier qu'ils n'ont jamais cessé d'aimer Israël.

Le professeur du séminaire israélite, en recommandant la conciliation, engage les savants israélites d'Amérique à contribuer dans une large mesure à l'œuvre de M. Singer, ce qui est la seule manière de lui garantir un caractère absolument national.

Il est regrettable que cette importante publication ne paraisse pas en français, ce qui la mettrait à la portée de toute personne cultivée en Europe. L'*Histoire du Peuple d'Israël*, par M. Piepeubring, est vraiment un livre qui nous réhabilitera aux yeux d'un public soulevé contre nous par une bande de fanatiques et de réactionnaires ; mais, par malheur, il s'arrête à l'époque des macchabées et ne dit rien de l'idéal de bien qui a toujours animé nos ancêtres même au milieu des insultes et des persécutions du moyen-âge.

Manchester, novembre 1898.

Dr L. B.

EN ALGÉRIE

On lit dans le *Siècle :*

M. Génie, préfet d'Alger, arrivera aujourd'hui à Marseille; il se rend en congé à Paris.

Nous croyons savoir qu'il a la ferme intention de ne pas retourner à son poste et que l'on a déjà songé à lui donner un successeur. Mais qui?

Les candidats sont peu empressés : on le comprend du reste. Il n'est guère tentant d'administrer de concert avec M. Régis.

Ce dernier, toutefois, n'est pas lui-même bien assuré de rester au fauteuil municipal. Son élection, nous l'avons dit, est contestée. M. Régis est habitant, donc électeur à Mustapha. Pour être éligible à Alger, il lui faudrait payer une des quatre contributions. M. Régis est propriétaire de la *Trique antijuive* et paye la taxe d'un chien ; est-ce suffisant?

Le commissaire du gouvernement a conclu à une enquête, et le conseil de préfecture a mis l'affaire en délibéré.

Il y a lieu de craindre que cette affaire ne fasse naître à Alger une nouvelle agitation.

En attendant, la baraque des « rabbins », installée à l'abattoir, va être démolie, si la préfecture laisse exécuter l'ordre donné par le nouveau maire. M. Génie est absent. Voilà M. Laferrière obligé de prendre parti. Il prendra parti contre lui-même, s'il tolère cet acte violent d'intolérance. N'a-t-il pas, dans les décrets qui portent son nom, prévu et réorganisé le « droit du couteau », c'est-à-dire l'impôt sur la viande, taxe volontaire que paient les juifs indigènes pour les besoins de la charité?

On lit dans la *Vigie :*

Le maire, pour compléter sa première série d'exécutions *sommaires,* supprime à l'abattoir la baraque des rabbins. C'est son goût — tant mieux. Est-ce son droit? Voilà le *hic*! Youpine, ou non, la baraque est debout de par la loi. La France a reconnu la liberté des cultes sur tout son territoire, et la flanquer par terre, nous paraît une atteinte portée, non seulement à la liberté, mais encore à celle du commerce. Si les marchands de viande cachir protestent, ils auront raison; et le nouveau maire pourrait bien se faire donner sur les doigts.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 2 au 9 Décembre

Mme	Kohn (Edouard).....	3.500 »
M.	le baron de Rothschild (Arthur)	2.000 »
Mme	la baronne de Rothschild (Salomon)...	2 000 »
MM.	Cahen d'Anvers (L. et R.)............	1.000 »
Mme	Péreire (Isaac).......	1.000 »
MM.	Porgès (Charles)	1.000 »
	Weill (Alexandre). .	1.000 »
Mme	Calmann Lévy.......	500 »
MM.	Comondo (J.) et Ce..	500 »
	les fils de Deutsch de la Meurthe (A.)...	500 »
Mme	Emerique (Alfred)...	500 »
MM.	Emerique (Ernest)..	500 »
	Hirsch (Louis).	500 »
	Oppenheim (A.-F.)..	500 »
	Péreire (Eugène)...	500 »
	Dreyfus (Tony)......	400 »
Mme	Fuld (E.)............	400 »
MM.	Ephrussi (Jules, Ignace et Charles)........	400 »
	D... (Alp...).........	200 »
	Flersheim (Frédéric)	200 »
Mme	Istel (Albert)........	200 »
MM.	Kahn et Kahn.	200 »
Mme	la baronne de Kœnigswarter (Max.),....	200 »
MM.	Paquin (F.).........	200 »
	Propper (Siegfried)..	200 »
	Rubens (Ch.).......	200 »
	Saint-Paul (Georges).	200 »
	Sassoon (Meyer).....	200 »
Mme	Bechmann (J.-L.)...	100 »
MM.	Calmann Lévy (Paul)	100 »
	Franck (A.-D.-M. et Ce)..	100 »
	Haas (Jonas)........	100 »
	Jarilowski....	100 »
Mme	Lazard (Elie). ......,	100 »

MM. Louis-Dreyfus (Léopold)	100	»
Oberndœrffer (Hugo)	100	»
Paraf (Gustave)	100	»
Picard (Alfred)	100	»
Rau (Louis)	100	»
Rheims (Alfred)	100	»
Roos (Emile)	100	»
Sauerbach (William)	100	»
Seligmann (Henri)	100	»
Simonds (J.-P.)	100	»
Steiner (Henri)	100	»
Tréfousse (Léonce)	100	»
Waller (Eugène)	100	»
Weinstein-Willmersdoerffer	100	»
Weisweiller (Charles)	100	»
Winter (David)	100	»
Worms de Romilly (P.)	100	»
le colonel Mannheim (Amédée)	60	»
Franck (Amédée)	50	»
Gubbay (Ruben)	50	»
Kiefé frères	50	»
Léon (A.)	50	»
Raschowitz (G.)	50	»
Mme Salmfels	50	»
MM. Stern (Michel)	50	»
le docteur Wassermann (Melville)	50	»
Oppenheimer, 4, rue Le Peletier	45	»
Anonyme, 2 décembre	40	»
Mme Citroën (L.-B.)	30	»
MM. Kimbourg (Paul)	30	»
Strauss (Émile)	30	»
Lehmann (Samuel)	25	»
MM. Bloch (Léopold)	20	»
Brunswig, 6, fbg Montmartre	20	»
Dreyfus, 31, rue Lafayette	20	»
Engelman	20	»
Halphen (Julien)	20	»
Mme Léon (Charles)	20	»
MM. Lerchenthal	20	»
Lévy (Raoul)	20	»
Mme Lyon (Salvador)	20	»
MM. Neymarck (Alfred)	20	»
Rheims (Emile)	20	»
Schloss (Philippe)	20	»
Mme Schuster	20	»
MM. Salomon et son fils Ruben	15	»
Amson, 25, rue d'Hauteville	10	»
Mmes Baer (Lazard)	10	»
Bernheim (Louis)	10	»
MM. Franck (B.)	10	»
May (Nathan)	10	»
Sinay	10	»
Ulmann, 9, blv Saint-Martin	10	»
Weil (Emile), 39, rue Censier	10	»
Boss	5	»
Cunge	5	»
Goldstein (Joseph)	5	»
Lambert, 45, rue Châteaudun	5	»
Oppenheim, 14, rue de Provence	5	»
Schah	5	»
Segret	5	»
Widrich	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — *La fête de Hanouca.* — Circulaire de M. le grand rabbin Z. Kahn :

Mes chers Frères,

Depuis une vingtaine d'années, notre fête de Hanouca, demeurée si justement populaire par les souvenirs glorieux et fortifiants qui en sont inséparables, offre à vos pasteurs une occasion, qu'ils saisissent bien volontiers, de provoquer vos dons charitables en faveur des plus importantes institutions de la Communauté, notamment de celles qui ont pour but de venir en aide à l'enfance pauvre ou abandonnée. Chacune d'elles, à tour de rôle, profite ainsi de la bonne aubaine d'obtenir les marques efficaces de votre

sympathie et de voir un appoint sérieux s'ajouter à ses ressources ordinaires.

Le produit de la quête, devenue traditionnelle, de Hanouca doit revenir, cette fois, au *Refuge israélite pour les jeunes filles*, de Neuilly. Cette belle institution, qui compte déjà plus de trente années d'existence et qui vient d'être notablement agrandie, est connue dans notre Communauté par les services qu'elle rend aux familles pauvres, services si appréciés qui lui ont valu la faveur de la reconnaissance d'utilité publique. Elle donne asile, à l'heure qu'il est, à cent dix jeunes filles de tout âge, et elle fait tout ce qui est nécessaire pour assurer leur avenir. Le Comité d'administration qui la dirige, sous la présidence de Mme Coralie Cahen, fait preuve d'un dévouement infatigable et mérite d'être secondé dans sa tâche. Vous ne manquerez pas, mes chers frères, de faire bon accueil à la demande de concours que je vous adresse en son nom et de répondre, avec votre empressement habituel, à l'appel des dames quêteuses qui ont bien voulu accorder leur aimable patronage à la quête de Hanouca.

Un service solennel sera célébré dimanche soir, 11 décembre, à 4 heures et demie, au temple de la rue de la Victoire. Venez-y en grand nombre, vous et vos enfants, non seulement pour apporter votre offrande à la quête, mais encore pour fêter avec nous un de nos anniversaires religieux les plus riches en leçons de courage, de fermeté morale, de fidélité patriotique, de confiance en Dieu et de foi persévérante dans la victoire finale du droit, de la justice et de la vérité.

Veuillez agréer, mes chers frères, l'assurance de mon profond et affectueux dévouement.

ZADOC KAHN, *grand-rabbin.*

***

— *Union scolaire;* siège social : 19, rue Béranger. Les jeunes gens israélites y trouvent : une salle de lecture, les journaux quotidiens, illustrés, hebdomadaires, etc.; une bibliothèque; une salle de conférences, où tous les mois des maîtres autorisés traitent des sujets littéraires, artistiques, scientifiques, etc.; des salons de jeux; tous les jeux sauf les cartes; une salle de billard; des salons de conversation; une salle de correspondance; une salle d'armes; un concert a lieu tous les mois. L'association s'occupe aussi du placement des jeunes gens dans le commerce, la banque et l'industrie, *et actuellement, elle dispose de nombreuses places pour débutants avec appointements.* Le lundi soir il y a une heure de lecture et de récitation, le mercredi soir un cour d'anglais et le jeudi soir un cours gratuit d'allemand.

***

— L'assemblée générale de la *Bienfaisante israélite* aura lieu dimanche prochain, 11 courant, à deux heures très précises, dans la Salle consistoriale de la rue de la Victoire.



— A l'occasion du Jubilé de ses cinquante ans de règne, l'empereur François-Joseph d'Autriche a créé grand-croix de l'Ordre d'Elisabeth Mme la baronne de Hirsch de Gereuth, veuve de M. le baron Maurice de Hirsch. Cette haute distinction est la récompense des grandes œuvres de charité fondées par Mme de Hirsch dans l'Empire d'Autriche.

***

Milan. — Signor Elgo Pisa, président de la Chambre de commerce de Milan, a été élevé au rang de sénateur, ce qui porte à sept le nombre de nos coreligionnaires dans la haute assemblée.

***

Florence. — Le Séminaire rabbinique qui autrefois était établi à Rome, va être transféré à Florence. C'est le rabbin Marguliez qui le dirigera.

***

Vienne. — C'est le 2 décembre 1848 que François-Joseph est monté sur le trône. Le 4 mars 1849, le jeune empereur publiait une constitution, dont le § 1er était ainsi conçu : « La pleine liberté de croyance et l'exercice du culte sont accordés à chacun. La jouissance des droits civils et politiques est indépendante de la confession religieuse... » D'autre part, François-Joseph a prononcé ces deux paroles : « Tous mes sujets sont également près de mon cœur » et « je ne tolérerai pas d'excès antisémites dans mes Etats. Et de fait, l'auguste monarque a toujours témoigné la plus grande bienveillance aux israélites. Rien d'étonnant dès lors, qu'ils lui aient envoyé leurs chaleureux hommages et qu'ils aient célébré en son honneur des services dans leurs synagogues.

***

— Les élections des représentants de la Communauté viennent d'avoir lieu. On a fort peu voté. L'ancien Comité a été réélu. Les sionistes qui avaient annoncé à Bâle leur dessein d'essayer de conquérir les sièges, n'avaient pas porté de candidats.

***

— Un débat a été provoqué au Parlement au sujet des excès antisémites de Galicie. A cette occasion, le président du Conseil, comte Thun, a été amené à faire la déclaration suivante : « Le mouvement était dirigé contre les adeptes d'une certaine religion, les juifs; or ceux-ci sont des citoyens jouissant de tous les droits politiques. Dès lors, que tel individu soit un juif ou un chrétien, qu'il appartienne à telle ou telle nationalité, c'est le devoir du gouvernement de le protéger entièrement et de veiller au maintien de l'ordre. A mon avis, c'est là un principe tellement naturel, que si quelque membre de cette assemblée ne le partageait pas, je le considérerai comme un homme d'un état de civilisation inférieure ».

Galicie. — Par suite du boycottage qu'on exerce contre les juifs, il y a sur 700,000 individus israélites plus de 500,000 mendiants. La situation est absolument intenable. On chasse de partout les ouvriers juifs, qui cependant ne sont pas bien exigeants, puisque quelques-uns se contentaient de gagner une vingtaine de kreutzers (2 kr. = 5 centimes) pour douze heures de travail.

***

Cracovie. — Le conseiller Malecki, professeur à l'Université, estime qu'il faut faire la guerre aux juifs de Galicie, parce que, si on les laissait se développer, ils deviendraient tellement puissants, qu'ils imposeraient leur jargon comme langue officielle !

***

Constantinople. — L'ambassadeur américain, M. Oscar Strauss, s'est joint aux consuls de France, d'Angleterre et d'Allemagne, pour protester contre l'interdiction faite aux juifs nouveaux-arrivants de résider en Palestine.

***

New-York. — Dans les États-Unis du Sud on rencontre quelques nègres juifs ; ce sont les descendants d'esclaves qui étaient jadis au service de maîtres israélites et qui avaient été élevés dans la religion juive.

***

— Du 1er septembre 1897 au 31 août 1898, 21,070 émigrés juifs ont abordé ici ; 5,450 ont gagné l'intérieur, les autres se sont fixés à New-York.

***

— Les abonnés à l'*Univers Israélite* auront droit, au prix de 2 francs, à titre de prime, à l'ouvrage *le Guide du Croyant israélite* de M. le grand rabbin Wogue.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : L. BLOCH FILS

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année · N° 13 · 16 Décembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)
TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE ST-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-D.-de-Lorette
et Place St-Georges

BELUZE & BANBANASTY

PARIS

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies, Meubles et étoffes d'Orient, Rideaux, Literie, Couvertures, etc., etc.

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Miketz*.

Décembre.		Tébet.
17	Samedi (Fin du sabbat à 5 heures)............	4
18	Dimanche..............................	5
19	Lundi..................................	6
20	Mardi..................................	7
21	Mercredi..............................	8
22	Jeudi..................................	9
23	Vendredi (Jeûne de Tébet; fin du Jeûne à 5 h. 05)	10

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Cunge (René-Raphaël), 15 *bis*, rue Maubeuge.
Weil (Théophil), 49, rue Simon-le-Franc.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Kahn (Lucien), 42, rue Sedaine.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Lundi 19 décembre, à 2 heures. — M. Jacoby (Max), négociant, à Saint-Gall (Suisse), et Mlle Iklé (Marthe-Caroline, 181, avenue Victor-Hugo.

Mardi 20 décembre, à 2 heures. — M. Strauss (Lucien), agent maritime, 62, rue d'Hauteville, et Mlle Lévy (Victorine), à Amiens.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Mardi 20 décembre, à 2 heures. — M. Dembof (Maurice), bijoutier, 6, rue des Francs-Bourgeois, et Mlle Lehmann (Lucie) 11, rue des Arquebusiers.

Mercredi 21 décembre, à 2 heures. — M. Bloch (Isaac), négociant, 32 *bis*, boulevard Exelmans, et Mlle Lang (Marguerite), 153, rue de Rennes.

Jeudi 22 décembre, à 2 heures. — M. Aronsohn, tailleur pour dames, 23, rue de la Charbonnière, et Mlle Haguenauer (Lucie), brodeuse, 11, rue Custine.

Jeudi 22 décembre, à 2 heures 1/4. — M Cerf (Julien), employé de commerce, 29, rue de Lancry, et Mlle Weill (Berthe), employée, 14, rue de Paradis.

Jeudi 22 décembre, à 2 h. 1/2. — M. Blum (Armand), employé de commerce, 156, faubourg Poissonnière, et Mlle Bloch (Lucie), employée de commerce, à Bordeaux.

Décès

8 décembre. Lion (Judas), 78 ans, rue Picpus, 76.
9 — Lion (Richard), 52 ans, cité Condorcet, 10.
11 — Mme Lapeyre, née Lévy (Jeanne), 24 ans, cours de Vincennes, 84.
12 — Moyse (Alfred), 58 ans, rue Amelot, 138.
— Dias (Jacob), 69 ans, boulevard Magenta, 16.
13 — Mme Vve Hadamard (David), née Olivetti (Bella), 79 ans, rue Molière, 5.
— Lévy (Raoul), 11 mois, boulevard Ornano, 72.
— Mme Cahen (Isidore), née Ulmann (Rosine), 68 ans, rue de Berlin, 9.
— Enghel (Marius), 1 an, rue du Ruisseau, 60.
14 — Lener (Oscar), boulevard Haussmann, 164.
— Mme Heimann (Eugène), née Mayer (Sara), 50 ans, rue de Trévise, 26.
15 — Melendès (Benjamen-Gaston), 32 ans.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

Comment et pourquoi nous pratiquons

On a toujours mesuré la piété d'un israélite au nombre de préceptes qu'il observe. On ferait mieux sans doute d'apprécier cette piété d'après les sacrifices qu'elle a coûtés. Il n'y a pas grand mérite pour un juif à exécuter toutes les prescriptions de la loi mosaïque, quand la situation qu'il occupe lui permet de le faire sans peine. Le véritable amour de la religion se manifeste dans les occasions où il est difficile de pratiquer. Les jeunes gens pieux qui ont fait leur service militaire en savent quelque chose. Mais nous ne pouvons parler ici que de la piété courante, sans tenir compte des circonstances qui la rendent plus facile ou plus pénible.

Un israélite est donc plus ou moins orthodoxe suivant qu'il obéit plus ou moins rigoureusement aux lois concernant la nourriture, le chômage des jours de fête et les cérémonies du culte. Nos coreligionnaires sont placés sur une échelle qui va de l'extrême dévotion à la presque absolue indifférence. Les uns observent tout et même davantage, d'autres presque tout, d'autres encore un peu moins, et ainsi de suite jusqu'à ceux qui se rapprochent du point où l'on cesse d'être juif.

En outre, ceux-là mêmes qui ont une piété égale ne pratiquent pas de la même façon. Dans telle ville du Midi, on trouve souvent des gens qui chôment le samedi, mais qui fument ce jour-là leur cigare et mangent *teréfa*. Dans le Nord, on rencontre plutôt des gens qui travaillent pendant le jour du sabbat, mais qui observent strictement le *kascher*. Dans une autre catégorie, on voit des juifs qui jeûnent Yom-Kippour, mais qui mangent du

pain levé à Pâque, et d'autres ne prennent que des pains azymes à Pâque, mais ne jeûnent pas le jour du Pardon. Ceux-ci vont à la synagogue seulement les jours de grandes fêtes, ceux-là seulement aux jours de deuil. Si nous voulions énumérer toutes les manières de pratiquer le judaïsme, nous pourrions remplir des pages et des volumes. Chacun se fait son propre code : איש הישר בעיניו יעשה.

Cependant, si variés que puissent être les genres de piété, dès qu'on observe quoi que ce soit, on rentre dans la masse des juifs pratiquants. Sur les quatre-vingt ou cent mille juifs qu'il y a en France, il n'y en a probablement pas cinq cents qui soient dignes d'être appelés orthodoxes, mais il n'y en a pas non plus cinq cents qui aient renoncé complètement aux pratiques. Combien sont-ils ceux qui ne font pas circoncire leurs enfants, qui ne leur font pas célébrer leur majorité religieuse? Combien y a-t-il de juifs qui ne se marient pas à la synagogue? Assurément bien peu. On pourrait en faire le relevé en comptant les mariages mixtes. En dehors des unions avec les non-juifs, il n'y a pas eu, jusqu'ici, de grandes pertes pour le judaïsme.

Devons-nous donc nous déclarer satisfaits de la situation du judaïsme français, en constatant que l'immense majorité reste pratiquante? Le danger de voir la religion mosaïque disparaître dans notre pays est encore, semble-t-il, bien éloigné. Qu'on observe un peu plus ou un peu moins minutieusement les prescriptions de la Thora, quelle importance cela a-t-il, puisqu'il faut si peu de chose pour rester dans le sein du judaïsme? Il faudra sans doute des siècles pour que l'esprit religieux s'affaiblissant graduellement arrive au néant. D'ici là nous pouvons dormir sur les deux oreilles.

Eh bien! non, la situation du judaïsme, en France et même ailleurs, ne nous contente pas; elle nous inspire, au contraire, de grandes inquiétudes, et nous avons pour cela deux motifs. D'abord, si le judaïsme, dans la période présente, ne se désagrège que très lentement, dans une autre période, la décadence religieuse pourra suivre une mar-

che beaucoup plus rapide. Il faut bien se dire que si l'antisémitisme n'était venu nous forcer à serrer les rangs, la cohésion des adeptes du judaïsme eût été bien moindre. Les cléricaux qui ont voulu se débarrasser du judaïsme en chassant les juifs, ne se doutent pas qu'ils auraient eu bien plus vite raison de notre résistance en nous faisant bon accueil. Déjà les juifs parvenus à une position en vue ne juraient plus que par leurs amis chrétiens. Les mariages mixtes se multiplaient dans la haute société juive et la bourgeoisie ne demandait pas mieux que d'en suivre l'exemple. Le meilleur moyen pour l'Eglise de détruire le judaïsme, eût été d'absorber les juifs. Elle n'a pu les extirper quand elle disposait du pouvoir temporel, et maintenant en les vexant d'une manière mesquine, elle croit pouvoir triompher d'une religion rivale. Elle a abouti à rendre les juifs anticléricaux. Notre clergé qui, trop souvent, emboîtait le pas derrière le clergé catholique, saura désormais être indépendant. Nos richards ne fréquenteront plus l'ex-noblesse chrétienne, et ni eux, ni nous n'y perdrons. L'antisémitisme a pu réussir à écarter les juifs de certaines carrières politiques ou de quelques grades militaires, mais il a donné une nouvelle trempe au judaïsme.

Seulement l'antisémitisme peut prendre fin, ce que nous souhaitons de tout cœur, malgré les services qu'il nous rend, et une fois le danger passé, nos coreligionnaires retomberont dans leur apathie habituelle, comme nos ancêtres, au temps des Juges, retournaient à l'idolâtrie, chaque fois que Dieu les avait délivrés. Une fois que Drumont sera oublié, les unions avec les non-juifs reprendront, les synagogues redeviendront désertes. Surtout, s'il se produit une réaction anticléricale, le catholicisme en souffrira et les autres confessions religieuses en ressentiront le contre-coup. Nous sommes tellement habitués à imiter nos concitoyens que si nous les voyons se détacher de la religion, nous nous croirons tenus de les imiter.

Nous ne devons donc pas nous laisser aller à de trop douces illusions. Si le sentiment religieux est encore au-

jourd'hui assez fort chez nous pour conserver le judaïsme, le péril n'en existe pas moins. On ne peut s'empêcher de comparer l'indifférence religieuse à ces maladies qui rongent peu à peu les organes vitaux, sans que la force du malade en paraisse atteinte. Tout d'un coup le mal fait des progrès foudroyants et le dénoûment qui semblait éloigné survient à l'improviste. Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi pour le judaïsme !

Mais il y a pour nous un autre problème plus grave encore, qu'il nous reste à examiner. Que vaut la piété de nos coreligionnaires ? Répond-elle à un sentiment réel où n'est-elle que l'effet d'une longue habitude? Le prophète ne serait-il pas en droit de nous redire : *La crainte de Dieu est devenue pour vous une leçon des hommes apprise par cœur* : ותהי יראתם אתי מצות אנשים מלמדה? C'est à cette question que nous essayerons de répondre.

R. T.

LA DÉMARCHE DU CONSISTOIRE CENTRAL

On lira plus loin, sous la rubrique spéciale consacrée aux affaires d'Algérie, la dépêche de l'*Agence Havas* rendant compte de l'entrevue qui a eu lieu entre M. Dupuy, président du Conseil des ministres, et les membres du Consistoire central des israélites de France au sujet de la situation des malheureux juifs algériens. On ne manquera pas de faire observer à ce propos qu'il a fallu que cette situation fût devenue bien grave et bien alarmante pour que les représentants officiels du judaïsme français se fussent enfin décidés, après une longue et inexplicable inaction, à soumettre leurs doléances au chef du Gouvernement. Mais si tardive qu'ait été cette démarche, il convient d'en féliciter et d'en remercier ceux qui l'ont entreprise ; car elle a produit immédiatement d'excellents résultats.

Dès le lendemain de la visite du Consistoire central, le maire d'Alger, Max Régis, était suspendu de ses fonctions et le gouvernement nommait un nouveau préfet d'Alger, l'honorable

M. Lutaud, qui jouit d'une légitime réputation de fermeté et de droiture.

Il paraît, d'ailleurs, d'après les renseignements que nous avons recueillis à bonne source, que M. Dupuy a, au cours de l'entretien qu'il a eu avec le Consistoire central, manifesté les intentions les meilleures. Un des membres du Consistoire lui communiqua une dépêche reçue le matin même d'Alger, et signalant la triste situation où se trouvaient les malheureux colporteurs auquel un arrêté de Régis venait d'enlever leur gagne-pain. M. Dupuy répondit que, saisi lui-même des mêmes plaintes, il n'avait pas attendu la visite du Consistoire central pour donner des ordres en vue de mettre un terme à ces abominables persécutions. Il ajouta que le Gouvernement était résolu à prendre, en toutes circonstances, les mesures nécessaires pour assurer aux juifs algériens la sécurité et la liberté.

M. le président du Conseil a trouvé la démarche dont il était l'objet si naturelle et si légitime, qu'il a lui-même exprimé sa surprise de la longanimité, ou plutôt de l'inertie dont les juifs français ont longtemps fait preuve vis-à-vis de la campagne dirigée contre eux depuis tant d'années. « Vous aviez cru bon, a-t-il dit, de dédaigner le mouvement antisémite ; si vous l'aviez combattu plus tôt, nous n'en serions peut-être pas là ». La réflexion venait fort à propos et les membres du Conseil central n'en ont assurément pas méconnu la justesse. Mais combien il leur eût été facile de répondre à M. Dupuy que si les juifs de France ont tant hésité à faire leur devoir, c'est qu'ils se sont trop longtemps bercés de l'espoir que le Gouvernement de la République ferait le sien.

DE FACE ET DE PROFIL

V

MADAME CORALIE CAHEN

C'était fête, dimanche, pour le Refuge de Neuilly. Au temple de la rue de la Victoire, les pièces, avec des tintements doux comme la bienfaisance même, tombaient dans l'escarcelle des quêteuses -- adorables mendiantes payant d'un sourire plein de grâce l'offrande faite pour les petites abandonnées. Mais la joie n'était pas sans mélange. Une tristesse planait sur l'assistance nombreuse. Joie de misères prochaines à soulager. Tristesse de l'absence de Mme Coralie Cahen. Car la Présidente du Refuge est souffrante, alitée, frappée — momentanément, Dieu merci ! — dans la vaillance dont elle est coutumière. La douleur physique a dompté cette âme courageuse et fière.

On l'apprend. Et c'est un chuchotement inquiet qui chemine de stalle en stalle et monte du rez-de-chaussée aux premières galeries. Il y a une surprise chagrine sur les visages. Les amis du Refuge aiment à voir en effet Mme Coralie Cahen, dans sa démarche digne, dans le rayonnement de ses cheveux blancs aux boucles tombantes, dans la vivacité de ses yeux souriants, passionnée pour sa Maison de Neuilly.

Car le Refuge de Neuilly est son œuvre. C'est sa chose. C'est elle. La mort avait brutalement fait vide son foyer, la brisant à la fois dans son amour d'épouse et de mère. Où donc désormais irait sa tendresse de femme? A qui ses caresses maternelles?..... Peu à peu l'activité humaine la ressaisit. Sculptrice habile, elle reprit le ciseau. Sa galerie se peuplait de ses œuvres. Mais ce n'était là qu'une diversion à sa douleur. L'esprit est apaisé. Le cœur n'est pas aussi satisfait. Et la voilà qui gravit le sentier de la charité. Non pas en semant l'or. Elle ne peut être bienfaisante à la façon des grands. Mais en jetant à pleines mains le dévouement, l'abnégation, le sacrifice de soi-même. Et elle y laissa sans regret, sans défail-

lance, tout ce qui l'avait aidée à monter ce superbe calvaire : ses forces et sa santé.

Aujourd'hui, la tâche est accomplie. Mais quel spectacle ! A l'origine, une masure, abritant quelques enfants recueillies. Trente ans après, dans un vaste jardin, une maison magnifique; cent vingt jeunes filles courent, prennent leurs ébats, travaillent, deviennent des femmes. Chaque enfant arrachée à la misère, au mauvais exemple, a été — si j'ose dire — une victoire remportée sur le mal. C'est donc le repos? Non. Mme Cahen ne veut rien entendre. Il y a tant de malheureuses encore à aider, à soutenir ! Qui fera de ces yeux cernés par la fièvre, de ces joues creusées par les privations, des visages calmes et reposés — de ces âmes en mal de déchéance, des âmes fortes et prêtes au combat? Et elle pleure. Elle a pleuré, dimanche. Le désespoir, de ses griffes rugueuses, a déchiré sa virile énergie.

Et toutes ses larmes sont impuissantes à la consoler. Ce ne sont pas de vaines larmes de femme. Des pleurs d'homme, plutôt; graves, émouvants et qui donnent le frisson. Car c'est un cœur haut placé que le sien, annoblissant même la récompense des braves — point rouge fixé sur sa poitrine. Récompense tardive de son dévouement pendant la guerre atroce. Récompense faite de trois vertus : Abnégation du soldat. Courage civique. Charité. Étoiles d'un éclat intense qui irradient sa croix de chevalier.

...Dieu soit loué! l'Espérance aux ailes puissantes domine les esprits affligés. En Mme Coralie Cahen, l'ardente foi renaîtra bientôt; et la vie active avec toutes ses délices de charité. Qui ne le souhaiterait? Et c'est pour cela qu'avec M. Zadoc Kahn, dans son sermon pour le Refuge — sermon d'une ordonnance impeccable et d'un grand souffle religieux — nous adressons un salut respectueux à cette vaillante femme, dont le nom, dimanche, était sur toutes les lèvres, et dont l'initiative féconde inspirait un merveilleux élan d'humaine solidarité.

RAOU.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Mikets* »

« Au bout de deux ans Pharaon eut un songe... »

« De quelles années s'agit-il? Assurément des deux ans d'emprisonnement que Joseph eut encore à subir après la délivrance de l'échanson royal. N'est-il pas dit dans les Proverbes : « En tout travail il y a quelque profit, mais la parole des lèvres n'est que disette? » Joseph avait épousé la fille du premier ministre parce qu'il s'était montré laborieux et zélé pour son maître ; mais son incarcération n'avait pris fin que deux ans après l'élargissement de l'échanson du roi, parce qu'il avait parlé étourdiment à son compagnon de captivité. Tant il est vrai que tout effort, toute peine engendre tôt ou tard, suivant la parole du Sage, quelque profit, et qu'un vain propos peut devenir une cause de désagrément, parfois même de malheur ».

« J'ai appris qu'il y a du blé en Egypte ; descendez-y... »

Le Midrasch raconte que Jacob recommanda à ses fils de ne pas pénétrer tous ensemble par la même porte dans la ville où résidait Joseph, de s'isoler, de se disperser, pour ne pas s'exposer à l'influence du « mauvais œil » עין הרע.

La tradition nous apprend apparemment par là que les fils d'Israël doivent aimer la simplicité, la modestie. Qu'ils s'efforcent souvent de passer inaperçus, de dissimuler un peu plus leurs prouesses, de ne point s'annoncer au son du tambour et de la trompette! Qu'ils fuient la montre, la pose, l'ostentation, ne s'offrent point en spectacle, gardent toujours une certaine mesure dans leurs faits et gestes, évitent le tapage de la réclame, le vacarme du faiseur, les vanités bruyantes du cabotin! En un mot, souvenons-nous de la recommandation de notre ancêtre Israël, conservons à la ville, à la campagne, partout où nous nous trouvons, l'attitude des fils de Jacob se rendant en Égypte, et nous désarmerons

l'envie que toute supériorité offusque. Nous savons en effet qu'à nous autres juifs, il faut plus de modestie qu'à nos voisins; car pour un seul d'entre nous qui en manquera, on dira aussitôt : Ces juifs!...

« Un accident pourrait lui arriver dans le voyage... »

« Un accident ne peut-il pas tout aussi bien vous arriver la maison, objecte le Midrasch, qu'en voyage? Pourquoi dor Jacob s'obstine-t-il à ne pas confier Benjamin à ses dix fils? C'est que Satan lance surtout ses accusations contre nous dans les conjonctures dangereuses, épie le moment où nous nous trouvons exposés à quelque péril, profite d'une occasion favorable pour nous nuire ». Nos Sages entendent évidemment par là que nous ne devons pas braver sottement le danger, courir au devant du malheur, par notre imprudence et notre entêtement.

Le terme « Satan » revient souvent dans nos livres traditionnels. Il désigne tantôt l'ennemi du genre humain, à l'affût de ses défaillances pour le dénoncer et le faire condamner; tantôt l'esprit tentateur, les mauvais penchants, les passions perverties; tantôt il est, comme ici, synonyme de danger et de malheur.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Service de Hanoucca en l'honneur du Refuge de Neuilly

Dimanche dernier, 11 décembre, comme chaque année lors de Hanoucca, un service solennel a eu lieu au temple de la Victoire en l'honneur d'une de nos institutions de bienfaisance. Cette année c'était le tour du *Refuge de Neuilly*. On connaît l'objet de l'œuvre. Fondée en 1866, elle n'était destinée à l'origine qu'à recueillir et redresser les quelques jeunes filles arrêtées dans le département de la Seine pour vagabondages et autres délits. Mais bientôt on élargit l'esprit de l'œuvre, et on résolut d'ouvrir la maison à des orphelines, à des enfants abandonnées ou placées dans des milieux de

moralité pernicieuse. A l'heure actuelle, l'établissement est en mesure d'élever et d'instruire 100 à 110 enfants (1).

Dès quatre heures, nef, bas-côtés et galeries de la synagogue étaient bondés. Rarement nous vîmes concours si nombreux et auditeurs aussi attentifs. On sentait que tous étaient venus là, mûs et agités par certaines pensées particulières, et que tous attendaient que ces pensées leur fussent traduites du haut de la chaire en un clair et vibrant langage. Aussi quand M. le grand rabbin de France monte pour porter la parole sacrée, c'est un recueillement profond et un silence tel, que dans cette enceinte qui contenait plus de 2,000 personnes, on eût entendu voler la plus petite mouche.

Rien ne prouve mieux la vitalité d'une institution, dit M. Zadoc Kahn, que de la voir non seulement durer, mais encore se renouveler avec les générations qui se succèdent et prendre des significations inattendues, s'adaptant aux besoins et aux idées nouvelles. Cette observation s'applique merveilleusement à notre fête de Hanoucca. Pendant longtemps, Hanoucca rappelait simplement le miracle de la fiole d'huile échappée aux souillures du Temple. Mais les temps ont marché. Les juifs ont été admis à jouir de leur droits d'hommes; ils ont apprécié toute la grandeur et toute la sainteté des droits de la conscience, que la folie seule peut disputer à un être humain, et dès ce moment Hanoucca a pris un sens nouveau : Cette fête est devenue la commémoration de la lutte acharnée des Asmonéens pour défendre les droits de la pensée et du cœur. Cette lutte, et la victoire qui la couronna, sont pour nous des souvenirs réconfortants, et partout où les juifs souffrent, ils tournent leurs regards vers l'héroïque figure des Macchabées et ils reprennent confiance.

Une autre idée s'est ajoutée à celles dont nous venons de parler, c'est l'idée de charité. Nos coreligionnaires ont accepté de placer les enfants de nos établissements de bienfaisance sous le patronnage des plus grands héros de notre histoire.

Aussi que d'enseignements à tirer de Hanoucca! Mais pour aujourd'hui, nous nous bornerons à dégager une seule leçon, une leçon d'énergie morale, de résolution virile. A l'époque

(1) Nous avons parlé au long du *Refuge de Neuilly* dans notre numéro du 29 octobre 1897.



des Macchabées, Israël s'était abandonné et gémissait en silence. Mais gémir n'est pas un remède; il faut agir. Heureusement un vieillard, Matathias, eut du courage pour tous, et les plus timides prirent les armes et devinrent des lions. Et l'ennemi fut repoussé. Ah! vous, qui avez des enfants à élever, apprenez-leur à être courageux et à vouloir. C'est le grand précepte de l'Écriture. Quand on parcourt la Bible, on est frappé de ce mot qui revient en manière de devise : חזק ואמץ; « Sois fort et courageux ! » Ainsi Moïse à Josué, David à Salomon, Aggée à Zorobabel.

Si ceux qui ont la responsabilité des autres, de l'ensemble de leurs concitoyens, ne savent pas vouloir, c'est la porte ouverte à toutes les anarchies et à tous les malheurs. D'ailleurs, chacun dans son humble sphère, a besoin d'oser accomplir son devoir. Et c'est à ces vaillantes initiatives que nous nous exhortons, quand après la lecture d'un des cinq livres de Moïse, nous poussons ce cri : חזק ונתחזק. La vie étant une lutte perpétuelle, c'est un courage de tous les instants et toujours vigilant qu'il nous faut. Ce sont les passions, les intérêts, la crainte de l'opinion à vaincre; c'est la souffrance à supporter ; la souffrance sainte, qui nous élève et nous trempe et nous rend plus miséricordieux. A côté des souffrances individuelles, il y a la souffrance générale. Et là nous pouvons nous rendre ce témoignage, que, si aucun peuple n'a subi autant de misères, aucun ne les a endurées avec plus d'héroïsme. Au plus fort de la tourmente, Israël disait : Dieu est mon rempart, c'est pourquoi je ne crains rien, dussent les montagnes s'abîmer dans les océans !

Au reste, que signifie le mot même d'Israël? Il signifie : tu as lutté avec toutes les puissances et tu as remporté la victoire (*Genèse* XXXII, 28). Sommes-nous dignes, nous les descendants, de cette définition ? Avons-nous conservé toutes les vertus qui composaient notre patrimoine moral ? Nous assistons parfois à ce triste spectacle de voir des parents, qui eux, ne reculeraient pas d'une semelle devant l'injustice, avoir peur pour leurs enfants et vouloir les enlever au judaïsme, pour leur épargner les avanies attachées au nom de juif. Ne feraient-ils pas mieux de leur proposer en exemple l'indompta-

ble énergie des Macchabées et de les former à cette affirmation de soi-même qui fait la valeur de l'homme ?

Il y a encore une autre espèce de courage qui est de défendre ses propres droits, alors que l'humanité entière souffre dans notre personne. Nul ne doit courber le front, quand il s'agit de revendiquer les droits constitutifs de notre personnalité. Tous doivent s'employer à protéger chacun contre les violations de la dignité humaine. Aussi avons-nous accueilli avec joie la création de cette société qui s'est donné pour tâche de pourchasser l'injustice et d'assurer à chaque citoyen le libre exercice de ses facultés et de ses opinions. Vous l'encouragerez de vos sympathies et la soutiendrez de tous vos moyens.

Enfin la charité, elle aussi, est une forme de courage. Car il faut se ceindre les reins et s'armer de résolution pour s'attaquer au mal. Grande est l'infortune et petits sont nos moyens. Rendons cette justice à notre époque et à notre pays, qu'ils multiplient les efforts pour soulager les déshérités, et au milieu de la poussière des passions apparaît un astre aux rayons splendides, qui éclaire et échauffe, l'astre de la charité. Et voilà le terrain d'entente où toutes les mains peuvent s'étreindre et tous les cœurs battre à l'unisson.

Elle a eu du courage, la femme généreuse, Mme Coralie Cahen, qui a fondé l'œuvre du Refuge ; elle n'assiste pas à cette réunion, la maladie la tient clouée sur son lit. Prions le ciel qu'il lui rende la santé, si précieuse pour elle et pour nous ; et en même temps, prions pour une autre de nos femmes d'Israël, universellement bénie (Mme de Hirsch), qui, elle aussi, est étendue sur la couche de douleur.

Mme Cahen s'est trouvée en face de pauvres enfants, pour qui il s'est agi de créer une nouvelle famille. Elle s'est mise à l'œuvre, a chaudement plaidé la cause de ses pupilles et elle a réussi, entourée d'un cortège de bonnes volontés, qui ne se laissent effrayer par aucune difficulté et qui rendent ainsi hommage à leurs ancêtres les Asmonéens.

Nous ne fêtons pas les grands événements de notre histoire par des manifestations pompeuses et bruyantes ; nous nous bornons à allumer de petites lumières, symboles de la vérité et du droit. Illuminons dans nos maisons, afin d'éveil-

ler l'attention de vos enfants. Ils comprendront et ils apprendront à se dévouer pour ce qui est beau, au prix même du péril, et la patrie aura de vrais et bons citoyens et le judaïsme des fils attachés et dignes de lui.

Inutile de dire que ce discours tout haletant de passion pour les hautes idées de force morale, de justice et de charité a profondément remué les âmes.

L. L.

LA " BIENFAISANTE ISRAÉLITE "

L'Assemblée générale de la Société la *Bienfaisante israélite* s'est tenue le dimanche 11 décembre, à deux heures de l'après-midi, dans la salle consistoriale du temple de la rue de la Victoire. Une grande affluence de sociétaires avait répondu à l'appel du bureau. M. le grand rabbin de France, M. le grand rabbin de Paris, MM. les rabbins Weil et Raphaël Lévy assistaient à la réunion. Citons également le doyen des membres inscrits, M. Weinbach, à qui l'assemblée a fait une chaleureuse ovation.

Au cours de la lecture du procès-verbal, M. le Secrétaire Wiener a donné lecture de l'éloquent discours prononcé il y a un an, à pareille époque, par M. le grand rabbin de France. Ces paroles prophétiques ont été à nouveau couvertes d'applaudissements.

Dans une série de petites allocutions, M. le Président Dorville a successivement rappelé le souvenir des membres défunts de la Société, remercié les généreux donateurs qui permettent à la Société d'accomplir son œuvre d'impartiale charité et félicité les membres de la *Bienfaisante* qui ont obtenu, au cours de l'année, des distinctions méritées. Il a notamment donné l'accolade à M. Vite-Weill et à M. Bernard Haas, ses collègues du bureau, qui ont obtenu, pour leur collaboration à la *Bienfaisante*, le premier une médaille d'argent, et le second un diplôme d'honneur. Cette dernière distinction a été également accordée à M. Félix Dalsace, le sympathique Vice-Président de la Société, que la

maladie retenait chez lui, mais à qui l'assemblée n'a pas ménagé ses applaudissements.

M. le grand rabbin de France, en réponse aux félicitations que M. le président Dorville lui adressait au nom de toute la *Bienfaisante*, a bien voulu prononcer quelques paroles de remercîment chaleureusement accueillies. M. le grand rabbin de Paris a également prononcé une courte et éloquente allocution.

Enfin, après l'accomplissement de quelques formalités habituelles, il a été procédé à l'élection de dix délégués. Quatre délégués sortants, MM. Henri Aron, Jacques Aron, Mayer Cahen et Alphonse Ochs ont été réélus par acclamation. Trois candidatures s'étaient produites en remplacement de MM. Gustave Wahl et Eugène Aron décédés, celles de MM. Eugène Crémieux, Eugène Mannheim et Henri Mayer.

Après un vif débat auquel ont pris part MM. Crémieux, Henri Mayer, Edmond Lion et Vite-Weill, il a été procédé au scrutin qui a eu pour résultat la nomination de MM. Crémieux et Henri Mayer.

La séance était levée à quatre heures et demie, et la plupart des membres présents se rendaient au service solennel célébré au temple au même moment.

DÉCRETS SUR LES ISRAÉLITES DE TUNIS

Le *Journal Officiel Tunisien* du 3 décembre 1898 a publié trois décrets : Sur la réorganisation du Tribunal rabbinique de Tunis; sur les successions des israélites tunisiens et sur les contrats de mariage entre israélites. Nous publions ci-dessous les dispositions essentielles de ces décrets :

Réorganisation du Tribunal rabbinique de Tunis

DÉCRET

du 28 novembre 1898 (14 redjeb 1316)

Louanges à Dieu!

NOUS, ALI-PACHA-BEY, POSSESSEUR DU ROYAUME DE TUNIS,

Vu le décret du 29 djoumadi-ettani 1829 sur la compétence judiciaire des rabbins;

Vu le décret du 18 avril 1883 (10 djoumadi-ettani 1300), portant promulgation de la loi française du 27 mars 1883 sur l'organisation de la juridiction française en Tunisie;

Vu les décrets des 5 mai 1883 (djoumadi-ettani 1300), 31 juillet 1884 (9 chaoual 1301), 15 février 1887 (22 djoumadi-el-aoual 1304) sur la compétence civile des tribunaux français de Tunisie;

Sur la proposition de notre Premier Ministre,

Avons pris le décret suivant :

Article 1er. — Le Tribunal rabbinique de Tunis se composera désormais :

Du grand rabbin, président honoraire;
D'un rabbin, vice-président;
De deux rabbins, juges;
De deux rabbins, juges suppléants,
Et un greffier,
tous nommés par Nous, sur la proposition de notre Premier Ministre.

Art. 2. — Les traitements des membres du Tribunal rabbinique sont fixés ainsi qu'il suit :

Vice-président................	4.000 francs.
Juge.........................	3.600 —
Juge suppléant..............	2.000 —
Greffier......................	2.400 —

Ces magistrats ne peuvent exercer aucun commerce ni cumuler avec leur situation aucun autre emploi rétribué, de quelque nature qu'il soit. Il leur est de même interdit de participer, moyennant rétribution, aux cérémonies du culte israélite.

Ils doivent être âgés de trente-cinq ans au moins et de soixante-dix ans au plus, présenter les garanties de capacité nécessaires et résider à Tunis.

Art. 3. — Les parties peuvent comparaître et plaider devant le Tribunal rabbinique elles-mêmes ou par procureur.

Nul n'est admis à représenter les parties devant le Tribunal rabbinique s'il n'y a été autorisé conformément aux dispositions du décret du 9 mai 1897 (7 hidjé 1314).

Pourront aussi les rabbins représenter les parties, pourvu qu'ils se conforment aux dispositions de notre décret sur les oukils; les rabbins pourvus de diplôme seront dispensés de l'examen, mais ils seront soumis aux règles ordinaires de la discipline des oukils.

Art. 8. — Le Tribunal rabbinique ne reçoit aucune instance préalablement portée devant une autre juridiction régulière, à moins que cette autre juridiction ne s'en soit dessaisie sans la trancher et seulement après qu'avis de ce dessaisissement lui a été notifié par notre Premier Ministre.

Art. 13. — Les jugements du Tribunal rabbinique sont rendus en langue hébraïque. Ils sont, dans les vingt-quatre heures de leur prononcé, inscrits avec un numéro d'ordre, sans blanc, surcharge ni interligne, sur le registre à ce destiné. Ils doivent être signés par les trois magistrats qui les ont rendus. Les renvois et les mots rayés nuls sont dûment approuvés et paraphés par ces magistrats.

Art. 24. — Les jugements du Tribunal rabbinique sont définitifs et sans recours.

Toutefois, ils peuvent être cassés par Nous et renvoyés devant la juridiction compétente, soit d'office, soit à la requête de la partie succombante, pour incompétence, ou, s'ils ont été rendus sur un titre dont la fausseté a été ensuite reconnue, ou sur une cause inexistante, ou s'ils se fondent uniquement sur une erreur matérielle portant sur l'objet de la contestation ou sur la personne de l'une des parties. Les simples erreurs matérielles de calcul et de nom ne seront pas cause de nullité, mais pourront donner lieu à une demande de rectification adressée au Tribunal rabbinique, et, par voie d'appel, à notre Premier Ministre, même s'ils sont passés en force de chose jugée, même s'ils sont exécutés.

Art. 25. — Les juges du Tribunal rabbinique sont civilement responsables envers les parties dans tous les cas où, d'après la loi pénale, il y a lieu à prise à partie contre eux.

Vu pour la promulgation et mise à exécution :

Tunis, le 28 novembre 1898.

Le ministre Plénipotentiaire,
Résident général de la République française,
René Millet.

Les Successions des Israélites tunisiens

Article 1er. — Toutes les fois que le décès d'un israélite tunisien sera porté à la connaissance du Tribunal rabbinique et qu'il n'apparaîtra pas que tous les héritiers sont présents et d'accord, le vice-président dudit Tribunal rendra d'office une ordonnance prescrivant l'apposition des scellés aux domicile, magasins, entrepôts et autre établissement du défunt.

Art. 5. — Les scellés seront apposés par le greffier du Tribunal rabbinique en présence du vice-président ou d'un magistrat du Tribunal délégué par lui à cet effet.

Art. 6. — Le greffier sera assisté par deux notaires qui dresseront procès-verbal des opérations d'apposition de scellés.

Ces notaires seront désignés à tour de rôle sur la liste des notaires israélites telle qu'elle aura été communiquée au Tribunal par notre Premier Ministre.

Les Contrats de mariage entre Israélites

Article 1er. — Les notaires rédacteurs des contrats de mariage entre israélites (*ketoubet*), devront, sous peine d'une amende de 25 à 50 francs, faire transcrire lesdits contrats, dans les trois jours de leur rédaction, au greffe du Tribunal rabbinique, sur un registre spécialement destiné à cet effet et qui sera coté et paraphé par le vice-président du Tribunal. Mention de la transcription avec indication du folio du registre et du coût sera faite par le greffier sur l'expédition du contrat délivré par les notaires.

A défaut de transcription, ces contrats n'auront aucun effet à l'égard des tiers,

Art. 5. — Le vice-président du Tribunal rabbinique pourra, au cas où une demande en divorce aura été introduite devant le Tribunal ordonner telles mesures conservatoires qui lui paraîtront utiles pour la sauvegarde des intérêts pécuniaires de la femme et notamment l'apposition des scellés sur les effets, marchandises et valeurs appartenant au mari.

Au sujet de la réorganisation du Tribunal rabbinique, nous recevons de Tunis la correspondance suivante :

Sur la proposition de M. Eléron Borgel, grand rabbin de Tunis, M. Georges Padoux, secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien, a nommé une Commission dont font partie : MM. Haïm Cattan, avocat ; Mouché Sfez, courtier ; Abraham Boukobsa, négociant ; Ischouâ Bessis, propriétaire. Cette Commission a pour but de proposer au gouvernement les membres du nouveau Tribunal rabbinique. Les noms des personnes proposées par cette Commission ont déjà donné lieu à d'énergiques protestations de la part des israélites de Tunis et des rabbins, membres actuels du Tribunal rabbinique. Certes, aucun reproche ne peut être adressé à ces rabbins au point de vue religieux ; pourtant, possèdent-ils au point de vue moderne toutes les aptitudes voulues, toutes les connaissances que l'on est en droit d'attendre d'eux ? Je me permets d'en douter, et je crois qu'ils se retireraient d'eux-mêmes, si le gouvernement tunisien leur annonçait son intention de les faire remplacer par des rabbins français. A ce sujet, M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France ne pourrait-il pas demander à M. René Millet, résident général de la République française, à Tunis, la nomination d'une Commission de rabbins, ayant pour mission de faire subir un examen écrit et oral aux candidats du Tribunal rabbinique ? Je vous soumets cette observation et je pense que cette idée, mise à exécution, donnerait d'excellents résultats.

EN ALGÉRIE

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante :

Les membres du Consistoire central israélite ont été reçus en audience, mercredi soir, par M. Charles Dupuy, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.

Ils ont exposé à M. Charles Dupuy les inquiétudes que leur cause la situation faite aux israélites en Algérie, et plus particulièrement dans la ville et les environs d'Alger.

M. le président du Conseil leur a rappelé que le cabinet actuel avait trouvé la situation algérienne confuse et troublée. Il a affirmé la vigilance du gouvernement et sa volonté de garantir à tous les citoyens, sans distinction de confession religieuse, l'ordre, la liberté de conscience, le respect des personnes et des biens.

M. le président du Conseil a ajouté que M. le gouverneur général, pénétré des mêmes sentiments, et fort de l'appui du gouvernement, n'hésiterait pas à user des droits qu'il tient de la loi, si les circonstances l'exigeaient.

Les membres du Consistoire central, en se retirant, ont remercié M. le président du Conseil des assurances qu'il venait de leur donner.

On lit dans le *Siècle :*

Le conseil des ministres a examiné la situation de l'Algérie en général et celle de la ville d'Alger en particulier. En ce qui concerne cette dernière, il s'est surtout préoccupé de l'administration municipale telle qu'elle est exercée par M. Max Régis et qui est uniquement dirigée contre les israélites, au mépris des droits qu'ils possèdent comme tous les citoyens français.

Dans les deux dernières séances du conseil des ministres, cette question a été examinée. M. Charles Dupuy, pour compléter les renseignements qu'il a pris sur la question, a reçu hier dans l'après-midi, M. Génie, préfet d'Alger, qui, comme nous l'avons annoncé, a été appelé à Paris.

Le gouvernement considère qu'il est impossible de laisser plus longtemps la municipalité antisémite d'Alger poursuivre son système de persécutions contre une portion notable de la population. Des mesures de rigueur vont donc être prises. Toutefois, elles sont subordonnées à la décision que le conseil de préfecture d'Alger rendra en ce qui concerne l'élection de M. Max Régis, qui, on le

sait, fait l'objet de protestations fondées. Il se peut que l'élection soit annulée, et en ce cas les mesures que le gouvernement a reconnues nécessaires deviendraient sans objet. Dans le cas contraire, le gouvernement mettrait à exécution les mesures qu'il a décidées.

Hier soir a eu lieu, au théâtre municipal, une réunion organisée par la municipalité pour faire approuver sa politique et se faire renouveler la confiance de la population.

En donnant lecture du télégramme relatif à la visite des membres du Consistoire central israélite de Paris au président du conseil, pour lui expliquer l'inquiétude que leur cause la situation faite aux israélites d'Algérie, le maire d'Alger a critiqué le passage où il est dit que M. Laferrière, fort de l'appui du gouvernement, n'hésitera pas à user des droits qu'il tient de lui, si les circonstances l'exigent.

M. Max Régis a violemment attaqué le gouverneur général.

— Je le ferai partir de l'Algérie, comme j'ai fait partir Lépine, s'est-il écrié.

En sortant du meeting, une foule de plus de 3,000 personnes a parcourues les rues, en chantant des refrains antijuifs.

De sérieuses mesures de police avaient été prises.

Puis la foule se retira en chantant des refrains antijuifs.

Hier soir, à l'issue du meeting, M. Max Régis est monté dans sa voiture, et, s'adressant aux manifestants qui sortaient du théâtre, leur dit :

« Mes amis, vous pouvez manifester librement, car les honnêtes gens sont avec nous ; seulement soyez calmes pour ne pas compromettre le vote de l'amnistie. Nous sommes avec vous et nous sommes prêts à vous défendre les armes à la main. »

Au cours des manifestations qui ont suivi, un agent de police a été blessé d'un coup de canne sur la tête et plusieurs pierres ont été lancées sur les agents de la force publique.

Alger, 10 décembre.

A la suite des incidents qui se sont produits hier soir, l'autorité préfectorale a mis le maire d'Alger en demeure, conformément à l'article 99, paragraphe 2, de la loi municipale, d'assurer l'ordre public, se réservant d'exercer elle-même les pouvoirs de police, conformément au paragraphe premier du même article, si entière satisfaction ne lui est pas donnée.

Alger, 12 décembre.

Le préfet d'Alger a pris un arrêté suspendant pendant un mois, M. Max Régis, maire d'Alger.

Le gouverneur général de l'Algérie a approuvé l'arrêté pris par le préfet d'Alger.

Le ministre de l'intérieur a porté à trois mois la durée de suspension du maire d'Alger.

Alger, 12 décembre.

Dès que Max Régis eut prit connaissance de l'arrêté préfectoral le suspendant de ses fonctions pour un mois, il convoqua le Conseil municipal et, après un examen de la situation, envoya sa démission au préfet.

Alger, 12 décembre.

L'après-midi a été troublée par une manifestation sans grande importance composée surtout d'indigènes et d'enfants. La bande de manifestants, à la tête de laquelle on remarquait quelques collaborateurs de l'*Antijuif*, parcourut le boulevard de la République et la rue Bab-Azoum où la plupart des magasins étaient fermés. Dans cette dernière rue, une pierre lancée avec force atteignit la grande glace de la devanture d'un magasin de librairie tenue par un israélite qui ferma aussitôt son établissement.

La bande poursuivit les israélites qu'elle rencontra.

A l'issue de la séance secrète tenue par le Conseil municipal, M. Max Régis, du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, a arangué la foule rassemblée devant la mairie.

M. Sallières, premier adjoint, a invité la foule à se retirer, afin d'éviter un conflit avec la troupe, qui a reçu des ordres sévères pour réprimer tout attroupement.

A 6 h. 30 le calme était rétablit.

M. Lutaud, ancien préfet, est nommé préfet d'Alger en remplacement de M. Génie, appelé sur sa demande, à d'autres fonctions.

La *Vigie Algérienne* annonce que le Consistoire israélite a assigné la Ville au sujet de la démolition à l'abattoir d'une baraque destinée aux rabbins, et dont il demande la reconstruction.

On lit dans la *Vigie :*

Le Théâtre municipal paraît être devenu une succursale du dispensaire. Avant-hier, pendant un entr'acte de la représentation de de la *Joueuse d'Orgue*, les spectateurs des secondes et des cintres firent un abominable charivari, prétendant qu'il y avait deux juifs

dans la salle. On expulsa les jeunes gens qui sortirent au milieu des huées, malgré leur protestation.

Ils reparurent quelques instants après, accompagnés d'un personnage, connu du public, qui sans doute expliqua, par une pantomine suggestive, qu'ils avaient subi un examen dans le couloir et que le bon peuple d'Alger s'était trompé. (*Applaudissements sur tous les bancs !*)

Voilà les faits. Leur appréciation nous mènerait trop loin. Ce n'est plus patte blanche qu'il faut montrer aujourd'hui, pour franchir le seuil du théâtre.

Nous allons avoir sous peu une commission qui fonctionnera au contrôle, munie de tous instruments utiles, et ne recevra les spectateurs qu'après une consciencieuse visite.

Il faut rire de ces choses, puisque nous avons la lâcheté de ne pas nous en indigner.

On lit encore dans la *Vigie* :

Des étudiants en droit israélites auraient été menacés de se voir « casser la gueule » par quelques-uns de leurs condisciples, s'ils avaient l'incroyable audace, ayant payé leurs inscriptions, de continuer à suivre les cours.

Nous ne pouvons croire que des jeunes gens, se destinant à une carrière *libérale*, en arrivent à employer de pareils procédés d'intimidation, qui, certes, ne feraient pas honneur à leur caractère ni à leur libéralisme.

Mais s'il était vrai que des étudiants — et ce ne pourrait être des Français — oubliaient à tel point leur dignité en se mettant à vingt ou trente contre un afin d'empêcher leurs condisciples de poursuivre leurs études, nous espérons que le directeur de l'école de Droit et le recteur de l'Académie sauraient appliquer, *dans toute leur rigueur*, les peines disciplinaires que les règlements leur confèrent.

Assez d'ostracisme, de tyrannie et d'arbitraire. Il faut que l'autorité montre à tous que l'Algérie est *encore* un sol français et, quoiqu'en disent les jésuites drumontistes, que nous sommes toujours en République.

LA GUERRE AUX JUIFS

Un rédacteur de la *Petite République* a interviewé sur les événements du jour M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes. Interrogé sur la question de

l'antisémitisme, l'éminent savant a fait les déclarations suivantes :

L'affaire Dreyfus n'est que l'incident d'une campagne menée en sourdine depuis longtemps; c'est une conséquence, une manifestation du mouvement antisémite.

Quels sont les résultats immédiats de cette campagne? Les juifs harcelés, mal vus, persécutés, abandonneront de plus en plus les carrières libérales. Déjà, depuis deux ans, le nombre des candidats israélites à Saint-Cyr et à Polytechnique a diminué sensiblement. Que feront-ils alors, puisqu'ils sont chassés moralement de partout? Ils feront ce qu'ils ont été forcés de faire dans les siècles passés, et ce qu'on leur a reproché d'avoir fait, ils s'adonneront au commerce et aux spéculations financières. A qui la faute? Ils commençaient à se fusionner avec les autres hommes, ces bannis de jadis, l'union se faisait entre gens de religions différentes, et voici que les vieilles querelles sont reprises qui nous font retomber dans les errements d'autrefois !

Et ces querelles, ajoute en s'animant M. Paul Meyer, prennent par endroits la forme la plus aiguë, et on laisse faire. Un gouvernement, faible au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer, tolère des actes qui sont de véritables attentats au droit des gens!

Voyez ce qui se passe en Algérie, les juifs sont traqués, leurs magasins mis à l'index; on prend des photographies des personnes qui vont acheter chez eux, et la municipalité d'Alger se livre aux pires iniquités! Depuis que M. Régis est maire, le gouvernement, dix fois, a laissé échapper l'occasion de le révoquer. Vraiment on n'est pas plus faible...

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 1er au 16 Décembre

MM. le baron de Rothschild (Edmond)	5.000	»
Goldschmidt (Ferdinand) et Lazard (André)	4.396	»
le baron Léonino (Emmanuel)	1.000	»
Koenigswarter (Jules)	800	»
Mmes Ellisen (Alexandre)	500	»
la baronne de Rotschild (James)	500	»
MM. Kahn (Paul), 20, rue du Mail	300	»
Kahn (Morel)	200	»
Mme Kats (Joseph)	200	»
MM. Nêtre, 24, rue de Clichy	200	»
Rikoff (Martin)	200	»
Mme Eliaz	130	»
MM. Falco (Jules)	100	»
Anonyme, par M. Weiskopf	100	»
Léon (Alexandre)	100	»
Méla (H.)	100	»
Rueff (Jules)	100	»
Seligmann (Eugène)	100	»
Weill et son fils Armand, 17, rue Drouot	100	»

MM. Winter (David)... ..	100	»
Kahn (Emile et son fils Robert).......	60	»
Mme Reitlinger (H -S.)...	60	»
MM. Aron et Waltz.......	50	»
Berl (Achille).......	50	»
Bloch (Léon)........	50	»
Bloch (René)...	50	»
Mme Brühl, 69, rue de Courcelles.........	50	»
MM. Frank et Wolfsohn..	50	»
M. et Mme Kapferer (Charles)...............	50	»
MM. Leven (Stanislas)....	50	»
Lowenstein frères...	50	»
Stern (René)........	50	»
Bernheim (Jacques).	40	»
Dreyfus (Nathan)....	40	»
Mme Lévy (Martin).......	40	»
MM. Paquin (Léon).......	30	»
Mammelsdorff (Théodore..............	25	»
Mme Schloss (Henri)......	25	»
MM. Ahrweiller..........	20	»
Deprés.............	20	»
Dreyfus (Edmond)..	20	»
Kahn (Eugène), 3, place des Victoires	20	»
Lévy, 21, rue d'Uzès.	20	»
Lévy (Gaston), 44, rue Etienne-Marcel	20	»
Lévy (Cerf), 43, rue du Temple..	20	»
Meyer, 174, rue Saint-Martin............	20	»
MM. Mayer (D. Henri)...	20	»
Paquin (Ferdinand).	20	»
Salomon (Henri).....	20	»
Sauphar.	20	»
Feist.....	10	»
Lévy (Henri), 11, blv de Strasbourg.....	10	»
Lyon (Aron).... .. .	10	»
Mayer (Moïse), 9 *bis*, rue Albouy.......	10	»
Minel	10	»
Rosenberg (Gustave).	10	»
Weill (Jacques) ..	10	»
Wiener (Salomon) ..	10	»
Cahen (Léon)........	5	»
Dreyfus (Adolphe). .	5	»
Gugenheim	5	»
Half	5	»
Hirsch, 21, rue des Francs-Bourgeois..	5	»
le docteur Josephson	5	»
Lehmann (Mayer)...	5	»
Lévy, 208, rue de Belleville.........	5	»
Maas....	5	»
Mayer (Charles).....	5	»
Netter...............	5	»
Netter fils........ ..	5	»
Oury père........ ...	5	»
Sinay	5	»
Soffer...	5	»
Weil (Joseph).......	5	»
Weinstock	5	»
Wolf, 2, rue des Rosiers.............	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — Nous apprenons par les journaux la mort de Mme Isidore Cahen, femme de l'honorable directeur des *Archives israélites*.

La Rédaction de l'*Univers* se fait un devoir de présenter à notre confrère, si cruellement éprouvé, ses vives et sincères condoléances.



— *Union scolaire.* — Samedi prochain, à huit heures et demie du soir, M. Bernard Lazare fera une conférence. Sujet : *Il faut être juif.*

***

— Le journal l'*Antijuif* a publié dans son numéro du 21 août dernier une liste des propriétaires israélites possédant des immeubles à Paris. Cette liste était précédée d'un préambule ainsi conçu :

« Les juifs prétendent que les antisémites exagèrent lorsqu'ils parlent des propriétés juives en France.

» Nous publierons sous cette rubrique spéciale « propriétés juives » l'énumération des bien mobiliers et immobiliers dont les juifs se sont emparés au détriment des Français.

» Si les juifs connaissent imparfaitement l'importance de ce qu'ils nous ont pris, nous les aiderons à en faire le compte exact ».

M. Alexandre Cohen, qui était au nombre des propriétaires désignés, a poursuivi pour diffamation M. Guérin, directeur de l'*Antijuif*.

L'affaire est venue devant la neuvième chambre correctionnelle.

Après plaidoiries de Mᵉ Lailler pour M. Cohen et de Mᵉ Faye pour M. Guérin, le tribunal estimant qu'il ne fallait voir, dans le préambule mis en tête de la liste des propriétaires juifs, qu'une « formule de polémique violente », mais qu'il n'en ressortait pas « que Cohen aurait volé les immeubles dont il est propriétaire », et qu'en conséquence le délit de diffamation n'était pas caractérisé, a renvoyé le prévenu des fins de la plainte sans dépens.



— On lit dans l'*Aurore* :

« Ils vont bien les pères jésuites !

» Dimanche, à quatre heures, à la Madeleine. le Père Coubet a parlé avec une extraordinaire virulence contre les juifs « race infâme », contre lesquels le moment était venu de marcher.

» Et le Père Coucet, au nom du Dieu de paix, a prêché pendant une heure la croisade commencée par les Drumont et les Max Régis.

***

Bitche. — On nous écrit de cette ville : « Le samedi, avant Hanoukah, notre Communauté a reçu la visite pastorale de M. Netter, rabbin de Sarreguemines. Le discours du rabbin sur *la Lumière en Israël* a obtenu un grand succès. Nous espérons pouvoir bientôt remplacer notre oratoire par un temple ».

LOUIS BLOCH.



Rome. — M. L. Luzzatti, qui a réglé le nouveau traité de commerce franco-italien, représentera le gouvernement italien au Congrès pour la paix qui se tiendra à Saint-Pétersbourg.



Padoue. — On annonce la mort de M. Isaïe Luzzatto, fils du célèbre savant israélite Samuel-David Luzzatto. C'est Isaïe Luzzatto qui s'occupa de publier les derniers écrits de son père.



Berlin. — Le fils du poète Emil Ritterhaus publie des souvenirs sur son père; nous y trouvons les lignes suivantes sur les juifs :

« Mon père dit vertement son fait à l'antisémitisme dans quelques-unes de ses poésies et dans plusieurs de ses discours. Il la définissait la grossièreté du cœur... Où en seraient les arts et les sciences sans l'appui matériel des juifs? Qui achète des livres, soutient les théâtres et autres établissements artistiques? Qui achète des tableaux, qui met ses capitaux à la disposition des inventeurs et des ingénieurs, sinon des juifs? J'admirais, me racontait mon père, la délicieuse intimité de la famille juive, le respect des enfants pour les parents. Et ils s'intéressent à tout et se tiennent au courant de tout. On trouve beaucoup d'hommes spirituels parmi les juifs; l'esprit et la satire sont les armes des opprimés. Il est même étonnant qu'après de si longs siècles de persécution ils aient gardé si vif le sens du beau et si gaie leur humeur... »



Crète. — Depuis que la paix règne dans l'île de Crète, les réfugiés israélites sont retournés à leurs affaires. Le plus grand nombre réside à la Canée; très peu sont établis à Candie. D'après les instructions données au prince Georges par les quatre puissances, ils auront un représentant à l'Assemblée générale et leur religion sera respectée et protégée, de sorte que leur position ne différera pas sensiblement de celle qu'ils occupaient sous le gouvernement turc. Ils fréquentent assidûment les écoles grecques.



Russie. — Le Conseil impérial est saisi d'un projet de loi concernant les sujets étrangers. Aucun juif étranger, excepté les Karaïtes, ne serait admis à la naturalisation. Il sera aussi appelé à étudier la révision de la taxe sur la viande cascher. Il n'est point question de l'abolir, mais de la réglementer. de manière que les juifs qui n'en mangent point soient astreints à payer une certaine somme pour l'entretien des établissements charitables de la Communauté. Jusqu'ici la taxe n'était lourde que pour les israélites orthodoxes et pauvres.

⁂

Bibliographie. — *Die Ethik des Judenthums*, par le professeur Lazarus, vient de paraître chez Kauffmann, à Francfort-sur-le-Mein. Nous en donnerons prochainement une analyse détaillée.

PRIME AUX ABONNÉS

L'ouvrage *La Foi d'Israël*, ses dogmes, son culte, ses cérémonies, sa morale et son avenir, par feu S. Bloch, grand format, in-8°, de 440 pages.

Prix : 2 fr. pour Paris; 2 fr. 60 pour la province et l'étranger.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année No 14 23 Décembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)
TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE St-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-D.-de-Lorette
et *Place St-Georges*

BELUZE & BANBANASTY

PARIS

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies. Meubles et etoffes d'Orient. Rideaux, Literie, Couvertures, etc., etc.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath *Vayigasch*.

Décembre.		Tébet.
24	Samedi (Fin du sabbat à 5 heures)............	11
25	Dimanche....................................	12
26	Lundi..	13
27	Mardi..	14
28	Mercredi....................................	15
29	Jeudi..	16
30	Vendredi....................................	17

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Slyper (Isidor), 46, rue La Bruyère.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Kahn (Jacques), 13, boulevard Saint-Denis.
Pentel (Marcel-Joseph), 6, avenue du Trône.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Budnonsky (Isaac), 13, rue Jean-Beausire.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mardi 27 décembre, à 2 heures. — M. Weissmann (Gustave), ingénieur, 3, rue Chaptal, et Mlle Kahn (Gabrielle, 49, rue Saint-Georges.

Décès

15 décembre.		Bloch (André-Sarah), 3 ans 1/2, boulevard Saint-Michel, 137.
	—	Mme Vve Dreyfus (Edmond), née Hirsch (Elisabeth), 72 ans.
16	—	Mme Vve Bloch (Nathan), née Roos (Sarah), 44 ans.
18	—	Mme Brauer, née Meyer (Léonie), 35 ans.
	—	Blechmann (Hirsch), 41 ans, rue Eugène-Sue, 8.
	—	Isay (Charles), 70 ans, à Asnières.
	—	Alexandre (David), 69 ans, rue Bichat, 40.
	—	Rophé (Fernand), 22 ans, rue Richer, 22.
19	—	Lévy (Aron), 88 ans, à C...
	—	Putermann (Maurice), 26 ans.
	—	Freiss (Joseph), 2 ans. rue de Clignancourt, 50.
	—	Kasmen (Fanny), 7 mois, rue du Ruisseau. 66.
20	—	Seidlitz (Max), 50 ans.
21	—	Mme Vve Chavès (Daniel), née Pollonais (Claire), 62 ans, faubourg Poissonnière, 92.
	—	Goldsmit (Henri), 32 ans.
		Jacob (Joseph), 89 ans, à Neuilly.
22	—	Caen (Auguste), 82 ans, rue Paradis, 8.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

PRIME AUX ABONNÉS

L'ouvrage *La Foi d'Israël*, ses dogmes, son culte, ses cérémonies, sa morale et son avenir, par feu S. Bloch, grand format, in-8°, de 440 pages.

Prix : 2 fr. pour Paris ; 2 fr. 60 pour la province et l'étranger.

— Les abonnés à l'*Univers Israélite* auront droit, au prix de 2 francs franco, à titre de prime, à l'ouvrage *le Guide du Croyant israélite* de M. le grand rabbin Wogue.

Symptômes

Bien qu'il n'y ait rien à modifier aux appréciations aussi sévères que judicieuses qu'un de nos collaborateurs consacre, dans une autre partie du journal, à la souscription ouverte par la *Libre Parole* en faveur de la veuve du colonel Henry, on nous permettra d'y ajouter une conclusion et de faire ressortir la leçon qui se dégage de cette manifestation d'un cynisme extraordinaire. Elle nous paraît constituer en effet un symptôme particulièment grave et alarmant de l'état d'âme où se trouve une partie notable de la population. Aucun des événements auxquels nous avons assisté dans ces derniers temps n'avait encore montré d'une façon aussi saisissante le trouble des esprits et le désarroi des consciences; c'est à croire que la moralité même de ce pays a subi une altération profonde. C'est déjà une chose affligeante et humiliante qu'un grand nombre de gens, appartenant aux catégories les plus diverses, aient pu publiquement apporter un hommage d'admiration à la mémoire d'un homme qui a été probablement un traître, mais qui a été sûrement un faussaire. Et cette glorification d'un crime est assurément un opprobre pour l'époque où elle a pu se produire, pour la nation qui l'a tolérée. Mais le sentiment de honte et de confusion qu'on éprouve devant cette ignominieuse apothéose n'est rien encore en face du dégoût qu'on éprouve en lisant, dans la *Libre Parole*, les réflexions dont les souscripteurs accompagnent leurs offrandes. Dans cette étrange nomenclature, qui est le véritable livre d'or de l'antisémitisme et que les futurs historiens des mœurs consulteront avec une curiosité stupéfaite, tous les sentiments bas que peut recéler la nature humaine se dévoilent et s'étalent avec une sorte de candide audace et de naïve impudeur. C'est une explosion brutale des

plus vils instincts et des passions les moins avouables. La haine contre le juif s'y traduit en clameurs de cannibales, en cris de mort qui se répètent comme un lugubre refrain. Et tou cela est exprimé dans les termes les plus abjects et les plus répugnants. On est effrayé de l'état d'abaissement et de dégradation que suppose un pareil déchaînement de férocité et de bestialité. Jamais on avait pu mieux se rendre compte de l'influence délétère exercée par l'antisémitisme sur la moralité du pays.

Ah! qu'on comprend, en présence de cette atrophie des consciences, des choses qui avaient semblé pendant longtemps incompréhensibles. Nous ne nous expliquions pas comment dans cette affaire Dreyfus, qui est en somme très simple et très claire, une fraction considérable du public se fût montrée obstinément rebelle à toutes les révélations qu'on nous a apportées depuis un an. Ces révélations étaient décisives à ce point qu'elles semblaient défier toute résistance et, cependant, elles sont restées pour beaucoup comme lettre morte. Si, au moment où Bernard Lazare, sans savoir encore toute la vérité, a le premier élevé des doutes sur la culpabilité de Dreyfus, on était venu nous dire qu'un jour viendrait, et un jour prochain, où non seulement on découvrirait le véritable traître, mais où l'on prouverait la parfaite identité de son écriture avec celle du bordereau; — si, de plus, nous avions pu prévoir alors que, pour confondre le vrai criminel, les preuves morales les plus accablantes s'ajouteraient aux preuves matérielles les plus lumineuses, le coupable étant un homme sans foi ni loi, livré à tous les excès, condamné à tous les expédients et capable de toutes les félonies; — si, enfin, on nous eût annoncé qu'à un moment donné l'un des instigateurs du procès de 1894 reconnaîtrait lui-même avoir fabriqué une pièce fausse en vue de justifier rétrospectivement la condamnation prononcée, personne n'eût hésité à prédire que de semblables découvertes dissiperaient tous les doutes et que la France toute entière, dans un universel élan vers la justice, se lèverait pour exiger unanimement la réhabilitation immédiate du juif injustement condamné. Eh bien! la lumière s'est

faite, plus éclatante encore qu'on n'aurait pu l'espérer, les preuves se sont entassées sur les preuves, et il y a entre tous les faits dont se compose cette affaire une de ces concordances parfaites d'où jaillit l'évidence et qui emportent la conviction. Et pourtant la dispute continue plus âpre et plus violente que jamais. Tant d'aveuglement paraîtrait inconcevable si la manisfestation scandaleuse provoquée par la *Libre Parole* n'était venue nous montrer quels profonds ravages la propagande antisémite a exercée dans certains esprits, dans quelle obscurité elle les a plongés, jusqu'à quel degré elle a faussé en eux le bon sens et corrompu le jugement.

Cette mentalité troublée et essentiellement morbide est due à des causes lointaines et ne disparaîtra pas avec l'affaire Dreyfus. C'est elle qui constitue pour les israélites français le vrai péril. Beaucoup d'entre eux ont encore l'illusion de croire que les attaques dont on les poursuit prendront fin avec la crise actuelle. Nous craignons malheureusement que l'état d'opinion dont cette crise n'a été que la manifestation aiguë ne se prolonge et ne dure. Tant qu'il subsistera, avec les préjugés et les haines qui en sont le fondement, la situation des juifs de France restera incertaine et précaire, et il n'y aura pour eux ni sécurité ni repos.

Le tort de nos coreligionnaires français a précisément consisté jusqu'ici à ne pas se préoccuper suffisamment des mouvements de l'opinion à leur égard. Ils se reposaient en toute confiance sur les pouvoirs publics. Vivant en quelque sorte sur la foi des traités, ils croyaient pouvoir opposer aux entreprises de l'antisémitisme une indifférence dédaigneuse. Pourquoi, en effet, se seraient-ils inquiétés? On les menaçait dans leurs biens et dans leurs personnes. Mais n'y avait-il pas un gouvernement pour les défendre et une police pour les protéger? On parlait de les dépouiller de leurs droits de citoyens. Mais ces droits n'étaient-ils pas garantis par des lois séculaires? L'événement est venu, hélas! leur prouver que les lois les mieux assises n'offrent qu'un abri bien fragile lorsque les mœurs ne les soutiennent pas et que

les gouvernements même bien intentionnés sont, vis-à-vis des égarements de l'opinion, faibles et lâches !

Nous n'avons vu, dans ces derniers temps, que trop d'exemples des défaillances des pouvoirs publics, en face des préjugés de la foule. S'il est en France une institution sociale qu'on dût croire soustraite aux fluctuations de l'opinion, c'est assurément l'autorité judiciaire. Devrait-elle connaître d'autre guide que la loi dont elle est chargée d'assurer le respect ? On connaît pourtant le singulier jugement rendu récemment par le tribunal de Montbéliard, au détriment d'un de nos coreligionnaires. Ce tribunal a jugé qu'une convention librement conclue par deux parties pouvait être impunément rompue par l'une d'elle, quand l'autre est juive. Une pareille sentence n'est-elle pas un signe de temps? Il y a quelques années, elle eût passé aux yeux de tous comme une véritable monstruosité juridique, ou, pour parler plus exactement elle n'eût pas pu être rendue. Personne n'eût admis alors que le juge fût même censé connaître la religion du justiciable.

Si aujourd'hui il a pu se trouver trois magistrats pour proclamer, au mépris des bases fondamentales de notre droit public et en termes dont la malveillance à l'encontre des juifs n'essaie même pas de se dissimuler, que la qualité d'israélite est un cas *de force majeure* pouvant justifier la violation d'un contrat, c'est qu'évidemment, une véritable révolution s'est accomplie dans les idées et les mœurs, c'est que les préventions et les haines ont peu à peu pénétré des couches sociales les moins cultivées jusque dans les milieux éclairés, jusque dans les sphères sereines de la magistrature. Et, à y regarder de près, le jugement de Montbéliard est un phénomène de même ordre mais infiniment plus inquiétant que la souscription ouverte par la *Libre Parole*.

La conclusion qui résulte de là, c'est qu'un changement dans l'état des esprits peut seul nous apporter la fin de nos misères et nous préserver à l'avenir des humiliations et des injustices. Ce qui peut nous rassurer, c'est qu'en même temps que le mouvement antisémitique s'exaspé-

rait et parvenait au plus haut degré de violence, il se produisait, à la faveur de l'émotion causée par l'affaire Dreyfus, un mouvement en sens inverse qui se développe et se fortifie chaque jour. C'est ce mouvement que nous devons encourager et seconder de toute notre énergie. Cela demande de la persévérance et est assurément plus difficile que de tourner vers les pouvoirs publics des regards suppléants et éplorés; mais cela est aussi plus viril, plus digne et surtout plus efficace.

B.-M.

Les Israélites et le Judaïsme en Occident (1)

Ce petit livre par Guy-Valvor, qui s'est fait un nom dans la littérature, est un résumé rapide et fidèle de l'histoire des israélites en Occident. Il part des premières données que nous possédons sur l'établissement des juifs dans nos pays d'Europe, et fait dérouler sous nos yeux toute la suite des vicissitudes qu'ils traversèrent sous l'empire romain, au moyen-âge et dans les temps modernes.

L'auteur a puisé à bonne source et il a mis en relief les faits et les idées principales. Il y aurait eu plus à dire sur le rôle que les juifs ont joué au XIXe siècle dans toutes les directions de l'activité humaine : sciences, lettres, arts, politique. Mais enfin, tel qu'il est, le livre de M. Guy-Valvor retrace en 85 pages les diverses destinées que nos pères eurent à subir durant les vingt derniers siècles. Ce travail a le mérite, rare pour un catholique, d'être conçu dans un esprit d'entière impartialité et de rompre en visière aux préjugés si nombreux qui courent sur notre compte. On sent que l'auteur, à mesure qu'il a vu de plus près les souffrances des juifs et le stoïcisme qu'ils y opposaient, se prend de sympathie pour ce peuple sans cesse harcelé et dénigré, et il écrit quelques belles pages remplies de chaleur et d'émotion. Ainsi le passage sur le juif du moyen-âge :

(1) Par Guy-Valvor, 85 pages; 1 franc, à la librairie Durlacher.

C'est de cette lamentable époque que date le type classique du juif, inquiet, hagard, avare, soupçonneux, haineux. Haineux ! comment ne le serait-il point au milieu des haines sans nom qui l'enveloppent, quand la foule, instruite par ses chefs à le haïr, l'insulte, le poursuit, le traque sans répit, quand princes et seigneurs à l'envi le volént, le rançonnent, annulent sous tous prétextes ses créances, trafiquent de lui, lui prennent son bien, sa maison, sa famille, l'accablent sans merci de leurs exactions arbitraires? Certes, il lui faudrait une vertu surhumaine, au milieu de ce flot montant de persécutions et d'outrages, pour y répondre par l'indifférence, pour rester impassible. Aussi, refoulé dans son étroit ghetto sans air, sans soleil, sans lumière, il s'y enferme, il s'y barricade, il s'y replie sur lui-même dans la terreur et la haine des profanes dont il entend les clameurs qui s'acharnent. Il y cache, il y enterre en tremblant le peu d'argent qu'il peine à gagner; il y serre soigneusement les vieux livres aux caractères sacrés que brûle et persécute le fanatisme; son aisance se déguise sous une apparence sordide, et sa supériorité native sous une bassesse sournoise. Quand il sort de là, le costume baroque dont l'affuble la tyrannie des princes le désigne de loin aux risées et aux outrages; c'est la roue étalée sur sa poitrine ou son dos, c'est la manche jaune qu'on lui inflige en Italie, c'est le chapeau diabolique à la pointe cornue; et aussitôt la meute des gamins ou des gueux qui le guette, se précipite derrière lui, contrefaisant son allure humble qui demande pitié; ils le raillent, ils le menacent, ils aboient après lui férocement, ils lui donnent la chasse à coups de pierre, à grand renfort d'insultes. Lui pourtant, il subit tout sans oser répondre, sans pouvoir se plaindre, cherchant à désarmer leur rage par son humilité, et patiemment il essuie les crachats dont on le couvre au passage.

Au milieu des injures dont on le poursuit, il y en a une qu'on entend monter et grandir de siècle en siècle, qui domine les autres, qui lui devient en quelque sorte particulière et dont il reste stigmatisé. Usurier! usurier! — Mais quand papes et rois lui enlèvent successivement tous les moyens de gagner sa vie, quand vous l'empêchez de posséder, de cultiver la terre, quand vous l'excluez de vos corporations bourgeoises et de votre société féodale, comment pourrait-il vivre, sinon des bas métiers que vous rejetez ou des trafics que vous ignorez! Usurier, lui, de vocation, de naissance! Comme si la Bible n'avait point flétri même le juste salaire du prêt, comme si l'usure au contraire n'était pas dans la tradition romaine et dans vos pratiques habituelles, ô intègres Brutus, austères Catons, illustres patriciens de Rome dont les gains avaricieux auraient fait sécher d'envie Harpagon! Mais, à cette époque, combien plus durs que le juif étaient lombards et cahorsins, si bien que, les juifs chassés, le peuple lui-même demandait leur rappel pour n'avoir pas à subir les conditions de leurs impitoyables

rivaux, et que les princes, sur l'injonction de la foule, étaient encore obligés de rappeler les proscrits pour l'avantage du bien commun !

Et pourtant, au milieu de si cruelles épreuves, dans la servitude et l'isolement du ghetto, il y a encore pour le malheureux une certaine douceur, une douceur telle qu'il ne voudrait pas échanger sa misère contre le bonheur de ses bourreaux, qu'elle lui permet de supporter tous ces maux, qu'elle les lui allège et qu'elle les lui rend doux. Une fois retiré, enfermé avec ses frères dans l'abjection de son quartier aux immondes ruelles, sa porte bien verrouillée et solidement close, il relève sa tête humiliée, il a l'orgueil et la satisfaction intime de se sentir supérieur à tous ces insensés, princes ou peuple, qui l'oppriment ou qui l'insultent. Il ouvre ses livres, qui, loin des calamités de l'heure présente, l'emportent vers les espérances des temps meilleurs promis à l'entêtement de sa foi, vers l'apothéose de son peuple à l'ère messianique; et, confirmé dans la certitude qu'à lui seul appartient la vérité et qu'il lutte pour elle, il dédaigne et raille à son tour ses oppresseurs. Lui, si humble comme homme, il devient intraitable comme croyant; pour misérable qu'il soit, il est encore l'élu d'Adonaï, qu'Adonaï le châtie ou le caresse de ses faveurs; et du fond de son abîme de misère, par sa souffrance même il se sent rapproché de son Dieu......

Dans la conclusion, l'auteur ramasse en quelques traits la physionomie d'Israël et détermine son rôle dans la civilisation :

Ce n'est pas un des moindres spectacles de l'histoire, que ce petit peuple juif disséminé à travers les nations mais fortement uni autour d'une idée religieuse, — peuple supérieurement doué et merveilleusement affiné, âpre, indomptable d'énergie, de souplesse, de confiance, d'obstination, dont les qualités non moins que les défauts ont fait le malheur à travers les âges, et dont les défauts non moins que les qualités ont en somme servi la fortune, haï, envié, méprisé, exalté, étrangement mêlé de bien et de mal plus peut-être qu'aucune autre race, insolent et provocateur quelquefois dans la prospérité, mais étonnant par sa patience dans les revers, qui est parvenu, après deux mille ans de luttes, de traverses, de misères de toutes sortes, à vaincre les jalousies, les haines, les préjugés, le fanatisme et la sottise humaine ligués contre lui et à s'imposer définitivement au monde.

Mais le secret de la ténacité et de la persistance de ce peuple à travers les âges et les révolutions, est surtout dans son attachement à cette foi longuement élaborée en son sein et qui est toute son histoire, foi admirable par l'unité et la simplicité de ses dogmes, et plus admirable encore comme instrument de sociabilité par le souci qu'elle apporte au développement des vertus familiales

et domestiques, religion-mère d'où dérivent, sans en avoir tari le bienfait, les deux grands courants religieux de notre monde occidental.....

Il est remarquable, en effet, que ce groupe d'individus qui aujourd'hui détient proportionnellement la plus grande part de la richesse publique (1), est le même qui depuis l'origine n'a cessé de réclamer le plus énergiquement, par la voix de ses prophètes, contre la vanité de la richesse et la cruauté des riches, contre la tyrannie des puissants et l'injustice sociale, et a fait dans ses Livres Saints les plus grands efforts vers une répartition plus équitable des biens de ce monde.... Et c'est à cause de cet esprit de liberté et d'individualisme que se sont élaborés par le judaïsme les grands mouvements sociaux qui ont fait faire les pas les plus décisifs à notre humanité. En sorte qu'à tout bien considérer, on peut dire que la mission des juifs est surtout une mission sociale, à laquelle instinctivement enclins alors qu'ils existaient encore à l'état de nation distincte, ils sont plus que jamais aujourd'hui conviés, instruits et prédestinés par ce qu'il y a dans leur dispersion d'international et cosmopolite.

Peut-être même est-ce là le grand côté d'Israël; et c'est à tort que dans son rôle historique on a vu exclusivement une mission religieuse. Le judaïsme, inférieur comme donnée philosophique, — car ses Livres Saints expliquent d'une manière par trop simpliste l'existence et les fins de l'univers et de l'homme, — reprend tout son avantage quand on le considère au point de vue social. Les nabis d'autrefois avaient bien des rapports avec les Lasalle et les Karl Marx d'aujourd'hui. Jésus lui-même, bien plus encore que prophète religieux, semble par sa prédication s'être manifesté prophète social; et les utopies dont nous entretiennent les doctrinaires du jour rappellent à bien des égards les illusions qui berçaient les esprits aux premiers siècles de notre ère (2).....

Comme on a pu le constater par ces quelques citations, l'auteur possède son sujet et le traite d'une façon intéressante. Il est à souhaiter que ce petit travail d'une lecture facile et agréable, se répande, afin qu'il contribue à ruiner les préventions et à consolider les bons rapports entre les juifs et leurs concitoyens des autres cultes.

L. L.

(1) Ici M. Guy-Valvor donne dans l'erreur commune; il y a quelques dizaines de juifs qui sont très riches, mais l'immense majorité des israélites est pauvre, et c'est par millions que se comptent les prolétaires juifs. Je me permets de signaler à M. Guy-Valvor un livre qui a paru cette année: *Un Prolétariat méconnu*, par Soloweitschik, chez Alcan; il y trouvera de quoi éclaircir ses idées sur ce point.

(2) Il y a quelques erreurs par-ci par-là; ainsi à la page 57, l'auteur appelle les juifs d'Orient *Askenazim* et ceux d'Occident *Sefardim*...



DE FACE ET DE PROFIL

VI

M. BERNARD LAZARE

Du Midi. Et celui-là — s'il en fût jamais! — du Midi qui bouge. On pourrait, à le voir, s'y tromper. Il a le ventre proéminent de M. Prudhomme, sa carrure d'épaules, presque sa longue redingote flottante. Qu'on ne se fie pas à ces apparences de placidité bourgeoise! Le masque de la physionomie est froid, mais très éclairé par la vivacité des yeux, sous le lorgnon toujours porté. Et ces yeux-là, vagues par la myopie, sont bavards : tour à tour gais, caressants, réfléchis, ou luisants comme l'acier, dans un visage expressif et sympathique. La chevelure est rare, brune et soyeuse, rejetée en arrière avec des frisons de femme. Le front est large, découvert, intelligent; l'esprit net, peu expansif, mais sachant où il mène son maître : c'est entre eux un secret que l'importun parfois cherche en vain à surprendre.

Homme énigmatique un peu, et combien différent de ses compatriotes du Sud-Ouest! Eux, loquaces, faiseurs de phrases, toujours prêts aux confidences banales; lui, méditatif et silencieux. A s'entendre parler, pleins d'une effusion attendrie, le feu de la déclamation les gagne; lui, très mesuré, et, comme s'il essayait un air de flûte — les lèvres s'entr'ouvrant à peine — il n'en laisse échapper que ce qu'il veut bien dire, même dans la chaleur de l'inspiration. Mais à qui le connaît, il apparaît bientôt sans fard : Ardent en la pensée; résolu dans l'action.

Dans le socialisme ouvrier où il est aujourd'hui au premier rang, il s'est jeté avec une hardiesse convaincue. Il aime le peuple. Et le peuple le connaît. Il l'aime. Il l'a, l'autre soir, longuement acclamé, et ce fut, pendant dix minutes, un crépitement admirable de mains et de vivats. Il aime sa parole chaude, aux sons graves, bien modulés, trempée de l'accent du terroir — car vous l'avez, Monsieur! — il aime son dévouement à la cause de tous ceux qui souffrent.

Profondément imbu de ce sentiment de solidarité étroite et de pitié humaine pour les victimes de toute iniquité, de toute persécution, il se rappela, un jour, qu'il était juif. De juif il devint — plus tard timidement — sioniste; mais alors les souvenirs d'enfance, la foi des ancêtres, lui affluèrent au cœur en une lueur soudaine. Et l'autorité marquée que son nom, ses écrits, son action lui donnaient, il l'employa à la défense de ses frères outragés. Et comme on s'étonnait du respect que, dans la lutte violente, lui gardaient ses adversaires, il répliqua de sa petite voix flûtée : « Je n'aime pas qu'on me dise des choses désagréables ». Et il l'a prouvé dans de fières et courageuses rencontres.

Et ce sang-froid est une force qu'il mit au service d'une cause sacrée. On sait la vaillance — disons le mot, — l'héroïsme civique dont il fit preuve, quand chacun se taisait, accablé. Le premier, il émut l'opinion en faveur du Capitaine Dreyfus. Le premier, il clama l'innocence du condamné. Le premier, il souleva la pierre du tombeau, déjà scellée. Et alors que tous doutaient, quoi donc! que tous refusaient même de douter, que pour tous les preuves étaient irréfutables de la chose jugée, — dans le silence farouche du bagne mortel, le premier, il jeta à travers l'espace le cri libérateur.

La Postérité s'inclinera devant ce noble cœur. Déjà l'élan populaire va droit à lui. C'est le commencement de la gratitude publique. Il en est fier, mais point glorieux. Rendons à ce valeureux artisan de la Réparation l'hommage qui lui est dû. Saluons avec les juifs — ce juif; avec le peuple — cet ami du peuple; avec ceux qui ont foi en la Justice et la Vérité — ce résurrecteur de la Vérité et de la Justice.

RAOU.

Conférence à l' « Union scolaire »

Samedi dernier on s'écrasait dans les salles de l'*Union scolaire*. L'annonce d'une conférence de M. Bernard Lazare y avait attiré un concours d'auditeurs tel qu'on s'entassait les uns sur les autres et que nombre de personnes ont même dû s'en retourner.

M. Lazare, à son arrivée, est salué par de longues et unanimes acclamations. Puis, après un éloge court et bien senti de M. Heymann, président de l'*Union*, le conférencier prend la parole. Le sujet qu'il traite est : *Il faut être juif.*

Avant tout, dit l'orateur, j'ai un regret à exprimer. C'est que l'*Union scolaire* n'a pas fait porter ses conférences sur des questions purement juives. Pour les sujets d'ordre général, il y a mille occasions de s'en occuper; mais non pour ceux qui sont plus spécialement relatifs à l'histoire, à la littérature, à la pensée juives. Or vous vous êtes associés en tant que juifs; votre devoir est donc nettement tracé.

Comme beaucoup de nos coreligionnaires n'ont dans ces temps troublés qu'une conscience trouble de la conduite qu'il leur faut tenir, il est bon de s'expliquer sur l'attitude qu'il convient de prendre.

Il y a cent ans, le juif ne jouissait d'aucun droit. Et M. Lazare fait le tableau de la situation sociale et morale des israélites d'avant la Révolution. Une fois émancipés, ils éprouvèrent le besoin de se montrer chauvins. On leur reprochait leurs attaches de famille avec leurs frères des autres pays. Pour ruiner cette suspicion, que fit le juif? Il tourna le dos à ses coreligionnaires de l'étranger, rompit tout lien de solidarité effective avec eux et se crut quitte en accomplissant des devoirs de vague charité et de philanthropie incolore.

Malgré tout, la haine des juifs ne s'était pas éteinte ; elle sommeillait. Il y a quinze ans, elle se secoua et se réveilla en un antisémitisme qui allait devenir de plus en plus aigu. A ce moment, les juifs français s'aperçurent qu'ils n'étaient pas considérés comme des frères. Ils s'efforcèrent d'activer la fusion avec leurs autres concitoyens, de démontrer qu'ils étaient pleinement et entièrement des Français; ils s'imaginèrent avoir assisté au siège d'Alésia, et plus un juif était d'entrée récente dans la société française, plus il s'attribuait d'antiquité gauloise. Ils devinrent très chauvins, ils se sentirent mille fois plus Français que les Français de France. Aussi est-ce un comble de voir les antisémites leur reprocher leur manque de patriotisme, quand les juifs l'ont poussé si loin, qu'ils se sont gardés comme d'un crime de toute mani-

festation du sentiment juif pur et que tout leur judaïsme s'est réduit à quelques vagues cérémonies.

Cette fusion n'est pas faisable, car juif et chrétien, ce sont deux mentalités opposées et irréductibles. Elle n'est pas souhaitable, car elle serait destructive de l'originalité juive. Le premier résultat de cet essai de fusion, ç'a été de laisser les juifs désarmés et sans cohésion devant l'antisémitisme. Ils ont perdu la vertu de la solidarité, que nos ennemis nous reprochent, mais qui, hélas! n'existe point. Il faut être Français d'abord, dit-on en France; cela aboutit à des Arthur Meyer et à des Pollonais! Il faut être Allemand, d'abord, dit-on à Francfort, et on fait fermer la frontière aux malheureux qui viennent de Russie. Combien de fois avons-nous entendu cette réflexion : « Si nous avons l'antisémitisme en France, c'est à cause des juifs étrangers! » et cette autre : « S'il y a l'antisémitisme en Algérie, c'est la faute des juifs algériens », suggérant par là, que nous juifs de la France continentale, nous sommes les seuls vrais et supérieurs, le dessus du panier, l'aristocratie.

Ne peut-on être de deux cités à la fois? L'homme appartient à mille groupes. Rosmini a développé cette idée qu'on peut avoir plusieurs patries; donc on peut avoir une patrie morale et une patrie effective. Rien n'empêche d'appartenir en même temps à la cité juive et à la cité française. Ce n'est pas parce que nous remplirons nos devoirs de juifs que nous oublierons nos devoirs de Français et que nous serons des ingrats envers la France révolutionnaire qui a fait de nous des hommes. Nos pères, au moyen-âge, n'ont pas hésité, quand il a fallu à donner leur sang pour le sol où ils avaient trouvé asile et où ils avaient enterré leurs morts. De même nous, nous partageons les deuils, les joies et les souvenirs de la France. Mais ce n'est pas une raison pour se détacher de la cité juive.

Donc, resserrons la fraternité qui nous lie aux juifs des autres pays et que la solidarité devienne une réalité vivante. D'autre part, devant l'antisémitisme, dressons-nous; crions que nous sommes juifs, que nous voulons l'être, que nous avons le droit de l'être. Et alors nous aurons plus de force et plus de cohésion et nous arriverons, non à vaincre l'antisé-

mitisme — car il subsistera toujours, et après l'affaire Dreyfus plus que jamais, car on ne pardonnera pas à Dreyfus d'être innocent — mais à lui imposer le respect, et nous aurons au moins la consolation d'avoir combattu pour la petite cité fraternelle, où il nous aura été donné d'appuyer nos bras sur les bras et nos cœurs sur les cœurs les uns des autres.

L. L.

Vive l'Argent !

C'est par ce cri de joie que Drumont salue le succès de la souscription qu'il a organisée pour permettre à la veuve du faussaire Henry de poursuivre en justice M. Joseph Reinach.

De quel crime et délit s'est donc rendu coupable notre éminent coreligionnaire dans cette campagne ouverte depuis un an pour le triomphe de la vérité et de la justice?

M. Joseph Reinach a émis cette hypothèse qui a peut-être des chances sérieuses de devenir prochainement une vérité démontrée, que le faussaire Henri avait d'autres et plus grands crimes à se reprocher que celui d'avoir trompé une série de ministres de la guerre au moyen de documents fabriqués. M. Joseph Reinach, dans une série d'articles documentés, a essayé d'établir, non sans vraisemblance, que le faussaire Henry était plus et autre chose que l'acquitté Esterhazy, que si celui-ci avait été la main, auteur du bordereau, Henry avait été le fournisseur de documents, Henry avait été le traître, Henry était le seul organisateur de toute cette abominable machination en expiation de laquelle Dreyfus innocent mène une vie de galérien depuis quatre ans. La découverte du faux, affiché à la porte de toutes les mairies de France, avait un moment plongé dans le plus complet désarroi jusqu'aux plus irréductibles partisans de l'infaillibilité des conseils de guerre.

Les chefs de bande ne tardèrent pas à recouvrer leur audace et, dans l'impossibilité de nier le faux matériel dûment constaté, leur imagination surexcitée leur a fourni non une excuse, mais une justification ! ils ont inventé le faux patrio-

tique, le faux par dévouement à l'honneur du deuxième bureau. Et tout doucement se formait la légende, quand M. Joseph Reinach est venu détruire le piédestal en voie de construction. Au crime avéré s'en ajoutent peut-être d'autres qui rendront à jamais exécrable la mémoire du faussaire.

C'en était trop ! Une tentative d'intimidation contre le courageux publiciste, défenseur de Dreyfus, devenait indispensable. Vite un bon procès. Pour le faire, on ne peut se passer d'argent. La veuve n'en a pas.

Le bon public lui en fournira et il en fournira largement tout en gardant volontiers l'anonyme. Quatre-vingt-dix pour cent des souscripteurs se dérobent à l'honneur d'étaler leurs noms dans les colonnes d'un journal compromettant. Qu'importe à Drumont ? L'argent abonde et aussi les injures à l'adresse de M. Joseph Reinach, les cris de mort contre les juifs, les vœux d'expulsion et de destruction de cette race enrichie des dépouilles des bons Français.

Si l'argent afflue ainsi pour une cause au moins suspecte, sinon irrémédiablement perdue, c'est qu'il en reste et nous en sommes heureux. C'est une constatation qui nous fait grand plaisir. Nous n'avons donc pas accaparé toutes les disponibilités pécuniaires. Après tant de désastres financiers de tous genres, Drumont propage quotidiennement ce bruit qu'Israël seul est détenteur de tous les capitaux, qu'il ne reste au malheureux goy que les yeux pour pleurer. Il s'est chargé lui-même de démontrer l'erreur où il induit son public. Il est vrai qu'il destine à un piètre emploi l'argent qu'il a recueilli. La thèse de M. Joseph Reinach n'est pas dénuée de vraisemblance. Que grâce à l'enquête de la Cour de cassation, elle vienne à triompher ! Que diront alors les souscripteurs naïfs qui auront cru s'associer à une œuvre de pitié et qui se trouveront avoir donné des rentes à la veuve d'un faussaire et d'un traître doublement criminel ?

M. Lazard.



VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayigasch* »

« Juda s'approcha de lui... »

Suivant les commentateurs de ce chapitre, le terme *Vayigasch* « il s'approcha », exprime dans la Bible, tantôt l'idée d'une prière, d'un salut, tantôt une menace, une provocation. Ils citent à l'appui de leur opinion divers versets de l'Ecriture sainte. C'est pourquoi les uns prétendent que Juda prit une attitude suppliante, les autres, qu'il adressa à Joseph des paroles aigres et comminatoires. D'après ces derniers, ce serait donc à dessein qu'il assimila Joseph à un Pharaon, pour rappeler à son frère la cruelle mésaventure de celui qui avait jadis maltraité Sarah... C'est une des faiblesses de nos docteurs de vouloir interpréter les mots qu'ils jugent superflus et dont l'absence n'enlèverait rien au sens et à la clarté du texte.

« Faites sortir tout le monde d'auprès de moi... »

Lorsque Joseph se fit connaître à ses frères, il désira demeurer seul avec eux, ne voulut point que la présence d'un étranger embarrassât les effusions fraternelles, et que ses frères eussent à rougir en public. Rien ne paraît plus grave aux yeux de nos Anciens que de faire rougir un homme devant le monde ; « c'est commettre un meurtre que d'y contraindre son semblable, c'est se jeter soi-même dans une fournaise ardente, c'est se perdre pour l'éternité ».

« Et le bruit se répandit dans la maison de Pharaon que les frères de Joseph étaient arrivés... »

Pourquoi le texte parle-t-il d'une voix ou plutôt de « la voix » הקול? De quel bruit, de quelle voix s'agit-il? De la voix qui, soudain, soupira dans les espaces infinis et gémit sur le sort du peuple de Dieu, sur le cours si troublé de ses destinées. Car cette reconnaissance de Joseph par ses frères fut le signal



de l'arrivée des enfants de Jacob en Egypte, et la cause initiale de l'exil et des persécutions d'Israël. Des pleurs tombèrent du ciel !

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

Une Conférence à Nancy

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai à cœur, avant tout, de rectifier une assertion erronée qui vous est échappée. Dans votre numéro 11, page 347, vous dites qu'en fait d'associations pour l'étude de l'histoire et de la littérature juives, il n'en existe qu'une en France, contre cent en Allemagne. J'en connais au moins deux de plus : la Société israélite de Conférences et de Lectures, de Nancy, et l'Association bayonnaise des Etudes juives de Bayonne. Il est vrai que ces deux dernières n'ont pas l'importance de la Société des Études juives de Paris, mais la plupart de celles de l'Allemagne doivent être dans le même cas.

Ceci dit, j'en viens à l'objet principal de cette lettre, qui est de vous informer que notre Société de Conférences a repris le 1er décembre le cours de ses travaux. La nouvelle série de conférences a été inaugurée par le président, M. le grand rabbin Bloch, qui a parlé du Talmud. Il a commencé par déclarer qu'il est le premier à s'étonner du choix d'un tel sujet, qui a été expressément désiré. Autrefois, des israélites auraient demandé à un rabbin de leur enseigner le Talmud. Aujourd'hui, ils en sont réduits à lui demander de leur expliquer ce que c'est que le Talmud. Voilà l'étiage des connaissances religieuses de la France israélite contemporaine.

Après avoir montré le Talmud sous sa forme matérielle, avec son texte in-folio, encadré de ses deux commentaires, avec sa pagination toujours identique dans toutes les éditions, le savant conférencier s'arrête d'abord à la Mischna, qu'il est nécessaire de connaître avant le Talmud et qu'il étudie au double point de vue historique et littéraire.

La Mischna se compose de deux éléments, l'un dogmatique, la Halaka, l'autre poétique et moral, la Hagada, et les rabbins, appelés tanaïtes, à qui est due sa rédaction, ont fait, suivant la tournure de leur esprit, une part prépondérante, à l'un ou à l'autre de ces deux éléments. Le conférencier retrace les épisodes typiques de la vie de ces rabbins, qui ont contribué à donner à la Mischna la forme sous laquelle nous la possédons aujourd'hui.

Il met en lumière l'influence considérable qu'exerça sur l'évolution ultérieure du judaïsme R. Johanan ben Zaccaï, qui vivait au début de la domination romaine, puis parle de R. Akiba, de l'ordre et de la méthode que celui-ci apporta dans la transmission des lois traditionnelles et des légendes qui se rapportent à sa vie ; de R. Méir et de sa prudente compagne Bérouria, ce qui l'amène à donner lecture des beaux vers qu'un poète israélite français a consacrés à cette sympathique héroïne ; de R. Simon ben Yohaï, le père putatif de la Kabbale ; enfin, de R. Juda Hakkadosch, qui, d'une façon définitive, coordonna les éléments de la Mischna.

La Mischna est divisée en six ordres, comportant 63 traités et 524 chapitres. Elle est rédigée dans une langue abâtardie, de basse hébraïcite. Le style est lâche et flottant. La construction de la phrase rappelle celle de la phrase araméenne.

M. le grand rabbin, qui réserve pour une autre conférence l'examen du Talmud proprement dit, conclut en proclamant que ces docteurs modestes, qui fixèrent dans sa forme définitive la matière mouvante de la tradition, furent grands, que nous devons défendre celle-ci comme un précieux héritage et la transmettre avec courage à travers tous les dangers, au mépris ne toutes les souffrances, au prix de tous les sacrifices.

Agréez, etc.

R. Stamm.



Lettre de Belgique

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'*Univers Israélite*)

A mon fils...

BRUXELLES, 19 décembre. — M. Joseph Reinach vient de réunir en un volume la collection des articles que, depuis un an, il écrit dans le *Siècle*.

Ce recueil porte comme dédicace : *A mon fils*.

Dans ces trois mots, M. Joseph Reinach nous trace, sans le vouloir peut-être, le devoir qui nous incombe vis-à-vis de nos enfants. Ceux-ci devront connaître à fond l'ère des persécutions dont les juifs sont actuellement les victimes ; l'histoire des dix plaies d'Egypte que nous avons pour mission de raconter à notre progéniture pâlit à côté des horreurs suscitées par cet immonde *Bilboul* qu'est l'affaire Dreyfus.

Si nos enfants doivent s'en rapporter un jour, pour connaître ce drame qui se déroule depuis tantôt quatre ans, aux innombrables volumes qui paraîtront quand justice sera enfin obtenue, il est à craindre qu'ils ne croiront jamais qu'il s'est trouvé dans un pays, civilisé entre tous, assez de criminels, du haut jusqu'au bas de l'échelle sociale, pour accuser, faire condamner et maintenir au bagne un innocent dont le crime a été d'être juif ; ils ne croiront jamais qu'en France il y a eu une époque où tout ce qui était juif était conspué, vilipendé, outragé ; ils ne croiront jamais qu'il a pu arriver dans cette France que l'auteur principal de ce Bilboul s'étant reconnu coupable et que, s'étant suicidé, il se soit encore trouvé des hommes et non des moindres pour faire de ce suicidé un héros et tenter de lui ériger une statue ! Ils ne croiront jamais qu'un gouvernement ait pu permettre à une populace de tuer des juifs (voir Algérie), de piller leurs magasins (voir Nantes) ni à des journalistes de prêcher dans leurs feuilles la guerre aux juifs. Non, jamais les générations futures ne croiront à tant d'infamie ; ils crieront à l'exagération, ils nous supposeront des êtres fanatisés par la religion, ils nous découvriront des



cerveaux malades, ils croiront à tout sauf à ce qui est malheureusement la vérité.

Et c'est pourquoi je trouve qu'il est de notre devoir, dans le calme du foyer, de raconter cet horrible cauchemar à nos enfants comme choses vécues ; ceux-ci plus tard n'oublieront pas, bien au contraire ; ils auront à cœur de dire à leur tour toutes les souffrances par lesquelles ont passé leurs pères. Je trouve donc dans cette dédicace *A mon fils* un enseignement sublime et je félicite sans restrictions Joseph Reinach qui a eu cette heureuse idée.

Lui, plus que tout autre, a payé de sa personne ; lui, plus que tout autre, a été traîné dans la boue ; lui, plus que tout autre a subi patiemment les outrages les plus immondes ; lui, plus que tout autre, était en droit d'écrire *A mon fils*, car, c'est dans ses affections les plus intimes qu'il a été touché par la calomnie pour des fautes qu'il n'avait pas commises...

Et pour terminer cet article laissez-moi espérer qu'il se trouvera parmi nous, un homme à qui les loisirs permettront d'écrire l'histoire Dreyfus *à l'usage des enfants*, afin que ceux-ci n'oublient jamais l'épouvantable crime qui a été commis contre tous les juifs qui ont eu la mauvaise fortune de vivre dans cette fin de siècle.

Ce sera une Hagada dont la lecture sera pour le moins aussi édifiante que l'histoire de la sortie d'Egypte.

JONAS L.

EN ALGÉRIE

Attentat contre le grand rabbin d'Alger

La cour d'assises d'Alger a jugé un israélite nommé Aaron Abou Mendil qui, le 29 juin dernier, avait frappé d'un coup de poignard entre les deux épaules le grand rabbin d'Alger, M. Bloch, au moment où celui-ci descendait du tramway électrique de Bab-el-Oued, comme nous l'avons raconté dans notre numéro du 1er juillet.

Le meurtrier, arrêté sur-le-champ par un de ses coreligionnaires, était un ouvrier bijoutier sans travail depuis les troubles de janvier dernier, père de cinq enfants en bas âge. Il avait sollicité, pour monter une petite échope, un secours de 100 francs du consistoire, qui lui avait alloué seulement 10 francs.

Aaron Abou Mendil, furieux, avait alors acheté un poignard, était monté avec M. Bloch dans le tramway et l'avait frappé au moment où il allait gagner sa maison de campagne de Bab-el-Oued.

Vu les bons renseignements qui ont été fournis sur Abou Mendil, et étant données les circonstances toutes particulières dans lesquelles cet homicide a été commis, la cour n'a condamné l'accusé qu'à la peine de deux ans d'emprisonnement.

La *Ligue des Droits de l'Homme* communique à la presse les documents suivants :

Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les termes du vœu ci-après que vient d'exprimer la *Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen*, et qui lui paraît être un écho de l'opinion utile à vous faire parvenir.

Je joins à cette délibération une note précise où vous trouverez relatés les faits principaux qui ont attiré notre attention.

Veuillez agréez, monsieur le Président du Conseil des Ministres, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Président,
L. Trarieux.

A Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

Le Comité de la *Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen*, dénonce une fois de plus, à l'attention du gouvernement les persécutions abominables dont les israélites sont victimes en Algérie.

Des citoyens français, qui ont droit à l'égalité devant la loi, se voient livrés sans défense, par ceux-là même qui leur devraient la protection, aux plus criminelles vexations. Traqués dans l'exercice de leur profession, atteints dans leurs biens et jusque dans leur vie, ils en seront bientôt réduits à fuir leur patrie pour échapper à la ruine et à la mort qui les menacent.

L'acharnement des haines excitées autour d'eux en est arrivé à ce point qu'il n'épargne pas les plus misérables, et qu'on vient de voir, à la honte de la civilisation, cent cinquante petits marchands colporteurs privés de permis de colportage qui les faisait vivre et même spoliés de leurs marchandises, par cet unique motif qu'ils appartenaient à une confession que des animosités de religion ou de secte ont annoncé l'intention d'abolir sur le sol algérien.

De pareils attentats au droit et à la liberté sont la négation même du principe républicain, qui est de rester neutre entre différents cultes. Ils compromettent l'avenir de l'Algérie qu ine tarde-

rait pas, sous l'action de ce régime barbare, à vivre moralement séparé de la métropole. Ils menaceraient même, à la longue, cette dernière d'une contagion qui pourrait lui être mortelle, si elle en restait la spectatrice indifférente et seraient, dans tous les cas, pour elle une cause de déshonneur.

Il appartient à l'autorité publique d'intervenir au plus tôt pour rappeler, par tous les moyens en son pouvoir, que la liberté, la propriété, la sûreté, sont les droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Qu'elle n'attende pas, pour remplir ce devoir impérieux, que la résistance désespérée à une oppression devenue intolérable amène de grands malheurs.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen, dit l'article 12 de la Déclaration de 1789, nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Ce principe essentiel de tout gouvernement démocratique, ne ne doit pas être moins respecté en Algérie qu'en France, si on désire surtout que, suivant une expression heureuse, qui doit répondre au vœu de tous les patriotes, le continent algérien ne soit que le prolongement de la terre française.

M. le président de la Ligue est chargé de communiquer à M. le président du Conseil des ministres, cette délibération, comme un écho des sentiments généreux du pays.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 16 au 23 Décembre

Mmes la baronne de Rothschild (Nathaniel...	5.000	»
la baronne de Rothschild (Gustave)....	2.000	»
la baronne Leonino (Joseph)...........	1.000	»
MM. Dreyfus (René)......	500	»
Goldschmidt (Ferdinand)..............	500	»
Lazard (Alexandre)..	500	»
Schwartz et Nunès..	500	»
Mmes Dreyfus (Emile)......	400	»
Ochs (Léonard)......	300	»
MM. Leven (Stanislas)....	250	»
Bardac (Noël)........	200	»
Iklé...............	200	»
Société allemande de Bienfaisance de Paris.......	200	»
M. Stern (Moïse)........	200	»
Mme Brandon (Jules)......	100	»
M. le général Brisac....	100	»
Mme Brühl, 69, rue de Courcelles...............	100	»
MM. Dreyfus (Georges)...	100	»
Loewenstein.........	100	»
May (Antoine).. ...	100	»
Mme Salvador (Gabriel)...	100	»
MM. Seligmann (Alexis)...	100	»
Lambert, 69, rue Chabrol...............	50	»
May (Jacques).......	50	»
Meyer (David).......	50	»
Mmes Reitlinger (Adolphe).	50	»
Simon (Frédéric) ...	50	»
MM. Lehmann (Edmond).	40	»
Marx (Isidore)........	40	»
Ottenheim	40	»
Kayser,........... ..	25	»
Bing (J.)...........	20	»
Blum, 11, fbg Saint-Honoré............	20	»
Cahen (Marx)........	20	»

MM. Dreyfus-Stern	20	»
Lehmann (David)	20	»
Loeb (Emmanuel)	20	»
Rheims (Georges)	20	»
Schuhl	20	»
Adler	10	»
Bader	10	»
Berg	10	»
Lehmann (Isidore)	10	»
Lévy (David)	10	»
Lévy (Henri)	10	»
Meyer (Marcel)	10	»
Raine	10	»
Schulmann	10	»
Wolf (Léon)	10	»
Bernard, 44, rue Condorcet	5	»
Cunge (Jacob)	5	»
Cunge (Jules)	5	»
Cunge (Salomon)	5	»
Cunge (René)	5	»
Diamantberger	5	»
MM. Fridmann	5	»
Gilles (Lucien)	5	»
Gompel (J.)	5	»
Kahn (Jacques), rabbin	5	»
Kahn (Lucien)	5	»
Lambert (Eliézer)	5	»
Lehmann, 9, rue Vauquelin	5	»
le grand rabbin Lehmann	5	»
Lehmann, 52, rue Etienne-Marcel	5	»
Picard	5	»
Schorstein	5	»
Weil, 49, rue Simon-le-Franc	5	»
Weil (Albert)	5	»
Weisbach (Marx)	5	»
Weyl (Marc)	5	»
Wormser	5	»

En souvenir de sa fille la baronne Emmanuel Léonino, et à l'occasion de l'anniversaire de son décès, M. le baron Gustave de Rothschild vient de fonder une nouvelle pension viagère de six cents francs, qui s'ajoutera aux vingt pensions viagères constituées sous le titre de « Fondation Juliette de Rothschild, baronne Emmanuel Léonino », destinées à des vieillards dignes d'intérêt et incapables de pourvoir à leur existence.

Nouvelles diverses

Paris. — A la Madeleine, le P. Coubet, de la Compagnie de Jésus, poursuit ses conférences sur les juifs. Dimanche dernier, il s'est efforcé de démontrer que les juifs avaient rompu avec la religion d'Abraham, d'Isaac et de Jacob et que c'étaient les chrétiens les vrais continuateurs de la religion d'Israël. Venant à parler du Talmud, il a ressassé les calomnies et balivernes qui ont cours dans les manuels antisémites, depuis Wagenseil et Eisenmenger, et que les générations d'écrivains ignares et malveillants se lèguent les unes aux autres. Il a cité aussi des paroles épouvantables d'un grand rabbin d'Angleterre; « cela est écrit », a-t-il répété par quatre fois; oui, c'est écrit comme les faux du colonel Henry et c'en a juste la même valeur. Après les invectives classiques et éculées sur le Talmud, le P. Coubet a raconté que les juifs perçaient les hosties au moyen-âge et qu'ils en voulaient toujours à la croix. Il est temps, s'est-il écrié, de jeter le cri d'alarme d'un bout à l'autre du pays. Toutefois il ne faut pas recourir à la violence; les papes ont toujours accordé leur protection aux juifs. L'orateur oublie de citer

Sixte IV, qui, par le nonce Nicolas Franco, évêque de Trévise. encouragea l'établissement de l'Inquisition en Espagne, laquelle fit périr des milliers et des milliers de juifs et il ne dit rien des papes Zacharie, Etienne IV, Grégoire VII, Grégoire IX, Grégoire XIII, Alexandre III, Jules III, Paul III, Paul IV, Jean XXII, Benoît XIII, Innocent III, Clément VIII, Pie IV, Pie V, etc. En terminant, le prédicateur affirme que l'Eglise n'a aucune haine contre les juifs, qu'elle veut leur salut, et il les exhorte à embrasser le catholicisme.

***

— Parmi les trois candidats reçus au concours pour l'auditorat au Conseil d'Etat figurent deux de nos coreligionnaires, MM. Cahen et Helbronner.

***

— L'Académie des sciences a décerné le prix Poncelet (mathématiques) à M. Hadamard, maître de conférences à la Sorbonne et professeur suppléant au Collège de France.

***

— Mme Gustave Kahn, la femme de l'écrivain bien connu, vient de se convertir au judaïsme. C'est de son propre gré qu'en présence de la campagne dirigée contre les juifs, elle a tenu à honneur d'embrasser publiquement la religion de son mari. Mercredi dernier, au temple de la rue de la Victoire, les deux époux, mariés depuis dix ans, ont fait donner à leur union la consécration israélite.

***

— L'*Union philanthropique israélite*, pour tous les indigents sans distinction de culte, dont le siège est 28, rue Buffault, nous adresse un appel chaleureux en faveur du fourneau qu'elle a installé 16, rue Choron. Pendant les cinq mois de son premier exercice, le fourneau a distribué 108,263 portions; pendant le deuxième exercice, 144,518, et pendant le troisième exercice, 195,228. Cette œuvre voudrait étendre sa bienfaisance sur d'autres centres populeux de Paris, et elle espère que la générosité de nos coreligionnaires lui permettra de réaliser ce louable projet. On peut lui adresser, soit des dons en argent, soit acheter des bons de nourriture destinés à être remis à des malheureux. S'adresser au président de l'Œuvre, M. Alphonse Pereyra, 28, rue Buffault.

***

Dieuze. — La Communauté israélite de Dieuze, vient de perdre un de ses plus anciens et de ses plus estimés membres, M. Salomon Jules, que la mort a frappé subitement dans sa soixante-dixième année. Une foule nombreuse et sympathique, sans distinction de culte, a tenu à rendre les derniers devoirs à cet homme juste et pieux. ת'נ'צ'ב'ה.

Mayence. — La police a saisi des pamphlets antisémites, qui exhortaient les chrétiens à ne rien acheter chez les juifs pour Noël et le Jour de l'An.

***

Londres. — M. S. Schechter, lecteur de langue hébraïque à l'Université de Cambridge, vient d'être appelé en qualité de professeur à l'Université de Londres.



Vienne. — L'écrivain Adolphe Kulka vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans. Il a publié des essais, des poésies et collaborait à plusieurs grands journaux.



Neutra (Hongrie). — Comme l'évêque de Neutra se trouvait récemment dans ses terres de Mocsouk, une députation israélite vint lui présenter les hommages de la Communauté. Au cours de la conversation, le prélat ayant appris que cette Communauté allait construire une synagogue, il déclara souscrire pour une somme assez forte, puis obtint des autorités qu'on concédât gratuitement le terrain.

***

Saint-Pétersbourg. — Le bruit se confirme que le procureur du Saint-Synode Pobédonoszew sera bientôt relevé de ses fonctions. On prétend que la tsarine a une horreur profonde pour ce farouche sectaire, dont les juifs ne pleureront pas le départ.



— Le Conseil d'Etat examine en ce moment une loi relative à la naturalisation. Cette loi refuse *de plano* tout droit de naturalisation aux juifs étrangers.

***

Vilna. — Mme la baronne de Hirsch a envoyé 200,000 roubles à Vilna pour la construction de logements à bon marché pour les pauvres, sans distinction de culte. Chaque logement sera composé de trois pièces dont le loyer n'excédera pas 30 roubles par an. L'emplacement est déjà choisi dans un faubourg de la ville et, dans quelques mois, trois cents familles auront un abri peu coûteux.

***

Constantinople. — Comme on sait, les différentes associations religieuses de la Turquie jouissent d'une grande liberté pour ce qui concerne leur administration, et leurs chefs spirituels sont considérés par la Porte comme des chefs politiques. Dans ces dernières années, nos coreligionnaires avaient négligé de constituer un conseil et s'étaient bornés à se faire représenter par le grand rabbin Moïse Lévy. Ils viennent de remédier à cet état de choses, en

nommant un conseil composé du médecin-major Elias Pacha, du conseiller d'Etat Bohor Effendi Aschkenazi, du contre-amiral Isaac Pacha Molko et de Aronatchi Effendi.



Athènes. — M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Académie des Beaux-Arts, est en ce moment à Athènes; il a l'intention de visiter plusieurs endroits où l'école archéologique française a entrepris des fouilles. A la dernière séance publique, tenue la semaine passée dans l'Etablissement, à Athènes, le directeur a fait un grand éloge des recherches poursuivies en Béotie, en Locride et en Anatolie par un des élèves de l'école, M. Cahen.

***

Larisse. — La situation des israélites de Larisse est loin d'être encourageante. Les tribunaux prononcent des sentences sévères contre des innocents sur de faux témoignages : un marchand a été condamné à deux ans de prison ; un autre, par défaut, à cinq ans et deux autres encore attendent dans les cachots une peine semblable. L'intervention de la Communauté de Volo et les marques de sympathie des feuilles libérales n'ont rien pu changer à ces tristes affaires.



New-York. — Le nombre d'israélites enrôlés dans l'armée américaine lors de la guerre contre l'Espagne s'élevait à plus de 4,000 hommes.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 15 — 30 Décembre 1898

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath *Vayéhi*.

Décembre.		Tébet.
31	Samedi (Fin du sabbat à 5 h. 10)	18
Janvier 1899.		
1	Dimanche	19
2	Lundi	20
3	Mardi	21
4	Mercredi	22
5	Jeudi	23
6	Vendredi	24

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Alexandre (René), 56, rue Myrha.
Lehmann (Félix), 29, rue Taitbout.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Alkan (Marcel), 6, rue Bichat.
Diefenthal (Raymond), 6, rue Duguerry.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Korlstein (Henri), 275, faubourg Saint-Antoine.
Neymann (Samuel), 10, rue de Charenton.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Jeudi 5 janvier, à 2 heures 1/2. — M. Leib (Louis), négociant, 29, avenue Henri-Martin, et Mlle Kahn (Florence, 91, rue Saint-Lazare.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Lundi 2 janvier, à 2 heures. — M. Lang (Georges), voyageur de commerce, 9, place des Vosges, et Mlle Créhange (Marthe) professeur, 14, rue Froissart.

Mercredi 4 janvier, à 2 heures. — M. Amselle (Simon), employé de commerce, 4, rue Dunkerque, et Mlle Simon (Jeanne), 12, cite du Petit-Thouars.

Dimanche 8 janvier, à 2 heures. — M. Bloch (Benjamin), agent commercial, 3, rue de la Douane, et Mlle Bloc (Marguerite). 23, rue d'Albouy.

Dimanche 8 janvier, à 2 heures 1/2. — M Lévy (Charles), tailleur, 37, rue Bouret, et Mlle Lazard (Alice-Rose), 191, rue du Temple.

Dimanche 8 janvier, à 3 heures. — M. Cahen (Théodore), représentant de commerce, 74, quai Jemmapes, et Mlle Fürst (Léonie), institutrice, 7, rue des Tournelles.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Jeudi 5 janvier à 2 heures. — M. Askolowitsch (Adolphe), tailleur, 67, rue Vieille-du-Temple, et Mlle Schmidt (Tauba-Thérèse), casquetière, 9, rue Charles-V.

Décès

20 décembre.	Bimsenstein (Albert), 33 ans, boulevard Voltaire, 116.
22 —	Mme Kahn (Jacques), née Lehmann (Sara), 24 ans.
23 —	Malamond (Fanny), 7 ans, rue Picpus, 76.
—	Maous (Silvain), 65 ans, rue Oberkampf, 11.
—	Chaykowitz (David), 57 ans, rue Picpus, 76,
25 —	Mme Fribourg (Benjamin), née Lehmann (Sophie), 56 ans.
—	Ratzkowski (Abraham), 68 ans, rue des Jardins, 10.
—	Benjamin (Wilheln), 43 ans, rue Picpus, 76.
—	Mme Vve Marx, née Coblentz (Rosalie), 75 ans, rue Beaubourg, 40.
—	Worms (Paul), 51 ans, avenue Niel, 86.
26 —	Lévy (Charles), 43 ans
—	Mlle Goldstein (Amélie), 70 ans.
—	Mme Weyl (Ernest), née Lévy (Esther), 56 ans, rue Charles-V, 19.
27 —	Dalsace (Félix), 47 ans, rue de la Chaussée-d'Antin, 66.
—	Lippmann (Léonce), 31 ans, avenue Malakoff, 139.
28 —	Mme Lévy (Michel), née Goldschmidt (Pauline), 53 ans, rue Albouy, 9 *bis*.
—	Mme Goudchaux (Samuel), née Ernest (Marie), 85 ans, rue Bosis, 7.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

ACTES ET PAROLES

Nous avons eu dans ces derniers mois trop souvent sujet de nous attrister et de nous décourager pour que nous ne nous réjouissions pas, comme d'une heureuse éclaircie au milieu de nos amertumes et de nos inquiétudes, de la séance consacrée par la Chambre des députés à la discussion des affaires algériennes. Cette séance nous a apporté toutes les satisfactions que, par le temps qui court, il nous soit encore permis d'espérer. Nous y avons vu les champions de l'antisémitisme, MM. Drumont et Firmin Faure, faire éclater eux-mêmes à la tribune tout le vide de leurs doctrines, toute l'incohérence de leur système et tout l'odieux de leurs revendications. L'impression produite par ces deux orateurs a été désastreuse à ce point qu'on les a accusés de maladresse. Mais la maladresse était fatale ; car c'est le propre des conceptions inspirées par la haine et la violence qu'elles ne peuvent se produire au grand jour d'un débat public sans provoquer immédiatement un sentiment de révolte et qu'il leur suffit de se faire connaître pour se faire condamner.

Nous avons entendu dans la même séance un des membres du parti socialiste, M. Rouanet, faire justice dans le passé et dans le présent des mensonges de l'antisémitisme, flétrir ses crimes et dénoncer, avec une émotion que toute la Chambre a partagée, les abominables excès auxquels il s'est livré en Algérie. Ç'a été le malheur des juifs algériens que leur situation fût ignorée de la France. M. Rouanet l'a révélée en partie, car il ne pouvait tout dire. Et pris d'indignation à l'idée que les horreurs dont il avait fait le récit eussent été si longtemps tolérées, il a reproché leur faiblesse aux pouvoirs publics, faisant honte au gouvernement de son inaction et à la Chambre elle-même de son impassibilité. Nous ne

résistons pas au plaisir de citer ce passage de son discours, regrettant de ne pouvoir le reproduire tout entier :

Croyez-vous donc que ces faits abominables pourront se perpétrer encore longtemps ?

Est-ce que vous ne sentez pas, messieurs, que l'honneur de la France est intéressé à ce qu'ils ne puissent pas se reproduire ? Je dis que nous sommes restés trop longtemps indifférents à ces faits. Je dis qu'il y a longtemps qu'ils auraient dû être réprimés ; et ce que je reproche au gouvernement, ce que je reproche même à la Chambre, c'est de ne pas avoir fait entendre depuis huit mois que ces faits se commettent une parole de protestation, une parole d'indignation, une parole de justice, une parole de pitié !

Quoi ! messieurs, des hommes sont traqués comme des bêtes dans la rue, des enfants peuvent souffleter des vieillards, et vous restez impassibles ! Et vous nous dites qu'il y a là une question patriotique ! Je dis, moi, que l'honneur de la France saigne par toutes ces ignominies.

Nous nous hâtons d'ajouter que cette vigoureuse protestation, ce pressant appel à la raison et à la conscience des députés n'ont pas été stériles. La Chambre paraît s'être ressaissie et le gouveruement a tenu un langage plein d'élévation et de fermeté. Dans un discours qui, malgré les erreurs qu'il contient et les réserves qu'il comporte, n'en est pas moins d'une inspiration très haute, M. le Président du Conseil a montré, avec une grande puissance de dialectique, que la thèse antisémite n'aboutit qu'à des négations comme celles qui consistent « à vouloir expulser les juifs, à les jeter à la mer après les avoir pillés, bien entendu », qu'elle a suscité un rêve derrière lequel il n'y a aucune réalité et que « s'il y en avait une, ce serait au détriment de la civilisation et de l'humanité ». Il a mis les députés du parti au défi de traduire leurs revendications en propositions de loi sérieuses et de prouver ainsi qu'ils sont capables d'autre chose que de vaines manifestations. Enfin, invoquant les idées qui sont le fondement et la raison d'être de la République, il a convié le peuple algérien « à lire l'histoire de cette France à laquelle on le dit attaché, à se rappeler que la Révolution de 1789 a inscrit dans nos lois, en lettres d'or, en lettres de sang même, plus fécondes peut-être et plus

visibles, tous les principes qui font la société moderne : la sécularisation de l'Etat, la liberté de conscience, la justice, l'égalité civile et l'égalité politique ».

L'énergique attitude du gouvernement a trouvé immédiatement sa récompense. L'affichage du discours de M. Dupuy en Algérie a été voté et la Chambre, se retrouvant enfin après tant de tergiversations et de défaillances, a ratifié, à une majorité de plus de quatre cents voix, les déclarations du Président du Conseil dans un ordre du jour où elle affirme sa volonté « de faire respecter la liberté de conscience et la sécurité des personnes et des propriétés en Algérie »

Quant aux antisémites et aux nationalistes de la Chambre, éblouis, déconcertés et déroutés par les flots de lumière qui venaient d'être projetés sur leurs ténébreux desseins, ils se sont littéralement débandés. La plupart d'entre eux se sont réfugiés dans l'abstention ; trois seulement ont osé soutenir jusqu'au bout leur cynique programme.

Et pour que le triomphe de la cause de la tolérance fût tout à fait éclatant, il n'est pas jusqu'à l'abbé Lemire qui n'ait tenu à dégager la solidarité de l'Eglise des menées de l'odieuse secte en venant rappeler à la tribune que jadis les papes protégeaient les juifs contre les mouvements populaires.

En résumé, la discussion des interpellations sur l'Algérie est venue nous montrer que, malgré toutes les apparences contraires, le sens de la liberté et de la justice ne s'est pas complètement éteint dans ce pays. Il a suffi, pour faire reculer le fanatisme menaçant, que le gouvernement parlât avec résolution et franchise. C'est là une constatation éminemment rassurante. Est-ce à dire pourtant que notre satisfaction soit sans mélange et que les juifs de France, sûrs désormais des intentions du gouvernement et forts de son appui, puissent se reposer dans une entière quiétude. Nos lecteurs savent que telle n'est pas notre pensée. Nous croyons au contraire que ce n'est pas une simple déclaration ministérielle, si énergique qu'elle puisse être, ni le vote d'un ordre du jour

parlementaire, si clairs qu'en soient les termes, qui puissaient déterminer nos coreligionnaires à se départir d'une vigilance plus que jamais nécessaire.

Ce ne sont pas, empressons-nous de le dire, certaines parties du discours de M. Dupuy qui nous empêchent de nous abandonner à une pleine confiance. S'il nous était possible ici de soumettre ce discours à une discussion en règle, il nous serait aisé de démontrer qu'il renferme bien des réticences fâcheuses, plus d'une regrettable erreur et que M. le Président du Conseil est lui-même imprégné, dans une très appréciable mesure, de ces préjugés ambiants contre lesquels il s'est élevé avec une indignation si vigoureuse. Nous ne pousserions assurément pas la susceptibilité jusqu'à nous étonner de l'avoir entendu affirmer « qu'il y a parmi les juifs des gens riches, des fortunes opulentes, peut-être un peu trop vaines, un peu trop arrogantes » ; car il nous faut bien reconnaître qu'il y a dans ces appréciations une part, une très grande part de vérité. Mais nous pourrions lui demander comment il a pu se hasarder à dire que « dans le milieu juif il est très rare de trouver cette classe moyenne dont la France est si fière et que ce sont plutôt les deux extrêmes qui s'y rencontrent ». On serait tenté de croire, en présence d'une assertion aussi extraordinaire, que M. Dupuy a observé les juifs dans le département de la Haute-Loire qu'il représente et où il n'y a pas de juifs. A Paris même et dans le reste de la France, l'observation la plus superficielle suffirait pour le convaincre que c'est dans le commerce et l'industrie, dans les carrières libérales, c'est-à-dire précisément dans la classe moyenne, que les juifs occupent une place considérable, trop considérable même au dire de certains. Nous pourrions nous élever aussi contre une allégation de M. Dupuy, d'après laquelle la race juive « avisée, active, laborieuse, intelligente s'était, en Algérie, introduite dans les fonctions publiques dans une proportion bien supérieure à celle que comportait son nombre total ». Pour quiconque est au courant des choses algériennes, une pareille affirmation est tout le contraire de la réalité et l'on mettrait assurément

M. le président du Conseil dans l'embarras si on le sommait de la justifier par des exemples, par des chiffres, par des statistiques.

Mais encore une fois, si tout cela prouve que M. Dupuy n'a pas l'esprit complètement dégagé de toute prévention et même qu'il n'a de la situation de l'Algérie qu'une connaissance imparfaite, cela ne diminue en rien la portée de son très beau discours et surtout cela n'est pas de nature à nous inspirer la moindre alarme. Pourquoi donc ne sommes-nous pas entièrement rassurés sur le sort de nos coreligionnaires de la colonie? C'est que nous sommes obsédés par un souvenir récent. Il y a moins d'un an, — au mois de février dernier, — la Chambre discutait une interpellation sur les juifs algériens absolument analogue à celle de vendredi dernier. L'interpellateur n'était pas M. Drumont, mais M. Samary, antisémite comme lui et comme lui député d'Alger. L'orateur du gouvernement, qui était M. Barthou, prononça un discours non moins éloquent, mais encore plus énergique que celui du ministre actuel. Et la Chambre, avec un bel élan d'indignation généreuse, condamna les guerres de religion et de race dans un ordre du jour qui fut voté à une majorité plus imposante que celle que réunit l'autre jour celui de MM. de la Porte et Audiffred. Les juifs algériens pouvaient donc se croire à l'abri des outrages, des vexations et des sévices. Et pourtant, qu'avons-nous vu depuis cette époque? Nous avons vu le désordre s'aggraver en Algérie et, à mesure que la faction antisémite redoublait de violence, l'action gouvernementale s'affaiblir et s'effacer. Nous y avons vu de véritables chasses à l'homme s'organiser sous l'œil complaisant des autorités, si bien que le juif ne pouvait plus quitter sa maison sans s'exposer aux pires dangers. Nous y avons vu les élections s'accomplir sous l'empire de la terreur et au milieu d'un effroyable déchaînement de passions sauvages. Nous y avons vu ensuite disgrâcier les fonctionnaires qui avaient tenté d'empêcher ou de réprimer ces criminels débordements. Nous y avons vu enfin M. Laferrière entrer en coquetterie avec les fauteurs des troubles,

essayer de se concilier leur bonnes grâces par l'abdication et la platitude et pousser la condescendance jusqu'à leur faire espérer l'abrogation de ce décret Crémieux, dont le Parlement, dans une délibération solennelle, venait de proclamer le maintien. S'étonnera-t-on, qu'averti par de pareils précédents, nous restions en défiance? Nous ne connaissons malheureusement que trop la pusillanimité des hommes politiques du jour. Avant donc de nous livrer aux transports d'un enthousiasme immodéré, il nous paraît sage d'attendre que nos gouvernants aient joint les actes aux paroles et qu'après avoir affirmé la pureté de leurs intentions, ils nous aient démontré également la fermeté de leur caractère et la solidité de leur courage.

B.-M.

LE CASSECOU SIONISTE

Andrinople, le 12 décembre 1898.

S'il fallait de nouveaux arguments, plus probants, à l'appui de la thèse que je soutenais dans mon article l'*Envers du Sionisme*, mon contradicteur, M. Dassa, me les fournirait généreusement. Il n'y a pour cela qu'à le suivre pas à pas dans son article paru dans votre numéro du 2 courant.

Tout d'abord où a-t-il pris que j'aie traité de « quantité négligeable » le contingent fourni au sionisme par nos coreligionnaires de Bulgarie? Parlant des dangers de la situation qu'ils créaient à leurs coreligionnaires de Turquie, j'ai dit qu'il me paraissait utile de les signaler à l'attention de nos sionistes bulgares, non pas, ajoutais-je, que l' « effectif de ceux-ci soit bien gros, mais parce qu'ils ont su faire illusion sur leur nombre par tout le branle-bas qu'ils font » ; c'est donc à ce dernier point de vue et à raison de leur immédiat voisinage avec nous qu'il faut se placer pour s'expliquer la méfiance avec laquelle est accueilli le sionisme par le gouvernement ottoman. Celui-ci ne s'en effraye nullement, d'après M. Dassa. Comment dès lors concilie-t-il cette quiétude avec

les mesures prises à l'égard des juifs se rendant en Palestine ? C'est tout de même une singulière façon de nous témoigner que l'on ne s'effraie ou se méfie de nous que de nous fermer à triple verrou la porte à laquelle nous frappons.

C'est une attitude de ce genre que le gouvernement turc a observée vis-à-vis du sionisme. M. Dasse ne conteste pas les mesures prises, il serait d'ailleurs difficile de les contester ; quelques pages plus loin le même numéro de l'*Univers*, sous la rubrique « Jérusalem » contient là-dessus des renseignements suffisamment édifiants. M. Dasse cherche à atténuer la portée de ce décisif argument qui va à l'encontre de sa thèse en disant que ces mesures datent déjà de huit ans.

Je ne veux pas engager là-dessus une discussion oiseuse, je m'en tiendrai au fait contre lequel ne saurait prévaloir aucune ergoterie. Ce fait indéniable, c'est que ces mesures, à quelque date qu'elles remontent, n'ont jamais été appliquées avec la vigueur actuelle. J'admets volontiers avec vous que ce sont les menées cléricales qui les ont provoquées ; à votre tour ne trouvez pas conforme à la raison d'admettre que ces menées ont bien pu trouver leur principal sinon l'unique point d'appui dans la propagation du mouvement sioniste et les tendances subversives qu'on a aisément su leur attribuer ? Vous avez beau venir protester de la sincérité de vos sentiments et affirmer avec tous les tons que le jour n'est pas plus pur que le fond de vos cœurs... sionistes, on a trop laissé dire et imprimer des paroles imprudentes et il n'est pas permis d'oublier l'Etat juif de Herzl où même la couleur du drapeau est prévue.

Vous dites que « la tranquillité de 200,000 juifs ne saurait être mise en parallèle avec la sécurité de 8 millions d'israélites ». Je ne vous chicanerai sur aucun de ces chiffres et je concède comme acquis et prouvé que les 8 millions de juifs sont gagnés à votre cause et désirent leur bonheur et leur sécurité par les voies qu'a frayées le sionisme. Si je vous laisse parler au nom de ces 8 millions, vous m'accorderez bien à moi qui connaît aussi bien que vous la Turquie pour la bonne raison que j'y suis né et que j'y vis, vous voudrez bien me reconnaître l'autorité de parler au nom de l' « infime minorité », du judaïsme que nous représentons, israélites

d'Orient. Je ne sais si c'est l'effet de la « torpeur morale » ou de « l'apathie misérable » dans lesquelles vous nous voyez végéter, je puis vous affirmer en leur nom que les 200,000 juifs de Turquie n'entendent nullement être confondus avec de *vagues hamanités* et ne ressentent aucune envie de servir de prétexte à quelque *geste*, si *beau* soit-il, qui ferait se pâmer d'aise certains esthètes.

« Vous craignez des massacres ? » s'écrie M. Dassa. Ce n'est que ça ? Calmez vos puériles angoisses et dormez à poings fermés sur ce bon oreiller : « Je n'ai pas cette crainte, nous affirme M. Dassa, parce que je connais la Turquie et que je connais l'Europe qui ne permettrait pas, le cas échéant, le renouvellement de ces boucheries ».

Il faut, pour avancer de pareilles affirmations, n'avoir pas du tout suivi les dramatiques événements dont notre pays a été le théâtre et qui ont eu un retentissement universel. Je voudrais que l'on m'explique ce que les gouvernements d'Europe ont bien pu empêcher! Quant à nous, nous les avons toujours vus sous le ridicule aspect des carabiniers d'Offenbach : leur intervention a toujours été tardive et inefficace et peut-être bien que si elle a eu quelque effet, c'est celui d'exaspérer la colère de la populace. Les grands mots des « intérêts de l'humanité et de la civilisation » ne recouvraient que des « intérêts » tout court. Un sioniste est du reste singulièrement qualifié pour venir répondre de la protection de l'Europe en faveur de nos coreligionnaires. Il m'avait semblé jusqu'ici que la croyance en l'humanité, la justice de l'Europe était exclue comme une hérésie du *credo* sioniste : voyez-vous donc les peuples et les gouvernements qui chez eux poursuivent nos coreligionnaires de leur haine et de leurs vexations intervenir en leur faveur dans un pays étranger ?

Quand vous parlez de la sécurité de huit millions de juifs, vous entendez par là sans doute que vous leur assurerez celle-ci par l'émigration en Palestine de la totalité ou de la grande majorité de la population juive ; et vous voulez que le gouvernement ottoman ne s'effraie pas des conséquences de cette formidable invasion qui, si elle se produisait, ne trouverait aucun contrepoids dans aucun des éléments qui peuplent le

pays? La Turquie sait bien, par une expérience sans cesse renouvelée, ce que lui coûtent de soucis et de sacrifices les revendications et les soulèvements qui se produisent partout où l'équilibre des populations est rompu en faveur de tels ou tels éléments de race et de religion non-musulmanes. Je n'insiste pas, car le développement de cette question m'entraînerait trop loin, mais je crois en avoir suffisamment dit pour expliquer les appréhensions qu'éveille le sionisme et pour tirer cette conclusion que ce mouvement, aussi généreux qu'imprudent, loin de servir la cause du judaïsme n'a fait que le compromettre. Pour nous, le sionisme, c'est le pavé de l'ours ou le pavé de l'enfer, au choix, tous deux pleins de bonnes intentions; ajouterai-je que pour quelques esprits sceptiques le sionisme évoque l'histoire de Sabetaï Zevi : ils y voient une résurrection de cette histoire avec, bien entendu, une réclame retentissante comme on n'en pouvait faire qu'en cette fin de siècle. Et si vous les pressez un peu plus, ils vous diront qu'il y a quelque chose de suspect dans cette hâte à amasser 50 millions pour la colonisation d'une terre que l'on n'a pas. D'aucuns vous diront que le sionisme est un merveilleux prétexte à réunions et à palabres pour les désœuvrés qui prennent leur agitation pour de l'action. Il est certain que ceux qui le prônent le plus sortiront indemnes de l'aventure, parce que c'est nous seuls, israélites d'Orient, qui *écoperons*, et voilà pourquoi apparemment notre avis sera considéré comme quantité négligeable. Si l'*Univers* et les sionistes le veulent bien, la discussion n'est pas close.

JACQUES-N.

DE FACE ET DE PROFIL

VII

M. ISIDOR BRAUN

Quand M. Braun naquit, les traditionnelles Bonnes Fées se groupèrent autour de son berceau. Tour à tour, effleurant son front de leur « baguette magique », elles dirent : — Je te

donne la vigueur physique qui permet de supporter l'effort, la fatigue, le mal. — Et moi, la Sagesse qui élève l'âme, affermit et console. — Tu auras en partage la piété, sans laquelle la philosophie n'est rien. — Je te donnerai l'épouse de ton choix et ton foyer sera éclairé par sa tendresse vigilante et sûre. — Ta vieillesse sera vénérée et, dans l'auréole de tes cheveux blancs, la paix sereine sera sur toi.

Et comme, leur œuvre accomplie, les Bonnes Fées allaient disparaître dans une nuée diaprée d'or et d'azur, une horrible odeur de soufre se répandit dans la chambre, un fracas comparable au coup de tonnerre éclata, et, traînée par de gigantesques rats, la Mauvaise Fée apparut : « Nul ne s'est soucié de moi, s'écria-t-elle, blêmissant de colère. Nul ne m'a conviée à ce joyeux sabbat. Je me vengerai. Au bien j'opposerai le mal ». Attérées, les Bonnes Fées baissèrent la tête. La Mauvaise Fée reprit alors, s'adressant au petit être : « Je te donne la Bonté. Non pas cette sensiblerie maladive qui fait s'apitoyer sur soi-même et, sans raison, geindre sur autrui. Mais cette pureté de cœur qui fait de l'Amour du prochain une grandiose et divine conception ».

Et dans un éclair éblouissant, Bonnes et Mauvaise Fée, immatérielles et impalpables soudain, s'évaporèrent.

Ainsi pourvu, M. Braun grandit. Et toutes ces prophéties s'accomplirent. La Communauté de Paris le sait, elle qui, depuis des années, des années et encore des années, a vu cet homme de bien consacrer au soulagement des malheureux et des faibles. Ni le mal, ni la fatigue, ni les épreuves, n'ont pu enrayer son ardeur dans la vraie charité. Qui d'ailleurs n'a admiré son merveilleux bon sens dans les Conseils mouvementés où chacun aime à se distinguer? le respect qu'il impose, dans le tumulte des pauvres réunis rue Saint-Claude, malgré sa voix légèrement voilée, mais le regard droit, pénétrant, le cœur remué de toutes les misères vues ou devinées? Nul ne se doute de la sagacité qu'il y faut apporter. Sagacité, et aussi vision de l'indigence vraie. Et toutes ces qualités l'ont porté au siège de vice-président du Comité de Bienfaisance israélite de Paris; là, il est la colonne qui soutient l'édifice.

Une sensibilité naturelle, une vivacité impulsive — oh ! la Mauvaise Fée qui reparaît ! — ont tenté parfois de lui jouer

quelque mauvais tour. Mais un jugement sûr, une appréciation nette des choses, ont fait bien vite rentrer dans l'Enfer la vieille Sorcière trop pressée d'en sortir. Et c'est plaisir alors de voir en M. Braun le charme de ses yeux bleus triomphants, le sourire victorieux de ses lèvres dans la barbe épaisse et que l'âge a faite blanche maintenant.

Aujourd'hui dans l'intérieur patriarcal, si tendrement égayé par les enfants et les petits enfants, revivent en leur austère douceur les traditions religieuses de Salomon Ulmann. Dès le seuil de sa demeure, accueillant et bon, sa grande taille se dessinant dans l'ombre, l'aïeul tend une main chaude, enveloppante : signe infaillible de loyauté. Solide et robuste vieillard, il a dans la fermeté de sa foi puisé des forces admirables. Aux coups portés par la destinée, il a fait face avec une énergie toujours plus mâle, une volonté toujours plus forte. Il a supporté avec une vaillance fière les déceptions et les douleurs. M. Braun peut, non sans orgueil, évoquer le passé. Mais qui dira jamais la résignation digne, le courage, et la grandeur d'âme, avec lesquelles il a accepté la lutte !

Toute sa vie est en cette triplicité sainte : Droiture. Devoir. Bonté.

RAOU.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayhi* »

« Jacob vécut dans le pays d'Egypte dix-sept ans... »

On sait que le Pentateuque est divisé en autant de parties qu'il y a de sabbats dans l'année et dont chacune s'appelle « Sidrah » ; elles sont séparées les unes des autres, tantôt par la lettre פ"א, tantôt par la lettre סך, initiales des mots פת' « ouverture » 'et סת' « fermeture ». « La section de « Vayhi » est la seule de la Torah, observe le Midrasch, qui ne soit pas précédée de l'un de ces deux signes; elle semble incorporée dans celle de « Vayigasch ». Il est donc difficile d'en découvrir le commencement qui se trouve caché par le chapitre anté-

rieur. Quel en est le motif? C'est qu'à la mort de Jacob, le ciel se voila d'un nuage de deuil, car les tribulations d'Israël durent suivre la fin du patriarche; l'esclavage égyptien commença. Suivant une autre interprétation midraschique, Jacob essaya, au seuil de l'inconnu, de déchirer le voile qui dérobe aux regards de l'homme l'insondable mystère de l'au-delà; mais Jacob ne vit rien, et le voile ne fit que s'épaissir davantage. C'est la raison pour laquelle « Vayhi » paraît se confondre avec la section précédente et se dissimuler derrière elle ».

« Lorsque les jours de la mort d'Israël arrivèrent... »

« Où sont les puissants qui triomphent de la mort? Un jour, Jacob vainquit le messager de Dieu et reçut le nom d'Israël; mais il n'échappa pas à la tombe. « Nous sommes des étrangers devant toi, lisons-nous dans le livre I[er] des Chroniques, des voyageurs comme tous nos pères, et nos jours sont comme l'ombre sur la terre, et il n'y a nulle espérance ». Si encore nous ressemblions à l'ombre d'un mur ou d'un arbre, ajoute le Midrasch, qui du moins a une certaine durée, mais nous sommes comme l'ombre fugitive d'un oiselet qui passe! » Victor Hugo dit quelque part, je ne me rappelle plus ou :

L'homme, fantôme errant, passe, sans laisser même
Son ombre sur le mur!

Pourquoi, demande encore le Midrasch, est-il écrit : Lorsque « les jours » de la mort d'Israël approchèrent?... Le singulier serait plus rationnel; on ne peut mourir qu'en un jour, en une heure; un instant même y suffit. C'est donc « le jour » de la mort qu'il faudrait, et non « les jours? » Lorsque le juste meurt, répondent nos Sages, Dieu passe en revue « tous les jours » qui formèrent la trame de son existence. Voilà pourquoi le texte dit : Lorsque « les jours » de la mort d'Israël « approchèrent »; ils parurent successivement devant Dieu; chacun d'eux plaida sa cause devant le tribunal suprême; car il n'est pas un seul jour, ou le juste n'accomplisse quelque bonne action.

« ... Tu agiras envers moi avec charité et vérité, tu ne m'enterreras pas en Egypte... »

Rien de plus élevé, de plus profondément philosophique que les dissertations de nos docteurs sur la charité. Voici un nouveau trait qui témoigne de leur sagacité psychologique et de leur impeccable morale :

Jacob, pour être enseveli dans la sépulture de ses pères, pria son fils Joseph, d'agir avec « charité et vérité ». Il existe donc, ajoutent nos Sages, une charité qui n'est pas sincère; sinon le mot « charité » -חס ne serait pas suivi de celui de אמת « vérité ». La charité, en effet, n'échappe pas à l'universelle loi de l'intérêt qui gouverne l'humanité; nous n'y pouvons rien, car nous sommes des êtres imparfaits et faillibles. Elle n'est donc souvent que le masque de la vanité, de l'orgueil ou de l'espoir d'une récompense. Toutefois, l'on peut présumer qu'il en est une d'absolument désintéressée. Ce sera celle que nous exerçons envers les morts en leur donnant la sépulture; car des trépassés, nous ne pouvons plus rien attendre. Aussi nos Talmudistes l'appellent-ils חסד של אמת « la charité vraie », la seule qui ne soit pas contaminée par l'intérêt. C'est la raison pour laquelle Jacob, dans la prière qu'il adressa à Joseph, eut hâte d'ajouter אמת à חסד.

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan.

ADAM MICKIEWICZ & LES JUIFS (1)

La Pologne célèbre en ce moment le centenaire de son plus grand poète, Adam Mickiewicz. Cette fête ne saurait nous laisser indifférents, nous autres israélites, parce que Mickiewicz a souvent défendu la cause d'Israël et que nous aimons à apporter notre tribut d'hommages et de reconnaissance à

(1) Adam Mickiewicz naquit à Zaozie, près Nowogrodek (Lithuanie), le 24 décembre 1798. A l'âge de vingt-quatre ans, il publie son premier volume de vers. En 1823, il donne les *Dziady* les Aïeux) qui le placent au rang des poètes. La même année il est arrêté, puis déporté. A Saint-

quiconque nous a rendu justice et s'est employé en notre faveur.

Adolphe Crémieux écrivait le 20 mai 1867 à M. Armand Lévy, ami intime du poète :

« Je ne puis me rappeler qu'avec un sentiment de pieuse reconnaissance tout ce que la voix de Mickiewicz, tout ce que ses écrits ont proclamé pour amener l'adoption des juifs polonais dans la grande famille polonaise. Il a tout à la fois réveillé le sentiment d'amour de la patrie dans la population jusqu'alors exhérédée par les haines religieuses et le sentiment de la fraternité humaine au cœur de ceux qui traitent les juifs de parias et de proscrits.

» La Révolution a vu les juifs se mêler noblement aux catholiques noblement insurgés et confondus dans un même égorgement : juifs et chrétiens ont largement arrosé de leur sang la terre sacrée de la patrie commune. Il n'y a plus dans la malheureuse Pologne que des mains amies se pressant mutuellement et jurant dans une étreinte fraternelle le relèvement de la Pologne adorée...

» C'est Mickiewicz qui, de sa plume éloquente, de sa voix amie, a prêché la fraternité des cultes et l'égalité entre tous les hommes nés sur le même sol... »

Dans son *Symbole politique polonais* du 29 mars 1848 (1) à la Légion polonaise qu'il créait à Rome, Mickiewicz écrivait :

« A Israël, notre frère aîné, respect, fraternité et égalité complète de tous les droits civils et politiques ».

Pétersbourg, il fait paraître *Conrad Wallenrod*, poème patriotique. Le 15 mai 1829, Mickiewicz quitte la Russie; il parcourt successivement l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, le grand-duché de Posen. En 1832, il s'établit à Paris et compose en un magnifique langage biblique le *Livre de la nation polonaise et des pèlerins polonais ;* en 1834, il donne *Monsieur Thadée,* sorte d'épopée de la vie polonaise contemporaine. En 1840, il occupe la chaire de langues et littératures slaves que Victor Cousin venait de créer, et, dès lors, constitue avec Michelet et Quinet une trilogie devenue célèbre. Il obtient un congé en 1844; l'Empire supprime sa chaire avec celles de Michelet et de Quinet. En 1852, il est pourvu d'un poste de bibliothécaire à l'Arsenal; pendant la guerre de Crimée, il s'en va à Constantinople. Là il est atteint du choléra et meurt le 26 novembre 1855.

(1) En ce même jour, le roi Charles-Albert signait le décret qui émancipait les juifs de ses Etats.

Trente ans plus tard, le Conseil communal de Rome, sur la proposition de Samuel Alatri, ancien député au Parlement et chef de la Communauté israélite, faisait poser une plaque commémorative sur la maison où avait habité Adam Mickiewicz.

Il disait, au Collège de France, du haut de sa chaire slave, au sujet d'un poème polonais intitulé *Comédie infernale:* « L'auteur (Krasinsky) a introduit dans son drame le peuple d'Israël, le peuple slave, c'est-à-dire les paysans, le caste noble, le clergé; mais il a aussi faussé le caractère de tous ces types nationaux. Il a commis, on peut dire, un délit national en flétrissant le caractère des israélites : il représente le peuple d'Israël comme épiant seulement le moment de détruire les nobles et les paysans, pour achever la ruine du christianisme; il a mis dans la bouche des représentants du peuple israélite ce qu'il y a de plus haineux et de plus atroce. Il y a, sans doute, parmi ce peuple des sectes qui poussent la haine du christianisme jusqu'à l'extrême, comme il y a parmi le peuple des individualités qui pourraient tenir le langage de ce club de domestiques et de bouchers introduits dans le poème; mais on ne peut pas juger ainsi la masse du peuple. On ne doit pas commenter avec une telle légèreté les décrets de la Providence, parce que ce n'est pas sans raison providentielle que les israélites existent depuis tant de siècles, et que leur sort se lie intimement avec celui de la nation polonaise. » (*Les Slaves* IV, 210, Paris 1849).

Et il ajoutait : « quel malheur serait-ce pour l'univers si ce peuple, le seul qui n'ait jamais douté de la Providence, tombait dans l'apostasie (1). »

« A. Mickiewicz, raconte Armand Lévy, persévéra dans son amour pour Israël jusqu'à la fin. Son dernier projet fut, en Orient, le projet relatif aux israélites, qu'il m'y dicta et qui avait pour objet la préparation de leur égalité en Pologne. Malheureusement il mourut le 26 novembre 1855, à Constantinople.

» Des chrétiens et des israélites ont ensemble veillé à son lit de mort, ensemble suivi son cercueil. Et quand un monument funébre lui fut élevé, en 1867, à Montmorency, des voix israélites, se sont unies, sur sa tombe, aux voix chrétiennes, pour rendre hommage à son génie et glorifier son amour de l'humanité.

(1) Cité par Armand Lévy dans sa préface, à la traduction hébraïque du *Livre de la Nation polonaise et des pélerins polonais*, par Moïse Ascarelli, ספר עם פולונים וספר גרי פולונים, Paris 1881.

» Alors le président de l'*Alliance israélite*, Crémieux, proclama la reconnaissance des israélites envers A. Mickiewicz pour avoir promu l'égalité des israélites et des chrétiens en Pologne par leur union dans un égal amour de la patrie polonaise...

» Quelques jours avant sa mort, il me disait : « Je ne voudrais pas que les israélites s'en allassent de Pologne, car l'union d'Israël et de la Pologne est destinée à renforcer moralement notre République, comme jadis la renforça militairement l'union de la Lithuanie à la Pologne.

» Chez nous, disait Mickiewicz, demeurent des millions d'hommes appartenant à un peuple qui est l'aîné de tous les peuples civilisés, le peuple juif, qui, du fond de ses synagogues, ne cesse depuis des siècles de pousser des cris auxquels rien dans le monde ne ressemble, de ces cris dont l'humanité a perdu la tradition. Or, s'il y a quelque chose qui puisse ramener sur la terre la vérité du ciel, ne seraient-ce pas ces cris dans lesquels l'homme concentre et exhale toute sa vie ? »

M. Armand Lévy ajoute les réflexions suivantes qui sont trop justes pour que je ne les reproduise point : « Aujourd'hui, dit-il, que tant de Polonais, dans le pays et hors du pays, sont obligés de faire travailler leur intelligence à des choses pour lesquelles elle n'était pas faite, ils reconnaissent forcément que souvent les plus nobles facultés sont condamnées aux métiers les moins nobles.

» Quand les Polonais privés de toute vie publique, se réfugient dans la vie de famille, vivent entre eux et se marient entre eux, ils comprennent mieux que les israélites aient vécu à part et dans la défiance.

» Quand les Polonais parlent entre eux leur propre langue et aussi la langue du dernier pays où ils ont séjourné et la font parler à leurs enfants, ils comprennent mieux l'attachement des israélites pour leur vieille langue maternelle et pour la langue de leur dernier pays d'adoption.

» Quand les Polonais, hors de Pologne, portent et font porter à leurs enfants la *czapka* et la *czamara* et qu'ils mangent et font manger à leurs enfants du *barszcz* et les *koldun y*,

ils comprennent mieux la prédilection des israélites pour leurs mets et vêtements traditionnels.

» Quand les Polonais célèbrent dans leurs maisons, ne le pouvant faire publiquement, l'anniversaire de l'insurrection nationale du 29 novembre 1830, ils comprennent mieux les israélites qui célèbrent par des illuminations domestiques le souvenir de la victoire des Macchabées, hélas! elle aussi promptement suivie des désastres nouveaux.

» Quand les Polonais, nés en pays étranger, y jouissent de tous leurs droits civils et politiques, sans toutefois cesser de prier Dieu, les yeux tournés vers Varsovie, comme les israélites prient les yeux tournés vers Jérusalem, ils comprennent et font comprendre qu'il serait tout aussi injuste de refuser l'égalité aux israélites sous prétexte qu'ils demandent à Dieu de relever les murs de Sion et d'y réunir tous les dispersés d'Israël, qu'il le serait de refuser aux Polonais, sous le prétexte qu'ils demandent à Dieu de leur rendre la patrie et la liberté..... »

LOUIS LÉVY.

(*A suivre.*)

LE PÈRE DIDON & QUELQUES AUTRES

M. Gaston Deschamps, collaborateur du *Temps*, spécialement chargé de la critique littéraire, a consacré une de ses chroniques à l'examen d'un livre récent du père Didon paru sous ce titre : *L'Éducation présente*. Dans ce volume, le directeur de l'école dominicaine d'Arcueil a recueilli les divers discours qu'il a récemment prononcés. On est heureux, dit M. G. Deschamps, de ne point retrouver dans ce *Conciones* l'étrange harangue où le fougueux dominicain, emporté par un excès de politesse, abattit le pouvoir civil aux pieds du généralissime de nos armées. On se souvient que ce discours provoqua de vigoureuses protestations. Le père Didon a reconnu son erreur en s'abstenant de le reproduire. Ce qui a surtout frappé M. G. Deschamps dans sa lecture, c'est que le père Didon n'est pas antisémite. Il est trop intelligent pour

tomber dans cette niaiserie féroce. Il est trop généreux pour consentir à cette malédiction jetée sur toute une race, au nom des plus vulgaires intérêts. Il est trop patriote pour ne pas espérer que la France rejettera loin d'elle ce haillon de guerre civile. L'antisémitisme, même s'il n'était que la forme enragée du cléricalisme, lui serait insupportable. L'antisémitisme, formule hypocrite d'une jalousie bassement mercantile, lui est particulièrement odieux. Sur ce point, il s'est expliqué crânement devant ses ouailles. Ecoutez-le :

J'entends constamment et partout le cri : « Haro sur le juif! » Il est singulièrement intelligent et pratique, le juif! C'est la réflexion qui s'impose à moi, au milieu des rodomontades et des anathèmes dont on nous rebat les oreilles : oui, il est rudement intelligent, le fils de Sem! Il sait que l'argent est la grande puissance sans laquelle on ne fait rien dans le monde de la matière, et il détient l'argent. Mais voyons, Européen, voyons, Français, tu ne peux pas prendre l'argent à ton service? Tu es donc assez borné pour ne pas t'emparer de ce levier?...

Comment? Quand on compte à peine six millions d'israélites sur le globe, à peine soixante mille en France, au milieu de trente-six millions de Français, nous nous laissons battre par cette poignée d'hommes? Voyez-vous une armée qui crierait sur une petite phalange, au lieu d'occuper les terres qu'elle a imprudemment envahies? Ce n'est ni intelligent ni brave.

Le père Didon, s'il s'était étendu sur cette question si sensible de l'accumulation des richesses, aurait pu dire encore à ses auditeurs, que cette poignée de soixante mille israélites français répandue au milieu de trente-six millions de Français des autres cultes, que l'antisémitisme représente comme détenant des milliards bons à prendre, si elle compte un certain nombre de financiers puissants, passablement de négociants dans l'aisance, elle comprend encore bien plus de braves gens dans la médiocrité, et surtout un prolétariat qui ne cesse de s'accroître, grâce au développement de la persécution à l'étranger. Sachons gré au père Didon d'exhorter son public au travail et non au pillage, et ne lui tenons pas rigueur de sa disposition à nous croire tous millionnaires.

Dans un autre discours, le père Didon n'hésite pas à faire une apologie de la tolérance. Ecoutons-le encore :

Il y a une passion qui dévore les âmes saines de notre temps —

le mot paraît forcé, je le maintiens, — une passion de respect et de sainte tolérance pour ceux qui n'ont ni nos croyances ni nos opinions.

C'est là un fait nouveau et digne d'être loué. On ne supprime plus aujourd'hui ceux qui ne pensent pas comme nous; on ne se fait pas la guerre, parce qu'on a des idées diverses ou contraires; on se respecte dans la divinité des idées et dans la contrariété des croyances.

Retenons encore cette dernière citation d'une ardente actualité :

La justice doit être la vertu maîtresse, cultivée, développée, fortifiée dans l'éducation nationale, car elle est la vertu nécessaire de toute société démocratique.

L'égalité sans la justice n'est qu'un mensonge qui marque l'asservissement des plus faibles aux plus forts, la primauté révoltante de la force sur le droit.

La fraternité sans la justice n'est qu'un leurre.

La liberté sans la justice n'est qu'une hypocrisie d'Etat.

Et quand je parle de justice, je voudrais qu'elle fût, non seulement une vertu virile, mais une passion ardente.

Aucune vertu ne répond mieux au génie de l'âme française, si généreuse et si chevaleresque, si facile à entraîner dès qu'un droit est méconnu, si terrible en ses colères dès qu'une faiblesse est opprimée, dès qu'un tort est à redresser, dès qu'un outrage à l'équité est à venger.

C'est bien, cet hymne à la tolérance et à la justice dans la bouche d'un dominicain, c'est d'autant mieux, ajoute M. Deschamps, que le père Didon expose dans ses discours, non pas ses opinions personnelles, mais la doctrine de son ordre tout entier. En effet, le frère Antonin Villard, maître en sacrée théologie, et le frère Joseph, lecteur en sacrée théologie, ont lu son livre, afin d'en examiner soigneusement toutes les propositions. Ils n'y ont découvert aucune hérésie. En conséquence le frère Regenald Monpeurt, provincial des frères prêcheurs, a décerné au père Didon la licence d'imprimer et l'approbation de l'ordre.

Alléché par la lecture de ce recueil des récents discours du père Didon, M. Deschamps a poursuivi ses études sur quelques autres publications religieuses. Il a rencontré des vers de jeunesse composés par M. Henri Rochefort en l'honneur de l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, puis un opuscule jaune dont il ne donne pas le titre où il a vu que les juifs

sont une « race de pestilence », que les protestants sont des traîtres à la patrie française. Dans un autre opuscule, qu'il ne désigne pas autrement, il a trouvé, entr'autres gentillesses, cette phrase à l'adresse spéciale des protestants :

Le jour viendra, prochain, où le pays à bout de patience, brisera le joug insupportable sous lequel il ploie, et cherchera, *après une juste vengeance*, dans un avenir réparateur, le refuge et le salut ; et cette apostrophe à l'adresse de l'Université.

En cendres, en cendres l'Université !

Qu'il n'en reste plus une pierre debout de ces palais où l'on distille depuis cent ans, goutte à goutte, le poison qui porte lentement mais sûrement la mort dans tout le corps social.

Où devons-nous chercher la doctrine de l'Eglise, demande en finissant son article M. Q. Deschamps. Est-ce dans l'Evangile d'amour que nous prêche de temps en temps le Révérend Père Didon ? Est-ce dans les bréviaires de haine que débite la librairie St-Joseph ? Il faut répondre.

Naguère l'Institut catholique a répondu par une manifestation qu'on n'a pas oubliée, en ouvrant ses portes à M. Leroy-Beaulieu pour une conférence spécialement consacrée à flétrir le renouveau de l'intolérance sectaire. Le moment serait bien choisi aujourd'hui par les éducateurs de la jeunesse catholique pour donner leur adhésion aux doctrines du père Didon. S'ils étaient bien inspirés ils auraient signé la protestation des journaux républicains en faveur du lieutenant-colonel Picquart. Ils auraient prouvé ainsi qu'ils ne sont pas simplement des ralliés par ordre du chef de l'Eglise.

M. LAZARD.

UNE CONFÉRENCE

On nous écrit de Bayonne :

La quatrième année de l'Association bayonnaise des Études juives s'est ouverte, dimanche dernier, par une conférence de notre grand rabbin, M. Emile Lévy, sur la question sociale chez les israélites, d'après la Bible et le Talmud.

Nombreux public, mais surtout composé de dames. On sent que, dans les graves conjonctures que nous traversons, la partie féminine est plus impressionnable, plus passionnée.

Le sujet choisi par l'orateur vient bien à ce moment, où les israélites sont surtout attaqués pour leur fortune, comme s'il n'y avait pas, dans le monde entier, à côté de quelques centaines de riches, de quelques milliers de juifs aisés, grâce à leur labeur, des millions de nos coreligionnaires avides de travail, mais ayant peine à en trouver, et soumis, dans certains pays, à des persécutions odieuses, qui aggravent la misère des opprimés et déshonorent les oppresseurs.

M. le grand rabbin, à ce propos, a fait allusion aux événements d'Algérie et à la séance de la Chambre, dans laquelle les procédés dont nous sommes victimes ont été flétris. L'auditoire a applaudi ce passage, et les cris de : Vive Rouanet ! honneur à Rouanet ! se sont fait entendre. C'est, en effet, à ce député et à ses coreligionnaires en socialisme, soit à la Chambre, soit dans la presse, que la cause des israélites doit d'avoir été soutenue, tandis que beaucoup de députés et de journalistes, dont les israélites ont fait la fortune, n'osaient nous défendre. Et quel dommage que M. Rouanet n'ait pu assister à la Conférence de dimanche. Il en eût tiré parti pour son beau et passionné discours ! Il eût présenté devant la Chambre surprise tout ce qu'ont fait la législature et les coutumes de nos pères pour rapprocher les riches des pauvres, pour adoucir la situation du débiteur et de l'esclave. Tous eussent tiré de ces institutions remarquables et d'une originalité bienfaisante, une leçon profitable.

Pour en revenir à la conférence de M. Lévy, disons que les idées qu'il a émises, l'exposé très clair qu'il a fait de notre antique code social ont eu un légitime succès.

MADAME JACQUES KAHN

La nouvelle de la mort de Mme Jacques Kahn a consterné tous ceux qui la connaissaient et appréciaient sa douceur, sa bonté et le sérieux de son caractère. Il y a quatre ans à peine, une nombreuse foule de parents et d'amis venaient au temple de la rue de la Victoire pour féliciter M. Lehmann, directeur du Séminaire et Mme Lehmann à l'occasion du mariage de leur fille avec M. Jacques Kahn, professeur à la même école. Les vœux de bonheur que tous formaient pour les jeunes époux ne se sont pas réalisés. Une cruelle maladie est venue terrasser la pauvre jeune femme, qui désirait tant vivre, non

pour elle, mais pour son mari, pour ses parents, pour ses enfants. La vaillante âme a lutté avec le mal, sans se plaindre, relevant le courage de ceux qui l'entouraient, se refusant la joie d'embrasser ses enfants, par crainte de leur communiquer un germe contagieux. Que l'énergie morale dont elle a fait preuve jusqu'aux derniers moments, serve d'exemple à ceux qui la pleurent et qu'ils puisent dans son souvenir la force de surmonter leur affreuse douleur!

M. A. Dreyfuss, grand rabbin de Paris, M. Schuhl, grand rabbin de d'Epinal et un élève du Séminaire, ont rendu à Mme Jacques Kahn un hommage de regrets bien mérité et témoigné leur sympathie aux deux familles si durement éprouvées.

M. L.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 23 au 30 Décembre

Mme la baronne Hirsch de Geureuth	12.000	»
M. Ephrussi (Maurice)	2.000	»
La Société « la Bienfaisante israélite	1.400	»
MM. Blumenthal (W.)	500	»
le baron de Hirsch (Théodore)	500	»
Reinach (Théodore)	300	»
Mme Léon (Alexandre)	200	»
M. Nathan (Henri)	200	»
Mme de Ricklès (L.)	200	»
MM. Beer (Edmond)	100	»
Cahen (Isidore)	100	»
Kahn (Maurice)	100	»
Mme Kann (Saki)	100	»
MM. le docteur Masse (Charles)	100	»
Raphaël (E.)	100	»
Mme Sciama (Prosper)	100	»
MM. Sinay	100	»
Waller (Jules)	100	»
Mme Wright	100	»
MM. Schwartz (Produit d'une quête faite au mariage de sa fille	84	»
G..., par M. le Gd-Rabbin de Paris	50	»
Lippmann (Henri)	50	»
MM. Moyse	50	»
Zadocks (Philippe)	50	»
Kahn et son fils Jacques, 13, blv St-Denis	45	»
Slyper et son fils Isidore	40	»
Reichenbach	30	»
Kullmann (Jules)	25	»
Lippmann, 13, rue Lafayette	50	»
Tréfousse (D.)	25	»
Lang	25	»
Bickert	25	»
Anonyme, 23 décembre	20	»
Aron (J.), médecin inspecteur de l'armée	20	»
Basch aîné	20	»
Baur (Charles)	20	»
Bollack (Alfred)	20	»
Dorville (Léon)	20	»
Gombrich	20	»
Lévy (Arthur)	20	»
Lévy, 73, blv Haussmann	20	»
Lévy (Eugène), 33, rue Bergère	20	»
Lippmann (E.)	20	»



MM. May (L.-Henri)	20 »
Brach (Achille). ...	20 »
Dreyfus (Henri)....	20 »
Schuhl	20 »
Wogue, 2, square Maubeuge	20 »
Baur (Léon)	10 »
Bloch (Maurice)....	10 »
Flersheim (Max)....	10 »
le rabbin Lévi (Israël).............	10 »
Lévy, à Haguenau..	10 »
Lévy, 14, rue du Soleil..............	10 »
Lévy (Léon), 131, blv Sébastopol...... .	10 »
Nathanson....	10 »
Raphaël, 23, rue Ponthieu.........	10 »
Ulmann, 14, avenue Victoria.........	10 »
Zivi	10 »
Brisac (Léon)..... .	5 »
Caen, 13, passage Saulnier..........	5 »
MM. Cahen (Heimann)...	5 »
Dreyfus, 14, place de la République....	5 »
Gotheimer..........	5 »
Haas aîné..........	5 »
Kahn (Moïse, 9, rue du Parc-Royal . .	5 »
Lévy, 68, rue de Bondy	5 »
Lévy, à Belfort.....	5 »
Lévy (S.)..........	5 »
Lopès.......... ...	5 »
Mayer (Main)..... .	5 »
Métropolitanski (Hirsch)	5 »
Samuel.............	5 »
Scheid (Elie)........	5 »
Sommer, 215, rue Saint-Antoine....	5 »
Weill (Meyer)	5 »
Weil (Raphaël).....	5 »
Widrich.......... .	5 »
Woog (Jules).......	5 »
Wormser (Maurice).	5 »

Nouvelles diverses

Paris. — Beaucoup de nos lecteurs, vivement intéressés par la galerie de portraits que nous publions depuis quelque temps ont cherché à connaître le nom de l'écrivain qui se cache sous le pseudonyme de Raou. Nous croyons devoir déclarer qu'aucune des hypothèses qui ont été émises à ce sujet n'est conforme à la vérité.



— *Un Abus.* — On nous informe que les candidats à la Bar-Mitzva, qui étaient venus se faire interroger jeudi dernier, au temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, ont été renvoyés à huitaine, le rabbin et la salle d'examen étant occupés par les mariages. C'est là un incident peut-être fortuit, mais qui n'en est pas moins fâcheux, car il pourrait faire croire que l'administration du culte attache peu d'importance aux examens de la majorité religieuse. Il nous semble que l'on pourrait trouver facilement, quand cela est nécessaire, un examinateur et un local supplémentaires.



— L'Académie des Sciences, appelée à renouveler son bureau a, à la presque unanimité des suffrages, nommé vice-président de la Compagnie, M. Maurice Lévy, inspecteur général des ponts et

chaussées, professeur au collège de France et membre du Consistoire central.

L'année prochaine, M. Maurice Lévy passera de droit à la présidence.



Algérie. — Notre correspondant d'Alger nous télégraphie :

« A l'occasion des fêtes de Noël et du premier de l'an, la municipalité d'Alger a autorisé une foire sur la place du Gouvernement. A cette occasion, elle a renouvelé des décisions abusives déjà signalées, en accordant même à des étrangers les autorisations qu'elle refusait aux forains israélites.

» Le secrétaire général de la préfecture, faisant fonctions de préfet, a annulé, comme portant atteinte à la liberté de conscience et à la liberté du travail, l'ensemble des décisions prises par la municipalité, en vue d'interdire aux colporteurs et marchands ambulants ou forains israélites l'exercice de leur industrie. »



Alger. — L'agence Havas apprend d'Alger que le juge de paix du canton nord de cette ville s'est déclaré incompétent dans l'instance en dommages-intérêts introduite devant lui par le Consistoire israélite d'Alger contre cette commune et M. Max Régis, son maire, à raison de la démolition de la baraque des rabbins à l'abattoir de Mustapha.

Le Consistoire a été, en outre, condamné aux dépens.



Bruxelles. — On sait que les demandes de naturalisation belge doivent être soumises à la Chambre des représentants qui les examine en commission et en décide en séance plénière.

Neuf de ces demandes étaient rapportées dans une séance récente. Six d'entre elles, présentées par des israélites ont été rejetées.

***

Londres. — Une grande cérémonie militaire juive a eu lieu l'autre semaine à la synagogue centrale. L'édifice était magnifiquement décoré de drapeaux et d'écussons et un grand nombre d'officiers et de soldats remplissait l'enceinte. Au cours du sermon qu'il prononça, l'aumônier, M. le rabbin F. Cohn, fit observer que dans ces dernières années le nombre des israélites s'était élevé de 20 0/0 dans l'armée régulière, de 35 0/0 dans la milice et d'un chiffre non moins considérable dans le corps des volontaires. Le publicateur a terminé en disant que les israélites avaient le devoir de se consacrer à la défense de l'Angleterre qui assure aux juifs l'égalité et la fraternité.

Londres. — La cérémonie d'inauguration de la maison de convalescence pour les israélites élevée à Londres par les soins de Mme la baronne de Hirsch, a eu lieu la semaine passée. M. le grand rabbin Adler, dans une éloquente allocution, a rappelé le but de cette charitable institution dûe à la grande générosité d'une femme de bien qui, non seulement a acheté au prix de 400,000 fr. un site magnifique placé sur une colline dans un air pur et fortifiant, mais a assuré un capital, dont les intérêts annuels de 45,000 francs permettent l'entretien de trente-six convalescents. A l'issue de la cérémonie un télégramme a été envoyé à Mme la baronne de Hirsch.

* * *

Berlin. — Le parti conservateur au Reichstag a déposé une proposition de loi rendant la naturalisation plus difficile et excluant complètement les israélites de la naturalisation dans un Etat allemand. Ce résultat, déjà obtenu en Prusse, serait étendu à d'autres Etats allemands.



Vienne. — La haine ne saurait longuement unir. Des craquements se font entendre dans le camp antisémite. Des malentendus commencent à s'élever entre Lueger et ses acolytes. Strohbach, Gregorig, Schneider et Curscht lui reprochent d'être trop mou. De sorte qu'il va arriver à Lueger ce qui advient à tout démagogue, il ne saura pas continuer à diriger l'impulsion qu'il a lui-même donnée et il sera emporté par le courant qu'il a créé. Nos coreligionnaires ne pleureront pas sur cette débâcle.



Saint-Pétersbourg. — Le général commandant la garnison de Krementschong a mandé le rabbin et lui a déclaré que, désormais, il ne tolérerait plus que les juifs fissent leurs promenades, le sabbat et les jours de fêtes, dans les grandes rues de la ville ; car cela importunait beaucoup de chrétiens et surtout les officiers.



— Le gouvernement vient de désigner un inspecteur des colonies agricoles juives de Cherson. Cet inspecteur a commencé sa tournée et se montre très favorable aux colons.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Payable d'avance)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an. . . . 20 fr. — Six mois. . . 12 fr. — Trois mois. . 7 fr.

Étranger : Un an, 25 fr.—Six mois, 14 fr.—Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne *(Payables d'avance)*

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 16 — 6 Janvier 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE ST-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-D.-de-Lorette
et Place St-Georges

BELUZE & BANBANASTY

PARIS

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies, Meubles et etoffes d'Orient, Rideaux, Literie, Couvertures, etc., etc.

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Schémoth.*

Janvier.		Tébet.
—		—
7	Samedi (Fin du sabbat à 5 h. 15)	25
8	Dimanche	26
9	Lundi	27
10	Mardi	28
11	Mercredi	29
		Schevat.
		—
12	Jeudi (Rosch-Hodesch)	1
13	Vendredi	2

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Bachrich (André), 9, rue Milton.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Ackermann (Jacques), 41, rue Sedaine.
Lévy (Robert), 15, boulevard Beaumarchais.
Pentel (Marcel-Joseph), 6, avenue du Trône.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Lambert (Paul), 16, rue Pavée.
Spitz (André), passage Charlemagne.

ORATOIRE DU SÉMINAIRE

Sommer (Paul), 7, avenue des Gobelins.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 8 janvier, à 2 heures. — M. Bloch (Benjamin), agent commercial, 3, rue de la Douane, et Mlle Bloc (Marguerite, 23, rue d'Albouy.

Dimanche 8 janvier, à 2 heures 1/2. — M. Lévy (Charles), tailleur, 37, rue Bouret, et Mlle Lazard (Alice-Rose), 191, rue du Temple.

Dimanche 8 janvier, à 3 heures — M. Cahen (Théodore), représentant de commerce, 74, quai Jemmapes, et Mlle Fürst (Léonie), institutrice, 7, rue des Tournelles.

Dimanche 8 janvier, à 3 heures 1/2.— M. Aïzïcu, dit Goldstein (Léon). tailleur, 27, rue Rambuteau, et Mlle Roos (Sara), couturière, 21, rue des Archives.

Mardi 10 janvier, à 2 heures. —M. Scheim (Gustave), commerçant, 102, avenue Parmentier, et Mlle David (Léonie), 15, boulevard Arago.

Mardi 10 janvier, à 2 heures 1/4. — M. Lévy (Léopold), voyageur de commerce, 2, rue Charlemagne, et Mlle Espérance (Isabel), couturière, 194, rue Lafayette.

Décès

22 décembre 1898.	Gaumbach (Léopold), 68 ans.
—	Abramowitch (Abraham), 66 ans.
30 —	Roos (René), 5 mois, rue Lepic, 32.
—	Mme Brumann (Isidore), née Hesse (Félicitée), 71 ans, rue de Dunkerque, 22.
1er janvier 1899.	Mlle Revel (Caroline), 88 ans.
—	Grunebaum (Franck), 26 ans, à Saint-Cloud.
—	Boumendil (David), 28 ans, impasse Bilcoq, 5 *bis*.
2 —	Josephson (Charles), 60 ans, rue du Château-d'Eau, 14.
—	Mme Le Kolingher, née Sperber (Sophie), 39 ans.
—	Cerf (Bernard), 61 ans, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 11.
3 —	Lévy (Léopold), 84 ans.
—	Mme Marcus (Max), née Gorfunkel (Sara), 75 ans, rue des Juifs, 15.
—	de Vriès (Henri), 54 ans, rue Saint-Vincent-de-Paul, 7.
—	Taubenhaus (Marcelle), 5 ans, rue Jean-Beausire, 13.
4 —	Grodzinsky (Max), 78, rue de la Tour-d'Auvergne, 5.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

Pourquoi et comment nous pratiquons

Un acte moral peut être doublement bienfaisant : il peut être utile à celui qui en est l'objet et à celui qui l'accomplit. Par exemple, le secours donné à un malheureux profite à celui-ci d'abord, mais aussi à l'homme charitable, en développant ses bons instincts. Inversement une injustice fait du tort à celui qui en est victime, mais aussi à celui qui la commet, parce qu'elle pervertit sa nature. Pour que l'acte moral exerce ainsi une influence salutaire ou dangereuse sur l'homme qui l'accomplit, il faut évidemment que cet homme sache ce qu'il fait. Supposez qu'un automate soit chargé, à l'aide d'un mécanisme ingénieux, de distribuer des aumônes ; les indigents en profiteront, mais l'automate en deviendra-t-il meilleur? Il en est de même en religion, avec cette différence que les actes de piété proprement dits n'ont souvent de valeur que par l'intention qu'on y apporte. Des cérémonies religieuses accomplies par des automates n'auraient plus la moindre utilité. Il importe donc que les hommes qui sont pieux ou qui veulent l'être sachent pourquoi ils accomplissent des œuvres pieuses.

Mais il convient d'éviter ici un malentendu. Il n'est pas nécessaire pour qu'un israélite soit réellement religieux, qu'il connaisse toute l'histoire de chaque précepte, et qu'il soit aussi instruit qu'un rabbin. Il lui suffit de savoir d'une manière générale pourquoi il pratique le judaïsme. Les détails doivent être laissés à l'appréciation des chefs religieux, qui seuls peuvent connaître la raison d'être des diverses cérémonies du culte. Ce sont donc seulement les aspects généraux de la religion que nous allons examiner ici.



La religion peut s'imposer à nous pour trois raisons : parce qu'elle est une *loi*, parce qu'elle est une *tradition*, parce qu'elle est un *idéal*. Nous pratiquons le judaïsme ou bien parce que nous reconnaissons la thora comme un code qui régit la société juive, ou bien parce que nous voulons nous conformer aux coutumes de nos ancêtres, ou enfin parce que nous trouvons la religion mosaïque bonne et belle. Toutes les raisons d'observer la religion se ramènent à ces trois-là, du moins les raisons sérieuses. Nous avons déjà dit précédemment que nous ne nous soucions pas des mystiques, qui prennent des rêveries pour des réalités. Nous les laissons dans les nuages où ils se complaisent; car pour nous les mots n'ont de valeur que s'ils représentent des idées, et les idées n'ont de valeur que si elles sont nettes et distinctes. Nous parlerons encore bien moins de ceux qui font de la religion un métier, et qui prêchent aux autres la piété, parce qu'elle les fait vivre.

La loi religieuse, qui autrefois se confondait avec la loi civile, s'en est séparée entièrement. L'autorité de l'une ressemble-t-elle à l'autorité de l'autre? Pour beaucoup de gens, la différence essentielle entre ces deux lois tient à ce que l'une est d'origine divine et que l'autre est d'origine humaine. C'est pourquoi, selon eux, la religion est obligatoire d'une façon absolue, tandis que les lois civiles ne se maintiennent que par les pénalités qui les accompagnent. Si la loi religieuse avait été conçue par les hommes, elle perdrait son autorité, ou bien il faudrait recourir aux gendarmes pour la faire observer. Cette opinion, si répandue, montre qu'on se fait une idée fausse de la légalité. Outre qu'on feint d'ignorer que les lois civiles et religieuses ne faisaient qu'un dans les sociétés primitives, on émet, vis-à-vis des législations modernes, de véritables théories anarchistes. Que de fois nous entendons dire : je me conforme à cette loi, parce que je ne veux pas être mis en prison. Parler ainsi, c'est ouvrir la porte à tous les abus, à tous les désordres. Il y a, en effet, une quantité de lois qui n'ont pas de sanction réelle, et si vous les trouvez bonnes, d'autres les trou-

veront mauvaises et se croiront dispensés de leur obéir. Bien plus, si l'on ne se soumet pas à la loi parce que c'est la loi, il y a toute une catégorie de gens qui se mettront au-dessus d'elle, à savoir ceux qui sont chargés de les faire respecter. Menacerez-vous des gendarmes les chefs des gendarmes? Nous avons malheureusement vu dans ces derniers temps, les chefs civils et militaires se moquer des lois qu'ils avaient pour mission de défendre, et nos législateurs les laissaient faire. Il faut à l'égard des lois civiles un respect indépendant des sanctions matérielles qui s'y attachent. Les lois civiles ou religieuses se trouvent donc ici dans les mêmes conditions.

Mais, dira-t-on, l'autorité des lois religieuses a une toute autre source que les lois ordinaires des hommes. La religion contient les règles que Dieu lui-même nous a imposées, et si Dieu en personne ne les avait pas dictées, elles n'existeraient pas. Il est vrai que nous avons tous été élevés dans cette idée que les religions sont vraies ou fausses, suivant qu'elles sont descendues ou non du ciel. Pour ma part, je l'ai déjà dit et je le répète, il me paraît beaucoup plus important de savoir si les religions mènent au ciel que si elles en viennent. La religion d'un peuple, d'une société, c'est la conception que ce peuple ou cette société a des rapports de l'homme avec la divinité, et de ses devoirs envers Dieu. Que vaut cette conception? Voilà la question qui me paraît intéressante. La loi religieuse existe pour nous autres israélites ; voilà le fait et un fait qui a le précieux avantage d'être incontestable.

Mais, nous dira-t-on encore, une loi divine est immuable comme la divinité elle-même, tandis que les lois civiles suivent toutes les fluctuations de la pensée humaine. Sans doute, en théorie, on admet que la loi religieuse est immuable, et Maïmonide en a fait un article de foi ; mais en réalité, la loi religieuse ne peut pas être plus invariable que les lois ordinaires, car une fois révélée et acceptée, la religion devient chose humaine. La Thora, disent nos sages, n'a pas été donnée aux anges. La loi religieuse prétend-elle empêcher le monde de se mouvoir et de changer? Assurément non. Si l'humanité se

modifie, les idées religieuses peuvent se modifier aussi, sans qu'il soit besoin pour cela, comme le prétendent les chrétiens et les musulmans, d'une nouvelle révélation.

N'est-il pas vrai, d'ailleurs, que beaucoup d'israélites pratiquent le mosaïsme, sans se préoccuper de ce que Moïse a pu être historiquement ? Sont-ils tous des hypocrites ? Ils se soumettent à une loi juive, qui les régit en tant qu'israélites, comme ils obéissent à la loi nationale, qu'ils respectent en tant que citoyens. La question que Dieu a fait poser aux israélites du désert et à laquelle ils ont répondu par les mots נעשה ונשמע reste éternellement posée devant nous. C'est à nous d'y répondre encore, non par une soumission contrainte, mais en acceptant librement les devoirs que nous impose la loi observée par nos ancêtres, qu'ils nous ont transmise en l'adaptant aux circonstances où ils se trouvaient et que nous transmettrons nous aussi à nos descendants, en la mettant en état de traverser les siècles à venir. Ainsi, nous pratiquons, parce que nous sommes les serviteurs de loi.

Il nous reste à indiquer pourquoi nous observons notre religion et non pas une autre, et quelle utilité il y a à ce que nous ayons une religion ; en d'autres termes, à envisager la religion comme une tradition dont nous sommes les dépositaires, et comme un idéal que nous poursuivons.

R. T.

Bilan de l'année 1898

Au tournant de l'année, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière, afin de savoir où l'on en est et ce qu'on doit faire.

L'an 1898 ne se présente pas sous un aspect réjouissant. L'antisémitisme a pris vigoureusement pied dans notre pays ; un parti antisémite grossi des nationalistes a fait son apparition dans le Parlement. L'Algérie a été le théâtre de scènes

renouvelés du temps des croisades; en France même, des affiches ont été placardées, excitant à des violences contre les israélites ; le cri de : *Mort aux juifs!* a retenti partout, et peu s'en est fallu, que dans la Ville-Lumière elle-même on ne se livrât aux mêmes barbaries qu'à Alger.

En Allemagne, au contraire, la haine des juifs a perdu de son acuité, et les antisémites ont subi un lamentable échec lors des dernières élections législatives.

En Autriche, les antisémites tiennent les rênes du gouvernement ; à Vienne, ils trônent et Lueger est bourgmestre. En Galicie, les juifs ont été l'objet de persécutions et de massacres.

De Russie, il nous est venu des nouvelles contradictoires; tantôt c'était des mesures favorables à nos coreligionnaires, tantôt des mesures de restriction et d'oppression.

La situation de nos frères de Roumanie est restée mauvaise comme devant. On les a exclus cette année de l'enseignement public. Par contre, nos coreligionnaires de Serbie et de Bulgarie n'ont pas eu trop à se plaindre.

En Turquie, les israélites jouissent d'un régime bienveillant et se plaisent à louer les bonnes intentions du sultan à leur égard. La seule tache au tableau, c'est l'interdiction de la Palestine aux nouveaux arrivants, interdiction qui, dit-on, est due à la crainte d'un danger sioniste.

Au Maroc et en Perse, les juifs ont été victimes de nombreux mouvements populaires et continuent d'y être exposés.

Les seuls pays qui ne soient pas encore contaminés par la peste antisémite sont l'Italie, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et l'Amérique.

L. L.



DE FACE ET DE PROFIL

VIII

M. JOSEPH LEHMANN

Les nuages se sont amoncelés. L'horizon tout à l'heure sans fin, fait de l'azur du ciel et de la mer verdoyante, se cache derrière l'orage menaçant. Un épais rideau tombe, et, par delà, couvre l'insondable néant. Tout se confond éperdûment dans la nature bouleversée. Mais bientôt, brisant la ligne profonde des masses sombres, un mince filet d'or jaillit à travers l'espace, douce lueur ensoleillée qui ranime le cœur...

Il y a quelques jours à peine, le ciel infligeait à M. Lehmann l'une des pires douleurs de ce monde. Dans toute la grâce de sa jeunesse, sa bienaimée fille descendait au tombeau. La vie pour lui n'était plus qu'un accablant fardeau.... Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Et voilà qu'un bout de ruban rouge le rattache forcément aux misérables choses d'ici-bas... En soi-même, ce n'est rien. Un hochet. Il le sait. Sentir que le Judaïsme est honoré en soi, c'est bien. Mais, sa fille à jamais disparue, quelle joie peut désormais toucher son âme? Pourtant la sympathie émue de tous l'a soutenu, l'autre jour. Les preuves d'affection ont de nouveau afflué vers lui. Elles relèveront son courage. C'est le rayon de soleil dans la désespérance de tout.

Car c'est une chose fatale. La Mort passe, traçant son sillon noir. Mais l'Humanité, dans la rigidité de sa loi impérieuse, le recouvre d'un voile blanc. Elle n'aime pas les déchirants sanglots. Elle veut qu'on vive avec les vivants. M. Lehmann a souvent assisté à cette lutte de larmes et de fièvres avec l'apparente résignation. Que de tristesses il a cherché à consoler! Mais aussi que de bonheurs il a vus éclore, durant son long ministère! Rabbin adjoint au grand rabbin de Paris, il a — dans les mariages, les fêtes, les deuils, aux heures sombres et gaies, au temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, plus tard au temple Portugais — fait entendre pendant vingt ans

la parole sacrée. Son éloquence est onctueuse. Point de ces accents vibrants qui remuent l'auditoire, ou le passionnent. Elocution reposée, plutôt ; la voix lente, nasillonnante aussi, dont l'intonation se perd dans la barbe brune bien fournie, semée de longs fils d'argent.

Et c'est, chose curieuse ! ce qui ajoute au charme de sa conversation. Anecdotier à l'escarcelle pleine, ses intimes mêmes connaissent à peine le fond de son sac. Qu'il les rapporte ou les invente, ses historiettes ont une saveur exquise. Et narrées avec quel art! Il ne l'ignore pas. Aussi est-ce un régal pour les yeux, comme pour l'esprit, que de les lui entendre dire. Il fait bon alors le voir, à mesure qu'il parle, le regard en coulisse, guettant son interlocuteur, puis les yeux grands ouverts par dessus les lunettes, et la tête jetée de côté, avec le rire silencieux du conteur satisfait.

Mais homme de science aussi. Et c'est à cela qu'il doit d'être Directeur du Séminaire, où il remplace M. Trénel depuis quelques années. L'érudit a trouvé là des compensations morales bien douces à la vie active du rabbin, qui ne permet guère à Paris de se livrer à l'étude. En tête à tête avec le groupe de jeunes gens qui se vouent au rabbinat, il puise dans sa mission d'éducateur des jouissances infinies. Maître et disciples vivent en une étroite communauté de sentiments. Il a pour eux des trésors d'indulgence. Et ils le savent, et délicieusement se laissent gâter...

La nécessité de vivre, la passion de l'enseignement, adouciront sa souffrance. Le sourire renaîtra sur ses lèvres. Ses yeux, gonflés par les larmes, auront de nouveau leur reflet spirituel et narquois. Et bientôt, dans le geste familier des mains entrecroisées dans les manches du pardessus, nous le reverrons, jamais consolé certes, mais — comme jadis — causeur aimable et abondant... La religion raffermira son âme. Le violent tourbillon de la vie emportera de son deuil la lancinante amertume. Et, seule désormais, l'image attendrie de l'Absente flottera autour de lui...

RAOU.



ADAM MICKIEWICZ & LES JUIFS

(*Suite et fin.*)

Dans son *Histoire populaire de la Pologne*, Mickiewicz écrit à la page 579 : Le jour de Grochow (25 février 1861), à Varsovie, « cent mille voix demandaient à Dieu la patrie et la liberté ; la glace des cœurs fondait ; les juifs sentirent le besoin de se dévouer pour les chrétiens ; et ce qui ne s'était pas vu encore, les juifs allèrent en masse prier dans les églises, et les chrétiens dans les synagogues. Les pasteurs protestants accompagnaient dans les manifestations les prêtres et les rabbins ». A ces lignes, M. Ladislas Mickiewicz, le fils du grand poète, ajoute, à la page 590, la note suivante :

« En 1794, lorsque le désespoir arma Varsovie contre les Moscovites, les juifs mêlés dans les rangs de l'armée et du peuple montrèrent que la cause de la patrie leur était chère ». (*Monuments historiques*, par Thadée Czacki, Cracovie, 1835, p. 115).

« Sous les drapeaux de Kosciuszko, il y avait un régiment de volontaires juifs ayant à leur tête le colonel juif Berko, qui mourut en 1809 au champ d'honneur, contre les Autrichiens ». (*Des juifs en Pologne*, par Lubliner, Bruxelles, 1839, p. 127).

« C'est nous, Polonais, qui avons été la première cause du mécontentement des juifs en 1830, a écrit le général Antoine Ostrowski. On a exagéré leur apathie, et ceux d'entre eux qui étaient sous nos ordres se sont conduits d'une manière irréprochable... J'ai connu quelques juifs qui ont été décorés sur nos champs de bataille ». (*Essai sur la réforme sociale et sur l'émancipation des juifs en Pologne*, par le général Ostrowski, Paris, 1834).

« Si, en 1831, les juifs furent les uns tièdes et les autres malveillants, ils furent trente ans après irréprochables, patriotiquement parlant. La fraternisation du peuple de Varsovie avec eux, en 1860, a résolu la question de leur égalité ».

Et le 27 novembre 1880, M. Ladislas Mickiewicz écrivait au président Santagata de Bologne :

« D'entre les honneurs rendus à la mémoire de mon père, il en est un auquel je suis particulièrement sensible et qui sera très apprécié de mes compatriotes. Un savant israélite italien, M. le docteur Moïse Ascarelli, de Rome, vient à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort d'Adam Mickiewicz, de traduire en hébreu le *Livre de la nation polonaise et des Pèlerins polonais*, qui est un de ses chefs d'œuvre. Cette traduction, que les connaisseurs disent fort bonne, est publiée au profit du monument d'A. Mickiewicz à Cracovie.

» M. Armand Lévy y a mis une introduction, dans laquelle il rappelle l'amour qu'Adam Mickiewicz eut pour Israël.

« J'ajouterai que mon père proposait en 1848 le patriotisme des israélites italiens en exemple aux israélites polonais, que cet exemple fut suivi en 1861 à Varsovie, et que, depuis lors, on n'y voit aucune distinction entre israélites et chrétiens, d'où il suit qu'en imitant les israélites de Varsovie, les israélites des autres parties de notre ancienne république de Pologne atteindront le même résultat (1)... »

Il était impossible que Mickiewicz, qui s'efforçait de représenter la vie polonaise dans toutes ses manifestations ne donnât pas de place à quelque personnage israélite. Et en effet, dans *Monsieur Thadée*, idylle-épopée, il a introduit la figure sympathique et bien vivante de l'aubergiste et musicien Yankiel. Voici les passages du poème où apparaît, avec la description humoristique d'une auberge juive, l'intéressante figure de Yankiel :

Cette auberge était construite sur un modèle antique inventé jadis par les charpentiers de Tyr, et répandu plus tard par les juifs dans le monde entier... L'auberge est composée de deux corps différents quoique protégés par le même chaume; comme une double coquille de noix. Par devant, elle ressemble à une arche; par derrière à un temple. L'aspect en est tout semblable à une arche de Noé... Le derrière de la maison a une forme bizarre, qui rappelle par son extérieur cet édifice de Salomon que les habiles charpentiers de Hiram élevèrent sur le mont Moriah. Les juifs l'imitent encore aujourd'hui dans l'architecture de leurs synagogues, et le plan de ces synagogues se reproduit dans leurs auberges et leurs écuries. Le toit est en bardeaux et en chaume,

(1) *Honoration de la mémoire d'A. Mickiewicz en Italie*, Paris, 1881, page 130.

pointu, retroussé comme un kolpak juif déchiré. Autour des faces latérales règne un balcon appuyé sur une nombreuse rangée de colonnes de bois. Ces colonnes, au grand étonnement de tous les architectes sont solides, quoique à moitié vermoulues et inclinées comme la tour de Pise; elles n'appartiennent à aucun ordre grec, car elles n'ont ni socle ni chapiteau. Elles supportent des arcs-boutants également en bois, empruntés à l'architecture gothique. L'extérieur est couvert d'ornements sculptés, non pas avec le ciseau ou le poinçon, mais avec la hache, et tordus comme les branches du chandelier du sabbat; enfin tout autour sont suspendues des boules qui ont quelque ressemblance avec les phylactères que les juifs placent sur leurs fronts en récitant leur prières et qu'ils appellent dans leur langue *cycès* (1). En un mot, de loin l'auberge, balancée par le vent, ressemble à un juif en oraison. Le toit, c'est son bonnet; le chaume échevelé, c'est sa barbe; les murs enfumés et sales, c'est sa robe noire, et les sculptures, c'est la *cycès* qu'il porte sur le front.

... Après la messe du matin, comme c'était un dimanche, on était allé s'amuser et boire chez le juif Yankiel. Devant chacun déjà moussait un gobelet plein d'une eau-de-vie grisâtre; la cabaretière, debout, courait çà et là, remplissant les coupes, tandis que son mari Yankiel se tenait au milieu de ses hôtes, vêtu d'une longue tunique tombant jusqu'à terre et retenue par des agrafes d'argent. Une main passée dans sa ceinture en soie noire, de l'autre caressant avec dignité sa barbe grise, il promenait ses regards autour de lui, donnait des ordres, saluait les nouveaux venus, parlant aux uns, accordant les autres; mais il ne servait personne, il ne faisait qu'aller et venir. C'était un vieillard, quoique juif, généralement connu pour sa probité. Depuis bien des années, il avait affermé l'auberge, et pas un villageois, pas un noble, n'avait encore porté plainte contre lui à son seigneur. Et pourquoi s'en fût-on plaint? Il avait de bonnes boissons; il comptait avec soin, mais ne trompait jamais; il ne défendait pas de s'amuser, mais ne souffrait pas qu'on s'enivrât. Grand amateur de fêtes, c'était chez lui que se célébraient toutes les noces, tous les baptêmes; chaque dimanche il faisait venir du village la musique, composée d'un violon, d'une basse et d'une cornemuse.

Il cultivait la musique, il était même renommé pour son talent, jadis il avait parcouru les châteaux avec un tympanon, instrument de sa nation; et il avait étonné par son jeu et son chant, car il chantait et jouait avec goût. Quoique juif, il avait une prononciation polonaise assez pure. Il aimait les airs nationaux, et de chacun de ses voyages au delà du Niémen, il rapportait une foule de Kolomyiki de Halicz, de Mazourki (2) de Varsovie... Yankiel avait fait

(1) L'auteur confond les *tsitsith* avec les *tefillin*.
(2) Airs populaires qui se chantent et se dansent à la fois.

fortune. Rassasié de gloire, devenu riche, il avait suspendu à la paroi son tympanon, et s'était établi avec ses enfants dans l'auberge où il donnait à boire. Il était en outre sous-rabbin dans une ville voisine. Aussi le voyait-on toujours avec plaisir et le consultait-on souvent. Il avait aussi le renom de bon Polonais.

Plus loin, à la fin du poème, Mickiewicz montre Yankiel jouant à des fiançailles et trace de cette exécution musicale le merveilleux tableau que voici :

On le place donc au milieu de l'assemblée, on lui présente une chaise, il s'assied. On apporte le tympanon, il le met sur ses genoux, et jette autour de lui des regards pleins de satisfaction et d'orgueil, comme un vétéran rappelé sous les drapeaux, quand ses petits-fils décrochent de la muraille son glaive trop pesant...

Cependant deux élèves s'agenouillent auprès du tympanon. Ils accordent l'instrument, qui grince sous leurs doigts. Yankiel, les yeux à demi fermés, se tait et tient les baguettes immobiles.

Il les abaisse. Ce sont d'abord des accents de triomphe. Il frappe les cordes coup sur coup, comme avec une pluie d'orage.

Il recommence. Les cordes frémissantes sous des coups légers comme si elles avaient été frôlées par les ailes d'un insecte, rendent des sons voilés, à peine perceptibles. Yankiel, les yeux levés au ciel, semble attendre l'inspiration. Il baisse la tête, mesure l'instrument d'un fier regard, étend les mains; elles retombent : les deux baguettes frappent les cordes, les auditeurs sont remplis d'admiration.

Tout à coup, l'instrument jette un accord pareil à ceux d'une musique turque avec ses clochettes, ses triangles et ses tambours de basque. C'est la polonaise du 3 mai...

Le maître à chaque instant renforce les accords et presse les mesures; puis il jette soudain une note fausse, semblable au sifflement du serpent ou bien au grincement de l'acier sur le verre; un frisson glacial court dans les veines des auditeurs et trouble les cœurs d'un pressentiment fatidique. Attristée, consternée, l'assemblée ne sait si l'instrument est faux ou si le musicien se trompe. Mais un maître si habile pourrait-il se tromper? C'est à dessein qu'il fait résonner cette corde perfide, c'est à dessein qu'il trouble la mélodie, en faisant vibrer toujours plus bruyamment cette note discordante. Le porte-clefs comprit la pensée de l'artiste. Et cachant son visage, il dit : « Je le connais ce son rebelle, c'est le complot de Targowiça! »

Aussitôt la corde sinistre se rompt en sifflant. Le musicien frappe les chanterelles, change la mesure, l'embrouille, quitte de nouveau les premières pour frapper les basses.

On entend des milliers de sons de plus en plus bruyants; c'est une marche militaire, c'est la guerre, c'est l'attaque, c'est l'assaut;

on entend le canon, les cris des enfants, les larmes des mères; enfin toutes les horreurs du combat si bien rendues par le maître que les paysannes tremblent en pleurant au souvenir du massacre de Praga, qu'elles connaissent par les chants et la tradition. Aussi leur joie est grande, quand l'artiste fait gronder toutes les cordes ensemble, et puis les étouffe comme au sein de la terre.

... Mais un nouveau chant résonne. Ce sont d'abord des notes légères et timides; quelques cordes aiguës bourdonnent comme des mouches échappées à la toile d'une araignée; mais le nombre des cordes augmentent, les sons épars s'assemblent et forment des légions d'accords...

Et de nouveau l'artiste change de mesure. Les sons plus forts, plus élevés, annoncent quelque motif nouveau. Il abaisse les yeux, mesure les cordes du regard, joint les deux mains, et frappe des deux baguettes. Le coup était si habile, si vigoureux, que les cordes retentissent comme des trompes d'airain; et de ses trompes s'élance vers les cieux la marche triomphale.

Les Polonais ont raison d'organiser des fêtes pour le centenaire de leur grand poète. Toutefois le plus grand honneur qu'on puisse faire à un homme, ce n'est pas de lui élever des monuments de pierre ou de bronze, mais de s'inspirer de ses idées et de son exemple et de réaliser les pensées qu'il a conçues. Or dans ces dernières années, les Polonais n'ont cessé de harceler les juifs dans certaines de leurs contrées; par là ils ont trahi Adam Mickiewicz qui prêcha la fraternité des hommes. S'ils veulent donc réellement et fidèlement célébrer sa mémoire, qu'ils répudient l'antisémitisme et se reprennent à traiter les juifs en hommes et en citoyens.

LOUIS LÉVY.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Schemoth* »

« Voici les noms des fils d'Israël venus
en Egypte avec Jacob... »

« Pourquoi nommer encore une fois tous les enfants de Jacob? Il suffisait de rappeler l'arrivée du patriarche et de sa famille, sans l'accompagner d'une nouvelle énumération!

C'est que chacun d'eux était un autre Jacob et méritait, à l'égal du père, une mention spéciale; ils demeuraient fidèles aux enseignements du chef de la maison et cultivaient les vertus paternelles, la charité et la piété. Jacob en effet n'avait rien négligé pour élever ses enfants dans les saines traditions de ses ancêtres. Il savait qu'une éducation défectueuse pouvait devenir une source de tribulations pour sa famille, le relâchement de la discipline intérieure une cause de ruine pour le foyer domestique. La guerre de Gog et de Magog, ajoute encore le Midrasch, n'engendrera pas de plus grandes calamités qu'une mauvaise éducation en a déjà fait naître au sein des familles. Que les pères se souviennent de la parole de Salomon le Sage : « Celui qui épargne sa verge hait son fils, et celui qui l'aime se hâte de le châtier ».

A part la verge, dont nos docteurs n'ont d'ailleurs jamais fait aucun usage, la pédagogie domestique de nos Anciens avait du bon. Du moins c'est à elle, que suivant le Midrasch, les fils de Jacob durent l'honneur d'être mentionnés en tête du chapitre.

« ... Elle vit qu'il était bon... »

La légende se plaît à embellir de poétiques mystères la naissance des personnages illustres, de fondateurs d'empires et de religions. De là ces événements extraordinaires, ces prodiges fameux qui signalent généralement la naissance des grands hommes. On connaît l'histoire des Mages qu'une étoile conduit à Bethléhem dans la maison de Marie où vient de naître le futur héros des Evangiles. Le récit biblique de celle de Moïse n'emprunte rien au merveilleux; mais l'imagination de nos Haggadistes y supplée, et invente fictions et allégories. Lorsque Moïse vit le jour, une lumière étincelante éclaira la maison paternelle, illumina toute la terre, symbolisant ainsi l'aurore d'une ère de vérité et de justice. Le verset en effet dit : la mère « s'aperçut qu'il était bon » כי טוב, et lors de la création, quand la clarté se répandit pour la première fois sur le monde, Dieu dit « qu'elle était bonne » כי טוב. Il s'agit donc bien de lumière dans notre chapitre aussi bien que dans celui de la Genèse ». D'autres interprètent les mêmes termes par : Dès sa naissance il « paraissait apte » à devenir le pasteur d'Israël et le prince des prophètes. Ces exemples

suffisent pour donner une idée de cette exégèse particulière qui demande aux facultés imaginatives le secours que les modernes sollicitent de la raison.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

LETTRE DE TUNISIE

Dans un de vos derniers numéros, vous avez parlé de l'arrêté du Bey, réorganisant le Tribunal rabbinique de Tunis. Ce Tribunal est actuellement composé des cinq magistrats dont les noms suivent : MM. Mardochée Smadja, faisant fonctions de président, en remplacement du grand rabbin, Eliaou Borgel, décédé dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 11 décembre dernier. Mouchi Tibi, Haïm Zitoum, Eliaou Zirah et Mouchi Birrabi. MM. Mouchi Tibi et Haïm Zitoum sont candidats au nouveau Tribunal rabbinique. M. Mardochée Zmadja, doyen des magistrats israélites, est candidat aux fonctions de grand rabbin.

Autrefois, les israélites tunisiens, pour échapper à la rigueur de l'*Ouzara* (justice musulmane) s'étaient placés sous la protection des différents consulats européens, établis à Tunis, et, de ce fait, se trouvaient justiciables des tribunaux français. Sous l'influence de tendances antisémites qui ont été vivement relevées par nos principaux journaux, et, notamment, par la *Dépêche Tunisienne*, M. René Millet, Résident général du gouvernement de la République française, conseillé probablement par M. Berge, directeur des services judiciaires de l'*Ouzara*, a fait paraître dans le *Journal Officiel tunisien*, du 3 septembre 1898, un décret qui enlève aux israélites la protection française. Ce décret est non seulement injuste à l'égard des israélites, mais encore nuisible aux intérêts de l'influence française. Les avocats du barreau de Tunis, émus de cette situation, se sont réunis et ont protesté très énergiquement contre ce décret. Voici ce que dit à ce sujet la *Tunisie française* du 17 décembre 1898 :

« La reconstitution des Tribunaux indigènes et rabbiniques, ainsi que le décret sur le retrait des protections, n'a pas seulement ému les corps élus, la conférence consultative et la presse. Les avocats, mieux placés que tout autre corps, pour se rendre compte de la situation créée à la justice française et à notre influence en Tunisie, ont cru de leur devoir de prendre la parole dans ce débat. Un rapport a été rédigé, lu et accepté *à l'unanimité.* Il proteste énergiquement contre la nouvelle tendance arabophile et séparatiste de notre gouvernement. Ce rapport sera sous peu imprimé et publié, nous en reparlerons. Mais, d'ores et déjà, nous sommes certain qu'il trouvera chez nos corps élus le plus rigoureux et le plus sympathique appui. »

J'ai sous les yeux ce *Mémoire pour servir à l'extension de la Justice française en Tunisie*, qui a été adressé par les avocats du barreau de Tunis, au Président du Conseil. J'en détache les passages suivants :

Dans plusieurs centres de la Régence, on installait des tribunaux régionaux. Le tout se centralisait à Tunis. On copiait nos formes extérieures — mais on éliminait l'élément français. Il n'est presque personne de nous qui, sérieusement, puisse s'occuper d'une affaire à l'Ouzara. Avec une politesse exquise, une urbanité inaltérable, on nous accueille et on nous lasse. On nous traite, si cette comparaison nous est permise, comme Platon voulait traiter les poètes : on nous chasse avec des fleurs.

Le décret du 2 décembre 1898 vient de reconstituer un tribunal rabbinique. Chacun sait que les israélites, tout comme les chrétiens d'ailleurs, ne peuvent se présenter devant les tribunaux indigènes. Il n'y a pour eux aucune garantie d'impartialité et de justice. On l'a compris. Mais, dans ce pays où il n'y a que deux éléments, l'indigène et l'Européen — ce dernier représenté par la France — le bon sens, la logique, le respect de notre supériorité, de notre dignité, de notre influence, tout concordait pour soumettre ces justiciables à nos tribunaux où ils auraient justice et où on leur aurait appliqué, pour leur statut personnel, les règles qui leur sont propres. Souvent, depuis 1883, notre Tribunal a jugé sur ces questions d'État et, en tant que de besoin, la jurisprudence des tribunaux algériens et de la Cour constituait un Code suffisant pour rassurer ces nouveaux justiciables sur la compétence de nos magistrats.

Un nouveau journal hebdomadaire, *La Régence,* vient de

paraître à Tunis. Il est dirigé par M. Bonnier-Ortolan, avocat et frère de M. Gaston-Bonnier, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne et l'un des premiers protestataires contre la mise en jugement du lieutenant-colonel Picquart.

Du programme de ce journal, à qui nous souhaitons la bienvenue, nous détachons les lignes suivantes :

Ce sera, avant tout, un journal d'apaisement et de concorde entre les diverses races et les diverses religions qui se partagent la Tunisie. Son but unique est le groupement de toutes les forces vives de la Régence en vue de concourir à la prospérité générale...

Quant aux Israélites, commerçants habiles et banquiers sans rivaux, nous sommes certains qu'ils feront preuve d'une modération conforme d'ailleurs à leurs intérêts véritables.

Nous savons que la plupart d'entre eux, après ces longues années de famine, se montrent accessibles à la pitié envers leurs débiteurs. Nous les défendrons avec énergie contre toute persécution inique, à plus forte raison contre toute violence tentée envers leurs personnes ou leurs biens.

Ajoutons que la Tunisie — nous en avons la ferme conviction — continuera de donner à l'Algérie et à l'Europe entière l'exemple — très nécessaire — de la modération et de la tolérance.

La lettre qui précède permettra à nos lecteurs de comprendre la dépêche suivante publiée par l'*Agence Havas* sur les réceptions du jour de l'an à Tunis :

« Le président du tribunal, en présentant au résident ses vœux de bonne année, ayant parlé des plaintes formulées par les avocats contre la diminution de leur clientèle, par suite de la décision administrative qui enlève à certains titulaires du certificat de nationalité leur fausse qualité d'Algériens, le résident a tenu à s'élever avec force contre l'intention qu'on semblait prêter à l'administration d'enlever à la justice française des justiciables pour les donner à la justice indigène.

» Il déclare que la revision des traités passés avec plusieurs puissances étrangères avait supprimé le régime des capitulations.

» Les arrangements qui se poursuivent avec certaines puissances, ayant abouti à l'établissement de listes définitives de protégés simplement viagers, sous réserve de mesures transitoires prises de concert avec le gouvernement français, il ne devait plus y avoir désormais dans la régence, comme indigènes, que ceux dont l'origine algérienne était nettement établie.

» Il n'y avait là aucune mesure d'ensemble prise contre les israé-



lites, ceux-ci étant, comme les autres habitants de la Tunisie, l'objet de la sollicitude de l'administration.

» Le résident fera tous ses efforts pour qu'aucun mouvement ne se produise contre eux ; mais il entend, dans l'intérêt bien compris des israélites, ne pas en faire une classe privilégiée ; ils doivent se contenter du droit commun. »

Lettre de Belgique

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'*Univers Israélite*)

Interview avec M. Edmond Picard, avocat à la Cour de Cassation, sénateur socialiste et... antisémite.

L'organe officiel du socialisme en Belgique, le journal le *Peuple* avait publié, il y a quelque temps, sous le titre l'*Antisémitisme scientifique*, une série d'articles dûs à la plume du citoyen-sénateur Edmond Picard. Après la discussion qui a eu lieu cette semaine à la Chambre belge à propos du refus systématique opposé par la majorité catholique aux demandes de naturalisation formulées par des israélites, et après l'apparition du livre de M. Picard l'*Aryano-Sémitisme,* j'ai cru intéressant d'interviewer le distingué sénateur antisémite.

Le citoyen Picard habite une maison princière dans le quartier aristocratique de Bruxelles ; je suis reçu par un valet de pied qui m'informe que *Monsieur* Picard est souffrant ; je fais passer ma carte cependant qu'on m'introduit dans un délicieux petit salon encombré de bibelots et d'œuvres d'art. A peine ai-je eu le temps de jeter un *coup* d'œil sur quelques tableaux de maîtres que le même valet de pied (socialiste?) m'annonce que « Monsieur prie Monsieur de vouloir bien monter ». Je monte et je me trouve en présence du citoyen-sénateur-socialiste-antisémite.

Après les compliments d'usage, la conversation suivante s'engage :

MOI. — Je viens, M. le Sénateur, vous prier de bien vouloir vous prêter à une interview sur cette actualité brûlante qu'on appelle l'antisémitisme.

M. Picard. — Je suis en principe opposé aux interviews, mais quoique souffrant, je ne me refuse point à parler d'antisémitisme avec vous. Vous avez certainement lu mon livre l'*Aryano-Sémitisme*; je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit.

Moi. — Mais, dans votre livre, vous ne nous dites pas à quelle sauce vous voulez nous manger? vous y signalez les abus, d'après vous, spéciaux à notre Race et c'est tout.

M. Picard. — J'ai dédié mon livre à une juive, Mme Léon Cladel, qui est une de mes bonnes et parfaites amies, c'est vous dire que, contrairement à ce que vous insinuez, je n'ai pas la haine du juif.

Moi. — Mais cependant...

M. Picard. — Je suis incontestablement antisémite, mais un antisémite scientifique, humanitaire; je prétends que vous avez une âme différente de la nôtre, que jamais vous ne perdrez votre caractère d'exotiques et c'est pourquoi, à mon avis, vous ne devriez occuper aucune fonction publique dans aucun pays.

Moi. — Il est bien entendu, M. le Sénateur, que nous ne discutons pas, que nous ne cherchons pas à nous convaincre mutuellement, mais permettez-moi cette simple remarque : que faites-vous, socialiste, des Droits de l'Homme?

M. Picard. — Les Droits de l'Homme? mais il n'y a rien d'anormal, il n'y a rien d'excessif, il n'y a rien de contraire aux Droits de l'Homme, à maintenir *législativement* des étrangers (!) dans leurs conditions d'étrangers, devant rester *en dehors* de l'administration publique d'une civilisation qui n'est point la leur et qu'ils ne comprennent qu'en surface, quoi qu'ils en pensent et quoi qu'en disent les philosémites. J'estime que des lois sont indispensables pour empêcher désormais l'admission des juifs aux fonctions publiques, si l'on veut établir un obstacle absolu, peut-être nécessaire, quand on songe à l'influence formidable et ubiquitaire de l'Argent, à sa force de séduction et de corruption ».

Et mon honorable interlocuteur s'échauffant, se livre à une longue tirade sur les coups de Bourse, les marchés à terme, thème archi-connu. Timidement je l'arrête et lui demande :

« Et le prolétariat juif? le dieu Argent ne lui sourit pas plus qu'aux prolétaires aryens?

— Oh ! certes, reprend M. Picard, en psychologie socialiste ce qui frappe surtout c'est l'existence, en grand nombre, de prolétaires juifs souffrant des iniquités sociales du Mal de Misère, de l'égoïste et impitoyable tyrannie capitaliste au même degré que les prolétaires aryens. C'est incontestable ! Que le socialisme veuille combattre, au moins suivant ses conceptions idéales pour l'ensemble des miséreux, sans distinction de pays ou de Race, qu'il rêve l'intronisation universelle de la Justice, rien n'est plus normal, rien aussi n'est plus louable. L'*Antisémitisme scientifique* n'y contredit point et c'est le motif pour lequel je le qualifie complémentairement *Antisémitisme humanitaire*. Mais cette question de Fraternité très noble et très généreuse n'implique en aucune façon identité de régime dans la civilisation, ni admission d'une race dans la direction d'une autre.

— Vous dites, M. le sénateur, antisémitisme HUMANITAIRE, mais alors vous n'êtes plus d'accord avec vos frères de France qui, vous ne pouvez l'ignorer, « regrettent ce beau temps où les juifs gigotaient dans les chemises soufrées ».

M. PICARD. — J'ai toujours réprouvé la violence et je trouve ces appels à la haine stupides, très stupides. *(Textuel)*.

MOI. — Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. PICARD. — Mais c'est évident ! Ce n'est pas par la force brutale, par le fer des bourreaux, par les massacres, par les expulsions en masse qu'il s'agit de procéder. C'est la Plume, c'est la Parole qui, seules, sont en action. Ce n'est pas aux aspirations brutales d'une hostilité sauvage qu'on doit se laisser aller. Une législation appropriée peut s'accorder (?) avec des sentiments de parfaite bienveillance à l'égard de ces êtres qui pour appartenir à une autre race n'en sont pas moins des humains comme nous. J'ai des juifs, du moins des juifs d'état civil parmi mes plus précieuses affections. Il ne s'agit donc pas d'agir en ennemis, mais en êtres de raison, de fraternelle raison comprenant qu'à des âmes différentes, il faut des régimes sociaux différents.

MOI. — Vous êtes donc plutôt sioniste?

M. PICARD. — Et pourquoi pas ? Parmi les israélites, des esprits nombreux et parmi ceux-ci, des esprits éminents, Max Nordau, sont d'avis que le seul moyen de mettre un terme aux effets déplorables est de faire cesser l'enchevêtrement des deux races. Cette conception peut être imaginée sous des formes diverses. C'est le chien et le chat réunis dans une cage unique se mordant, se griffant avec des miaulements et des abois, qu'on sépare. Ce sont les époux mal assortis dont le ménage retentit de querelles et d'injures qu'on divorce. Ce sont les enfants rageurs et batailleurs, qu'on éloigne.

Et voilà. En résumé, je suis pour les solutions pacifiques. »

Je n'insistai pas voyant combien cette causerie avait fatigué M. le sénateur qui, je l'ai déjà dit, était souffrant. Je remerciai mon honorable interlocuteur et lui souhaitai un prompt rétablissement.

Morale de cet entretien : M. Picard voudrait bien nous exterminer, mais sans nous faire du mal ; j'ai oublié de lui demander s'il faisait partie de la Société protectrice des Animaux.

JONAS L.

P.-S. — La semaine prochaine, l'interview avec M. Georges Lorand, député de Virton qui, lors de la discussion sur les naturalisations à la Chambre, a vaillamment défendu nos coreligionnaires. — J. L.

LETTRE DE NANCY

Monsieur le Rédacteur en chef,

La Société de Patronage des Apprentis israélites, qui a été fondée l'année dernière par quelques coreligionnaires hantés par les idées de socialisme dans la plus belle acception du mot, vient de réunir ses premiers adhérents en assemblée générale, sous la présidence de son dévoué président, M. Henry Charleville, assisté de M. René Marx, secrétaire, et de M. Salomon Kron, trésorier.

La réunion a eu lieu le 25 décembre. Neuf pupilles sont patronnés par cette intéressante institution et répartis parmi les industriels de la ville.

Constatons avec fierté les résultats obtenus, la direction donnée à ces jeunes gens vers les professions manuelles, leurs aptitudes

spéciales pour les industries d'art, si en honneur en cette fin de siècle.

La marche normale de cette Société a été assurée par des souscriptions, et par une libéralité de Mme la baronne de Hirsch, dont l'appui ne fait jamais défaut à toute tentative de progrès.

L'assemblée s'est félicitée du succès inespéré de la Société, et, après avoir distribué des livrets de Caisse d'épargne à ses apprentis, s'est séparée en formant le vœu qu'un généreux donateur ait l'idée de perpétuer son nom en fondant à Nancy une école de travail israélite.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes salutations distinguées.

ERRAYME.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 30 Décembre au 6 Janvier

M. le baron de Rothschild (Alphonse)	5.000	»
Anonyme E.-C.	500	»
Mmes Dreyfus (Emile)	500	»
Grunebaum-Ballin (Alfred)	300	»
MM. Séligmann (Jacques)	200	»
Alberti (L.)	100	»
Alphandéry	100	»
Mmes Anspach, 83, rue de Monceau	100	»
Cahn (Léopold)	100	»
Gubbay	100	»
MM. Gutmann (Nathan)	100	»
Halfon (Salomon)	100	»
Hertz, 1, rue du 4-Septembre	100	»
Mme Koënigswarter (Lina)	100	»
MM. Lévy (Bernard)	100	»
Lehmann (Mathias)	100	»
Raphaël (J.-S.)	100	»
Samuel (Emile)	100	»
Blad	50	»
Mme Blum (Charles)	50	»
M. Gruneberg (Marcus)	50	»
Mme Marx (Arnold)	50	»
MM. Merzbach (Bernard)	50	»
Moch (Camille)	50	»
Rodrigues (Camille)	50	»
Gutmann (Max)	40	»
le docteur Emerique	30	»
Mme Witsenhausen	30	»
MM. Loevi, 1, boulevard Magenta	25	»
Bechmann (Paul)	20	»
Bloch, 24, rue Château-Landon	20	»
Braun (Isidore)	20	»
Mme Brunschwick	20	»
M. le grand rabbin Kahn (Zadoc)	20	»
Mme Levy (Léopold)	20	»
MM. Schuhmann	20	»
Strauss, 7, rue Châteaudun	20	»
Bart	10	»
Mme Beer (Emile)	10	»
M. Diéfenthal et son fils Raymond	10	»
Mme Dreyfus (Meyer)	10	»
MM. Feuchtwanger	10	»
Gougenheim, 7 *bis*, rue de l'Aqueduc	10	»
Kirsch	10	»
Lebreth	10	»
Polac (Louis)	10	»
Rheims (Emile)	10	»
Alexandre (René)	5	»
Gompel (Jules)	5	»
Haïmowitz	5	»
Lévi (Raphaël), 16, rue Rambuteau	5	»
Samuel, 10, rue de Strasbourg	5	»
Stern (Moïse)	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

Sur la proposition du ministre des cultes :

M. Joseph Lehmann, directeur du Séminaire israélite.

Sur la proposition du Ministre des Finances :

MM. Oulmont (Léon), inspecteur des finances, 24 ans de services; — Cahen (Emile-David), ingénieur des manufactures de l'Etat, 17 ans 1/2 de service, titres exceptionnels.

Sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur :

M. Bernhard (Paul), ancien président de section au tribunal de commerce de la Seine.



— Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. le grand rabbin Lehmann vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Tous ceux qui ont vu à l'œuvre l'honorable directeur du Séminaire israélite dans les différentes fonctions qu'il a successivement occupées, ses collègues, ses élèves anciens et actuels, les membres de la Communauté de Paris dont il a été longtemps l'un des pasteurs, applaudiront certainement à cette nomination qui vient justement récompenser une vie d'austère labeur consacrée tout entière à la science, à la religion et à la charité. Pourquoi faut-il hélas ! qu'elle lui tombe en partage au moment où un affreux malheur vient de le frapper, à une de ces heures de l'existence où les plus légitimes satisfactions d'amour-propre cessent d'avoir leur prix et où les causes de joie se tournent aisément en sources d'amertume et de désespérance ! Puisse-t-il du moins trouver une consolation, sinon dans la distinction qui lui a été conférée, du moins dans l'universelle estime dont elle provoquera les nouveaux témoignages. — B.-M.



— *Le protecteur du pauvre.* — (Maskil et Dal). — Sous ce titre, les élèves du séminaire israélite ont fondé, il y a quelques années, une caisse pour les pauvres de leur quartier.

Grâce aux libéralités qui leur sont venues de différents côtés, ils ont pu alléger bien des misères et entretenir bien des familles malheureuses. Ils n'ont pas borné leurs secours aux seuls coreligionnaires ; les nécessiteux de tous les cultes, qui sont venus demander assistance, ont naturellement trouvé bon accueil.

Les élèves du Séminaire procèdent à des enquêtes personnelles et règlent les secours qu'ils accordent sur les besoins et sur le mérite des indigents.

Actuellement, ils soutiennent 25 familles auxquelles ils fournis-

sent du pain durant la mauvaise saison. Ils aident les ouvriers à supporter leur misère dans le temps où ils n'ont pas de travail et ils s'occupent de leur trouver auprès des patrons qu'ils connaissent de quoi gagner leur vie.

L'œuvre des élèves du Séminaire se recommande par le bien qu'elle a déjà fait, et par celui bien plus grand encore, que généreusement soutenue, elle pourra réaliser. Nous nous flattons, que, parmi nos lecteurs, il y en aura beaucoup qui auront à cœur d'envoyer leur offrande aux élèves du Séminaire, afin qu'ils puissent étendre leurs bienfaits et répandre le bon renom de l'école. — L. L.

***

Paris. — A l'office solennel de *Minchah* du samedi 31 décembre dernier, le sermon du temple de la rue de la Victoire a été fait par M. le rabbin Haguenau. Son très beau discours que l'on pourrait intituler : *Israël rêveur*, était une glorification des idées de justice et de fraternité préconisées par nos prophètes et contenait le vœu de voir ces espérances devenir bientôt une réalité. Ce discours, par la pureté de la forme, par l'élévation des idées et par une diction des plus correctes a valu à son auteur un succès auquel nous applaudissons de tout cœur.

***

— M. Dreyfuss, grand rabbin de Paris, a transféré son domicile au numéro *95, de la rue Taitbout.*

***

Lyon. — On sait qu'il y a quelque temps, le sieur Philippe Sapin, gérant de l'*Antijuif lyonnais*, publiait l' « Indicateur des Juifs », désignant nominativement à la haine des cléricaux tous les israélites et essayant ainsi et surtout de leur causer un préjudice commercial.

Un honnête négociant de Jussey (Haute-Saône), M. Blum, résolut de donner une leçon au diffamateur, et immédiatement il traduisit Sapin devant le tribunal correctionnel de Lyon.

Après plusieurs renvois, l'affaire vient enfin d'être plaidée. Dans un jugement longuement motivé, le tribunal a condamné le prévenu à trois mois de prison, quinze cents francs d'amende et deux mille cinq cents francs de dommages-intérêts. Il a fixé en outre au maximum la durée de la contrainte par corps.

M. Blum, le plaignant, était assisté de Me Jean Appleton, avocat, secrétaire de la section lyonnaise de la Ligue française pour la défense des Droits de l'homme.

***

Mulhouse. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort de notre collaborateur, M. Salomon Moock, rabbin de Mulhouse, qui est décédé dans cette ville à l'âge de soixante-cinq ans. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 2 janvier au milieu d'une grande affluence. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

Strasbourg. — M. Bernard Bloch, agrégé de mathématiques et de philosophie, professeur de mathématiques à l'*Ober-Real-Schule* de Strasbourg, vient d'être nommé conseiller impérial de quatrième classe.

***

Bruxelles. — Le 16 décembre dernier, l'Académie des sciences de Belgique a élu M. Errera, membre titulaire. Notre éminent coreligionnaire est, on le sait, professeur à l'Université, directeur de l'Institut botanique, etc. C'est un ardent défenseur du judaïsme qui lui doit notamment une savante publication, *les Juifs russes,* parue en 1893.

***

— Quelques jours après l'élection de M. Errera, l'Académie des sciences perdait un de ses membres titulaires, également de nos coreligionnaires, le Dr Gluge, décédé à Nice le 22 décembre. Le Dr Gluge avait été professeur à l'Université de Bruxelles de 1838 à 1873, et membre de l'Académie depuis 1843. Il fut élu directeur de la classe des sciences pour l'année 1857 et pour l'année 1873. Sa renommée de savant était grande ; il s'était attaché surtout au traitement de la fièvre typhoïde... Détail documentaire : aux débuts de l'Université, c'est lui qui introduisit dans les laboratoires le premier microscope qu'on y vit.

***

Londres. — Feu le baron Ferdinand de Rothschild a légué 2,500,000 fr. à l'hôpital Evelina qu'il avait fondé pour les enfants en mémoire de sa femme, fille de feu le baron Léonel. Il a légué en outre 125,000 fr. au Comité de Bienfaisance dont il avait été le trésorier, 25,000 fr. à l'hôpital Saint-Georges, 25,000 fr. à l'hospice des phtisiques. Il demande aussi que son yacht *Rona* fût vendu et que sur le produit 50,000 fr. fussent affectés à l'Institution des bateaux de sauvetage et le reste, réparti entre diverses Sociétés de secours pour les marins.

***

Vienne. — L'antisémitisme paraît être en baisse en Autriche. Le journal dirigé par le Dr Lueger, *Das Deutsche Volksblatt* a été saisi deux fois de suite et ces confiscations n'avaient d'autre cause que les attaques contre les juifs. Le docteur Lueger a été appelé devant le conseiller d'Etat, comte Küelmansegg et, bien que l'objet de cet entretien ait été tenu secret, on sait qu'il lui a été demandé compte de ses manœuvres au Conseil municipal. On a constaté, en effet, qu'à la dernière séance, l'agitateur antisémite a été plus pacifique que de coutume ; on dit même qu'il a l'intention de résigner ses fonctions de bourgmestre de Vienne.

***

— L'empereur a conféré la croix de chevalier de son ordre au Dr Alexandre Marmorck, sujet autrichien, qui est à la tête de la

section sérothérapique de l'Institut Pasteur, à Paris. On se rappelle qu'il y a quelques mois, au moment où des cas de peste se manifestèrent à Vienne, le Dr Marmorck accourut en toute hâte, apportant une grande quantité de sérum qui préserva un certain nombre de personnes.

***

— Fin janvier, le Comité d'action sioniste tiendra une séance à laquelle doivent assister MM. Max Nordau et Bernard Lazare.



Saint-Pétersbourg. — Les ouvriers en bois de confession juive ont reçu l'ordre de quitter la ville pour habiter dorénavant exclusivement dans les territoires juifs.



Roumanie. — On vient d'ouvrir à Bucharest le premier collège israélite de la région.



COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE TOURS

Offre d'emploi. — La place de Ministre-Officiant est vacante à Tours. Les candidats doivent être aptes à donner l'instruction religieuse et à pratiquer le Schehita. Ils sont invités à adresser leur demande, soit à M. le grand rabbin de Paris, soit à M. Henri Lévy, président de la Communauté, à Tours.

Le *Guide du Croyant israélite*, de M. le grand rabbin Wogue, se trouve à la librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace Lorraine : Un an........... 20 fr. — Six mois........ 12 fr. — Trois mois...... 7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 2 francs la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 17 — 13 Janvier 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

לכל בני ישראל היה אור במושבתם

(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214 71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath Vaéra.

Janvier.		Schevat.
14	Samedi (Fin du sabbat à 5 h. 25)	3
15	Dimanche	4
16	Lundi	5
17	Mardi	6
18	Mercredi	7
19	Jeudi	8
20	Vendredi	9

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Blum (Georges), 60, rue Taitbout.
Nathan (Jean), 17, rue Godot-de-Mauroi.
Wertheim (Robert), 21, avenue de l'Opéra.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Bloch (Raoul), 25, rue Béranger.
Elias (Maurice), 102, rue de Flandre.
Lajeunesse (Armand), 9, rue Meslay.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 15 janvier, à 2 heures. — M. Bloch (Eugène), négociant, 57, rue Turbigo, et Mlle Weill (Blanche), à Dijon.

Dimanche 15 janvier, à 2 heures 3/4. — M. Cahen (René-Adrien), négociant, 9, rue Taylor, et Mlle Lévy (Jeanne-Philippine), 27, rue d'Enghien.

Mardi 17 janvier, à 2 heures. — M. Feist (Jonas), employé au chemin de fer, à Madrid, et Mlle Feist (Claire), 42, rue des Rosiers.

Mardi 17 janvier, à 2 heures 1/2. — M. Bloch (Alfred), boucher, 16 ter, rue Censier, et Mlle Lemmel (Sara), employée, 56, rue du Commerce

Dimanche 15 janvier, à 2 heures. — M. Brunschwig (Armand), pharmacien, rue de Vaugirard, et Mlle Lehmann (Berthe-Clémence, 7, rue Dohis (Vincennes).

Dimanche 15 janvier, à 2 heures 1/2. — M. Klein (Henri), négociant, 5, rue Ramey, et Mlle Franck (Berthe-Albertine), 15, rue des Francs-Bourgeois.

Dimanche 15 janvier, à 3 heures. — M. Rosenthal (Maurice), chapelier, 18, rue des Ecouffes, et Mlle Weil (Cécile), couturière, 52, rue des Rosiers.

Jeudi 19 janvier, à 2 heures. — M Dembowitz (Hyman-Harris), caoutchoutier, 119, ruedes Boulets, et Mlle Lexner (Rebecca), casquetière, 95, rue des Boulets.

Décès

5 janvier. Mme Vve Sée (Benjamin), née Lévy (Fanny), 70 ans, à Montmorency.
6 — Guerkowicz (Rebecca), 3 ans, rue de Lappe, 30.
8 — Schawelski (Rosa), 13 ans.
— Lévy (Samuel), 76 ans, rue de la Pitié, 7.
— Mme Vve Lévy (Léon), née Weill (Henriette), 64 ans, rue Picpus, 76.
— Neymarck (Gottlieb), 77 ans, rue Vieille-du-Temple, 32.
— Joseph (Pauline), 13 mois.
— Lévi (Lazare), 74 ans, rue Ambroise-Thomas, 5.
— Mlle Hafgarten (Babette), 76 ans, à Levallois.
9 — Lang (Joseph), 65 ans, boulevard Voltaire, 11.
— Mme Merpert (Jacques), née Jagfeld (Fanny), 46 ans.
10 — Netter (Michel), 89 ans, rue des Rosiers, 27.
— Raich (Léon), 2 mois, rue de la Roquette, 104.
— Lobsohn (Henri) 79 ans, à Neuilly, avenue Philippe-le-Boucher, 5 *ter*.
— Buchsbaum (Jacques), 59 ans, rue de Tanger, 19.
11 — Mme Vve Halter (Mendel), née Haut (Fanny), rue Saint-Paul, 19.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

Le Judaïsme est-il universel et éternel?

Nous avons vu que la religion juive constituait pour nous une *loi*. Cette loi est-elle obligatoire pour les seuls juifs, ou bien devons-nous tâcher de l'étendre à l'humanité? Est-elle obligatoire pour tous les temps ou bien peut-elle tomber en désuétude?

Examinons tout d'abord la situation du judaïsme vis-à-vis des autres religions et en particulier du catholicisme, qui est la religion dominante en France. Ceux qui connaissent le judaïsme savent très bien que notre religion ne s'impose qu'aux seuls juifs, et que ni en pratique ni en théorie nous ne cherchons à arracher les chrétiens à leur foi. Mais il y a bien des gens, non-juifs ou juifs qui l'ignorent, et qui croient que le judaïsme veut devenir la religion du monde entier, comme le catholicisme a la prétention de l'être. Le catholicisme, par sa définition même, veut embrasser toute l'humanité. Pour les catholiques, toutes les religions autres que le christianisme apostolique et romain sont fausses et doivent être extirpées par des moyens doux ou violents. On doit se rappeler que le christianisme, tel que l'a organisé l'apôtre Paul, s'est déclaré indépendant des nations et des races (ce qui rend absolument ridicule la tentative que font les cléricaux pour identifier le nationalisme avec le catholicisme) et veut les dominer toutes. La loi religieuse, chez les chrétiens, a été, dès les origines, séparée de la loi civile, bien qu'elle ait cherché depuis à imprégner de son esprit les législations des peuples chrétiens.

Le judaïsme, au contraire, qui, primitivement, confondait les lois religieuses et nationales, ne pouvait, par cela même s'imposer à d'autres qu'aux juifs, formant

d'abord un peuple, puis une société dispersée parmi les peuples. Il ne pouvait soumettre à ses lois des hommes pour qui elle n'avait pas été faite.

De plus, le christianisme, inspiré par l'esprit philosophique ou antiphilosophique, ce qui revient au même, s'est surtout attaché aux dogmes. Or, les vérités sont indépendantes du temps et du lieu. Le christianisme devait donc se déclarer universel et éternel. Le judaïsme, inversement, qui a multiplié les pratiques mais qui ne s'est pas absorbé dans les spéculations philosophiques, devait comprendre que ses lois pouvaient convenir aux juifs et non pas aux autres peuples. Le Midrasch raconte qu'avant d'accorder la loi à Israël, Dieu l'offrit à toutes les nations. Toutes refusèrent, à cause des devoirs qu'elle entraînait. Israël seul accepta la Thora. Mais le Midrasch ne dit pas qu'Israël se soit chargé de contraindre les autres peuples à l'observer. Sans doute les juifs se sont efforcés de répandre certaines idées dans le monde, comme le monothéisme; mais quand un païen renonçait au paganisme, il ne devenait pas juif pour cela, tandis qu'un non-chrétien qui adopterait le *Credo* serait bien près de se faire baptiser.

Lors même que le christianisme tolère les hérétiques ou les infidèles, il ne les traite pas d'égal à égal. Les juifs et les musulmans sont des rebelles qu'il supporte parce qu'il ne peut pas faire autrement. Le juif, au contraire, s'il est conséquent avec lui-même, doit trouver que le devoir des chrétiens est de rester chrétiens. Il ne les empêche pas de se convertir au judaïsme, s'ils le veulent absolument, mais il ne les attire pas, et surtout ne les persécute pas. Le chrétien estime que le juif devrait se faire chrétien. Tout au plus, le juif a-t-il pour excuse d'être né juif et de ne pas connaître le christianisme. Il n'a pas eu les yeux ouverts à la lumière. Sa naissance justifie son obstination dans une certaine mesure. Pour nous, la naissance impose des devoirs, et il faut des raisons impérieuses pour changer de religion comme pour changer de patrie. En principe, nous réprouvons les conversions, tandis que le christianisme cherche à faire

rentrer le plus d'âmes possible dans le giron de l'Eglise. Notre religion à nous n'est donc pas universelle.

Est-elle éternelle? Les lois que nos pères ont acceptées sont-elles obligatoires pour leurs descendants? Le Talmud déjà distingue des lois qui s'appliquent à tous les temps et d'autres qui ont une durée limitée. Mais nous parlons de celles-là mêmes auxquelles le législateur n'a pas assigné de terme. Il est évident qu'une législation s'impose aux descendants de ceux qui l'ont adoptée, sans que ceux-ci aient besoin de renouveler expressément leur adhésion ; autrement, toute société serait impossible, car les lois seraient remises à chaque instant en question. Les lois religieuses se trouvent-elles dans d'autres conditions que les lois civiles? Je ne le pense pas. Il faut se rappeler que les lois religieuses du judaïsme n'ayant pas été séparées, au début, des lois civiles, n'ont pas droit à un autre régime. D'un côté, il n'est pas permis aux juifs modernes de rejeter de leur propre autorité la loi religieuse sous prétexte qu'elle remonte à trois ou quatre mille ans. D'un autre côté, cette même antiquité ne rend pas la religion intangible. Les lois civiles des israélites ont été forcément abrogées quand ils se sont incorporés dans les nations, tandis que les lois religieuses se sont maintenues, parce qu'elles n'étaient pas ou ne semblaient pas incompatibles avec les nouvelles lois auxquelles les juifs se sont trouvés soumis. Il est même arrivé que d'anciennes lois civiles ont pris un caractère religieux, parce qu'elles se sont superposées aux nouvelles lois civiles, telles les lois concernant le mariage et le divorce.

Donc les lois religieuses restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas abrogées. Un catholique qui ne croirait plus à la vérité de sa religion, cesserait d'être catholique. Un juif, qui trouve que les lois religieuses ne sont plus bonnes, n'a pas le droit de les rejeter. Il peut s'efforcer de faire réformer et même transformer le judaïsme par les chefs religieux. Mais il ne lui suffit pas de dire : Mes ancêtres ont fait ce qui leur plaisait ; moi, à mon tour, je fais ce qui me plaît. Ce serait oublier que nous sommes solidaires des générations antérieures.

D'autre part, nous avons le droit d'abroger les lois qui nous paraissent n'avoir plus de raison d'être, car la solidarité qui nous lie avec le passé, ne va pas jusqu'à nous forcer de ruiner la religion, sous prétexte de la conserver. On noas a reproché parfois de demander certaines réformes dans un journal qui est celui des principes conservateurs du judaïsme. Nos principes tendent, en effet, à conserver le judaïsme, mais non pas à l'immobiliser, et, d'ailleurs, que nous le voulions ou non, le judaïsme se modifie et se modifiera. Un seul exemple le démontre : Les plus orthodoxes d'entre nous rétabliraient-ils les sacrifices, si le temple venait à être rebâti ? Nous représentons-nous des prêtres, au xxe ou au xxie siècle, égorgeant des bœufs et des moutons devant le sanctuaire du Très-Haut ! Et cependant la loi du Pentateuque est formelle, et les prophètes annonçant l'ère messianique disaient que les nations viendraient offrir des holocaustes à Jérusalem !

Dans son ensemble, le judaïsme est éternel, mais il peut subir bien des changements de détail, et peut-être que les autres religions ayant subi elles aussi une évolution, toutes les confessions finiront par se ressembler, et alors le nom de l'Eternel sera Un dans le monde entier.

R. T.

DE FACE ET DE PROFIL

IX

M. J.-H. DREYFUSS

12, rue de la Victoire. « M. le grand rabbin de Paris? » Le concierge, ébahi, a ce mot profond : « Vous ne lisez donc pas l'*Univers?* » — « Mais... si... Les portraits de Raou... quelquefois ». Alors, lui, avec une grande pitié dédaigneuse : « N'habite plus ici. Rue Taitbout, 95 ».

95, rue Taitbout. « M. le grand rabbin de Paris ? » — « Au

quatrième. Il y a un ascenseur ». Un ascenseur? Montée charmante. Point de fatigue. Le monstre gracieux et souple s'élève, fait : clic! et s'arrête. C'est là.

M. Dreyfuss est dans son vaste cabinet de travail qu'égaye le soleil, pénétrant par une large baie aux vitraux nuancés. Et cela donne à M. le grand rabbin un air de bonne et joyeuse humeur. Les yeux s'animent à la pensée du logement ancien, sombre, un peu triste, à jamais quitté pour l'appartement où la lumière et l'air entrent à flots.

« Je suis très content », dit-il, assis dans son fauteuil de cuir, bien emmitouflé en sa robe de chambre, l'habituelle calotte de soie sur la tête. C'est vrai. M. le grand rabbin semble tout heureux. La parole s'échappe des lèvres, rapide, puis coupée de silences subits, attendant le mot qui hésite à venir. Et il promène un regard satisfait sur les choses qui l'entourent. Tout l'amuse, en ce nouveau logis : l'ascenseur qui glisse doucement dans son armure de fer; le vitrail d'église d'où, en sa posture pieuse, l'adorateur du Christ regarde, étonné, l'adorateur de Jéhovah; le dédale des couloirs où l'on s'égare encore; l'électricité à la lueur soudaine. Et son bon sourire sur la bouche, le voici qui tourne un bouton inaperçu. Subitement, la pièce se fait toute rayonnante de clarté, illuminant son visage. Un bruit sec... pfft!... tout s'éteint.

La conversation est hachée par ces menues distractions, par le pas lourd des ouvriers qui entrent, sortent, dans le tohu-bohu de l'emménagement. M. Dreyfuss évoque ses souvenirs. Sedan. Bruxelles. Paris. Etapes glorieuses. Ici et là, il a laissé des sympathies fortes. Les adieux de Bruxelles, surtout, ont été touchants. Il y a reçu des preuves d'attachement dont il est fier. Encore un peu, et il aurait des regrets. Paris ne serait-il qu'un petit Bruxelles?

Mais le temps presse. C'est l'heure de l'office. Et M. Dreyfuss, à petits pas pressés, allant, venant, rebroussant chemin, un peu enfiévré, se hâte vers la synagogue. Un sermon à prononcer. Debout, à son siège épiscopal, le corps agité par une trépidation de nerveuse attente, le bras accoudé sur son pupitre... Ses lèvres, silencieusement, se meuvent fébriles...

L'esprit, visiblement, est tendu... Méditation ? Prières ? Remémoration ?

Et le voici à la chaire. Tout de suite l'exorde jaillit, impétueux, précipité. Dans l'action involontaire du cerveau préoccupé, les jambes se replient sur elles-mêmes et se redressent en un mouvement réflexe et répété. De ses deux mains de prêtre, doucement, il tapote à coups lentement scandés le rebord de la tribune sacrée. Les yeux regardent en dedans sous les paupières tout à fait closes. Il ne veut rien voir, n'être distrait par rien, craignant une dérivation extérieure. Angoisse vaine, d'ailleurs. Il est bientôt maître de lui, de sa mémoire, de son discours.

Maintenant le débit est sûr ; très pure est la diction. Les mots sont nettement articulés, parfois même syllabés. Et de leur éloigné petit coin, dans l'écho détestable du Temple, des bribes seules du sermon arrivent aux fidèles : « ... le chef vénéré du judaïsme français... les droits imprescriptibles des juifs... domaine de la conscience religieuse... patrimoine moral... » Et les périodes se déroulent dans l'enveloppement des phrases méticuleusement ciselées...

Et tandis que le discours s'achève dans la bénédiction finale, la physionomie de M. Dreyfuss retrouve sa vivacité, sa bonhomie, sa rondeur... Et, sous la buée montante du chandelier à sept branches, dans la sublime élévation du Taleth aux franges frémissantes, on a la vision d'un aimable et doux abbé de Cour au XVIIIe siècle...

RAOU.

UNE ŒUVRE A CRÉER

Si vous passez à la tombée du jour, entre chien et loup, dans une des rues les plus écartées de quelques-uns des quartiers les plus tranquilles de Paris, il vous arrivera souvent de rencontrer sur votre route des groupes de jeunes gens de 18 à 20 ans qui tiennent une serviette ou des cahiers sous le bras et qui causent avec animation. Vous vous demandez ce qu'ils viennent faire dans ces solitudes, vous cherchez en

vain des yeux une maison qui offre l'aspect d'un établissement scolaire, et, la curiosité vous poussant, vous emboîtez le pas derrière la petite troupe qui, tout occupée à bavarder, ne vous remarque pas. Tout à coup cette jeunesse a disparu; elle s'est évanouie dans un pan d'ombre; vous vous approchez et vous vous trouvez en présence d'une porte cochère de demeure bourgeoise. Ne vous rebutez pas, tirez la sonnette et, respectueux de l'indication que vous lisez en entrant, parlez au concierge.

Il vous apprendra que la maison est en partie louée aux frères de la doctrine chrétienne qui occupent un ou deux étages de l'immeuble tandis que le reste est bourgeoisement habité. — Est-ce une institution? demandez-vous. — Il vous sera répondu que c'est une maison de famille pour jeunes gens. Les « frères » logent et nourrissent pour une somme très modique les étudiants ou les jeunes employés appartenant à des familles bien pensantes et recommandables. Une salle commune est mise à leur disposition pour travailler; une autre salle est organisée comme un café. Quelques journaux, un billard, des jeux divers, des consommations à prix réduit constituent des avantages qui les retiennent dans cette maison. Les pensionnaires doivent être rentrés au logis à heure fixe; ils peuvent sortir, mais seulement avec les personnes agréées par les familles et le directeur de l'établissement.

Est-il besoin de faire valoir l'excellence de cette institution? Est-il utile de montrer comment, grâce à cette organisation, se prolonge l'ascendant des premiers maîtres? Ceux qui ont formé — pourquoi ne pas dire déformé? — ces jeunes gens dans leur enfance continuent à modeler leur esprit au moment où leur intelligence pourrait acquérir une virilité indépendante. L'empreinte première devient définitive.

Mais si, confiée à de telles mains, cette organisation peut paraître dangereuse, n'est-elle pas en elle-même digne d'intérêt? Si l'on songe aux avantages moraux qu'elle présente, on comprendra aisément comment il se fait qu'il y ait toujours plus de postulants pour entrer dans ces maisons qu'il n'y a de places libres. Ne nous étonnons pas que même des familles libérales y envoient leurs enfants. Combien de pa-

rents songent avec crainte aux dangers de tout ordre qui peuvent assaillir des jeunes gens perdus dans une grande ville! C'est une grande sécurité pour eux de savoir que leurs fils vivent en compagnie honnête sous une surveillance respectable.

Ajoutez à ces considérations que les conditions d'existence se trouvent rendues bien moins onéreuses grâce à ce groupement. Au lieu des repas suspects dans des restaurants de bas étage, des séjours malsains dans des hôtels garnis de dernier ordre, les étudiants et employés sont assurés de trouver à bon compte une existence saine dans une demeure presque confortable. Et voilà pourquoi ces internats se multiplient de jour en jour, dans les quartiers les plus différents de Paris. Le dessein des fondateurs n'est peut-être pas exempt de toute arrière-pensée de propagande, mais les familles, heureuses des avantages offerts, s'empressent de répondre favorablement aux propositions qui leur sont faites.

Le lecteur a pressenti la conclusion à laquelle nous voulions aboutir. Une œuvre de ce genre est peut-être plus nécessaire pour les israélites que pour les jeunes gens des autres cultes. Les prescriptions rituelles relatives à l'alimentation en éloignent un certain nombre des établissements ordinaires. Si la plupart sont indifférents à ces considérations, il leur reste à tous une certaine délicatesse, un certain souci de l'hygiène et de la propreté dans la nourriture, des goûts analogues et, il faut bien le dire, des dégoûts semblables. Pourquoi en effet voit-on tant de jeunes gens israélites, qui ne pratiquent absolument pas, affluer aux tables d'hôte « cascher »? C'est qu'ils savent bien qu'ils ne trouveront pas ailleurs, au même prix, une nourriture aussi saine. Quant aux parents israélites, ils éprouvent au sujet de leurs enfants les mêmes craintes que les familles catholiques et ce serait pour eux un véritable soulagement que de savoir leurs fils à l'abri des hasards de l'existence des grandes villes. Est-il nécessaire de montrer l'utilité qu'une telle institution présenterait au point de vue purement judaïque? Cette utilité est tellement évidente que nous pouvons nous dispenser d'insister.

Souhaitons seulement que l'œuvre se fonde avec le concours de deux comités : l'un serait composé d'hommes qui, par leur

situation, pourraient connaitre les familles israélites de France et en même temps donner aux jeunes gens de profitables directions ; l'autre de dames qui, tout en faisant une active propagande en faveur de l'institution, pourraient exercer une surveillance efficace sur sa gestion économique.

Nous demandons à ceux qui approuvent ce projet d'adresser leur adhésion au bureau de notre journal afin de constituer le plus tôt possible une commission d'organisation.

Nous sommes assuré de trouver pour cette œuvre les hauts patronages qui ont permis à tant d'établissements charitables d'éclore et de se développer. Nous voudrions en outre rencontrer l'appui et la collaboration de nos coreligionnaires de province. C'est à eux en particulier que nous faisons appel.

I. DÉHALLE.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vaëra* »

« Elohim parla à Moïse et lui dit :
« Je suis l'Eternel. J'apparus à
Abraham... »

Les commentateurs traditionnels distinguent dans l'essence divines deux modes principaux : Celui de la justice et celui de la miséricorde, מדת הדין ומדת הרחמים. Elohim exprime le premier, et Adonaï יהוה l'ineffable tétragramme exprime le second. Voilà pourquoi le verset dit : Elohim parla à Moïse en ces termes : Je suis Adonaï, l'Eternel, c'est-à-dire, je ne représente pas seulement la justice lente mais immanquable qui domine les contingences, je ne m'appelle pas uniquement Elohim, le juge souverain et transcendant, mon nom est surtout Adonaï, l'Eternel miséricordieux, qui prend en pitié l'humanité souffrante, et tempère l'implacable rigueur du juge par la tendre compassion du père. Moïse, mon serviteur, Adonaï a entendu tes plaintes amères, espère ! J'apparus jadis à Abraham, Isaac et Jacob, sous le nom d'El-Schadaï de juge tout puissant; j'ai mis leurs descendants sous le joug de

l'Égyptien; aujourd'hui, je me fais connaître sous celui d'Adonaï, de l'Eternel plein de grâce et de bonté, qui se souvient de l'alliance contractée avec les patriarches des enfants d'Israël. Debout, courage! L'esclavage cessera. Je suis Adonaï!... Telle est la paraphrase midraschique du commencement de notre chapitre. Oh! puisse le Dieu que nous invoquons, nous réapparaître, en cette triste fin de siècle, sous le nom d'Adonaï!

« J'ai établi une alliance avec eux pour leur donner le pays de Kanaan... »

Nos Talmudistes ne sont pas embarrassés pour découvrir dans la Bible tout ce qu'ils aiment y découvrir. Une exégèse aussi fantaisiste qu'ingénieuse, qui est précisément celle de nos Midraschim, leur facilite la besogne. Si je vous disais qu'ils ont trouvé une preuve de la résurrection des morts dans le verset de l'en-tête, je vous ferais sourire. Cela est pourtant. Voici comment ils s'y sont pris : Comment Dieu peut-il dire qu'il a établi une alliance avec les patriarches pour leur donner le pays de Kanaan? Puisqu'ils sont morts, ils n'ont pas pu en prendre possession! C'est donc לכם « à vous » qu'il aurait fallu. J'ai contracté une alliance avec eux pour « vous » donner la terre de Kanaan. Mais il y a להם « à eux ». C'est aux patriarches eux-mêmes qu'il a promis le pays. Il ne peut donc s'agir que des patriarches ressuscités. Voilà comment la résurrection des morts est exégétiquement prouvé. Ce n'est pas plus difficile que cela.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

LES NATURALISATIONS DEVANT LA CHAMBRE BELGE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la Chambre des représentants belges avait, dans sa séance du 21 décembre dernier, à statuer sur la prise en considération de plusieurs demandes en naturalisation. Le vote eut lieu au scrutin secret. Les demandes formées par des pétitionnaires israélites ou

supposés tels furent rejetées. Le lendemain, ce vote donna lieu à des protestations qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs et que nous reproduisons d'après le compte rendu officiel :

M. FURNÉMONT. — Il s'est produit hier un événement que le public ne peut pas ignorer. Dans le bulletin relatif aux grandes naturalisations qui nous a été soumis, figureraient neuf personnes.

Vous savez tous, mais il est bon de le rappeler pour le public qui ne le sait pas, que les demandes de naturalisation sont examinées par une Commission nommée par la Chambre. Cette Commission, composée de sept membres, ne comprend qu'un seul membre de l'opposition, c'est-à-dire six membres catholiques et un membre libéral. Or, il se fait que les neuf personnes qui ont été présentées pour obtenir la grande naturalisation l'ont été par l'unanimité de la Commission. Je n'ai pas eu le temps de vérifier les dossiers relatifs à toutes ces personnes, mais, il y en a un que je connais ; c'est un ancien officier de l'armée belge, qui était également officier dans la garde civique et qui a occupé ces deux fonctions pendant un grand nombre d'années.

La nouvelle loi sur la garde civique impose à ceux qui demandent un mandat d'officier, la qualité de Belge par la grande naturalisation. Et c'est pour pouvoir conserver ses fonctions dans la garde civique que l'honorable citoyen dont il s'agit a demandé la grande naturalisation. Son dossier est excellent à tous les points de vue ; c'est un homme d'une honorabilité absolue ; l'unanimité de la Commission l'a présenté à vos suffrages. Comment se fait-il qu'il ait échoué misérablement avec cinq ou six autres personnes présentées. Le fait est honteux et révoltant, c'est un devoir pour nous de le faire connaître ; mais il a été repoussé parce qu'il porte un nom à consonnance malheureuse en l'occurence. Il est facile de savoir d'où vient le coup, car on a supposé sans doute qu'il était juif, puisque les cinq autres personnes rayées sur la plupart des bulletins sont réellement des juifs, tout au moins peut-on le supposer à la lecture de leurs noms et prénoms.

Voilà donc la situation faite aux honorables citoyens dont je viens de parler. On porte atteinte à nos idées d'hospitalité ; on vote honteusement, sournoisement, jésuitiquement contre eux, on les étrangle, on vote, on les arrête au seuil de notre pays et on leur dit : Vous êtes indigne d'être Belges ! Le public se demande : Qu'y a-t-il là-dessous ? Après avoir vu présenter pour la grande naturalisation un certain nombre de citoyens, il constate l'exclusion de quelques-uns d'entre eux et il suppose des raisons qui doivent nécessairemeut attenter à l'honneur et à la considération de ces personnes.

Il y a là un précédent qui doit être signalé au pays et qui doit

être flétri. J'en appelle à la conscience de ceux qui ont voté négativement, ils ont le devoir de se faire connaître. J'affirme, au nom de mes amis de la gauche socialiste, que ce n'est pas nous qui sommes responsables de cette situation. J'attends la même déclaration de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

Je proteste énergiquement contre ce fanatisme intolérant, contre ce système qui consiste à persécuter quelqu'un à cause de ses opinions religieuses. Cela est indigne d'un pays libre. C'est une hypocrisie que je flétris de toutes mes forces. (*Très bien! Très bien! à gauche*).

M. DEFNET. — C'est la morale catholique.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Furnémont, vous adressez à vos collègues une question que vous ne pouviez pas leur poser, car le règlement de la Chambre déclare que le vote est secret.

M. BERTRAND. — C'est d'autant plus lâche !

M. DEFNET. — Le discours de notre collègue est une protestation contre les agissements de la droite.

M. LORAND. — Messieurs, il y a deux ans, je me suis déjà abstenu au vote d'un feuilleton de naturalisation et l'année dernière j'ai demandé la parole dans la discussion générale d'une loi de naturalisation pour protester contre le même acte d'intolérance que vient de signaler M. Furnémont. Il est vraiment regrettable que, dans la Chambre élue d'un pays libre comme la Belgique, on puisse voir la majorité exclure aussi systématiquement des feuilletons de naturalisation le nom de tous les gens soupçonnés d'être juifs. Car, même parmi ceux dont les demandes ont été repoussées il en est qui ne sont pas juifs du tout.

M. FURNÉMONT. — Celui auquel j'ai fait allusion n'est pas juif!

M. LORAND. — Mais ils ont le malheur d'être nés en Allemagne ou de porter un nom allemand, ou d'avoir pour prénom le nom de quelque patriarche de la Bible. Or, il suffit qu'un homme porte un nom allemand ou l'un des noms habituellement portés par les juifs, tels Drumont ou Picard (*rires*) ou un prénom tel que Salomon, Abraham ou Isaac, ou un nom quelconque tiré de l'Ancien Testament, qui est cependant le premier des livres saints de la religion catholique, pour qu'il soit exclu au vote, et que l'on voie se manifester cet esprit d'intolérance que je dois absolument dénoncer et flétrir. Cela est d'autant plus triste qu'il y a là une véritable gaminerie de la part de la droite, un simple plagiat des idées réactionnaires que nous voyons si malheureusement se développer en France en ce moment, mais que nous devrions absolument bannir d'un pays libre comme le nôtre. Et ceux qui en sont victimes sont des Belges reconnus dignes de la plénitude des droits de citoyen par une commission qui ne comprend presque exclusivement que des députés catholiques.

N'est-il pas incroyable que tout un grand parti ou au moins la majorité d'un grand parti, dans la Chambre d'un pays constitutionnel où la liberté des cultes et l'égal respect des croyances est un principe fondamental, se livre à cette coupable manie, sans même avoir un motif avouable quelconque, sans même que cet exclusivisme ait encore un prétexte appréciable au point de vue de l'intérêt électoral?

Sous l'ancien régime censitaire, on aurait pu comprendre que vous ne vouliez pas donner un électeur de plus à un parti adverse, mais les électeurs nouveaux sont maintenant noyés dans le suffrage universel. L'acte d'intolérance de la majorité n'a donc d'autre motif que de témoigner sa haine invétérée contre la religion à laquelle elle doit le Dieu qu'elle adore et un inavouable désir d'implanter dans notre pays ces basses persécutions qui risquent de déshonorer un grand pays voisin, et que tous ici devraient flétrir. Aussi, je compte bien qu'il aura suffi d'attirer l'attention du pays sur cet acte d'intolérance pour qu'il ne puisse plus se reproduire.

Aux observations de MM. Furnemont et Lorand, M. Woeste, chef de la droite, se contenta de répondre que le scrutin ayant été secret, conformément à la loi, l'opposition n'avait pas le droit de sommer les membres de la majorité à venir dire quel avait été leur vote. Cette façon d'esquiver les responsabilités fut caractérisée par M. Wandervelde en ces termes :

M. Wandervelde. — Nous avons entendu avec intérêt l'impeccable démonstration juridique que M. Woeste vient de nous faire, et, ainsi que le disait notre ami Furnemont, nous n'avons pas besoin de cette leçon pour savoir quel était le droit de l'opposition et celui de la majorité.

Le droit de la majorité, c'est de faire de mauvais coups à l'abri du secret du vote et de manifester par le résultat de celui-ci une intolérance abjecte que les membres de cette majorité n'oseraient pas avouer publiquement. Le droit de l'opposition, c'est de constater cette intolérance et de démontrer qu'il y a, à la Chambre belge, une majorité d'antisémites honteux qui n'oseraient pas refuser publiquement la naturalisation à des juifs, mais qui, lorsqu'ils peuvent voter à bulletin secret, écartent tous ceux qui s'appellent Abraham ou Salomon, qu'il s'agisse de naturalisation ordinaire ou de grande naturalisation.

M. Anseele. — Mais ils s'entendent très bien avec eux, dans les sociétés anonymes.

La discussion générale est close.

Lettre d'Algérie

Parce que des journaux locaux, dont la vénalité n'est plus à démontrer, attaquent journellement dans leurs colonnes Max Régis, qui n'est plus « le jeune et vaillant champion des justes et légitimes revendications des Français en Algérie », il ne s'ensuit pas que l'antisémitisme ait désarmé. Il y a quatre ou cinq ans, les juifs algériens s'imaginèrent que la mort de Fernand Grégoire, le fondateur de la Ligue antijuive, allait être le prélude d'une ère de paix et de labeur. Il n'en fut rien. A Grégoire succéda Martin Saint-Léon et à celui-ci succéda le doux Jésus italien.

La haine vouée aux juifs algériens est trop profondément enracinée pour qu'elle puisse être extirpée de sitôt. Et quoiqu'il nous en coûte, comme juif, nous sommes obligés de reconnaître que M. Laferrière ne s'est pas montré à la hauteur de la tâche qui lui incombait, le jour où il divisa, en apparence, les antijuifs. M. Lépine, en administrateur intègre, chargé de la gestion de 6 millions de fonds secrets, se garda bien de suivre les errements de son prédécesseur, M. Cambon. Il refusa de subventionner le *Télégramme algérien*, la *Dépêche* et autres journaux habitués aux largesses du gouverneur cher à leurs besoins et surtout à leurs appétits.

Voilà la cause de l'impopularité de M. Lépine. Son successeur, le gouverneur actuel, M. Laferrière, homme d'étude et de cabinet, magistrat ennemi des responsabilités administratives n'eut rien de plus pressé, sitôt placé à la tête du gouvernement, que de signer un pacte avec Max Régis et ses lieutenants.

Pour avoir la tranquillité dans la rue, il ouvrit largement son coffre où puisèrent et puisent les journalistes antijuifs. Il promit à Max l'exclusion des juifs des fonctions et administrations publiques et, lui, légiste, lui magistrat, il osa s'engager à appuyer le projet des députés antijuifs demandant l'abrogation du décret Crémieux avec, pour l'abrogation, effet rétroactif.

Nous ne craignons aucun démenti. Max Régis lui-même s'est vanté d'avoir été l'objet de propositions maladroites émanant de M. Laferrière. Nous ne nous arrêterons pas à ces procédés, indignes d'un gouverneur républicain, mais nous ne pouvons que déplorer la couardise de tous nos dirigeants que la menace d'un spadassin italien suffit à faire trembler.

Aujourd'hui, les antijuifs se déchirent à belles et voraces dents, ce qui ne les empêche pas de crier, haro! sur le baudet, à l'occasion, et de s'unir contre l'ennemi commun : le juif.

Et qu'on ne vienne pas se glorifier d'avoir fait rentrer dans l'ordre les agitateurs qui terrorisent l'Algérie. L'arrivée de Max Régis à Milano a été l'occasion d'une grandiose manifestation à rendre jaloux Drumont qui, sous ce rapport n'a pas eu à se plaindre en Algérie.

On a fait dévier, pour un instant, le torrent antisémite; on n'a fait qu'envenimer une question qu'il eût été facile de résoudre avec un peu d'énergie et quelque esprit de suite dans les décisions.

L'attitude de nos coreligionnaires algériens a été pour beaucoup dans le développement de l'antisémitisme en Algérie. L'heure n'est pas venue de définir l'attitude de chacun. Une seule constatation nous reste à faire pour le moment, c'est que les passions antisémitiques commencent à se manifester en France, de la même façon qu'elles se sont manifestées il y a quatre ans en Algérie.

Puissent nos coreligionnaires de France s'inspirer des fautes et des erreurs des juifs algériens pour ne laisser porter atteinte à aucun de leurs droits d'être humains, de Français et de citoyens.

E. B.



NÉCROLOGIE

M. FÉLIX DALSACE

Le mardi 27 décembre, la Communauté accompagnait à sa dernière demeure, M. Félix Dalsace, qu'une longue et cruelle maladie avait terrassé après plusieurs mois de souffrances supportées avec une grande résignation.

La physionomie de Félix Dalsace était bien connue et les regrets unanimes de cette foule émue qui lui a rendu les derniers devoirs indiquent suffisamment la haute estime qu'il inspirait.

Félix Dalsace, né à Paris en 1851, était le fils de Gustave Dalsace, d'inoubliable mémoire, et qui avait, comme président de la *Bienfaisante israélite*, donné à cette Société philanthropique un développement inconnu jusqu'alors.

Lorsqu'à la mort de son regretté président, la *Bienfaisante*, en témoignage de sa reconnaissance, offrit à son fils la place de vice-président, Félix Dalsace ne crut pas devoir se soustraire à ce qu'il considérait comme un pieux héritage. Dans cette assemblée générale du 6 avril 1891, lorsque par acclamation, il fût proclamé vice-président, il se leva ému et, dans une improvisation partie du cœur, il adressa à ceux qui venaient de lui donner une telle marque de sympathie, des paroles vibrantes dont l'écho se conserva longtemps. Ce fut une révélation pour tous que cette voix chaude et éloquente qui n'avait jusqu'à ce moment jamais eu l'occasion de se faire entendre. Sobre, concis, d'une élocution facile et convaincante, Félix Dalsace remporta, lors de cette séance, un des succès dont il fut le plus fier.

Continuant les traditions paternelles, animé de l'esprit le plus large pour tout ce qui concernait la philanthropie, d'un dévouement que rien ne rebutait, il a rendu à la *Bienfaisante israélite* des services qu'elle ne saurait oublier. Son amour du prochain ne trouvait pas suffisamment d'aliments dans une seule Société et comme trésorier de la *Mutualité maternelle*, sous la présidence de son ami Mathieu Brylinski, il donna à cette Société une nouvelle preuve de son activité et de son amour du bien.

Félix Dalsace était le chef d'une importante industrie, et la somme de travail qu'il s'imposait était prodigieuse; lorsqu'au début de cette année, il devint souffrant et que, brisé par la maladie, il fut contraint de cesser ses occupations habituelles, ce fut pour lui un grand déchirement.

Lorsqu'on apprit son décès et quoique malheureusement déjà on ne conservât plus l'espoir de le sauver, cette nouvelle produisit

une profonde émotion, et tous ceux qui l'ont approché ont tenu à venir en foule saluer une dernière fois cet homme de bien enlevé si prématurément à l'affection des siens.

Au cimetière, M. Dreyfuss, le grand rabbin de Paris, en l'absence de M. Zadoc Kahn, retenu par une indisposition, a tenu à rappeler dans des termes éloquents et émus la vie de droiture, de franchise et de cœur de cet homme fauché par la mort à quarante-sept ans et à qui les destinées les plus brillantes pouvaient être prédites.

Après, lui, M. Léon Dorville, président de la *Bienfaisante israélite*, a prononcé une allocution, dont nous extrayons ces quelques phrases :

« En venant, au nom de la *Bienfaisante israélite* tout entière, apporter à notre regretté vice-président, Félix Dalsace, l'expression attristée de notre douleur, je ne puis oublier le camarade d'enfance ni les liens d'affection qui nous unissaient si étroitement...... Qui ayant eu le rare bonheur de fréquenter Félix Dalsace n'a été subjugué par cette bonté ineffable du cœur qui était sa qualité dominante ; qui parmi vous n'applaudissait à l'enthousiasme chaleureux avec lequel il défendait la cause des deshérités. En l'écoutant, ne pensiez-vous pas, messieurs et chers collègues, à celui dont le nom vénéré avait donné un si grand essor à notre *Bienfaisante*, à ce président modèle, à Gustave Dalsace enfin, dont le fils avait acquis doublement votre sympathie par le dévouement qu'il vous prodiguait et par le nom qu'il portait si fièrement.

» Ah! oui, messieurs, fièrement il le portait ce nom de Dalsace, et il avait le droit d'en être glorieux.

» Dans la force de l'âge et de l'intelligence, au moment où le bonheur paraissait lui sourire, entouré d'une épouse tendre et dévouée, d'une mère chérie, de deux filles et de petits-enfants qu'il idolâtrait, à ce moment de l'existence où il pouvait apercevoir la possibilité d'un repos bien gagné par des années de travail et de labeur incessants, la mort impitoyable a fait son œuvre et, avec l'inconsciente brutalité des catastrophes, vient d'enlever à l'affection des siens un de ceux dont la vie était le plus utile.....

» Au nom de cette *Bienfaisante israélite* que tu aimais tant, au nom des membres du Bureau qui étaient pour toi des amis, je viens t'adresser le suprême adieu, mon cher et bien-aimé vice-président... La mémoire des services que tu nous a rendus, ton souvenir béni resteront à jamais gravés en lettres d'or dans les annales de la *Bienfaisante israélite* ».....

Après les dernières prières, prononcées par M.. le rabbin Raphaël Lévy, la foule s'est écoulée dans un recueillement plein d'émotion et a exprimé à cette famille si cruellement frappée et si universellement aimée les sentiments d'affectueux respect pour sa douleur.

M. SALOMON MOOCK, Rabbin de Mulhouse

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé la triste nouvelle de la mort de ce digne et fidèle serviteur de la religion, M. Salomon Moock était né le 19 mai 1833 à Freschviller (Alsace) et fut nommé rabbin de Thaun en 1858. En 1870, il fit la campagne en qualité d'aumônier israélite de l'armée du Rhin. En 1873, il fut nommé rabbin à Mulhouse, où il remplaça M. Dreyfus.

Homme d'une affabilité rare, il était pénétré d'une foi sincère et d'une tolérance très large. Très charitable, il payait de sa personne autant que de sa bourse, et, tout récemment, lorsque mené par la maladie, il se soutenait à peine, il visitait encore les pauvres de sa Communauté, leur apportant la parole consolatrice et les secours matériels.

Comme un soldat sur le champ de bataille, M. Mosck est mort sur la brèche. Le judaïsme perd en lui un pasteur convaincu et dévoué, et les pauvres de Mulhouse pleurent sa perte comme un malheur personnel.

Les obsèques du regretté rabbin ont eu lieu le lundi, 2 courant, au milieu d'une affluence considérable de coreligionnaires et des principaux représentants des autres cultes. Dans le temple, brillamment décoré et illuminé, M. le grand rabbin Weill, de Colmar, a retracé la vie toute de dévouement du défunt et son discours a produit sur les assistants de tous les cultes une profonde et durable impression.

Au cimetière, malgré une pluie torrentielle, le nombre des fidèles, qui avait eu à cœur d'accompagner leur pasteur jusqu'à sa dernière demeure, n'avait pas diminué. Là, M. Lévy, rabbin d'Alkirch a prononcé quelques paroles d'adieu et récité les prières suprêmes. La rédaction de l'*Univers israélite* prend part au deuil des enfants du vénérable rabbin qu'elle s'honore d'avoir compté au nombre de ses collaborateurs.

BIBLIOGRAPHIE

Juifs et judaïsme au xixe siècle (*Juden und Judentum*), par S. Bernfeld, Berlin, chez Siegfried, Cronbach, 167 pages, 1 fr. 85.

Ce livre fait partie d'une série d'ouvrages qui ont pour objet de retracer les progrès de la civilisation dans ce siècle.

L'ouvrage de M. Bernfeld ne donne pas ce que le titre

promet, car il s'est principalement attaché à marquer l'histoire et l'activité des juifs en Allemagne. Encore, dans la première moitié a-t-il fait la part assez large au judaïsme en général ; mais dans la seconde, il n'est presque plus question que des événements et des travaux littéraires et scientifiques qui se sont produits en Allemagne. C'est dommage, car l'auteur sait exposer les faits et les idées d'une manière intelligente et d'un style alerte.

Il semble que M. Bernfeld ait été pressé par le temps ou par l'éditeur, car la fin est bâclée. Des événements et des personnalités de premier ordre sont passées sous silence. On ne nous dit rien de l'affaire Mortara, du rôle des juifs dans la politique (Lasker est cité en passant, page 162), dans les arts, les sciences, la littérature. Je n'ai pas vu qu'on ait parlé comme il aurait fallu de Philippsohn et de Jellinek. Des israélites français, qui se sont occupés d'études juives, il n'est pour ainsi dire pas soufflé mot ; on ne signale seulement pas l'existence des Salvador, des Carmoly, des Franck, des Loeb, des Derenbourg, des Wogue, des Darmesteter, etc. Le sionisme aurait mérité également qu'on lui consacrât quelques lignes, et le développement du judaïsme en Amérique, et les preuves de patriotisme que les juifs ont données dans les différents pays, etc. Enfin, nous aurions voulu une statistique de la population juive et un index qui permette de retrouver sur le champ les noms et les dates.

Espérons que M. Bernfeld reprendra la seconde partie de son livre, comblera les lacunes que nous lui indiquons et nous donnera une histoire complète des juifs au XIX[e] siècle.

L. L.



DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 13 au 20 Janvier

MM. Halphen (Georges)...	2.000	»
Cornely (Max).......	600	»
Dreyfus (Gustave)...	300	»
Le Grand Cercle.........	300	»
La Compagnie de Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée....	250	»
MM. Oulmont (Léon).....	200	»
Fuld (E.)............	150	»
Mmes Bechmann (J.-L.)...	100	»
Beleys (Albert)......	100	»
MM. Fray (Ch).	100	»
Mirtil	50	»
Montefiore..........	40	»
Mmes Philippi	30	»
De Jong	20	»
MM. Bernheim (Julien)..	20	»
Blum, 94, rue de la Victoire...........	20	»
Pintel (Marcel-Joseph..............	20	»
seph..............	20	»
Ilotorowinski........	20	»
Rosenwald (Edmond)	10	»
MM. Schulmann..........	10	»
Yberar	10	»
Bloch, 26, rue Cadet	5	»
Bloch (Lucien)......	5	»
Boneff (Ernest).. ...	5	»
Boneff..............	5	»
Caen, 43, rue Rambuteau............	5	»
Cosman..............	5	»
Dreyfus (Jacques)...	5	»
Dreyfus (Samuel)....	5	»
Fribourg............	5	»
Lambert (Eliézer)...	5	»
Lévy, 176, blv Péreire	5	»
Lehmann (Oscar)....	5	»
Lévy (Benjamin)....	5	»
Mme Léon, 28, rue du Bac	5	»
MM. Lippmann (Germain)	5	»
Lévy (David)........	5	»
Paquin (Auscher)...	5	»
Simon, 6, rue Trévise	5	»
Théodore (Alphonse)	5	»
Weill (Charles)......	5	»

Nouvelles diverses

Le Consistoire central avait à attribuer, cette année, les prix de vertu de la Fondation Michel et Fanie Weil, de Strasbourg.

Une médaille de vermeil a été votée à Mme la baronne de Hirsch avec inscription particulière.

Un prix de 600 francs a été accordé à Mlle Hayem, de Lunéville.

Deux prix de 500 francs chacun à Mlle Jeannette Lévy, de Remiremont, et à Mlle Ignace, de Raon-l'Étape.

Deux prix de 400 francs chacun, à Mlle Adèle Bloch, de Belfort et à Mme Ve Sitwale Emmanuel de Montbéliard; et des prix de 300, 250 et 200 à Mlle Léonie Furst, de Paris, à Mlle Isabelle Dreyfus, de Paris, à Mme Ve Camille Sommer, de Paris, à la famille Virgile Lopez, de Bayonne, à la famille Gustave Lopez, de Bayonne, à Mme Rose Legal, de Besançon et à Mme Ve Isaac Bernheim, de Reims.

***

Paris. — On lit dans le *Journal* :

« La croix d'honneur accordée à M. Paul Bernhard, par la Grande-Chancellerie, récompense non seulement l'ancien président

au tribuual de commerce et l'administrateur actuel de la Banque des valeurs industrielles, mais l'homme de dévouement à la chose publique, l'homme du travail qui, tout récemment encore, aidait à la constitution d'une Société des ouvriers peintres et tentait un intelligent rapprochement entre le capital et le travailleur ».

* * *

— Le *Bulletin hebdomadaire des Séances de l'Académie des Sciences* (fascicule du 26 décembre 1898), reproduit une recherche d'analyse mathématique sur « *les équations différentielles de premier ordre* », de M. Armand Cahen, étudiant à la Faculté des Sciences de Paris, dont M. Emile Picard, de l'Institut, a donné lecture aux membres de l'Académie des Sciences.

Le jeune mathématicien est le fils de M. Emile Cahen, grand rabbin de Lille.

* * *

Roanne. — MM. Charles Veil et Julien Picard, négociants établis à Paris, place des Victoires, et ayant une succursale à Roanne, s'étant vus diffamés par l'*Antijuif stéphanois*, poursuivirent devant le tribunal correctionnel de Roanne le sieur Sapin, gérant de ce journal. Dans son audience du 16 décembre dernier, le tribunal a condamné le nommé Sapin à quinze jours de prison, 50 fr. d'amende, 1 franc de dommages-intérêts (somme réclamée par les demandeurs), et à l'insertion du jugement dans l'*Antijuif*, dans deux journaux de Roanne et dans deux journaux de Lyon et dans un journal de Saint-Etienne.

Pour motiver la sévérité de cette sentence, le jugement rappelle que Sapin a été condamné en 1888 pour menaces de mort, la même année pour diffamation, et en 1894 et en 1896 pour *abus de confiance*.



Nantes. — Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement dans l'affaire de M. Cahen, propriétaire des magasins du Petit-Paris, contre l'*Espérance du Peuple*.

Le gérant de la feuille jésuitique a été condamné à 16 francs d'amende, 100 francs de dommages-intérêts pour la non-insertion d'une lettre de M. Cahen; il sera tenu, en outre, d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de son journal, à partir de la notification du présent jugement, sous peine d'une indemnité de 10 francs par jour de retard.

Nous pouvons annoncer que M. Cahen a l'intention de verser l'indemnité à une œuvre de bienfaisance.



Saint-Étienne. — On lit dans le *Temps* :

« Un sieur Philippe Sapin, deux fois condamné pour abus de confiance par le tribunal correctionnel de Lyon, agent actif des comités antisémites de la région lyonnaise, y a fondé récemment

un journal, l'*Antijuif*, portant comme sous-titre le nom des différentes villes où il devait être mis en vente : Lyon, Saint-Étienne, Roanne, Clermont-Ferrand, etc. De vifs dissentiments étant survenus au sein de la rédaction du journal, les dissidents fondèrent une feuille concurrente portant le même titre et ayant à sa tête un sieur Tavernier. Les deux publications se poursuivent aujourd'hui parallèlement, en dirigeant l'une contre l'autre, une violente polémique.

« Les deux organes antisémites s'entendaient pourtant sur un point : ils menaient une très active campagne contre plusieurs personnes de la région stéphanoise, et notamment contre un honorable négociant de Bourg-Argental, M. Kissel. Celui-ci se considérant comme injurié et diffamé par l'*Antijuif*, assigna devant le tribunal correctionnel de Saint-Étienne, MM. Philippe Salin, Pitiot, dit Saint-Germain, administrateur de l'un des *Antijuifs*, Beaujeau et Henry, vendeurs des journaux. L'affaire est venue à l'audience du 5 janvier. Me Jean Appleton, du barreau de Lyon, plaidait pour M. Kissel, le plaignant. M. Philippe Sapin, a présenté lui-même sa défense. Après les plaidoiries de Mes Laforge et Mulsant, du barreau de Saint-Étienne, pour les autres prévenus, le tribunal a mis la cause en délibéré. Nous ferons connaître le jugement ».

***

Alger. — A la suite des propos tenus à l'adresse des pouvoirs publics par M. Max Régis, ce dernier est révoqué de ses fonctions de maire d'Alger.

***

— D'après un télégramme de l'Agence nationale, un nommé Filippi, âgé de quinze ans, passant rue d'Isly, à Alger, jeta, dans un magasin juif, des morceaux de bois ou de pierre en criant : « A bas les juifs ! »

Le fils du propriétaire du magasin sortit aussitôt et se colleta avec Filippi. Un attroupement considérable se forma et la foule allait défoncer le magasin quand les gendarmes arrivèrent, éloignèrent les manifestants et arrêtèrent les deux antagonistes.

***

Bruxelles. — La *Koelnische Volkszeitung* raconte, qu'il y a quelques semaines Drumont a été à Bruxelles, et qu'il y a quelques jours, Max Régis y est venu sous un faux nom. Ces messieurs se sont employés à fonder dans la capitale belge un journal sur le modèle de l'*Antijuif*. Le capital voulu est réuni. Toutefois le clergé belge ne serait pas disposé à emboîter le pas aux chefs de l'antisémitisme français.

***

Rome. — Un journal anglais annonce que le pape, de concert avec les archevêques de Reims et de Bourges, a résolu de publier

prochainement une encyclique, où il condamnera sévèrement l'agitation antisémite de l'Algérie; à cette occasion, Léon XIII touchera un mot de l'affaire Dreyfus.

Nous doutons de l'exactitude de cette information; il y a plus d'un an qu'on annonce une encyclique, où le chef de l'Eglise flétrirait l'antisémitisme, et jusqu'ici rien n'est venu.



Berlin. — Le Séminaire rabbinique vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa création. C'est en 1873 que le rabbin J. Hildesheimer ouvrit cette école, qui depuis a fourni de nombreux ministres du culte israélite.



Leipzig. — On connaît la mode qui fait fureur des cartes-postales illustrées. Des libraires d'ici avaient trouvé spirituel de mettre en circulation de ces cartes ornées de caricatures ridiculisant les dames juives. La direction des postes vient de déclarer qu'elle considérait ces cartes comme injurieuses et qu'elle refusait de les faire parvenir à leur adresse.



Prague. — Un de nos coreligionnaires, officier de réserve de l'armée autrichienne, recevait, ces jours passés, l'ordre de quitter la Silésie où il se trouvait. Il se rendit auprès de ministre de la guerre, à Vienne, qui lui délivra un certificat attestant qu'il était d'une honorabilité parfaite. Muni de ce certificat, il demanda audience au ministre de la guerre à Berlin. Celui-ci ne put s'expliquer la mesure; puis, tout à coup: « A quelle religion appartenez-vous, fit-il?—Je suis israélite, répondit l'officier. — Tout s'explique alors, dit le ministre » et il révoqua l'ordre d'expulsion.



Athènes. — Peu s'en est fallu que cette ville ne devînt le théâtre d'excès antisémites. Une jeune fille chrétienne avait disparu avec un colporteur juif. Aussitôt la rumeur se répandit qu'elle avait été séduite, parce que les juifs voulaient se servir de son sang pour des raisons d'ordre rituel. Par bonheur, la police put découvrir les fugitifs. Devant le magistrat, le jeune fille se déclara prête à embrasser le judaïsme pour épouser le colporteur; là-dessus, le juge les mit en liberté.



New-York. — Avec l'élection de M. Joseph Simon de Portland (Oragon) au Sénat, c'est pour la quatrième fois qu'un israélite fait partie de la haute assemblée. Le premier sénateur juif fut David Lewy Yulee, qui représenta la Floride de 1845 à 1851 et de 1855 à 1861; le second, P. Benjamin, qui représenta la Louisiane de 1853 à 1861; puis la même province envoya Benjamin Franklin Jonas.

— Le *Council of the Union American Hebrew Congregations* a tenu récemment son Assemblée annuelle à Richmond. Cette réunion a adopté la résolution suivante :

« Nous sommes les adversaires inaltérables du sionisme politique. Les juifs ne forment pas une nation, mais une communion religieuse. Sion a été une possession du passé — l'ancienne patrie de notre croyance — où nos prophètes exprimèrent leurs pensées et où nos psalmites chantèrent leurs hymnes magnifiques. En tant que telle Sion est un souvenir sacré, mais ce n'est pas un espoir pour l'avenir. L'Amérique, voilà notre Sion. C'est dans ce berceau de la liberté religieuse que nous avons coopéré à l'établissement de cette nouvelle Sion, dont l'ancienne contenait les germes. La mission du judaïsme est spirituelle, et non politique. Son but n'est pas de créer un Etat, mais de répandre par le monde les idées de religion et d'humanité. »

***

Jérusalem. — Un correspondant de la *Judische Presse* a calculé que pour assurer l'existence d'une famille de colons, il faut une somme de 22,500 francs. Si l'on compte, qu'il y a plus de 7 millions de prolétaires juifs, et qu'on évalue une famille à sept personnes, il faudrait 22,500 $\times$ 1 million = 22 milliards 500 millions de francs. Cela ne se trouve point dans le pas d'un cheval.



— Le baron Edmond de Rothschild s'est embarqué sur son yacht *Athènes*, afin de visiter quelques-unes des colonies israélites de la Palestine.



Alexandrie. — Nous avons annoncé que, lors de la prise d'Omdurman, par Lord Kitchener, cinq israélites se trouvaient entre les mains du kalife. L'*Israelit* nous apprend que le kalife se servait de ces juifs pour des missions commerciales. Quand il les envoyait en expédition, il les faisait accompagner de derviches, afin qu'ils ne pussent point se sauver. Depuis, presque tous sont restés à Omdurman dont les Anglais songent à faire un centre important du commerce africain.

COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE TOURS

Offre d'emploi. — La place de Ministre-Officiant est vacante à Tours. Les candidats doivent être aptes à donner l'instruction religieuse et à pratiquer le Schehita. Ils sont invités à adresser leur demande, soit à M. le grand rabbin de Paris, soit à M. Henri Lévy, président de la Communauté, à Tours.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace Lorraine :	Un an..........	20 fr.
	Six mois........	12 fr.
	Trois mois......	7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 2 francs la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année　　　No 18　　　20 Janvier 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, *23*.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes



BOUDOIR ORIENTAL

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Bô*.

Janvier.		Schevat.
—		—
21	Samedi (Fin du sabbat à 5 h. 40).............	10
22	Dimanche..................................	11
23	Lundi.....................................	12
24	Mardi.....................................	13
25	Mercredi..................................	14
26	Jeudi (Hamischa Asar).....................	15
27	Vendredi..................................	16

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Roos (Georges), 40, rue Montmorency.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Clafftre (Alexis), 14, rue d'Hauteville.
Goldin (Léon), 17, rue de Lappe.
Zarambowitch (Robinson), 8, rue des Lions.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mercredi 25 janvier, à 1 heure. — M. Goldschmidt (Frédéric-Gustave), industriel, 33, rue de Lisbonne. et Mlle Kann (Marie-Eugénie, 150, boulevard Haussmann.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 22 janvier, à 2 heures. — M. Gougenheim (Léon) employé de commerce, 29, rue Rodier, et Mlle Schwab (Jeanne), modiste, 74, rue de la Verrerie.

Dimanche 22 janvier, à 3 heures. — M. Lapina (Hya), dessinateur, 56, boulevard, du Port-Royal, et Mlle Goldschmidt (Marthe), 43, rue Laffitte.

Dimanche 22 janvier, à 3 heures 1/2. — M. Kahn (Sylvain), employé de commerce, 8, passage Courtois, et Mlle Lévy (Fleurette, employée de commerce, 11, cité du Petit-Thouars.

Dimanche 22 januier, à 4 heures. — M. Kupferberg (Jacob), fourreur, 37, rue Poitou, et Mlle Berman (Henriette), employée de commerce, 98, rue Vieille-du-Temple.

Mardi 24 janvier, à 2 heures. — M. Anilovitsch (Guerschon), professeur de langues, à Vilna, et Mlle Rosenstein (Rachel), 153, rue Amelot.

Dimanche 29 janvier, à 2 heures 1/2. — M. May (Maurice), boucher, 38, rue Rochechouart, et Mlle Kahn (Célie), 38, rue Rochechouart.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 22 janvier, à 2 heures. — M. Cahen (Julien), sous-lieutenant d'artillerie, à Fontainebleau, et Mlle Weil (Reine), 71, boulevard Beaumarchais.

Dimanche 22 janvier, à 2 heures 1/2. — M. Tolmon (Chayim), tailleur, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, et Mlle Leibowitsch (Esther), couturière, 92, rue Hermel-Prolongée.

Décès

10 janvier. Mme Vve Feldmann, née Francfort (Gabrielle), 70 ans, boulevard Haussmann, 154.
12 — Lévy (Elie), 69 ans, rue des Vinaigriers, 55.
13 — David (Jules), 81 ans, rue Lincoln, 12.
— Eny (Joseph), 60 ans, rue Galilée, 10.
— Bénédite (Raoul), 39 ans, rue Chaptal, 27.
— Mme Mayer (Adrien), née Veroly (Rose), 33 ans, rue Jacquemont, 4.
— Ebstein (Félix), 50 ans, rue Guichard, 3.
15 — Mme Stirkovitch (Abrah), née Rachtkovski, 66 ans, rue des Jardins, 21.
— Bloch (Jules), 23, rue Doudeauville, 35.
16 — Mme Vve Cahen, née Salomon (Rebecca), 80 ans, rue Picpus, 76.
— Lévy (Godchau), 69 ans, rue Vieille-du-Temple, 26.
— Levié (Jacob), 74 ans, rue Hérold, 16.
— Mme Vve Anchel (Isaïe), née Dennery (Esther), 81 ans, faubourg du Temple, 48.
17 — Lévy (Ernest), 22 ans, rue Bellefond, 35.
— Krestal (Louise), 6 ans 1/2.
18 — Lévy (Cerf), 70 ans, rue Picpus, 76.
— Lévy (Emile), 60 ans, rue Lafayette, 94.
— Pereyra (Jean), 12 ans, rue Maubeuge, 11.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

A PROPOS D'INCIDENTS RÉCENTS

Les derniers incidents auxquels a donné lieu l'affaire Dreyfus ont montré une fois de plus que les passions sont arrivées à un état de surexcitation et de violence véritablement effrayant, et on se demande avec inquiétude ce qui pourra se passer si cette affaire se prolonge pendant quelques semaines encore. On avait espéré qu'une fois la Cour de cassation régulièrement saisie, le calme renaîtrait dans les esprits et que tout le monde s'inclinerait devant l'œuvre de la justice. La Cour suprême avait tenu à enlever tout prétexte aux récriminations et aux suspicions. Elle aurait pu, comme tous les précédents l'y autorisaient, charger un de ses membres de l'enquête qu'elle avait prescrite. Mais, sachant quels obstacles l'audacieuse mauvaise foi des uns et le stupide aveuglement des autres opposaient à la recherche impartiale de la vérité, elle n'avait pas voulu qu'un des magistrats qui la composent servît en quelque sorte de cible à l'injure et au dénigrement. Elle avait donc résolu sagement de procéder à l'enquête collectivement, croyant ainsi couper court à toute velléité de menace et d'intimidation. Ces précautions ont été vaines. Les ennemis de la lumière et de la justice n'ont pas craint de jeter la calomnie et la suspicion sur la Chambre criminelle tout entière. Et ce qu'il y a de plus humiliant, c'est qu'ils ont trouvé un complice au sein de la Cour elle-même. Assurément, la tentative de M. Quesnay de Beaurepaire, si honteux qu'en ait été le but et si misérables qu'en aient été les moyens, n'est pas à regretter outre mesure, puisqu'elle a tourné en définitive à la confusion de son auteur. Peut-être même convient-il de s'en féliciter, puisqu'elle a forcé la Chambre et le gouvernement à prendre, pour la première fois depuis que l'affaire Dreyfus est réouverte, une attitude absolument correcte

et loyale. Mais elle n'en est pas moins caractéristique de l'effroyable gâchis moral au milieu duquel nous vivons. Elle révèle une telle audace et même une telle inconscience que l'on est obligé de s'avouer qu'avant que la victoire du droit soit assurée, il faut s'attendre aux surprises les plus extraordinaires. On conçoit donc que beaucoup d'esprits se découragent et s'énervent. On conçoit surtout que de bons citoyens témoignent d'un ardent désir de voir se terminer au plus vite une affaire qui a allumé de pareilles fureurs. « Il faut en finir » tel a été le cri poussé l'autre jour à la tribune, afin que ce pays retrouve son équilibre et son repos. Et le président du Conseil a dit à son tour : « Finissons-en, finissons-en ».

C'est là un souhait éminemment opportun, et nous serions volontiers tenté de nous y associer. Nous aussi, nous désirerions que cela finît, si cela pouvait finir. Si quelqu'un, en effet, souffre de l'agitation à laquelle le pays est en proie, ce sont surtout les juifs qui en ont été l'occasion et que, par une confusion presque inévitable, on accuse d'en être la cause. Placés en quelque sorte au centre de la bataille, ce sont eux qui reçoivent tous les coups. La haine contre le juif ne s'alimente-elle pas précisément des discussions que provoque l'affaire Dreyfus? Qui de nous n'a entendu des gens, même de bonne foi, reprocher aux juifs d'avoir entrepris la campagne qui bouleverse la France, comme s'il avait été en leur pouvoir d'empêcher l'éclosion de la lumière et de comprimer la révolte des consciences ? Et si le débat doit durer encore un certain temps, ne risque-t-il pas d'engendrer des violences dont les juifs seront les premières victimes ? A l'heure qu'il est déjà, les manifestations qui se produisent fréquemment sur la voie publique ou dans les réunions contre la revision du procès de 1894, se transforment invariablement en manifestations contre les juifs. Ne sont-ce pas aussi les juifs qui ont à pâtir de cet abominable sophisme qui confond les adversaires de Dreyfus avec les défenseurs de l'armée, et n'avons-nous pas, fréquemment, la douleur d'entendre les cris de : « Vive l'armée ! » se mêler aux cris de : « A bas les juifs ! »

Ah ! combien nous déplorons un malentendu qui est un outrage à notre patriotisme et combien nous bénirons le jour où nous le verrons disparaître avec l'affaire Dreyfus elle-même !

Oui, nous désirons de tout cœur que cela finisse. Mais cela pourra-t-il finir ? Si l'affaire Dreyfus n'était qu'un drame judiciaire, plus tragique et plus passionnant que d'autres, mais ne donnant lieu à d'autres divergences que celles qui portent sur la culpabilité ou l'innocence d'un condamné et ne présentant d'autre intérêt que celui qui s'attache à la victime possible d'une erreur de la justice, l'émotion qu'elle a soulevée et les colères qu'elle a déchaînées s'évanouiraient le jour même où cette condamnation, soumise à un nouvel examen, aurait été maintenue ou infirmée. Mais si elle n'était que cela, elle n'existerait pas, ou du moins elle n'aurait pas pris ce caractère nocif et perturbateur qui en a fait un brandon de discorde. Ce qui en fait l'exceptionnelle gravité, ce sont les haines au milieu desquelles elle est née et s'est développée. Elle a été le symptôme très frappant et très aigu d'une crise, mais elle n'a pas été cette crise elle-même, qui existait avant elle et ne se résoudra pas avec elle. Elle a révélé qu'une grande partie de la population était atteinte d'une sorte de maladie morale, qui fait que le sentiment du bien et du mal s'est altérée dans les âmes au point que des crimes avérés peuvent être glorifiés hautement et impunément, et qui fait aussi que toute faculté de discernement, tout sens critique s'est tellement émoussé que les fables les plus absurdes obtiennent aisément créance, de même que d'un autre côté les vérités les plus évidentes et les faits les mieux demontrés ne rencontrent que doute et incrédulité. Comment s'expliquer autrement que par une double aberration des intelligences et des consciences les résistances qui ont été opposées, même après le suicide d'Henry et la fuite d'Esterhazy, à la reconnaissance de l'erreur et à la réparation de l'injustice ? Or, il serait puéril de penser que les causes qui ont produit cette perversion du jugement et du sens moral ne survivra pas à l'affaire qui l'a mis en relief. Nous croyons

au contraire que, lorsque cette affaire sera réglée, les préventions et les colères d'une foule aveugle, loin de s'apaiser, se manifesteront plus vives, plus âpres, plus furieuses. On n'a pas pardonné aux juifs que Dreyfus fût innocent; on leur pardonnera moins encore que cette innocence ait été prouvée et proclamée.

B.-M.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

Bô

« ... Va vers Pharaon, car j'ai endurci son cœur... »

Une des questions les plus agitées de notre temps, est celle de la responsabilité. Sociologues, magistrats, criminalistes, se demandent à l'envi dans quelle mesure l'homme est libre et par conséquent responsable de ses actes. Est-il juste, d'une justice absolue, transcendante, d'imputer à lui seul les fautes dont il s'est rendu coupable? L'influence délétère du milieu dans lequel il vit, ses passions, ses instincts héréditaires, ses habitudes ataviques, ne constituent-ils pas une espèce de fatalité qui pèse sur lui et atténue en partie sa responsabilité.

Ne serait-il pas sage de nous habituer à l'idée d'une liberté mitigée et toute relative, à une conception plus philosophique et plus équitable de la responsabilité? Cette préoccupation de nos contemporains témoigne, quoi qu'on en dise, du progrès de la mentalité générale, et somme toute, elle leur fait honneur. Nous lui devons du moins, il le semble, ces lois pénétrées d'humaine pitié, telles que la loi de sursis et d'autres analogues, et une application plus intelligente, plus douce du code.

Eh bien, nos Sages ont le même souci d'une équitable pénalité. Ils paraissent obéir à des considérations de ce genre, lorsqu'ils commentent la « Sidrah » de ce jour. Ils ne peuvent en effet concevoir une responsabilité sans liberté, regarder comme criminel celui qui agit sous l'empire d'une force aveugle et fatale. « Que vont dire les « Minim » (les hérétiques) observe R. Yochanan, de la justice divine et de la

liberté humaine? N'ont-ils pas raison de soutenir que Pharaon ne saurait être coupable, puisqu'il était poussé par une puissance supérieure? La responsabilité disparaît, et avec elle la culpabilité, quand le libre arbitre n'existe plus! Comment faut-il donc interpréter le verset « va vers Pharaon, car j'ai endurci son cœur », pour ne pas prêter le flanc à la terrible objection des « Minim »?

En voici, répond R. Siméon b. Lakisch, l'explication la plus rationnelle : Les termes « endurcir le cœur de Pharaon » ne signifient pas « peser sur la volonté du roi », et le contraindre à agir dans un sens et non pas dans un autre; car les « Minim » seraient alors en droit de protester contre l'injustice de la peine. Mais ils nous apprennent que Dieu, après avoir en vain averti Pharaon, non seulement lui permet de s'abstenir, mais lui accorde encore toute latitude, lui donne la force de pousser l'entêtement jusqu'à la folie. « La pierre est lourde, lisons-nous dans les proverbes, le sable charge, mais la colère d'un insensé est plus pesante que tous les deux. »

Nos Anciens ne se contentent pas d'une justice apparente; ils la veulent réelle; ils n'en admettent surtout pas la caricature.

« Vous prendrez un bouquet d'hysope... »

« L'hysope est sans doute une plante très petite, puisqu'il est écrit dans les Rois : « Salomon a aussi parlé des arbres, depuis le cèdre du Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille. » Si elle fut choisie pour servir d'instrument de salut aux israélites, c'est que les forts et les faibles, les grands et les petits, sont égaux devant Dieu, qui aime surtout les humbles et les débonnaires; par eux il lui convient d'accomplir des miracles. Pareil à l'hysope, le peuple d'Israël est menu, il est pourtant le peuple de Dieu. Cette idée que la modestie plaît à Dieu, que l'humilité sied à Israël est fréquemment exprimée dans le Midrasch, sous la forme suivante : Dieu s'est montré à son peuple sur le Sinaï et non sur de hautes montagnes; il s'est manifesté à Moïse dans un buisson et non dans les majestueux arbres de la forêt.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan

Souvenirs et Regrets [1]

Sous ce titre, M. le grand rabbin Zadoc Kahn vient de publier un recueil d'oraisons funèbres. Ces allocutions sont au nombre de quatre-vingt-dix; elles embrassent un espace de trente années, où se pressent les activités et les événements. En parcourant le volume, nous voyons défiler une suite de personnalités qui ont été intimement mêlées à la vie du judaïsme, en particulier, et à celle de la France, en général; c'est comme une partie de notre histoire qui viendrait d'elle-même s'analyser sous nos yeux. Et ces pages qu'on tourne sont autant d'hommages à Israël, dans son effort vers le vrai, le beau et le bien; ici, c'est un héroïque soldat, là c'est un artiste, plus loin c'est un savant, après c'est un grand philanthrope, dont l'orateur exalte les mérites.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, ce recueil « suffira pour montrer que dans toutes les directions de l'activité humaine, dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'enseignement, dans le commerce, dans la finance, dans l'industrie, la Communauté israélite de Paris a fourni à la France, durant cette période de trente années, de dignes serviteurs, qui ont largement payé leur dette à la religion, à la patrie et à l'humanité. Ce qui en ressortira encore, avec une victorieuse évidence, c'est que le judaïsme parisien est en droit de se glorifier des admirables dévouements qu'il ne cesse de susciter dans nos rangs. Qu'il s'agisse de nos institutions de charité, de nos maisons d'éducation, de l'administration de notre culte ou des créations à vaste portée, dont les bienfaits s'étendent bien au-delà de nos frontières, les gens de cœur et d'ardente conviction, considérant comme un saint devoir de consacrer leurs forces au bien de leurs semblables, ne nous ont jamais fait défaut ».

Et en effet, il suffit de lire les noms, pour évoquer les plus beaux et les plus grands souvenirs. C'est le commandant

(1) Chez Durlacher, VII + 438 pages, 4 francs.

Franchetti, le commandant Bernard, le colonel Jules Moch, le colonel Salvador, le capitaine Mayer; dans les lettres, les sciences et les arts, c'est Léopold Javal, Michel Alcan, Albert Cohn, Mathieu Hirtz, Adolphe Crémieux, Naumbourg, Joseph Bloch, Léon Halévy, Simon Hauser, Arsène Darmesteter, Maurice Salomon, Isidore Lœb, Adolphe Franck, Joseph Dérenbourg, etc., c'est le rabbin Félix Lazard et le grand rabbin Isidor; dans le domaine de la charité, c'est le baron James de Rothschild, A. Créhange, L.-R. Bischoffsheim, Joseph de Gunzbourg, le baron Maximilien de Kœnigswarter, Louis Kœnigswarter, comte Cahen d'Anvers, baron James-Edouard de Rothschild, Emile Fould, Berr de Turique, Lucien de Hirsch, Félix Dalsace, Isaac-Edouard Kann, Victor Saint-Paul, Veneziani, Léonce Lehmann, baron Leonino, Simon Hayem, baron de Hirsch, Elie Lazard, Salomon Goldschmidt, etc., etc.

Ces citations permettent de juger de l'intérêt historique que présente ce recueil d'oraisons funèbres. Il nous le faut maintenant apprécier au point de vue littéraire. Le plan de ces discours est simple.

L'orateur commence par peindre la consternation où plonge la perte d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur; quand le coup a été inattendu, il dit le sentiment de stupeur qui envahit l'âme; quand c'est un jeune homme fauché en pleine fleur, il exprime ce que la mort a de particulièrement poignant et cruel; d'autres fois enfin, il ouvre son discours par des réflexions d'ordre religieux ou moral. Ainsi, au début de l'oraison funèbre du comte M.-J. Cahen d'Anvers : « C'est la loi des affections humaines de ne pouvoir durer toujours. Toute existence, si large mesure que lui ait faite la Providence divine, aboutit tôt ou tard à ce triste dénouement : la mort, qui sépare les cœurs les mieux unis, éloigne l'épouse de l'époux, le père des enfants, l'ami des amis ». De même l'éloge funèbre de M. Raba débute par ces paroles si touchantes : « Quand arrive le moment de la séparation définitive et disparaît cette dernière illusion de posséder encore l'être aimé que nous venons de perdre, parce que nous possédons ses restes inanimés, c'est une nouvelle douleur qui s'ajoute à

toutes celles qui ont précédé, ce sont de nouvelles larmes qui coulent, alors que la source des larmes paraissait épuisée.

Notre religion défend d'adresser de banales paroles de consolation à ceux qui pleurent en présence d'un cercueil; car elle sait que donner un libre cours à sa peine est aussi un soulagement... »

Après un court exorde, le prédicateur retrace l'existence du défunt, met en saillie ses qualités essentielles, insiste sur les services qu'il a rendus à la Communauté, sur son amour du judaïsme, sur ses vertus familiales !, puis adresse des consolations aux proches et termine sur l'assurance que le défunt laisse un bon souvenir et que Dieu l'accueillera parmi les bienheureux.

Mais l'oraison funèbre ne doit pas être uniquement une biographie parlée et ne contenir que l'éloge du mort; elle doit être un enseignement et l'occasion d'un sermon en raccourci (1). Aussi, M. Zadoc Kahn mêle-t-il à l'historique le dogmatique et s'efforce-t-il d'imprimer des vérités religieuses dans l'esprit et le cœur de ses auditeurs.

« Nos Sages, dit-il, à la page 75, ont énuméré les différents actes qui constituent, par leur ensemble, ce qu'ils appellent de ce beau nom de *guemilouth haçadim*. Consoler les affligés, rendre les derniers devoirs aux morts, apporter des paroles d'encouragement et d'espérance à ceux qui sont étendus sur le lit de douleur, venir en aide à ceux qui n'ont même pas le pain de tous les jours, poursuivre la paix et la concorde, voilà ce qui fait l'homme charitable ».

Comment doit-on faire le bien? On nous l'apprend dans l'oraison funèbre du baron Maximilien de Koenigswarter (p. 79) : » Il faisait le bien avec discernement, non par acquit de conscience et pour se débarrasser de demandes importunes, mais d'une manière vraiment éclairée et réfléchie, comme une chose qui lui tenait profondément au cœur... Il s'enveloppait de mystère pour exercer la charité, צדקה בסתר, il ne cherchait pas le bruit : l'approbation de sa conscience lui suffisait ».

(1) Le ministre de la religion a le devoir « de s'emparer de l'exemple d'une belle vie comme d'un enseignement qui peut être profitable à tous. » Page 180.



Après avoir exalté les qualités artistiques et littéraires de Fromenthal Halévy et Léon Halévy, l'orateur exprime finement cette idée que nous israélites nous avons une obligation éternelle à nos grands hommes, car « il nous semble que tous ceux d'entre nous qui ont une part à la grandeur matérielle ou morale de la patrie acquittent une parcelle de notre dette et méritent ainsi doublement du judaïsme » (page 157).

A la page 90, je cueille cette pensée : « Quand on a bien vécu, on ne meurt jamais trop jeune » ; et plus loin (p. 192) : « L'âme ne rejette pas impunément les traditions et sans perdre quelque chose d'elle-même ».

Qu'est-ce qu'être israélite ? « C'est faire partie d'un culte, d'un groupe ethnique qui a donné au monde la croyance en un seul Dieu et qui peut revendiquer une large part dans les progrès de la charité, de la fraternité et de la justice parmi les hommes » (p. 216) ; voir encore p. 381.

Dans l'éloge funèbre du capitaine Meyer, je trouve ces mots d'une vérité si grave et si auguste : « Il y a comme une voix qui sort de ce cercueil, de même qu'elle sort de toutes les tombes qui nous environnent. Dans ce champ solennel du dernier repos, toutes les distinctions s'effacent, les haines s'apaisent, les violences sont déplacées et les excitations malsaines sonnent faux. Portez donc dans le monde de l'action, dans vos relations de tous les jours, quelque chose de cet esprit de tolérance, de respect mutuel, de charité, qui est le grand enseignement que la mort donne à la vie » (p. 330).

A la page 358, cette observation si juste et si consolante : « Cependant l'amour ne s'attache pas seulement aux êtres nuisibles ; il a en lui quelque chose d'immatériel qui défie la mort et triomphe de la tombe. Nos parents vivent avec nous, en nous ; quand nous les avons perdus, nous voyons encore leurs traits chéris, nous percevons le son de leur voix bien aimée. Dans les moments difficiles, ils nous assistent, et leur seule pensée nous inspire force, courage et espérance ».

Lors de la consécration du monument élevé à la mémoire du grand rabbin Isidor, M. Zadoc Kahn commente ainsi cette belle parole de nos docteurs : צדיקים אף במיתתם קרויים חיים, « Les justes sont vivants encore, quand ils sont depuis long-

temps descendus dans la tombe ». C'est la bénédiction, c'est l'honneur des belles et saintes vies de conserver dans tous les temps une inépuisable fécondité. Lors même que le soleil s'est abaissé au-dessous de l'horizon, il nous éclaire encore en prêtant sa lumière à son satellite. Non seulement le bien qu'accomplissent les âmes grandes et généreuses ne périt point, il est comme une semence qui promet de nouvelles moissons ».

Voyez encore cette recommandation à l'israélite : « Lorsqu'on appartient à une minorité religieuse comme la nôtre, on a le devoir d'être deux fois loyal, scrupuleux à l'excès, afin de ne donner jamais prise à la moindre suspicion et d'enlever jusqu'à un semblant de prétexte à la malveillance et à la critique » (p. 381).

Mais à côté du philosophe et du moraliste, il y a l'homme dont le cœur frémit devant les ruines et les désespoirs que cause la mort, et qui pleure avec ceux qui pleurent, et parfois ne peut s'empêcher d'exhaler son amertume devant la rigueur des conseils divins. « Hélas! que de bonheur et d'espérances il emporte avec lui dans la tombe ! Que de vies attachées à sa vie et qui sont maintenant dévastées et comme découronnées! Je n'ose pas sonder la profondeur du vide qu'il laisse derrière lui ; je frémis en pensant à cette pauvre femme qui vit partir celui qui était tout pour elle... Ah! Dieu est parfois bien rigoureux dans ses jugements. Et ce n'est pas trop de toute la force de nos convictions religieuses, des espérances de l'avenir, de la confiance que doit nous inspirer Celui qui frappe et qui guérit, qui afflige et qui console, pour ne pas nous laisser aller aux doutes poignants, pour ne pas devenir la proie du désespoir » (p. 93).

« Pourquoi tous ces cœurs déchirés par la plus subite des catastrophes? Ces questions, nous pouvons bien les poser, mais nous ne trouverons la réponse ni dans notre raison qui se trouble, ni dans notre sentiment qui se révolte. Il faut regarder là-haut et penser à Dieu, qui est le maître de la vie et de la mort... » (p. 188).

« Seigneur, tes jugements sont parfois bien rigoureux et difficiles à comprendre. La destinée humaine apparaît comme un mystère cruel et indéchiffrable » (p. 240).

Toutefois nous n'avons pas le droit de nous abandonner au désespoir. « Nous recevons la vie, nous ne la réglons pas, nous ne la dirigeons pas. Il y a un maître tout-puissant, qui tient nos destinées entre ses mains et qui ne nous révèle pas ses secrets. Cependant cette pensée de Dieu jette quelque clarté dans les ombres qui nous enveloppent et fait luire un rayon de consolation à travers nos larmes... » (p. 322).

Dans les épreuves, si cruelles qu'elles soient, il faut avoir du courage. « Chacun de ces coups qui désorganisent une famille, impose aux survivants de nouveaux devoirs, et le mâle sentiment du devoir est une diversion à la douleur » (p. 224).

D'ailleurs, « il est plus digne de la religion, en présence même d'une perte si vivement ressentie de montrer que l'existence a son prix et que nous ne sommes pas uniquement vent et fumée. Oui, l'existence a du prix, surtout quand elle a été bien remplie, quand elle a été consacrée à une belle tâche... Celui-là n'a pas vécu en vain qui, ayant placé aussi haut que possible l'objet de ses efforts, ne l'a jamais perdu de vue et a su réaliser, dans la poursuite acharnée de l'idéal, ne serait-ce qu'une partie de ses aspirations généreuses... » (p. 174).

Par la nature de son sujet, M. Zadoc Kahn a été amené à tracer de nombreux portraits. Avec quelle finesse il saisit les traits et les sentiments dominants, et avec quelle délicatesse de touche il les marque. Le lecteur en trouvera l'exemple à chaque page du livre. Je ne citerai que quelques lignes sur Maurice Salomon, qui fut mon maître, lignes dont je suis à même d'apprécier la parfaite justesse.

Après la perte de sa fille, « Maurice Salomon ne voulut plus connaître de l'existence que les devoirs. *Il se nourrissait de ses regrets, tout en ayant la sainte pudeur de la douleur;* mais son énergie était brisée, il était atteint dans les sources même de la vie, et cette forte constitution se trouvait minée sans retour. Notre ami fut conscient du dépérissement graduel de ses forces, il vit la maladie accomplir peu à peu son œuvre, et il ne put ni ne voulut se faire illusion sur le dénouement fatal. Mais dans cette crise, qui est la véritable épreuve du courage, il resta calme, ferme et stoïque. Il bénissait les soins dévoués qui s'ingéniaient à prolonger ses jours, mais il

voyait venir la mort sans trouble et sans émoi, fort de sa conscience, certain d'avoir rempli dignement sa besogne d'homme et de laisser derrière lui un nom honoré; et la mort est venue, douce et paisible, comme celle qui couronne l'existence des justes » (p. 337).

Par les exemples qui précèdent on a pu se former une idée de M. Zadoc Kahn, écrivain. Clarté, simplicité, élégance, onction, grâce poétique, telles sont les qualités de son style. Qu'on en juge encore par ce passage : « A la suite d'une telle existence, embellie par tant de vertus, parfumée de tant de hautes satisfactions et qui a porté tous les fruits qu'elle pouvait porter, la mort ne doit pas être considérée comme une menace ni comme une catastrophe; elle vient comme une messagère de paix, fermer « par une caresse » על פי נשיקה, les yeux fatigués de l'homme et le conduire doucement de la vie à l'immortalité » (p. 208).

Pour achever de mettre en lumière les divers aspects du talent de l'écrivain, signalons quelques-uns de ses mots qui frappent par le bonheur de l'expression : « Tous les sentiments élevés fleurissaient dans son âme comme sur une terre d'élection » (p. 267). « Sa charité ne s'arrêtait ni aux frontières d'un pays ni aux limites d'un culte : elle était large comme l'humanité elle-même » (p. 105). « Quelque chose eût manqué à la paix, à la sérénité de son âme, s'il avait laissé échapper une occasion de faire du bien » (p. 161). « Je perds un ami de trente-six ans, et il me semble que quelque chose de mon cœur descend avec lui dans la tombe » (p. 325).

On voit l'intérêt que présente ce recueil d'oraisons funèbres, intérêt à la fois historique et littéraire. M. Zadoc Kahn y fait preuve des qualités qu'il demande lui-même au ministre de Dieu, « de tact, de mesure, de sincère commisération, de sympathie profonde et sentie »; de la sorte « il agit utilement sur les âmes blessées, sa seule présence est déjà une consolation et un réconfort » et ses paroles édifient et portent à l'action bonne et belle.

LOUIS LÉVY.

Vers la Justice par la Vérité

(*Un volume,* STOCK, *éditeur*)

Dans la phalange tous les jours grandissante des hommes de cœur et de talent qui, sans souci des injures ni des violences, ont entrepris la lourde tâche de contribuer à la réhabilitation d'un innocent injustement condamné, ou tout au moins à la revision d'une procédure viciée par des illégalités démontrées et à la reprise d'une sérieuse et publique instruction contradictoire, M. Joseph Reinach figure au premier rang par la très remarquable série d'articles qu'il a écrit dans le *Siècle,* au cours de l'année 1898. Tous ceux qui ont lu ces articles dans le *Siècle* seront heureux, nous ne pouvons en douter pour notre part, de les trouver réunis en un volume que vient de publier l'éditeur-libraire, M. P. V. Stock.

Ancien secrétaire de Gambetta, la bête noire de tous les ennemis de la République, à raison de la part active qu'il a prise dans la lutte contre la conspiration boulangiste, M. Joseph Reinach était au commencement de l'année 1898, député de l'arrondissement de Digne, membre de la commission de l'armée, capitaine de cavalerie territoriale, chevalier de la Légion d'honneur. M. Joseph Reinach a perdu à peu près tous ses titres à la considération des badauds : la commission de l'armée, à l'instigation du royaliste et antisémite, M. de Pontbriand, l'a mis dans la nécessité de donner sa démission pour avoir, dans une lettre rendue publique et adressée au ministre de la guerre, protesté à l'avance contre le huis clos dans le procès Esterhazy; les électeurs de Digne, à l'instigation du politicien Andrieux, lui ont donné pour successeur un illustre inconnu, pourvu sans doute d'une réputation de clocher; un conseil d'enquête l'a dépouillé de son grade pour avoir traduit et publié dans le *Siècle* un article retentissant paru dans la *National Review*; il n'est pas encore dégradé de la Légion d'honneur parce qu'il s'est pourvu devant le Conseil d'Etat contre la décision du Conseil d'enquête. Quelle que soit la solution de ces hautes juridictions, ce qui reste à

M. Joseph Reinach, ce qui suffit pour lui conserver le respect et la sympathie de tous, c'est son dévouement à la cause de la justice, son talent pour la faire triompher en dépit de tous les obstacles accumulés, de toutes les résistances et son mépris pour la tourbe des aboyeurs antisémites.

Analyser maintenant le volume de M. Joseph Reinach ce serait rappeler une à une toutes les phases de cette lente marche vers la vérité qui commence par le procès Zola et aboutit à l'arrêt préparatoire de la Cour de cassation, à l'ouverture de la procédure de revision. C'est un grand chapitre d'histoire judiciaire à écrire le jour de la solution définitive, à laquelle vraisemblablement M. Joseph Reinach contribuera encore. Nous nous bornerons à quelques courts extraits du volume de M. Joseph Reinach, tels que le suivant tiré de l'article qui a pour titre : *L'Ile du Diable*, où l'auteur nous montre comment il a été amené à prendre parti pour Dreyfus :

Quand le doute fortifié par les lectures, par la réflexion, par l'examen des faits de cette cause célèbre, est devenu la certitude, alors dans les cœurs qui sont restés généreux à travers l'épaisseur du temps, surtout dans le cœur simple des femmes, une révolte éclate que rien ne comprimera plus, avec un bel enthousiasme de propagande, lente et pénible propagande assurément, ayant contre elle la coalition de toutes les puissances publiques, cette idée stupide et redoutable que l'honneur de l'armée consiste à ne pas reconnaître une erreur, ou plutôt cette erreur — car les annales de la Cour de cassation sont pleines de jugements militaires qui ont été annulés et brisés — les fureurs des partis, l'égoïsme des uns, la lâcheté des autres, et toute cette innommable presse qui n'a rien laissé filtrer de la vérité, qui a tout dénaturé, tout faussé, qui empoisonne systématiquement le plus doux et le plus sensé des peuples.

Cueillons dans le *Rêve de Brisson* ce petit passage :

Les ministres consultés l'un après l'autre répondaient : « Il ne faut pas nous brouiller avec la canaille. » Quelqu'un dit : « Qu'il y ait là-bas, dans un bagne infâme, un innocent, cela est possible, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a, ici, à Paris, une sentine hideuse dont le tenancier est armé d'une plume empoisonnée. Il faut ménager ce drôle.

Dans sa réponse au conseiller général de Digne qui l'avise des décisions du Comité électoral, et dans sa profession de

foi, M. Joseph Reinach revient encore sur les causes de son attitude :

La loi a été violée contre un homme que je n'ai jamais vu, qui m'est aussi étranger qu'à vous-même, le fait aujourd'hui n'est plus contestable.

C'est servir la cause de tous, et, surtout des plus humbles, que de dénoncer l'illégalité.

J'ai protesté l'un des premiers; quoi qu'il advienne, je ne le regretterai jamais. Si c'était à recommencer, je recommencerais. Je serais indigne, si j'avais agi autrement, d'avoir été le collaborateur et l'ami de Gambetta.

Pour plus de précision encore, dans sa profession de foi, M. Joseph Reinach explique sa conduite :

Une question judiciaire passionne depuis six mois le pays. On m'a fait un grief de l'attitude que j'ai prise. Elle m'était dictée par ma conscience.

Un homme, un officier, a été condamné contre toutes les règles du droit et de l'équité, sur des pièces communiquées en secret à ses juges, sans que lui, ni son défenseur n'en aient eu connaissance. Ces pièces pouvaient être fausses, elle pouvaient se rapporter à des tiers. Un pareil procédé est la parodie de la justice, le triomphe de l'arbitraire. la violation des garanties les plus élémentaires que les sociétés les moins civilisées accordent elles-mêmes aux accusés.

Savoir qu'une illégalité, qu'une erreur judiciaire a été commise et se taire, c'est s'en rendre complice.

Homme politique, républicain éprouvé, M. Joseph Reinach ne s'est pas contenté de propager sa conviction dans les couloirs de l'ancienne chambre. Il l'a répandue au jour le jour dans les colonnes du *Siècle*, redevenu aussi populaire que sous l'empire et à meilleur titre. Nul doute que ses exposés de faits, ses démonstrations, ses conclusions, ne lui aient conquis de nombreux prosélytes. C'est à ses lecteurs qu'il appartient maintenant de répandre cette collection d'articles réunis en volume pour propager partout l'opinion vraie que chacun doit avoir aujourd'hui sur l'affaire.

Un ministre s'est trouvé pour abuser de sa puissance et frapper l'écrivain qui le conviait à une nouvelle étude d'un dossier suspect. Dans la retraite définitive où vit aujourd'hui ce ministre, le livre de M. Joseph Reinach ira le trouver. Il le cachera pour que ses petits enfants ne le lisent pas. Il leur

tombera tout de même quelque jour entre les mains et l'ancien ministre de la guerre rougira devant ses petits enfants. Fort du devoir accompli, M. Joseph Reinach a dédié son livre à son fils comme un titre de noblesse morale.

M. Lazard.

Lettre de Belgique

(Correspondance particulière de l'*Univers Israélite*)

La Belgique antisémite?

Interview de M. GEORGES LORAND, Député de Virton

Après l'interview Picard, voici l'interview Lorand.

L'honorable député de Virton est le leader de l'extrême-gauche, un Clémenceau belge, aussi bon orateur qu'excellent journaliste. Après les débats sur les naturalisations qui ont eu lieu à la Chambre, et que l'*Univers* a publiés dans son dernier numéro, un entretien avec M. Lorand s'imposait.

Je trouve le sympathique député dans son cabinet d'avocat, plongé dans une montagne de dossiers et de paperasses.

« Laissez-moi avant tout, M. le député, vous remercier des bonnes paroles que vous avez prononcées à la Chambre. Il est si rare, à l'époque où nous vivons, de voir un homme politique prendre crânement la défense des juifs que j'estime doublement méritoire l'attitude que vous avez eue lors de la discussion sur les naturalisations.

— Mais, répond mon honorable interlocuteur, je n'ai fait qu'exprimer mon indignation, indignation bien légitime pour tout homme qui ne cherche pas son mot d'ordre à Rome. Comment! voilà de braves gens, d'une réputation excellente, d'une conduite irréprochable, vivant notre vie et qu'on refuse d'accepter dans la famille belge, uniquement parce qu'ils ont des noms à désinence judéo-allemande? Mais c'est inouï! Ne croyez pas que j'exagère, c'est bien tel que je vous le dis, et si vous en voulez donner à vos lecteurs une preuve, la voici :



Et M. Lorand me montre le rapport imprimé distribué à la Chambre, d'où je transcris une partie, en supprimant le nom de l'intéressé :

« Le sieur ***, né à Bruxelles, d'un père étranger, sollicite la grande naturalisation. Il habite la Belgique depuis sa naissance et exerce, à Bruxelles, la profession de négociant.

» Il est célibataire.

» Il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

» Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche. Une première demande de grande naturalisation du pétitionnaire a été repoussée par la Chambre le 8 mars 1898, par 61 voix contre 34.

» Votre Commission estime que le sieur ***, remplit TOUTES les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation ».

Le Rapporteur,
Signé : COMTE H. D'URSEL.

— Vous voyez, reprend M. Lorand, que ce refus est un coup de parti idiot, basé sur une rare intolérance. Nos majoritards calotins de la Chambre veulent singer les antisémites français, et, dans leur rage aveugle, ils vont même jusqu'à refuser la naturalisation à des individus pas juifs du tout, mais que leur nom a fait prendre pour tels. C'est une véritable gaminerie (*sic*) due à M. Wœste, le chef du parti clérical.

— A propos du nom que vous venez de prononcer, est-il vrai que M. Wœste soit de descendance juive ?

— Mais, absolument vrai. Le grand-père était israélite et sans vouloir faire un rapprochement malicieux, j'ajouterai qu'il était le banquier attitré de Léopold Ier. Son fils, le père du Wœste actuel, s'est converti à la religion catholique.

Vous aurez du reste remarqué, comme moi, que les plus fougueux antisémites ont du sang juif dans les veines. Ainsi, Picard est encore un de ces antisémites d'origine juive et ce qui est plus curieux encore, c'est qu'il a donné des noms juifs à ses fils, dont l'un s'appelle David et l'autre Manassé.

Non, voyez-vous, continue M. Lorand, très en verve, tout

ça, c'est du plagiat, du vulgaire plagiat. On a souvent — à tort quelquefois — reproché aux Belges d'imiter les Français ; en l'occurence, ce reproche est fondé ; ce qui se passe chez nous est une singerie (*sic*) de ce qui se passe chez nos voisins du Midi.

— Alors, d'après vous, M. le député, il faut s'attendre à voir la tache d'huile antisémite s'étendre sur notre pays ?

— Non, rassurez-vous, jamais cette plaie ne serait toléré en Belgique, *quel que soit le gouvernement au pouvoir*. Nous sommes un petit peuple, mais très fiers de notre réputation d'hospitalité. Le jour où, par impossible, les juifs seraient menacés dans leurs intérêts par une bande d'énergumènes — il y en a partout — les pouvoirs publics auraient vite fait d'étouffer le mouvement. Comment en serait-il autrement ? Nos juifs, puisque juifs il y a, sont des commerçants, des industriels, des travailleurs, en un mot, des gens qui ne demandent qu'à vivre en paix. Quant à ceux qui composent ce qu'on est convenu d'appeler la haute banque, la vie qu'ils mènent est dépouillée de toute ostentation, de tout bruit, même quant ils font la charité. Leur conduite pourrait servir d'exemple à pas mal de richards *à nous*, certainement plus nos juifs que ceux de la Synagogue.

C'est sur ces bonnes paroles que je quittai M. Lorand.

JONAS L.

P.-S. — Dans une prochaine lettre, paraîtra une interview avec l'abbé Daens, ancien député et chef du parti démocrate-chrétien. — J. K.

AU PLESSIS-PIQUET

Une cérémonie toute intime, toute familiale, a eu lieu la semaine dernière au Refuge du Plessis-Piquet. M. Jules Kahn, le sympathique directeur du Refuge, vient d'obtenir la croix du Mérite agricole. Le personnel de l'institution a offert, à cette occasion, à son directeur, une magnifique médaille en or, ornée de brillants. M. L. Coudry, sous-directeur du

Refuge et M. Bénédict, aumônier, ont tour à tour adressé leurs félicitations à l'heureux directeur et assuré M. Kahn du dévouement et de l'affection du personnel tout entier. M. Kahn, dans une improvisation d'un tact exquis et d'une modestie rare, fait rejaillir en grande partie le mérite de la distinction dont il vient d'être l'objet sur ses prédécesseurs et ses collaborateurs. Il rend hommage au colonel Isaac, qui a eu la tâche la plus difficile et la plus ardue, celle de l'organisation de l'œuvre. Il envoie à travers l'Océan un souvenir affectueux à cet homme de bien qui a laissé un souvenir ineffaçable dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et qui l'ont vu à l'œuvre, et qui a nom Samuel Hirsch. Il parle avec reconnaissance de M. Coudry, son collaborateur actuel, dont la direction a été marquée par nombre de réformes et d'améliorations. Il n'oublie pas l'aumônier, les instituteurs, les jardiniers, les employés, les élèves qui tous, dans leur petite sphère, ont contribué à la prospérité du Refuge. M. Kahn n'a oublié que... M. Kahn. Nous n'avons pas les mêmes raisons de nous taire. C'est depuis que M. Kahn dirige le Refuge que l'institution a obtenu le plus de distinctions. Récemment encore, quatre médailles ont été décernées à l'établissement, à l'Exposition des chrysanthèmes, et on se rappelle que M. Félix Faure s'est arrêté devant les produits exposés au Refuge, et a adressé des félicitations au directeur.

M. Kahn continue donc dignement les traditions de travail et de dévouement de ses prédécesseurs. Il est d'ailleurs admirablement secondé dans sa tâche par Mme Kahn, une directrice qui est une véritable mère pour les élèves, et qui n'est heureuse que quand elle voit tout son petit monde heureux.

Quand on prend... du ruban, on n'en saura trop prendre. Nous espérons donc que prochainement le Refuge et son directeur auront à compter de nouvelles distinctions à leur actif.

Amicus.

NÉCROLOGIE

M. JULES DAVID

Vendredi dernier, ont eu lieu, à Paris, les obsèques du regretté Jules David, décédé en son domicile, 12, rue Lincoln, le jour même où il atteignait ses quatre-vingt-un ans. M. Jules David faisait partie, depuis plus de vingt ans, de l'administration de nos temples consistoriaux.

Il y a une dizaine d'années, il fut nommé président de cette administration, en replacement de M. Hippolyte Lambert.

Son état de santé ne lui permettait plus, dans ces derniers temps, de s'occuper, comme il l'aurait désiré, des affaires synagoguales; malgré cette abstention forcée et en remerciement du dévouement qu'il avait toujours apporté aux intérêts qui lui étaient confiés, l'administration avait tenu à le maintenir à la tête de la Commission des Temples, contrairement au désir qu'il avait toujours exprimé de n'en plus faire partie, ne pouvant plus rendre les services que l'on était en droit d'attendre de son président.

Le jour des obsèques, un service funèbre a été célébré à la maison mortuaire. Le corps était exposé dans un des salons et le cercueil était recouvert de nombreuses couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celle offerte par M. le baron Gustave de Rotschild, en son nom personnel, celles du Consistoire de Paris, de l'Administration des Temples, des membres de la famille, etc., etc.

M. le grand rabbin Dreyfuss a prononcé une allocution, au nom du rabbinat et du Consistoire; il a rappelé le zèle de M. David, sa bonté, l'affection que ses collègues avaient pour lui et dont il était digne à tous les points de vue. Cette allocution a produit une profonde impression sur tous ceux qui étaient présents.

M. Meyer Cahen, doyen de l'administration, l'un des vice-présidents, a, au nom de la Commission des Temples, adressé un dernier adieu au regretté président. Les chœurs des temples ont prêté leur concours à cette cérémonie aussi simple que touchante, à laquelle ont pris part tous les membres du rabbinat de Paris, du Consistoire, de l'Administration des Temples, et, est-il besoin de le dire, un grand nombre d'amis particuliers de la famille et du défunt.

Les dernières prières ont été récitées, au cimetière, par M. le rabbin Israël Lévi.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 13 au 20 Janvier

MM. Stern (Edgard)	3.000	»
Porgès (Théodore et son fils Robert)	1.000	»
Cahen d'Anvers (Albert)	500	»
Mme Dalsace (Félix)	500	»
MM. Bloch (L.) et son fils Raoul	300	»
D... Alp	300	»
Blad (Arthur)	100	»
Helbronner (Jacques)	100	»
Sciama (Gaston)	100	»
Wertheim (Robert)	100	»
Blum et son fils Georges, 60, rue Taitbout	60	»
Benel	50	»
Mmes Blum et Hertz	50	»
MM. Lévy (Adolphe), 9, rue Edouard-Detaille	40	»
Mirtil	40	»
Bickart-Sée (Edmond)	30	»
Mme Levylier (Eugène)	25	»
Anonyme, par M. Grunsfelder	20	»
MM. Ehrenberg	20	»
Lévy (Emile)	20	»
Lion, 46, rue Laffitte	20	»
MM. Nathan (Jean)	20	»
Rosenfeld, 10, rue Condorcet	20	»
Eschvège	10	»
Haas, 39, rue des Petites-Ecuries	10	»
Lajeunesse (Armand)	10	»
Lehmann (Maurice)	10	»
Lévy (Léonce)	10	»
Samuel, 10, rue de Strasbourg	10	»
Strauss (Jules)	10	»
Bernard, 42, rue Richer	5	»
Bloch, 3, rue Turbigo	5	»
Elias (Maurice)	5	»
Jacob (Bénédic)	5	»
Kisch (Isidore)	5	»
Klémann (Félix)	5	»
Lévy, 3, blv Montmartre	5	»
Pergnel	5	»
Scheid (Elie)	5	»
Weill, 60, rue de la Pompe	5	»
Weill (Samuel)	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — M. Raou, que l'état de sa santé a obligé de se rendre dans le Midi, se voit contraint de suspendre pendant quelque temps sa collaboration à l'*Univers israélite.* Mais nous avons la satisfaction de pouvoir assurer nos lecteurs que cette interruption sera de courte durée et que notre distingué collaborateur pourra bien continuer la série des portraits qui ont obtenu auprès du public un si légitime succès.

***

— M. Jonas Weil, rabbin et officiant à Clermont-Ferrand, vient d'être appelé au poste rabbinique nouvellement créé de Sidi-bel-Abbès (département d'Oran). Son successeur au chef-lieu du Puy-de-Dôme est M. Halbronn.

— *Association des Étudiants israélites russes à Paris.* — Nous recevons la communication qui suit :

« Le samedi 14 janvier, l'*Association des Etudiants israélites russes à Paris* à fêté le huitième anniversaire de sa fondation. Une assistance nombreuse, composée surtout des étudiants se pressait dès neuf heures du soir dans le siège de la Société, 38, rue Lebrun. Parmi les invités, on remarquait le *Dr Marmorek*, de l'Institut Pasteur, ainsi que plusieurs médecins et ingénieurs, anciens membres de l'Association. La fête a été présidée par *M. Raskine*, président du Comité, qui a souhaité la bienvenue aux assistants et retracé l'historique de la Société. Plusieurs orateurs, à savoir MM. Paperin, Rokéach, Marmorek, J. et A. Mossery, Kahn, Khouvine, Eïsenberg et Mme Waïtz, ont pris tour à tour la parole pour préciser le but de l'Association et pour en indiquer la haute importance. Tous se sont accordés à considérer la Société comme le groupement de cette partie des Etudiants israélites de Paris qui, seule est consciente de ses devoirs envers le peuple juif, et qui est aussi animée du désir de voir celui-ci jouir du droit de liberté et d'indépendance reconnu à tous les peuples civilisés. Le *Dr Marmorek* a dit sa satisfaction de constater que le sionisme avait trouvé un écho aussi vibrant au sein de l'Association ; il a ensuite engagé l'assistance de prendre une part active au mouvement et d'assumer la mission de propagande sioniste à Paris. Des applaudissements enthousiastes ont salué les excellentes paroles de l'éminent savant. — Plusieurs anciens membres de l'Association, ne résidant plus à Paris, ont tenu à féliciter par dépêches leur *alma mater*, à l'occasion de son huitième anniversaire. La modeste fête a retenu les invités jusqu'à quatre heures du matin et a laissé une vive impression dans les esprits ».

***

— La Société la *Vérité israélite* a tenu, samedi dernier, 14 courant, son assemblée générale annuelle dans une des salles de la mairie du Xe arrondissement.

A l'ouverture de la séance, l'honorable président de la *Vérité israélite*, M. Kifa Lévy a remis, au nom de la Société tout entière, une croix enrichie de diamants au président d'honneur, M. le rabbin Raphaël Lévy, en souvenir de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

***

Paris. — *Union scolaire.* — Le 21 janvier, à huit heures et demie, M. Karppe, professeur à l'Ecole supérieure du commerce, fera une conférence. Sujet : *Juif et Socialiste.*

***

— Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Adèle Mendès,

fille du sympathique premier ministre-officiant du temple de la rue Buffault, avec M. Chémènes, négociant.

Nous adressons nos sincères félicitations aux fiancés et à leur famille.

***

— Nous apprenons avec plaisir que M. Malka, le second ministre-officiant du temple portugais va prochainement reprendre son service.

***

Saint-Étienne. — Le tribunal de Saint-Étienne a rendu son jugement dans un procès en diffamation intenté par M. Kissel, suppléant du juge de paix à Bourg-Argental, à l'*Antijuif stéphanois*, de M. Sapin, et à l'*Antijuif stéphanois*, de M. Tavernier, — car il y a à Saint-Étienne deux *Antijuifs* rivaux.

Sapin est condamné à quatre mois d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende, et Beaujeu, vendeur du journal à Bourg-Argental, à 100 francs, solidairement à 2,000 francs de dommages-intérêts et diverses insertions dans les journaux de la région; Tavernier à 500 francs d'amende, et Marius Pitiot à 250 francs, solidairement à 1,000 francs de dommages-intérêts et diverses insertions dans les journaux.

***

Remiremont. — On annonce les fiançailles de M. Haguenauer, rabbin de Remiremont, avec Mlle Noémie Lévy, de Lyon. Toutes nos félicitations aux jeunes fiancés.

***

Tunisie. — Une Société de bienfaisance s'est fondée à Naboul (Tunisie), sous le titre de *Ozer Dallein*. Cette association a choisi pour président, M. Elie-Isaac Mamon, propriétaire à Naboul.

***

Tunis. — Nous apprenons la mort, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, de M. Jouda-Cohen Boulakia, rabbin à Tunis, dont les obsèques ont pris un caractère grandiose par le nombre et la qualité des assistants, qui avaient tenu à cœur d'accompagner à sa dernière demeure ce savant et cet homme de bien.

***

Belgique. — L'Académie des Sciences a élu comme membre titulaire, M. Errera, professeur à l'Université de Bruxelles et directeur de l'Institut botanique. M. Errera est déjà connu par un intéressant ouvrage sur les juifs russes, publié en 1893.

***

Glascow. — L'Université de cette ville a conféré à M. Adler, grand rabbin de la Grande-Bretagne, le doctorat honorifique *utruisque juris*.

Vienne. — Au Landtag de la Basse-Autriche un débat a eu lieu sur le métier de colporteur. Kronawetter ayant combattu le projet de loi, parce qu'il est dirigé contre une certaine classe d'hommes, Schneider s'écria : « Oh! ce sont que des juifs! » Kronawetter répliqua : « Qu'importe! » Et Schneider là-dessus : « Les juifs ne sont pas des hommes ». Le socialiste chrétien Wohlmeyer dit à son tour, que les juifs ruinaient les chrétiens à force de tromperies et d'escroqueries; que donc on était en droit de s'élever contre cette race.

***

— Le juif converti Lazar-Samuel Judawitz, vient d'être condamné à cinq mois de prison et à l'interdiction de séjour. Cet individu, qui était au service d'une mission catholique, se donnait pour rabbin aux israélites et s'efforçait de les convertir. Ayant commis d'autres abus de confiance, il a été poursuivi par le parquet.

***

Jaffa. — L'administration de l'hôpital *Sehar Ision* de cette ville nous adresse un chaleureux appel, que nous recommandons à nos lecteurs. L'hôpital israélite de Jaffa, installé actuellement dans une maison particulière, désire, comme de juste, avoir une installation qui lui soit propre et être à même de faire face aux nombreux besoins de cette importante localité palestinienne. Mme la baronne de Hirsch a mis à la disposition des administrateurs de l'hôpital une somme de 75,000 francs, et les dépenses de la construction du nouvel édifice sont évaluées à 150,000 francs. La Communauté de Jaffa, incapable de parfaire la différence par ses seules ressources, prie instamment les israélites des pays étrangers de contribuer à cette œuvre philanthropique par des dons qu'elle recevra avec gratitude. Ces dons peuvent être adressés à Paris : soit à M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France, soit à M. Elie Scheid, 1, rue Saint-Claude, soit au Secrétariat de l'*Alliance Israélite*, 35, rue de Trévise.



Saint-Louis (Amérique). — A l'instigation d'un certain parti politique, des nègres se sont jetés sur des juifs; trois personnes ont été blessées. Par bonheur, la police est intervenue à temps, pour empêcher de plus graves désordres.



Perse. — La situation des israélites s'est sensiblement améliorée depuis l'arrivée à Téhéran, de M. J. Casès, envoyé comme directeur des écoles, par l'*Alliance Israélite*.

Les autorités saisissent maintenant toutes les occasions de leur prouver leur sympathie.

Le ministre des affaires étrangères, ayant appris qu'on avait

fait faire des vêtements neufs à une centaine d'enfants de l'école et que ces enfants étaient très gentils dans leurs nouveaux costumes, demanda à les voir. Le directeur les conduisit chez le ministre et, en traversant la ville, ils produisirent une impression favorable. Le ministre, après avoir complimenté les maîtres, adressa quelques paroles affables, leur disant que s'ils persévéraient dans leurs études, le gouvernement ne manquerait pas de leur accorder plus tard des fonctions dans l'administration. Il leur fit servir des rafraîchissements et envoya cent francs pour leur être distribués. Quelques jours après, le directeur fut mandé chez le premier ministre qui voulait le voir pour l'encourager dans son œuvre de régénération des juifs persans. Ce sont les sujets du Sultan, dit-il, et notre Maître ne fait aucune différence entre ses sujets, quelle que soit leur religion. Les israélites de Perse avaient besoin que quelqu'un vînt pour les initier à la civilisation et l'on ne peut que féliciter l'*Alliance israélite* d'avoir assumé cette tâche; elle peut compter sur l'appui efficace des autorités.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an........... 20 fr. Six mois........ 12 fr. Trois mois...... 7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année · N° 19 · 27 Janvier 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

Samedi : Parschath *Beschallah*.

Janvier.		Schevat.
28	Samedi (Fin du sabbat à 5 h. 50)	17
29	Dimanche	18
30	Lundi	19
31	Mardi	20
Février.		
1	Mercredi	21
2	Jeudi	22
3	Vendredi	23

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 4 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Halphen (Henri), 73, avenue Henri-Martin.
Hochinski (Wolff), 60, rue Vieille-du-Temple.
Jonas (Paul), 55, rue de la Victoire.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Guelis (Alexandre), 1, rue Charlemagne.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Roze (Jules), 52, rue François-Miron.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mardi 31 janvier, à 3 heures. — M. Heymann (Eugène), sténographe, 11, passage Sainte-Croix, et Mlle Hesse (Camille), 15, rue des Avchives.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 29 janvier, à 2 heures. — M. Katz (Victor), ciseleur, 88, rue Vieille-du-Temple, et Mlle Lévy (Laure), 45, avenue Parmentier.

Dimanche 29 janvier, à 2 heures 1/2 — M. May (Maurice), boucher, 38, rue Rochechouart, et Mlle Kahn (Celie), 38, rue Rochechouart.

Mercredi 1er février, à 2 heures. — M. Recht (Nathan), docteur en médecine, 13, boulevard Magenta, et Mlle May (Lucie), 5, boulevard Voltaire.

Mercredi 1er février, à 2 heures 1/2. — M. Lévy (Constant-Charles), 51, boulevard Saint-Martin, et Mlle Kahn (Camille), 15, rue Turbigo.

Jeudi 2 février, à 2 heures. — M. Master (Edmond), employé de commerce, 35, rue Jonquière, et Mlle Rosenstock (Gabrielle), employée de commerce, 46, rue Balagny.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 29 janvier, à 2 heures. — M. Cayenowski (Isaac), marchand, 22, rue des Ecouffes, et Mlle Hausel (Rachel), couturière, 139, rue Saint-Antoine.

Jeudi 2 février, à 2 heures. — M. Erligmann (Benjamin), tapissier, 7, rue Charlemagne, et Mlle Dubelski (Hélène), 25, rue Saint-Paul.

Jeudi 2 février, à 2 heures 1/4. — M. Chapiro (Lazare), tailleur, 4, rue d'Orsel, et Mlle Roch (Berthe), modiste, 13, rue d'Ormesson.

Décès

19 janvier. Lévy (Georges) 38 ans, rue des Batignolles, 52.
— Paz (Gaston-Elie), 37 ans, rue Saint-André-des-Arts, 64.
— Mme Vve Haas (Simon), née Getz (Sophie), 61 ans, avenue de de l'Opéra, 28.
20 — Woog (Louis), 58 ans, avenue de Saint-Ouen, 95.
— Mme Vve Bloch (Jacques), née Bloch (Eva), 91 ans, rue Pierre-le-Grand, 6.
— Mme Buisson (Cyprien), née Alexandre (Ernestine), 33 ans, rue Picpus, 76.
22 — Aron (Joseph), 83 ans, rue Picpus, 76.
— Cohin (Emile), 41 ans.
— Mme Pingoud (Louis), née Lévy (Rosalie), 64 ans, rue de la Chapelle, 116.
— Vandan (Lucas), 58 ans, rue de la Chapelle, 45.
— Cohen-Bacri (Lucienne), 9 ans 1/2, avenue des Gobelins, 15,
— Sée (Lazare), 74 ans, Villa Molitor, 7.
24 — Krak (Rosa), 9 ans, rue Picpus, 76.
— Pitza (Anna), 4 ans.
— Mme Vve Katzenstein, née Léopard (Hélène), 72 ans, de Saint-Maur.
— Rhodé (Germaine), 14 mois, avenue de Villiers, 26.
25 — Mme Zivy (Maurice), née Wallach (Mélanie), 58 ans, faubourg Poissonnière, 90.
25 — Rosenstein (Salomon), 62 ans, rue Picpus, 76.

LA VITALITÉ D'ISRAEL

Le Rôle de la Religion

Si la religion n'est pas immuable, car elle s'applique aux hommes qui sont des êtres changeants, l'idée que l'on se fait de la religion se modifie elle aussi dans la suite des temps. Nous avons insisté dans nos précédents articles sur ce que le Mosaïsme de nos ancêtres avait un domaine plus étendu que le Judaïsme actuel. La religion, pour les Hébreux, c'était l'ensemble des lois. Les lois pénales et civiles, politiques et morales, étaient jointes aux lois cérémonielles. Elles se sont détachées successivement de ces dernières. Nous ne nous servons plus, en France du moins, du code biblique et talmudique pour la répression de l'assassinat, du vol, etc. Ensuite, la philosophie s'étant emparée de la morale et s'étant séparée de la théologie, la religion s'est trouvée réduite aux croyances non philosophiques et aux pratiques du culte. Ceci est tellement vrai que, lorsqu'on fait passer des examens de religion à nos enfants, on ne les interroge jamais sur la morale, qui remplit pourtant les trois quarts des pages dans nos précis d'instruction religieuse. Les examinateurs ont bien raison, car ce qu'ils veulent, c'est se rendre compte de ce qu'un candidat connaît du judaïsme. Cela, ils ne l'apprennent pas en posant des questions sur l'amour filial ou sur la charité.

Le but de la religion ne peut donc plus être maintenant ce qu'il était jadis. Si l'on eût demandé à un Hébreu, il y a deux ou trois mille ans : A quoi sert la religion? Il eût répondu : A concilier aux hommes la bienveillance de Dieu, et à faire régner la paix et la concorde ici-bas.

En ce temps-là, en effet, la morale et la politique étaient comprises dans la religion. Mais de nos jours, cette réponse ne serait plus de mise, parce que si la religion doit faire concurrence à la morale laïque, elle devient inutile. Il faut donc que la religion ait un rôle spécial et c'est ce que nous devons examiner.

Quelques-uns trouveront peut-être que cette recherche est inutile et que la religion étant obligatoire, on n'a pas besoin de savoir à quoi elle sert. Nous savons, diront-ils, que si nous obéissons à la Thora, nous serons heureux, et que si nous lui désobéissons, nous serons malheureux. Cela nous suffit. Non, cela ne nous suffit pas, et nous avons besoin de connaître l'utilité de la religion en général, et des différents préceptes en particulier. Sans doute, comme dans la plupart des codes, les lois dans le Pentateuque figurent souvent sans l'exposé des motifs; mais souvent aussi elles sont motivées. Ainsi la loi du sabbat dans le Décalogue, l'interdiction de prendre certains objets en gage. D'ordinaire, le motif de la prescription religieuse saute aux yeux, et si, parfois, nous ne le saisissons pas, ce n'est pas que le législateur ait voulu le cacher, mais c'est que, après lui, on l'a oublié. Nos théologiens se sont efforcés d'expliquer toutes les lois cérémonielles. Quelques contemporains de Maïmonide l'en ont même blâmé. Avant lui, Saadia avait proclamé qu'il est impossible qu'une loi n'ait pas de raison d'être et qu'il est permis d'essayer de la découvrir. A plus forte raison, l'ensemble des préceptes religieux doit-il être motivé.

Le but que nous devons assigner à la religion est le même que les rabbins ont poursuivi lorsqu'ils ont créé des lois nouvelles. Ils ont élevé, selon leur propre expression, une haie autour de la Thora. Eh bien! la Thora elle-même n'est qu'une haie autour de la morale. La religion protège la morale, en nous faisant penser constamment à nos devoirs présents, en remémorant les leçons du passé, en nous faisant envisager la société de l'avenir. La Bible elle-même nous exprime cette idée de la manière la plus claire. La prescription de porter des franges avec un fil bleu doit, d'après le Pentateuque, nous rappeler les pré-

ceptes divins. Les fêtes ont un double caractère, elles sont agricoles; elles nous avertissent, au moment de la moisson et de la récolte, que les biens dont nous jouissons nous ont été donnés par Dieu, qu'ils ne nous appartiennent pas à nous seuls, mais que nous en devons une part à nos frères malheureux. D'un autre côté, elles nous font souvenir des événements de notre histoire, et montre la solidarité qui nous unit aux générations passées. Nos prières renferment nos espérances pour le judaïsme et pour l'humanité.

Affermir par la pensée de Dieu, la pensée de nos devoirs, tel me paraît le seul but actuel de la religion. Les moyens employés par le judaïsme sont très divers, mais ils visent tous au même idéal et nous enseignent que nous ne sommes jamais dispensés de faire le bien et de fuir le mal. Cela ne veut pas dire que tout homme qui observe les pratiques religieuses soit nécessairement vertueux. On rencontre des haies solides entourant des champs dans lesquels il n'y a rien. Cela ne prouve pas que les haies soient choses inutiles, et qu'il faille renverser les palissades, parce qu'il y en a quelques-unes qui masquent le vide.

Si la religion doit préserver et fortifier la morale, il faut que tous les préceptes concourent à cette fin. Les préceptes que nous ne comprenons pas ne peuvent guère y aider. C'est pourquoi il serait fâcheux qu'on gardât des lois que personne ne peut expliquer. Je sais bien que de telles lois nous exerceraient à l'obéissance passive et aveugle. Certaines gens s'imaginent que nous avons d'autant plus de mérite à accomplir un ordre que nous en ignorons complètement le but. Nous nous moquons des chrétiens qui disent : *Credo quia absurdum*, je crois parce que c'est absurde, ce qui veut dire que si une croyance était rationnelle, il n'y aurait pas de mérite à l'accepter. Mais ne pourrait-on reprocher à quelques juifs de s'attacher d'autant plus à certaines pratiques qu'ils en ignorent la valeur ?

Disons-nous bien, d'ailleurs, que si l'on cherchait rationnellement et avec la méthode historique, le sens de

nos traditions, on arriverait à les juger moins étranges qu'elles ne paraissent à ceux qui, en fait de critique, ne connaissent que celle de Voltaire.

Deux exemples suffiront à le montrer : Bien des gens trouvent puéril que le Talmud ait ordonné d'énoncer chaque soir entre Pâques et la Pentecôte le quantième de l'Omer, en se fondant sur le verset de la Bible qui dit : Vous compterez sept semaines. Il est certain que la Bible n'a pas pensé à cette prescription. Mais l'on comprend l'intention du Talmud, quand on pense que la date de la Pentecôte était très controversée, et que l'opinion des Pharisiens, qui a prévalu dans la pratique, est contraire au sens naturel du texte biblique. Enoncer le quantième de l'Omer, c'était donc adhérer à la doctrine pharisienne.

L'autre exemple montrera comment un acte très simple peut être singulièrement interprété. Un de mes amis me disait que, aux obsèques d'un de ses proches, il avait été très péniblement impressionné par le bruit des pelletées de terre résonnant lugubrement au fond du caveau. Il me demandait pourquoi on avait institué cette cérémonie qui lui paraissait destinée à frapper l'imagination. Il fut presque désappointé quand je lui expliquai qu'autrefois il n'y avait pas de caveau, et qu'en jetant de la terre les parents et amis du défunt, considéraient comme un devoir de remplir l'office de fossoyeurs.

Ainsi, les différents préceptes religieux protègent la morale, et pour ma part, je ne crois pas que la religion doive être humiliée de ce rôle secondaire. On ne doit pas non plus s'effrayer en songeant que le jour où tous les hommes se conformeront aux règles du bien, la religion deviendra inutile. Quand, selon l'expression du prophète, toute la terre sera remplie de la connaissance de Dieu, comme l'eau couvre le lit de la mer, la morale elle-même sera superflue. En attendant cette ère messianique, la morale restera indispensable et la religion nécessaire.

Nous voici arrivés au terme de notre étude sur la vitalité d'Israël, qui nous a entraîné un peu plus loin que nous ne le voulions au début. Nous avons essayé de montrer que la vitalité d'Israël, c'est la vitalité de sa foi.

Cette foi a attiré bien des maux sur Israël, mais elle l'a rendu indestructible. Israël s'est maintenu, malgré sa dispersion, et il peut vivre, sans avoir une unité religieuse absolue. Le judaïsme consiste essentiellement dans les pratiques, que ne peuvent suppléer ni les croyances ni les sentiments. Les pratiques, plus ou moins observées, conservent les juifs dans le judaïsme, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions sur la fidélité de nos coreligionnaires à leur religion. Nous devons nous attacher au judaïsme, qui est notre loi, quelle qu'en soit l'origine. Cette loi n'est obligatoire que pour nous seuls et n'est pas immuable. Enfin, cette loi est la sauvegarde de la morale. Tels sont les points que nous avons exposés à nos lecteurs, et si nous les avons fait réfléchir un peu, nous croirons avoir rendu service à la cause du judaïsme.

R. T.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Beschala'h* »

« Lorsque Pharaon renvoya le peuple... »

Quel sot que ce Pharaon! Il fut frappé de dix plaies, dépouillé de son argent, וינצלו את מצרים, et à la fin, il dut quand même renvoyer les israélites. Le malheureux! S'il avait connu la parobole racontée au nom de R. Ysmaël, il se serait bien gardé de passer successivement par trois châtiments. « Un roi pria son domestique de lui apporter des poissons du marché. Le domestique acheta des poissons pourris. « Par ta vie, s'écria le maître, tu n'échapperas pas à une de ces trois punitions : Ou tu mangeras ta pourriture, ou tu recevras cent coups de trique, ou tu payeras une amende ». « Je choisis la pourriture, répliqua aussitôt le cuisinier ». A peine eut-il consommé une partie des poissons avariés, qu'il en fut dégouté et il dit au roi : « Donnez-moi cent coups de trique ». Il n'avait pas encore reçu le cinquantième coup, que fou de douleur, il se mit à hurler : « Je préfère l'amende ».

De sorte, que notre cuisinier subit trois peines : il mangea des poissons pourris, reçut des coups et paya l'amende ».

Cette fable a sans doute donné naissance au proverbe si connu de nos coreligionnaires d'Alsace : « Makos und faule Fisch » « Des coups et des poissons pourris ».

« Moïse prit avec lui les ossements de Joseph... »

Obéir aux dernières volontés du mourant, lui préparer la tombe désirée, est une des plus pieuses prescriptions du judaïsme. Ne pas accomplir les vœux suprêmes de l'agonisant, c'est, suivant nos Sages, commettre un véritable sacrilège. N'est-ce pas Moïse « lui-même » qui emporta les ossements de Joseph, persuadé qu'il était de la sainteté de son acte? Le verset en effet dit : Il les prit « avec lui ». Et le Midrasch de continuer : « Joseph étant mort depuis des années et des années, comment Moïse a-t-il pu découvrir sa sépulture? C'est qu'il était aller trouver une femme qui avait survécu à la génération de l'ancien vice-roi d'Egypte. La contemporaine du fils de Jacob raconta à Moïse que les Egyptiens, pour appeler les bénédictions du ciel sur les eaux du Nil, y avaient déposé le cercueil de Joseph. Le serviteur de Dieu se rendit aussitôt sur les bords du fleuve. « Joseph! Joseph! s'écria-t-il, le temps de l'affranchissement d'Israël est arrivé! Nos pères avaient fait le serment de réunir un jour tes ossements à ceux d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Joseph, cette heure a sonné! » Sur-le-champ, le cercueil de l'ancêtre remonta à la surface ». Tant était sincère et profonde leur vénération pour les trépassés, que nos Haggadistes ne se faisaient pas faute d'inventer d'agréables fictions, pour expliquer, dans un cas donné, la possibilité du culte des morts.

« L'Eternel dit à Moïse : « Pourquoi cries-tu vers moi?... »

La prière en tant qu'elle exprime les aspirations spontanées du cœur humain, subsistera aussi longtemps qu'il y aura un homme sur la terre; elle est, en effet, son éternel recours contre les insuffisances, les écœurements de la réalité, contre les iniquités et les souffrances de ce monde. Or, s'il est un peuple qui fût jamais accablé de tristesses et de douleurs,

son nom, c'est le peuple Israël. Aussi son histoire n'est-elle en quelque sorte qu'une navrante élégie, et l'on comprend que les lamentations, les complaintes et les prières tiennent une si grande place dans la liturgie hébraïque. Mais la prière juive est tout humaine, je veux dire qu'elle ne traduit jamais l'extase des rêveurs de la cabale, la folle sensiblerie du mysticisme; elle ne fait pas oublier à l'homme la terre sur laquelle il est obligé de vivre; elle n'endort pas son intelligence, n'énerve pas sa volonté, ne paralyse point son énergie. Il est même des circonstances suivant le Midrasch, où l'homme doit d'abord penser à l'action avant de songer à la prière. C'est du moins ce que d'après la tradition, notre verset semble indiquer à Moïse. « Eh quoi! Tu passes ton temps à te lamenter, à prier, alors que mon peuple est dans l'angoisse! La mer est devant, l'ennemi derrière lui, et toi « tu cries vers moi » et tu te tiens immobile devant ma face! Ce n'est pas le moment d'élever la voix vers le ciel, et d'user ta force dans de longues prières; il faut agir! »

> « ... L'Eternel a entendu vos murmures...
> vos murmures ne sont pas contre nous,
> mais contre l'Eternel ».

On dit que le respect des jeunes pour leurs anciens, des élèves pour leurs maîtres, s'en va. Aujourd'hui où l'on donne au premier blanc-bec venu « du mon cher maître » que voulez-vous qu'il reste pour les maîtres authentiques? Nos jeunes « arrivistes » n'aiment pas se souvenir de leurs « vieux ». Il n'en était pas ainsi, semble-t-il, dans les temps d'autrefois, ni surtout à l'époque du Talmud. Le « Talmid haham » vénérait son maître à l'égal de Dieu. « Murmurer contre lui, rapporte R. Hama bar Hamma, c'est murmurer contre la Providence elle-même; car le verset dit : « Que sommes-nous? L'Eternel vous a entendus; vos murmures ne nous atteignent pas, mais Dieu ». R. Hisda ajoute, que discuter avec son maître, c'est vouloir discuter avec Dieu; chercher une querelle à son maître, c'est se quereller avec Dieu lui-même et le soupçonner, c'est soupçonner la Providence ».

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

J'ai essayé, dans ma dernière lettre, de faire ressortir le peu de profit que pouvaient retirer nos coreligionnaires algériens de la brouille survenue entre Max Régis et ses amis d'hier.

Voyons maintenant dans quelle situation se trouvent les victimes de l'antisémitisme. Elle ne diffère nullement de celle si souvent et si justement décrite par l'*Univers*. Elle n'est comparable ni aux humiliations de nos frères roumains, ni aux lamentables escales de nos frères russes chassés de port en port, exposés à toutes les intempéries et à toutes les détresses d'une véritable vie de Juif Errant.

Le juif algérien est timide, craintif, incapable de comprendre qu'il lui soit dû quelque égard et habitué depuis longtemps à se considérer comme un être inférieur. Partant de là, il a constamment courbé l'échine sous les coups du sort. Habitué à compter sur ceux qu'il considérait et considère, bien à tort, comme ses chefs (?), ses mandants ou ses représentants naturels, il s'est tenu systématiquement à l'écart de toutes les questions qui l'intéressaient le plus.

Colporteur ou petit employé, ouvrier ou boutiquier, il n'a pas su, il faut l'avouer, profiter des bienfaits que lui octroyaient les lois françaises et notamment le fameux décret Crémieux qui lui accordait la naturalisation pleine et entière, avec les privilèges et les charges du citoyen français.

Partant de là, il s'est trouvé désarmé contre les persécutions. Son esprit assoupli aux vulgaires occupations qui lui assuraient un pain gagné péniblement, ne lui faisait entrevoir aucune porte de salut. Contre les bagarres et le pillage, il supposait le gouvernement suffisamment armé; contre l'opprobre, il n'opposait que la force d'inertie, le silence que lui commandaient ceux qui avaient quelque chose à perdre ou à risquer; contre la misère enfin, cette misère secrète qui a armé

le bras de Boumendil, il invoquait la pitié de ses coreligionnaires.

Fataliste et même fanatique, le juif algérien a constamment fait preuve d'une patience que nous aurions certes trouvée héroïque, si nous vivions à une autre époque; mais après les déclarations ignares de M. Dupuy à la tribune française, nous sommes forcés de reconnaître que nos coreligionnaires ont eu tort de se taire devant les calomnies, et de supporter, aussi stoïquement qu'ils l'ont fait, les massacres, le pillage, les agressions, les humiliations, et enfin le ghetto dans lequel on les fait croupir, la mise à l'index plus humiliante que la rouelle jaune du Moyen-Age.

Le Président du Conseil a déclaré à la Chambre des députés que les juifs algériens avaient tiré la couverture à eux, un peu trop violemment. Voyons un peu ce qu'a de vrai cette assertion.

Sur soixante mille juifs que comptent les trois départements algériens, on n'exagère pas en affirmant qu'il y a, à l'heure actuelle, vingt-cinq mille indigents, au moins, réduits à vivre (peut-on appeler ça vivre) d'aumônes parcimonieusement distribuées. A côté de ces vingt-cinq mille individus dénués de tout, il y a lieu de placer dix mille ouvriers, petits employés, colporteurs, qui chôment depuis un an, et qui eux ont vécu sur le produit de la vente de leurs meubles, hardes, linges, effets, etc. Ajoutez dix mille ou douze mille boutiquiers, détenteurs de marchandises confiées à leur probité qui se débarrassent de ce dépôt à vil prix, avec, pour perspective, la faillite ou la liquidation judiciaire et vous arrivez au chiffre colossal de cinquante mille individus sur soixante mille qui souffrent toutes les tortures depuis que l'antisémitisme, le boycottage, etc., se sont développés en Algérie. Restent dix mille personnes environ, que l'on peut considérer comme n'ayant pas été atteintes par les inquisiteurs du XIX[e] siècle. Nous ne nous en occuperons pas davantage, leur béate quiétude, leur égoïsme et leur suffisance les mettant à l'abri du mépris.

Et voilà comment les juifs algériens ont tiré la couverture à eux.

Alors que, citoyens français, connaissant le pays, ses richesses et ses besoins, ils n'avaient qu'à solliciter pour obtenir concessions, monopoles, adjudications, fermages, etc., on est étonné de voir que les mines de phosphate de Constantine, les carrières de marbre de Bougie, les exploitations de chêne-liège, les puits de pétrole, toutes les richesses de l'Algérie, sans compter les terrains domaniaux, ont été concédés à des non-juifs.

Qui peut évaluer les milliards de francs généreusement octroyés aux Anglais, aux Espagnols, aux Italiens, voire même aux Allemands, au détriment de la fortune publique française et de la propriété privée indigène ?

Il faudrait retracer l'histoire de l'Algérie entière pour faire ressortir à chaque page le désintéressement du juif algérien que ses coreligionnaires de France voient avec stupeur paraître dans les rues de Marseille ou de Paris, déguenillé, malingre, chétif, rasant le sol et cotoyant les chaussées à la recherche d'un morceau de pain que ses bras débiles ne lui permettent plus de gagner.

Le juif algérien peut être opposé aux convoitises des vautours qui ont ruiné l'Algérie, spolié les indigènes et livré à l'anarchie une colonie à nulle autre pareille.

La misère dans laquelle il croupit et n'ose plus se débattre; l'abandon dans lequel *on* le laisse sont pour lui de dures leçons dont il ne pourra plus profiter. Son agonie a sonné depuis longtemps, sa déchéance est chose faite. Puissent ses dernières convulsions ne pas faire supporter aux réels auteurs de ses maux le poids de leurs iniquités dictées par l'égoïsme et le cynisme, par l'ambition insatiable et par le culte du veau d'or et des hochets qu'il procure, fût-ce au prix des ignominieuses capitulations.

E. B.



Conférence à l' « Union Scolaire »

Juif et Socialiste

Tel est le titre de la conférence que M. Karppe, ancien élève du Séminaire israélite, agrégé de l'Université, a tenue le samedi 21 janvier au cercle de la rue Béranger.

C'est en tant que juif que je suis socialiste, a dit M. Karppe. D'ordinaire, on use d'ambages pour parler des choses sociales; le mot de socialiste effraie. Mais qu'est-ce que le socialisme? C'est la doctrine qui vise à l'égalité des efforts et des jouissances, non par l'individu, mais par l'Etat, par la Loi. Le socialisme ainsi entendu est dans la norme du génie juif.

La doctrine juive est révolutionnaire. Ça été une révolution de proclamer le Décalogue au milieu des législations barbares, le droit des minorités en face des empires oppresseurs, de ne pas croire qu'on était conquis par l'âme quand on était conquis pas le corps, de revenir à l'agriculture après la captivité, d'affirmer partout et toujours la liberté de croire. Et l'on peut poser hardiment que la doctrine juive est l'avant-courrière de la Révolution française.

On ne se forme pas une idée absolument exacte de la Bible, quand on la définit un livre religieux et moral; car elle est encore et surtout un livre social. La législation ancienne a déjà le souci d'assurer l'existence et le respect du salarié; et l'on sait l'insistance avec laquelle elle appuie sur le repos sabbatique, qui est essentiellement une loi sociale; elle a pour but de permettre à l'ouvrier de se ressaisir et de reprendre conscience de sa dignité.

Le même souci éclate dans la loi du Jubilé. Le pays palestinien devait être également réparti entre les tribus. Ce n'est pas l'individu qui est propriétaire, c'est la tribu. La propriété appartient à la succession des générations. Pendant quarante-neuf ans, des modifications s'introduisent par les nécessités de l'existence; mais la cinquantième année, les terres retournent à la tribu et ainsi se rétablit l'équilibre originel. Vit-on

jamais plus pur collectivisme terrien? En même temps que l'affranchissement des propriétés, a lieu celui des esclaves. De facultatif qu'il était lors de la septième année, l'affranchissement des serfs devient obligatoire la cinquantième.

Les prophètes, eux aussi, n'ont cessé de s'élever contre l'accaparement des biens et l'exploitation des faibles. « Malheur, s'écrie Isaïe, malheur à ceux qui annexent maison à maison, champ à champ... » On ne saurait citer tous les passages.

Les classes dirigeantes ont pour justifier leur attitude le mot de charité; c'est par là qu'elles espèrent combler l'abîme qui existe entre les déshérités et les autres. Certes, la charité a sa place au milieu de nos tristesses et de nos misères; toutefois, quand il s'agit de réorganisation sociale, c'est de justice qu'il faut parler. C'est aussi ce mot de justice qui revient constamment dans la bouche des grands écrivains de la Bible.

Remarquons que chaque fois que les peuples sont retournés à l'Ecriture, il a jailli une flamme de rénovation. Les juifs devraient plus se souvenir de ce qu'ils doivent à leur vieux livre, qui n'a pas vieilli d'un jour, et s'en inspirer pour leur conduite présente.

Après l'effondrement de leur nationalité, les juifs accomplissent une œuvre double, abstraite et pratique, le Talmud et la Communauté.

On peut porter sur le Talmud le jugement qu'on voudra, toujours faut-il reconnaître qu'il est l'effort de longs siècles vers le mieux, qu'il a le souci perpétuel de la solidarité et que son éthique est une éthique essentiellement sociale.

Quant à la Communauté, qui subsiste encore dans certains pays, elle fut au moyen-âge un groupement fermé, où se développèrent les plus belles vertus d'égalité et de fraternité. Au reste, dans les minorités, à force de souffrir ensemble, on se sent mieux les coudes et les cœurs se rapprochent. Rien d'étonnant non plus que dans ces crises, qui, au fond, sont des crises économiques, les esprits en arrivent à rêver un état meilleur, et que de cette longue élaboration sortent les Marx et les Lassalle.

Chose curieuse, de notre temps, les deux accusations qu'on

dirige le plus volontiers contre les socialistes sont celles qu'on aimait et qu'on aime encore à lancer contre les juifs ; on leur reproche d'être anarchistes et internationalistes. On est anarchiste quand on ébranle un mauvais édifice et internationaliste quand on veut l'universalité des bonnes idées et des bons sentiments.

Une autre accusation dont on nous charge encore, c'est que tous les juifs sont capitalistes. S'il y a des capitalistes juifs, c'est en tant qu'hommes qu'ils le sont, et non en temps que juifs. Le génie juif est socialiste. De plus, en dehors de quelques exceptions, l'immense majorité d'Israël est prolétarienne ; et la forme juive du prolétariat est la plus misérable : le prolétaire juif est doublement malheureux, car il est socialiste pour le patron et il est juif pour le camarade.

Notre devoir est donc de marcher franchement avec les socialistes. Ce faisant, nous serons fidèles à nous-mêmes. En effet, le juif n'a jamais été l'homme du passé, mais l'homme de l'avenir. Le judaïsme ne nie pas le monde ultra-terrestre ; il en fait objet de croyance individuelle ; mais ce à quoi il tend, c'est au mieux dès ce monde. Le juif, a dit Renan, n'est pas résigné comme le chrétien ; aussi l'élément juif est-il devenu un élément de réforme et de progrès.

Le juif qui a tant évolué va-t-il rester en place et se pourrir dans la stagnation ? Non, il ne faut pas que le juif meure ; il ne veut pas mourir. Donc laissons le passé.

L'histoire actuelle nous indique du reste la route à suivre. L'affaire Dreyfus est une pierre de touche qui nous permet de classer nos amis et nos ennemis. Or, qui donc a donné avec le plus de vigueur et d'ensemble, si ce n'est le parti socialiste ? Ce sont eux, avec quelques rares modérés, qui ont pris notre défense, dénoncé le péril et qui s'attachent à le détruire. L'Affaire n'est qu'un épisode dans la lutte entre les amis du progrès et ses adversaires acharnés. Aidons les socialistes et que notre jonction avec eux ne soit pas d'un jour, mais définitive. Poursuivons le tracé de notre courbe, agissons dans le sens de notre génie, achevons ce qu'ont commencé nos grands penseurs, et peut-être du sein d'Israël se dressera le libérateur de l'avenir.

Cette conférence a obtenu un grand succès, même auprès

de ceux des auditeurs qui, comme nous, auraient des réserves à faire sur certaines idées qui ont été développées. On goûtait le talent de l'orateur, alors même qu'on ne s'associait pas entièrement à ses doctrines.

L. L.

DIE HAGGADAH VON SARAJEVO (1)

[Sous ce titre, M. Hartwig Derenbourg, a publié dans le numéro de novembre du *Journal des Savants* une étude, que nous croyons trop intéressante pour n'en pas faire profiter nos lecteurs. Il s'agit de la Haggâdâh qu'on lit le soir de la Pâque et d'un essai des miniaturistes juifs pour l'illustrer. Nous abrégeons les parties d'érudition pure] :

Parmi les éléments dont se composent les deux Talmuds, celui de Babylone comme celui de Jérusalem, on distingue d'une part la *Halâkhâh* (הלכה), c'est-à-dire l'application de la loi mosaïque à la condition nouvelle des juifs, après la destruction du second Temple en 70 et après la dispersion, d'autre part la *Haggàdâh* (הגדה, écrit aussi, avec perte de l'aspiration initiale, אגדה), vaste répertoire des légendes, paraboles et allégories qui circulaient autour de l'Ancien Testament et de ses personnages. En opposition avec la « voie » légale et obligatoire, le « récit » s'inspirait de la tradition populaire sans formuler de prescription religieuse et racontait, par exemple, la jeunesse d'Abraham, ses luttes avec Nemrod, son opposition violente à l'idolâtrie de son père Térah et autres histoires plus ou moins édifiantes qui n'ont point pénétré dans les textes canoniques. C'est la *Haggàdâh* qui nous a conservé les trésors du folklore juif. Elle n'a que le nom de commun avec la *Haggàdâh* copiée et illustrée dans le manuscrit du musée régional de Bosna-Seraï ou Sarajevo, la capitale de la Bosnie, manuscrit dont MM. D.-H. Müller et J. von Schlosser viennent de publier une description savante et une reproduction luxueuse.

(1) Par D.-H. Muller et J. von Schlosser, Vienne, chez Hlfred Hœlder.

La *Haggâdâh*, le « Récit », tel est le titre de l'opuscule que les juifs récitent dans leurs demeures le premier soir de la Pâque. La répétition accoutumée du second soir provient seulement d'une erreur possible dans la fixation de la néoménie par rapport à la date immuable du 14 nissan. A l'exception du grand jeûne de *Kippour*, et pour cause, les autres fêtes du calendrier juif ont été allongées d'un jour en vue de parer aux conséquences d'une supputation inexacte. La cérémonie publique dans la synagogue achevée, les fidèles rentrent pour prendre part à une réunion privée, présidée par le chef de la famille, organisée par lui et chez lui, ouverte, en dehors des parents, à quiconque souffre de la faim et est dans le besoin, accueillante à tous ceux qui se considèrent comme associés eux-mêmes à la sortie d'Égypte (*Ex.*, XIII, 8), à tous ceux qui aspirent à en célébrer l'anniversaire par la lecture du « récit » tel qu'il est donné dans la *Haggâdâh*. La raideur est bannie de l'assemblée convoquée pour rappeler « avec une grande joie » (2 *Chr.*, XXX, 21) l'événement capital qui a fondé l'indépendance d'Israël, après les 430 années de captivité sur les bords du Nil. La prière est coupée par quatre rasades régulièrement espacées, sans parler du dîner qui la divise en deux parties à peu près égales. L'ancienne fête du printemps, qui, à l'origine, avait fait appeler le mois entier « mois des épis » (*Ex.*, XIII, 4; XXIII, 15; XXXIV, 18; *Deut.*, XVI, 1), est devenue la fête nationale. C'est le souvenir le plus vivant chez Israël de ses souffrances passées. Le Décalogue ouvre par ces mots bien significatifs : « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir de l'Égypte, de la terre d'esclavage ». Et en effet, les israélites, après avoir abandonné la Syrie méridionale pour le Delta, s'évadèrent au début du XIIIe siècle avant notre ère sous le règne de Minéphtah pour se réfugier aux solitudes d'Arabie. Cette horde confuse, fuyant avec ses troupeaux, pauvre, mal armée, « anéantie, n'ayant plus de graine », comme Minéphtah la caractérise dans son chant de victoire, emportait, à l'insu du roi d'Égypte, des graines abondantes, vivaces et productives, qu'elle planterait, féconderait et ferait fructifier dans les terroirs les plus favorables à leur développement.

A quelle époque l'oraison de la Pâque, la lecture de la

Haggâdâh, est-elle entrée dans la liturgie juive pour y remplacer l'immolation de l'agneau pascal, abolie au moment de l'exil, ainsi que les autres sacrifices ? M. D.-H. Müller, dans le volume de texte (p. 3-18), a consacré une courte monographie aux origines de la composition de ce petit livre. Le mot *Haggâdâh* n'est ni biblique ni mischnique ; la racine est déjà biblique et la forme verbale dont il a été tiré est fréquente dans l'Ancien Testament avec le sens de « faire connaître, raconter ». (*Ex*. XII, 26 ; XIII, 8). Il apparaît pour la première fois dans le Talmud (*Pesahim*, 115 *b* et 116 *b*) pour désigner la *Haggâdâh* de la Pâque. Le rite était plus ancien que cette dénomination. Elle n'avait pas cours alors que, dès le début du IIIe siècle de notre ère, Rabbi Jehoudâh An-Nâsī, le rédacteur de la Mischnâh, consacrait à ces actions de grâce en commun dans l'intimité du foyer domestique une description qui ne diffère pas sensiblement du tableau que Henri Heine a dépeint d'après ses souvenirs personnels dans *Le rabbin de Bacharah*. C'est à M. D.-H. Müller que j'emprunte l'idée de ce rapprochement ingénieux. Le passage de la Mischnâh, qu'il a traduit sans en rien omettre, méritait bien d'être rapporté et élucidé intégralement.

Ce passage exhibe déjà la scène et le colloque entre le fils qui interroge et le père qui répond. Après les bénédictions du début, la veillée pieuse commence, de nos jours comme alors et bien auparavant sans doute, par quatre questions que le plus jeune fils ou, à son défaut, un autre enfant pose, soit au maître de la maison, soit à l'ancien qui le supplée sur « ce en quoi cette soirée diffère des autres soirées. L'officiant amateur entonne alors sa mélopée, soutenue par les voix des convives qui l'incitent à presser les mouvements, afin d'arriver plus vite au dîner. Les omissions volontaires sont fréquentes dans cette série d'explications appuyées sur des citations bibliques, sur des discussions rabbiniques, sur la reconnaissance des bienfaits prodigués dans le passé, sur la foi dans l'appui futur du « Très Saint (béni soit-il !) ». Les dix plaies d'Egypte sont énumérées, ainsi que les miracles accomplis, dont chacun « nous aurait suffi », depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la réunion des tribus dans le pays d'Israël. Ce prologue est terminé, après la commémoration

de l'agneau pascal, des pains azymes et des herbes amères, par deux psaumes de l'euloge connu sous le nom de *hallêl*, les psaumes 113 et 114 du texte hébraïque.

Après quelques courtes cérémonies et le lavement des mains, le repas est servi. La viande rôtie au feu et les pains azymes y figurent de par la loi (*Ex.* XII, 8). Il est achevé. On procède aussitôt à la « bénédiction de la nourriture », on récite les psaumes 115-118, fin du *hallêl*, ainsi que le psaume 136 proclamant la « grâce éternelle » de Dieu ; puis on s'enfonce dans des réflexions philosophiques sur « l'âme de tout vivant », empruntées aux offices du sabbat.

HARTWIG DERENBOURG.

(*La fin au prochain numéro.*)

M. Lemaître et l'Antisémitisme

Dans le discours prononcé par M. Jules Lemaître, à la première assemblée générale de la « Ligue pour la Patrie française », il s'est exprimé ainsi qu'il suit sur l'antisémitisme :

On nous pose une autre question : « La Ligue de la Patrie française » est-elle antisémite ? »

Devrait-il être besoin de répondre, messieurs ? Mais quoi ! je suis ici pour faire même les réponses qui vont de soi. Le peuple juif a joué le rôle le plus original et l'un des plus considérables dans l'histoire du monde civilisé. Ce fut, voilà longtemps, un peuple héroïque, un peuple agriculteur et guerrier... Les israélites sont des citoyens français. Comment, de quel front, proscririons-nous 70,000 de nos concitoyens à cause de leur sang, d'ailleurs presque aussi mêlé que le nôtre, et à cause de leur religion ? Quelques israélites sont avec nous et très vaillamment : nous regrettons de bon cœur qu'il n'y en ait pas davantage. Nous regrettons profondément que la plupart, en s'enrôlant dans l'autre camp, aient paru moins obéir à la raison qu'à un sentiment aveugle de solidarité avec un coreligionnaire, et qu'ils aient semblé nous signifier par là qu'ils se considéraient eux-mêmes, comme formant au milieu de nous un groupe à part et qui refuse de se fondre dans le reste de la nation. Mais en vain, ont-ils l'air de nous le signifier : nous ne voulons pas les croire et nous en appelons de l'Israël de chair et de sang, que Jéhovah châtiait, à l'Israël en esprit, qui est si bien fait pour comprendre et pour aimer des associations et des solidarités plus vastes que celles où il lui plaît présentement de se resserrer.

LETTRES DE TOULOUSE ET DE BAYONNE

Le 17 janvier.

Je ne me rappelle pas avoir encore eu ici la visite du Consistoire de Bayonne. On pouvait croire que nous étions oubliés et cependant l'administration de notre Communauté entretenait de fréquentes et agréables relations avec celle dont elle dépend. Cet isolement vient de cesser par la visite de M. le docteur Delvaille, président du Consistoire et de M. le grand rabbin, Emile Lévy.

Vendredi et samedi dernier, grâce à la présence de ces messieurs, notre tout petit temple a été fréquenté par une trentaine de messieurs et une quinzaine de dames qui ont assisté aux deux offices si bien célébrés par notre jeune et sympathique ministre-officiant, M. Barah.

Le vendredi, après la prière, M. le grand rabbin Lévy est remonté en chaire et a fait un éloquent sermon sur la vie de famille en Israël, une des particularités de notre existence juive, à laquelle nos adversaires eux-mêmes rendent hommage. Ce sermon nourri d'exemples probants et prononcé avec une émotion communicative a profondément impressionné l'auditoire.

Après M. le grand rabbin, M. le président du Consistoire, invité par M. Manuel, président de la Commission du Temple, a prononcé quelques paroles, et dit combien il était heureux de se trouver au milieu d'une assemblée aussi nombreuse et aussi dévouée aux intérêts menacés par la haine aveugle, et la nécessité de se défendre en resserrant les liens d'une solidarité forte et résolue.

Le lendemain, au service du matin, l'assistance était plus nombreuse encore que vendredi ; et M. le président du Consistoire a renouvelé ses exhortations et aussi l'assurance de sa sympathie et celle de ses collègues pour cette petite mais ardente Communauté, qui se compose de membres si honorables. Il a fait part de sa résolution d'étudier avec les membres de la Commission du Temple quelques réformes utiles ; il s'est surtout félicité des résultats inattendus pour ses promoteurs du mouvement antisémitique actuel. Ces résultats sont la surveillance plus stricte que nos coreligionnaires font de chacun de leurs actes, si bien qu'en face de nos adversaires, dont beaucoup manquent de scrupules, il ne restera bientôt plus, et c'est le cas des israélites toulousains, que d'honnêtes gens.

Ces paroles ont eu auprès des israélites honorables qui les ont entendues un succès mérité. Plût au ciel, pour le bien de notre chère Communauté, que les dévoués représentants du Consistoire de Bayonne se fissent souvent entendre !

N'oublions pas de dire que jeudi avait lieu au temple le mariage de la petite fille de M. Oury, rabbin de Toulouse, avec M. Picard, de Château-Thierry. Le temple était trop petit pour contenir ceux qui étaient venus donner à la famille Oury une preuve de sympathie. Et le public a écouté avec recueillement M. le grand rabbin Emile Lévy, de Bayonne, s'associant à ces témoignages, rendant hommage aux services de M. Oury qui datent de quarante ans, et louant le patriotisme des israélistes à propos des fonctions d'aumônier remplies par M. Oury dans la guerre de 1870-71.

On nous écrit de Bayonne le 23 :

Nous avons eu hier la deuxième conférence donnée par l'Association bayonnaise des études juives.

L'orateur était M. Ernest Naquet, qui a longtemps habité l'Espagne, et connaît bien ce pays et son histoire. Il a passé en revue les juifs illustres, philosophes, médecins, mathématiciens, théologiens qui, du XI[e] au XIII[e] siècle, ont vécu ou sont nés là-bas et aussi dans les Iles Baléares.

Bien que l'énumération de ces savants, avec les dates de leur séjour dans différentes villes et les titres de leurs ouvrages, ait été par moments relevée par des anecdotes ou des remarques, montrant l'érudition du conférencier, il nous semble que la tâche de celui-ci et celle des auditeurs eussent été facilitées par une revue synthétique des hommes, des œuvres, des institutions, de l'état intellectuel et moral du pays, et de l'indication des services que lui ont rendus nos coreligionnaires.

Nous espérons que M. Ernest Naquet qui, dans une conférence ultérieure, doit reprendre et poursuivre ce sujet, montrera l'influence qu'ont eue les juifs sur la civilisation d'un pays qui, à son grand dommage, les a persécutés et expulsés.

LETTRE DU CAIRE

Un correspondant du Caire, à qui nous laissons d'ailleurs toute la responsabilité de ses affirmations, prétend que l'antisémitisme est le juste châtiment infligé par Dieu à Israël, parce que ce dernier a oublié sa religion et négligé les pratiques du culte de ses ancêtres. Nous extrayons de sa lettre, les passages suivants qui peuvent avoir quelque intérêt pour nos lecteurs :

« Sommes-nous encore le peuple élu, ou doutons-nous de

la mission que nous ont léguée nos pères? Sommes-nous *les fils aînés de Dieu* ou les enfants dégénérés d'Abraham, de Moïse et d'Israël? Après des siècles de souffrances inouies, supportées avec une foi et une résignation exemplaires, nous avons enfin obtenu, grâce à la protection divine et à la justice des hommes, la liberté politique et le respect de nos droits. A ce tournant de notre existence tant de fois séculaire, au lieu de montrer à tous les peuples que notre attachement sans bornes à notre religion, était le résultat d'une conviction raisonnée, nous avons fait preuve d'un oubli absolu de nos devoirs, et donné prise aux critiques les plus justifiées.

« Qu'avons-nous fait pour l'éducation religieuse de nos enfants? — Par notre conduite, presque rien — par notre fidélité au culte, moins que rien.

« Il est temps de réagir; il ne suffit pas d'avoir obtenu nos droits civils et politiques, il fout montrer que nous sommes dignes de la justice qui enfin nous a été rendue; les bienfaits de la législation civile ne doivent pas nous faire méconnaître les bienfaits autrement importants de notre loi religieuse; les uns sont le complément nécessaire des autres et notre peuple a l'esprit assez vaste, le cœur assez grand pour remplir tous les devoirs que lui imposent la reconnaissance de ses droits et la supériorité de ses dogmes consacrés par plus de quarante siècles d'existence. »

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 20 au 27 Janvier

Mme Halphen (Constant)..	2.000	»
MM. Reinach (Salomon)..	1.000	»
Getting (B.)..........	200	»
Lippmann (E.)......	100	»
Pohl et Schnapper...	100	»
Schwartz (Produit d'une quête de mariage à domicile...	84	»
Lehmann (Mathias).	40	»
Cahen (Julien).......	30	»
M. et Mme Emerique (Ernest), 12, rue Pernelle..	30	»
MM. Kahn (David).......	20	»
Stoca (Abraham)....	25	»
Abraham, 46, rue Richer...............	50	»
Bickert..............	20	»
Mme Dreyfous (Ferdinand)	20	»
MM. Rosen (Martin), 13, rue Bellefond......	20	»
Schwartz (Félix).....	20	»
Sée (Armand)	20	»
Weill (Nathan)......	20	»
Crehange (S.).......	15	»

MM.	Bloch jeune	10 »
	Fribourg	10 »
	Geismar (Jules)	10 »
	le capitaine Geismar	10 »
	Kahn (Albert)	10 »
	Kossmann	10 «
	Lévy, 66, chaussée d'Antin	10 »
	Lévy (Auguste)	10 »
	Lévy (Eugène), 12, rue l'Yvette	10 »
	Meyer, 156, rue de Courcelles	10 »
	Ninès	10 »
	Roos (Georges)	10 »
	Rosen, rue Maubeuge	10 »
	Anonyme du 20 janvier	5 »
MM	Bernheim (Moïse)	5 »
	Dreyfus, rue Albouy	5 »
	Dreyfus (Jacques)	5 »
	Leib	5 »
	Lévy (Lazare), 20, rue de l'Echiguier	5 »
	Reblaub	5 »
	Riberic	5 »
	Samuel (Adolphe)	5 »
	Schwab (Borach)	5 »
	Sinaï	5 »
	Steinmuller	5 »
Mme	Stoca (Isaac)	5 »
	Wormser	5 »

Nouvelles diverses

AVIS

Le Consistoire israélite de Paris a l'honneur de porter à la connaissance des membres de la Communauté que, pour répondre à un désir souvent exprimé, il a décidé que des conférences religieuses, relatives aux doctrines et à l'histoire du judaïsme, seront organisées à l'intention des jeunes gens israélites et de leurs parents dans la matinée du dimanche.

L'ouverture de ces conférences, qui seront faites cette année par M. le rabbin Israël Lévi, aura lieu sous la présidence de MM. les grands rabbins de France et de Paris le dimanche 29 janvier, à dix heures et demie précises, dans la Salle consistoriale, 44, rue de la Victoire.

Les familles israélites sont priées d'assister à ces réunions hebdomadaires auxquelles nous croyons savoir que M. le grand rabbin de France prendra une très grande part.



Paris. — *Société des Etudes juives.* — Le samedi 28 janvier, à huit heures et demie du soir, M. Maurice Bloch, agrégé des lettres, fera une conférence dans la salle de la rue de la Victoire, 44. Sujet de la conférence : *Les Juifs et la prospérité publique à travers l'histoire.*

***

— M. Ignace (Edouard-Louis), directeur du cabinet civil du ministre de la marine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

***

— M. Dreyfus (Sylvain), ingénieur ordinaire des ponts et

chaussées à Versailles, est chargé à Paris de l'arrondissement du Nord-Est, du service ordinaire du département de la Seine.



— M. le docteur Jules Goldschmidt a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger. A fondé à Madère un hôpital international, a publié d'importants travaux sur la climatologie, sur la phtisie, la lèpre et l'influenza.



— Dimanche prochain, 29 courant, la Société la *Bienfaisante Israélite*, fera célébrer, à quatre heures et demie, au Temple de la rue de la Victoire, un service funèbre à la mémoire de ses sociétaires décédés. Une allocution sera prononcée par M. Dreyfuss, grand rabbin de Paris, et la *Prière des Morts*, sera dite par M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France.

Nous rendrons compte de cette cérémonie.



— Nous rappelons à nos lecteurs l'œuvre du fourneau économique, 16, rue Choron, qui donne à manger aux indigents, sans distinction de culte. Du 15 octobre au 15 janvier, le fourneau a distribué 111,661 portions. Les dons sont reçus chez M. Pereyra, 28, rue Buffault.



— Suivant le rapport du consul général de Russie, il y a à Paris 11,000 Russes, dont 600 seulement sont chrétiens; les autres sont des étudiants et ouvriers juifs. Le consul n'a pas assez d'éloges pour exalter la bienfaisance de nos coreligionnaires parisiens envers ces sujets du Tsar.



— *Les Listes de l' « Antijuif »*. — Un certain nombre de négociants israélites dont les noms ont été publiés dans l'*Antijuif*, de Paris, se sont adressés au tribunal civil pour lui demander de faire défense à ce journal de livrer, à l'avenir, à la publicité leurs noms et adresses et, en réparation du préjudice causé par la publication antérieure, de leur accorder des dommages-intérêts.

Sur la procédure faite par Me de Biéville, avoué, et la plaidorie de Me A. Bergougnan, la première chambre du tribunal civil, présidée par M. Baudoin, vient, statuant par défaut, d'allouer à chacun des demandeurs 500 francs de dommages-intérêts et de faire défense à l'*Antijuif* de publier leurs noms et adresses, sous une astreinte de 20 francs par chaque contravention constatée :

« Attendu — disent les principaux motifs du jugement — que le journal l'*Antijuif*, se disant l'organe de la Ligue antisémitique, a dans ses cinq premiers numéros publiés sous la rubrique : « Israël

chez nous... Les juifs dans l'armée, dans le commerce et l'industrie », commencé la publication de listes contenant les noms, adresses et professions de diverses personnes appartenant à la religion israélite;

» Que dans la liste publiée dans le n° 5, portant la date du 18 septembre 1898 figure sous le titre : Bronzes et objets d'art à Paris, le nom de M. X...;

» ... Attendu qu'il suffit de lire le numéro de l'*Antijuif* du 18 septembre 1898 pour se rendre compte du but de la publication incriminée;

» Que les juifs y sont dénoncés à chaque ligne comme « ourdissant un abominable complot contre la France qu'ils voudraient pousser à la guerre dont ils auraient besoin pour consolider définitivement leur situation chez nous »; que dans son premier article, Guérin écrit « qu'ils appréhendent le réveil de la France qui leur fera payer cher les infamies qu'ils ont commises et les vols dont ils se sont rendus coupables... », que « les juifs Blœchreider et Rothschild, les dévoués collaborateurs et compères de Bismarck en 1870, ont promis à l'empereur allemand leur aide et le concours de tous leurs coreligionnaires résidant en France pour lui faciliter la victoire... » (Suivent des passages comminatoires.)

» Que ces extraits suffisent à caractériser la campagne menée par les défendeurs qui, faisant appel aux plus détestables violences, cherchent à désigner à l'animadversion publique et à la passion populaire tous ceux dont ils inscrivent les noms et les adresses dans leurs listes de proscription;

» Que le tribunal ne saurait trop énergiquement condamner de telles polémiques, dont de récents événements ne révèlent que trop le péril;

» Que S... a le droit incontestable de se plaindre de l'abus qui, malgré lui, a été fait de son nom et de réclamer la réparation du préjudice qu'il a souffert; que le tribunal a les éléments nécessaires pour en apprécier l'étendue... »

L'insertion de ce jugement dans l'*Antijuif* est en outre ordonnée.

***

Alger. — On signale un vote du Conseil municipal d'Alger, allouant une somme de 3,000 francs pour le dégagement d'objets engagés au Mont-de-Piété pour des sommes inférieures à 3 francs, mais stipulant que les israélites ne devraient pas profiter de cette faveur.

***

— On lit à ce sujet dans le *Temps* :

Nous avons reproduit une information, disant que le Conseil municipal d'Alger avait voté le dégrèvement des objets de peu de valeur engagés au Mont-de-Piété, mais qu'il avait exclu les juifs du

bénéfice de cette mesure. Nous recevons, à ce sujet, la dépêche suivante de notre correspondant d'Alger :

« Alger, 23 janvier.

» Il est exact que, le 28 décembre dernier, le Conseil municipal a voté une somme pour rembourser les prêts inférieurs à 3 francs. Mais, dans le texte du délibéré, il n'a pas été fait mention de l'exclusion des juifs du bénéfice de cette mesure.

» Toutefois, l'administration préfectorale qui contrôle l'exécution des décisions municipales, veillera à ce qu'aucune exlusion de ce genre ne puisse se produire dans l'application et prendrait les mesures nécessaires si elle venait à se manifester ».



Berlin. — Dans la circonscription de Kolberg-Koeslin, le candidat conservateur Tirzlaff a pris l'engagement devant ses électeurs de déposer un projet de loi tendant à l'expulsion des juifs.



Galatz (Roumanie). — Dans cette petite localité, une famille juive vivait dans les meilleurs termes avec le reste des habitants. Mais un jour, le préfet découvrit que cette famille n'avait pas l'autorisation voulue et il dépêcha des gendarmes pour l'expulser. Le mari était absent ; les gendarmes jetèrent dans la rue la mère et ses petits enfants. Comme il faisait très froid, la jeune femme est gravement tombée malade, au point qu'on est pas sûr encore de la sauver. Cette façon de procéder n'a rien d'étrange pour qui connaît l'attitude du gouvernement roumain à l'égard des juifs ; mais ce qui mérite d'être rapporté, c'est que les villageois, révoltés de la brutalité des gendarmes, engagèrent une véritable lutte avec eux et les forcèrent à déguerpir.



Odessa. — Il y a quelques jours, un grand journal quotidien de la Russie méridionale, l'*Odesski Listok*, célébrait avec une pompe extraordinaire le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Tout le midi de la Russie y a pris part. Le monde officiel, comme celui de la science, des lettres et des arts s'y sont associés de tout cœur. Avec une rare et touchante unanimité le vaillant directeur a vu défiler devant lui, le jour de la fête de son organe, après le gouverneur-général et le maire d'Odessa, les présidents de presque toute les institutions charitables, ainsi que les chefs d'un grand nombre d'associations et de corporations de la ville d'Odessa. A une adresse envoyée, à M. W.-W. Navrotzki — c'est le nom du rédacteur-éditeur de l'*Odesski-Listok* — par deux institutions charitables de la Communauté juive, le jubilaire répondit, en des termes très éloquents, qu'il n'a jamais connu de distinction de race, de nationalité et de religion.

C'est, en effet, il faut le reconnaître, l'honneur de l'*Odesski*-

Listok, d'avoir toujours combattu pour les idées justes et généreuses et d'avoir sans cesse répudié les guerres de race de nationalité et de religion. D'ailleurs, son impartialité a valu à l'*Odesski-Listok* son énorme succès. Nous croirions faire injure à notre grand confrère russe en lui souhaitant de persévérer dans la voie qu'il s'est tracée dès le premier jour de sa fondation.



Jaffa. — On annonce que l'interdiction d'immigrer sera rapportée pour les juifs français, allemands, anglais et américains, sur les démarches des consuls de ces pays.



Perse. — L'amélioration de la situation des juifs persans que nous avons relatée dans notre dernier numéro nous est confirmée par la lettre suivante que le shah a envoyée à son ministre des affaires étrangères :

« J'ai appris avec plaisir qu'un certain nombre d'israélites, désireux d'assurer à leurs enfants les bienfaits d'une instruction qu'ils ne pouvaient acquérir dans d'autres écoles, ont décidé de réunir des souscriptions pour fonder un établissement où les pauvres enfants et les orphelins apprendront à bénir mon nom selon les préceptes de la loi mosaïque et à prier pour moi et pour mon royaume. Je considère les israélites comme mes fidèles sujets et je suis certain que l'école qu'ils veulent fonder pour donner l'instruction à une partie de mon peuple, sera utile et profitable au pays tout entier. C'est pourquoi j'ai donné ordre qu'on remît en mon nom une subvention de 200 tomans. »



— Nous recevons le premier numéro du *Flambeau*, publication mensuelle, dirigée par M. Jacques Bahar et qui se consacrera spécialement à la défense du « Judaïsme sioniste et social ». Nous souhaitons bon succès et longue vie à notre nouveau confrère.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine :	Un an..........	20 fr.
	Six mois........	12 fr.
	Trois mois......	7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur-Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — No 20 — 3 Février 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Yitrô*.

Février.		Schevat.
4	Samedi (Fin du sabbat à 6 heures)	24
5	Dimanche	25
6	Lundi	26
7	Mardi	27
8	Mercredi	28
9	Jeudi	29
10	Vendredi (1er jour de Rosch-Hodesch)	30

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 heures.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

DIMANCHE, A DIX HEURES ET DEMIE, DANS LA SALLE CONSISTORIALE DU TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE, CONFÉRENCE DE M. LE RABBIN ISRAEL LÉVI.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Léon (René), 56, rue de Dunkerque.
Dreyfus (Paul-Edmond), 3, rue Geoffroy-Marie.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Salomon (Marcel), 34, rue des Halles.
Dreyfus (Armand), 327, rue de Belleville.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mercredi 8 février, à 1 heure. — M. Helbronner (Jacques), auditeur au Conseil d'Etat, 22, rue d'Aumale, et Mlle Weisweiller (Jeanne), 1, rue Nitot.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 5 février, à 2 heures — M. Lévy (Moïse-Ausaz), voyageur de commerce à Libourne, et Mlle Picard (Pauline-Berthe, 12, rue des Ecluses-Saint-Martin.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Jeudi 9 février, à 2 heures. — M. Glasmann (Abraham), colporteur, 17, rue de Turenne, et Mlle Marinowski (Anna), casquetière, 17, rue de Turenne.

Décès

26 janvier.	Robin (Maurice), 2 ans, rue de la Roquette, 54.
—	Meyer (Gaston), 24 ans, à Asnières.
27 —	Mlle Grosblad-Gourarie, 28 mois.
—	Mme Salomon (Adolphe), née Nordmann (Amélie), 57 ans, rue de Miromesnil, 70.
27 —	D'Ennery (Adolphe). 87 ans, avenue du Bois-de-Boulogne, 59.
—	Myers (William-Henry), 31 ans, rue de Rambuteau, 40.
—	Mme Cerf (Samuel), née Michel (Judith), 86 ans, rue de la Fidélité, 3.
—	Mme Vve Lévy, née Lévy (Rosalie), 45 ans, rue Picpus, 82.
—	Lazarno (Moïse), 74 ans, avenue de Saint-Mandé.
—	Wemfeld (Moïse), 4 mois, rue des Jardins, 5.
—	Mme Lévy (Lucien), née Kahn (Clara), 43 ans, rue de la Verrerie, 61.
—	Mme Clerc (Louis), née Lévi (Caroline), 56 ans, faubourg Saint-Denis, 148.
1er février.	Abraham (Julien), 22 ans, rue de Dunkerque, 69.
—	Mme Daniel (Charles), née Kaitt (Rachel), 38 ans, rue des Dames, 40.
—	Mayer (Marcel), 16 mois, rue Timonier, 2.
—	Mme Lévy (Salomon), née Weill (Justin), rue Picpus, 76.
—	Lévy (Fernand), 60 ans, à Rouen.

LE DESSAISISSEMENT DE LA CHAMBRE CRIMINELLE

Nos lecteurs nous rendront volontiers cette justice que depuis que l'affaire Dreyfus est soumise aux délibérations de la Cour de cassation, nous ne nous sommes jamais fait d'illusions sur les difficultés que rencontrerait la vérité avant son triomphe définitif. Au mois de septembre dernier, alors que la procédure de revision venait de s'ouvrir et que beaucoup de nos coreligionnaires s'abandonnaient à la confiance et à la joie, nous avons prédit ici que la lutte serait pénible, la victoire difficile et qu'avant d'arriver au but il y aurait une longue et montueuse côte à gravir. Et, en vérité, nous n'avions à émettre ces prédictions aucune espèce de mérite. Il était aisé de se rendre compte que l'affaire Dreyfus, si simple en elle-même et si facile à élucider, n'empruntait sa gravité qu'aux passions politiques et religieuses qn'elle avait mises en ébullition et on pouvait, sans être doué du don de prophète, tenir pour certain que ces passions ne s'apaiseraient pas devant les constatations les mieux établies d'une enquête impartiale. N'était-il pas évident que les éternels ennemis de la liberté, après avoir fait condamner un juif comme traître, ne se laisseraient pas arracher sans résistance le précieux instrument de propagande qui leur avait permis de colorer la plus honteuse des entreprises d'un prétexte de patriotisme? D'ailleurs, il ne s'agissait pas seulement du sort d'un juif ni même de celui de la race qu'on a solidarisée avec lui. C'est présisément l'honneur des juifs, — honneur périlleux, mais qui, au milieu de nos tristesses et de nos humiliations, n'en est pas moins fait pour nous reconforter et nous enorgueillir — que le débat dont ils sont l'objet mette en cause tous les principes sur lesquels repose la société moderne. Dans la bataille furieuse qui se livre autour des juifs à la fin même du XIXe siècle se résument et se syn-

thétisent en quelque sorte symboliquement tous les conflits et toutes les luttes qui se sont engagés pendant le siècle tout entier entre les partisans et les adversaires des conquêtes de la Révolution. Or, c'est précisément ce qui donne à ce conflit sa grandeur et son caractère tragique. Mais quoi d'étonnant que pour ce combat suprême les haines s'exaspèrent, que la violence atteigne son paroxysme et que la mauvaise foi arrive aux dernières limites de l'audace?

Cependant, quel que fût notre pessimisme et si préparé que nous fussions aux embûches et aux traverses qui viendraient jusqu'à la dernière heure entraver l'œuvre de la justice, nous avouons que nous ne nous serions jamais attendus à l'acte inouï et stupéfiant auquel vient de se livrer le gouvernement en demandant aux chambres de dessaisir de l'affaire Dreyfus la chambre criminelle de la Cour de cassation. Que les antisémites ne reculent devant aucun mensonge pour empêcher la vérité de se faire jour, que prévoyant les décisions de la justice ils eussent cherché à discréditer cette justice, cela était dans la nature même des choses. Que même les nationalistes, exploitant un patriotisme égaré et aveuglé aient, comme on l'a prétendu non sans vraisemblance, songé à un coup de force pour substituer au règne de la Loi je ne sais quel régime prétorien, il n'y a là non plus rien dont il faille s'étonner outre mesure. Mais que penser d'un gouvernement prétendu républicain qui, après avoir affirmé dans son programme la suprématie de l'autorité civile sur l'autorité militaire et protesté de son respect pour le principe de la séparation des pouvoirs, vient, sans raison ni prétexte, infliger par la plus étrange méconnaissance de son rôle et le plus coupable abandon de sa mission propre, abaisser le corps judiciaire qui incarne pour ainsi dire la suprématie du pouvoir civil et disqualifier des magistrats dont en même temps il reconnaît publiquement la sincérité et la parfaite honorabilité. Non jamais, en dehors des périodes purement révolutionnaires, on n'avait vu une aussi scandaleuse, une aussi cynique tentative.

Nous ne répéterons pas ici toutes les objections que la presse républicaine sans distinction de nuances a élevées contre le singulier projet de loi dont la Chambre est saisie. On a très bien montré que dessaisir une juridiction la veille même du jour où elle va rendre son arrêt, parce qu'on prévoit que cet arrêt ne sera pas celui qu'on désire, c'est porter atteinte au principe même de toute justice, c'est accomplir un véritable coup d'État. Mais, si ce n'est ni le respect du droit ni le souci de l'impartialité qui ont inspiré le gouvernement, nous nous demandons quel intérêt il avait à s'engager dans une pareille aventure. Cet intérêt, nous le cherchons et nous ne le trouvons pas. On ne voit même pas que nos ministres aient obéi à un intérêt de conservation personnelle. Depuis le jour, en effet, où ils ont manifesté à la tribune l'intention de laisser l'affaire Dreyfus sur le terrain judiciaire, où M. Brisson l'avait heureusement placée, ils disposaient dans les deux Chambres d'une majorité solide. C'est en se retranchant derrière le principe tutélaire de la séparation des pouvoirs qu'ils ont pu défier les attaques les plus vigoureuses et emporter les plus belles victoires. L'incident Quesnay de Beaurepaire n'avait-il pas tourné à la confusion de celui qui l'avait provoqué et le parlement n'avait-il pas marqué son dégoût devant les basses délations de l'ancien Président de Chambre ? Comment se fait-il donc que le gouvernement ait abandonné de gaieté de cœur une position qui semblait inexpugnable ? Comment se fait-il qu'après la clôture de la première enquête, il en ait ouvert spontanément une seconde, comme s'il avait tenu lui-même à rouvrir et à envenimer une crise qui s'était si facilement dénouée ? Par quel bizarre aveuglement a-t-il remis en question son existence ? La conduite du gouvernement paraît si inexplicable, elle marque une telle aberration de jugement que, faute de la comprendre, on en arrive à se demander si cette affaire ne cache pas des dessous qui nous échappent pour le moment et qui seront peut-être découverts plus tard. De qui donc le gouvernement a-t-il peur et de quels périls l'a-t-on menacé pour qu'il ait pu livrer à ses pires adversaires,

non seulement son propre sort, mais toutes les garanties qui protègent le droit et la liberté dans ce pays ?

Mais c'est précisément parce que l'attitude du gouvernement déroute le bon sens et déconcerte le jugement qu'elle court grand risque d'être désavouée par le parlement. Nous avons le ferme espoir que tous les pouvoirs publics ne s'associeront pas aux défaillances dont le cabinet vient de nous donner l'affligeant spectacle. Et à supposer même que la Chambre s'engage elle aussi dans des compromissions déshonorantes, nous avons du moins la confiance que le Sénat, fidèle à son passé glorieux, saura maintenir intactes les règles de sereine justice, qui sont la force et l'honneur de la République.

Si d'aventure nous nous trompions et que les pouvoirs publics se missent d'accord pour déserter la tradition républicaine, ce serait assurément un grand opprobre pour le pays devant le monde civilisé; mais l'œuvre de la revision ne serait pas compromise. Au point où en sont les choses, les faits ne peuvent plus être altérés, l'évidence ne peut plus être niée, la lumière ne peut plus être étouffée. Que le jugement du conseil de guerre de 1894 soit revisé par la Chambre criminelle ou qu'il soit soumis à toutes les Chambres réunies, il ne saurait en aucun cas être maintenu, car l'iniquité en est manifeste et l'illégalité flagrante. Il est bon de se souvenir à propos que tout ce qu'on a tenté jusqu'ici pour s'opposer à la revision n'a fait au contraire que la favoriser et l'accélérer. C'est l'article publié en 1896 par l'*Éclair*, en vue de confondre à tout jamais les défenseurs de Dreyfus, qui, en révélant l'existence de la pièce secrète, a posé pour la première fois la question de la revision devant l'opinion publique. C'est, pour ne pas citer d'autres exemples, le discours de M. Cavaignac destiné à mettre la culpabilité de Dreyfus hors de doute, qui a rendu la revision inévitable. Qui sait si le projet de loi de MM. Dupuy et Lebret ne contribuera pas également, sinon à procurer à la vérité une victoire qui est désormais certaine, mais à rendre cette victoire plus incontestée et plus éclatante.

B.-M.

DE FACE ET DE PROFIL

X

M. JOSEPH REINACH

M. Reinach n'a pas « fui » encore. Il n'est donc pas trop tard pour, à grandes lignes, brosser le portrait de ce vaillant citoyen. Au physique? Visage replet, barbe brune en fer à cheval, teint mat, cheveux noirs, estomac très bombé, jambes grêles; et, comme a dit Corneille dans *Œdipe* :

Petit de taille, noir, le regard un peu louche.

Physionomie bien connue d'ailleurs. M. Reinach a eu ce sort enviable des grands cœurs que, dans son impopularité, tout a aidé à le populariser. Là, haine acharnée. Ici, admiration. Sous une forme vraie ou caricaturale, ses traits ont été répandus à des millions d'exemplaires.

Buffon a écrit : « Les personnes qui ont la vue courte ou qui sont louches ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux ». Il est vrai. Le visage ne reflète pas au millième le feu sacré dont brûle l'âme. Et il a fallu toute l'horreur des outrages dont il a été abreuvé, toute l'indignation des lâchetés humaines, pour dévoiler la puissante envolée de cette âme généreuse.

Ami de Gambetta, il a, à côté du Grand Homme, contribué à affermir la République. Député de Digne, il a, parmi les Représentants du Peuple, conquis une des premières places. Officier d'ordonnance du général de Gallifet, il a prouvé que, Français, patriote, il avait pour l'armée une passion profonde.

Et soudain dans sa vie sans tache ses adversaires, traitreusement, ont jeté la goutte d'huile qui salit et ne s'efface jamais. Ils ont de leur boue éclaboussé l'ami de Gambetta. Ils l'ont arraché de son siège de député. Œuvre honteuse ! ils lui refusent d'être patriote, officier, de servir la France. Juif, il souffrira comme l'autre juif! Un martyr ne suffit pas à la

bande ameutée. Dreyfus et Reinach. C'est bien. Et voilà toute la horde, furieuse, échevelée, hurlante, prête à le dévorer. Elle se précipite ? Non. Elle se heurte à lui. Aux cris poussés par les barbares, son cœur ne se trouble pas. Il s'affermit, s'élève, monte, plane au-dessus des infamies dont on veut déshonorer sa vie. Ainsi le soleil brille dans sa divine pureté bien au-dessus des nuages qui obscurcissent la terre.

Et alors une superbe indignation le soulève. Tout ce qu'il y a en lui de vertu, de courage, d'énergie, de talent, éclate et déborde, majestueux torrent. Quelle attitude imposante ! Quelle puissance de volonté ! Quelle admirable éloquence encore, dans le geste qui commande, dans la parole qui fait frissonner, et dans la pensée qui se traduit en des pages merveilleuses, chefs-d'œuvre de raison, d'émotion, de patriotisme... Et tout cela pour le Bien, pour le Vrai, pour le Juste, pour le salut des lois de la Révolution.

O Révolution sainte ! Toi qui, même teinte du sang de tes enfants, a éclairé le monde de ton divin rayonnement ! Toi qui, sévère niveleuse, as, suivant les voies du Christ, abaissé les grands et élevé les humbles ! Toi, dont le souffle purificateur a balayé toutes les iniquités des siècles passés ! Est-ce vrai, ô Révolution sainte, qu'ils vont s'accomplir les forfaits dont les Droits de l'Homme sont menacés ? Est-ce vrai que notre France peut être ensevelie sous la haine, le mensonge, la sauvagerie du Moyen-Age ? Est-ce vrai que le souffle ardent, qui a fait ta grandeur et qui faisait notre gloire, est maintenant sans force pour gonfler les voiles de la barque nationale ? Est-ce vrai ? Et seront-ils donc abandonnés à eux-mêmes ceux qui ont tout abandonné, eux, pour gravir, à travers les clameurs, les embûches et les hypocrisies, le rude et rocailleux sentier qui monte lentement *par la Vérité vers la Justice !*

RAOUL.



VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Yitro* »

« ... C'est Jethro ton beau-père qui vient vers toi avec ta femme... »

La mode exige qu'on ne prononce jamais le mot « argent » sans lui accoler celui de « juifs »; les deux termes sont devenus inséparables, presque synonymes. Qui dit argent, dit juif et réciproquement. Il est entendu que les descendants de Sem seuls aiment le précieux métal, le caressent, le palpent de leurs doigts crochus et que les nobles Ariens le méprisent, le haïssent, l'écartent d'un geste d'horreur et de répulsion. Il nous semble pourtant, que les plus huppés d'entre nos généreux antagonistes poussent parfois le désintéressement et le dédain de la bonne monnaie, jusqu'à épouser de riches héritières, malheureusement affligées d'un appendice de la face par trop révélateur.

Je ne voudrais pas tirer vengeance de cette conception particulière du désintéressement; si j'en parle, c'est simplement pour y opposer l'idée que s'en faisaient nos pères, les disciples de ce Talmud, si souvent raillé et baffoué. Ils donnaient leurs filles à ceux qui étaient riches de savoir et non d'écus, et leurs fils à celles dont les pères possédaient, à défaut de fortune, la science et la vertu. Leurs gendres de prédilection étaient le « Talmid Haham », l'homme instruit dans la Loi, le Rabbi, leurs brus favorites étaient les filles du docteur ès-science sacrée. Voici comment le Midrasch s'exprime en commentant notre verset : « Quel honneur, quelle gloire pour Jethro, de marier sa fille à « Mosché Rabénou ! » Vendez tous vos biens pour faire épouser à votre fille un « Talmid Haham »; abandonnez tout ce que vous possédez, pour pouvoir unir votre fils à la fille d'un rabbin ! Car si vous venez un jour à disparaître, vous aurez la consolation de laisser après vous des enfants instruits et capables de bien. N'épousez pas la fille d'un עם הארץ (ignorant), fût-elle chargée d'or, car vous vous exposerez à laisser un jour des enfants ignorants et enclins à l'erreur et au vice ».

La vérité nous oblige de faire un pénible aveu : Les juifs de nos jours *ne suivent plus le conseil de nos aïeux*.

« Le troisième mois de la sortie des enfants d'Israël du pays d'Egypte... ils vinrent au désert de Sinaï ».

« Pourquoi a-t-il fallu trois mois à Israël pour arriver jusqu'au pied du Sinaï? Un ou deux mois auraient dû suffire! C'est que Dieu ne le jugea apte à recevoir la Loi, qu'après lui avoir fait faire un stage de trois mois dans les solitudes du désert. Pareils à la femme convertie au judaïsme qui a besoin d'un prosélytisme trimestriel pour acquérir le droit d'épouser un juif, les enfants de Jacob durent attendre trois mois avant d'être déclarés dignes de devenir les dépositaires du Décalogue. N'était-ce pas en effet une conversion et la seule véritable, que celle à laquelle Dieu invita le peuple récemment libéré du joug égyptien, en l'appelant à la pratique d'une loi qui dût régénérer l'espèce humaine. Il est écrit : « Le troisième mois Israël parvint au désert de Sinaï ». Le Midrasch joue sur le mot בחדש, « le mois » et lit בא חדש, « le mois est arrivé », c'est-à-dire le véritable mois, le mois solennel de l'initiation religieuse des Hébreux. (Hodesch signifiant transformation, renouvellement). Ce sera un peuple nouveau dans toute l'acception du terme, quand il aura assisté à l'immortelle scène du Horeb ».

« Alors Dieu prononça toutes ces paroles: « Je suis l'Eternel ton Dieu... »

On répète souvent que les docteurs du Talmud ne se plaisent qu'à des minuties de casuiste, à des mesquines subtilités, et sont incapables d'une pensée large, d'une spéculation élevée. Il nous semble toutefois, que la conception d'une loi universelle, applicable à tous les peuples sans distinction de culte et de race, ne marque pas précisément une mentalité inférieure. Eh bien! nos Sages ont eu cette conception. « Pourquoi Dieu n'a-t-il pas promulgué le Décalogue dans la Palestine, dans le pays d'Israël? Pour apprendre au monde entier que la Loi n'était pas la propriété exclusive des enfants de Jacob, qu'elle était faite pour toutes les nations, que tous les peuples lui devaient un égal respect, une égale soumission; pour enlever à toute collectivité, se trouvât-elle aux extrémités

du monde, un prétexte à refuser la Loi. Car si la manifestation du Sinaï avait eu lieu dans la Terre sainte, les autres peuples auraient pu dire : « Mais le Décalogue n'est pas pour nous, il n'est destiné qu'à Israël, puisqu'il a été proclamé dans son pays ». Aussi Dieu a-t-il choisi le désert du Sinaï, un lieu abandonné, qui appartient à chacun, puisqu'il n'appartient à personne; il a voulu montrer par là que l'humanité entière avait droit aux vérités éternelles ».

Le Midrasch tire encore une autre conclusion, non moins judicieuse, de cette préférence donnée à un endroit public, accessible à tout le monde, par la révélation des dix commandements : « De même que la jouissance d'un lieu public est gratuite, de même la Loi doit être enseignée gratuitement à tous les hommes; Dieu l'a donnée gratuitement à Israël, à nous d'instruire nos semblables sans accepter de rémunération ! »

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Malgré le peu de profits que nous puissions retirer, nous, juifs, de la discorde qui règne dans le camp antisémite et quelle que soit la dose de ridicule qui caractérise les actions et les gestes des antijuifs, nous ne pouvons que déplorer cette agitation dont nous faisons tous les frais. Et si nous n'avions dans les périodiques locaux et les déclarations des membres qui composent les innombrables ligues que l'Algérie a vues éclore ces derniers temps, la preuve indéniable de l'exécution de Max Régis, de Drumont, etc., etc., nous serions tentés de croire que les polémiques auxquelles nous assistons sont l'œuvre d'un metteur en scène aussi fin, aussi perspicace que M. Laferrière lui-même.

Malheureusement, la situation créée aux juifs algériens n'a pas changé à tous les points de vue et la diversion que les journaux signalent ne profite qu'à quelques individualités,

mettons personnalités, dont la tactique commence à percer et que l'on peut résumer dans le fameux : *diviser pour régner*.

Il serait oiseux de faire part à vos lecteurs de l'unanimité des protestations qui ont accueilli le dépôt fait par M. de Freycinet du projet de loi astreignant les jeunes gens algériens à l'accomplissement de trois années de service militaire actif, au lieu des douze mois qu'ils accomplissent, grâce à une tolérance basée sur l'intérêt général du développement de la colonisation en Algérie.

Dans ce concert de protestations, émanant de ceux qui s'évertuent à crier l'*Algérie aux Français*, nous sommes satisfaits de n'y rencontrer aucune voix juive.

Laissons donc ces patriotards à leur besogne et signalons aujourd'hui, à nos coreligionnaires de France, un fait qui vient d'enorgueillir à bon droit la Communauté algérienne.

Un de nos coreligionnaires et concitoyens, Félix Jaïs, étudiant en médecine, suivant les traces de ses aînés, Macktou, Benjourmo, Valensi, s'offrit, il y a plus d'un an, pour soigner à l'ambulance d'El-Kattar, les malades atteints du typhus. Jaïs, bravant la mort tous les jours, se rendait chaque matin sur le champ d'honneur où, au milieu des malades atteints par une épidémie qui règne, on peut le dire, à Alger à l'état endémique, il se dévouait malgré les prières et les supplications de sa mère, de ses amis, de ses parents.

Jaïs, n'écoutant que son courage, a pu seconder les vaillants efforts des docteurs, ses maîtres, dans l'œuvre toute de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme à laquelle il s'était voué.

Alors que pendant les émeutes de janvier 1898, la présence d'un juif dans les rues d'Alger constituait, pour les antijuifs, une provocation que la mort seule pouvait venger, témoin le massacre de Schebat, Adda, Fassina, etc., Jaïs, dès l'aube, gravissait les pentes abruptes d'El-Kattar, où les typhiques l'accueillaient, grâce à la propagation des sentiments qui animaient et animent encore toute la population algérienne, par les cris de : *Sale juif ! A bas les juifs ! Mort aux juifs !*

Et ce juif, devant l'héroïsme que ses amis et ceux seuls qui l'ont connu ont pu apprécier et admirer, ne s'est pas rebuté dans la tâche ingrate à laquelle il s'était dévoué, ni par les

attaques des journaux, ni par les injures de ceux à qui il sauvait quotidiennement la vie, ni par l'ostracisme dont il était frappé, comme juif, au sein de l'association générale des étudiants d'Alger ou de l'association des externes et des internes de l'hôpital civil de Mustapha, près d'Alger, dont les membres, avec une intelligence que l'on ne peut leur dénier, ont constamment interdit l'accès à leurs condisciples appartenant à la religion israélite.

Comme tous les héros, Jaïs accomplit noblement et obscurément son devoir, faisant fi de la contagion morbide qui pouvait l'atteindre. Il n'écouta que son courage, et pendant une année entière, il donna à toute la population algérienne l'exemple du sacrifice poussé jusqu'à la témérité.

Hélas! on ne brave pas impunément la mort.

Jaïs est aujourd'hui couché sur un lit dans cette même ambulance, où on le voyait, il n'y a pas longtemps, revêtu de son sarrau de toile, prodiguer ses soins et ses consolations aux malades sans distinction de culte, de race ou d'opinion.

S'il faut en croire les célébrités médicales, et parmi elles le sympathique docteur Soulié, Jaïs n'échappera pas aux atteintes du typhus.

Bien avant que le terrible mal ait terrassé notre ami et coreligionnaire, une récompense avait été demandée pour lui au gouvernement.

De même que cette récompense avait été refusée au très sympathique docteur Machtou, il y a quatre ans, lors de l'épidémie de variole, qui fit tant des ravages à Alger, elle le fut encore pour Jaïs, parce que Juif.

Mais devant l'unanimité des sentiments d'admiration que le corps médical d'Alger témoignait en faveur de notre coreligionnaire malade, victime de son dévouement, notre gouverneur ne put moins faire que de demander par télégramme au ministre de l'intérieur la décoration à laquelle le *youpin* Jaïs avait tous les droits.

Et c'est ainsi que dimanche matin notre ami reçut la visite de M. Laferrière, qui venait épingler sur la poitrine du moribond la médaille d'or de première classe que le ministre lui avait décernée.

C'est pour nous, jeunes juifs algériens, un honneur auquel

nous sommes très sensibles, car c'est là le plus éclatant témoignage de l'amour que nous sommes heureux de professer pour notre mère-patrie et dont Jaïs vient de donner à la France et à l'Algérie un si noble et douloureux exemple.

Nous formons des vœux bien sincères pour un prompt rétablissement et nous sommes persuadés que la conduite de notre ami servira d'exemple à ceux de nos coreligionnaires dont les sentiments patriotiques et humanitaires n'ont pas dégénéré dans ce siècle de persécutions et d'iniquités.

E. B.

CONFÉRENCES RELIGIEUSES DU DIMANCHE

Nos lecteurs se souviennent peut-être de la campagne que fit l'*Univers israélite* pour la création de conférences à l'usage de la jeunesse. C'était au commencement de 1896; il y eut alors toute une polémique. Mais aucune résolution ne fut prise. Toutefois l'idée n'était pas tombée sur un terrain stérile, puisque MM. les grands rabbins de France et de Paris, d'accord avec le Consistoire, viennent d'organiser un essai de conférences et que la leçon d'ouverture a eu lieu dimanche dernier dans la grande salle de la rue de la Victoire, à dix heures et demie du matin.

Un assez grand nombre de familles avait répondu à l'appel; cet empressement permet d'espérer que l'œuvre des conférences prendra bientôt un grand développement dans notre Communauté.

M. Zadoc Kahn explique le but de ces conférences. Voilà bien des années, dit-il, que nous caressons le rêve d'appeler à nous nos jeunes gens et nos jeunes filles pour les familiariser avec l'histoire du judaïsme. L'instruction qu'on donne aux enfants ne suffit pas; une fois leur première communion passée, ils oublient, faute d'exercice. Partout surgissent des cours d'adultes; nous voulons en établir de semblables pour la connaissance de la religion. Sans doute, il y a les prédications du samedi, mais ni nos enfants ni beaucoup de nos pères et mères de famille ne peuvent y assister. C'est une

triste chose que le sabbat ne soit plus, ne puisse plus être tenu comme jadis. Car, s'il y a une grande institution religieuse, morale et sociale, c'est le sabbat; c'est lui qui à travers toute notre histoire fut notre repos, notre sauvegarde, notre consolation. C'est un malheur pour une religion de n'avoir pas un jour à soi où retenir les fidèles. Au moins faut-il réparer cet état de choses, dans la mesure du possible. De là ces conférences hebdomadaires. Le premier soin en a été confié à M. Israël Lévi; le Consistoire a eu la main heureuse, car le jeune maître unit l'éloquence à la science. Si cet essai réussit, on multipliera ces conférences; ce n'est pas la matière qui manque ni les conférenciers.

M. le grand rabbin Dreyfuss prononce quelques mots et déclare s'associer complètement aux paroles de M. Zadoc Kahn.

Puis M. Israël Lévi expose l'objet de ses conférences et l'esprit dans lequel il entend les poursuivre. Le rabbin, dit-il, n'est pas uniquement un prédicateur; il est surtout un maître, un professeur, et son devoir est de répandre les idées et les convictions qu'il s'est formées au cours de ses études. Autrefois, l'instruction religieuse était moins nécessaire que de nos jours ; nos pères étaient pénétrés de la grandeur de la foi, de la poésie de nos cérémonies, parce qu'ils vivaient pleinement et continuellement le judaïsme, c'était l'atmosphère dont ils étaient sans cesse imprégnés. Aujourd'hui, il n'en est plus du tout de même. Aussi faut-il trouver de nouveaux moyens pour répandre la connaissance de notre religion et de notre histoire. C'est ce que nous allons tenter avec ces conférences. D'ailleurs, le moment est bien choisi. Les attaques dont les juifs ont été l'objet ont eu pour effet de secouer l'indifférence d'un grand nombre d'israélites qui se sont révoltés et reviennent au culte de leurs ancêtres. Beaucoup de pères de famille nous demandent de faire de leurs enfants des israélites fiers et dignes de ce titre.

Nous nous efforcerons d'écarter du judaïsme les décombres et les préjugés sur lesquels on a voulu l'étouffer pendant des siècles. Aucune religion n'a été l'objet d'accusations plus étranges. Cela s'explique, quand on se rappelle combien il était extraordinaire autrefois d'adorer un Dieu sans image,

quand on sait les tentatives des religions issues du judaïsme pour le supplanter, quand on imagine les tracasseries dont est l'objet toute minorité qui ne veut pas abdiquer son individualité. C'est donc un devoir urgent, de montrer le judaïsme tel qu'il est et de ruiner des attaques qui pourraient finir par agir sur les esprits impartiaux et sur les juifs mêmes. Nous montrerons que le judaïsme peut toujours être proposé au monde comme une doctrine destinée au salut de l'humanité. Et fidèle à la noblesse de cette doctrine, nous ne recourrons pas aux moyens qu'on emploie contre nous.

La vérité et la religion doivent être défendues par d'autres armes que la politique et le mensonge ; elles se défendent par leur propre éclat. Le ministre de la religion doit prêcher la tolérance et le respect, puisque aussi bien l'amour n'est pas possible. Nous ne faisons pas de conversions, nous nous bornons au prosélytisme intérieur et nous nous estimerons heureux si nos efforts de ce côté sont couronnés de succès.

Nous rappelons à nos lecteurs que ces conférences se poursuivront le dimanche matin à 10 h. 1/2, jusqu'à Pâques. 44, rue de la Victoire.

L. L.

Service commémoratif de la « Bienfaisante Israélite »

Dimanche dernier, la *Bienfaisante* avait convié ses membres au service qu'elle organise chaque année en l'honneur de ses morts au Temple de la rue de la Victoire. Comme d'habitude, un grand concours de fidèles se pressait dans l'enceinte, comme d'habitude aussi les prières ont été récitées et la partie musicale exécutée avec maîtrise ; et enfin, nous avons eu un sermon et une allocution qui ont profondément ému l'assistance.

M. le grand rabbin Dreyfus avait pris pour texte ces belles paroles : צדקה תציל ממות « la charité préserve de la mort ». La commémoration que nous célébrons, a dit l'orateur, est l'expression la plus haute de la charité, car elle défend le souvenir contre le néant. Les mots qui servent de texte à cet entre-

tien sont vrais dans plus d'un sens. Avant que notre heure suprême ait sonné, nous avons souvent fait connaissance avec la mort. Notre vie, par les dégradations qu'elle comporte, n'est-elle pas quelquefois une mort anticipée? «Les méchants, disent nos sages, sont appelés des morts même durant leur vie ». Oui, les existences désordonnées appartiennent en quelque sorte au néant. Qu'est-ce que la vie de ces hommes, qui ne tendènt à aucun but, qui sont à charge à eux-mêmes et à autrui, qui ne palpitent d'aucune aspiration vers le bien et le vrai? N'est-elle pas, au contraire, la vie pleine et réelle, cette existence qui sème sur sa route les bonnes œuvres et les beaux exemples? Plus d'un d'entre nos frères souffre de ce mal qu'on appelle le pessimisme. On donne de cette maladie beaucoup d'explications: on l'attribue à l'irréligion, à l'analyse suraiguë, à la surexcitation nerveuse. Quoiqu'il en soit, à cette mort avant la lettre, il n'y a qu'un remède, c'est la sainte activité, le réveil de l'énergie au profit du bien qui est la seule réalité de ce monde. Car travailler au bien, c'est donner à l'existence une telle intensité d'être qu'elle semble se prolonger jusque dans l'éternité. Nous ne mourons pas, quand il reste le meilleur de nous-mêmes. C'est là l'immortalité sur terre. Ils vivent et ils vivront à jamais dans la mémoire des hommes les héros qui ont consacré leur génie et leur force au développement matériel et moral de l'humanité. De même, les parents survivent dans l'affection des leurs; leur souvenir demeure à jamais chéri. En ce jour, où nous venons prier pour ceux qui ne sont plus, nous prouvons que la mort n'a pas tout brisé et qu'ils vivent dans notre cœur. Mais à côté de cette immortalité terrestre, nous croyons à une immortalité d'outre-tombe, bienheureuse, où notre âme est destinée à contempler dans son éblouissante splendeur la divinité elle-même. Admirez donc la sublime efficacité de la bienfaisance: elle soutient notre existence en nous traçant le véritable objet de nos efforts, et, en même temps, elle nous confère l'immortalité sur terre et dans le ciel.

Après la quête, M. le grand rabbin Zadoc Kahn est à son tour monté en chaire et a porté la parole sacrée.

On nous a rappelé tout à l'heure, dit-il, ce dicton de nos docteurs: « Les justes méritent d'être appelés vivants même

dans la mort ». Est-ce à vous qu'il faut expliquer ce qu'il y a de vrai dans ces mots, à vous qui êtes venus en si grand nombre pour donner un souvenir attendri à vos chers disparus? Leurs traits ne sont pas complètement effacés de devant vos regards et au fond de votre cœur retentit encore le son de leur voix. Si j'avais le don du prophète, peut-être vous révélerais-je, à côté de cette assemblée qui est la nôtre, une assemblée d'êtres invisibles qui nous environnent. Mais si vous ne les voyez point de vos yeux de chair, vous les apercevez avec les yeux de l'amour. Quand des êtres ont été liés par l'amitié et l'affection, rien ne saurait briser les liens qui les attachent les uns aux autres, car l'amour est plus fort que la mort Vos morts n'ont pas cessé de vivre, puisque de ce jour de tristesse vous faites un jour de bonté : ce sont vos mains qui donnent, mais c'est l'esprit des défunts qui ouvrent vos mains. Secourir une misère, redresser les victimes du sort, c'est encore honorer les morts et c'est se rapprocher de Dieu, qui est le principe de toute bonté. Oui, Dieu, c'est la bonté dans son essence, et il est triste de voir des ministres qui se réclament d'une religion d'amour n'avoir que des paroles de haine à la bouche et mentir à leur Dieu.

Il est vrai, dans un autre sens encore, de dire que les morts continuent à vivre en nous. Nous sommes les héritiers de centaines de générations qui ont pensé, souffert, aspiré vers quelque idéal. Tous ces efforts sont entrés dans notre personnalité et s'exercent encore. L'humanité, a-t-on dit justement, se compose de plus de morts que de vivants. Mais pourquoi le progrès n'est-il pas constant? Il y a des retours, des éclipses, des chutes; néanmoins, l'humanité avance et il faut croire au progrès et ne pas s'asseoir désolé au bord de la route. En tous cas, se décourager n'a jamais été l'attitude des juifs et ce ne sera pas la nôtre. Nous connaissons les crises, nous connaissons les tempêtes. Il y a eu toujours des fuyards et des transfuges; mais en même temps, il a toujours subsisté un noyau d'hommes courageux et résolus. Soyons ce noyau de force et de résistance, et en dépit de toutes les traverses et de tous les périls, suivons avec droiture et fermeté la voie tracée par les prophètes, les docteurs et les martyrs. De cette façon, nous honorerons nos morts comme on doit les honorer,

et quand la mort viendra, nous l'accueillerons doucement et nos successeurs prieront pour nous et défendront le patrimoine moral que nous leur aurons légué.

Après ce discours, M. le grand rabbin Zadoc Kahn a récité la prière des morts, et, l'office terminé, la foule, édifiée et rassérénée, s'est lentement écoulée.

L. L.

L'Association amicale des Anciens Élèves de l'École Halphen

L'année dernière s'est fondée, à Paris, cette Association qui a pour but de procurer des emplois et du travail à ceux de ses membres qui, dans un cas urgent, auraient besoin de l'appui moral et matériel de la Société. Cette association a pour présidents d'honneur, M. Zadoc Kahn, grand rabbin de France et M. Albert Lévy. Son président actuel est M. Bickart, et le secrétaire-trésorier, M. S. Cohn. Les adhésions et les cotisations sont reçues, au siège social, 231 *bis*, rue Lafayette.

Le 8 janvier dernier, à l'occasion du premier anniversaire de la mort de M. Halphen, ses élèves, des amis de la famille se trouvaient réunis au cimetière Montparnasse et sur la tombe du maître regretté, M. Bickart, président de l'Association, a prononcé un remarquable discours, dont nous extrayons quelques passages, la place nous faisant défaut pour le citer *in extenso* :

Mesdames, Messieurs, mes chers camarades,

Une année déjà, hélas! toute une année s'est écoulée depuis que nous a été enlevé le vénéré maître, à qui nous venons donner aujourd'hui un témoignage ému et attristé du pieux souvenir.

Votre empressement à répondre à notre appel, l'attitude recueillie de tous ceux qui entourent cette tombe, prouvent combien celui que nous pleurons a su inspirer d'affections solides, combien il a été digne d'être aimé, digne d'être regretté !

Nous savons tous, en effet, ce qu'était cet homme de bien, qui, pour sa famille, pour ses élèves, est allé aux extrêmes limites du sacrifice, du dévouement, de l'abnégation ; aussi sa perte nous a-t-elle causé une réelle douleur.

Quelques jours avant ce cruel événement, nous devisions gaiement avec lui de l'avenir de nôtre de « sa » chère Association.

On élaborait le plan de notre première fête qui devait réunir

nos familles et leur prouver, qu'avec l'aide de notre cher maître, nous avions réussi à nous grouper définitivement pour faire acte de bonne solidarité et de franche camaraderie, but si nécessaire aujourd'hui.

Puis, tout à coup, une nouvelle foudroyante! celui qui nous consacrait son expérience, notre guide, notre soutien, venait d'être terrassé par la maladie et enlevé à notre affection, en quelques heures!

Sa mémoire vénérée persistera dans nos cœurs. Les conseils, les exemples qu'il nous a donnés, resteront gravés en nous, et notre reconnaissance envers lui sera éternelle.

. . . .

. . . .

Je regrette profondément aujourd'hui, à un an d'intervalle, de réveiller la douleur terrible de la veuve et des enfants de notre regretté maître.

Le temps, souverain guérisseur de tous les maux, a sans doute déjà enlevé l'acuité première de la douleur et mis un baume sur la blessure; il a déjà donné au souvenir de celui que nous pleurons, cette teinte de douleur exquise qui nous permet de nous rappeler les traits chéris des êtres disparus, sans l'accablement de la première heure.

S'il est vrai que tout le prix, toute la dignité de la vie humaine, se mesurent au bien que nous réalisons sur terre, peut-on souhaiter une destinée plus complète que celle de notre regretté maître?

Haut les cœurs donc! Refoulons nos larmes et faisons trève à nos lamentations sur cette existence trop tôt interrompue! Prenons exemple sur elle; tâchons d'en être dignes, en nous efforçant de nous élever à la hauteur des sentiments qui ont toujours inspiré la conduite de M. Halphen.

. . . .

. . . .

Je ne m'étendrai pas sur les mérites du maître que nous pleurons : je ne pourrais que les diminuer en en faisant une énumération qui serait loin d'être complète.

Mais je vous demanderai, mes chers camarades, et en cela je crois exprimer votre pensée intime, je vous demanderai de venir ici, chaque année, en groupe, renouveler nos regrets à celui que nous n'oublierons jamais!

Devant Mme Halphen, à qui nous exprimons l'hommage de notre respect et de notre profonde sympathie, devant ses fils, nos camarades, prenons l'engagement de rendre souvent visite à la tombe de notre cher maître.

Ce faisant, nous accomplirons un saint devoir et qui nous sera toujours profitable par les sentiments élevés qu'évoquera en nous, la mémoire de celui à qui s'adressera notre cœur.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 3 au 10 Février

M. et Mme Aron (Armand) et M. et Mme Schloss (Adolphe)	1.000	»
Mme Dreyfus (Emile)	500	»
M. Alphen et son fils (Henri)	300	»
Les enfants du docteur Sée (Lazare)	300	»
MM. Dreyfus (René)	250	»
Dreyfus (Tony)	250	»
Boas	200	»
Fulda (Paul et René)	200	»
Baer, 69, rue de Courcelles	100	»
Mayer (Gaston)	100	»
Mme Reitlinger (H.-S.)	100	»
MM. Weill (Vite)	100	»
Lévy (Léon), 6, rue Logelbach	50	»
Maus (Gabriel)	50	»
Reitlinger (William)	50	»
Revel (Ed.)	50	»
le professeur G. Hayem	40	»
Jonas et son fils Paul	40	»
Goldschmidt, 58, rue J.-J. Rousseau	20	»
le docteur Hirtz	20	»
Kahn (J.), 39, rue du Temple	20	»
Lévy (Félix)	20	»
MM. Lazard (J.), 126, rue Rivoli	20	»
Lévy (Isabeau)	20	»
Mayer (Georges)	20	»
Lévy (Sylvain)	20	»
le docteur Recht	20	»
Paquin (Oser)	15	»
Alphandey (Fernand)	10	»
Brunschwig (Edmond)	10	»
Baumann (Jacques)	10	»
Gradwohl, 6, rue de la Réale	10	»
Hayem (Charles)	10	»
Karppe	10	»
Lévy (Fernand)	10	»
Lévy (Jacques)	10	»
Lévy (Lucien), 5, rue d'Angoulême	10	»
Lion, 129, r Lafayette	10	»
Weil (B.)	10	»
Weill (Alezandre)	10	»
Baumann (Léopold)	5	»
Fernandez-Patto (Armand)	5	»
Gins	5	»
Landau (Joseph)	5	»
Lehmann (William)	5	»
Picard (Bernard)	5	»
Scheid (Elie)	5	»
Worms (Fernand)	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — M. Lévy-Bruhl, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire maître de conférences de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, en remplacement de M. Séailles, appelé à d'autres fonctions.

***

— Dimanche dernier, 29 janvier, ont eu lieu les obsèques du célèbre auteur dramatique M. Adolphe d'Ennery. Dans le grand salon du rez-de-chaussée de l'hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne on avait dressé un catafalque, et c'est là que le service religieux a été célébré par M. le rabbin Raphaël Lévy, qui a accompagné le corps jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où il a récité sur la tombe les dernières prières.

Lyon. — La *France Libre*, journal antisémite de Lyon, annonce qu'elle cesse définitivement sa publication.



— M. Philippe Sapin, gérant de l'*Antijuif lyonnais*, publie un *Indicateur des juifs de France*, où se trouvent les noms et adresses des israélites de chaque commune, accompagnés souvent de commentaires peu flatteurs. Deux négociants israélites de Jussey (Haute-Saône), MM. B... frères, dont l'un est, depuis plus de vingt ans, premier adjoint au maire de la ville qu'il habite, se jugeant injuriés et diffamés dans cette publication, ont assigné M. Sapin devant le tribunal correctionnel de Lyon. Le 22 décembre dernier, ce tribunal avait prononcé, par défaut, une condamnation sévère contre le prévenu. L'affaire est revenue sur opposition de M. Sapin.

Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de Me Jean Appleton pour les plaignants et de Me Prelle pour le prévenu, a purement et simplement confirmé son jugement primitif. En conséquence, il a condamné Sapin à trois mois d'emprisonnement, 1,500 francs d'amende, 2,500 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, et fixé au maximum de la loi la durée de la contrainte par corps. Le jugement, en outre, autorise les plaignants à faire procéder à la saisie et à la destruction des brochures incriminées.



Alger. — *Acquittement du zouave Lilty.* — Vendredi dernier est revenue au Conseil de guerre d'Alger, présidé par M. le lieutenant-colonel Nussard, commandant le 5e chasseurs d'Afrique, l'affaire du zouave Lilty dont nous avons déjà parlé.

Voici les faits :

Un soldat, juif, Lilty, était à l'infirmerie de la caserne d'Orléans, au mois de septembre dernier. En même temps que lui se trouvaient dans la même salle d'autres camarades, qui n'épargnaient à ce pauvre diable, sous prétexte qu'il était juif, aucune vexation. Il était injurié et frappé sans raison. Mais on fit mieux. Un soldat, algérien de naissance, d'accord avec un autre de ses camarades, cacha, dans la nuit du 24 au 25 septembre, à un moment ou Lilty était aux cabinets, dans la paillasse du juif, une pièce de 5 francs. Et le matin, poussant les hauts cris, ils allèrent déclarer au caporal d'infirmerie qu'ils venaient d'être volés, l'un de vingt francs, l'autre de cinq francs.

On fouilla la literie du juif, et on y trouva la pièce d'argent, enveloppée dans une compresse, cachée par les auteurs de cet ignoble complot. Quant au billet de vingt francs il ne fut jamais retrouvé, et pour cause : il n'avait pas plus été volé que la pièce de cinq francs.

Mais le juif fut immédiatement mis en cellule et inculpé de vol au préjudice d'un militaire. Il passa au Conseil de guerre le mardi

22 novembre, et il aurait été certainement condamné, si un zouave réserviste, un français, M. Genty, n'avait raconté, à l'instruction, qu'il avait entendu de la bouche même du principal témoin accusateur, le nommé Nicolas, le propos suivant : « Nous avons réussi à faire *tourner* ce juif. » Ce qui veut dire en langage de caserne : nous avons réussi à faire passer ce juif en Conseil de guerre, ou « le faire mettre en prévention de Conseil ». Le témoin Genty ne fut pas cité à l'audience du 22 septembre. Me René Garnier défendit Lilty ce jour-là. Le Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Nussard, ordonna un supplément d'information.

L'enquête nouvelle a eu lieu et Lilty comparaissait à nouveau devant ses juges naturels. Il était assisté de Me Bordet et de Me Mesguich.

Les débats, qui n'ont pas duré moins de trois heures, ont mis au clair l'abominable machination dont le soldat juif avait été victime. Grâce à l'habileté remarquable avec laquelle Me Bordet a posé les questions aux témoins, les a fait confronter, grâce également au tact et à l'impartialité de M. le colonel Nussard, les contradictions des témoins à charge et leurs aveux ont fait éclater aux yeux du Conseil de guerre l'innocence absolue de Lilty, au point même que M. le commissaire du gouvernement, pour tout réquisitoire « s'en est rapporté à la sagesse du Conseil. »

Après trois minutes de délibération, le Conseil de guerre a rendu un verdict d'acquittement à l'*unanimité*.



Londres. — L'Angleterre n'est pas encore infectée par l'antisémitisme. Toutefois, certains journaux se mettent en devoir d'introduire cette agitation dans le pays. Ainsi le *Daily Mail* a publié un article, qui n'était rien moins que tendre pour les juifs. Ce même journal accueille volontiers ou produit les nouvelles les plus extraordinaires sur l'affaire Dreyfus.



— L'empereur Guillaume II a conféré au baron Alfred de Rothschild l'ordre de la couronne de 1re classe. C'est la première fois qu'un de nos coreligionnaires reçoit cette haute distinction.



— On a beaucoup exagéré le chiffre des juifs polonais et russes fixés dans la Grande-Bretagne. Leur population est de 0.14 0/0 sur la population totale. Le plus grand nombre se trouve à Londres, où ils sont 30,000. Ils sont principalement tailleurs, cordonniers et ouvriers d'ameublement. Et voilà à quoi se réduit l'accusation de Chamberlain que « les juifs enlèvent aux Anglais le pain de la bouche ».



— Le comte Walter de Rothschild a été élu sans concurrent, membre du Parlement, à Aylesburg (Bukinghamshire).



Allemagne. — Un des rabbins les plus savants d'Allemagne, rabbi Jeshaïah Wohlgemuth, vient de s'éteindre. Nommé au siège rabbinique de Memel, à l'âge de dix-huit ans, il l'occupa pendant quarante-deux années. Lorque la Communauté de Memel fut dispersée par suite de l'interdiction de séjour prononcée contre les israélistes, le rabbin Wohlgemuth fut nommé à Hambourg « Klaus Rabbiner » et consacra ses dernières années à l'étude de la Torah.



Autriche-Hongrie. — Trois nouveaux journaux israélites vont paraître prochainement; l'un d'eux s'intitulera : *Organe central des intérêts orthodoxes des israélites;* un autre s'occupera spécialement de la colonisation nationale juive. De leur côté, les sionistes ont l'intention de publier une feuille mensuelle en yiddish qui sera éditée à Odessa.



Galicie. — D'après les dernières statistiques, il y a en Galicie une population juive de 768,845 individus, dont 539,274 habitent des villes et 229,571 la campagne.



Russie. — On annonce la mort, à l'âge quatre-vingts ans, du célèbre écrivain Kalman Schulmann, l'un des promoteurs de l'éducation des israélites russes. C'était un fin lettré et un savant linguiste; il avait traduit en hébreu un grand nombre d'ouvrages latins, allemands et français; sa traduction des œuvres de Flavius Josèphe, de l'histoire générale de Becker et une géographie de l'univers sont très estimés. On lui doit aussi beaucoup d'ouvrages poétiques et une traduction des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sûe; il collaborait en outre à un grand nombre de journaux russes.



Dubrovno (Russie). — Grâce aux libéralités de Mme la baronne de Hirsch, une fabrique de Talleisim va être établie dans le village de Dubrovno où des milliers d'israélites sont employés à cette fabrication.

La fabrique sera en même temps une école où les ouvriers auront entre les mains les machines les plus perfectionnées et des maîtres experts pour leur en apprendre le maniement. M. Lazare Poliakoff, de Moscou, a bien voulu, sur les instances de Mme la baronne de Hirsh, se charger de surveiller l'entreprise à laquelle il contribuera aussi pécuniairement.



Lodz (Russie). — La direction du nouveau tramway électrique ayant exclu les juifs de toute adjudication, le grand rabbin Meisel les a engagés à ne pas utiliser ce moyen de locomotion. Nos coreligionnaires ont suivi le conseil de leur pasteur; comme ils sont nombreux, la Compagnie se ruinera ou sera obligé d'accorder une part de ses travaux aux israélites.

***

Kherson. — Nous avons déjà fait connaître les sévérités de la loi envers les parents dont les fils sont accusés, souvent injustement, de s'être soustraits au service militaire. Un nouveau cas vient de se produire à Kherson. Un père de famille a été condamné à 300 roubles d'amende, parce que son fils Froïm ne s'était pas présenté au bureau d'inscription militaire. Le père déclara qu'il n'avait qu'une fille, Fruma, indûment inscrite comme garçon. Cette déclaration fut reconnue exacte, mais l'amende n'en fut pas moins exigée.

***

Galatz. — Le Conseil municipal a essayé de s'emparer des produits de l'impôt sur la viande cascher. Mais les israélites ont déclaré qu'ils refusaient de s'approvisionner auprès des chôchtim établis par la ville et ils ont adressé une pétition au ministre. Celui-ci a provisoirement suspendu la mesure du Conseil municipal.

***

Roumanie. — D'après les statistiques préparées par la Société pour l'intruction des juifs roumains, il y a eu 36,313 enfants en âge de fréquenter les écoles. Parmi eux, 22,135 n'ont reçu aucune instruction, 3,089 ont été admis dans les écoles primaires en payant une taxe spéciale; 8 290 ont suivi les classes des écoles communales israélites et 2,796 ont été inscrits dans les salles d'asile.

***

Jassy. — Les étudiants entretiennent de leur mieux l'agitation antisémite ; ils ont distribué un pamphlet à 40,000 exemplaires, où ils annoncent que les juifs veulent détruire les églises et convertir tous les Roumains au judaïsme. A Doroboï et à Bottouchani, ils ont organisé des réunions contre les israélites ; et à ces réunions assistaient les autorités, préfet et maire en tête. D'autre part, le ministre de l'instruction publique a adressé une nouvelle circulaire aux directeurs d'école, leur défendant de recevoir aucun enfant d'étranger (lisez: juif). Il en résulte que 22,140 enfants juifs sont sevrés de tout enseignement.

***

Alexandrie (Egypte). — Un israélite du Yemen, M. Aron Haccohen Sofer, organise une expédition pour partir à la recherche des 10 tribus perdues et du fleuve Sambation.

Nouvelles Galles du Sud. — Cette colonie a choisi pour représentant à Londres notre coreligionnaire Sir Julien Salomon, éminent juriconsulte.



Manille. — Notre confrère *Die Welt* raconte que, lors des dernières grandes fêtes, les soldats israélites de l'armée américaine, campée aux Philippines, organisèrent tant bien que mal un service religieux. Comme ils n'avaient pas de schôfar, ils se servirent de trompettes. Lors du Kippour, le Père Doherty leur fit un sermon. « Comme catholique, dit-il, et en qualité de prêtre du genre de Melchissédec, comme membre d'une église qui repose sur les lois de la Bible et les prédictions des prophètes, je me réjouis de porter la parole devant vous. Vous appartenez à la plus grande et à la plus ancienne des races humaines, à une race dispersée à tous les coins du monde, qui, bravant toutes les persécutions, subsiste jusqu'aujourd'hui dans sa constance et sa force prodigieuses. C'est une grande satisfaction pour moi de voir, que les juifs qui ont pris part à cette expédition, s'attachent par leur tenue à se montrer de bons et loyaux citoyens d'Amérique, que leur foi est génératrice de hautes vertus, et que le peuple, qui dans le passé produisit des guerriers comme Josué, David, Judas Macchabée, n'a rien perdu de son prestige, bien que durant des siècles il ait été écarté de toute activité militaire ».

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte rendu de la dernière réunion de la *Société des Etudes juives*, ainsi que différentes communications qui nous sont parvenues.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine :	Un an...........	20 fr.
	Six mois........	12 fr.
	Trois mois......	7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 21 — 10 Février 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Mischpatim et Schekalim.*

Février.		Adar.
11	Samedi (Fin du sabbat à 6 h. 10)	1
—	— (2e jour de Rosch-Hodesch)	—
12	Dimanche	2
13	Lundi	3
14	Mardi	4
15	Mercredi	5
16	Jeudi	6
17	Vendredi	7

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 heures.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

DIMANCHE, A DIX HEURES ET DEMIE, DANS LA SALLE CONSISTORIALE DU TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE, CONFÉRENCE DE M. LE RABBIN ISRAEL LÉVI.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Muller (Marcel), 129, faubourg Poissonnière
Van Brock (Gaston-Eliezer), 30, avenue Kléber.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dreyfus (Paul), 10, rue de la Gaité.
Obinger (Albert), 174, rue Saint-Maur.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Bernstein (Wolff, 17, rue Saint-Paul.
Hesslowitz (Henri), 52, rue de Sévigné.
Leven (Abraham), 4, place Thorigny.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mercredi 15 février, à 2 heures 1/2. — M. Enoch (Daniel-Mardochée), éditeur de musique, 2, rue Meissonnier, et Mlle Mapou (Anna), 13, avenue Mac-Mahon.

Jeudi 16 février, à 1 heure 1/2. — M. Halphen (Fernand-Gustave), 24, rue Chaptal, et Mlle Kœnigswarter (Alice-Sophie), 22, rue Galilée.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanehe 12 février, à 2 heures. — M. Nelson (Abraham), employé de commerce, 127, rue d'Aboukir, et Mlle Francfort (Marguerite), 14, rue Bleue.

Dimanche 12 février, à 2 heures 1/2. — M. Kuttner (Michel), photographe, à Cosne (Nièvre), et Mlle Hanau (Lucie), 27, boulevard de Strasbourg.

Dimanche 12 février, à 2 heures 3/4. — M. Gerber (Samuel), tailleur, 16, rue Simart, et Goldsta (Clara), couturière, 16, rue Simart.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Mardi 14 février, à 1 heure 1/2. — M. Liebschutz (Félix), employé de commerce, 3, rue Guilhem, et Mlle Weill (Rose), 10, avenue Benoît-Lévy, à Saint-Mandé.

Décès

2 février. Mme Vve Charles (Michel), née Marx (Serette), 81 ans, rue d'Enghien, 46.
3 — Schorestène (Henri), 55 ans.
— Akar (Adrien-Pierre), 26 ans, rue de Seine, 43.
— Mme Vve Gaudefroy, née Lob (Henriette), 79 ans, rue de Javel, 109.
— Lévy (Jules), 64 ans
5 — Mme Vve Meerholz (Abraham), née Adler (Amélie), 79 ans.
— Mme Bini (Raphaël), née Lambert (Mathide), 51 ans, rue Picpus, 76.
— Salomon (Myrthil), 62 ans, rue d'Hauteville, 72.
— Nathan (Charles-Cahen), 81 ans, rue Lauriston, 84.
— Schlofs (Jacques), 81 ans, rue Louis-Blanc, 55.
— Mme Vve Aron (Samuel), née Wolff (Sara), 90 ans, rue Duban, 14.
6 — Massé (Alexandre), 2 mois, rue Saint-Isaure, 8.
7 — Mme Vve Kosmann, née Lévy (Minette), 75 ans, rue de Belzunce, 11.
— Bérend (Emile), 62 ans, rue d'Artois, 22.
— Mme Anchel (Léon), née Francfort (Emma), 38 ans, rue Saint-Gilles, 14.
— Kahn (Nathan), à Pau.
8 — Blumenfeld (Léon), 14, ans, rue des Trois-Frères, 23.
— Mme Vve Bloch, née Simoni (Adélaïde), 76 ans, rue Picpus, 76.
— Mme Lévy (Isaac), née Feissel (Rosalie), 67 ans, rue des Rosiers, 26.

LE DÉCRET CRÉMIEUX & LE BON SENS

Un philosophe a dit que le bons sens était la chose du monde la mieux partagée. On ne s'en douterait guère, quand on voit tant de gens déraisonner à propos du décret, qui, il y a trente ans, a amené la naturalisation en masse des juifs algériens. Que les antisémites attaquent ce décret pour essayer d'envenimer la question algérienne, cela ne doit pas nous étonner. Nous n'avons pas à attendre qu'ils fassent preuve de logique ni de bonne foi. Mais quand des coreligionnaires viennent hocher la tête d'un air entendu, et dire que peut-être Crémieux a rendu un mauvais service aux juifs algériens et à la France, nous pouvons nous demander si la réputation d'intelligence que l'on a faite aux israélites est méritée, et quand on en voit sur le point d'admettre qu'il faudrait retirer le décret Crémieux, on arrive à croire qu'un grain de folie leur est entré dans la tête.

Nous n'allons pas examiner ce décret au point de vue juridique et historique. D'autres l'ont déjà fait, et nous renvoyons à la brochure de M. Louis Forest et à l'excellente analyse qui en a été faite par notre collaborateur B.-M. On a démontré que le décret rendu par le gouvernement provisoire avait été réclamé par tous les Algériens juifs et chrétiens, dans l'intérêt des juifs et de la France, et qu'il n'avait eu aucune influence sur l'insurrection des Arabes. Nous ne voulons pas refaire cette démonstration. Ce que nous allons dire relèvera uniquement du sens commun, et nous aurions quelque honte à exposer des vérités trop évidentes, si nous ne savions que les sophismes des adversaires des juifs finissent par obscurcir chez les juifs eux-mêmes les plus simples notions de raison et de justice.

Les griefs que les antijuifs d'Algérie adressent aux

juifs ne peuvent être que de deux sortes : les uns sont d'ordre politique, les autres d'ordre moral. On les accuse, d'une part, de voter non selon leur convictions, mais sur les ordres des Consistoires; de l'autre, de faire aux colons une concurrence déloyale et de s'enrichir des dépouilles des chrétiens et des musulmans. Il est clair que des deux accusations, la seconde, si elle était fondée, serait de beaucoup la plus grave. Or, est-ce le décret Crémieux qui a pu rendre les juifs déloyaux dans le commerce? Personne ne le prétendra. Et si on leur ôtait leurs droits politiques, les antisémites s'engageraient-ils à reconnaître l'honnêteté des juifs? C'est peu vraisemblable. Donc les attaques dirigées contre les juifs ne cesseraient pas, une fois que ce décret aurait été retiré.

Reste le premier grief, tiré du vote des israélites, qui, lui, est en relation directe avec la naturalisation globale des juifs. On reproche à nos coreligionnaires de se laisser guider dans leurs votes par les Consistoires. Il paraît que les juifs algériens sont les seuls à voter d'après les indications de leurs chefs religieux ou civils. En France, comme chacun sait, et dans toutes les colonies, les électeurs votent avec clairvoyance et indépendance, et les élus sont des modèles de désintéressement, d'intelligence et de courage. Il est certain que, si les juifs ne votaient pas, on ne pourrait leur reprocher leur manière de voter. M. de la Palisse lui-même en tomberait d'accord.

Nous reconnaissons que l'antisémitisme a eu, en Algérie, une cause politique. Les juifs ayant voté plusieurs fois de suite pour les opportunistes, le parti radical a mené la campagne contre eux, et, chose étrange, les fonctionnaires nommés par un gouvernement opportuniste ont fait chorus avec les radicaux. Il va sans dire que les cléricaux n'ont pas manqué d'attiser les haines déchaînées contre les juifs. Mais les juifs ont-ils donc réussi à imposer leurs candidats pour qu'on leur tienne si longtemps rigueur? Pas le moins du monde. Les radicaux d'abord, les antisémites ensuite, ont renouvelé presque complètement la députation algérienne, et il reste tout juste MM. Thomson et Etienne comme républicains

modérés. Voilà donc à quoi se réduit l'influence électorale des juifs! Et comment pourrait-il en être autrement, puisque les juifs sont partout en minorité? C'est donc au moment où les candidats favorisés par les juifs sont écartés qu'on veut enlever à nos coreligionnaires le droit de voter. N'est-ce pas la preuve manifeste que le décret Crémieux n'a qu'une importance très secondaire dans les élections algériennes?

Et maintenant si l'on abrogeait ce décret, est-ce que les juifs cesseraient d'être électeurs? Non, puisqu'ils se feraient naturaliser individuellement. On ne pourrait les forcer à garder leur statut personnel, et alors le retrait du décret Crémieux ne serait qu'un leurre. Mais, me dira-t-on, si vous prévoyez que les juifs réclameront leur naturalisation individuelle, pourquoi ne l'ont-ils pas fait avant 1870? C'est que la situation ne serait plus du tout la même. Le grand obstacle à la naturalisation individuelle était que dans une même famille la naturalisation créait des divisions très fâcheuses. Les membres non naturalisés étaient soumis au code mosaïque tandis que les naturalisés étaient soumis aux lois françaises. De là naissaient toutes sortes de difficultés. On ne peut pas comparer la naturalisation d'un étranger avec celle d'un indigène. Quand un étranger vient en France, il se soumet aux lois françaises, et, lorsqu'ensuite il se fait naturaliser, il change de nationalité, mais non pas de régime civil et commercial. En Algérie, un juif ou un musulman, qui se font naturaliser, ne peuvent forcer toute leur famille à en faire autant, de sorte que des frères et sœurs ne sont pas tenus de se conformer aux mêmes lois. Les juifs ont donc accepté difficilement la naturalisation individuelle et ont réclamé la naturalisation en masse. Mais à l'heure présente, ils n'auraient aucun intérêt à garder leur statut personnel, alors que depuis trente ans ils sont régis par les lois françaises. Il en résulte clairement que, abrogé ou non, le décret Crémieux continuerait à produire ses effets.

Mais alors, si le projet d'abrogation du décret Crémieux n'est qu'un trompe-l'œil, pourquoi les antisémites

y tiennent-ils tant ? Il en est de cette mesure comme du dessaisissement de la Cour de cassation. Il importe peu que la revision soit décidée par la Chambre criminelle ou par les chambres réunies. Mais ce qui est grave, c'est qu'on enlève un accusé au tribunal chargé d'instruire son procès, parce qu'on a peur que la décision de ce tribunal ne soit favorable à l'accusé. On fait pour l'affaire Dreyfus des lois d'exception. De même, en abrogeant le décret Crémieux, on supprime l'égalité des citoyens devant la loi, en admettant que pour des juifs, il est permis de revenir sur la naturalisation qui leur a été accordée. Les juifs algériens se trouveraient mis ainsi hors la loi commune, et une fois qu'on leur aurait enlevé le droit de voter, on se croirait tout permis vis-à-vis d'eux. On commencerait, bien entendu, par leur refuser la naturalisation individuelle. On les exclurait non plus seulement en fait, mais en droit, de toutes les fonctions; on les chasserait officiellement des écoles de l'Etat. Et comme la persécution des juifs algériens aurait mis en goût les antisémites, ce serait bientôt notre tour, à nous, juifs français. C'est là le but que poursuivent les antijuifs. Ils ont pu jusqu'ici vexer, tourmenter, assommer les juifs; mais, devant la loi, les juifs sont encore les égaux des chrétiens. Tant que la liberté de conscience n'aura pas été mise en échec par une seconde révocation de l'Édit de Nantes, les antijuifs ne pourront pas se vanter d'avoir remporté une victoire durable. Ils jouent donc leur rôle en s'en prenant au décret rendu par le gouvernement de la défense nationale. Mais que des juifs ignorant l'histoire non seulement du décret Crémieux, mais de la France, approuvent les antisémites, c'est là une chose déplorable. Qu'ils soient bien avertis que s'ils acceptent pour les juifs algériens une situation dégradante, ils auront signé leur propre déchéance.

R. T.



DE FACE ET DE PROFIL

XI

M. NARCISSE LEVEN

..... Et le dos arrondi sous la bise pénétrante de l'hiver tardif, la main gauche enfoncée dans le pardessus gris, la main droite coupant l'air, dans le geste habituel, presque onctueux, qui accompagne la démonstration, M. Narcisse Leven continuait son entretien.....

Politique? Droit? Culte? Administration? Quel sujet abordait-il? Celui-ci, celui-là et celui-là encore, peut-être. Car il a des grandes choses la passion qui fait n'être étranger à rien. Et la tête, puissante, s'agite; au-dessous du front large et intelligent, les yeux, d'un bleu vif, s'animent; la bouche, perdue dans la moustache restée châtain-roux, s'entr'ouvre, donnant l'essor à l'Idée, simplement, sans recherche et sans apprêt.

Car c'est une chose digne de remarque que, avocat, M. Leven s'est dépouillé de toute emphase. Il a toujours été dédaigneux de l'affectation, du geste déclamatoire et de l'effet. Promptitude dans l'enthousiasme et dans l'action, certes. Mais quelle sobriété dans l'éloquence! Il ne cherche le triomphe de la vérité que dans la vérité, et de la justice que dans le droit. Son talent, fait de conviction, de netteté et de concision, fuit les phrases pompeuses, vides de sens et de choses. Et c'est cela qui a fixé son renom. Partout la considération l'entoure. Tel il est à la Cour d'appel, tel il est à l'Alliance, au Consistoire de Paris, dans les Comités supérieurs du gouvernement où sa science de jurisconsulte est si hautement appréciée. Tel il fut aussi au Conseil municipal, où son austère désintéressement a gêné des consciences plus faciles.

La Révolution de 1848 a dû frapper son imagination. Il a, des vastes et chimériques conceptions de cette époque, em-

preintes en lui les idées généreuses, nuancées de rêve. Elles l'emportent parfois, pour les institutions et les hommes, vers un idéal de grandeur qui l'attire. Fanatisme en son genre, mais fanatisme qui l'élève tout entier vers le Bien par le Bien.

Ecoutez-le d'ailleurs, lorsque revêtu de son coin-de-feu, il s'enfonce dans son fauteuil de velours vert, entre le guéridon de travail et la cheminée où le coke ardent pétille. La parole, basse et timide d'abord, s'affirme, se précise, s'enflamme, devient persuasive par la seule force de la pensée honnête et pure. Et sous la lumière croissante du projet qui jaillit, vague encore, du cerveau, grandit, se développe, se fonde, la joie illumine et rajeunit le regard dans la barbe toute blanche.

Pas un n'a, comme lui, connu Crémieux, dont il fut le patriotique auxiliaire à Tours, en 1870. Nul mieux que lui n'était désigné pour remplacer le grand orateur à la présidence de l'Alliance, qu'ensemble ils ont fondée. Modeste, il a toujours attendu cette dignité qui lui était due, s'effaçant avec un excès de réserve devant d'autres qui y étaient moins préparés. Mais « la modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau : elle lui donne de la force et du relief ». Salomon Goldschmidt meurt, et il se fait sur le nom de M. Leven une immense acclamation.

Si une vie de droiture, de probité, de travail, a besoin de récompense, M. Leven n'a plus rien à envier. Tandis que du dehors l'estime et le respect montent vers lui, le foyer domestique, vivifié par la Religion et l'amour de la Patrie, embelli par la grâce d'une femme de cœur, a pour lui le charme qui captive et repose des déceptions sociales, des amertumes de cette fin de siècle qui sombre sous les plus grandes tristesses.

RAOU.



VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Mischpatim* »

« Voici les lois que tu leur proposeras ».

Les hommes ont un tel besoin de justice qu'ils se plaisent à en faire le premier attribut de la Divinité. Elle est donc sainte, comme Dieu est saint. « Le chapitre de « Mischpatim » observe le Midrasch, suit immédiatement celui qui se termine par diverses instructions concernant l'édification de l'autel. Ce voisinage n'est sans doute pas fortuit ; il signifie apparemment que le tribunal doit être contigu au sanctuaire, c'est-à-dire que le devoir des magistrats est de se pénétrer de la majesté des lois et de la sainteté de leurs fonctions, de se croire toujours, non pas dans le palais, mais dans le temple de la justice ». On avouera que cette interprétation n'est point banale.

Pourquoi, ajoute le Midrasch, ce chapitre débute-t-il par ces mots : ואלה משפטים « Voici les lois »? Parce que la loi, en tant qu'expression agissante de la justice, est en quelque sorte le ciment de l'édifice social ; si elle fait défaut, la société se désagrège et tombe en ruine. Il n'est point de collectivité qui puisse se maintenir sans statuts. « Le roi affermit son pays par la justice, lisons-nous dans les Proverbes. Quel est ce sage monarque, demandent nos Sages? C'est le Saint, béni soit-il, qui a voulu que la recherche passionnée de la justice et la connaissance exacte des lois fussent la première préoccupation de son peuple. C'est la raison pour laquelle notre chapitre commence par : « Voici les lois que tu leur proposeras ».

« Œil pour œil, dent pour dent.. »

La peine du talion n'a jamais existé que dans l'imagination de ceux qui ont méconnu l'esprit de la législation mosaïque, pris étourdiment ce verset au pied de la lettre et n'ont pas vu que les termes « œil pour œil, dent pour dent... » sont

des locutions métaphoriques très communes dans la langue imagée de l'Écriture. Evidemment le verset ne peut avoir d'autre signification selon le bon sens et la logique que celle-ci : Les dommages-intérêts doivent être proportionnés à l'importance des lésions corporelles. Nos Sages ont d'ailleurs fort bien compris l'inanité de l'interprétation littérale de notre texte, puisqu'ils ne lui ont même pas fait l'honneur de la discuter sérieusement. Ils l'ont, en effet, réfutée par l'absurde. « Si l'œil de l'un est petit, et l'œil de l'autre volumineux, objecte avec malice R. Dostaï, que deviendra ton talion? Et si le corps de l'un est gros et le corps de l'autre mince, que feras-tu de ton talion? Et à l'aveugle qui crève un œil à un voyant, ajoute R. Siméon ben Yohaï, appliqueras-tu aussi le talion? Tu vois bien que les mots « corps pour corps, œil pour œil, dent pour dent signifient : dédommagement en argent proportionné à l'importance de la blessure ». Je suppose que nos Anciens, contemporains ou plutôt héritiers de la Bible, scrupuleux conservateurs des traditions nationales, ne méritent pas moins de crédit que certains de nos modernes exégètes. Au surplus, le code de Moïse, qui est plein de douceur et de pitié, puisque le premier dans le monde, il sollicite notre humanité à l'égard de l'animal et même des êtres inanimés, nous défend d'une façon absolue une interprétation littérale du verset incriminé.

« Si le vol est trouvé entre ses mains... il paiera le double. »

On dénie parfois à nos Talmudistes les sentiments délicats qui honorent la conscience humaine. Jugez-en.

« Il existe, disent nos docteurs, d'autres vols, tout aussi coupables que ceux qui consistent à dérober un bœuf, un âne ou un agneau : c'est de capter frauduleusement la bienveillance de son semblable, en lui témoignant une déférence ou une amitié simulée, pour s'attirer par ce subterfuge sa reconnaissance. N'invitez donc pas quelqu'un à dîner, quand vous savez qu'il ne peut pas accepter ; n'offrez pas de cadeaux, sachant d'avance qu'ils seront refusés ; ne faites pas croire à votre hôte que vous mettez exprès pour lui le vin en perce, quand en réalité vous l'auriez percé tout de même ; ne

présentez pas de flacon vide, en faisant accroire qu'il contient des parfums ».

Ce dernier trait me rappelle une historiette dont nos pères d'Alsace se sont jadis fort amusés. Je ne puis résister au plaisir de vous la raconter. Du reste elle n'est pas inédite.

A l'approche des fêtes, les ouailles d'un pieux rabbin de campagne résolurent d'offrir à leur pasteur un fût d'excellent vin. En fidèle observateur de la Loi, le bon rabbin ne méprisait pas la liqueur vermeille. Il s'empressa de mettre sur le chantier un tonneau de respectable taille. Comme tous avaient un égal respect, une égale affection pour leur vénérable chef, ils accoururent successivement dans la cave rabbinique et versèrent le contenu de leurs cruches dans l'immense entonnoir. Cette manifestation spontanée et unanime toucha le vieillard jusqu'aux larmes.

Impatient de déguster le précieux breuvage, il descendit dans la cave, tenant dans sa main la coupe d'argent et ouvrit avec un religieux tremblement le robinet. En un clin d'œil la coupe fut remplie ; il la porta aussitôt à ses lèvres... Hélas ! il ne but que de... l'eau ! Ses fidèles ouailles, dans leur tendre sollicitude pour leur pasteur, avaient pensé que le vin serait trop généreux, si elles n'y ajoutaient un peu d'eau. « Un cruchon d'eau dans une telle quantité de vin, qu'est-ce, grand Dieu ? se disaient-elle ». Malheureusement chacune d'elles s'était fait la même réflexion. Voilà comment le vin avait tourné en eau !

> « Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal et lorsque tu prononceras dans un procès, tu ne te détourneras point pour suivre le plus grand nombre, jusqu'à pervertir le droit. »

Ce précepte est toujours de circonstance. On se rappelle, en effet, que le premier magistrat d'une des plus hautes juridictions de notre pays, le cita dernièrement devant la Cour suprême. Abandonnez la majorité, quand la majorité a tort ! Délaissez l'iniquité, eût-elle pour elle la force et le nombre ; le nombre n'est pas la justice. Pour échapper à la peur de forfaire, nos Sages ne prononçaient presque jamais de jugement irréparable. Ils s'ingéniaient à rendre l'application de la peine capitale pour ainsi dire impossible, en faisant procéder à des

enquêtes longues et minutieuses, afin de donner à la défense de l'accusé toutes les garanties désirables; c'est ainsi que le criminel était rarement condamné à la peine de mort. En outre, s'inspirant de notre verset, ils s'interdisaient de prononcer la peine capitale, à la majorité d'une voix, de peur de pervertir la vérité et la justice. Il leur fallait au moins une majorité de deux voix. Puisse cette crainte salutaire régner toujours dans l'enceinte des tribunaux!

M. WOLFF,
Rabbin de Sedan

DIE HAGGADAH VON SARAJEVO (1)

(*Suite et fin.*)

En dépit de la quatrième coupe de vin réservée pour le dénouement et de la bénédiction qui l'accompagne « sur la vigne et sur le fruit de la vigne », l'épilogue mélancolique parut, dans le cours des temps, présenter un contraste choquant avec la « grande joie » que la délivrance d'Egypte suscitait dans les cœurs, avec l'allégresse dont les âmes débordaient en louant le Seigneur, avec le besoin d'épanchements et de transports bruyants comme conclusion à une soirée commencée dans le recueillement de la commémoration solennelle. C'est à ce sentiment légitime, au désir de se séparer sur une impression de bonne humeur franche et expansive, que sont dues plusieurs des additions introduites après coup dans le texte adopté. Elles sont postérieures au manuscrit de Sarajevo, et à la plupart des manuscrits anciens, elles n'ont pénétré ni dans le rituel du Yémen, ni dans les liturgies orientales. Tels sont deux poèmes alphabétiques, composés dès le XIe siècle, avec la Nuit et la Pâque nommées respectivement au bout de chaque vers. Tels aussi trois morceaux, dont le premier, antérieur au XVe siècle, est plus répandu que les autres, qui sont probablement du XVe siècle, tous trois d'ori-

(1) Par D.-H. Muller et J. von Schlosser, Vienne, chez Alfred Hœlder.

gine allemande ou polonaise, avec des couplets que l'officiant articulait et des refrains que l'assistance reprenait en chœur. Tel enfin le chant du Chevreau, un appendice inattendu, sans aucun lien ni religieux, ni littéraire, avec ce qui précède, un morceau de la *Haggâdâh*, ainsi que nous l'avons définie en commençant, un hors-d'œuvre déplacé dans la *Haggâdâh* de la Pâque. Il s'y est introduit par effraction, vers le milieu du XVI[e] siècle, et y a été définitivement rattaché dans le rite allemand. L'assemblée n'avait aucune hâte de se disperser et aurait volontiers prolongé la séance jusqu'à l'aube, à l'exemple des docteurs énumérés presque en tête de la *Haggâdâg*, qui s'oublièrent toute la première nuit de Pâque en racontant à leurs disciples la sortie d'Egypte, au point d'être surpris par le jour qui commençait à poindre et par l'appel à la prière du matin.

Le manuscrit conservé à Sarajevo ne contient pas seulement la *Haggâdâh*, mais des illusions très riches.

... Il y a une question préjudicielle qui ne pouvait pas être éludée sans déconcerter le lecteur, quelle que fût la place où elle serait posée. Les juifs ne violent-ils pas le code de l'Ancien Testament par les représentations figurées d'êtres vivants, hommes, femmes, animaux des deux sexes? Le deuxième commendement du Décalogue, qui proscrit le culte des images, n'interdit-il pas absolument la reproduction de l'homme, que Dieu a fait à son image, à sa ressemblance, et de toutes les créatures? Le Décalogue porte expressément: Tu ne te feras point d'idole, ni aucune figure des choses qui sont au ciel en haut, ou sur la terre en bas, ou dans les eaux plus bas que la terre; tu ne te prosterneras pas devant elles, ni ne les adoreras. » Les préjugés d'un rigorisme outré ont pu voir dans cette défense autre chose qu'une mise en garde contre l'idolâtrie; en réalité, si elle s'applique à la statuaire et à tous les reliefs, elle laisse hors de cause le dessin, l'enluminure et la peinture. Les scribes-officiels des synagogues occupés à tracer les lignes de l'écriture carrée, les calligraphes des accents si fins et si délicats qui indiquent les nuances de la massore ne sont-ils pas les précurseurs des artistes juifs qui se sont crus autorisés à illustrer l'Ancien Testament en général, le rouleau d'Esther et la *Haggâdâh* en particulier?

L'influence chrétienne a précipité ce mouvement que le piétisme essayait encore d'entraver et d'enrayer dans la seconde moitié du XIIe siècle.

C'est à cette tolérance de moins en moins contestée qu'est due la conception réalisée magnifiquement dans le manuscrit de Sarajevo. Le Musée l'a acquis en 1894 d'une très ancienne famille juive espagnole établie dans cette ville. De courtes légendes en hébreu indiquent les sujets traités, les principaux épisodes de l'histoire sainte depuis et y compris la création jusqu'à la bénédiction de Moïse au moment où il va mourir; le temple de l'avenir, avec le tabernacle et les deux tables de la loi; le père de famille distribuant à son entourage la *Haggàdâh* et les pains azymes; enfin la synagogue, dont l'extérieur laisse voir un mur en pierres de taille régulièrement coupées, quatre fenêtres cintrées aux grillages entrecroisés et une large baie, également cintrée, permettant de reconnaître à l'intérieur le tabernacle exhaussé sur un piédestal, avec ses deux portes ouvertes, avec trois rouleaux de la loi dans leurs manteaux d'étoffes voyantes, avec deux lampes éternelles suspendues aux deux côtés. Tandis qu'une femme restée dans le sanctuaire avance la main vers l'un des rouleaux sacrés pour le toucher et pour baiser ensuite cette main bénie par le contact, les fidèles sortent, en se dirigeant, comme l'écriture, de droite à gauche, hommes, femmes, enfants, avec des houppelandes rouges et bleues surmontées de capuchons.....

... Le procédé du dessin à la plume colorié, avec un embryon de perspective, avec une palette réduite aux teintes or, jaune, rouge, bleu et blanc, avec l'esquisse d'un paysage ou d'une forteresse, quelquefois, plus souvent avec un réseau géométrique, sur lequel se détachent les personnages, appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle pour ses débuts, à la première du XIVe pour son développement. Quant à son lieu d'origine, c'est le sud de la France, l'Aquitaine, d'où il s'est répandu vers le sud en Italie et en Espagne. Les habitudes d'ordre hiératique se mêlèrent à ces époques et dans ces pays, à l'esprit satirique, comme dans les façades des églises gothiques. Ce sont les moines qui, dans les cloîtres, ont été les artisans de cette renaissance calligraphique d'abord, picturale

ensuite, où le profane avait envahi le sacré et s'était confondu avec lui sous l'influence de la chevalerie. Dans la France méridionale et en Italie, le christianisme, après avoir renouvelé cette forme d'art en la dégageant du type byzantin dont elle était l'héritière directe, en avait gardé le monopole, tandis qu'en Espagne des artistes juifs s'inspiraient des maîtres chrétiens, dont ils appliquaient la manière au Pentateuque, à l'Ancien Testament, à la *Haggâdâh*.

La *Haggâdâh* de Sarajevo est le plus ancien monument qui ait survécu au naufrage de la miniature espagnole telle qu'elle semble avoir été pratiquée vers l'an 1300 de notre ère par les juifs de Tolède ou de Barcelone. Sur le frontispice du manuscrit, au sommet, entre deux clochers byzantins, au-dessus d'une tourelle plus petite, qui s'harmonise avec deux autres tourelles placées horizontalement aux deux extrémités, on distingue les armes d'Aragon, l'écu d'or à quatre pals de gueule. L'artiste ou plutôt les artistes, car je crois reconnaître plusieurs mains, ont été les précurseurs du juif baptisé qui, au xve siècle, a présidé à la décoration de la Bible castillane exécutée par le duc de l'Infantado (ms. I. j. 3 de l'Escurial) et ornée de soixante-six grandes miniatures représentant l'histoire biblique moins la création, depuis Adam et Ève jusqu'aux Macchabées. Ils ont été les primitifs dont a dû s'inspirer en les continuant Raby Mosé Arragel, chargé en 1422 par D. Luiz de Guzman, grand maître de Calatrava, de gloser et d'historier une bible « en romance », la célèbre Bible d'Olivarès, conservée au palais de Liria à Madrid, parmi les trésors de la *Casa de Alba*. M. Samuel Berger a montré dans la version et dans les peintures l'œuvre collective, achevée en 1430, du rabbin de Maqueda et de savants et artistes chrétiens, parmi lesquels au moins un Franciscain et un Dominicain. La *Haggâdâh* qui nous occupe n'avait-elle pas également provoqué une collaboration entre chrétiens et juifs, entre les initiateurs et les initiés? C'est là une question que les miniatures anonymes, trop inégales à mon sens pour ne pas trahir des degrés dans les mérites des auteurs, ne permettent plus de résoudre.

MM. D.-H. Müller et J. von Schlosser, dans leur féconde collaboration, ont étendu leur enquête à toutes les autres

Haggâdâhs illustrées manuscrites qui leur paraissaient mériter cet honneur. Nous nous contenterons de marquer leurs itinéraires, sans nous y engager à leur suite. Ils ont passé tour à tour par les exemplaires espagnols, français, allemands et italiens, appartenant à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum, au Musée national germanique de Nuremberg, au comte de Crawford dans son château de Haigh Hall, à Wigan, dans le Lancashire, au professeur David Kaufmann à Budapest, au baron Edmond de Rothschild à Paris, à M. Albert Wolf à Dresde. Comme on le voit par cette énumération, les auteurs ont élargi leur terrain bien au delà du petit domaine que, d'après le titre de leur livre, ils s'étaient assigné tout d'abord. Ils ont promis peu; ils ont tenu beaucoup.

HARTWIG DERENBOURG.

Société des Études juives

Le samedi 28 janvier, la *Société des Études juives* a tenu son assemblée générale. M. Lehmann, directeur du Séminaire israélite, présidait.

Aux heures de tristesse, a dit M. Lehmann d'une voix rendue plus grave par un deuil récent, c'est une consolation de sentir qu'on a participé à une œuvre grande et utile comme celle que poursuit notre Société. Cette œuvre fait honneur à la Communauté et au culte. La Société est pénétrée du plus large libéralisme, la liberté est sa seule loi. Hier, elle avait à sa tête un savant, M. Vernes, qui n'est pas israélite, mais qui avait tous les titres à la présidence. On se rappelle avec quelle indignation vengeresse il a flétri les haines que ces temps ont vu renaître et l'esprit de perversité qui les a suscitées et les entretient, les dangers qu'elles font courir à la patrie et à la civilisation. La Société fait honneur à la Communauté, parce qu'elle fait connaître l'histoire et la littérature juives, Au milieu du tumulte des passions n'affectons pas un stoïcisme que nous ne saurions avoir. Oui, ce déchaînement des animosités que nous croyions à jamais éteintes

nous trouble jusqu'au plus profond de notre être; non pas pour notre repos ni pour les souffrances que nous devons endurer; ce n'est pas comme juifs que nous souffrons, c'est comme Français. Mais advienne que pourra, jamais nous ne courberons la tête devant aucune idole, et toujours nous serons pour la justice qui prend en mains la cause de l'innocent, des opprimés et des déshérités.

Après ces paroles vibrantes, M. Schwab donne lecture de l'état financier; il y a excédent des recettes sur les dépenses.

Ensuite, M. Lucien Lazare lit son rapport sur les différentes études publiées par la Revue de la Société. Il regrette qu'on donne trop de place aux littératures bibliques et talmudiques et pas assez à l'histoire du moyen-âge. En terminant, M. Lazare exprime la satisfaction que la Société a éprouvée à voir le gouvernement de la République conférer la croix de la Légion d'honneur à M. Lehmann et récompenser ainsi une vie toute de désintéressement et de labeur.

Enfin, la parole est donnée à M. Maurice Bloch, directeur de l'Ecole Bischoffsheim pour sa conférence sur *les Juifs et la prospérité publique à travers l'histoire.*

Le langage a de singuliers abus, dit M. Bloch. Il applique à toute une race les défauts de quelques individus; ainsi « saoûl comme un polonais », « filou comme un grec », « usurier comme un juif ». Est-ce que l'Académie ne voudra pas établir au mot « juif » que juif peut être synonyme d'honnête homme ? On affirme communément que les fils d'Israël sont des accapareurs et qu'ils s'enrichissent aux dépens des pays qui leur offrent l'hospitalité. Eh bien ! c'est le contraire qui est vrai ; partout où les juifs sont libres et tranquilles, les pays sont riches et prospères. Voyez les juifs sous Soleiman-le-Magnifique en Turquie, sous Casimir-le-Grand en Pologne ; voyez-les en Espagne jusqu'à Ferdinand, ils sont très influents et sont de grands seigneurs ; voyez-les à Florence, sous les Médicis, voyez-les en Hollande, etc.

En vérité, sans les juifs, qu'eût fait le moyen-âge? L'Europe était émiettée en une infinité de principautés ; on vivait isolé, les routes étaient peu sûres. Et cependant, d'infatigables voyageurs circulaient à travers le continent et par les mers ; c'étaient des juifs qui tenaient ainsi les communica-

tions ouvertes. Ils rapprochaient le consommateur du producteur et ils apportaient les belles étoffes, les parfums, les épices, les huiles, etc.

Les croisades, dit-on, ont eu pour résultat de faire connaître l'orient à l'occident. Or, dès avant ces grands mouvements, les juifs voyageaient sans cesse et abordaient jusqu'en Chine. Au reste, les croisés ont su apprécier les juifs. Tandis que la populace se ruait sur ceux de nos pays, les chevaliers et les marchands chrétiens entraient en pourparlers avec ceux qu'ils rencontraient en chemin.

Tous se disputaient les juifs : le seigneur, le prélat, la jeune fille était heureuse d'en apporter en dot. On les employait comme interprètes, receveurs, secrétaires, collecteurs d'impôts, douaniers. Rien d'étonnant à cela, ils recevaient tous de l'instruction. Racine, lui-même, en témoigne dans sa préface d'Athalie.

Les juifs tenaient aussi des banques de prêts. On leur a reproché ce genre de commerce, qui pourtant aujourd'hui, se pratique partout sous le nom de mont-de-piété. C'est à eux encore qu'on doit la lettre de change.

Et l'usure ? Il faut bien que j'en parle, s'écrie M. Bloch, puisqu'on vous a déclaré qu'on trouverait de l'intérêt dans mon discours. Certes, les juifs prêtaient à plus de 6 0/0 ; mais le taux n'était pas exagéré, étant donnés les risques ; une fois sur deux, la créance était perdue. D'ailleurs les juifs ne dépassaient pas ce qui était le taux légal d'alors ; ajoutez à cela que les seigneurs les contraignaient à ce métier. Parmi les usuriers du temps, les juifs étaient encore les plus doux, car là où ils ne prenaient que 20 0/0, les Lombards prenaient 40 0/0. Et ne disait-on pas plus tard : Il faut trois juifs pour faire un Bâlois et trois Bâlois pour faire un Gênois ?

A peine avait-on chassé les juifs, qu'on les rappelait ; ainsi en Espagne et en France au XIVe siècle ; ainsi les habitants d'Ancône quand Pie V expulsa les juifs. En 1797, le ministre du commerce d'Espagne demande au roi de faire revenir les juifs. De nos jours, on a pu constater en Russie combien leur départ avait eu de conséquences funestes.

Rien n'est plus insensé que de détruire la concurrence ; elle est l'âme du commerce et de l'industrie. Colbert ne s'y

trompait pas. En 1681, les marchands de Marseille ayant réclamé l'expulsion des juifs, ce grand ministre fit faire une enquête en secret, se doutant bien que c'était la peur de la concurrence qui inspirait cette démarche.

Commerce et patriotisme se tiennent. Pour ce qui est de défendre le pays, les juifs ont montré qu'ils ne le cédaient à personne en héroïsme. Mais à côté du patriotisme des champs de bataille, il y en a un autre sur le terrain des luttes commerciales, et les Expositions permettent de décider à qui revient la victoire. Nos coreligionnaires, dans ces tournois, ont toujours fait brillante figure. Que la France laisse la tribu des Kahn et des Lévy se préparer tranquillement à l'Exposition de 1900, elle n'y perdra point.

Quelle faute n'a pas commise l'Espagne en chassant les juifs? Et quand les a-t-elle expulsés? Juste au moment où elle en aurait eu le plus besoin. Que seraient devenues ses colonies, si cette race intelligente et entreprenante avait pu y porter son activité? On sait la parf que les juifs ont prise aux découvertes des Espagnols et des Portugais, les services qu'ils ont rendus aux explorateurs par la connaissance des langues et des pays. C'est avec les capitaux des juifs chassés de la péninsule ibérique que la Hollande développe ses colonies. Cromwell se rend compte de la valeur des fils d'Israël et il plaide chaudement leur admission. Au XVIIIe siècle, les Gradis font tripler le chiffre d'affaires du Canada et assurent le ravitaillement de cette colonie. En 1830, lorsque l'armée française débarque en Algérie, elle trouve comme seuls amis dans ce pays les israélites. C'est par eux seuls que l'Algérie peut être reliée au Sénégal; ils seront, quand notre gouvernement saura le comprendre, le principal élément de l'extension française. C'est ce que vit parfaitement le consul de France au Maroc, M. Baumier; il demanda qu'on fit venir à Paris le rabbin Mardochée, qui avait réussi à pénétrer dans Tombouctou et qu'on lui donnât une instruction appropriée. L'*Alliance* s'en chargea. Et, à ce propos, M. Bloch montre ce que cette institution fait pour répandre l'influence française.

Le conférencier dit ensuite les efforts et les progrès de nos coreligionnaires en agriculture; il rappelle que les juifs ont été les rouliers de la pensée au moyen-âge, le développement

qu'ils ont donné à l'imprimerie depuis Soncino jusqu'à Michel Lévy, ce qu'ils ont accompli en médecine, etc., etc.

Mais, objectera-t-on, vous exaltez les mérites des juifs! pensez-vous donc qu'ils n'aient pas de défaut ? — Oh ! que si; et ils en ont le droit, étant des hommes. Toutefois, leur criminalité est moindre, et il est un vice, générateur de beaucoup d'autres, qu'ils n'ont point, c'est l'ivrognerie. Le juif se plaît dans son intérieur; il n'a que faire du cabaret et de l'alcool. Un ministre de l'instruction publique, en Roumanie, à qui l'on demandait comment on pouvait résoudre la question juive, répondit : Ce n'est pas à coup de règlements ni au moyen de lois, c'est par le travail. Voici comment je me suis convaincu de cette vérité : Une nuit où nous avions discuté entre amis sur la question juive, jusqu'à trois heures du matin, comme nous sortions, nous vîmes une lumière et, à sa lueur, un ouvrier israélite qui travaillait. Au même moment, trois ouvriers, qui n'étaient pas juifs ceux-là, déambulaient pleins de vin et chantant des chansons patriotiques. La solution de la question, vous le voyez, elle est dans la concurrence du travail et dans la sobriété.

Si maigre que soit notre analyse, elle suffit à montrer le puissant intérêt qu'offrait la conférence de M. Bloch. Ajoutez à cette richesse du fonds tous les agréments d'une parole vive, d'un esprit agile et infiniment curieux, et les ressources d'une verve jaillissante d'anecdotes et de mots heureux, et vous jugerez du succès qu'a obtenu M. Bloch.

Après la conférence, M. Lehmann a proclamé le résultat du vote pour la nouvelle présidence : c'est M. Albert Cahen, professeur de rhétorique supérieure, qui a été élu à l'unanimité.

L. L.

Lettre d'Algérie

Les télégrammes des agences vous ont appris le décès de l'infortuné Jaïs que le typhus n'a pas épargné. Ses obsèques, qui ont eu lieu avec pompe, ont vivement impressionné la population algérienne, qui a salué respectueusement au passage la dépouille de notre coreligionnaire.

L'absence du gouverneur général aux funérailles a été vivement commentée, mais n'a surpris personne. C'eût été trop noble pour M. Laferrière de rendre un dernier hommage à une victime du devoir. Et pourtant, nous avons remarqué derrière le cercueil de notre ami des antijuifs de marque, qui n'ont pas craint de faire taire leur haine devant l'admiration unanime qu'a soulevée la courageuse conduite de Félix Jaïs.

L'événement sensationnel de cette semaine a été l'arrivée de Max Régis et de Rochefort, dont le débarquement sur le quai de la Compagnie transatlantique s'est effectué au milieu de bagarres, de cris, de sifflets, d'acclamations et de vociférations de toutes sortes.

Les femmes surtout se distinguaient par leur frénésie à acclamer leur doux Jésus. Des poussées formidables se sont produites à plusieurs reprises, sur le passage de Max Régis, poussées provoquées par ses admiratrices, impatientes de l'embrasser.

Depuis la sortie de prison de Milano, nous n'avons pas assisté à pareil spectacle. Comme toujours, les juifs étaient calfeutrés chez eux, depuis dix heures du matin. Les troupes, sous les ordres immédiats du général Larchey, commandant le 9e corps, ont eu plusieurs charges à effectuer.

Résultat : 65 blessés et 101 arrestations.

Les exploits des antijuifs, se livrant entre eux à de véritables batailles rangées, peuvent satisfaire un moment notre aversion pour les auteurs de nos maux, mais comme c'est forcément nous qui payons les pots cassés, nous ne pouvons que déplorer la faiblesse du gouvernement, qui semble avoir

pris le parti de laisser se continuer une agitation à tous les points de vue néfaste.

Aujourd'hui que l'on connaît les véritables fauteurs de troubles, aujourd'hui que les desseins et les ambitions de chacun sont dévoilés, rien ne serait plus facile que de ramener l'ordre et la tranquillité en Algérie. Mais soutenir un parti antijuif, soit-disant composé de vrais Français d'origine, contre un autre parti antijuif également, mais ne comprenant que des étrangers, c'est reconnaître et même approuver les programmes identiques des deux partis, c'est, en un mot, élever l'antisémitisme à la hauteur d'un principe gouvernemental. L'appui rencontré par M. Drumont auprès de M. Laferrière pour l'abrogation du décret Crémieux, la promesse faite par le gouverneur de l'Algérie de ne plus admettre un juif dans les administrations, sont autant de preuves du désir de notre gouverneur de donner pleine et entière satisfaction aux Algériens, à condition que ces derniers puissent lui fournir les moyens de télégraphier au ministre de l'intérieur que la ville d'Alger est calme.

M. Laferrière s'est trompé. Le calme, il ne l'aura jamais, tant qu'il poursuivra sa politique d'iniquités et d'injustices. Les juifs algériens ont beaucoup plus appris en un an de persécutions qu'en trente années de sécurité. Du moment que c'est la peur qui inspire les actes des gouvernants, du moment que c'est celui qui crie le plus fort qui a raison, ils reconnaissent aujourd'hui quel tort ils ont eu de se taire.

De là à l'agitation, il n'y a qu'un pas. Souhaitons pour la France et la colonie que ce pas ne soit pas franchi, car l'élément arabe dont on semble avoir fait fi jusqu'à ce jour, est lui aussi victime de l'agitation antijuive. La misère qui règne dans les villes est encore moins grande que celle qui sévit dans les tribus et dans les campagnes. Et quand on songe que l'on est au *Ramadan* et qu'il y a, en Algérie, cinq millions d'indigènes prêts à marcher contre les infidèles, on se demande anxieusement dans quel but le gouvernement français fait preuve de la plus coupable mollesse pour réprimer des troubles qui n'ont que trop duré.

EUGÈNE BEY.

MADAME BINI

Mme Bini, la doyenne des surveillantes, à l'hôpital de Rothschild, est morte vendredi dernier. Elle était depuis vingt ans à la tête du service des enfants ; à partir de 1889, elle fut en outre chargée de la direction de la Maternité qui venait d'être créée.

Dans ces fonctions délicates et laborieuses, qui exigent en même temps que des connaissances spéciales, de rares dons de sang-froid, de courage, de tact et de discrétion, elle justifia pleinement la confiance absolue que plaçaient en elle les chefs qui, pendant sa longue carrière, se sont succédés, le professeur Marc Sée, les docteurs Leven et Weill.

Depuis quelques années elle était minée par le mal implacable qui devait l'emporter, mais, héroïque, elle résista à tous les conseils, persévérant dans sa tâche, plus atteinte elle-même que la plupart de ceux qu'elle soignait. Et quand, à bout de forces, elle dut céder, on la vit, docile, se soumettre à la même discipline qu'elle avait eu le secret d'obtenir de ses protégées.

Un cortège considérable l'accompagnait dimanche à sa dernière demeure, grossi de tous ceux qui avaient su apprécier le rare mérite de cette femme de bien.

Au cimetière, M. Aron, le distingué directeur, prononça ces paroles d'une voix émue :

Permettez-moi de dire quelques mots d'adieu à l'excellente femme dont nous déplorons la mort aujourd'hui. Elle nous quitte après une maladie longue et douloureuse. Son existence fut toute de dévouement et d'abnégation d'elle-même. Pendant quinze ans je l'ai vue se prodiguer jour et nuit à ceux qui réclamaient ses soins. Auprès des malades, même contagieux, auprès des femmes en couches, partout où il fallait courage et sacrifice de son repos, on était sûr de la rencontrer. D'aspect froid et sévère, elle gagnait à être connue. Il n'y a pas longtemps, elle me faisait lire une lettre avec caractères en relief qu'elle venait de recevoir d'une jeune aveugle, pensionnaire d'un établissement de Vienne, en Autriche. Cette jeune fille, qui avait quitté notre maison depuis plus de dix ans, alors qu'elle n'avait que sept ou huit ans, rappelait encore les soins matériels dont l'avait entourée celle qu'elle appelait sa bienfaitrice !

C'est avec un grand chagrin que je dis adieu à Mme Bini. Son souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire et je le vénérerai toujours et d'autant plus qu'elle s'ignorait et qu'en dehors du dévouement qui la caractérisait, elle était la simplicité, la modestie même !

Adieu donc, excellente créature. Nous ne vous oblierons pas !

M. l'interne, Edouard Lévy, délégué par le médecin en chef, a, à son tour, prononcé une allocution qui a produit sur l'assistance une impression profonde.

Correspondance

Nous recevons du Secrétariat de l'*Alliance israélite universelle* la lettre suivante :

Paris, le 6 février 1899.

Monsieur le Directeur,

J'ai déjà eu l'occasion de parler ici d'un ouvrage que M. Jean de Pavly a publié sur l'*Ibn Haezer;* j'ai montré les erreurs et les inexactitudes dont ce travail fourmille. M. de Pavly vient de publier un petit livre, dont voici le titre complet : *Manuel du Ménage israélite, lois fondamentales de la religion juive, coordonnées et traduites pour la première fois sur les originaux rabbiniques, par Jean de Pavly, docteur ès lettres, ancien professeur à l'école du Sacré-Cœur de Lyon, en collaboration de MM. les grands rabbins Salem Sopher, de Cracovie, et de Haym-Joseph Haghiz, de Smyrne.*

Au-dessous de ce titre, on lit cette indication, qui semble intentionnellement équivoque :

« Publié par les soins de l'*Alliance* ».

Il est bon de prévenir vos lecteurs que l'*Alliance israélite* est complètement étrangère à cette publication.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire,
BIGART.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 3 au 10 Février

Mme Helbronner (Horace).	3.000	»
MM. Hirsch (Joseph).....	500	»
Rheims (Louis).....	200	»
Mirtil	100	»
Mme Popert	100	»
Produit d'une quête faite à un mariage à domicile	82	»
Anonyme J.-L....... ...	40	»
Mme Fano (Henri)........	30	»
MM. Block, 12, rue Le Peletier.............	20	»
Cohn (Robert).......	20	»
Mme Gompel (Gustave)...	20	»
MM. Lévy (Jacob), à Neuilly...........	20	»
Rheims (Georges	20	»
Rueff, 41, rue de Châteaudun....	20	»
Salomon, 34, rue des Halles.............	20	»
Strauss, 7, rue de Châteaudun.......	20	»
Strauss (Jules).......	20	»
Anonyme A.-M.....	15	»
De Castro...........	10	»
Dreyfus, 110, rue Vieille-du-Temple.	10	»

MM. Dreyfus (Armand)...	10 »
Dreyfus (Paul)......	10 »
Lévy (Henry)	10 »
Nunès (Ernest)......	10 »
Salomon (Marcel)....	10 »
Anonyme	5 »
Cohn, 14, rue des Petites-Ecuries....	5 »
MM. Falkenstein	5 »
Jacob (Bénédic).....	5 »
Lambert (Gaston)...	5 »
Léon (René).........	5 »
Meyer, 89, fbg Saint-Martin....	5 »
Rueff (Albert).......	5 »
Wormser (Maurice)..	5 »

Nouvelles diverses

Paris. — L'assemblée générale du *Mont-Sinaï* aura lieu le samedi 11 février 1899, à huit heures et demie précises du soir, à la mairie du IVme arrondissement, salle des Conférences, rue de Rivoli.



Lille. — Par arrêté du Ministre des Finances, M. Wellhoff, directeur des Finances municipales à Lille, a été nommé receveur municipal de cette ville.

***

Saint-Etienne. — Le 29 janvier, M. le rabbin Sèches a fait une conférence sur *ce que la civilisation doit au judaïsme.* L'orateur a obtenu son succès accoutumé.



Autriche-Hongrie. — Le Conseil municipal de Vienne avait engagé dernièrement pour son concert annuel l'orchestre philanthropique de la ville, mais en excluant de son invitation le directeur, M. Mahler, qui est israélite. Les musiciens déclarèrent que dans ces conditions ils refusaient leur concours.



Italie. — Les infirmières de l'hôpital civil de Leghorn qui sont toutes des religieuses, ont essayé de convertir plusieurs malades israélites. Aussitôt que ce fait parvint aux autorités, elles prescrivirent une enquête, qui eut pour résultat le renvoi immédiat de dix infirmières. Les autres furent prévenues que, si de nouvelles plaintes se produisaient, les religieuses seraient toutes remplacées par des infirmières laïques.

***

Livourne. — Dans l'hôpital communal, les nonnes ayant importuné les malades israélites pour les convertir, le Conseil de la ville a ordonné une enquête. A la suite de cette enquête, dix nonnes ont été renvoyées et le Conseil a déclaré que toutes les religieuses seraient exclues en cas de récidive.

Amsterdam. — On a représenté une pièce intitulée : *le Ghetto*, qui est un tableau de la vie des classes juives pauvres. L'auteur est un jeune coreligionnaire du nom de Heyermanns. Les orthodoxes ont protesté contre certains passages du drame et ont obtenu de la censure que l'auteur les supprimât.

***

Odessa. — Ici vient de mourir un jeune astronome israélite, S. Abelmann, sur lequel on fondait de grandes espérances. Il avait publié un travail remarquable : *Sur la direction des météores*. Il est mort à l'âge de trente-deux ans.

***

Saint-Pétersbourg. — Le gouverneur de Wladimir avait ordonné le renvoi de tous les israélites reçus dans les lycées, même de ceux qui dans quelques mois auraient terminé leurs études. Les ministres de l'intérieur et de l'Instruction publique ont annulé cette mesure qui aurait été bientôt prise par d'autres fonctionnaires.

***

— Les autorités de Wilna ont décidé que 6,000 roubles seraient pris sur le trésor pour subventionner un asile destiné à recevoir de pauvres israélites.

***

Bucarest. — M. David Emanuel, professeur de mathématiques à l'Université, est nommé membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. C'est la première fois que pareil honneur échoit à un juif de Roumanie.

***

— Un conflit diplomatique s'est élevé entre la Roumanie et la Bulgarie au sujet des juifs. La Bulgarie ayant décidé de fermer son territoire aux juifs de Roumanie, ce pays, usant de représailles, a défendu aux juifs bulgares de passer la frontière. Là-dessus, la Bulgarie proteste, alléguant qu'en Roumanie les juifs ne sont pas citoyens, mais seulement tolérés. La Roumanie de répliquer, que, bien que les juifs ne possèdent pas les droits politiques, ils sont sujets de l'Etat roumain, à preuve qu'ils font le service militaire.

***

Jérusalem. — D'après un télégramme du grand rabbin Salant, la disette règne dans la ville et la population affamée implore le secours des israélites européens.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

VERSAILLES (25 minutes de Paris)

Famille de fonctionnaire du culte prendrait jeunes pensionnaires (garçons) qui pourraient suivre les cours du lycée Hoche.

Vie de famille très confortable. — Maison avec installation moderne, grand jardin. — Leçons de français, d'allemand, d'anglais, d'hébreux.

S'adresser pour références à MM. les grands rabbins de France, de Paris, à M. le rabbin de Versailles, ainsi qu'à M. le Dr Klein, 94, rue d'Hauteville ;

Et pour tous renseignements à M. Kahn, *ministre officiant*, 10, rue Albert-Jolly, Versailles.

Le *Guide du Croyant israélite*, de M. le g and rabbin Wogue, se trouve à la librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

PRIX DE L'ABONNEMENT
(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an........... 20 fr. Six mois........ 12 fr. Trois mois...... 7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur-Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année | N° 24 | 3 Mars 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**

(Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef)

TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**

(Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Para*. — Section *Ki Tissa*.

Mars.		Adar.
4	Samedi (Fin du sabbat à 6 h. 40)	22
5	Dimanche	23
6	Lundi	24
7	Mardi	25
8	Mercredi	26
9	Jeudi (Yom Kippour Katan)	27
10	Vendredi	28

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

DIMANCHE, A DIX HEURES ET DEMIE, DANS LA SALLE CONSISTORIALE DU TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE, CONFÉRENCE DE M. LE RABBIN ISRAEL LÉVI.

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Baer (Louis-Justin), 56, rue de Monceau.
Bernheim (Georges), 9, rue du Mail.
Broer (Elias), 7, rue de la Clef.
Reitlinger (Henri), 3, boulevard Haussmann.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Mayer (Raymond), 23, rue Rambuteau.
Teboul (Albert), 41, rue du faubourg du Temple.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Mercredi 8 mars, à 2 heures. — M. Zebaume (Adrien-Isaac), rentier, 92, rue Richelieu, et Mlle Schayé (Eugénie, 14, rue de Berry.

Mercredi 8 mars, à 3 heures 1/2. — M. Lévy (Salomon), commerçant à Nancy, et Mlle Uhry (Reine), 23, rue d'Abbeville.

Dimanche 5 mars, à 2 heures. — M. Blum (Alfred-David), docteur en médecine, à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure), et Mlle Lazard (Louise-Marguerite), à Asnières.

Dimanche 5 mars, à 2 heures 1/2. — M. Helyorsky (Maurice), voyageur de commerce, à Montreuil-sous-Bois, et Mlle Weill (Céline), 42, boulevard Magenta.

Mercredi 8 mars, à 2 heures 1/2. — M. Didisheim (Bernard), négociant, à Chaux-de-Fonds (Suisse), et Mlle Lehmann (Sara-Gabrielle), 6, rue d'Abbeville.

Décès

22 février. Mme Vve Landau (Emile), née Boun (Rosalie), 59 ans.
— Reinach (Hermann-Joseph), 84 ans, rue de Berlin, 31.
— Weil (David), 54 ans, passage Saulnier, 21.
23 — Monteau (Ernest), 58 ans, à Viroflay.
— Lévy (Moïse), 90 ans, rue Saint-Paul, 32.
24 — Mme Vve Sichel (Nathan), née Lion (Sara), 73 ans, rue de Bruxelles, 26
— Mme Vve Lévy (Jacques), née Bernard (Clara), 85 ans, rue Picpus, 76.
— Joseph (André), 11 mois, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 25.
— Baer (Maxime-Samuel), 3 ans, rue de Courcelles, 69.
— Mme Felsemberg (Ferdinand), née Rueff (Caroline), 36 ans, à
— Saint-Mandé.
26 — Wallerstein (Georges), 50 ans, à Muids.
— Samuel (Louis-Jean), 18 ans, rue Saint-Georges, 20.
— Gagneau (Berthe), 16 mois, rue Picpus, 76.
— Hayem (Jehl), 69 ans, rue Picpus, 76.
— Coblentz (Robert), 23 ans, boulevard Sébastopol, 72.
— Chimène (Benjamin), 44 ans, avenue Niel, 21.
27 — Herscowitch (Salomon), 48 ans, rue Picpus, 76.
28 — Bernheim (Sylvain), 54 ans, rue Saint-Ferdinand, 36.
— Mme Vve Glaser (Moïse), née Binder, 70 ans, rue Picpus, 76.
— Mme Stern (Arthur), née De Jongh (Rachel), 55 ans, rue Jeoffroy-Langevin, 9.

LE CATHOLICISME & LA JUSTICE

Un Comité catholique vient de se former pour la défense de la justice. Nous, juifs, nous applaudissons à l'initiative de ceux qui ont fondé ce Comité. Cela, non pas simplement, comme on pourrait le croire, parce que de nouveaux partisans du droit vont se joindre à ceux qui veulent arracher un innocent à son supplice. Certes nous nous réjouissons que la cause de la justice recrute de nouveaux adhérents. Elle en a encore bien besoin. Mais notre satisfaction a d'autres motifs plus importants.

Nous croyons, dussent quelques-uns de nos lecteurs en être étonnés, à la solidarité des religions, d'abord parce qu'elles ont une origine commune, mais surtout parce qu'elles tendent à un même but, qui est la perfection humaine. Notre espoir, c'est que les différentes confessions, émoussant peu à peu leurs angles, arrivent, chacune dans sa sphère, à répandre les mêmes idées morales. L'abaissement d'une religion qui nous est étrangère ne nous cause aucune joie. Au contraire, nous savons que l'irréligion s'attaque à toutes les confessions indistinctement. Ceux qui jettent des pierres dans les superbes cathédrales n'épargnent pas nos modestes synagogues. Sous la Terreur, les unes et les autres ont été fermées. Aussi quand nous voyons la déchéance morale d'une religion aussi puissante que le catholicisme, nous en éprouvons un sincère chagrin.

Or, nous devons le reconnaître, l'attitude du catholicisme officiel a été déplorable dans l'affaire Dreyfus. Les *Croix*, organes principaux de l'épiscopat français, se sont transformées en serpents venimeux, qui ont bavé sur les juifs d'abord, sur les protestants ensuite et sur tous les républicains qui ont admis qu'un juif devait être jugé au nom des mêmes lois qu'un chrétien. Un certain nombre d'ecclésiastiques ont prêché en chaire la haine de leurs

concitoyens, et le chef suprême de la chrétienté, le pape, s'est borné devant ce débordement de passions furieuses.... à se taire. Il n'a pas osé se compromettre d'une manière définitive, mais il n'a pas non plus osé réprimer le zèle de ceux qui compromettent le christianisme. Au temps du pape Pie IX, l'affaire Mortara avait fait le plus grand tort au catholicisme. Léon XIII, plus prudent, ne s'est pas engagé à fond dans l'affaire Dreyfus, qui, elle aussi, a agité le monde entier. Il n'a pas prononcé de *non possumus*, mais il a abandonné à eux-mêmes ceux qui attendaient de lui des instructions. Le catholicisme a été menacé — que M. Brunetière me pardonne l'expression — d'une seconde faillite.

Mais était-ce bien les catholiques qui ont dirigé dans ces derniers temps le catholicisme, ou, inversement, est-ce le catholicisme qui a inspiré les catholiques ? On prétend que ce sont les jésuites qui mènent la campagne antijuive; mais s'ils le font, c'est dans l'ombre. Les chefs avérés du parti ultramontain en France à l'heure actuelle, sont des ex-athées comme MM. Coppée et Lemaître, ou des juifs renégats comme MM. Arthur Meyer et Polonnais. Le catholicisme, comme religion, exerce une influence bien faible sur la plupart des cerveaux antisémites. La couche de piété qui les recouvre est si mince que tous les préjugés, dont l'explosion devrait être contenue par la douceur évangélique, se montrent au grand jour. Tout ce qui leur reste de l'éducation chrétienne, c'est la lie des vieilles préventions, qui, maintenant, remonte à la surface. Les catholiques du Moyen-Age, quand ils persécutaient les juifs, avaient l'excuse de la foi. Ils croyaient bien faire en établissant l'unité religieuse par le fer et le sang. Mais les catholiques de mode, que nous voyons devant nous, sans convictions ni principes, n'ont aucune excuse à faire valoir, et ce sont eux qui prétendent faire la loi à leurs chefs spirituels !

C'est pour cela que nous sommes heureux de voir des vrais catholiques secouer le joug humiliant qu'on voulait leur imposer et proclamer que leur foi ne les em-

pêche pas d'être des fervents de la justice. Un grand pas sera fait ainsi vers la tolérance entre toutes les religions et vers la fraternité de toutes les croyances. C'est un spectacle nouveau que de voir des catholiques ardents, des prêtres, qui, à l'occasion de la condamnation injuste d'un juif, forment une ligue pour soutenir le droit. Nous juifs étions trop intéressés dans l'affaire Dreyfus, pour que nous ayons à nous glorifier d'avoir combattu le bon combat. L'antisémitisme a joué dans le procès du malheureux capitaine, un trop grand rôle pour qu'en défendant l'innocent nous n'ayons pas défendu notre propre cause. Mais nous nous souviendrons que des libres-penseurs, des protestants et aussi des catholiques se sont rangés de notre côté et nous nous efforcerons, tout en restant attachés à nos traditions, de montrer que nous aimons tous les hommes et en particulier ceux qui répandent dans le monde les mêmes idées morales que nous, et qui luttent pour la vérité et la justice. Nous sommes profondément reconnaissant au comité catholique d'avoir pris en main une cause généreuse, et nous les remercions d'avoir fait ainsi honneur à eux-mêmes, à leur religion, et à l'humanité.

R. T.

DE FACE ET DE PROFIL

XIV

Mme ZADOC KAHN

La cérémonie nuptiale s'achève dans les Sept Bénédictions. Au milieu du silence recueilli que rompent des chuchotements impatients, éclate le bruit cristallin de la coupe que le Marié vient de briser contre les parois du mortier de marbre. Et tout de suite, dans un froufrou de soies et d'étoffes bruissantes, les dames se lèvent, promptes aux premiers rangs vers « la sacristie », tandis que l'orgue noie sous ses ondes sonores les brouhahas des invités qui se hâtent pour le défilé.

Et le cortège, descendant de la Teba, se déroule dans sa sinuosité attrayante. Le Présent. Le Passé. L'Avenir. Aïeuls aux profils attendris, aux masques vénérés. Jeunes femmes troublées par cette atmosphère amolissante. Enfants pétillants de joie. Tous s'engouffrent dans la sacristie dépouillant, dans la première et chaude effusion, l'attitude de gravité qu'imposait tout à l'heure la Maison de Dieu.

Les cœurs se fondent. Et tout de suite les mains se tendent vers Mme Zadoc Kahn. Etreinte émue, pressante, prolongée. Comme si toutes les âmes voulaient, en une communion intime, se fondre dans son âme. Chacun a hâte de sourire à sa joie. La sincérité est dans les cœurs et dans les yeux. On s'attarde aux vœux, aux compliments. Et toutes les cordes de la lyre chantent les louanges de l'Epouse, de la Mère.

Car nul n'ignore sa tendresse exquise, faite de dévouement, de délicatesse et de raison. Tendresse qui va de sa famille à la grande famille juive. Dévouement qui s'étend sur toutes les œuvres de charité. Délicatesse pour les infortunes cachées, pour les misères timides, comme pour les grandeurs susceptibles. Raison qui la guide dans le bien. Et tout cela traversé d'une bonne humeur qui résiste aux soucis de l'heure présente et les égaie ; d'une mutinerie qui éclate en spirituelles fusées, en saillies primesautières. Et l'œil brille malin, mais toujours bon. Facile au rire comme aux larmes. Obéissant aveuglément aux impressions nerveuses d'un cœur toujours prompt à s'émouvoir.

S'il pouvait parler, le petit salon de la rue Saint-Georges ! Que de bonnes actions il conterait ! Il est discret? Soit. Moi, je le dénonce comme un foyer d'intrigues et de cabales. Chaque jour, on y conspire pour consoler les âmes meurtries, pour relever les courages défaillants, pour soulager l'indigence. Et la conjuration a des ramifications immenses. Dangereuses aussi, car elle se relie par des fils mystérieux au cabinet de M. Zadoc Kahn.

J'ai des témoins. Femmes dévouées aux institutions de la Communauté ! Enfants du Refuge de Neuilly ! Apprenties de la Société de Patronage ! Elèves des Ecoles ! Et vous toutes, Alsaciennes que l'Amour de l'Alsace unit par les amers regrets à l'Alsacienne, femmes que la misère étreint, et qui

venez chercher en ce petit coin du presbytère juif aide, appui, affection! Approchez et jurez! Jurez de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité!...

Et, dans un écho que toutes les voix faisaient d'une intensité attendrissante et grave, on entendit ces mots : « Nous jurons que Mme Zadoc Kahn est un cœur d'or et qu'en son âme noble et pure seule rayonne la Bonté!...

RAOU.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Ki Tiça* »

« ... Regarde, j'ai appelé nommément Betsalel... Je l'ai rempli de l'esprit de Dieu... »

« Lorsque Moïse fit l'ascension du mont Sinaï, Dieu lui montra les modèles des divers ustensiles du tabernacle. « Tu en feras de pareils, pour ma tente d'assignation ». — « Et qui en sera l'artisan, demanda le prophète? » « Regarde », répondit l'Eternel, toutes les générations, depuis Adam jusqu'au jour du jugement dernier, vont passer devant toi! Voici les juges, voici les rois, voici les prophètes! Je les avais désignés dès la création. Il en est de même de l'ouvrier de génie, capable d'achever ces différents ouvrages; dès la Genèse, j'avais nommé Betsalel, pour qu'il travaillât les métaux, la pierre et le bois ». Voilà pourquoi le texte dit : « Regarde, j'ai appelé nommément Betsalel... » Que signifie ce Midrasch, sinon que l'ouvrier habile et consciencieux est l'égal des plus illustres personnages; il est créateur au même titre qu'une Débora, qu'un David ou qu'un Isaïe; comme eux, il est marqué du sceau divin et reçoit l'inspiration d'en haut; comme eux, il est prédestiné. Et l'on osera soutenir que le judaïsme tient en médiocre estime les métiers et les manouvriers!

Certes il y eut dans l'antiquité des peuples qui n'avaient que du mépris pour le travail des mains; c'étaient les Grecs et les Romains : à leurs yeux, les professions utiles étaient

indignes d'un homme libre. La politique, la guerre, la rhétorique, la philosophie, telles étaient les occupations d'un citoyen d'Athènes ou de Rome; mais le travail manuel était fort peu en honneur. Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur leur Olympe, pour en avoir une preuve. Alors que les autres dieux sont beaux, puissants, sages, celui qui représente le travail est laid, écloppé, ridicule, c'est Vulcain le boîteux, celui qu'on raille et qu'on bafoue. La Bible, au contraire, avait proclamé dès l'origine la haute dignité du travail et du travailleur, lorsqu'elle déclara que Betsalel, l'artisan, « était rempli de l'esprit de Dieu » et que le nom de Tubalcain, « l'initiateur de tous ceux qui travaillent le cuivre et le fer », dans le récit consacré aux générations primitives, méritait avec quelques autres d'échapper à l'oubli. — Le Talmud, à son tour, exalte la noblesse, la grandeur des professions manuelles, et nos docteurs prêchaient d'exemple ; les Hillel, les Yohanan, les Josué, l'un fendeur de bois, l'autre forgeron, pour ne mentionner que ceux-là, étaient fiers de leurs métiers et honorés du peuple. Si humble que soit un travail, dit quelque part le Talmud, il ne saurait dégrader celui qui s'y livre. « Ecorche une charogne sur la place publique, disait Rab à Rab Kahana, et reçois le salaire de ton travail et n'objecte pas : je m'appelle Rab Kahana, cette besogne est indigne d'un homme aussi distingué que moi ». Ailleurs nous lisons : « Le travail manuel est aimé de Dieu ». « Il est du devoir du père d'enseigner un métier à son fils ». « Grande est la vertu du travail, il honore celui qui s'y livre ». — Si les israélites ont abandonné plus tard les professions manuelles, cela tient à ce que pendant tout le moyen-âge, les corporations les avaient impitoyablement exclus des métiers. Etonnez-vous après qu'un peuple auquel on avait interdit pendant des siècles l'accès de toute profession y soit devenu étranger !

Mais pour peu que le milieu dans lequel nous vivons s'y prête de nouveau, nous revenons à nos habitudes d'autrefois. A l'heure qu'il est, il y a presque dans tous les pays un grand nombre d'ouvriers juifs. En France, notamment, des écoles d'arts et métiers et d'agriculture forment de nombreux et d'habiles artisans. Des centaines de mille et des millions d'ouvriers israélites peinent en Angleterre, Hollande, en

Roumanie et surtout en Russie et en Amérique. Nos bons antisémites ne connaissent que les banquiers juifs ; à vous de leur rappeler l'existence de cet immense prolétariat. Pour leur gouverne, nous nous permettons de leur recommander « Un prolétariat méconnu » par Léonty Soloweitschik.

N. B. — Nos lecteurs se sont aperçus de la transposition d'une partie de notre dernière variété ; ils auront d'eux-mêmes rectifié l'erreur.

M. Wolff,
Rabbin de Sedan

POETA NOSTER

Il faudrait certes manquer de goût pour n'être pas sensible à tout ce qu'il y a de piquant, d'alerte et d'ingénieux dans les croquis de notre mystérieux collaborateur Raou. Ce sont là des pointes-sèches qui mettent en relief certains traits particulièrement intéressants et jettent volontairement dans l'ombre ce qui pourrait nuire à l'expression du sentiment personnel de l'auteur. Dessins impressionnistes, si jamais il en fut, ils ne songent pas à prendre rang parmi les grands portraits de chevalet. Aussi ne cherchons pas un jugement définitif dans ces silhouettes d'une vivacité fugace et toute subjective ; ne nous étonnons pas si certaines figures nous ont été présentées sous un jour un peu trop particulier, si le désir de retenir le lecteur par l'attrait d'indiscrétions piquantes a quelquefois altéré l'aspect général des physionomies.

C'est ce qui est arrivé pour M. Eugène Manuel. Usant avec une extrême délicatesse des demi-teintes, l'artiste place autour de son modèle toutes les expressions atténuées, l'enveloppe d'un ciel gris, voile ses yeux de mélancolie, l'entoure de la tristesse infime des premiers jours d'hiver. Et l'on se demande en lisant les poésies d'Eugène Manuel comment une pareille impression a pu se former dans l'esprit du portraitiste. L'hiver? Pourquoi ne s'être pas au moins arrêté à l'automne.

Il est vrai que même alors les lecteurs du poète auraient protesté; songeant à ses vers plus récents, ils auraient pensé que

L'automne de sa vie est un nouveau printemps.

Ce qui a pu égarer notre collaborateur, c'est la douceur paisible de l'homme; on ne l'a jamais entendu, on ne l'entendra jamais, on ne l'entend pas pérorer en place publique; il n'a jamais brillé dans les palabres, il n'a pas été de ceux qui, le dos à la cheminée, nuancent leurs vers devant un auditoire complaisant, d'admiratrices pâmées; il est modeste, ne se montre pas inutilement, ne songe jamais à se mettre en avant.

Et pourquoi ? Parce qu'il a toujours été en avant. Ouvrez ses œuvres et vous verrez que ce timide est un hardi, que cette parole réfléchie est celle d'un audacieux, que cette poésie d'aspect tranquille frémit d'inquiétudes, que sous cette dignité du vers ne repose pas une sérénité d'appétits satisfaits, mais qu'on y sent palpiter une âme qui brille d'une soif d'idéal jamais apaisée. Jetez les yeux sur les dates placées à la fin de chaque pièce; elles sont le commentaire le plus éloquent de ses œuvres. Tandis que tant de poètes ont attendu pour exprimer certaines idées ou certains sentiments qu'un « courant d'opinion se fût dessiné dans ce sens », comme disent nos hommes politiques. Eugène Manuel n'a consulté pour écrire que son propre cœur. Il n'est pas un de ces opportunistes de la poésie, à l'affût des tirades à succès. Il a connu la misère des petites gens; fils d'un médecin des pauvres, comme il le rappelle dans la préface de sa dernière édition, il a souffert leurs souffrances, il a appris à les soulager. On a vu depuis des écrivains se faire les patrons attitrés des humbles, se tailler comme un domaine dans leurs infortunes. Dans leurs premières œuvres, il y avait moins de pitié que d'aigreur. Ce n'était pas la compassion pour la douleur qui semblait les pousser à écrire, mais la haine des misères personnellement éprouvées, l'horreur de la pauvreté, le mépris de la médiocrité, je ne sais quelles rancunes contre une société qui n'accordait pas au poète la place qu'il croyait mériter. Plus tard, l'auteur « arrivé » trouvait dans cette détresse des petits un thème de développements faciles à diversifier, une riche matière à exploiter en librairie. Mais il y avait bien

longtemps qu'Eugène Manuel avait fait entendre en faveur des malheureux les accents sincères d'une poésie désintéressée. Il n'attend pas la chute de l'Empire pour s'élever contre la tyrannie. A chaque instant, au milieu des pièces qui semblent le plus dépourvues de portée politique, surgissent des vers révélateurs de regrets inapaisés, gros d'espoirs impatients de se réaliser.

Le poète a beau dire :

Chaque jour avait emporté
Un lambeau de notre espérance,

L'amour de la liberté, qui point à la rime, lui est resté fidèlement attaché au cœur. Et quand le régime impérial croule, il ne s'applique pas à se faire un mérite de son libéralisme de la veille : tandis que d'autres auraient épuisé cette veine, il ne s'attarde pas ; il songe qu'il y a une nouvelle tâche à remplir. La France est abattue, glorieuse blessée : il est un des premiers qui fasse retentir le *sursum corda!* il y a une œuvre de relèvement à accomplir ; c'est de sa bouche que sortiront les premières paroles de virile consolation et d'exhortation salutaire. D'autres varieront ces chants à l'infini, jusqu'à fatiguer les oreilles par les déclamations creuses d'un patriotisme sans discrétion. Mais la France se remet de ses désastres ; elle sort de sa convalescence vigoureuse et régénérée. Il faut éclairer ce peuple désormais maître de ses destinées.

Arbre ou peuple, la force vient d'en bas
La sève humaine monte et ne redescend pas

Et c'est toute une œuvre d'éducation par la poésie qu'il entreprend, devançant sur ce point, comme sur tant d'autres, les idées qui vont triompher, précurseur des plus généreuses et des plus légitimes revendications du socialisme contemporain. Le voit-on alors se reposer ! Non, son esprit sans cesse tourmenté par le désir du mieux ne saurait s'arrêter ; il n'est pas las de sa confiante ascension ; aujourd'hui, comme en 1863, aux glaciers de La Grave, il s'écrie

Encore, encore !
Nous approchons du terme : il faut
Monter plus haut

Les événements qui viennent de troubler la France ne

pouvaient le laisser indifférent, et tandis que tant d'autres observaient une prudente réserve, il a saisi avec empressement l'occasion de manifester ses sentiments. On l'a vu s'associer aux plus illustres d'entre nos concitoyens pour signer cet appel à l'Union auquel l'élite de la nation a répondu.

On comprend pourquoi ses amis lui ont demandé de publier une édition de ses œuvres complètes. De cet ensemble se dégage une admirable leçon d'unité morale : cette vie de parti est un exemple précieux à retenir. Au milieu du désarroi où nous vivons, tandis qu'apparait cette navrante indifférence de tous à l'égard de tout principe, il y a quelque chose de réconfortant à parcourir ces pages d'où les plus nobles et les plus énergiques convictions n'excluent pas la tendresse. On sent que ce poète appartient, comme certains de nos hauts magistrats, à cette grande génération de 1848, qui a cru et qui croit fermement au triomphe définitif des idées répandues dans le monde par la Révolution de 1889. Puisse-t-il une fois de plus avoir raison, puisse-t-il une fois encore avoir parlé la veille le langage que tout le monde tiendra demain !

I. DÉHALLE.

Une Conférence à l' « Union Scolaire »

La Société l'*Union scolaire* nous a donné, samedi dernier, 25 février, la vingtième de ses conférences, qu'elle multiplie comme on le voit avec un zèle louable. Notre ami et collaborateur, M. Louis Lévy, a traité, devant une nombreuse assistance, de l'*Inquisition*. La plupart des auditeurs connaissant déjà le talent de chroniqueur du conférencier, ce dernier ne pouvait manquer d'être écouté avec intérêt et plaisir.

Le sujet choisi était vaste, et ce n'est pas le moindre mérite de M. L. L. d'avoir pu le réduire aux proportions nécessaires et donner, dans l'espace d'une heure, un résumé instructif et bien documenté de l'histoire et de l'œuvre de l'Inquisition.

Pourquoi M. L. L. s'est-il arrêté à ce sujet ? Il nous l'ex-

plique en commençant : C'est que, dit-il en substance, l'Inquisition s'est fondée au moyen-âge pour anéantir toute trace d'hérésie et affermir inébranlablement la foi catholique et l'autorité de l'Eglise ; or « l'hérésie » n'est que l'effort de la pensée libre se dressant à toutes les époques contre la servitude étouffante du dogme, lutte toujours actuelle ; c'est aussi que l'Inquisition fut une institution du catholicisme, et que, ce dernier étant toujours florissant, il est bon de savoir ce qu'il a produit ; c'est qu'enfin, si les juifs n'ont été que les victimes indirectes des Torquemada et autres grands inquisiteurs — qui n'en voulaient pas au judaïsme comme tel, puisqu'il attestait par sa persistance même la vérité du catholicisme — cependant, en fait, ils ont fourni assez de victimes aux tribunaux du Saint-Office pour que l'histoire de l'Inquisition soit une page de leur propre histoire.

« L'Inquisition, a dit le conférencier, est l'organisation la plus formidable de la violence dont les annales des peuples nous offrent l'exemple. Elle est l'effort le plus puissamment concerté en vue d'abolir la pensée, la personnalité, l'originalité, ce qui précisément fait le prix de la vie. L'Inquisition est la négation des droits essentiels et primordiaux de l'individu ; c'est l'arbitraire élevé à la hauteur d'un système ; c'est le règne de la terreur, la tyrannie à l'état pur ; c'est l'encouragement des pires passions, la prime à la délation et à la calomnie ; c'est la ruine de tous les liens sociaux, de vassal à suzerain, de disciple à maître, de mari à femme, de parents à enfants ; c'est la violation du sépulcre, puisque, selon saint Augustin, l'anathème enveloppe le pécheur de mort et de damnation et poursuit jusque dans la tombe sa dépouille exécrée ; c'est la plus cynique des hypocrisies ou la plus amère des ironies, puisque c'est au nom d'une religion d'infinie mansuétude, au nom de la religion de l'Agneau qui est venu s'immoler pour racheter tous les hommes, que des milliers et milliers d'êtres humains ont été soumis aux plus affreuses tortures et des milliers et milliers d'autres ont vu leur chair crépiter et leurs os se calciner dans la flamme des bûchers. »

Nous ne suivrons pas M. L. L. dans l'exposé succinct qu'il a fait de cette histoire, qu'il a divisée en histoire externe et

histoire interne de l'Inquisition : il nous a rappelé d'abord les dates principales de l'établissement de cette institution dans les différents pays : France, Espagne, etc., et fait le récit sommaire de la lutte contre les Albigeois, contre les Maures, contre les Marranes ou juifs convertis de force au christianisme, qui périrent par milliers. Puis M. L. L., entrant dans la partie la plus importante et la plus intéressante de son sujet, nous a montré comment l'Eglise, impuissante par ses évêques et ses légats à combattre efficacement l'esprit d'hérésie, fut amenée à confier ce rôle aux moines, Dominicains et Franciscains, et à leur donner pleins pouvoirs pour en attaquer toutes les manifestations et les réprimer avec la dernière rigueur.

M. L. L. nous raconte, dans le détail, la procédure formidable de l'Inquisition qui ne laissait au prévenu, sans défense et ignorant même des charges qui pesaient sur lui, d'autre alternative que l'abjuration ou des peines cruelles. Après la procédure, c'est la pénalité, que M. L. L. nous décrit, depuis les œuvres pies, les pélerinages, les croix, la flagellation, jusqu'à la prison perpétuelle, la mort, l'exhumation des ossements de ceux qui moururent en état d'hérésie et la destruction des maisons.

Dans une conclusion chaleureuse, le conférencier a constaté le peu de succès de l'œuvre barbare de l'Inquisition, qui a fait des millions de victimes mais n'a pas assuré à l'Eglise cette autorité universelle qu'elle a voulu imposer. L'hérésie n'a pas péri sur les bûchers de Torquemada ; et, bien plutôt, ce sont les pays où l'Eglise a paru atteindre à cette universalité doctrinale, gage apparent de force, qui ont couru le plus manifestement à la décadence et à la ruine. L'Inquisition a donc fait la preuve que les exécutions en masse et la violence ne peuvent rien contre le progrès des idées et la liberté des croyances.

« Eh bien ! malgré tout, s'est écrié l'orateur, l'Eglise n'a pas remporté la victoire, elle n'a pas pu tuer l'esprit, elle n'a pas réussi à faire de l'humanité une collection de cadavres vivants. Toujours il y a eu des hommes qui ont refusé de baisser le front et de se laisser réduire à l'obéissance passive; partout, il y a eu des hommes qui, à la force et au fanatisme,

ont opposé l'affirmation de leur personnalité, les droits du droit, la liberté de la liberté ; toujours, il y a eu des hommes qui ont gardé le feu sacré de la pensée, qui ont été les sentinelles jamais endormies et incorruptibles de la conscience, les gladiateurs de l'idée. Et ainsi, malgré le cercle de fer où l'Inquisition, impitoyablement et sans relâche ni cesse, allait enserrant la pensée, celle-ci n'a pu être étouffée ; bien mieux, elle a fini par briser ce cercle en menus morceaux, elle s'est dégagée plus jeune et lumineuse, épanchant ses flots de clarté sur les hommes et poursuivant ses destinées immortelles. Car, quoi qu'on prétende, un progrès s'élabore dans l'humanité. Ce progrès, sans doute, ne s'effectue pas dans le sens de la ligne droite, c'est-à-dire du plus court chemin d'un point à un autre ; non : il y a des reculs, il y a des chutes. Il faut comparer la marche de l'humanité au mouvement d'une spirale ; la courbe revient souvent sur elle-même et s'infléchit ; mais, toujours, après s'être infléchie, elle se relève et reprend son évolution ascendante. »

Cette conférence, très nourrie, pleine de faits et de renseignements intéressants, débitée avec aisance et netteté, a valu un légitime succès à M. Louis Lévy.

J. W.

ESSAI D'UNE PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE JUIVE

Qu'est-ce que l'histoire juive? Quels sont les différents moments de son évolution, quel est l'esprit qui l'anime et en quoi se distingue-t-elle de l'histoire des autres peuples? Telles sont les questions auxquelles il s'agit de répondre, lorsqu'on veut dégager la philosophie de l'histoire d'Israël.

C'est ce qu'a tenté de faire dans un travail qui a paru récemment M. S. M. Dubnow (1). M. Dubnow jouit en Russie d'une grande estime comme historien et critique. Il a publié des études remarquables sur les juifs de la Pologne russe et particulièrement sur le Hassidisme. Le nouvel essai qu'il

(1) *Die jüdische Geschichte,* chez S. Calvary, à Berlin, VI + 89 pages, 1 fr. 85.

vient de composer révèle un psychologue exercé et un savant informé. Dans un esprit strictement scientifique, M. Dubnow s'efforce de pénétrer jusqu'à l'âme du judaïsme et de découvrir les idées directrices qui lui permettent de rattacher les événements les uns aux autres. A ses qualités de savant et de penseur, il joint celles d'un excellent écrivain; sa langue est claire, vibrante, personnelle, pleine d'expressions neuves et heureuses. Voyons, sous sa conduite, quelles sont les époques et quelle est la caractéristique de l'histoire juive.

Généralement, on divise l'histoire en trois périodes : 1° Celle des peuples primitifs, Chinois, Hindous, Egyptiens, Chaldéens; 2° celle des peuples anciens ou classiques, Grecs et Romains ; 3° celle des nations modernes d'Europe et d'Amérique. Où les juifs prendront-ils rang? Il suffit de poser la question pour se rendre compte aussitôt que l'histoire juive ne saurait rentrer dans l'un des groupes ci-dessus déterminés, mais qu'elle se développe à travers les trois périodes. Elle est au seuil de l'histoire avec les Egyptiens et les Chaldéens; avec Athènes et Rome elle concourt à l'élaboration des plus hautes idées de l'humanité, et au sein des civilisations modernes, elle poursuit une existence originale. Le peuple israélite est le peuple « le plus historique » (historicissimus); il embrasse une durée de plus de 3,500 ans.

L'histoire juive se divise en deux parties principales, que sépare l'une de l'autre l'an 70 après l'ère chrétienne, où l'Etat juif est anéanti par la puissance romaine. Avant cette date, il y a une nation juive possédant son territoire propre et ses institutions politiques; après, c'est un ensemble d'individus sans patrie, dispersés aux quatre coins de la terre, formant néanmoins un groupe homogène, original et solidaire par des liens d'ordre purement moral.

Durant la période de son existence nationale, l'histoire des juifs, vue extérieurement, ressemble à celle de tous les peuples : guerres, luttes intestines, révolutions politiques, etc. Toutefois, si l'on pénètre plus avant, on découvre une puissante fermentation spirituelle produite et entretenue par l'élaboration des plus hauts principes de morale et de religion; on assiste à l'effort des prophètes pour faire l'éducation du peuple et pour transformer Israël « en une république de

prêtres ». Cet effort est long, mais insensiblement l'idéalisme des penseurs juifs s'insinue dans les consciences. Les Scribes (Sôferim), après l'exil de Babylone, poursuivent rigoureusement l'épuration du culte, la diffusion et l'application de la Loi, et ainsi les juifs deviennent le peuple de l'esprit et s'élèvent à la conception d'une religion universelle.

Précisément à ce moment une révolution s'opère : la Judée est réduite en province romaine et Israël commence son existence vagabonde. Préparé comme il était, vêtu de force morale, conscient d'être le porteur de l'idéal, Israël pouvait se mêler aux peuples sans se laisser entamer, et donner l'exemple de l'affirmation de la personnalité et du stoïcisme. Dès lors, « penser et supporter » telle devient sa devise.

Ce que l'Ecriture avait marqué d'énergie pensante ne se perd pas dans la dispersion et la souffrance ; cette énergie se perpétue par l'activité des talmudistes, des philosophes, des rabbins, des cabbalistes et des savants. Et durant cette période, l'histoire des juifs offre ce caractère original d'être une histoire, où il n'entre aucun élément de politique intérieure ni extérieure, mais purement sociale et morale : ni exploits guerriers, ni victoires diplomatiques, ni conquêtes de territoires, mais puissant labeur intellectuel et progrès en civilisation.

Toutefois l'isolement d'Israël ne fut pas tel qu'il ne reçut aucune influence des différents milieux où il était plongé. Et d'abord, les conditions mêmes d'existence qui lui sont faites agissent sur son tempérament. Les vexations et les persécutions dont on le harcèle retentissent en lui profondément et modifient son humeur. D'un autre côté, quand l'heure de la renaissance a sonné, que le cercle d'oppression se distend et s'amollit, les relations des juifs avec les peuples se multiplient et se font plus intimes, leurs idées s'illuminent de toute la lumière des découvertes, et l'histoire juive prend un nouveau cours et inaugure une nouvelle destinée.

Dans l'antiquité, le judaïsme est constitué par la triple unité de race, d'État et de religion. Dans la période de dispersion, une seule unité subsiste, la religieuse ; et encore dans les temps modernes, le facteur religieux a-t-il beaucoup diminué de valeur et fait place à la solidarité historique.

L'histoire du judaïsme intéresse d'une façon particulière,

au plus haut point et en même temps, l'intelligence, le sentiment et la volonté ; l'intelligence, car cette histoire offre depuis la ruine de la nationalité juive l'exemple unique d'un peuple qui mène une vie purement spirituelle ; le sentiment, car elle n'est qu'une suite de persécutions, une longue et poignante tragédie ; la volonté, car elle est la lutte permanente d'une infime minorité contre la masse et les puissances civiles et religieuses, et le stoïcisme incoercible en face des oppressions et des supplices.

Si des considérations générales nous descendons au détail, nous obtiendrons les divisions suivantes : 1° La période biblique ; 2° la période du second temple, de 538 avant l'ère chrétienne à 70 après l'ère chrétienne ; 3° la période talmudique, (70-500) ; 4° la période des gaons ou floraison du judaïsme oriental (500-980) ; 5° la période philosophico-rabbinique ou floraison du judaïsme français-espagnol (1) (980-1492) ; 6° la période mystico-rabbinique ou floraison du judaïsme italien, allemand et polonais (1492-1789) ; 7° la période contemporaine (XIXe siècle).

Du milieu des brumes primitives on voit se dégager l'image d'une famille de nomades, qui de l'Arabie se dirige vers la Mésopotamie. C'est une petite troupe de sémites. Ils ont d'abord partagé les croyances des peuples avec qui ils avaient pris contact ; mais l'un d'entre ces sémites conçoit la notion du Dieu un et unique et la transmet à ses descendants.

Dès le début, les Hébreux se forment à l'école de la souffrance en Egypte. Et chose étonnante, malgré des siècles de servitude, ils ne se fondent pas avec les Egyptiens, mais gardent leur individualité. Moïse entreprend de faire de ces esclaves une nation d'hommes libres et moraux, le peuple de Dieu, qui, d'abord, devra éclaircir pour lui-même les plus hautes idées, puis les répandre par le monde.

Il ne s'agissait pas pour Moïse de donner seulement une croyance, mais des lois dirigeant l'activité dans tous les sens. Il ne voulait pas faire des israélites des contemplateurs d'un vague idéal, mais des hommes dans la pleine acception du

(1) J'élargis les cadres tracés par M. Dubnow, qui ne parle ici que de judaïsme espagnol et allemand-polonais, alors qu'aux mêmes époques les juifs de France et d'Italie ont une grande part au mouvement de la pensée juive.

terme. Le social et le religieux ici se pénètrent. Ainsi, le mosaïsme posait l'existence d'un Dieu unique ; il en découlait immédiatement le principe de l'égalité de tous les hommes, et de ce principe, l'amour du prochain, la condamnation de l'esclavage, le devoir d'assister les misérables, etc.

Les israélites conquièrent la terre de Canaan ; mais là ils se laissent gagner aux superstitions environnantes et conçoivent l'Eternel comme dieu national, à la façon de Baal, de Kemosch ou de Milcôm.

Avec Samuel, Saül, David et Salomon, il y a relèvement ; mais après le schisme des tribus les divisions et les superstitions reprennent de plus belle. Les prophètes ne peuvent rien et le royaume d'Israël disparaît. Cependant, Juda demeure ; c'est à lui maintenant d'accomplir des destinées tracées par Moïse.

Alors les grands prophètes se lèvent et attaquent le mal par la racine. Ils épurent et élargissent la notion de Dieu, réprouvent le formalisme et prêchent la supériorité du moral sur le cérémoniel. Ils font des juifs le peuple-missionnaire, qui donnera aux nations l'exemple de la sainteté et les convertira à l'adoration du Dieu de vérité et de justice. « A présent, l'Eternel m'a dit : ... Ce serait trop peu que tu fusses mon serviteur pour reconstituer les tribus de Jacob et pour ramener le reste d'Israël ; non, je t'établis en lumière des peuples, afin que mon salut s'étende jusqu'aux confins de la terre » (*Isaïe* XLIX, 6).

LOUIS LÉVY.

(A suivre.)

LA LITURGIE SAMARITAINE

Nous avons le plaisir d'apprendre que notre ami M. S. Rappoport, ancien élève du Séminaire de Paris et du Montefiore Collège de Ramsgate, vient de passer son doctorat en philosophie à l'Université de Bâle, avec la note *magna cum laude*.

La thèse qu'il a présentée roule sur la liturgie samaritaine. C'est un recueil des prières des Samaritains, formant l'office du soir des fêtes, textes samaritains et arabes inédits, d'après les manuscrits du British Museum et de la Bibliothèque Nationale, le tout avec tra-

duction française et notes philologiques. Dans une longue introduction, l'auteur étudie l'origine de cette liturgie et son rapport avec celle des Juifs, des Caraïtes, des Chrétiens et des Musulmans.

Se fondant sur les indications de la littérature samaritaine, le livre de Josué et Abulfath et leurs lettres adressées à Scaliger, Ludolph, Huntington et de Sacy d'un côté, et sur les témoignages de Cassiodore, d'Epiphane et du Codex Théodosuis d'un autre, l'auteur retrace l'origine de la liturgie samaritaine jusqu'au IIe siècle de notre ère.

Il admet que la liturgie juive et la liturgie samaritaine étaient identiques vers l'époque du second temple et pendant les deux siècles qui suivirent sa destruction. Il donne ensuite une description de la liturgie des Caraïtes, des Chrétiens et des Musulmans; il constate la grande ressemblance de la liturgie samaritaine avec la première, écarte l'idée d'une influence chrétienne et combat l'assertion de Hadr. Reland, qui conclut à un emprunt des Samaritains à l'Islam. Il est impossible, selon M. Rappoport, d'admettre que les Samaritains aient attendu si longtemps pour emprunter au christianisme et à l'islamisme ce que ceux-ci avaient puisé dans le judaïsme lui-même. La liturgie de Saint-Clément, considérée comme la plus ancienne, dissimule à peine son origine juive et même l'oraison dominicale porte les traces de l'influence talmudique. Quant à l'islamisme, l'influence juive y est très apparente, comme l'ont déjà prouvé Mill et Geiger (1). M. Rappoport va un peu loin, quand il affirme que les Samaritains ont conservé des institutions plus conformes au Mosaïsme que les Juifs même. Toutefois si le défaut de documents ne nous permet pas de remonter jusqu'à l'âge primitif de la liturgie juive, ou si les descriptions isolées ne sont pas assez explicites, on peut s'aider des Samaritains.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 24 Février au 3 Mars

MM. Reinach (Joseph-Salomon-Théodore), en mémoire de leur père...............	9.000 »
Mme Singer (Stern)........	2.000 »
MM. Koënigswarter (Jules)	1.000 »
Sarassin (L.)........	600 »
La Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie..	500 »

(1) Les meilleures parties du Coran sont celles prises dans la Bible et dans le Talmud. La formule לא אללה אלא אללה est une imitation de Deutéronom VI, 4. Mahomet adopta aussi la Kiblah, c'est-à-dire l'habitude de se tourner pendant la prière vers Jérusalem.

MM. le baron de Picard (J.)	250	»
Anonyme (27 février)	200	»
Benjamins (F.)	200	»
Cerf (H^te)	200	»
Wimphen, 28, place Saint-Georges	200	»
Anonyme, 21 février	100	»
Loeser et son fils Georges	70	»
Blum, 11, fbg Saint-Honoré	50	»
Dalsace (Gobert)	50	»
Dreher	50	»
Méla	50	»
Roos (Emile)	50	»
La Société « la Vérité israélite »	50	»
Wolff et son fils Jacques	40	»
Lévy (Raphaël), 4, rue de l'Echiquier	30	»
Anonyme, par M. Grunsfelder	20	»
Bloch (Louis)	20	»
Strauss, 26, rue Chaptal	20	»
Sussmann	20	»
Weill, 5, rue Mazagran	20	»
Weill (Jules)	20	»
Bollack (Henri)	12	»
Behr	10	»
MM. Dukas (Jules)	10	»
Godchaux (Daniel)	10	»
Herzog (Nathan)	10	»
Joseph	10	»
Lehmann, 13, rue Lacharrière	10	»
Leib	10	»
Lévy (Auguste)	10	»
Lévy (Eugène)	10	»
Lévy (Léon), 36, rue Baudin	10	»
Moliné	10	»
Theumann	10	»
Meyer (Léon)	6	»
Anonyme, 24 février	5	»
Anonyme, 25 février	5	»
Anonyme, 27 février	5	»
Behr	5	»
Francfort	5	»
Hirsch (Léopold)	5	»
Lazara (Auguste)	5	»
Lévy (Henri)	5	»
Lévy (Lazard)	5	»
Lévy (Simon)	5	»
Mayer (Marius)	5	»
Meyer, 135, avenue de Clichy	5	»
Nathan	5	»
Rottemberg	5	»
Ulmann	5	»
Weil (Léopold)	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — Conformément aux instructions de M. le grand rabbin Zadoc, un service funèbre a été célébré en mémoire de M. Félix Faure, le samedi 25 février dans les synagogues de Paris et des départements.

Au temple de la rue de la Victoire, M. le grand rabbin Dreyfus a prononcé une allocution qui a vivement impressionné les assistants.

Les journaux de Nancy, Bordeaux et Marseille, constatent l'excellent effet produit par les discours de MM. les grands rabbins Bloch et Isaac Lévy, qui ont dégagé en termes éloquents les leçons qui ressortent pour nos coreligionnaires de la situation actuelle.

***

— C'est le mardi 28 février qu'a eu lieu, au temple de la rue de la Victoire, le mariage religieux de M. le docteur Léon Zadoc Kahn, chef de clinique à la Faculté de Paris, avec Mlle Suzanne Lang. Inutile de dire qu'une foule immense, désireuse de marquer

sa sympathie envers son bien-aimé pasteur, se pressait dans l'enceinte trop étroite. Les Consistoires, l'administration, le rabbinat, et tout ce que le judaïsme compte de personnalités, assistaient à la bénédiction nuptiale.

La cérémonie a commencé exactement à une heure et demie et s'est prolongée jusqu'à trois heures, au milieu des chants, des prières et des discours. MM. le grand rabbin de France, le grand rabbin de Paris et le rabbin Mayer ont successivement pris la parole et appelé les faveurs du Ciel sur les jeunes mariés.



Paris. — Le samedi 21 février, nous avons eu à déplorer la perte d'un de nos plus dignes et plus charitables coreligionnaires, M. H.-J. Reinach, père de MM. Joseph, Salomon et Théodore Reinach.

M. H.-J. Reinach était né en 1814. Après quelques voyages, il s'établit à Paris en 1844. Il fut un des fondateurs de la *République Française* et collabora à ce journal. En 1867, il se retira des affaires et donna ses loisirs et ses soins à une foule d'œuvres de bienfaisance. On sait qu'il a créé un prix de 100,000 francs, à l'effet de doter chaque année, dans trois arrondissements de Paris, des jeunes filles méritantes.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 22 février, à trois heures, au cimetière Montmartre, au milieu d'un grand concours d'amis. M. le rabbin Haguenau a récité les prières d'usage, et M. le grand rabbin Zadoc Kahn a prononcé une touchante allocution, où il a rappelé les mérites et les actes de bienfaisance du défunt.

Une grande affluence de notabilités de toutes sortes s'est pressée à la maison mortuaire, non seulement pour honorer le défunt, mais aussi pour donner à ses trois fils, plus éminent l'un que l'autre, une marque d'estime et de sympathie. Et lors des funérailles, cette réflexion venait naturellement à l'esprit, qu'un homme n'avait pas fait œuvre passagère dans ce monde et pouvait estimer belle sa part de bonheur qui avait donné à la France et au judaïsme trois fils aussi remarquables dans la politique, les sciences et les lettres.



— Ont été nommés officiers de l'Instruction publique :

MM. Akar (Alfred-Charles), auteur dramatique ; Dennery (Simon), directeur de l'Ecole nationale de musique de Valenciennes ; Emmanuel (Henri), professeur de chant, à Paris ; Franck (Alphonse), directeur de théâtre, à Paris ; Kohn (Georges), homme de lettres, à Paris ; Mme Lévis (Juliette), artiste peintre, à Paris ; Mlle Lévy (Juliette), professeur de musique, à Paris ; MM. Lyon (Gaston), docteur, professeur à l'Union des femmes de France, à Paris ; May (François-Victor), directeur de l'hospice des enfants assistés, à

Paris; Oppenheim, critique dramatique; Rueff (Adolphe), médecin.



— Ont été nommés officiers d'Académie :

Mme Abraham (Lucie-Malthide), directrice de cours de musique, à Paris; MM. Aron (Alfred-Nathan), imprimeur, à Paris; Bernard (Charles), publiciste, à Paris; Brunswick, ingénieur des arts et manufactures, à Paris; Mlle Brunswick, professeur de musique, à Paris; M. Crémieux (Gaston), membre de la Société de Géographie, de Marseille; Mme Derembourg, professeur de chant, à Courbevoie; MM. Emdem (Louis), banquier, à Paris; Hauser (Fernand), homme de lettres, à Paris; Heymann, vice-président de l'Union scolaire; Mme Hirsch-Blocq, artiste peintre; Kahen (Alfred), inspecteur des bâtiments civils; Mme Kahn (Berthe), présidente de la Crèche du Mail; MM. Kaufmann (Maurice), professeur à l'école vétérinaire d'Alfort; Lajeunesse (Ernest-Léon), publiciste, à Paris; Lambert (Marius), compositeur de musique, à Paris; Lautz, secrétaire en chef du parquet de la Cour d'appel, à Paris; Lazard (Léopold), trésorier de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance, à Saint-Cloud; Léon, professeur de musique, à Carpentras; Lévy (Louis), professeur de musique, à Paris; Lyon, professeur de musique, à Nice; Mayer (Lucien-Salomon), architecte, à Paris; Metzger, entrepreneur de publicité, à Paris; Mlle Meyer (Emilie), artiste dramatique, à Paris; Mme Milliaud, artiste lyrique, à Paris; MM. Nathan (dit Rais), publiciste, à Paris; Nunès, auteur dramatique, à Paris; Rech (Nathan), médecin, à Paris; Rotschild (Henri de), médecin, vice-président du Comité, directeur de l'Association des ambulances de France; Roubinovitch (Jacques), chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris; Mme Rueff (Marie), professeur de chant, à Paris; MM. Salomon, professeur de chant, à Paris; Samson, professeur de musique, à Paris; Schwaab, professeur de musique, à Paris; Mlle Sée (Hélène), publiciste, à Paris; MM. Stern (Charles), trésorier de la Caisse des Ecoles, à Epinal; Strauss (Arthur), publiciste, à Paris; Weill (Hector), délégué cantonal, à Marly (Nord); Weissemburger, architecte, à Nancy.



— M. Edgard Sée, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient d'être reçu docteur en droit, avec mention honorable; après avoir très brillamment soutenu devant la Faculté de Paris une thèse sur le sujet suivant : « De la réduction du capital social en vertu de l'assemblée générale dans la Société anonyme ».



— Samedi prochain, 4 mars, à l'occasion de la fête de Pourim,

l'*Association des Etudiants israélites russes* donnera une soirée dansante et artistique, 59, boulevard Montparnasse.

On peut se procurer des billets chez M. Mossen, 92, boulevard Saint-Marcel.

***

— Dimanche prochain, 5 mars, un service religieux sera célébré, au temple de la rue de la Victoire, à cinq heures, en mémoire de M. Salomon Goldschmidt. Ce service est organisé par l'*Alliance israélite*, par le Comité de bienfaisance, par l'Ecole de travail, par le Refuge de Neuilly et celui de Plessis-Piquet. Ces diverses Associations de bienfaisance et de charité, auxquelles le défunt avait prêté un concours généreux, se sont concertées pour rendre un suprême hommage à leur donateur.



Bayonne. — On nous écrit de cette ville :

Par suite d'un malentendu, la quatrième conférence de l'Association des Etudes juives a suivi de près la troisième. M. le rabbin Félix Bloch a succédé hier à M. Albert Léon et nous a parlé du fanatisme à travers l'histoire. Il s'est borné naturellement aux persécutions faites par des fanatiques contre ceux qui ne partageaient pas leurs opinions dogmatiques.

Ce sont surtout les excommunications prononcées par Salomon Benadret qui ont arrêté l'attention de l'orateur. Puis en se tenant sur le terrain de l'excommunication juive, il a amplement traité des opinions et des révoltes de Spinoza, contre lequel ses contradicteurs maladroits firent appel au bras séculier.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. le rabbin Bloch a jeté un coup d'œil sur le fanatisme antique et sur celui du moyen-âge, et il a montré par des exemples le fanatisme catholique et le fanatisme protestant. Les grandes figures de Socrate, Abeilard, Ramus, Servet, Galilée, ont successivement passé devant l'auditoire qui a vivement applaudi la vibrante et éloquente parole de l'orateur, mise au service d'une science profonde et d'une admirable générosité de sentiments.

***

Mascara. — Le 10 février dernier, M. Jonas Weill, ancien rabbin de Clermont-Ferrand, a pris possession du poste rabbinique, nouvellement créé à Mascara. Le président de la Communauté, M. Moïse Abécassis, en souhaitant la bienvenue au rabbin, lui a dit que sa tâche serait facilitée parce qu'à Mascara les juifs et les non-juifs vivaient en paix et que le fléau de l'antisémitisme ne sévissait pas dans cette localité. M. Jonas Weill a répondu en promettant de faire tous ces efforts pour justifier la confiance du Consistoire central. Son allocution et celle du président ont favora-

blement impressionné, non seulement les israélites, mais les personnes étrangères à notre culte qui assistaient à cette installation.

***

Bâle. — L'ouverture du troisième Congrès sioniste est fixée au 15 août. La souscription pour la banque coloniale juive aura lieu vers la fin mars.

***

Eger. — Le gouvernement ayant interdit l'érection d'un monument à Bismarck, le parti allemand s'est livré à des démonstrations. Pour assouvir sa colère, il n'a trouvé rien de mieux que de tomber sur les juifs, qui ont eu beaucoup de blessés.

***

Vienne. — On annonce que le Conseil municipal de Vienne qui, comme on sait, est antisémite, se propose d'interdire la schechita.

***

Prague. — Un fait qui vient de se passer ici montre jusqu'à quel degré d'animalité peut conduire l'antisémitisme. Tandis qu'un convoi funèbre israélite traversait une rue, le conducteur d'un tramway électrique lança son véhicule en plein dans la foule qui suivait le cercueil. Comme les personnes du convoi manifestaient violemment leur indignation, le conducteur répondit : « Nous n'allons pas arrêter pour quelques juifs ! »

***

Moscou. — Le Sénat vient de casser un arrêt intéressant de la Cour de Moscou. Un israélite nommé Glikin, avait comparu pour banqueroute frauduleuse. Devant la justice, il soutient que sa faillite n'était nullement frauduleuse, mais avait été causée par la loi de 1891 qui avait prononcé l'expulsion des juifs de Moscou. Le crédit lui manquant dès lors, il s'était ruiné. Le président refusa de rendre publiquement son arrêt et fit évacuer la salle. L'accusé, déclaré coupable, fut condamné. Le Sénat, dans un arrêt de cassation, déclara que la loi, quand elle est justement appliquée, ne craint pas la lumière, que l'exclusion du public avait été une mesure illégale, que Glikin était parfaitement dans son droit d'invoquer pour sa défense le résultat désastreux pour ses affaires de la loi d'expulsion. En conséquence, l'arrêt de la Cour a été annulé.

***

Jérusalem. — C'est le 25 janvier que le baron et la baronne Edmond de Rothschild sont arrivés à Jaffa. Ils ont visité la plupart des colonies juives. Ils se sont rendu compte minutieusement de l'état de ces colonies. A Rischon-le-Tsion, le baron a réuni les colons et leur a tenu un discours. Il s'est prononcé contre le luxe



affiché par quelques-uns et a exhorté ceux qui avaient du superflu à soutenir leurs frères malheureux; puis il a recommandé à ses auditeurs d'observer rigoureusement les pratiques de la religion juive. Avant de partir, il a distribué quelques sommes importantes en vue du développement des colonies.



Canada. — La Chambre de commerce de Québec a choisi pour président M. Joseph Montefiore. Le grand-père de M. Montefiore fut le premier juif qui s'établit dans la contrée.



Chicago. — M. Léonard Lévy a été nommé ministre des finances de l'Etat indiana.

⁂

Bibliographie. — Il y a près d'un an, nous avons parlé d'un roman de Mlle Esther de Suze, intitulé : *Cœur brisé.*

Cette année, le même auteur fait paraître chez l'éditeur Lemerre un nouveau livre : *Journal d'une juive au Couvent.*

Cet ouvrage se recommande tant par les qualités du style que par le mérite de la composition et l'intérêt du récit.

L'auteur nous montre une juive élevée dans un couvent, et qui résiste victorieusement à toutes les tentatives faites pour la convertir au catholicisme, que ces tentatives proviennent des sœurs de l'établissement et de camarades de classe, ou qu'elles soient entreprises par un homme qui semblerait avoir sur elle un ascendant irrésistible, parce qu'elle l'admire et l'aime.



M. Hirschler, ministre-officiant, et Mohël, auteur de l'*Annuaire des Consistoires et des Communautés israélites de la France et de l'Etranger* (6me année), prie instamment MM. les secrétaires des Consistoires, de bien vouloir lui adresser les documents et renseignements qu'ils jugeront à propos de faire insérer dans la prochaine édition de cet ouvrage. En retour de cet amabilité, M. Hirschler, tiendra à la disposition de ces messieurs un ou plusieurs exemplaires de son *Annuaire.* (Marseille, 12, rue Montebello.)

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.



VERSAILLES (25 minutes de Paris)

Famille de fonctionnaire du culte prendrait jeunes pensionnaires (garçons) qui pourraient suivre les cours du lycée Hoche.

Vie de famille très confortable. — Maison avec installation moderne, grand jardin. — Leçons de français, d'allemand, d'anglais, d'hébreux.

S'adresser pour références à MM. les grands rabbins de France, de Paris, à M. le rabbin de Versailles, ainsi qu'à M. le Dr Klein, 94, rue d'Hauteville ;

Et pour tous renseignements à M. Kahn, *ministre officiant*, 10, rue Albert-Jolly, Versailles.

Le *Guide du Croyant israélite*, de M. le g and rabbin Wogue, se trouve à la librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, Paris. — Prix : 3 fr. 50.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine :	Un an...........	20 fr.
	Six mois........	12 fr.
	Trois mois......	7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur-Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.

54e Année — N° 25 — 10 Mars 1899

L'UNIVERS ISRAÉLITE

Journal des Principes Conservateurs du Judaïsme

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Paraissant tous les Vendredis

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

SOMMAIRE

RÉDACTION : **Rue Montyon, 13**
(*Adresser les communications à M. le Rédacteur en chef*)
TÉLÉPHONE, N° 214.71 (l'après-midi)

ADMINISTRATION : **Rue de Navarin, 7**
(*Adresser ce qui concerne les Abonnements et les Annonces à M. Bloch, administrateur-gérant*)

Vente au numéro à la Librairie Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette.

Prix du numéro : 50 centimes

INSTITUTION SPRINGER

6, rue Laferrière, à Paris

DIRIGÉE PAR

MM. ENGELMANN, ZIEGEL ET PRAX

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889

Placé entre une grande cour et un vaste jardin, dans un des quartiers les plus sains de Paris, l'hôtel occupé par l'Institution depuis avril 1895 se trouve dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Pour l'enseignement, les élèves sont répartis en deux sections : la section commerciale et la section classique.

Les cours communs aux deux sections comprennent les langues française, allemande et anglaise, l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'instruction religieuse, le dessin et la gymnastique.

Outre ces matières, le programme de la 1re section comprend l'étude des sciences commerciales, l'espagnol, la préparation aux baccalauréats de l'enseignement moderne et aux grandes écoles commerciales, dont le diplôme dispense de deux années de service militaire ;

Celui de la 2e section comprend l'étude des langues et des littératures latine et grecque, les répétitions du lycée Condorcet et du Collège Rollin, la préparation aux grandes écoles nationales et aux baccalauréats de rhétorique et de philosophie.

Pendant l'année scolaire 1895-1896, l'Institution a présenté aux examens de la Sorbonne dix candidats, sur lesquels cinq ont été reçus et trois admissibles.



BOUDOIR ORIENTAL

A LA PLACE St-GEORGES

Décoration Artistique

32, Rue Notre-Dame-de-Lorette, 32
et Place Saint-Georges

BANBANASTY

PARIS

Meubles de tous styles, Tapis, Etoffes d'ameublement, Sièges, Broderies, Meubles et Etoffes d'Orient, Rideaux, Litterie, Couvertures, etc., etc.

Calendrier Israélite de la Semaine

SAMEDI : Parschath *Hahodesch*. — Section *Vayakhel Pékoudé.*

Mars.		Adar.
11	Samedi (Fin du sabbat à 6 h. 50).............	29
		Nissan.
12	Dimanche (Rosch-Hodesch).....................	1
13	Lundi......	2
14	Mardi...................	3
15	Mercredi	4
16	Jeudi..	5
17	Vendredi	6

Heures des Offices

Soir (semaine et vendredi : 5 h. 1/2.)

Matin (samedi) : Temple de la rue de la Victoire, 8 h. 1/2; semaine, 8 heures. Temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth (samedi matin), 8 h. 1/2; semaine, 7 h. 1/2. Temple de la rue des Tournelles (samedi matin), 8 heures; semaine, 7 h. 1/2.

Service solennel de Min'ha (Samedi)

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE (à 4 heures).
TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES (à 2 heures).

Bar Mitzwah

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Feldmann (Maurice), 4, rue de Penthièvre.
Nunès (Fernand), à Enghien.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Lipinski (Wolff), 2, rue du Figuier.
Malher (Georges), 23, boulevard Saint-Marcel.

Mariages de la Semaine

TEMPLE DE LA RUE DE LA VICTOIRE

Dimanche, 12 mars, à 2 heures. — M. Weil (André), négociant, 104, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, et Mlle Kahn (Hélène), 59, rue Pigalle.

TEMPLE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-NAZARETH

Dimanche 12 mars, à 2 heures. — M. Weil (Mathias), voyageur de commerce, 246, boulevard Voltaire, et Mlle Kauffmann (Mathilde), couturière, 12, rue du Helder.

Dimanche 12 mars, à 2 heures 1/2. — M. Cahen (Eugène), voyageur de commerce, 8, rue Béranger, et Mlle Schneider (Alice), 45, rue Montorgueil.

Mercredi 15 mars, à 2 heures. — M. Wolff (Bernard), négociant, 31, rue Pastourel, et Mlle Klux (Lucie), 55, rue d'Hauteville.

Jeudi 16 mars, à 2 heures. — M. Meyer (Lucien), employé de commerce, rue Ponceau, et Mlle Lévy (Claire), 3, rue Turbigo.

TEMPLE DE LA RUE DES TOURNELLES

Dimanche 12 mars, à 1 heure. — M. Hurwitz-Scheftel (Hermann), imprimeur, 28, rue Delambre, et Mlle Cassel (Blanche-Jeane), 28, rue Delambre.

Dimanche 12 mars, à 1 heure 1/2. — M. Levin (Paul), photographe, 17, rue Poliveau, et Mlle Harkavy (Louise), 34, rue Poliveau.

Dimanche 12 mars, à 2 heures 1/4. — M. Friedmann (Hirsch), tailleur, 10, boulevard Barbès, et Mlle Schlimper (Marie), couturière, 5, rue Nicolet.

Jeudi 16 mars, à 2 heures. — M. Zaremberg (Lazard), tailleur, 35 *bis*, boulevard Henri-IV, et Mlle Jacobowitz (Anna), 42, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet.

Jeudi 16 mars, à 2 heures 1/4. — M. Mintz (Victor), bijoutier, 10, rue des Coutures-Saint-Gervais, et Mlle Poupko (Fanny), casquetière, 18, rue du Figuier.

Décès

1er mars. Poutchkow (Moïse), 34 ans.
2 — Mme Gros (Isaac), née Weill (Henriette), 64 ans, rue d'Alésia, 181.
— Hourgin (Rachel), 17 mois.
3 — Mme Hulmann (Léon), née Lipmann (Rachel), 47 ans, rue Lafayette, 78.
— Mlle Lambert (Fanny), 93 ans, rue Saint-Jacques, 67.
5 — Kanter (Emmanuel), 46 ans.
— Neumann (Louis), 24 ans, à Vincennes.
— Mlle Rosenbaum (Rifka), 23 ans, rue Ambroise-Paré.
— Lévi (Pelligrim), 65 ans, rue de Turin, 34.
5 — Mme Galant (Isidore), née Lévy (Reine), 20 ans.
6 — Mlle Braun (Julie), 41 ans, rue Saint-Georges, 37.
7 — Anspach (Eliézer), 84 ans, rue Gustave-Nadaud, 7.
— Mme Vve Deblet, née Ziegel (Ninette), 73 ans, rue Jean-Robert, 17
— Amsterdamski (Nathan), 15 ans.
— Mme la baronne Léon Todros, née Salom (Célénie), 74 ans, avenue Bugeaud, 16.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE & LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

S'il est un droit qui, jusqu'à présent, ne semblait pouvoir être contesté, c'est celui que les parents possèdent de donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs propres idées. Il paraissait évident qu'une personne pieuse a toute autorité pour inculquer à son fils ou à sa fille des sentiments religieux. Mais de nos jours, tous les principes sont remis en question et tous les droits deviennent douteux. Il y a des philosophes qui prétendent qu'en enseignant la religion à leurs enfants, les parents ne respectent pas leur liberté de conscience.

Nous accordons volontiers que le père de famille serait coupable de faire élever ses enfants religieusement, si lui-même se moquait intérieurement de la religion. Le devoir strict d'un homme sincèrement librepenseur est de tenir ses enfants à l'écart de toute confession. Ce devoir nous devons le reconnaître, nous autres juifs croyants ou pratiquants, quoi qu'il nous en coûte. Il est immoral qu'un père dise : Au fond, je me ris de la piété, mais si cela ne fait pas de bien, cela ne fait pas de mal. Oui, cela fait du mal de plier les enfants à des pratiques qu'on leur apprendra plus tard à railler, de leur inculquer des idées dont on les détachera ensuite, car on leur enseigne ainsi l'hypocrisie, le plus odieux des vices, parce qu'il n'y en a pas de plus corrupteur. Les gens qui attribuent à l'éducation religieuse des vertus dont, pour leur propre compte, ils se passent, défont ainsi l'œuvre de leurs mains; et ce sont les mêmes qui accuseront l'éducation religieuse des pires méfaits, quand ils verront que cette éducation faussement religieuse n'a pas eu de bons résultats. On incrimine la morale des jésuites, mais les vrais jésuites, ce sont les laïques qui, pour se faire bien venir des puissants du jour et n'ayant

eux-mêmes aucune conviction, confient au clergé l'éducation de leurs enfants et les pervertissent en leur apprenant à se faire un masque de la religion.

Chez les juifs le danger est moindre, parce que notre religion laisse à l'esprit sa liberté; mais n'est-il pas vrai que certains coreligionnaires donneraient lieu à des reproches analogues. Il en est qui n'observent rien et ne croient rien, et qui font faire à leurs enfants leur Bar-Miswa, parce que c'est la mode, ou simplement parce que cela les amuse. Je regrette ceux qui se détachent complètement du judaïsme, mais je les respecte. Ceux qui sont dangereux, ce sont ceux qui restent dans le judaïsme, mais pour le tourner en dérision. Officiellement ils vénèrent le judaïsme, chez eux, ils en font un sujet de perpétuelles railleries. De telles personnes ont le plus grand tort de fournir à leurs enfants une instruction soi-disant religieuse. Ils feraient mieux de laisser la religion complètement de côté et de se donner pour ce qu'ils sont. Qu'ils soient sincères avec eux-mêmes et qu'ils enseignent avant tout la sincérité à leurs enfants, ils éviteront ainsi de compromettre la religion où ils sont nés.

Les philosophes dont je parlais vont plus loin. Ils demandent que les parents, même convaincus de l'excellence de leur religion, la laissent ignorer à leurs enfants, afin de ne pas peser sur l'ingénuité de leur conscience. Ils disent que les pratiques religieuses façonnent de telle sorte le cerveau de l'enfant, qu'il lui sera impossible de penser plus tard par soi-même. Il faut donc ne pas inculquer la piété aux enfants, mais attendre que spontanément ils viennent à la religion de leurs pères.

Nous ne répondrons pas en disant que les parents sont chargés par la nature elle-même ou, si l'on veut, par la volonté divine, de l'éducation de leurs enfants, car nos penseurs répliqueraient que c'est justement ce qu'il s'agit de prouver. Mais nous ferons observer tout d'abord que si les philosophes nous demandent de ne pas enseigner la religion à nos enfants, ils doivent aussi, au nom de la liberté de conscience, demander qu'on ne les instruise

ni dans la morale théorique ni dans la morale pratique. De quel droit enseignerons-nous à nos enfants qu'il est défendu de tuer ou de voler? Nous mettrons dans le cerveau de nos enfants des idées peut-être fausses et dont ils ne pourront facilement se débarrasser. Nous n'aurons pas le droit de les habituer à la charité, car c'est peut-être une faute que de secourir son semblable. La vraie morale est peut-être celle de la concurrence et du *struggle for life*. Nous devons donc abandonner l'enfant à ses propres instincts, qui se corrigeront d'eux-mêmes. Cette éducation négative donnera, sans aucun doute, d'heureux résultats!

Ensuite, comment fera-t-on pour respecter d'une manière absolue l'indépendance de l'enfant? L'enfant imite beaucoup plus qu'il n'obéit. Si les parents pratiquent leur religion, si dans leur conversation ils laissent percer leurs idées, voilà la liberté de l'enfant mise en danger. Il faudra donc que les parents, par respect pour la liberté de conscience, s'abstiennent d'observer leur religion et cachent soigneusement leurs opinions et leurs tendances. Ils ne donneront pas de conseils à leurs enfants. Ce n'est pas déjà si facile pour les libres-penseurs de ne pas parler de Dieu à l'enfant; que sera-ce pour les croyants? Comme on voit, la liberté des enfants exige que la plus impérieuse tyrannie soit exercée sur les parents.

Pour parler sérieusement, ce n'est pas du tout respecter la conscience des enfants que de leur refuser l'éducation. Le premier devoir des parents envers ceux qu'ils ont fait naître, c'est de leur communiquer ce qu'ils pensent, dès que les enfants sont en état de les comprendre. Quant aux pratiques, il n'est même pas nécessaire d'attendre que les enfants en connaissent la signification pour les imposer. Les parents doivent naturellement penser que les enfants, une fois leur intelligence développée, accepteront les explications qui leur seront données, et il est bon qu'ils prennent, dès leur tendre jeunesse, des habitudes que les parents jugent salutaires. Le respect dû aux enfants consiste pour les parents à ne pas les tromper, en leur présentant comme vraies des idées

qu'eux-mêmes croient fausses, et à leur laisser, quand ils ont grandi, le moyen de raisonner d'une façon personnelle, en ne les confiant pas à des éducateurs chargés de les abêtir. Priver l'enfant de l'éducation ou lui en donner une qui l'empêchera à tout jamais de penser, c'est violenter également sa conscience. Si les parents voient avec indifférence leurs enfants prendre des habitudes irréligieuses et, j'ajouterai, immorales, cela prouve qu'ils n'attachent eux-mêmes à la religion et à la morale aucune importance.

Les parents ont donc, non seulement le droit, mais le devoir d'inspirer à leurs enfants des sentiments de piété, à condition qu'ils agissent avec sincérité. Mais alors il faut qu'ils leur donnent une instruction religieuse suffisante. Il vaudrait mieux ne pas les instruire du tout que de leur donner un enseignement si maigre, si mesquin, que toute trace en est bientôt effacée. En outre, on donne aux enfants la fausse idée qu'ils connaissent leur religion. Parce qu'à l'âge de treize ans ils auront chanté un morceau de la Bible, sans en comprendre le sens, traduit quelques bribes des prières, récité les treize articles de foi et la série des rois d'Israël et de Juda, ils se permettront d'avoir une opinion sur les origines et destinées du judaïsme. Enfin l'enseignement est donné généralement d'une manière si naïve, si peu pédagogique, que les jeunes gens, arrivés à l'âge de raison, se hâtent de rejeter le léger bagage religieux qu'ils portaient. Ils prennent en pitié leurs parents et leurs maîtres.

Que la religion soit enseignée comme elle devrait l'être et qu'on apprenne aux jeunes gens israélites à respecter les croyances des autres, qu'on essaie d'allier la piété la plus ardente avec la tolérance la plus franche et la raison la plus sévère, alors on aura réalisé la belle maxime de l'antiquité. *C'est aux enfants qu'est dû le plus grand respect*, et on aura accompli la parole de l'Ecriture : *Exerce l'enfant au début de sa carrière. Même devenu âgé, il ne se détournera pas du droit chemin.*

R. T.

L'Élection de Bône

Les ligueurs antisémites de l'Algérie avaient réussi à obtenir une enquête sur l'élection de M. Thomson, à Bône. Ils avaient espéré un moment une invalidation immédiate, tant ils croyaient pouvoir compter sur la faiblesse de la Chambre et sur l'énormité des accusations qu'ils avaient propagées contre leur adversaire. M. Thomson, député de la région de Constantine depuis plus de vingt ans, avait courageusement maintenu sa candidature contre un adversaire antisémite, et il était affligé de cette tare abominable d'appartenir par alliance à la famille de Crémieux, l'émancipateur des juifs, l'auteur direct de tous les maux dont souffre la colonie! En fallait-il davantage pour annuler une élection semblable? Dans un moment d'indépendance et de lucidité, la Chambre a pensé qu'il serait toujours temps de recourir à la mesure radicale qu'on voulait lui imposer et qu'il convenait préalablement d'aller vérifier sur place les allégations contradictoires qu'on lui avait apportées sur les détails du scrutin, les illégalités, les fraudes, etc., et elle a nommé une commission d'enquête. Le soir même de leur arrivée à Alger, les commissaires enquêteurs suscitaient de vives inquiétudes dans le clan antisémite en refusant bravement le punch d'honneur que leur offrait la municipalité algéroise alors représentée par ce personnage héroïque, l'idole des moukères algéroises, le jeune et noble Max Régis. Et sans s'attarder ni aux punchs et ni aux apéritifs d'honneur, les membres de la commission se mettaient en route pour Bône où ils entendirent des témoins, vérifièrent des listes d'émargement, recueillirent tous les renseignements nécessaires pour remplir consciencieusement leur mission, et acquirent la conviction que l'élection de l'honorable M. Thomson était d'une parfaite régularité et qu'il y avait lieu de la maintenir. C'était la conclusion du rapport mis en discussion dans la séance de la Chambre du 3 mars.

M. Morinaud, député de Constantine, s'est fait de nouveau le porte-parole du candidat vaincu.

Ce qui mérite d'être retenu de cette discussion, c'est le dialogue entre le rapporteur de la commission, M. Charles Bos, que les antisémites ont prétendu enjuiver et disqualifier en l'appelant du nom de Bootz, trait de beaucoup d'esprit, et M. Morinaud qui a été amené à faire des déclarations et des aveux à examiner. Nous lisons dans le *Journal officiel* du 4 mars, page 641, 3e colonne : M. le rapporteur : « Voici ce qu'écrivait M. Morinaud en 1892 sur le compte des israélites dont aujourd'hui il réclame l'expulsion de Algérie.

« Il y a dans le peuple israélite des hommes courageux, des hommes expérimentés qui veulent émanciper leur race. Sans doute les opportunistes auraient été trop heureux de voir recommencer une campagne antisémitique, mais de bons citoyens parmi les israélites ont su parer le coup. Nos deux candidats sont MM. Henri Mamia et Haï Attali. Ils ont toujours lutté aux côtés du parti radical socialiste ».

Et M. Morinaud répond :

« Nous avons cherché à arracher les juifs à la domination des Consistoires; je m'honore d'avoir mené cette campagne pendant de nombreuses années. Nous n'avons pas pu réussir et alors il a bien fallu demander une mesure radicale, c'est-à-dire la suppression du droit de vote pour ces électeurs qui ne comprennent pas la valeur du bulletin. Les Consistoires sont les maîtres de ces gens-là qui sont très au-dessous des indigènes musulmans ; pourquoi donc auraient-ils le droit de vote ? Nous nous expliquerons là-dessus quand viendra en discussion l'interpellation générale sur l'Algérie.

Un député, l'honorable M. Laloge, rappelle que M. Morinaud s'écriait en 1892 dans une réunion publique :

« Les imbéciles de l'*Indépendant* croient que nous allons refaire de l'antisémitisme. Non ! jamais ! cent fois non ! Les juifs sont pour nous des amis et des frères. »

M. Morinaud répond de nouveau :

« Notre honneur est d'avoir cherché à émanciper les juifs. Nous n'avons commencé la campagne pour l'abrogation du décret Crémieux que lorsque nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions arracher les juifs à la domination cléricale

des Consistoires. C'est la preuve que dans la campagne actuelle nous n'agissons pas de parti pris, que nous ne faisons ni guerre de race, ni guerre de religion, que nous cherchons simplement à enlever le droit de vote à des électeurs indignes. »

M. le rapporteur termine la discussion par cette observation prise sur le vif des mœurs locales et bien dans la note antisémite :

« Encore un mot, messieurs, pour vous apprendre comment on parle là-bas à ces naturalisés qui, paraît-il, ont dans une poche leur livret militaire italien et dans une autre leurs papiers de naturalisation française. On leur dit : « Comment! vous êtes chrétiens, vous appartenez à la religion chrétienne et vous iriez voter pour un des bourreaux du Christ? Non! ce serait un sacrilège. Cela signifie répété pendant toute la période électorale : ne votez pas pour le juif Thomson. »

Il s'est tout de même trouvé une cinquantaine de députés pour appuyer les conclusions à fin d'invalidation de l'élection Thomson. C'est quarante-cinq de trop dans une Chambre française. Seuls auraient dû se joindre à la proposition de M. Morinaud les députés de l'Algérie, élus sur la plateforme de l'abrogation du décret Crémieux. La discussion prochaine de l'interpellation générale sur la situation de l'Algérie et sur les propositions des hommes qui prétendent en connaître les besoins et les vœux, nous fournira l'occasion d'examiner à nouveau et à fond les griefs des antisémites contre nos frères coloniaux. Nous ne l'attendrons pas cependant pour protester une fois de plus contre cette curieuse accusation de cléricalisme, dirigée contre les Consistoires. M. Morinaud, député, avocat, ignore-t-il que nous n'avons ni évêques, ni archevêques, ni cardinaux, ni pape; que nous ne possédons, heureusement pour nous, ni Jésuites, ni Dominicains, ni Franciscains, aucun ordre d'hommes ou de femmes, pas de main-morte, pas d'exploitation de chartreuse, de trappistine, ni de bénédictine? Où va-t-il chercher notre cléricalisme? Nous sommes sans clergé. Nous avons cette bonne fortune. Les Consistoires suppliéraient-ils à cette privation? Ouvrez votre Dalloz, M. Morinaud; lisez les quelques décrets relatifs à leur organisation et constatez avec nous que ces Consis-

toires cléricaux sont de simples intermédiaires administratifs, qui ne se réunissent peut-être pas quatre fois par an, ne jouant aucun autre rôle ni officiel, ni occulte. C'est vous qui jouez de cet épouvantail quand, dans la campagne qui vient de se terminer, vous ne trouverez pas d'autre moyen de nuire à M. Thomson qui vous gêne, qui n'est pas juif, que d'appeler déïcides quelques-uns de ses électeurs. Nos Algériens, n'étaient-ils pas déjà déïcides en 1892, quand vous les appeliez frères et amis, et que vous cherchiez chez eux des conseillers municipaux?

M. LAZARD.

DE FACE ET DE PROFIL

XV

M. ISRAEL LÉVI

Rabbin-adjoint au grand rabbin de Paris. Maître de conférences à l'École des Hautes-Études. Professeur au Séminaire israélite. Historien. Publiciste. «Gérant» de la *Revue des Études juives*. Ancien rédacteur en chef de l'*Univers Israélite*... Cumul redoutable pour le portraitiste que trouble cette pensée de Condillac : « Il faut un grand fond de jugement pour bien faire un portrait ». Qu'est-ce donc quand il s'agit de peindre en traits rapides une activité aussi féconde, de grouper étroitement les faces diverses d'une fonction si multiple?

A tout prendre, la tâche est peut-être ici moins ardue que ne le fait craindre le philosophe. Chez M. Israël Lévi, la diversité ne le rend pas insaisissable. Sous quelque aspect qu'on le considère, l'homme reste un dans le talent, dans la pensée, dans l'action. Au physique, de même. La physionomie a un air de lassitude. Elle s'anime rarement. Sous l'impression du moment, un battement des paupières. Un regard qui glisse entre les cils. C'est tout. Cependant le visage est fortement éclairé par des yeux noirs, très vifs. La barbe, noire aussi et soyeuse, le profil très régulier, donnent à M. Lévi l'apparence d'un missionnaire. Les artistes disent : « Un Christ avant la croix ». Au surplus, une tête expressive,

qui ne laisse pas indifférent. Sympathique aux uns. Moins plaisante à d'autres : ceux qui ne comprennent le rabbin que sous sa forme antique et solennelle.

C'est le petit nombre. Dans notre civilisation avancée, le Docteur de la Loi peut s'adonner à l'étude, s'il en a le temps. Mais, avant tout, il appartient à la société. On le veut homme de bonne compagnie, sensible aux grâces féminines, de commerce liant, aussi brillant dans les salons que digne en son sacerdoce. Avec M. Israël Lévi, « on » est satisfait. Ses conférences à la salle de la rue de la Victoire l'ont prouvé. Là, tenu à moins de réserve qu'à la synagogue, il s'est mis étroitement en contact avec son public. Dans la tribune sacrée, très droit, le bras tendu vers la voûte, l'index pointant au ciel, en des sermons extrêmement fouillés, mais de philosophie parfois amère, il développe ses idées avec une force, une élévation, qui ont fait de lui un des orateurs les plus écoutés du rabbinat. Dans ses conférences, il se livre tout entier. La voix a de grands éclats, malgré un instrument défectueux. La table tremble sous les coups répétés du conférencier. Le verre d'eau sursaute d'effroi. Quel entraînement ! Quelle passion ! L'assistance vibre à l'unisson. Et quelle assistance ! Le Tout-Paris juif. Celui qui rêve une messe synagogale du dimanche, et celui qui vient pour applaudir la science profonde, la parole élégante et chaude, la pensée élevée et toujours claire, de son orateur. Indifférent d'ailleurs à son accent parisien, teinté de faubourgeoisie : *Voui — chaquin.* Fausses notes dans un ensemble parfait. Imperceptibles dans la chaleur du débit et de l'inspiration. Inspiration contagieuse. Chaleur communicative. Car malgré son masque flegmatique, M. Lévi est un ardent, un convaincu, un *emballé.*

Il aime la bataille. Esprit combatif, dit-on. Il en a donné la mesure, ici même. Nul n'y a oublié son talent de polémiste. Dans l'érudit, la plume reste vigoureuse, d'une autorité sûre. Ses travaux historiques et religieux échappent à ma compétence. Mais au dire d'experts, ils ont une valeur incontestable. Le dernier : *La Sagesse de Jesus, fils de Sira,* a été publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique...

Le ministère de l'instruction publique ? Rue de Grenelle ? Eh ! Eh ! voilà qui n'est pas loin de l'Institut.

RAOU.

Les Socialistes et la Question juive

Nous avons montré quelle est l'attitude des Revues les plus autorisées du clergé catholique à l'égard des juifs. Cette attitude est nettement hostile; elle est tout à fait conforme au caractère, je ne dirai pas conservateur, mais rétrograde de l'Eglise, qui ne considère comme citoyen que le croyant orthodoxe et voudrait nous ramener, nous israélites, à l'état de « tolérés », de « protégés », d' « étrangers ».

Si la logique est la logique, le parti le plus avancé, le parti socialiste, dont les conceptions philosophiques et les tendances publiques sont directement contraires à celles de l'Eglise (1), le parti socialiste devait énergiquement répudier l'antisémitisme.

Et, en effet, depuis que la « question juive » est ouverte dans notre beau pays de France, les socialistes n'ont pas négligé une occasion de protester contre les doctrines drumontiaques. Dès l'apparition de la *France juive*, ils ont marqué l'inspiration réactionnaire de ce libelle et du mouvement qu'il avait pour objet de créer.

Lorsque, au commencement de 1890, les de Morès, de Luynes, de Breteuil et autres royalistes, arborèrent, à propos de la candidature de M. Laur, à Neuilly, la cocarde antisémite, M. Rouanet publia dans la *Revue socialiste* un article intitulé: *La question juive et la question sociale*, où il établissait le caractère rétrograde et hétéroclite des éléments antisémites. Cinq ans plus tard, lorsque MM. Denis et d'Hugues soulevèrent un débat sur les juifs, MM. Rouanet et Chauvière prirent la parole, non en leur nom personnel, mais pour le groupe socialiste. Enfin, le 23 décembre 1898, M. Rouanet monta encore à la tribune pour interpeller le gouvernement sur les excès de l'antisémitisme algérien.

Pressé par le temps et par la fatigue physique, M. Rouanet ne put pas développer tout au long ses idées sur l'agitation

(1) On m'objectera le christianisme social; mais c'est là du pseudo-socialisme que les socialistes ont éventé et qu'ils rejettent loin d'eux.

antisémite. Ayant à cœur de compléter son discours, l'honorable député a publié dans la *Revue socialiste* de janvier un article sur « la question juive ». Nous regrettons que le défaut de place nous empêche de reproduire *in extenso* cette excellente étude, et nous nous excusons auprès de l'auteur et auprès de nos lecteurs de n'en donner qu'une sèche analyse.

Alors que modérés et radicaux se sont gardés de dénoncer le péril antisémite et, par leur silence complaisant, ont permis à cette éruption démagogique d'éclater et de s'étendre, seuls, d'entre les fractions du parti républicain, les socialistes ont compris que l'antisémitisme « était condamné par la nature même *des étranges conceptions historiques* sur lequel il se fonde, autant que par le *caractère des intérêts économiques rétrogrades* qu'il représente, à devenir le terrain d'entente des éléments sociaux les plus hétérogènes, le nœud d'une intrigue politique dans laquelle entreraient nécessairement toutes les forces de la réaction combinées contre le progrès ».

Pour réussir dans leurs entreprises contre l'esprit de l'Etat moderne, les réactionnaires entretiennent les préjugés du Moyen-Age. « Un historien catholique récent raconte gravement que Philippe-le-Long, ayant projeté une croisade, les juifs, d'accord avec les Maures, firent empoisonner les sources et les puits par les lépreux, d'où la tuerie sauvage dans laquelle périrent par milliers lépreux et juifs ». Ils entretiennent avec non moins de soin les antipathies de race. M. Rouanet n'a pas de peine à montrer combien est erronée la théorie de la persistance ethnique des juifs. Sur ceux-ci, comme sur tous les hommes, comme sur tous les êtres, s'est invinciblement exercée l'influence des milieux. Et les juifs « apparaissent à travers les âges comme susceptibles des transformations les plus diverses et de l'adaptation la plus complète qu'on ait jamais vue ».

D'ailleurs, au cours des siècles et dans les différents pays où a campé Israël, de nombreux aryens sont venus mêler leur sang au sang des juifs et les juifs ont infusé de leur sang sémite aux veines des plus nobles aryens.

Donc, les juifs que nous connaissons ne sont pas une race, au sens anthropologique du mot, mais « un produit social, une résultante historique ». Et les qualités particu-

lières ou les défauts singuliers qu'on découvre en eux ne sont pas dûs à cette circonstance qu'ils descendent de quelques tribus de Jacob, mais aux conditions sociales qu'on leur a imposées.

Faible minorité, placée hors la loi, les juifs ont été contraints de par leur situation même à pratiquer le commerce, principalement celui des valeurs d'échange.

De même, le mépris du juif s'explique par des causes naturelles : différence de religion, caractère d'étranger et d'homme inférieur attaché à qui n'était pas chrétien, guerre féroce de tous contre tous, « avidité des seigneurs féodaux, des autorités laïques et ecclésiastiques qui utilisaient le juif comme instrument d'exaction sur un malheureux peuple de faméliques pressurés et auquel on jetait de temps à autre le collecteur en pâture à leurs souffrances ». Le seigneur, le prêtre, le roi, avaient leurs juifs qu'ils déléguaient à l'exercice de l'usure ; le roi, le prêtre, le seigneur recueillaient l'argent et les juifs recevaient les coups.

Vains étaient les efforts des juifs pour sortir de l'usure et pratiquer des métiers manuels. Le fanatisme religieux et la peur de la concurrence, veillaient à écarter les juifs des professions artisanes, les rejetaient dans l'usure, et, de la sorte, attisaient continuellement la haine d'Israël.

Mais par cette longue spécialisation où les força « l'ostracisme chrétien », les juifs acquirent « des qualités mercantiles et financières qui devaient leur permettre de s'adapter avantageusement à une société mobilisant de plus en plus la richesse, au point de faire reposer celle-ci sur la valeur d'échange ». Aussi, le jour où les barrières s'abattirent, les juifs, en pénétrant dans la cité « y trouvèrent un milieu favorable à l'utilisation de qualités que mille ans d'oppression leur avait inculquées ».

D'autre part, la communauté de souffrances séculaires avait établi entre eux une puissante solidarité et ils se soutinrent mutuellement dans la lutte. M. Rouanet exagère, comme c'est l'habitude des historiens d'Israël, l'importance, la durée et les effets de cette solidarité. Une fois le champ ouvert, elle a presque aussitôt cessé de s'exercer ; les juifs n'ont rien eu de plus pressé et de plus à cœur que de se fon-

dre avec leurs concitoyens et les candidats au capitalisme ont travaillé chacun pour son compte.

Donc, rien d'étonnant que les juifs, après l'éducation qui leur a été infligée par l'ancien régime, aient conquis dans la cité nouvelle une place importante. Et c'est là précisément où le bât blesse les antisémites. Car, au dire de ces sociologues, les juifs auraient corrompu les mœurs chrétiennes en accaparant la richesse et en répandant la vénalité.

Mais observe justement M. Rouanet, « s'il était vrai que les juifs fussent une cause de ruine matérielle et morale pour les peuples qui ont eu la faiblesse de les accueillir, les pays les plus prospères seraient naturellement ceux où il n'y a point de juifs ». Or, voyez l'Espagne et, de l'autre côté de l'Océan, les anciennes colonies espagnoles. Par contre, l'Angleterre et l'Amérique, qui sont en plein épanouissement de force et de vigueur nationale, ne connaissent pas l'antisémitisme. En Allemagne, l'antisémitisme, né, comme en France, dans le milieu agrarien et conservateur, n'a pu se maintenir et, aux dernières élections, il a subi un lamentable échec. « En Autriche, il a trouvé un terrain de culture plus favorable, à raison de la prédominance de la grande propriété foncière et mobilière, dont les intérêts s'appuient sur un clergé catholique encore tout puissant ».

Il en est de même en France, où les antisémites les plus violents se recrutent parmi les catholiques, les représentants de la grande propriété, les descendants de la noblesse. L'antisémitisme est dû en bonne partie à la lutte pour l'existence, pour la survivance, que soutient la grande propriété contre la finance qui menace de l'absorber.

En outre, nos classes dirigeantes sont inférieures aux juifs sous le rapport des facultés économiques. « Si les juifs ne se développent pas au détriment des Anglais et des Américains, qui ne leur portent aucune envie, c'est que, sans doute, ceux-ci sont aussi bien doués qu'eux. Mais alors, *loin de crier contre les juifs, il faudrait se réjouir de posséder chez nous une catégorie de capitalistes entreprenants, dont l'audace et l'habileté suppléeront, dans la lutte économique internationale, l'infériorité des classes dirigeantes françaises d'origine catholique...* Les capitalistes anglais sont déjà maîtres à Paris, du quartier

de l'Opéra, supprimez le juif, l'Anglais le remplacera dans les autres quartiers de Paris ».

Mais, il n'y a pas que des mobiles d'ordre économique à la base de l'antisémitisme, il y a aussi des mobiles religieux et politiques.

L'Eglise, depuis l'affaire Dreyfus, fait cause commune avec Drumont. En s'attaquant aux juifs, elle vise les libertés modernes, l'Etat laïque et la pensée libre. Les nobles et les chefs militaires, que tant de liens rattachent à l'Eglise, voient dans la guerre contre les juifs le prétexte et le moyen pour reconquérir leur ancienne puissance. Toutefois, le jour où la réaction arriverait au pouvoir, « elle continuerait sûrement le régime de protection et de complicité financière scandaleuse qui a marqué en France toutes les périodes de réaction », et notre auteur cite de nombreux exemples « des mesures favorables à la finance juive ou chrétienne, sans distinction de culte ni de race », que la Droite a soutenues ou sanctionnées.

Le bataillon antisémite compte aussi dans ses rangs toutes les écumes et les épaves de la population. On avait déjà vu, lors de l'aventure boulangiste, la fine fleur s'allier à la basse clique des carrefours. Aujourd'hui, tout cela, conduit à l'assaut par l'Eglise, donne avec une énergie désespérée, et « c'est au nom de la patrie, du salut national que la démagogie clérico-césarienne crie : « Mort aux juifs ! »

« La question juive, conclut M. Rouanet, n'est donc pas en France, comme en Allemagne et en Autriche, seulement l'expression confuse des intérêts économiques d'une classe rétrograde, mais encore une intrigue politique, une tentative de contre-révolution nettement caractérisée... La victoire des antisémites ou plutôt du parti qui les dirige entraînerait, avec l'asservissement politique de la France, la double mainmise de la tyrannie militaire et de la tyrannie religieuse sur ce pays... Ce serait une régression à laquelle la vitalité de la France ne résisterait pas ».

Nous n'avons pas à juger ici les socialistes, en tant que théoriciens d'une nouvelle forme de l'Etat. Mais quelle que puisse être notre opinion à cet égard, nous avons le devoir de proclamer que dans le désarroi où, lors les derniers événe-

ments, se sont débattues les diverses fractions du parti républicain, le groupe socialiste seul a vu clair (1), seul a pris nettement position pour la justice et seul est demeuré fidèle à son programme. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un parti.

LOUIS LÉVY.

VARIÉTÉS MIDRASCHIQUES

« *Vayakhel — Pekoudé* »

> « Moïse fit assembler tous les enfants d'Israël et leur dit... : l'ouvrage se fera pendant six jours... »

On se donne beaucoup de mal aujourd'hui pour instruire et moraliser le peuple; on crée des bibliothèques, on organise des salles de lecture et de conférence. Les uns fondent les « Associations philotechniques », les autres les « Unions de la jeunesse ». Des professeurs se vouent avec un louable désintéressement à cet essai d'édification sociale, des poètes même s'associent à cette œuvre d'éthique populaire et les auditoires viennent, de plus en plus nombreux et attentifs, écouter les leçons des vulgarisateurs de sciences et de lettres.

J'ignore si ces diverses sociétés de propagation littéraire et scientifique comptent un grand nombre de nos coreligionnaires comme membres actifs. J'avoue que leur abstention me surprendrait; elle serait du moins le reniement d'une des plus anciennes traditions du judaïsme. Il y eut de tout temps des convocations, des réunions pieuses en Israël. Un local y était jadis affecté; parfois on s'assemblait chez l'un des adhérents. Les conférences étaient hebdomadaires et se tenaient particulièrement le jour du sabbat; on y expliquait un verset de la Bible, discourait sur un passage controversé, contait des paraboles, développait quelque thème moral, ou l'on y discutait les intérêts religieux et matériels de la Communauté. Chacun se faisait un devoir de s'inscrire à une Hebra

(1) Je ne parle pas ici d'individualités, mais de parti ; car, comme bien l'on pense, je n'oublie pas le civisme des Scheurer-Kestner, Reinach Ranc, Trarieux, etc.

« Société » et de la fréquenter assidûment. Il semble que les juifs en aient généralement hérité cet esprit de solidarité ou plutôt ce besoin d'association dont on leur fait si volontiers un reproche; ils paraissent, en effet, avoir conservé l'habitude de se réunir, de conférer, de s'entendre. Cela est tellement vrai que l'opinion publique, toujours prompte au soupçon et à la malveillance, les traite communément de ligueurs, de carbonari, de francs-maçons; leurs réunions sont des conjurations, leurs ententes des complots. Qui sait s'il ne faudrait pas chercher-là l'origine des syndicats imaginaires qui ont mis dans ces derniers temps toutes les cervelles à l'envers!

Le Midrasch fait remonter cette antique coutume au chapitre de « Vayakhel ». Moïse assembla tous les enfants d'Israël pour leur enseigner les lois du sabbat. « Prends à cœur, lui aurait alors dit Dieu suivant nos Haggadistes, de créer de nombreuses Sociétés, d'organiser des réunions pieuses, où tu apprendras à ton peuple les règles de sa conduite, et où tu lui inspireras l'amour de la science, de la vérité, de la Torah; tu convoqueras chaque semaine ces multiples assemblées qui serviront de modèles aux générations postérieures. Ainsi la lumière ne s'éteindra pas en Israël, et mon nom sera glorifié de siècle en siècle »

« *Pekoudé* »

> « C'est ici le compte de ce qui fut employé pour le tabernacle... »

N'avoir jamais qu'une confiance limitée dans la parole d'un juif, c'est là un principe pour les fortes têtes de l'antisémitisme. Dans vos transactions commerciales, gardez-vous de croire à sa bonne foi; défiez-vous de ses ruses, de ses menées louches et tortueuses, ne soyez pas dupes de ces demi-mots chuchotés qui dissimulent l'embûche; comptez plus sur votre prudence que sur sa sincérité ou sa droiture. Le juif ignore la plus vulgaire probité.

Eh bien! nous estimons que les enfants de Jacob, dans leur ensemble, ne le cèdent en rien à leurs concitoyens catholiques, pas même en loyauté; nous ne demandons certes pas qu'on accorde à chacun d'eux un brevet d'honnêteté; du moins qu'on leur reconnaisse dans le négoce, au même titre

qu'à leurs concurrents, quelque sincérité; mais il serait ridicule d'exiger d'eux un absolu désintéressement, dans un monde où les intérêts priment tout. Toutefois le juif pense, avec raison, qu'objet de tant d'injustices et de préventions, il a le devoir d'être deux fois honnête et loyal, afin d'échapper à la suspicion et de désarmer la critique, car s'il n'a que de la probité élémentaire, on le traite de fourbe; il faut qu'il soit scrupuleux jusqu'à l'excès, désintéressé jusqu'au sacrifice, pour qu'on daigne ne pas l'appeler fripon.

La Bible et surtout le Talmud — n'en déplaise aux sots malveillants qui considèrent ce dernier comme notre répertoire officiel des subtilités hypocrites — nous recommandent la loyauté la plus sévère dans nos rapports avec nos semblables. « Il est écrit dans les Proverbes, déclarent nos Sages en commentant le chapitre de « Pekoudé », que l'homme loyal abondera en bénédictions et que celui qui a hâte de s'enrichir ne demeurera point impuni ». Quel est cet homme probe dont parle « Mischlé » ? C'est Moïse, qui, quoique directeur des travaux du tabernacle, fit établir des comptes publics, pour ne pas donner prise au moindre soupçon, car le verset dit : « Voici les supputations des ouvrages de la tente d'assignation ». Bien plus, le maître vénéré, d'une probité à toute épreuve, ne se contenta pas de faire vérifier l'emploi régulier de son argent; afin d'enlever jusqu'à un semblant de prétexte à la suspicion, il voulut demeurer étranger à ce contrôle, et n'y prit en effet aucune part; car il est écrit : « Voici les comptes qui « furent établis » sur l'ordre de Moïse, et sous la surveillance d'Athamar, fils d'Aaron »; il se serait fait un scrupule de les diriger lui-même. » Nous lisons encore dans le Midrasch Yalkouk sur Israël et sur Aggée : « Lorsque l'heure de la comparution de l'homme devant le Juge suprême aura sonné, Dieu lui demandera s'il a été loyal dans ses transactions. » — « Que doit faire l'homme pour s'enrichir? demandèrent un jour les gens d'Alexandrie à R. Yosué ben Hananiaa. — Qu'il s'occupe de commerce et qu'il soit honnête dans ses transactions. »

Je vous laisse à présent juge de la morale impeccable du Talmud !

M. Wolff,
Rabbin de Sedan.

Lettre d'Algérie

Alger, le 1er mars 1899.

La misère est telle dans notre Communauté naguère encore si florissante, les ressources du Consistoire sont si gravement atteintes par l'exode de nombre de nos coreligionnaires aisés et par l'indifférence coupable de beaucoup de ceux qui sont restés, les appels faits au concours de tous ont trouvé, dans ces derniers temps, si peu d'écho que quelques hommes de cœur (il en reste, heureusement) ont cru devoir prendre l'initiative d'une fête de charité, quoique, au millieu des tristesses qui nous étreignent, nous n'ayons pas le cœur aux réjouissances.

Cette fête a eu lieu dimanche dernier dans la spacieuse et superbe villa que les héritiers du regretté Joseph Nataf, ancien membre du Consistoire, possèdent à Saint-Eugène et qu'avec le plus grand empressement ils avaient mise à la disposition des organisateurs. Ceux-ci, à la tête desquels se sont fait remarquer par l'intelligence des mesures prises, par un zèle et une activité au-dessus de tout éloge, MM. Jules Stora, Dr Macheton, Henri Athon, Alexandre et Sauveur Nataf, Narboni, Timim frères, Dayan et d'autres dont l'énumération serait trop longue se sont ingéniés à varier les plaisirs, à satisfaire à tous les goûts et surtout à atteindre le but de bienfaisance qu'ils s'étaient imposés.

Au mépris des provocations et des menaces d'une feuille ordurière, dont le nom ne souillera pas le bout de ma plume, la fête que quelques esprits chagrins avaient considérée comme inopportune, que les pusillanimes, hélas! en si grand nombre, avaient redouté de voir troubler par des agitations antisémites, a réussi au-delà de tout espoir. Le succès est dû, pour une bonne part, à la collaboration d'une pléïade de dames et de demoiselles qui, groupées autour de la toute gracieuse et sympathique Mme Bloch, femme de notre excellent grand rabbin, a fait merveille. Kermess, tombola, danses, rien ne leur a coûté pour ajouter à l'éclat de cette matinée et faire fructifier leur œuvre de charité. Au risque de faire des jalouses et de me créer des inimitiés dont mon anonymat ne me préservera pas, je citerai, au hasard de la plume, parmi celles qui ont rempli leur pieuse mission avec le plus de dévouement, Mmes Bloch-Azoulay, A. Nataf, S. Nataf, Temim, Stora, Fassina; Mlles Ziza, Dayan.

Mme Bloch, la vaillante présidente du Comité des dames et son charmant état-major, M. Jules Stora, l'infatigable président du Comité des hommes et ses braves aides de camp ont droit aux plus chaleureuses félicitations, et ce qui vaut mieux, aux bénédictions des pauvres.

BEN-EMETH.

BIBLIOGRAPHIE

LÉOPOLD LOEW, *œuvres complètes*, 4 volumes, chez Ludwig Engel, à Szegedin.

Immanuel Loew a poursuivi la publication des œuvres du célèbre rabbin Léopold Loew. C'est une collection d'études que ce savant composa sur les sujets les plus divers concernant le judaïsme. L'indication du titre de quelques-uns de ces articles suffira pour se former une idée de la variété et de l'intérêt de ces volumes : « Sur l'esprit du Talmud », « Les principes fondamentaux de la religion israélite », « La conception de la vie d'après le judaïsme», «Kiddousch-Haschem et Chilloul-Haschem », « Moïse Mendelsshon », « L'astrologie chez les juifs », « Aron Chorin », « Etudes sur le mariage », « Médecine et hygiène », « Le rite synagogal », etc., etc. Il n'est guère de question importante que L. Loew n'ait traitée.

Si nous ajoutons que ces études sont conçues dans le meilleur esprit, qu'elles dénotent un grand sens critique, une érudition consommée en matière de littérature biblique et rabbinique, une connaissance étendue des penseurs anciens et modernes, nous aurons par là même engagé ceux qui s'occupent de science juive à se procurer l'œuvre de Léopold Loew.

N. KLUGMANN, *Fie Frau im Talmud*, chez J. Kauffmann, à Francfort-sur-le-Mein, 87 pages, 2 fr. 95.

Ce volume est le premier d'une série d'études comparées sur la position de la femme dans l'antiquité. L'auteur prend la femme dès sa naissance ; il traite successivement de l'Exposition des enfants, de la Vente des enfants, de l'Education, du Mariage, du Divorce, de la Veuve, de la Position de la femme en général, et il cite l'opinion des rabbins sur l'esprit et le caractère de la femme.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous donne un travail sur la femme dans le Talmud. Seulement l'ouvrage de M. Klugmann a le mérite de nous offrir de nombreux points

de comparaison entre l'estime et les conditions où nos rabbins tenaient la femme et l'estime et les conditions où elles se trouvaient chez les Grecs, les Romains, les Indous, les Chinois, les Mahométans, etc., et cette comparaison est toute à l'honneur du Talmud.

M. Klugmann est bien informé tant pour ce qui touche au judaïsme que pour ce qui est des autres peuples et il sait aussi ses auteurs modernes. Nous recommandons son livre à nos lecteurs.

L. L.

DONS

EN FAVEUR DES ŒUVRES DE LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE

Du 3 au 10 Mars

MM.	Lang (Ernest)	3000	»
	le grand rabbin Zadoc Kahn	1500	»
	Reitlinger (Sigismond et son fils Henri)	650	»
	Woog et Cahen	350	»
	Samuel (Louis)	300	»
Mme	Sciama (Edmond)	200	»
M.	Baer et son fils Justin	100	»
Mme	Bloch-Laroque	100	»
MM.	Caen J., 12, rue Darcet	100	»
	Kraemer (E.)	100	»
	Nathan (Henri)	100	»
	Olschanski (Angel)	100	»
	Lévy (Aron)	50	»
	Salomon (Ouda)	40	»
	Simon (L.)	40	»
	Kahn (Jules)	30	»
	Lévy (Alfred)	30	»
	Mayer et son fils Bernard	30	»
	Coblence, rue d'Enghien	20	»
	Lang, 53, blv Haussmann,	20	»
	Lévy (Isabeau)	20	»
	Lévy (Sylvain)	20	»
	Lippmann, 15, rue Laffitte	20	»
MM.	Weil (Albert)	20	»
	Zivi (Henri)	20	»
	Bickert	10	»
	Caen, 6, rue du Pas-de-la-Mule	10	»
	Dennery (Charles)	10	»
	Lévy D., 2, rue Gérando	10	»
	Lévy (Mayer)	10	»
	Marx (Michel)	10	»
	Marx (S.), 204, rue Saint-Martin	10	»
	Mund aîné	10	»
	Netter	10	»
	Sarassin	10	»
	Weil (Robert)	10	»
	Bénédict	5	»
	Bloch, 25, rue d'Enghien	5	»
	Cremnitz (Maurice)	5	»
	Diamantberger	5	»
	Dreyfus (Adolphe)	5	»
	Kahn fils, 69, fbg du Temple	5	»
	Lévy, 6, rue de Trévise	5	»
	Mantoux (Nestor)	5	»
	Weill (Emile)	5	»
	Wormser	5	»

Nouvelles diverses

Paris. — Les conférences qui avaient lieu, le dimanche matin, 44, rue de la Victoire, ont pris fin, dimanche dernier.



— L'Administration des Temples a, dans sa dernière réunion, nommé à l'unanimité M. Mayer Cahen, président, en remplacement de M. Jules David, récemment décédé. En donnant cette marque de son estime et de son affection à M. Mayer Cahen, l'Administration a tenu à remercier des services qu'il a rendus celui qui est son vénérable doyen, qui appartient à l'Administration depuis vingt-cinq ans, et qui a exercé pendant dix ans les fonctions de vice-président. Le vote qui a porté M. Mayer Cahen à la présidence prouve que ses collègues comptent à juste titre, pour l'avenir comme par le passé, sur son dévouement et son actif concours.

M. Arthur Kahn a été nommé vice-président à la place laissée vacante par la nomination de M. Mayer Cahen.



— M. Rauh, professeur de philosophie à l'Université de Toulouse, suppléera cette année à l'Ecole Normale supérieure M. Bergson en congé.

***

Londres. — Dans la Chambre des communes un nouveau débat s'est élevé sur les mesures contre l'immigration. M. Balfour a répondu aux interpellateurs que le gouvernement estimait qu'il y avait lieu de prendre des dispositions contre l'immigration des éléments pauvres; mais qu'il n'avait encore suffisamment étudié la question pour déposer un projet de loi.



Plymouth. — Parmi les bateaux qui ont le plus souffert de la dernière tempête, il faut citer *la Pretoria*, sur laquelle plus de 200 israélites avaient pris place à destination de New-York. Ce n'est qu'après dix-sept jours de luttes continuelles contre les vents et les flots que ce vapeur a pu jeter l'ancre à Plymouth. Nos coreligionnaires se trouvaient dans un état épouvantable.



Berlin. — Une jeune israélite, Mlle Elsa Neumann, vient de passer avec succès son doctorat en philosophie à l'Université de

Berlin. C'est la première femme qui obtient en Allemagne le titre de doctoresse.

***

Munich. — Le *Vaterland* prétend savoir que l'ex-ambassadeur de Morhenheim est un ancien juif protégé de la Cour de Danemarck; c'est l'impératrice-mère qui l'aurait fait anoblir et nommer ambassadeur.

***

Vienne. — Le docteur Lueger vient d'interdire l'accès de la salle des délibérations du Conseil municipal à M. Zenker, chroniqueur de la *Nouvelle Presse Libre*.



Glogau. — Le comte Puckler a prononcé un discours sur l'antisémitisme, où entre autres propos amusants on peut cueillir celui-ci : « Il s'agit de savoir si Dieu continuera à régner sur la terre, ou bien, si Satan et son instrument, les juifs seront les maîtres; si nous serons pour le ciel ou pour l'enfer, pour la vie ou pour la mort, telle est la question juive... Déjà les trônes chancellent et nous prévoyons le jour, où l'usurpateur juif sera proclamé et où Cohn Ier montera sur le trône! »



Presbourg. — La Communauté israélite de Presbourg vient de fonder, pour honorer la mémoire de l'impératrice Elisabeth, une école de garde-malades. C'est la première que possèdera l'Autriche. La baronne de Hirsch a fait une donation de 2,000 gulden.



Russie. — Le Ministre de l'Intérieur a envoyé une circulaire à tous les gouverneurs généraux, leur proposant de convertir en villes un grand nombre de villages importants, chaque fois que ce changement sera utile aux paysans. Déjà un grand nombre de pétitions, venant principalement du midi de la Russie, sont parvenues aux autorités. Les paysans les prient instamment de transformer leurs villages en villes pour que les israélites puissent y résider. Avant que la loi leur interdisant d'entrer dans les villages eut été mise en vigueur, les paysans vivaient heureux; les agents israélites des grandes maisons d'exportation venaient acheter sur place tout le blé disponible, maintenant ils ne s'en défont que difficilement et encore doivent-ils le transporter dans les villes les moins éloignées, ce qui leur coûte beaucoup de temps et d'argent.



Saint-Pétersbourg. — On commence de publier les résultats du recensement de 1898. On connaît les chiffres pour trois gouvernements : celui de Kiew compte une population de 470,000 juifs; la

Wolhymie en compte 460,000, et la Podolie 377,000. Ces chiffres accusent une augmentation de 21 1/2 0/0 par rapport au recensement de 1891.



Charkoff (Russie). — A Charkoff, un avocat israélite a été admis à plaider par permission spéciale du ministre de la justice. Ce cas ne s'est produit que deux fois depuis dix ans; 559 avocats israélites qui ont tous les titres pour exercer leur profession et ont fait le stage nécessaire de cinq ans, ont en vain sollicité l'autorisation de plaider; elle leur a été refusée.



Jérusalem. — Un juif d'Aden, sujet britannique, avait été arrêté et devait être expulsé, pour avoir dépassé le délai de séjour d'un mois. Aussitôt le consul Dickson s'éleva énergiquement contre cette mesure, réclama la mise en liberté immédiate du juif et un blâme pour la police. Le gouverneur s'empressa de satisfaire aux réclamations du consul.



New-York. — Le rabbin Emile G. Hirsch, de Chicago, vient d'être nommé rabbin du Temple Emmanuel de New-York, en remplacement du rabbin Gottheil, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le traitement du rabbin de cette Communauté est de 14,000 dollars, c'est-à-dire de 75,600 francs.



— La dernière immigration juive s'est élevée de 22,000 à 23,000 individus, qui viennent en presque totalité de Russie et de Galicie.



— Le révérend Kohler a préconisé l'idée de réunir un synode juif. Cette idée n'a jusqu'ici rencontré que peu de partisans.



Chicago. — La Communauté « Sion » a loué à la *Christian Church Society* le local de la synagogue pour les offices du dimanche matin. On ne saurait pousser plus loin l'esprit de tolérance!



Canada. — L'inauguration de la première synagogue à New-Brunswick est une marque des progrès du judaïsme dans ces contrées. Il y a 6,414 israélites au Canada, mais seulement 73 dans la nouvelle Communauté. Des temples existent depuis fort longtemps à Montréal, à Toronto, etc.

Erratum. — Plusieurs erreurs typographiques se sont glissées dans l'article de notre collaborateur Dehalle qui a paru dans notre dernier numéro sous le titre : *Poeta noster*. Le lecteur aura lui-même fait les rectifications nécessaires. Nous croyons toutefois devoir rétablir le texte d'une phrase qui a été complètement défigurée. Notre collaborateur avait écrit : « Cette vie de poète est un exemple précieux à retenir. » On a imprimé : « Cette vie de parti... »



Le poste de Ministre-Officiant de la Communauté de Troyes est vacant. Les candidats sont priés de s'adresser à M. Schneider, président de la Communauté à Troyes.

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles doivent s'adresser au Secrétariat général (*Bureau des Décès*), 17, rue Saint-Georges, où elles trouveront tous les renseignements nécessaires.

AUCUN RÉGLEUR OU AGENT DE FUNÉRAILLES N'EST AUTORISÉ A SE PRÉSENTER CHEZ ELLES COMME ENVOYÉ OU REPRÉSENTANT DU CONSISTOIRE.

Le Consistoire informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur est remis un *duplicata* du compte des frais payés à leur nom au Secrétariat général.

Le Secrétariat général se tient à la disposition des familles pour la vérification des dépenses générales dont le compte leur est remis par leur mandataire.

PRIME AUX ABONNÉS

L'ouvrage *La Foi d'Israël,* ses dogmes, son culte, ses cérémonies, sa morale et son avenir, par feu S. Bloch, grand format, in-8o, de 440 pages.

Prix : 2 fr. pour Paris ; 2 fr. 60 pour la province et l'étranger.

— Les abonnés à l'*Univers Israélite* auront droit, au prix de 2 fr. 40 franco, à titre de prime, à l'ouvrage *le Guide du Croyant israélite* de M. le grand rabbin Wogue.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(*Payable d'avance*)

France, Algérie, Alsace-Lorraine : Un an........... 20 fr. — Six mois........ 12 fr. — Trois mois...... 7 fr.

Etranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Trois mois, 8 fr.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne (*Payables d'avance*)

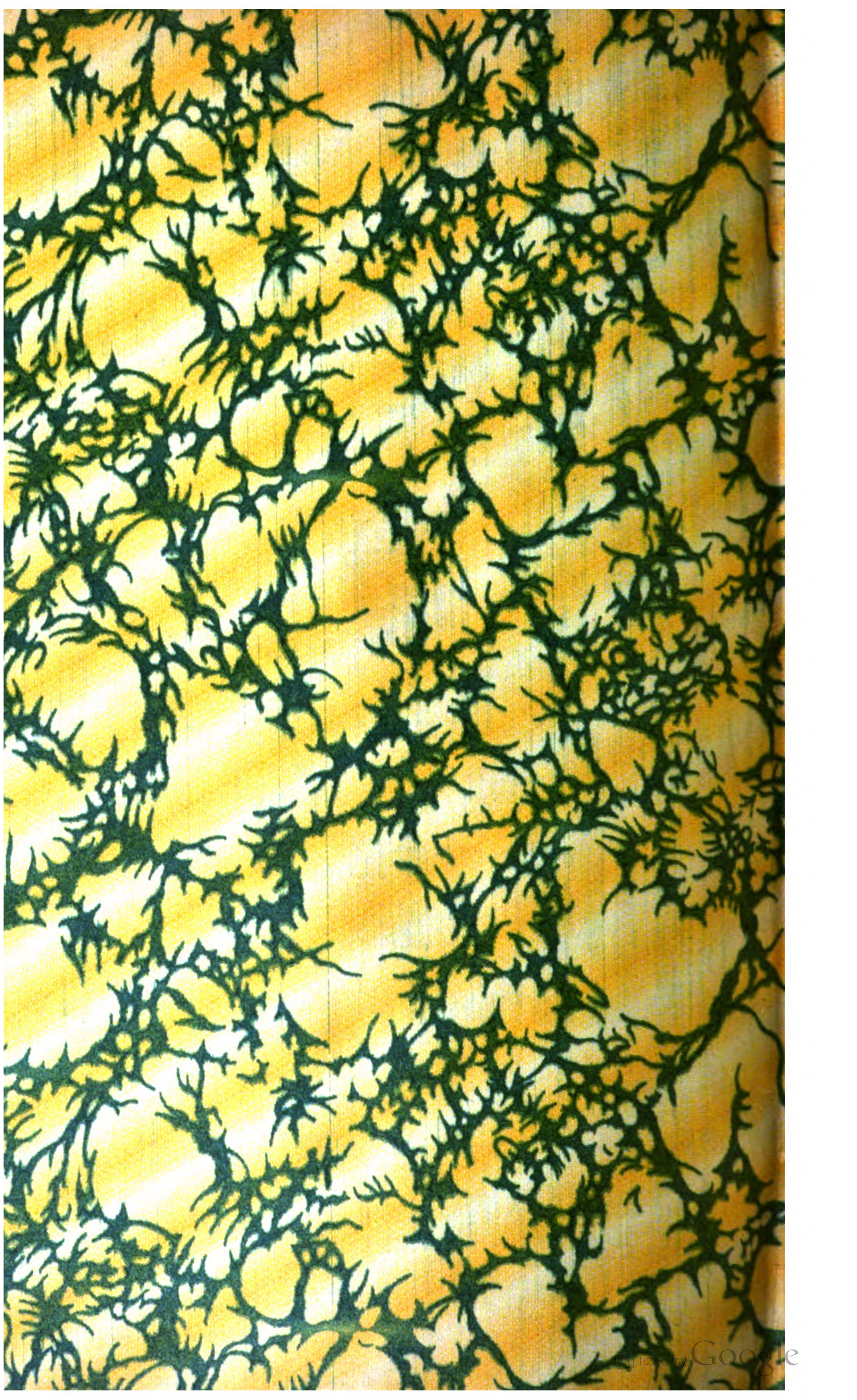
Insertions spéciales : 3 francs la ligne.

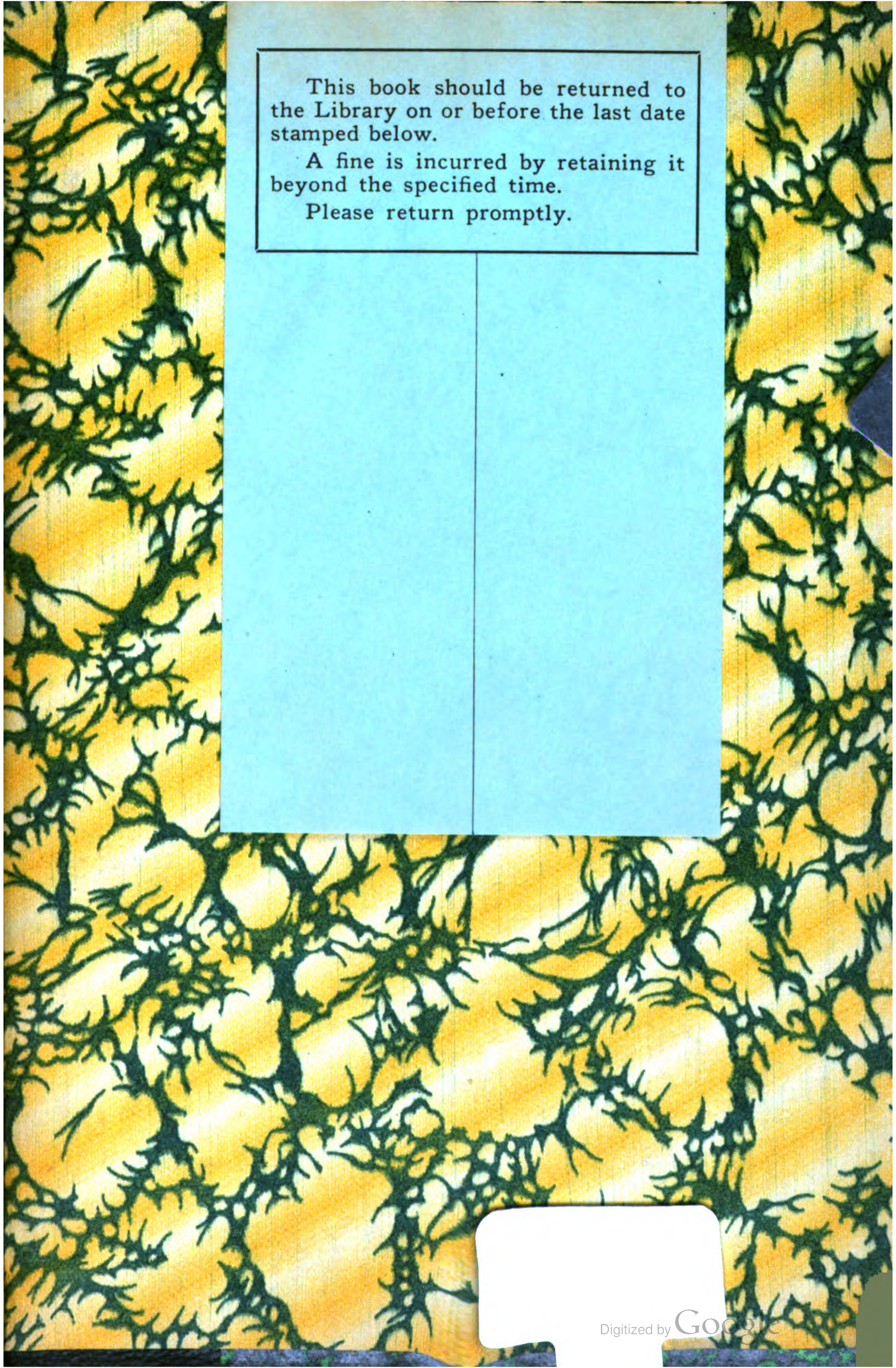
Réduction sensible pour les *Annonces permanentes*

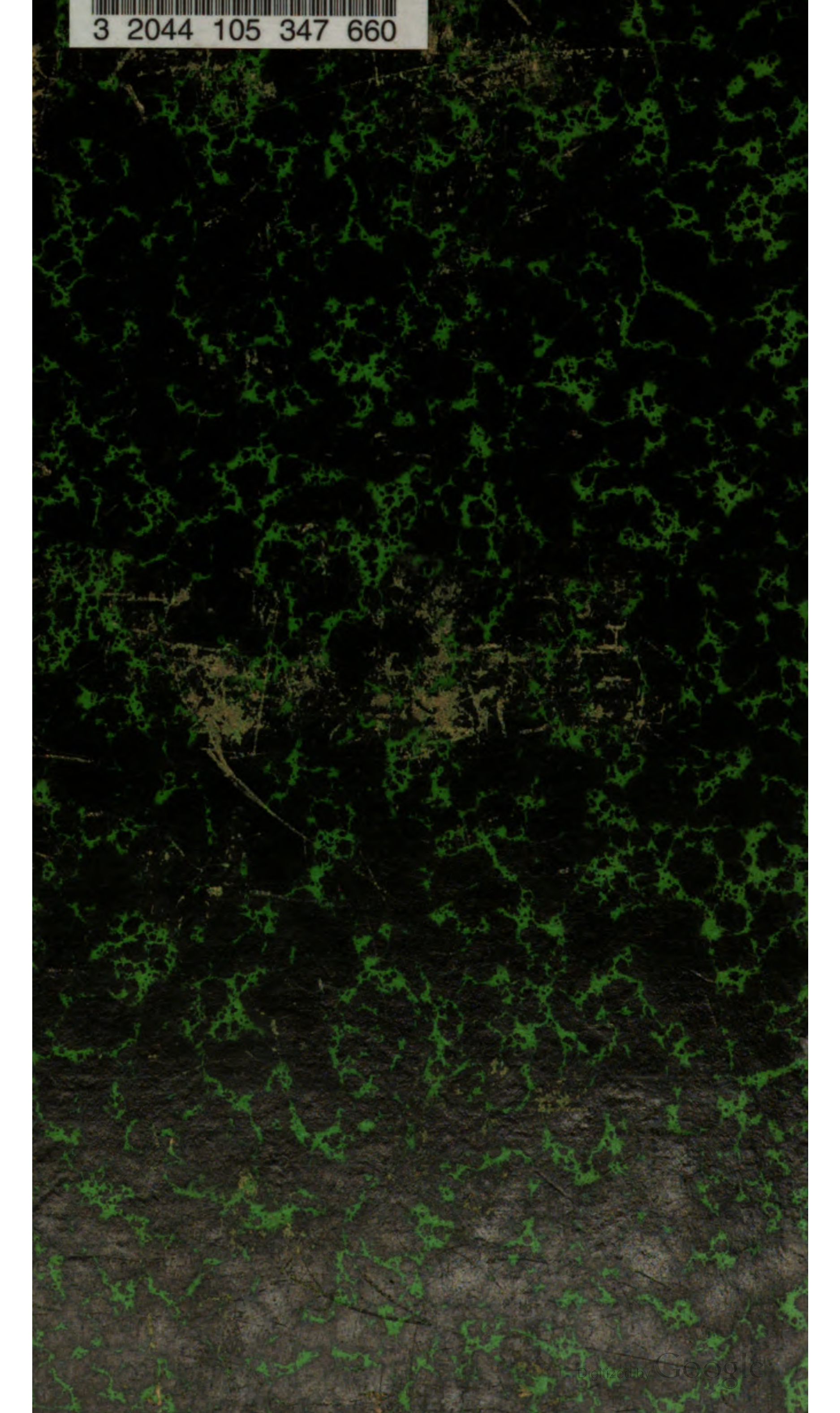
Prix du numéro : 50 centimes.

L'Administrateur-Gérant : **L. BLOCH FILS**

Paris. — Imp. polyglotte Hugonis, 6, rue Martel.






3 2044 105 347 660
Digitized by Google